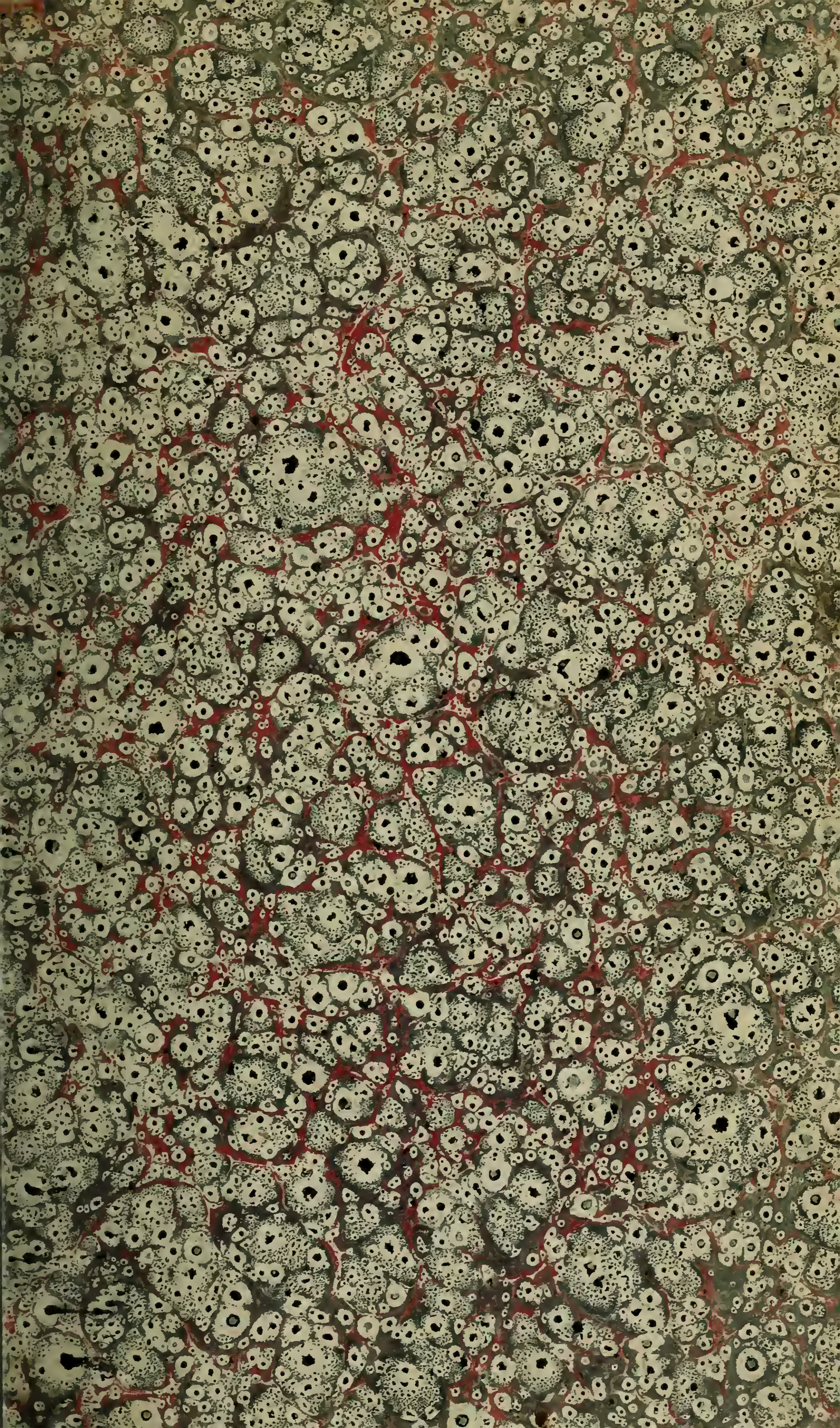





Universitas
BIBLIOTHECA

Français

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE

JOURNAL

PAR

## M. A. DE LAMARTINE.

I.

Janvier 1850.

### AVIS IMPORTANT

CONCERNANT L'OUVRAGE DONNÉ EN PRIME.

MM. les Abonnés sont prévenus que sous peu de jours ils recevront une circulaire qui leur fera connaître la publication et le mode d'envoi de l'ouvrage, en ce moment sous presse, intitulé *le Passé, le Présent et l'Avenir de la République.*

# AUX ABONNÉS.

M. de Lamartine veut bien nous permettre de communiquer encore à nos lecteurs quelques pages des nombreux fragments inédits qu'il insère dans l'édition de ses *Œuvres* éditées par lui-même. Les dix premiers volumes de cette édition, qui contient cinquante poésies nouvelles et plus de cent morceaux de prose inédits, sont déjà publiés ; les quatre volumes qui terminent la publication paraîtront à la fin du mois.

Les *Œuvres* de M. de Lamartine se décomposent ainsi :

**Méditations poétiques**, augmentées de vingt-huit nouvelles Méditations, avec un commentaire à chaque Méditation, 2 vol. in-8°.

**Harmonies religieuses**, avec commentaires, augmentées de dix-huit nouvelles Harmonies, 2 vol.

**Poëmes de la mort de Socrate et de Child-Harold**, avec commentaires, suivi d'un recueil de discours familiers de M. de Lamartine, 1 vol.

**Recueillements poétiques**, avec commentaires et augmenté d'un grand nombre de poésies nouvelles, 1 vol.

**Jocelyn**, augmenté d'un épisode de l'**Histoire de la Servante**, — inédit, 2 vol.

**Voyage en Orient**, revu et augmenté d'un grand nombre de pièces inédites, 4 vol.

**Tribune politique**, complétement inédite, 2 vol.

Les volumes de cette édition, imprimée avec le luxe et la correction des presses de MM. Didot, sont du même format que l'**Histoire des Girondins**, **Raphaël**, les **Confidences** et tous les ouvrages récents de l'auteur.

On souscrit pour l'œuvre en entier ou pour chacun des ouvrages séparés qui composent l'édition.

Les souscriptions se reçoivent chez M. de Lamartine, 82, rue de l'Université.

Prix de chaque volume, 6 fr.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

## LES ALARMISTES.

### UN BON SYMPTOME DE RAISON PUBLIQUE.

Nous devons commencer cette année et ce conseil au peuple par une profession de foi bien franche, bien claire et bien nette sur notre manière d'entendre la République.

Nous sommes républicains de préférence, de situation et de raison. Nous n'aurions pas conspiré pour saper un jour avant sa chute accidentelle ou naturelle la Monarchie. Nous n'avons ni l'illusion ni le fanatisme de telle ou telle forme de gouvernement. Nous savons qu'ils ont tous leurs imperfections, leurs inconvénients, leurs vices propres, et que ni la Monarchie, ni la République n'ont reçu de Dieu le don des miracles. Nous croyons seulement deux choses, et nous les croyons fermement.

La première, c'est que le gouvernement républicain est

de tous celui qui dignifie le plus le nom d'homme, et qui, en donnant plus d'exercice à son libre arbitre, développe le plus en lui ses facultés et ses vertus, par conséquent le gouvernement le plus beau pour l'homme, le plus conforme à l'esprit de Dieu chez les nations mûres pour la liberté.

La seconde, c'est que la révolution du 24 février 1848 étant donnée comme un fait de force majeure auquel ni vous ni moi nous ne pouvons rien, la République était et sera longtemps le seul gouvernement capable d'abriter et de rasseoir la société dans ses périls.

Nous sommes donc tellement pénétré sous ces deux points de vue de l'utilité et de la nécessité de la République à cette époque critique du monde, que de même que nous n'avons pas hésité un moment, le 24 février au soir, à nous compromettre gratuitement et sans regarder derrière nous pour elle, de même aujourd'hui et demain, et longtemps encore, nous croirions faire œuvre de bon citoyen et de bon serviteur des desseins de Dieu en mourant s'il le fallait pour conserver la République à la France !

## II.

Voilà nos sentiments, voilà notre conscience, voilà notre opinion. On voit que nous sommes convaincus jusqu'au sacrifice de nous-même, si ce sacrifice était bon à quelque chose.

Eh bien ! malgré cette vigueur et cette maturité de conviction individuelle, si la majorité légale de notre pays disait : Nous ne voulons pas de la République, nous en gémirions, sans doute, mais nous nous soumettrions à la volonté légale de la majorité de la nation, c'est-à-dire que nous ne tenterions pas par la violence ou par l'insurrection de lui imposer

du droit de nos convictions personnelles une forme de gouvernement qu'elle croirait devoir abdiquer.

Si donc, un jour, une assemblée constituante, librement et légalement élue, changeait, au nom du droit éternel des nations de modifier leur existence, la forme du gouvernement; si elle rappelait une monarchie quelconque, nous le déplorerions, pour l'honneur et pour la sûreté du pays, nous tremblerions pour les bases mêmes de la société, exposée alors à des explosions nouvelles et terribles, mais nous courberions la tête sous la volonté de notre pays, loi suprême, et nous ne serions pas assez absurde pour contester à une nation représentée par son suffrage universel un droit que nous avons eu l'audace personnelle d'exercer provisoirement nous-même, simple citoyen, dans un de ces moments extrêmes où il n'y a plus ni roi, ni nation en exercice, et où, par conséquent, le salut public est toute la souveraineté.

## III.

On voit par ce que nous venons de dire que la République n'est en nous ni à l'état de manie, ni à l'état de crime, ni à l'état d'insurrection contre la volonté de notre pays; elle est simplement à l'état de politique, de préférence et de raisonnement. Il faut toujours se donner pour ce qu'on est, ni plus ni moins. Voilà notre républicanisme!

Nous étions obligé de bien le définir ainsi avant de dire aux alarmistes, aux semeurs d'alarmes et au peuple, trop souvent impressionné de ces alarmes, ce que nous voulons leur dire aujourd'hui. Nous ne voulons pas qu'ils nous supposent des motifs autres que ceux que nous avons pour essayer de les rassurer sur les prétendus complots contre la Constitution.

## IV.

Tous les trois mois on recommence à parler de ces complots, de ces usurpations, de ces dix-huit brumaire, de ces tentatives méditées, armées, couvées de consulat ou d'empire, d'expulsion de l'Assemblée nationale, de confiscation de la République par l'homme même et par l'honnête homme, je le crois, que le peuple a chargé de veiller le premier et de plus haut sur ses institutions. Je répète pour la millième fois que je n'ai pas la moindre foi dans ces calomnies de la peur; la peur grossit tout, la peur interprète tout en complots. La peur crée des fantômes et les fait agir et parler, la peur est ombrageuse et loquace. Il faut approcher et toucher courageusement ces ombres et voir ce qu'elles peuvent contenir de dangers et de réalités.

## V.

Je vous conseillerai jusqu'à la fin d'avoir confiance, confiance jusqu'à la témérité, confiance dans le président de la République que vous avez choisi et nommé vous-mêmes à la presque unanimité et malgré moi, qui redoutais le nom de Bonaparte au sommet de la République. Quelles qu'aient pu être autrefois les pensées trop impériales d'un jeune exilé né à l'ombre d'un trône, je crois à la loyauté d'un homme reconnaissant qu'un peuple a fait plus que roi en le nommant par son nom son président, car un roi n'est que l'héritier d'un trône, et un président est l'élu personnel d'une nation.

Il y a un proverbe qui dit : Noblesse oblige! eh bien! dans une situation comme celle que vous avez faite à votre pré-

sident, je dis, moi : Grandeur oblige; dignité oblige; reconnaissance et honneur obligent. Non, je ne croirai jamais qu'on descende d'une élévation légale pareille, au rôle coupable et misérable de conspirateur contre la nation qui s'est confiée en vous ! Il n'y aura au monde qu'un plus beau rôle pour Napoléon président, après celui d'être monté là, ce sera le rôle d'en descendre et de dire au peuple français : Voyez, je réponds à votre confiance en vous remettant votre Constitution ; je réponds à la calomnie en redevenant à mon tour citoyen. Les peureux qui me soupçonnaient ne connaissaient pas plus la véritable ambition que la véritable grandeur. Mon ambition n'est pas de ravir, mais de restituer à la nation ce qui lui appartient.

## VI.

Qu'il y ait quelques pensées moins pures, moins sensées, moins grandioses dans quelques petites têtes pleines de parodies impériales ici ou là, dans quelques salons, dans quelques bureaux de journal, dans quelques conciliabules de jeunes gens ou de vieillards enivrés de réminiscences de la Malmaison ou des Tuileries, je n'en sais rien; c'est possible, c'est même probable; mais cela ne doit pas plus vous troubler que la statue de l'empereur sur la colonne de la place Vendôme ne troublait le sommeil de la dernière monarchie. C'est le culte de la colonne exercé par quelques sectaires de la GLOIRE dans quelques chapelles privées de telle ou telle rue ! De la superstition et de l'encens, voilà tout; cela n'enivre pas du tout un homme sage, encore moins un peuple.

## VII.

Cependant, de temps en temps, et principalement depuis

quelques semaines, un certain parti *qui veut faire du zèle* autour de l'Élysée, comme disait M. de Talleyrand, et surtout un parti qui n'est pas celui de l'Empire, ni celui de la Légitimité, mais le parti des écrivains à demi-solde d'une autre cause monarchique, fomente ces soupçons de menées impérialistes par des insinuations et par des déclarations tellement hostiles à la Constitution, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir le parti pris de la renverser. Or, comme ce parti des écrivains d'une cause vaincue sent bien qu'à lui seul il ne convertirait pas une seule commune de la République, il chauffe de son souffle l'impérialisme dans les masses, afin de faire faire quelque explosion ou quelque étourderie au parti du consulat et de l'empire, pour essayer de passer derrière ce parti sur le pont de l'abîme où il aurait précipité la République.

Cela ne doit point vous étonner ; c'est tout simple, nous avons vu ce jeu d'autres fois. Pendant les quinze ans de la Restauration, les journaux ennemis du gouvernement de la branche aînée ont caressé, flatté, grandi, déifié l'Empire aussi ; pourquoi? pour faire passer la branche cadette des Bourbons aux Tuileries, sous l'ombre et à la face de l'empereur. Autre temps et même tactique ; ne vous y trompez pas deux fois. Le lendemain du jour où une conspiration soi-disant impériale aurait renversé la République, ce n'est pas le consulat qui passerait, ce seraient deux dynasties qui se battraient à la porte pour en chasser l'Empire, et qui ensanglanteraient le pays en n'appelant pas, sans doute, mais en tentant du moins l'étranger.

## VIII.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on lit à peu près tous les jours dans certains journaux qui expriment plus particuliè-

rement et plus franchement cette tactique des mécontentements aigris par leur chute :

Dès aujourd'hui, nous déclarons que lorsque la France demandera à chaque parti de déployer ses insignes, pour qu'elle puisse choisir la cause qui lui plaira, nous porterons d'une main la croix de l'Eglise catholique, et de l'autre le drapeau national de la légitimité. Ce sera à la France de voir si elle préférera le drapeau rouge et la guillotine.

Nous sommes réactionnaires ; nous ne sommes pas révolutionnaires.

Nous voulons que la République disparaisse sans secousse, sans commotion, sous la manifestation grave, solennelle et légale de la volonté de la France, et que la majorité du pays, à qui appartient le droit, reconstruise le trône brûlé sur la place de la Bastille par une horde de pillards.

Nous voulons que l'art. 1er du préambule de la Constitution, ainsi conçu : « *La France est constituée en République,* » soit remplacé par celui-ci : « *La France reprend le gouvernement monarchique.* »

## IX.

Il est naturel, n'est-ce pas, que le peuple qui lit çà et là de pareilles déclarations d'antipathie à la Constitution, de haine et de guerre à la République, et qui voit que dans les mêmes pages ces mêmes écrivains adulent et encouragent les pensées d'Empire, il est naturel, vous dis-je, que le peuple se prenne au piége et qu'il se dise : « Mais on conspire » donc autour du pouvoir exécutif, contre la République, » puisque les ennemis de la République aiment tant le pou- » voir exécutif? »

## X.

De là, en effet, des ombrages, des suspicions, des inquié-

tudes, des instabilités, des ébranlements de confiance, des joies folles dans les monarchistes de Juillet, des peurs réelles ou affectées dans les républicains sincères, des indignations, des menaces et des foudres, dans les républicains exagérés; c'est naturel encore; on serre plus fort et jusqu'à les briser dans sa colère, la liberté et la Constitution, quand on croit qu'on veut vous les arracher.

## XI.

Mais si ces résultats, qui se produisent tous les trois mois et qui s'évanouissent huit jours après d'eux-mêmes, quand on s'est bien convaincu qu'il n'y a d'autre conspiration que la tactique d'un côté et la peur de l'autre; si, disais-je, ces résultats sont fâcheux sous certains rapports, sous un autre rapport, ils sont pour l'homme réfléchi la révélation d'un symptôme très-heureux et qui est de nature à raffermir les faibles et à rassurer les craintifs sur l'aplomb qu'a déjà pris la République dans les esprits et dans les intérêts.

Ce symptôme qu'il faut vous faire observer, à vous peuple paisible et impartial, le voici :

C'est que chaque fois qu'on sème ainsi, par la tactique des partis, ou par la faute des apparences dans le gouvernement, l'idée d'un renversement de la Constitution républicaine par le président de la République, une transe saisit la France; la panique court en frisson universel sur le pays, les visages s'allongent, les paroles légères deviennent graves, l'œil plonge en se voilant de nuages dans des perspectives sombres et inconnues; l'argent, ce *mercure* si impressionnable du thermomètre politique, se resserre, la confiance s'interroge, le travail diminue avec le capital qui se retire, les transactions se ralentissent, les propriétaires et les négociants de toute nature s'affligent, même ceux qui n'aiment

pas de cœur le gouvernement républicain; enfin la France s'assombrit, et l'Europe écoute si rien ne va gronder ou éclater dans le volcan assoupi du continent!

## XII.

Qu'est-ce que cela veut dire? Je le demande, non pas aux fous d'illusions et aux fous de ressentiment contre la République, mais aux hommes de bonne foi et de sens.

Cela veut dire que la France entière, à l'exception de ces coteries d'écrivains qui lancent leur feuille à tout vent sans responsabilité, cela veut dire que l'Europe elle-même ont l'instinct des dangers extrêmes où les renverseurs de cette République si détestée jetteraient la France, le continent, l'Europe, la propriété, les existences, la société!

Cela veut dire que tout le monde a volontairement ou involontairement l'instinct, la révélation intérieure et forcée de ce fait, c'est-à-dire que le salut commun, en ce moment et pour longtemps, je l'espère, est dans la Constitution, qui nous contient tous, qui nous abrite tous, qui nous défend tous les uns par les autres, les uns contre les autres, et tous ensemble contre l'anarchie et contre l'étranger.

Voilà ce que cela veut dire, ou bien il faudrait admettre des effets sans cause. L'effet, c'est l'inquiétude générale; la cause, c'est le mot seulement de conspiration contre la République.

## XIII.

Et maintenant, la France a-t-elle tort de se troubler ainsi au premier signe, même au premier signe trompeur de l'ébranlement de sa Constitution actuelle? Non.

Un sentiment public en général n'a jamais tort d'être ce qu'il est en matière de sécurité. La France voit bien aujourd'hui les suites inévitables de toute révolution; elle est peut-être bien fâchée, dans certaines régions, d'avoir amené, préparé, soufflé, laissé faire la sienne; elle déplore peut-être bien intérieurement les fatales complaisances qu'elle a eues pour tous les caprices de son dernier gouvernement et qui ont amené ce gouvernement à la sécurité excessive et au mépris de l'opinion qui l'ont perdu; elle maudit peut-être bien ces ébranlements téméraires et ces assauts d'ambition que les coalitions parlementaires et les orateurs, et les banquets, et les journaux de ces coalitions, ont donné sans prévoyance à leur propre trône pendant les huit dernières années du règne, depuis 1839; elle voudrait peut-être bien avoir exigé plus énergiquement la réforme électorale faite en temps utile pour prévenir une révolution; elle se frappe peut-être bien la poitrine d'avoir si fort décrédité et secoué la prérogative royale par la voix de ses hommes d'État, chefs tour à tour et agitateurs eux-mêmes de ses cabinets; elle voudrait peut-être bien revenir sur ses pas; mais c'est impossible. Le temps est le temps; il a emporté son heure dans un jour d'émeute mal prévue et mal combattue par sa royauté et par ses ministres. La France a maintenant derrière elle l'abîme d'une révolution accomplie à franchir; qui l'osera, au risque de retomber dans une série de révolutions plus profondes? On se dit: Qu'y a-t-il de l'autre côté? Un sol monarchique qu'on m'assure être solide, mais qui s'est effondré sept fois sous mes pas en moins de cinquante ans? Qu'y trouverai-je, à supposer que le peuple m'y suive? Trois dynasties s'y partageant les forces et s'y disputant ce qui n'est plus, la foi monarchique? Le sol sur lequel je m'avance est dur et raboteux au commencement de la route, mais il est inébranlable, et je puis y fonder avec le temps et avec la force du suffrage universel, régulariser un établissement national et vaste comme le

peuple tout entier, fort et indétrônable comme lui. Des sectes anti-sociales menacent la propriété, la famille, la civilisation connue; devant le bon sens, la volonté et le pouvoir irrésistible de la population souveraine, ces sectes s'évaporent, elle s'évanouissent, elles fondent comme des météores en plein soleil; devant une monarchie étroite, rivalisée, contestée, ces sectes s'allient au peuple, fermentent dans ses mécontentements, enveniment et disciplinent les factions, chargent ses révolutions de matières incendiaires et leur font faire explosion sous la société elle-même, sous prétexte de n'attaquer que tel ou tel trône; les prétendants, aujourd'hui impuissants contre la nation souveraine, deviennent puissants contre une souveraineté dynastique, les partis arment, les guerres civiles couvent, les provinces se rangent sous des drapeaux divers, les coalitions extrêmes se reforment pour appuyer celui-ci contre celui-là et pour subjuguer le pays par le bras de ses propres enfants! Voilà ce qui se présente à l'esprit de tout homme prévoyant du lendemain à chaque éventualité des renversements de la Constitution républicaine!

## XIV.

Sans doute, cette Constitution est imparfaite, pleine de lacunes et de défauts visibles à l'œil d'un enfant, comme toutes les institutions qui ne sont encore qu'ébauchées et qui ont à recevoir les corrections de l'expérience et les améliorations du temps; sans doute, elle n'a pas ce long passé qui assure l'avenir des institutions aux imaginations routinières de la multitude; sans doute, on envisage avec une certaine anxiété les interruptions du pouvoir exécutif trop rapprochées que son mécanisme lui commande de subir dans ses premières années. Tout cela est vrai; mais tout

cela n'est qu'embarras et crise, ce n'est pas révolution et catastrophe ; on peut y parer. La France a le génie de l'à-propos ; elle tournera ou elle franchira ces difficultés ; elle moulera sa République sur ses nécessités et sur sa nature ; elle laissera le temps, les mœurs, l'opinion lui indiquer où il faudra porter la main pour remédier à tel ou tel inconvénient que la précipitation de son œuvre constitutionnelle ne lui a pas permis de prévoir ou d'éviter.

Si les phases gouvernementales sont trop courtes, elle les prolongera ; si son pouvoir législatif est sans contre-poids, elle lui en cherchera en lui-même ;

Si son pouvoir exécutif est trop assujetti dans ses mouvements, elle lui accordera plus d'espace pour se mouvoir et plus de latitude pour agir ;

Si le conflit se présente inévitable et fréquent entre ces deux branches du pouvoir, elle le videra par des appels au pays. La France n'est pas judaïque ni méticuleuse de sa nature ; elle ne se laisse pas entraver comme l'Allemagne par la lettre de ses chartes ; elle en interprète l'esprit, et elle sort de la difficulté par l'audace. Ne soyez pas en peine de l'avenir : il saura bien se tirer d'affaire en son temps ; pensez au présent : à chaque année sa peine. Le présent en a plus que l'avenir n'en aura, parce que le présent est tout neuf, et que l'avenir sera plus exercé aux difficultés de la démocratie. Souvenez-vous de combien de jours plus difficiles et plus terribles vous êtes sortis sauvés depuis deux ans !

Du 24 février sans roi, sans République, sans représentants, sans Constitution ! de ces trois mois sans armée et sans garde nationale !

De ce suffrage universel sans précédents, et cependant sans erreur, dans une nation où les électeurs se comptent par millions ! problème terrible aux yeux de ceux qui ne croyaient pas à la raison publique et à la majorité du sens commun en France !

De ces grandes émeutes de mars, d'avril, de mai, expirant d'elles-mêmes devant le soulèvement unanime du peuple sensé!

Enfin de ces journées de juin, bataille de toutes les démagogies contre la démocratie au berceau, acceptée et gagnée par un gouvernement de cinq hommes désarmés et par une Assemblée de cinq semaines! Avez-vous vu aucune des monarchies qui ont régné depuis soixante ans sur la France recevoir un assaut pareil et en triompher aussi énergiquement, en opposant la nation aux factions dans une journée de *vendémiaire* aussi large que Paris lui-même?

Non, vous ne l'avez jamais vu, vous ne le verrez jamais, je l'espère. Cette bataille a montré ce que pourrait pour la défense de la société une République assise et armée, puisqu'une République naissante et surprise avant qu'elle eût pris toutes ses armes pouvait de tels prodiges d'énergie conservatrice. C'est cette résolution sans hésitation, quoi qu'on en ait dit, du gouvernement, de l'Assemblée, de la garde mobile, de l'armée, du peuple, ce sont ces baïonnettes et ces canons sortant de terre, foudroyant la révolte et entourant la représentation nationale d'un rempart de fer, qui arrachèrent à un roi détrôné au milieu de cinq cent mille hommes, ces paroles expressives qui contiennent toute la différence entre la Monarchie et la République, en puissance défensive de la société :

*Il n'y a qu'un gouvernement anonyme qui puisse se défendre ainsi.*

Mais ce gouvernement n'était pas anonyme en effet. Ce roi l'appelait anonyme parce qu'il ne s'appelait du nom d'aucune dynastie; mais il s'appelait la République, la Nation, la France, la Société! Voilà pourquoi il osait appuyer son drapeau du canon contre toutes les factions avec lesquelles la royauté plus faible serait obligée de compter, et devant lesquelles elle serait encore peut-être obligée de reculer et de s'évanouir.

## XV.

Voilà, sachez-le bien, l'analyse rapide, mais vraie, de la puissance de cet instinct de conservation qui fait redouter à toutes les opinions sages au dernier moment les tentatives de réaction contre la République. C'est l'intuition des dangers publics, c'est la contraction des nerfs et des muscles qu'on éprouve quand, après s'être approché en jouant d'un abîme, on regarde au fond. L'abîme est plus profond, plus effrayant qu'on ne croyait, et on recule avec terreur.

## XVI.

Et puis ce n'est pas tout encore; ceux-là mêmes qui déclament le plus haut contre la Constitution, et qui poussent le plus témérairement à en sortir; ceux-là mêmes qui voudraient qu'on eût déjà fait marcher quelques bataillons sur la loi, et qu'on eût proclamé je ne sais pas quoi aux sons de quelques tambours pour étouffer la voix du suffrage universel; oui, ceux-là eux-mêmes ne laissent pas d'avoir quelques inquiétudes, quelques scrupules sur la facilité durable de faire accepter, subir, honorer, aimer et défendre leur petit gouvernement, ou militaire, ou impérial, ou dynastique, ou aristocratique, ou exclusivement bourgeois, à un peuple immense, instruit et orageux, qui a goûté à la coupe de la souveraineté nationale.

L'enthousiasme pour les palinodies et pour les servitudes a son moment chez un pareil peuple, c'est vrai; mais cet enthousiasme qui ne vient que d'un moment d'horreur contre les démences des sectes anarchiques,

démences au fond sans portée, et d'une impatience maladive contre les difficultés des institutions commençantes : cet enthousiasme à rebours, cette idolâtrie de l'esclavage ne dure pas plus longtemps que le sentiment de lassitude ou de peur qui le produit. La nature revient avec les forces ; la nature du peuple français ne se plie pas huit jours de suite aux bassesses. Le ressort fléchit, mais il se redresse, et en se redressant il emporte le gouvernement de découragement momentané qu'il s'est lui-même imposé. Toute notre histoire est là pour le crier à toutes ses pages à ceux qui nous font de nouveau la théorie du découragement. Et d'ailleurs, si le peuple est heureusement découragé des mouvements, des folies et des excès de la liberté dans lesquels certains hommes à contre-sens ont voulu le précipiter, il n'est peut-être pas si découragé de sa dignité, de sa liberté, de sa souveraineté que vous voudriez le croire et le lui faire accroire, afin de tout risquer contre cette maudite démocratie qui s'organise?

## XVII.

La République qui souffre sans répondre et en souriant tant d'invectives et tant de dénigrements, parce qu'il faut laisser au passé le temps de maudire en liberté l'avenir ; la République qui s'adresse souvent à elle-même des injures et des ironies, qui font croire qu'elle n'a pas foi elle-même à sa propre existence et à sa propre durée ; cette République au fond est-elle aussi dénuée de raison d'être, de foi en elle-même, de volonté d'exister et de force de vivre que vous affectez de le dire, et que vous le croyez, peut-être? Et lorsque dans le silence de vos réflexions, dans le répit de vos colères contre elle, vous vous interrogez un peu sérieusement, n'avez-vous aucun doute sur l'existence, je ne dis pas des mœurs républicaines, les mœurs ne se développent pas en

deux ans; mais sur l'existence d'un immense sentiment républicain dans des régions très-larges et dans les régions les plus actives et les plus passionnées de ce peuple français?... Voyons!

## XVIII.

Qu'est-ce que la République, au fond? N'est-ce pas, en définitive, le gouvernement personnifié de tous les principes, de toutes les aspirations, de tout l'idéal de ce qu'on appelle la Révolution française, ou plutôt la Révolution moderne, la Révolution des idées dans le monde nouveau?

— Oui! cela ne peut pas se nier.

— Je vais vous l'expliquer mieux encore néanmoins, article par article, pour la conviction de ceux qui n'y ont pas assez réfléchi.

Qu'est-ce que la Révolution française?... La Révolution pourrait se composer de cinq ou six mots, mais de cinq ou six mots qui renferment cinq ou six mondes.

Triomphe de la raison humaine sur les servitudes de l'esprit.

Emancipation de la conscience humaine de l'intolérance des cultes d'État.

Emancipation des peuples de la possession absolue et héréditaire de certaines familles appelées dynasties.

Emancipation du peuple agricole ou plébéien de la possession de certaines castes appelées féodalité ou noblesse à priviléges.

Égalité des droits de l'homme devant la loi.

Égalité des propriétés devant l'impôt.

Égalité des industries devant la liberté de concurrence et de travail.

Liberté de tous égaux à tous, dans les limites communes à tous de la loi.

Souveraineté de tous exercée par le droit de tous à l'élection du gouvernement.

Représentation élective, pour que la possession d'elle-même ne soit jamais enlevée à la nation, jamais prescrite.

Gouvernement de la pensée et de l'opinion.

Par conséquent, gouvernement amovible, et rectifié par l'élection, quand il cesse d'exprimer la pensée, l'opinion, la volonté, le sens, l'intérêt du peuple

Je vous le demande... est-ce là oui ou non la Révolution?

— Oui!

Et je vous le demande encore, maintenant, y a-t-il un seul de ces principes qui ne soit au fond la tendance directe à la République, le programme anticipé de la République, le type nettement sculpté ou dessiné de la République?

— Non!

J'irai plus loin. Y a-t-il un gouvernement dynastique et héréditaire quelconque qui ne soit en opposition et en contradiction avec ces principes sérieusement appliqués, et qui, par conséquent, ne fasse mentir et ne fausse, jusqu'à un certain point, la Révolution, si on la refait monarchie?

— Non! car nous ne pouvons pas comprendre, en effet, qu'il y ait dans le même cadre de gouvernement une nation souveraine et une dynastie souveraine? cela fait deux souverainetés qui se combattent, qui se haïssent et qui s'expulsent tour à tour, la guerre civile des pouvoirs. Et c'est apparemment pour cela que nos monarchies se débattent contre notre démocratie, et s'écroulent si souvent sur nous.

## XIX.

Eh bien! pensez-vous que ce même peuple français, qui a fait la Révolution française en tant d'actes sublimes, affreux ou héroïques tour à tour, la Révolution en 89? la Révolution

en 92? la Révolution en 93? la Révolution en 95? la Révolution en 1800? la Révolution, sous le nom de charte, en 1814? la Révolution, sous le nom d'acte additionnel, en 1815? la Révolution en juillet 1830? la Révolution, sous le nom de République, en février 1848? La guerre défensive de la Révolution pendant dix-sept ans contre l'Europe entière, la guerre intestine à elle-même? Tous les sacrifices de repos, de sécurité, d'impôt, d'argent, d'armées, de générations, nécessaires pour atteindre à la réalisation de plus en plus complète de sa Révolution? Pensez-vous, dis-je, qu'elle les désavoue, les démente et les répudie pour longtemps, ces principes, au moment même où elle y touche, et où elle y touche innocemment, providentiellement et sans crime, sous la forme et sous le nom de République? de République constituée, modérée et organique du 24 février?

— Non, ce n'est pas possible, ou du moins ce ne serait pas longtemps possible, ou bien ce serait ce qui n'a jamais eu lieu dans le monde : l'abdication de la raison humaine, l'apostasie gratuite et volontaire de tout un continent. On a vu des rois comme Henri IV apostasier pour un trône, on n'a jamais vu des peuples apostasier en masse pour la servitude.

## XX.

— Vous ne croyez donc pas que la nation apostasie jamais sa révolution?

— Non.

—Eh bien alors, le lendemain du jour où on aurait renversé la République, c'est-à-dire la Révolution, que feriez-vous de la nation?

— C'est vrai, ce serait embarrassant!

— Que feriez-vous, en commençant par les sommets, de

cette noblesse ancienne ou récente, riche encore, propriétaire du sol et influente dans ses provinces, gardant honorablement le culte d'autres dynasties que celle que vous reprendriez, pouvant exercer avec dignité son droit et son rôle de citoyens considérés, et sa grande part de liberté de gouvernement dans une République, mais ne pouvant subir sans honte, sans aigreur et sans révolte sourde, le joug d'une souveraineté dynastique et bourgeoise qui soulève sa haine et opprime son orgueil?

— Nous ne savons pas.

## XXI.

— Que ferez-vous de cette jeunesse née au sein des débats et des luttes de la liberté, et qui porte dans le sang et dans les idées les ardeurs, les bouillonnements généreux et les impatiences de la liberté elle-même? Est-ce de la chair d'esclaves ou de courtisans? ou n'est-ce pas, au contraire, un élément qui ne peut s'assimiler qu'aux institutions libres, grandes, mobiles, républicaines enfin, sous peine de devenir un élément d'éternelles explosions? Refoulerez-vous trente ans d'aspirations et d'idées populaires dans leur cœur?

— Ce serait difficile.

## XXII.

— Que feriez-vous de cette philosophie que la révolution a semée à pleines mains dans les livres, que l'instruction laïque a fait couler à pleins bords dans vos instituts et dans vos écoles, qui crie par toutes les voix du siècle : liberté d'esprit, raisonnement, discussion, logique indépendante

des cultes, rationalisme des institutions? Croyez-vous que vous enchaîniez cette philosophie, et cette raison, et ces idées captives au char de votre petite monarchie quelconque, et que vous les fassiez passer et rester sous le joug d'une ligue mesquine, entre une cour de circonstance et une théocratie d'Etat? Non. Tout cela tend à un sentiment religieux nouveau, mais à un sentiment religieux raisonné, libre, fier de lui-même! Cette philosophie nouvelle n'a pour dernière expression qu'une République.

— C'est possible.

## XXIII.

— Que feriez-vous de ce peuple immense des villes et des campagnes, bourgeoisie sans nombre s'immatriculant tous les jours à l'ancienne bourgeoisie par le sol, l'industrie, l'instruction, le commerce, le travail, l'épargne, à qui la propriété a donné le sentiment de son existence comme classepolitique, et à qui la République a donné son droit et son importance principale aujourd'hui dans la souveraineté électorale du pays? Les remettrez-vous, ces six millions d'hommes devenus citoyens et fiers de rester tels, à la porte de vos colléges électoraux pour voir gouverner la nation sans eux et contre eux souvent, par quelques petites aristocraties de plus imposés ou de plus patentés? Ne croyez-vous pas qu'ils deviendraient aussitôt un élément de renversement irrésistible contre tout gouvernement qui leur reprendrait leur titre et leur dignité de citoyens? Et, d'un autre côté, concevez-vous un autre gouvernement que la République pour coexister avec une toute-puissance électorale telle que celle dont je vous parle?

—Non, une souveraineté électorale comme celle-là en bas, et une souveraineté monarchique en haut, cela ferait une

belle lutte ! La monarchie y éclaterait tous les trois ans ! Nul état ne peut avoir deux maîtres, c'est vieux comme la parabole.

## XXIV.

Et maintenant, que feriez-vous de ce qu'on appelle mal-à-propos le peuple lui-même, c'est-à-dire ces sept ou huit millions de citoyens, agriculteurs, laboureurs, soldats, ouvriers, manœuvres, prolétaires, qui, rejetés autrefois hors du cadre social par le défaut d'instruction, de propriété et de justice, y sont entrés aujourd'hui, et sont en immense majorité dignes d'y rester et d'y grandir en moralité, en lumières et en bien-être sous la vigilance bienveillante de la République, qui n'a pas de droit d'aînesse dans ses affections ?

Les rejetterez-vous comme des ilotes hors du droit politique, hors des participations électorales, hors de la communauté sociale ? Mais le rayon de la liberté a touché leurs fronts ; quelques-uns, au premier moment, en ont eu le délire, mais la grande majorité n'en a eu que la chaleur, la reconnaissance et la dignité ! Où les rejetteriez-vous, vous monarchie ? Dans les séditions. Vous en feriez la lave furieuse des révolutions sociales qui couvaient depuis vingt ans dans les conciliabules des *sections* des Droits de l'homme et des *sociétés* fraternelles, et que la République a évaporées, en ne laissant aux ténèbres des conspirations que les incorrigibles conspirateurs de profession.

— C'est encore vrai ; il faudrait de terribles armées à ces nouvelles monarchies contre ces armées de mécontents qu'elles recruteraient nécessairement en rétrécissant le pouvoir politique.

## XXV.

Eh bien! je vous le répète, ce sont là les forces latentes de la République aujourd'hui, ses nécessités de subsister, ses racines cachées dans le fond des choses. Ce sont là les apparitions effrayantes que les aveugles et les téméraires de restaurations monarchiques ne voient pas, mais que tous les hommes sensés et pensants voient, et qui leur font dire, toutes les fois qu'on agite la question du renversement de la République : « Arrêtons-nous, tenons-nous-y, ou nous allons nous pré- » cipiter dans un océan de difficultés, d'impossibilités, de » révolutions nouvelles et de révolutions mille fois moins » maniables, moins généreuses, moins vite régularisées que » la révolution du 24 février ! La révolution du 24 février a » été une révolution d'enthousiasme, une révolution d'espé- » rance ! Elle a eu pour premier mot amnistie à tout, pouvoir » à tous ! Elle a eu pour dernier mot République unanime et » modérée, République de paix et non de colère ! Les révolu- » tions qui viendraient après une réaction courte de monar- » chie faible et par conséquent violente, seraient peut-être » des révolutions de ressentiment et de désespoir ; elles » auraient pour premier mot Vengeance, et pour dernier » mot Anarchie et Coalition !

» La démocratie raisonnable a fait la République du » 24 février ; la démagogie effrénée ferait la République » de 1850 ou de 1852 ! Que la Providence en garde » nous, nos femmes, nos enfants, nos maisons, nos » biens, notre patrie ! Or, la Providence de la nation » et de la société s'appelle en ce moment la Ré- » publique ! Blasphémons-la tant que nous voudrons, mais » ne la renversons pas, car elle pourrait engloutir sous ses » ruines ses amis, ses ennemis, ses fondateurs comme ses » démolisseurs. »

## XXVI.

Citoyens, voilà la sagesse! Et cette sagesse qui parle tout bas dans le cœur de tous les hommes de bien, à quelque parti qu'ils appartiennent par des préférences toutes respectables quand elles sont inoffensives d'ailleurs, cette sagesse parle aussi, soyez-en sûrs, dans la haute et droite intelligence de ceux à qui vous avez confié le gouvernement de la République.

## XXVII.

Quant à moi, je vous le dis encore, je ne suis pas fanatique de républicanisme, mais je suis fanatique de salut public. Eh bien, ce sont là les considérations qui m'ont frappé comme un éclair d'évidence et de prévoyance quand, le 24 février au soir, dans l'anéantissement de tout gouvernement et de toute forme sociale, j'ai dit, avec d'autres hommes dévoués jetés comme moi sur la brèche, en mesurant de l'œil toute ma responsabilité et en l'acceptant tout entière d'avance : « Il n'y a que la République pour rallier toute la » France, pour faire face au monde et pour préserver les » bases de la société ! »

Nous avons dit constamment depuis aux républicains : « Soyez raisonnables, modérés, patients, magnanimes; ne » prenez pas la République à votre compte et pour vous seuls : » prenez-la au compte de la nation et pour toutes les classes » du peuple, sans acception d'origine, de situation, d'antécédents, d'opinions ; effacez-vous vite, et longtemps, et toujours s'il le faut, pour laisser entrer la nation seule dans la » République. Ne vous étonnez pas de quelques réactions,

» ne vous effrayez pas de quelques oscillations, ne vous in-
» dignez pas de quelques injustices; laissez aller le balan-
» cier du temps, il se fixera à son centre de lui-même,
» car la France, au fond, est à la fois républicaine par ses
» idées, conservatrice par ses intérêts! Admirable condition
» pour fonder une démocratie viable! »

## XXVIII.

Et maintenant, si j'avais une voix qui pût être entendue des hommes qui se poussent et qui vous poussent, par une réaction de leur ressentiments naturels, mais par une réaction bien imprudente, vers les tentatives de monarchie, je dirais..... ce que je viens de vous dire..... Mais ils ne m'écouteraient pas. La passion et la colère ont-elles écouté jamais?

Je ne doute pas que le président de la République ne comprenne le rôle de modérateur et de médiateur des partis en France, au lieu du rôle si court de serviteur des réactions de tel ou tel parti.

## XXIX.

Louis-Philippe, ce roi si sensé quand il craignait le trône en 1830 pour ses enfants, avait pris un petit morceau de la France dans sa main (trois cent mille électeurs de la classe moyenne seulement); il avait examiné attentivement cette poignée d'opinions et d'intérêts pris dans le grand monceau de la nation, et il avait dit: *la France est juste milieu!*

Eh bien! ce que Louis-Philippe avait dit de cette pincée de France politique qu'il avait dans sa main est encore vrai, mais dans une proportion plus nationale, plus libérale et plus

démocratique de la France entière : *la France entière est centre! la France est une démocratie modérée par ses lumières et par ses intérêts.* Vous n'en ferez jamais ni une démagogie ni une monarchie durable, encore moins une secte sociale subversive des propriétés ; mais vous en ferez très-bien une République conservatrice et progressive !

Je suis dans cette conviction depuis bien des années et j'y reste, et je suis convaincu que cette conviction sera celle du pays avant dix ans. Si j'étais plus jeune, je dirais le mot du cardinal de Bernis : *J'attendrai.* Je suis certain que dans quelques années, les partis mêmes qui nient ces vérités aujourd'hui, les prendront pour symbole et pour programme. Cela rassure les cœurs des bons citoyens sur l'avenir de la patrie, car la patrie vivra après nous et héritera de nos efforts pour elle.

## XXX.

Un jour, à l'Assemblée législative, un montagnard s'approcha de Vergniaud, isolé alors de tous les partis, excepté du petit groupe de républicains antiques et purs qui étaient restés fidèles à la démocratie de Mirabeau et de Bailly.

— Vous devez bien souffrir d'être assis seul ainsi dans cet isolement des deux camps extrêmes, au milieu de ce vide que vos opinions odieuses aux royalistes, suspectes aux montagnards, font autour de vous ?

— Moi ? dit Vergniaud ; vous vous trompez, je vois l'avenir. Sur ce banc où vous me plaignez d'être seul, un peuple entier viendra, avant dix ans, s'asseoir à ma place après moi.

## XXXI.

Ce que je vous dis là est de la raison froide. Cela ne

réussit jamais, ni auprès d'un parti, ni auprès de l'autre. Mais au-dessus de ces deux partis extrêmes il y a une masse impartiale et calme qui écoute, qui raisonne et qui comprend. C'est elle qui à la fin se jette entre les deux partis extrêmes pour les séparer et qui leur arrache des mains le pays qu'ils allaient déchirer. Cette masse est immense, éclairée, et bien intentionnée en France. Elle paraîtra toujours au moment du véritable danger, et elle sauvera les deux partis de leurs propres excès ou de leurs propres impatiences.

Sans doute, il est pénible pour un homme public d'être à la fois répudié des deux camps, de sentir dans l'isolement et de parler par conscience dans le désert. Mais quand on a beaucoup lu et beaucoup compris l'histoire, on accepte avec résignation et confiance ces situations qui paraissent fausses un jour parce qu'elles sont les seules situations vraies pour le lendemain.

LAMARTINE,

*représentant du peuple.*



# ENTRETIEN AVEC LE LECTEUR.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'homme se plaît à remonter à sa source ; le fleuve n'y remonte pas. C'est que l'homme est une intelligence et que le fleuve est un élément. Le passé, le présent, l'avenir, ne sont qu'un pour Dieu. L'homme est dieu par la pensée. Il voit, il sent, il vit à tous les points de son existence à la fois. Il se contemple lui-même, il se comprend, il se possède, il se ressuscite et il se juge dans les années qu'il a déjà vécu. En un mot, il revit tant qu'il lui plaît de revivre par ses souvenirs. C'est sa souffrance quelquefois, mais c'est sa grandeur. Revivons donc un moment, et voyons comment je naquis avec une parcelle de ce qu'on appelle poésie dans ma nature, et comment cette parcelle de feu divin s'alluma en moi à mon insu, jeta quelques fugitives lueurs sur ma jeunesse, et s'évapora plus tard dans les grands vents de mon équinoxe et dans la fumée de ma vie.

J'étais né impressionnable et sensible. Ces deux qualités sont les deux premiers éléments de toute poésie. Les choses extérieures à peine aperçues laissaient une vive et profonde empreinte en moi ; et quand elles avaient disparu de mes yeux, elles se répercutaient et se conservaient présentes dans ce que l'on nomme l'*imagination*, c'est-à-dire la mémoire, qui revoit et qui repeint en nous. Mais de plus, ces images ainsi revues et repeintes se transformaient promptement en sentiment. Mon âme animait ces images, mon cœur se mêlait à ces impressions. J'aimais et j'incorporais en moi ce qui m'avait frappé. J'étais une glace vivante qu'aucune poussière de ce monde n'avait encore ternie, et qui réverbérait l'œuvre de Dieu ! De là à chanter ce cantique intérieur qui s'élève en nous, il n'y avait pas loin. Il ne manquait que la voix. Cette voix que je cherchais et qui balbutiait sur mes lèvres d'enfant, c'était la poésie. Voici les plus lointaines traces que je retrouve au fond de mes souvenirs presque effacés des premières révélations

du sentiment poétique qui allait me saisir à mon insu, et me faire à mon tour chanter des vers au bord de mon nid, comme l'oiseau.

J'avais dix ans; nous vivions à la campagne. Les soirées d'hiver étaient longues. La lecture en abrégeait les heures. Pendant que notre mère berçait du pied une de mes petites sœurs dans son berceau, et qu'elle allaitait l'autre sur un long canapé de velours d'Utrecht rouge et râpé, à l'angle du salon, mon père lisait. Moi je jouais à terre à ses pieds avec des morceaux de sureau que le jardinier avait coupés pour moi dans le jardin; je faisais sortir la moelle du bois à l'aide d'une baguette de fusil. J'y creusais des trous à distances égales, j'en refermais aux deux extrémités l'orifice, et j'en taillais ainsi des flûtes que j'allais essayer le lendemain avec mes camarades les enfants du village, et qui résonnaient mélodieusement au printemps sous les saules au bord du ruisseau, dans les prés.

Mon père avait une voix sonore, douce, grave, vibrante, comme les palpitations d'une corde de harpe, où la vie des entrailles auxquelles on l'a arrachée semble avoir laissé le gémissement d'un nerf animé. Cette voix, qu'il avait beaucoup exercée dans sa jeunesse en jouant la tragédie et la comédie dans les loisirs de ses garnisons, n'était point déclamatoire, mais pathétique. Elle empruntait un attendrissement d'organe et une suavité de son de plus, de l'heure, du lieu, du recueillement de la soirée, de la présence de ces petits enfants jouant ou dormant autour de lui, du bruit monotone de ce berceau à qui le mouvement était imprimé par le bout de la pantoufle de notre mère, et par l'aspect de cette belle jeune femme qu'il adorait, et qu'il se plaisait à distraire des perpétuels soucis de sa maternité.

Il lisait dans un grand et beau volume relié en peau et à tranche dorée (c'était un volume des œuvres de Voltaire) la tragédie de *Mérope*. Sa voix changeait d'accents avec le rôle. C'était tantôt le tyran cruel, tantôt la mère tremblante, tantôt le fils errant et persécuté; puis les larmes de la reconnaissance, puis les soupçons de l'usurpateur, puis la fureur, la désolation, le coup de poignard, les larmes, les sanglots, la mort, le livre qui se refermait, le long silence qui suit les fortes commotions du cœur.

Tout en creusant mes flûtes de sureau, j'écoutais, je comprenais, je sentais; ce drame de mère et de fils se déroulait précisément tout entier dans l'ordre d'idées et de sentiments le plus à la portée de mon intelligence et de mon cœur. Je me figurais Mérope dans ma mère; moi dans le fils disparu et reconnu retombant dans ses bras,

arraché de son sein. De plus, ce langage cadencé comme une danse des mots dans l'oreille, ces belles images qui font voir ce qu'on entend, ces hémistiches qui reposent le son pour le précipiter ensuite plus rapide, ces consonnances de la fin des vers qui sont comme des échos répercutés où le même sentiment se prolonge dans le même son, cette symétrie des rimes qui correspond matériellement à je ne sais quel instinct de symétrie morale cachée au fond de notre nature, et qui pourrait bien être une contre-empreinte de l'ordre divin, du rhythme incréé dans l'univers ; enfin cette solennité de la voix de mon père, qui transfigurait sa parole ordinairement simple, et qui me rappelait l'accent religieux des psalmodies du prêtre le dimanche dans l'église de Milly ; tout cela suscitait vivement mon attention, ma curiosité, mon émotion même. Je me disais intérieurement : Voilà une langue que je voudrais bien savoir, que je voudrais bien parler quand je serai grand. Et quand neuf heures sonnaient à la grosse horloge de noyer de la cuisine, et que j'avais fait ma prière et embrassé mon père, je repassais en m'endormant ces vers, comme un homme qui vient d'être ballotté par les vagues sent encore, après être descendu à terre, le roulis de la mer, et croit que son lit nage sur les flots.

Depuis cette lecture de *Mérope*, je cherchais toujours de préférence les ouvrages qui contenaient des vers, parmi les volumes oubliés sur la table de mon père ou sur le piano de ma mère, au salon. La *Henriade*, toute sèche et toute déclamatoire qu'elle fût, me ravissait. Ce n'était que l'amour du son, mais ce son était pour moi une musique. On me faisait bien apprendre aussi par cœur quelques fables de la Fontaine ; mais ces vers boiteux, disloqués, inégaux, sans symétrie ni dans l'oreille ni sur la page, me rebutaient. D'ailleurs, ces histoires d'animaux qui parlent, qui se font des leçons, qui se moquent les uns des autres, qui sont égoïstes, railleurs, avares, sans pitié, sans amitié, plus méchants que nous, me soulevaient le cœur. Les fables de la Fontaine sont plutôt la philosophie dure, froide et égoïste d'un vieillard, que la philosophie aimante, généreuse, naïve et bonne d'un enfant : c'est du fiel, ce n'est pas du lait pour les lèvres et pour les cœurs de cet âge. Ce livre me répugnait ; je ne savais pas pourquoi. Je l'ai su depuis : c'est qu'il n'est pas bon. Comment le livre serait-il bon ? l'homme ne l'était pas. On dirait qu'on lui a donné par dérision le nom du *bon la Fontaine*. La Fontaine était un philosophe de beaucoup d'esprit, mais un philosophe cynique. Que penser d'une nation qui commence l'éducation de ses enfants par les leçons d'un

cynique ? Cet homme, qui ne connaissait pas son fils, qui vivait sans famille, qui écrivait des contes orduriers en cheveux blancs pour provoquer les sens de la jeunesse, qui mendiait dans des dédicaces adulatrices l'aumône des riches financiers du temps pour payer ses faiblesses; cet homme dont *Racine*, *Corneille*, *Boileau*, *Fénelon*, *Bossuet*, les poëtes, les écrivains ses contemporains, ne parlent pas, ou ne parlent qu'avec une espèce de pitié comme d'un vieux enfant, n'était ni un sage ni un homme naïf. Il avait la philosophie du sans-souci et la naïveté de l'égoïsme. Douze vers sonores, sublimes, religieux d'*Athalie*, m'effaçaient de l'oreille toutes les cigales, tous les corbeaux et tous les renards de cette ménagerie puérile. J'étais né sérieux et tendre ; il me fallait dès lors une langue selon mon âme. Jamais je n'ai pu, depuis, revenir de mon antipathie contre les fables.

Une autre impression de ces premières années confirma, je ne sais comment, mon inclination d'enfant pour les vers.

Un jour que j'accompagnais mon père à la chasse, la voix des chiens égarés nous conduisit sur le revers d'une montagne boisée, dont les pentes, entrecoupées de châtaigniers et de petits prés, sont semées de quelques chaumières et de deux ou trois maisonnettes blanchies à la chaux, un peu plus riches que les masures de paysans, et entourées chacune d'un verger, d'un jardin, d'une haie vive, d'une cour rustique. Mon père, ayant retrouvé les chiens et les ayant remis en laisse avec leur collier de grelots, cherchait de l'œil un sentier qui menait à une de ces maisons, pour m'y faire déjeuner et reposer un moment, car nous avions marché depuis l'aube du jour. Cette maison était habitée par un de ses amis, vieil officier des armées du roi, retiré du service et finissant ses jours dans ces montagnes natales, entre une servante et un chien. C'était une belle journée d'automne. Les rayons du soleil du matin, dorant de teintes bronzées les châtaigniers, et de teintes pourpres les flèches de deux ou trois jeunes peupliers, venaient se réverbérer sur le mur blanc de la petite maison, et entraient avec la brise chaude par une petite fenêtre ouverte encadrée de lierre, comme pour l'inonder de lumière, de gaieté et de parfum. Des pigeons roucoulaient sur le mur d'appui d'une étroite terrasse, d'où la source domestique tombait dans le verger par un conduit de bois creux, comme dans les villages suisses. Nous appuyâmes le pouce sur le loquet; nous traversâmes la cour; le chien aboya sans colère et vint me lécher les mains en battant l'air de sa queue, signe d'hospitalité pour les enfants. La vieille servante me mena à la cuisine pour me couper

une tranche de pain bis, puis au verger pour me cueillir des pêches de vigne. Mon père était entré chez son ami. Quand j'eus mon pain et mes pêches dans mon chapeau, la bonne femme me ramena à la maison rejoindre mon père.

Je le trouvai dans un petit cabinet de travail, causant avec son ami. Cet ami était un beau vieillard à cheveux blancs comme la neige, à l'aspect militaire, à l'œil vif, à la bouche gracieuse et mélancolique, au geste franc, à la voix mâle, mais un peu cassée. Il était assis entre la fenêtre ouverte et une petite table à écrire, sur laquelle les rayons du soleil, découpés par les feuilles d'arbres, flottaient aux ondulations du vent, qui agitait les branches du peuplier comme une eau courante moirée d'ombre et de jour. Deux pigeons apprivoisés becquetaient les pages d'un gros livre ouvert sous le coude du vieillard. Il y avait sur la table une écritoire en bois de rose avec deux petites coupes d'argent ciselé, l'une pour la liqueur noire, l'autre pour le sable d'or. Au milieu de la table, on voyait de belles feuilles de papier vélin blanc comme l'albâtre, longues et larges comme celles des grands livres de plain-chant que j'admirais le dimanche à l'église sur le pupitre du sacristain. Ces feuilles de papier étaient liées ensemble par le dos avec des nœuds d'un petit ruban bleu de ciel qui aurait fait envie aux collerettes des jeunes filles de Milly. Sur la première de ces feuilles, où la plume à blanches ailes était couchée depuis l'arrivée de mon père, on voyait quelque chose d'écrit. C'étaient des lignes régulières, espacées, égales, tracées avec la règle et le compas, d'une forme et d'une netteté admirables, entre deux larges marges blanches encadrées elles-mêmes dans de jolis dessins de fleurs à l'encre bleue. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces lignes étaient des vers. Le vieillard était poëte; et comme sa médiocrité n'était pas aussi dorée que celle d'Horace, et qu'il ne pouvait pas payer à des imprimeurs l'impression de ses rêves champêtres, il se faisait à lui-même des éditions soignées de ses œuvres en manuscrits qui ne lui coûtaient que son temps et l'huile de sa lampe; il espérait confusément qu'après lui la *gloire tardive*, comme disent les anciens, la meilleure, la plus impartiale et la plus durable des gloires, ouvrirait un jour le coffret de *cèdre* dans lequel il renfermait ses manuscrits poétiques, et le vengerait du silence et de l'obscurité dans lesquels la fortune ensevelissait son génie vivant. Mon père et lui causaient de ses ouvrages pendant que je mangeais mes pêches et mon pain, dont je jetais les miettes aux deux pigeons. Le vieillard, enchanté d'avoir un auditeur inattendu, lut à mon père un fragment du poëme

interrompu. C'était la description d'une fontaine sous des châtaigniers, au bord de laquelle des jeunes filles déposent leurs cruches à l'ombre, et cueillent des pervenches et des marguerites pour se faire des couronnes ; un mendiant survenait et racontait aux jeunes bergères l'histoire d'Aréthuse, de Narcisse, d'Hylas, des dryades, des naïades, de Thétis, d'Amphitrite, et de toutes les nymphes qui ont touché à l'eau douce ou à l'eau salée. Car ce vieillard était de son temps, et en ce temps-là, aucun poète ne se serait permis d'appeler les choses par leur nom. Il fallait avoir un dictionnaire mythologique sous son chevet, si l'on voulait rêver des vers. Je suis le premier qui ai fait descendre la poésie du Parnasse, et qui ai donné a ce qu'on nommait la Muse, au lieu d'une lyre à sept cordes de convention, les fibres mêmes du cœur de l'homme, touchées et émues par les innombrables frissons de l'âme et de la nature.

Quoi qu'il en soit, mon père, qui était trop poli pour s'ennuyer de mauvais vers au foyer même du poëte, donna quelques éloges aux rimes du vieillard, siffla ses chiens, et me ramena à la maison. Je lui demandai en chemin quelles étaient donc ces jolies lignes égales, symétriques, espacées, encadrées de roses, liées de rubans, qui étaient sur la table. Il me répondit que c'étaient des vers, et que notre hôte était un poëte. Cette réponse me frappa. Cette scène me fit une longue impression ; et depuis ce jour-là, toutes les fois que j'entendais parler d'un poëte, je me représentais un beau vieillard assis près d'une fenêtre ouverte à large horizon, dans une maisonnette au bord de grands bois, au murmure d'une source, aux rayons d'un soleil d'été tombant sur sa plume, et écrivant entre ses oiseaux et son chien des histoires merveilleuses, dans une langue de musique dont les paroles chantaient comme les cordes de la harpe de ma mère, touchées par les ailes invisibles du vent dans le jardin de Milly. Une telle image, à laquelle se mêlait sans doute le souvenir des pêches, du pain bis, de la bonne servante, des pigeons privés, du chien caressant, était de nature à me donner un grand goût pour les poëtes, et je me promettais bien de ressembler à ce vieillard et de faire ce qu'il faisait quand je serais vieux. Les beaux versets des psaumes de David, que notre mère nous récitait le dimanche en nous les traduisant pour nous remplir l'imagination de piété, me paraissaient aussi une langue bien supérieure à ces misérables puérilités de la Fontaine, et je comprenais que c'était ainsi qu'on devait parler à Dieu.

LAMARTINE.

# Deuxième Partie.

# ALMANACH POLITIQUE.

L'année parlementaire a commencé par une discussion de politique extérieure sur les affaires de la Plata.

Le ministère soumet à la ratification de l'Assemblée législative le traité signé entre Rosas et l'amiral Leprédour. Après une intervention de dix années par la diplomatie et à coups de canon dans l'inextricable conflit de Montevideo et Buenos-Ayres, le cabinet de Louis Bonaparte désire retirer le nom de la France de ce conflit. Tel est le sens du traité de l'amiral Leprédour.

Ce traité rencontre sur les bancs de la majorité une certaine opposition. La commission nommée dans les bureaux pour en faire un rapport à l'Assemblée lui est hostile. Le rapporteur, M. Daru. demande au nom de la commission une médiation armée. M. Daru veut arracher à Rosas, par une démonstration énergique, des concessions plus larges à ce qu'il appelle les intérêts français.

Le ministère repousse la tendance belliqueuse du rapport. Il y voit une déclaration implicite de guerre à trois mille lieues de notre territoire. Il ne veut pas en prendre la responsabilité.

Après avoir prononcé un discours imprégné d'une odeur de poudre à canon à l'appui de son rapport, M. Daru finit par revenir à des dispositions plus pacifiques à la fin de la discussion.

Enfin, après de longues oscillations, après avoir successivement adopté un amendement de M. de Rancé dans le sens des conclusions de la commission, l'Assemblée adopte un second amendement de M. de Rancé qui laisse au cabinet plein pouvoir de poursuivre ses négociations à l'amiable avec Rosas.

M. Thiers a cru devoir se séparer en cette occasion de la majorité, pour laisser évaporer quelques velléités guerrières à la tribune.

Mais si l'Assemblée législative ne croit pas devoir poursuivre les gauchos dans les pampas, elle croit devoir poursuivre les instituteurs dans les communes.

Les instituteurs ont été investis de leur humble et glorieux mandat pour être non-seulement des ministres de vérité, mais des ministres de concorde. Ils doivent porter la paix dans les cœurs et la lumière dans les intelligences. C'est là l'esprit de leur fonction, c'est là leur devoir. Quelques-uns d'entre eux, nous le savons, n'ont pas compris la grandeur de leur vocation.

Ils ont introduit de contrebande, par des portes dérobées, les doctrines incendiaires dans leur école. Ils ont failli à leur mission. La société avait le droit de les ramener par ses avis à de meilleures pensées, et si ces avis étaient méconnus, de leur retirer la direction de l'enfance.

Mais, il n'était pas besoin pour cela d'une mesure exceptionnelle qui bouleverse tous les principes d'une bonne administration. Nous avons donc rejeté la loi qui transportait en quelque sorte le ministère de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, en mettant les instituteurs sous la juridiction du préfet.

Aussi, ce projet a-t-il tellement troublé les consciences, qu'il a d'abord subi un échec au premier choc de la discussion.

L'urgence a été repoussée à une majorité de trois cents voix contre trois cents ; mais, la validité du scrutin ayant été contestée, l'Assemblée a passé à une seconde épreuve. L'urgence a été alors adoptée à une majorité de quelques voix seulement.

Ce décret, vivement combattu par M. Pascal Duprat, et chaudement soutenu par M. Parieu, ministre de l'instruction publique, n'a obtenu les honneurs du scrutin définitif qu'après avoir été atténué dans sa disposition la plus rigoureuse, par un amendement de M. Salmon. Cet amendement impose aux préfets l'obligation de prendre l'avis des conseils d'arrondissement avant de signer aucun arrêt de révocation. Mais une nouvelle disposition, proposée par la commission, accorde aux préfets le pouvoir de suspendre de leur propre initiative les instituteurs.

Les instituteurs révoqués ou suspendus ne pourront ouvrir d'écoles dans les communes où ils exerçaient auparavant, ni dans les communes voisines. Cette loi, essentiellement temporaire, ne doit avoir qu'une durée de six mois, à partir de sa promulgation.

Elle a été, en quelque sorte, la préface de la grande loi organique de la liberté d'enseignement. Ici le débat devait nécessairement s'élever à la hauteur d'une question de principes.

Cette loi, présentée par M. de Falloux à l'Assemblée nationale, soumise à une commission, renvoyée au conseil d'Etat, et reprise enfin par la première commission de l'Assemblée, est appelée par ses auteurs eux-mêmes une loi de transaction.

Elle partage, d'après une arithmétique plus ou moins arbitraire, la direction suprême des études entre le clergé et l'Université. Elle a la prétention d'être un nouveau Concordat entre l'Eglise et l'Etat sur la question spéciale de l'enseignement.

Mais les plénipotentiaires de ce nouveau Concordat ne paraissent pas s'être munis d'avance de la procuration authentique des parties contractantes; car, d'un côté, l'Université repousse la transaction, et d'un autre côté, une notable partie du clergé la repousse aussi.

M. Barthélemy St-Hilaire est venu porter à la tribune les doléances de l'Université contre le projet, au nom des droits de la raison. Monseigneur Parisis est venu après M. Barthélemy Saint-Hilaire faire contre le même projet ses réserves au nom des droits de l'Eglise. Il veut bien souscrire à cette tentative de conciliation, mais purement par abnégation chrétienne, avec la condition expresse de se retirer de l'épreuve, si l'épreuve ne réussit pas à la satisfaction du clergé.

Malgré ces restrictions, l'abbé Parisis n'a pu rallier l'épiscopat tout entier à son opinion. Plusieurs évêques refusent obstinément de donner le baiser de paix à l'Université.

MM. Thiers et de Montalembert, que la révolution de février a réconciliés, après tant de duels sur la ruine du Sunderbund, ont courageusement présenté à la signature de l'Assemblée leur nouveau traité d'alliance dans le projet de loi de l'instruction.

Aussi ont-ils soutenu cette loi de toute la puissance de leur talent. Ils lui devaient, en effet, ce témoignage de tendresse, car ils en peuvent réclamer plus que personne la paternité. Ils l'ont préparée à frais communs, élucubrée, dictée dans tous ses articles.

Cependant il paraît que M. de Montalembert ne s'est pas trouvé commodément placé, pour l'allure de son esprit, sur le terrain de la concorde. Cette fois-ci, sa parole lui a fait défaut.

M. Thiers est venu relayer l'éloquence de son coreligionnaire de pensée. Il a accusé l'Université d'ingratitude, pour n'avoir pas compris les bienfaits de la nouvelle loi à son égard. Il a cherché à prouver, par des calculs de statistique, que les professeurs auraient la majorité dans le nouveau conseil de direction des études. Enfin, il a montré par péroraison la philosophie et la religion désormais confondues, grâce au nouveau projet, dans un perpétuel embrassement.

Mais le discours capital de cette discussion a été le discours de M. Victor Hugo. Jamais la parole de l'illustre écrivain n'avait plus fortement vibré que dans cette séance, où il proclamait, au milieu des murmures, les droits imprescriptibles de la raison. M. Victor Hugo a défendu l'ordre de sa poitrine aux barricades. Il a donné, dans sa vie parlementaire, de nombreux ôtages à l'esprit de conservation. Il n'est pas suspect de faiblesse pour les doctrines d'anar-

chie ; mais dans cette grave question, qui est la question de l'indépendance de la pensée, il n'a pas cru devoir sacrifier à de mauvaises résipiscences les plus glorieuses conquêtes de la démocratie. Il aborde franchement en ces termes le débat :

« Je prends immédiatement la question dans sa réalité. Eh bien ! » à ce point de vue de la situation actuelle, je veux la liberté de » l'enseignement, mais avec la surveillance de l'Etat, mais par » l'Etat exclusivement laïque, l'Etat comme le comprenait et le » voulait M. Guizot, et pour cette surveillance je n'admets que des » hommes qui n'aient aucun intérêt contre l'unité nationale. C'est » vous dire que je n'admets dans les conseils supérieurs ni évêques, » ni délégués de l'évêque. C'est la séparation de l'Eglise d'avec » l'Etat, ce que la sagesse de nos pères avait si prudemment établi.

» Ce que je ne veux pas, c'est de la loi actuelle. La loi actuelle » n'est qu'une arme ; mais elle vaut suivant la main à laquelle elle » est confiée. Et qui s'en saisit ici ? c'est la main cléricale.

» Mais si vous proscrivez la main cléricale et l'enseignement clé- » rical, proscrirez-vous l'enseignement religieux ? Nullement. Au » contraire, l'enseignement religieux doit être conservé précieuse- » ment. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Le mal de notre » époque est une tendance à ne pas croire. Pour moi, je reconnais » que la négation n'est pas le mal. L'homme a la souffrance ; c'est » une loi de Dieu ; si vous ajoutez le poids du néant à la misère, » vous accablez le malheureux.

» Il faut tourner toutes les intelligences vers une vie ultérieure où » tout sera récompensé, où la souffrance sera comptée. La mort » n'est qu'une résurrection. Dieu se retrouve à la fin de tout. Il n'y » aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, » si nous devions mourir tout entiers. Ce qui fait l'homme beau, » intelligent, c'est d'avoir la perpétuelle vision du monde supérieur » devant lui comme but. Je veux donc l'enseignement religieux, » l'enseignement de l'Eglise, mais non d'un parti ; l'enseignement » sincère, mais non pas hypocrite, ayant pour but le ciel et non pas » la terre.

» J'ouvre sur les séminaires, sur les congrégations, l'œil de » l'Etat, de l'Etat laïque, entendez-vous, de l'Etat surveillant » l'unité nationale. Je ne veux l'enseignement de l'Eglise que dans » l'Eglise. Je regarde comme dérisoire la surveillance du clergé sur » les établissements du clergé. Je veux, en un mot, ce que voulaient » nos pères : l'Eglise chez elle, et l'Etat chez lui.

» La loi est une loi stratégique du parti clérical. Je ne parle pas » ici au vénérable évêque de Langres ; on sait qu'il est partisan de » la liberté de l'enseignement. Je m'adresse au parti clérical. Est-il » dans cette assemblée ? Il est partout, et comme il a l'oreille fine, » il m'entendra.

» Je m'adresse au parti clérical et je lui dis : « Je me défie de
» vous; je ne veux pas vous confier les développements des géné-
» rations nouvelles; je ne veux pas vous livrer l'avenir de la
» France; vous le confier, ce serait vous le livrer.

» Il ne suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent, je
» suis de ceux qui veulent qu'elles nous continuent.

» Et voilà pourquoi, hommes du parti clérical, je ne veux pas
» une loi de votre main; je ne veux pas que ce que nos pères ont
» fait vous puissiez le défaire après nous; je ne veux pas qu'après
» cette loi en vienne une autre.

» Votre loi a un tort, c'est de dire une chose et d'en faire une
» autre. C'est la confiscation intitulée damnation. C'est votre habi-
» tude. Chaque fois que vous forgez une chaîne, vous dites que
» c'est une liberté; chaque fois que vous décrétez une proscription,
» vous l'appelez amnistie. (Applaudissements à gauche.)

» Oh! sur ce point, je suis pleinement de l'avis du vénérable évê-
» que de Langres : je ne confonds pas l'Eglise avec le parti clé-
» rical, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. Le parti
» clérical est la maladie de l'Eglise. (Interruption.) »

Toutes les intelligences d'élite sont nécessairement destinées à se rencontrer dans la région supérieure de la vérité. Jefferson comme Victor Hugo, Washington comme Lamartine.

Déjà, par cette grave question de l'enseignement qui agite si vivement les esprits depuis dix ans, M. de Lamartine avait promulgué les véritables principes de liberté. Il peut être utile de rappeler en ce moment ces principes :

« Pourquoi avait-on tenté une transaction et un partage impra-
» ticable de l'empire entre l'Eglise et l'Etat? Le voici. C'est que
» l'amour de la vérité avait cédé, dans l'Eglise et dans l'Etat, à
» l'amour de la paix. C'est que ni l'un ni l'autre n'ont eu assez de
» foi pour se résoudre à vivre dans leur indépendance, l'Eglise de
» sa foi religieuse, l'Etat de sa foi civile, et qu'ils se sont dit tacite-
» ment : — Allions-nous pour subsister ensemble. Vous, Eglise,
» prêtez-moi votre ascendant religieux pour moraliser et disci-
» pliner les peuples! Vous, Etat, prêtez-moi votre autorité morale,
» votre administration, votre légalité et vos subventions pécu-
» niaires, pour maintenir ma domination sur les âmes et pour per-
» pétuer mon établissement temporel. — C'était une faiblesse de
» la part de l'Eglise, une faiblesse aussi de la part de l'Etat.

» Simonie des deux parts!

» Ces deux faiblesses se comprennent. L'Eglise sortait d'une per-
» sécution, et se trouvait heureuse de s'abriter modeste et docile
» sous le pouvoir civil qui lui offrait protection. L'Etat sortait de
» l'anarchie et devait remonter avec ardeur vers la source de tout
» ordre et de toute morale, la religion. L'union était profane de la

» part de l'Eglise; hypocrite de la part de l'État. Elle manquait à » la foi et à la raison tout ensemble; mais elle était politique. Elle » se fit; pouvait-elle vivre sans que la raison fût sacrifiée à l'E- » glise ou l'Eglise constrainte par le pouvoir civil? Pouvait-elle » durer sans que l'Etat ou l'Église fussent absorbés l'un par l'autre, » ou sans que la guerre intestine et sourde se déclarât entre les » deux puissances?

» Evidemment, non, et c'est ce que nous commençons à voir » aujourd'hui.

» L'Eglise dit : Le culte c'est la foi, la foi c'est l'enseignement. » Vous m'avez donné le culte, vous me devez l'enseignement. Rien » de plus rigoureusement logique.

» L'Etat dit: L'enseignement c'est l'homme, l'enseignement c'est » l'esprit humain; si je vous livre l'enseignement, je vous livre » l'homme, je vous livre l'esprit humain, je vous livre la civili- » sation tout entière, en un mot j'abdique. Un certain scrupule » me retient encore. Je veux bien vous en livrer les neuf dixièmes; » je veux bien vous livrer, par exemple, tout l'enseignement religieux, » tout l'enseignement domestique, tout l'enseignement populaire » des premières années de l'homme jusqu'à seize ans; mais lais- » sez-moi l'enseignement transcendant, l'enseignement public, » l'enseignement, pour ainsi dire, civil. Cela m'appartient du moins. » — L'Eglise réplique : Non ! L'esprit est à vous ; mais je vous ré- » ponds des âmes. Si vous ne me laissez pas examiner vos doctrines » et contrôler la foi de vos professeurs, je refuse le concours, je me » sépare de vous, je ne vous prête plus mon ministère dans vos » colléges. — Et encore ici l'Eglise, consciencieuse et convaincue, a » raison. Car si elle croit, elle ne peut pas jouer une comédie sa- » crée en assistant de sa présence l'Etat dans une œuvre qu'elle dit » être la perversion de sa foi, ni couvrir complaisamment de son » manteau les fraudes de l'enseignement philosophique qui lui dé- » robe ses âmes entre le pupitre et l'autel. C'est indigne d'elle, c'est » se jouer des hommes, c'est trafiquer des enfants, c'est vendre » Dieu! Ses ministres le sentent, et ils protestent en attendant qu'ils » frappent. La politique peut s'en affliger, la foi ne peut que s'en » applaudir, et la raison ne peut que s'en féliciter. Ces ministres » sont respectables dans leur vigilance, ils sont dans leur droit de- » vant Dieu. Seulement ils oublient une chose : c'est que, dans la » fausse situation qu'ils ont acceptée, ils ne sont pas dans leur droit » dans l'Etat. Ils veulent faire usage de leur liberté, ils ne sont plus » libres. Ils ont fait un pacte avec l'Etat et ils reçoivent une *sanc- » tion* et *des trésors* du pouvoir civil, les contrats sont réciproques. » Quand on consent à recevoir, on consent à donner. Quand on a » aliéné une part de sa liberté pour un salaire, on ne l'a plus tout » entière. Si l'Etat est enchaîné, vous l'êtes aussi! S'il vous doit les

» cathédrales, les évêchés, les trente millions de traitements reli-
» gieux, les vingt mille séminaristes, les cent millions de propriété
» de main-morte, la nomination aux diocèses, l'exécution du con-
» cordat, la protection de vos cérémonies publiques, l'empire in-
» contesté de la famille et le règne par la foi; vous lui devez le culte,
» voilà tout ! De deux chose l'une, ou il faut le déchirer ou il faut
» le tenir. Si vous le tenez, vous abdiquez une partie de la force et
» de la dignité de votre foi. Vous avez un autre maître que Dieu,
» vous comptez avec le souverain. Si vous le déchirez, vous renon-
» cez à la force des hommes pour vous réfugier dans la force de
» Dieu. Voyons ce qui vaut mieux pour vous, pour l'Etat, pour la
» foi, pour la raison, pour la conscience, pour l'enseignement, pour
» la morale humaine, ou de cette union politique qui enchaîne
» l'Etat à l'Eglise, la foi à la raison, la tradition à l'examen, le
» mouvement à l'immobilité, ou de l'émancipation franche et
» complète des deux pouvoirs. »

Et M. de Lamartine conclut à la séparation complète et entière de l'Eglise et de l'Etat; nous sommes convaincus que la démocratie, le jour où elle aura l'esprit suffisamment rassis pour bien juger ce problème, adoptera cette solution.

Le débat qui s'est ouvert sur la première lecture de la loi d'instruction publique a été le grand événement parlementaire du mois de janvier. Après la discussion générale, l'Assemblée a passé à une forte majorité à une seconde lecture.

L'Assemblée a discuté ensuite un projet de loi pour transporter en Algérie les insurgés de juin. Ce projet, qui a vivement excité les passions de part et d'autre, a été voté.

Après ce vote, l'Assemblée a repoussé le principe de la gratuité de l'enseignement que l'Assemblée constituante avait admis en une certaine mesure pour l'Ecole polytechnique.

Au milieu de cette mêlée parlementaire, qui a exclusivement occupé les esprits pendant un instant, la politique extérieure se rassied, le conflit de la Russie et de la Turquie s'apaise, l'Europe respire, le Piémont se résigne à accepter les conditions de l'Autriche. Le cabinet anglais a remis une note menaçante à Athènes pour exiger le montant de la créance. D'un autre côté, le gouvernement autrichien et prussien ont demandé conjointement à la Suisse l'expulsion des réfugiés Italiens et Allemands qui se trouvent sur son territoire.

Nous ne pensons pas que ces diverses demandes puissent amener des complications sérieuses dans nos relations extérieures. Les Etats ont trop besoin de repos pour aller chercher légèremen. des occasions de collisions. Tous sont obérés. La Russie, pour couvrir ses derniers frais d'armement, a été obligée de souscrire à Londres un emprunt.

Voici la lettre que Cobden, le grand agitateur de la paix, a cru devoir écrire à ce sujet aux journaux anglais :

« Un nouvel outrage est fait au sens moral du monde civilisé : on dit qu'un emprunt russe va être contracté à Londres. Les hordes cosaques ont achevé leur mission en Hongrie : témoin ces champs ravagés, ces villages fumants et ces échafauds couverts du sang des plus nobles patriotes. Et maintenant les sauvages instruments de toutes ces dévastations et de ces meurtres viennent demander leurs gages à grand cris !

» Anglais, les capitalistes de Londres vont, il paraît, fournir le prix du sang S'il en est ainsi, pour l'honneur de notre époque et de nos pays chrétiens, faisons entendre une protestation formelle contre cette profane et infâme transaction. Le Comité du congrès de la paix, chargé de faire triompher la résolution prise à Paris pour condamner de pareils emprunts, provoquera, je l'espère, un *meeting* public dans la Cité, et je m'y rendrai avec joie. Que ce soit le plus tôt possible, vendredi ou samedi au plus tard. »

Nous reproduisons cette lettre comme un témoignage curieux de l'impression qu'ont laissée, en Angleterre, les exécutions de la Hongrie. Evidemment, il se forme partout, en Europe, un grand parti libéral également hostile aux excès du despotisme et aux débordements de l'anarchie. Ce parti ne doit cependant pas oublier que l'indignation doit avoir, elle aussi, sa gravité de langage.

P.



# LE CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

### LE SECOND ANNIVERSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

OU

LES PARTIS PERDENT, LA RÉPUBLIQUE GAGNE.

Quel est en ce moment le véritable mal de la France?

Sommes-nous menacés de voir éclater sur nos frontières quelqu'un de ces gros nuages qui chargeaient l'horizon en 1792 ou le lendemain du 24 février 1848? Non, grâce au bon sens qui nous a empêché de changer alors la République en démagogie armée, et de la lancer à tout risque sur l'Europe, l'Europe n'a pas un droit contre nous, et notre modération lui donne plus de souci que notre invasion ne lui aurait donné d'efforts à faire pour se concentrer et se coaliser contre la France. Nous avons rendu ainsi toute coalition impossible.

## II.

Sommes-nous menacé à l'intérieur par un de ces bouleversements profonds qui renversent les gouvernements et qui précipitent les peuples dans de longues et incurables anarchies? Non, la France est quelquefois révolutionnaire, mais elle n'est pas anarchique de sa nature. Elle a plus qu'aucun autre peuple sur la terre le goût du pouvoir et le sentiment de l'organisation. Une heure après que son gouvernement est tombé, elle en invoque un autre. C'est un peuple qui n'a pas d'interrègne. Voyez 1792, 1796, 1800, 1814, 1815, 1830, 1848 ; le pays n'a pas été un jour sans demander de lui-même un gouvernement et sans lui obéir. La Pologne est anarchique, la France ne l'est pas. Voilà pourquoi la Pologne a péri et pourquoi la France ne périra pas.

Sommes-nous menacés de ces grandes guerres civiles qui font lever les provinces contre les provinces, les provinces contre les capitales, qui recrutent des armées contre des armées sous des drapeaux et sous des chefs différents pour démembrer une nation par le bras de ses propres enfants? Non encore, la France n'est pas organisée pour les guerres civiles. Elle peut avoir des émeutes, des séditions. Elle ne supporterait pas de longues dissensions armées.

Pourquoi cela, me direz-vous? Nous entendons sans cesse parler de guerres civiles imminentes.

Pourquoi? je vais vous le dire ; c'est que la révolution française de 1789, en constituant l'unité de la France, a détruit les deux seuls grands éléments de guerres civiles qui existaient jadis dans le pays : les constitutions distinctes des provinces, qui donnent des soldats et des patries différentes aux guerres intestines, et les différences de castes, de race, de corporations nobiliaires, ecclésiastiques ou féo-

dales, qui donnent des causes et des chefs aux guerres civiles.

La France est une; on n'est ni plus ni moins Français à Marseille, à Bordeaux, à Lille, à Strasbourg, à Nancy, qu'on ne l'est à Paris. On n'est ni plus ni moins citoyen dans un château, dans un presbytère, dans une chaumière, que dans une usine ou dans un atelier. Unité de sol, unité de droit, voilà la France d'aujourd'hui. Faites donc de la guerre civile avec cela!

Mais, me crient les pessimistes, c'est vrai, toutes ces causes de guerre civile ont disparu; cependant si nous n'avons plus les drapeaux des provinces et les drapeaux des castes, n'avons-nous pas encore les drapeaux des opinions?

C'est juste; vous avez encore les drapeaux des opinions. Mais les opinions font des agitations et ne font pas d'armées et surtout ne les tiennent pas sur pied longtemps. Elles triomphent ou elles succombent en un jour, bien différentes en cela des guerres de religion, de féodalité, de provinces ou de partis. Voyez combien ont duré longtemps les guerres des grands vassaux contre la monarchie en France, combien ont duré les guerres de religion, combien ont duré les guerres civiles de l'émigration de 1792 à 1800, combien ont duré les guerres civiles de provinces, de castes et de religion à la fois, comme celles de la Vendée de 1793 à 1801! et voyez au contraire combien ont duré peu celles qu'on peut appeler les guerres civiles d'opinion! Comptez-les, non par années et par mois, mais par heures et par jours seulement.

Ainsi, la première, le 10 août, qui renverse le trône constitutionnel de 1791, dure de minuit à huit heures du matin, ensanglante la liberté, assombrit le siècle, mais n'occupe que l'espace entre le Carrousel et le Pont-Tournant.

La seconde, les journées de Vendémiaire, ne dure qu'une demi-journée, et n'occupe que l'espace entre la rue de Richelieu et les marches de l'église Saint-Roch.

La guerre civile des Cent-Jours de 1815, guerre d'opinion entre les partisans de la maison de Bourbon et l'armée dévouée à l'empereur revenant de l'île d'Elbe, combien dura-t-elle? le temps de marcher de Gap à Grenoble, de Grenoble à Lyon, de Lyon à Paris, guerre civile par étapes. Et combien d'espace occupa-t-elle? juste la route de Cannes aux Tuileries!

La guerre civile de 1830, guerre civile d'opinion qui renverse le trône de Charles X et qui élève le trône de la maison d'Orléans, combien de temps dura-t-elle? les trois journées de Juillet, ni plus ni moins. Et sur quel théâtre s'étend-elle en largeur et en longueur? entre le château et l'avenue des Champs-Elysées.

La guerre civile de la révolution de février, guerre d'opinion, combien dure-t-elle? un jour, une nuit et quelques heures du jour suivant. Et sur quel espace? entre les boulevarts et la chambre des députés. Quelques coups de feu là, pas un coup de feu dans tout le reste de la France et dans l'Algérie.

La guerre civile du 15 mai, guerre d'opinion presque sans chefs et sans armes, combien dure-t-elle? de midi à cinq heures du soir. Et sur quel terrain? entre la Bastille, le palais de l'Assemblée nationale et l'Hôtel-de-Ville de Paris. A six heures nous y étions rentrés et nous avions arrêté les membres du gouvernment insurrectionnel.

La guerre civile des journées de juin 1848, non pas même guerre d'opinion, mais guerre de sédition, guerre de tumulte, guerre d'atelier, guerre de faubourg, combien duret-elle? trente-six heures avec danger, et trente-six heures avec des retentissements terribles, mais sans cause, sans drapeau, sans chefs, sans complices hors des ateliers. Et sur quel théâtre? sur le périmètre d'un tiers de Paris. Le reste de la France n'entend pas un contre-coup, la patrie entière se lève pour venir en étouffer le foyer.

Je ne parle pas du 13 juin 1849, *journée* d'opinion avor-

tée qui ne dure qu'une heure et qui se concentre dans l'Ecole des Arts-et-Métiers. La France ne l'apprend que par les journaux. Nous avons eu trois ou quatre manifestations, pendant les premiers orages de la République, cent fois plus nombreuses et plus menaçantes que celle-là, sans armée pour y faire face, qui se sont évaporées d'elles-mêmes ou devant la résistance purement civique du gouvernement, et dont nous n'avons pas même fait trophée.

Vous le voyez donc, les seules guerres civiles qui puissent dans les mauvais jours menacer la France, ne sont plus que des guerres civiles d'opinion, et les guerres civiles d'opinion ne sont que des *journées* courtes sur un point circonscrit du sol national. Elles ensanglantent, elles contristent, elles nâvrent de douleur les bons citoyens, elles font reculer les causes quelles prétendent servir, mais elles ne renversent pas la société, souvent même elles consolident les gouvernements.

La révolte des Jacobins contre la Convention au nom de Robespierre ne fut qu'une guerre civile de trois heures, qui raffermit la République en détrônant le régime de la terreur. La Convention fit marcher *Barras* sur l'Hôtel-de-Ville, comme nous fîmes marcher les bataillons de la garde nationale, de la garde mobile et la cavalerie sur le même siége d'insurrection le 15 mai 1848 au nom de l'Assemblée constituante. Ce fut la même tentative, la même manœuvre, la même promptitude. Seulement la première de ces victoires fut cimentée par le sang des échafauds, la seconde fut modérée, généreuse et pure comme la seconde République. La révolution, d'autant plus douce qu'elle était plus forte, avait répudié les vengeances des supplices.

L'insurrection des Girondins contre lá Convention, en 1793, ne put soulever même une guerre civile sérieuse dans le pays; en huit jours tout était fini sans qu'un seul homme eût perdu la vie sur le champ de bataille par le coup de canon de Vernon.

Et cependant, à cette époque, ni l'habitude de la souveraineté nationale s'exerçant par la représentation, ni le prestige du suffrage universel, ni la pratique de l'unité administrative, ni la centralisation des préfets, ni le morcellement des provinces en départements, ni les télégraphes, ni les routes multipliées et stratégiques, ni les bateaux à vapeur sur tous nos fleuves et sur tout notre littoral, ni les chemins de fer enfin n'existaient encore. Ce sont là autant d'obstacles insurmontables aujourd'hui à l'explosion et à la durée des guerres civiles. Un pays qui se contracte tout entier sur lui-même avec autant de moyens de communication du centre à la circonférence et de la circonférence au centre ; un pays dont la tête et la main sont si rapprochées; un pays qui peut faire entendre sa voix, donner ses ordres, porter et masser ses forces en quelques heures partout contre les mouvements épars et tronçonnés des insurrections; un tel pays peut être envahi un moment par un mouvement unanime comme celui de février, jamais démembré longtemps par une guerre intestine. Sa nature s'y oppose ; il peut faire explosion, jamais se déchirer. Telle est la France. Ajoutez à ces impossibilités de longues guerres civiles la constitution de l'armée par la conscription, qui encadre ensemble des enfants de toutes les familles et de toutes les régions de la même patrie.

## III.

Nous ne sommes donc nullement menacés de guerre civile, pas plus que nous ne sommes menacés d'une coalition étrangère. Quel est donc encore une fois tout notre mal ? la peur. J'ai dit autrefois: La France s'ennuie. Je pourrais dire aujourd'hui : « La France a mal aux nerfs ! La France se » complaît dans la panique, la France se fatigue à se forger » à elle-même des monstres et des fantômes pour les grossir

» comme à plaisir et pour se donner à elle-même le frisson. »

Ses journaux rouges (on sait que la nature des journaux c'est de viser aux grands effets, pour intéresser et passionner leurs abonnés); ses journaux rouges prennent tous les matins et à tous propos, la grosse voix de *Danton* pour gronder sur la société qui tremble, et pour lui annoncer les retours, les colères, les justices, les vengeances de ce qu'ils appellent le peuple, c'est-à-dire une coterie quelconque d'oisifs de leur opinion.

Les journaux socialistes lui font apparaître toutes les nuits dans ses rêves les fantasmagories de la destruction de la propriété, de la promiscuité des familles, de l'extinction du capital, des lois agraires, des distributions à parts forcées de tant de mètres carrés de pavés et de sol, et de tant de rations égales à chacun des 40 millions de malheureux parqués dans la même caserne, sous la discipline du même sergent socialiste, tenant le niveau de fer de la secte sur les appétits et les facultés du genre humain, transformé en matière ruminante. Le capitaliste, le fabricant, le propriétaire, le commerçant, le rentier, l'ouvrier qui possède un mobilier, une maison, un jardin, un arbre, une épargne; le mari qui aime sa femme, la femme qui aime son mari; le père et la mère qui aiment leurs enfants, et qui travaillent pour leur laisser une aisance héréditaire sur la terre; les enfants qui aiment mieux leur père et leur mère qu'une communauté métaphysique de parents inconnus; le laboureur qui aime son bétail et son sol; l'artisan qui aime son état et son salaire. Tout cela frémit et voit déjà l'ombre de Babeuf, de Fourier, d'Owen, ou de tel autre organisateur du travail, du capital et de l'intérêt, conduire comme *Minos* les pâles Français à l'enfer d'une société sans possession propre, sans liberté, sans famille et sans héritage pour la plus grande félicité du genre humain.

## IV.

D'un troisième côté, les journaux blancs s'évertuent tous les matins à faire retentir, comme une voix caverneuse sortant des profondeurs des masses perverties, le moindre cri d'envie contre les riches, de rage contre le bon ordre, de malédiction contre le salaire que quelques vagabonds avinés auront fait entendre dans quelque recoin de la république, en sortant du café ou des cabarets des villages. Ils vous peignent la propriété au pillage, la patrie en feu, des trappes socialistes ou terroristes sous tous nos pas, des sociétés secrètes, gouvernements souterrains, minant le sol pour le changer, par un coup de sifflet, en décombres; des départements qui ne s'en doutent pas en pleine anarchie, des conspirations de sept ou huit réfugiés à Genève à la tête des armées de *Condé* du socialisme, exerçant leurs bataillons et leurs escadrons invisibles à *Versoy,* et prêts à faire invasion à *Gex* ou à *Nantua!* Des proscrits à Londres équipant une flotte de bateaux plats prêts à venir faire sur nos côtes le fameux débarquement si longtemps et si vainement rêvé par l'empereur Napoléon. Lisez ces journaux, c'est une déroute certaine de la société, c'est un *sauve qui peut* général du monde! Il n'y a rien qui puisse nous sauver, ni représentation nationale, ni pouvoir exécutif, ni président de la République, ni administration, ni justice, ni garde nationale, ni armée nombreuse, solide et patriotique; nous sommes condamnés à cent mille morts et catastrophes, à moins que nous n'allions nous jeter aux pieds des monarchistes de Juillet, et les prier de nous prendre sous leur protection pour nous sauver encore une fois des révolutions, ainsi qu'ils savent le faire, comme ils l'ont si bien prouvé aux journées de Juillet, et comme ils l'ont si bien prouvé encore le 24 Février!

## V.

Or, savez vous pourquoi chez les uns ces peurs sincères, chez ceux-là ces exagérations de la peur, chez ceux-ci ces comédies de la peur? Je vais vous l'expliquer : Les uns ont peur tout bonnement, parce que la peur est une faiblesse humaine, une épidémie de l'imagination dans certain temps, et que le nom de république se trouvant associé dans leur souvenir avec les excès, les banqueroutes, les disettes, les guerres d'imagination et de coalition, les comités de salut public, les démagogies sanguinaires, les tribunaux atroces, les échafauds, les crimes de 1793, ils croient voir à tous moments se lever devant eux les ombres de Marat, de Fouquier-Tinville et de Babeuf, comme si des temps entièrement différents produisaient les mêmes faits et les mêmes hommes !

Les autres ont peur, parce qu'ils ne sont pas assez politiques et assez réfléchis pour sonder les bases de l'édifice social, et pour s'assurer par la réflexion et par la logique que ces bases sont solides comme le granit, et qu'il ne suffit pas d'un trône renversé dans un salon des Tuileries pour ébranler la société, la propriété et la civilisation, qui reposent en France sur trente-six millions de volontés, sur trente-six millions d'intelligences et sur des myriades d'intérêts.

Enfin les autres jouent la comédie de la peur, parce qu'ils ne veulent pas que la nation puisse s'accoutumer à la République, s'asseoir dans ses institutions, prendre foi dans sa démocratie régulière, croire que le soleil se lève et que l'herbe pousse dans un pays qui a l'insolence de se passer de monarchie, et parce que les esprits, maintenus ainsi par eux dans une perpétuelle et fébrile inquiétude, seront plus disposés à se précipiter de nouveau à leur voix

dans le premier piège dynastique qu'il leur plaira de tendre à leur découragement, dans le gouvernement de la peur, le seul gouvernement qui leur reste à offrir à ce pays du courage et de la liberté !

Voilà, mes amis, les trois motifs de ces paniques coup sur coup, de ce tocsin de l'inquiétude qu'on sonne à tout moment dans vos oreilles pour les faire tinter d'effroi et pour vous faire dire : le monde s'en va.

## VI.

Bien que je ne croie pas du tout aux intentions téméraires et déloyales que la calomnie prête aux partisans personnels du président de la République et à son gouvernement, je ne puis pas nier cependant que le gouvernement lui-même ne soit malgré lui et très-innocemment une des causes involontaires de cette panique systématique du temps. Vous allez comprendre comment et pourquoi.

Toute révolution est un désordre momentané dans un pays. Dès le lendemain de cette révolution, chacun se dévoue à reconstituer l'ordre, première nécessité de tout le monde, excepté de ceux qui ne vivent que de confusion et qui errent dans les décombres pour y ramasser les dépouilles. Le gouvernement provisoire, jeté le premier sans force et sans armée sur la brèche de la société, a commencé à rétablir de l'ordre heure par heure autant qu'il a pu. Il a éteint le feu, étouffé la guerre civile, prévenu les vengeances, séparé momentanément le peuple des soldats, pour qu'ils ne continuassent pas à se combattre, créé la garde mobile, organisé, fortifié et discipliné l'armée, payé les rentes de l'Etat comme en pleine paix, négocié avec les puissances, empêché la coalition, formé l'armée des Alpes, couvert les frontières, contenu la guerre, refusé les assignats,

repoussé la banqueroute, aboli les échafauds politiques, émancipé les esclaves dans nos colonies, indemnisé les colons, garanti toutes les vies et toutes les propriétés des citoyens, organisé des élections, évoqué du sein du peuple la représentation nationale, fait payer les impôts, soldé les troupes et les employés, maintenu l'administration dans les départements, entouré l'Assemblée d'une force capable de la faire respecter et obéir quand elle aurait ressaisi le gouvernement.

C'était bien quelques pas vers l'ordre, pour trois mois de révolution ; ce n'était pas assez.

Le gouvernement du général Cavaignac a poursuivi ce but d'ordre, appuyé sur l'Assemblée constituante et sur la force militaire.

L'élection du 10 décembre a remis le pouvoir exécutif au président de la République, et le pouvoir législatif à l'Assemblée législative. Le président et la majorité ont continué à consolider l'ordre selon leur esprit et leurs vues. Ils se sont dit, par exemple : « Les hommes qui ont administré les » départements depuis la République, sont trop inexpéri- » mentés ou trop démocrates de sentiment, ou trop suspects » de tendances révolutionnaires, ou trop peu dévoués à la » majorité nouvelle de l'Assemblée, ou trop peu affectionnés » au gouvernement du président de la République ; il faut les » remplacer par des hommes anciens ou par des hommes » nouveaux, sûrs et ardents pour nous, et peu ou point com- » promis dans la République. »

Je n'examine pas ici jusqu'à quel point ce système d'épuration en masse des républicains sous une république est politique et de nature à consolider l'ordre nouveau. Je raconte seulement ce qui s'est fait.

Eh bien ! que devait-il s'en suivre, et que s'en suit-il ? C'est que ces nouveaux administrateurs, tombés de Paris dans les départements, avec mandat d'épurer la République, et de tenir pour plus ou moins suspects tous les républicains, même

modérés, ont dû être particulièrement circonvenus dans les départements et dans les chefs-lieux par les hommes de l'ancien gouvernement, les plus hostiles, les plus irrités et les plus injustes envers la République. Et que s'en suit-il encore? C'est que ces hommes hostiles, irrités, injustes, passionnés contre la République, ont dû naturellement donner aux nouveaux administrateurs les renseignements les plus malveillants, les ombrages les plus inquiets, les suspicions les plus exagérées sur l'état des esprits, sur les hommes et sur les choses dans leurs différents départements; exagérant sciemment ou non sciemment; faussant, dénaturant, empirant, brunissant le tableau afin de déverser plus d'horreur, de terreur et de stupeur sur un état de choses dont l'odieux devait retomber sur la République elle-même.

Et que s'ensuit-il encore? C'est que ces nouveaux administrateurs n'étant entourés que de ces semeurs de panique et de ces pessimistes de chefs-lieux, n'entendant qu'un son et qu'un cri, ont dû croire au premier moment que tout cela était vrai, que le socialisme qui n'est qu'une surface était le fond du pays, que la société était minée par une secte souterraine aussi nombreuse que les chimères dans la tête d'une nation folle, que la France était en démence tout entière, que le gouvernement marchait sur les mèches de cent mille conspirations rurales ou urbaines, qu'il n'y avait pas une heure à perdre pour prévenir les plus colossales explosions, et que si le gouvernement s'endormait une nuit seulement, la France se réveillerait sous les dictateurs de la loi agraire, de la confiscation des capitaux, du ravage des propriétés, de la proscription des signes monétaires et de la promiscuité des femmes et des enfants!

Et qu'en résulte-t-il? Il en résulte que ces administrateurs, ces commissaires généraux, ces correspondants officiels ou secrets ainsi renseignés, ont dû communiquer ces renseignements très-exagérés et très-falsifiés de l'état moral de leur département au gouvernement, et que le gouverne-

ment croyant plus ou moins ses agents sur parole, a dû s'imaginer aussi qu'il était sur un volcan, et exagérer en conséquence son attitude défensive, ses mesures de précaution et ses paroles devant l'Assemblée.

Or, il est tout simple que l'inquiétude publique s'exagère et s'accroisse aussi de ce qu'elle voit faire et de ce qu'elle entend dire au gouvernement.

De là la panique, panique sans proportion en ce moment avec la réalité des dangers publics, panique que tous les partis opposés à la République, toutes les ambitions qui spéculent sur la ruine de la République, tous les hommes qui veulent verser la République les uns dans la démagogie, les autres dans le despotisme militaire, sont intéressés à entretenir pour harceler et lasser la patience des hommes de modération et de bonne volonté.

## VII.

Mais c'est une panique de tactique; la République devient d'une nécessité plus généralement sentie que jamais par tous les esprits vraiment politiques. Elle force ceux-là même que son avénement a le plus douloureusement et le plus justement froissés dans leurs affections de cœur ou dans leurs habitudes d'esprit, à la confesser. M. Thiers disait, il y a peu de jours, à l'Assemblée, un mot que nous n'avons cessé de dire depuis le 24 février nous-même. « C'est encore, de
» tous les gouvernements, celui que je préfère, car il a l'a-
» vantage d'être en ce moment le gouvernement qui nous
» divise le moins. »

C'est le mot de la situation pour tout esprit étendu et droit. C'est le mot dont on voit l'évidence se manifester de plus en plus à l'Assemblée nationale, où la majorité, au commencement, paraissait si rebelle et si implacable aux

convictions républicaines. Il faut voir de près cette assemblée pour se rassurer sur la République. Or il faut que vous compreniez bien cette assemblée.

## VIII.

Je croyais moi-même, il y a peu de jours, que la représentation nationale était divisée en deux partis seulement, en face l'un de l'autre, enrégimentés, disciplinés l'un contre l'autre, inconciliables l'un avec l'autre, et pouvant, en s'entrechoquant, étouffer un jour la République entre ces deux grands partis. C'était une mauvaise situation pour la République et pour le pays ; un caprice, une fougue, un excès de la majorité aurait pu ainsi la jeter sur la Constitution et lui faire submerger un moment la République. Et où allions-nous alors ? Dieu seul le sait.

## IX.

Eh bien ! la représentation nationale n'est heureusement pas composée ainsi ; il suffit d'un regard attentif porté de près sur les différents groupes d'opinion qui s'y dessinent, pour se convaincre que le pays n'a rien à craindre de pareil de son assemblée. Voici en réalité comment cette assemblée se décompose :

1° Les orléanistes, ou ceux qu'on est convenu d'appeler ainsi parce qu'ils ont appartenu au dernier gouvernement de cette dynastie par leurs affections ou par leurs services ; on en compte au plus soixante, mais ils décuplent la valeur de ce petit nombre par leur activité, leur importance, leur irritation, leur talent ; la haute banque, les chefs militaires,

la bourgeoisie régnante de Paris, sont au dehors les éléments de leur force. Ils ont un journal habile, diplomate de plume consommé, le *Talleyrand* des feuilles publiques, qui leur donne en France et en Europe plus d'écho qu'ils n'ont de voix dans la nation. C'est un état-major immense et remuant pour une poignée de troupes. Mais ils étaient hier sur les marches du trône, et ils ne peuvent se persuader que leur fortune se soit ensevelie pour jamais sous ce qu'ils appellent une émeute, oubliant trop vite, comme tous les partis, que leur trône et leur gouvernement de dix-huit ans n'étaient faits eux-mêmes que de la lave d'une émeute de 1830!

2° Ce qu'on nomme le parti catholique, mot impropre qui fait descendre la conscience au rang de parti, et Dieu au rang de machine d'ambition. Ce parti dans le pays vaut mieux que son nom et mieux que ses organes. A l'exception d'un ou deux apôtres de tribune ou écrivains qui le ravalent au dehors par des parodies de moyen-âge et par des accès de démagogie sacrée au dessous de *Camille Desmoulins*, il se compose dans l'Assemblée de quelques évêques et de quelques ecclésiastiques, véritable élite du sanctuaire, uniquement préoccupés dans les discussions de l'intérêt spirituel de leur religion ; de quelques hommes mûrs, hommes de paix, hommes de piété, hommes de bien qui ne voient dans la religion que le mobile, et dans la politique que le moyen de la charité : et enfin de quelques jeunes gens qui ne voient dans la démocratie qu'une conséquence sacrée et logique de l'Evangile, et qui se sentent d'autant plus républicains qu'ils sont plus religieux. Ce groupe catholique ou néo-catholique compte environ quarante têtes dans l'assemblée. Bien qu'il ait des organes d'un haut talent, il n'a pas d'orateurs dans son véritable esprit de paix. Par ses orateurs, il maudit quand il faut bénir, il outrage quand il faut rallier, il usurpe quand il faut donner, il brûle quand il faut éteindre, il cautérise les plaies quand il faut les fermer ; son huile n'est pas celle du samaritain, c'est le vitriol mêlé

dans l'eau lustrale. Ce langage fait à ce parti le tort qu'O'-Connell a fait à l'Irlande : il flatte la faiblesse, il provoque la force, il suscite les trop justes récriminations, il perd la cause en grossissant et en aigrissant la voix. Malheur aux partis qui tirent l'épée quand leur geste est de tendre la main. Les hommes de ce parti qui sortent du temple pour se mêler aux manœuvres politiques ne sont que cinq ou six; le parti lui-même ne compte que trente ou quarante représentants de ce camp du clergé.

3° Ceux qu'on désigne sous le nom de légitimiste, parce qu'ils ont toujours en fait de monarchie avoué leur principe ou leur préférence très-logique pour les héritiers du droit sur les usurpateurs volontaires ou involontaires du trône. Il y en a un bien petit nombre parmi eux qui aspire activement à supplanter la République au moins de longtemps, et qui espèrent que le droit divin sortirait d'une révolution nouvelle par le peuple ou d'une contre-révolution par les orléanistes et les bonapartistes. Ce sont en masse des hommes de haute situation sociale, de nom, de rang, de fortune, de tradition et de paix, qui s'unissent quand il y a danger pour l'ordre avec les autres éléments divers de la majorité, qui combattent le terrorisme, le socialisme subversif, la guerre civile, la guerre étrangère, qui veulent que le sol se raffermisse sous leurs pas et sous les foyers de leurs familles, qui font leur devoir de bons citoyens sous tous les drapeaux, qui ont quelques alliances naturelles avec le parti de l'église, quelques alliances accidentelles, courtes, ombrageuses avec le parti orléaniste par similitude de sentiment monarchique, quelques politesses pour le parti bonapartiste, parce que le nom d'un Bonaparte personnifie en ce moment le pouvoir, mais qui ne se ligueraient à aucun prix, ni avec les orléanistes pour restaurer la monarchie de 1830, ni avec les bonapartistes pour restaurer un despotisme de 1810. Ils sont en expectative dans la République, mais ils sont à l'aise dans la liberté; ils ne la troqueront pas contre un coup

de dé ou contre un coup d'Etat. C'est un grand parti impuissant à lui seul pour opérer une contre-révolution, mais assez fort quand il s'unit au peuple des campagnes pour empêcher qu'aucun autre parti ne fasse une contre-révolution à son profit. Un grand tiers du suffrage universel leur appartient, et la République leur assure un grand rôle actif dans le gouvernement. Ils sont plus de deux cents dans l'Assemblée.

4° Il y a les républicains modérés, hommes convaincus par le sentiment ou par la réflexion que la démocratie est le courant du monde moderne ; que ce courant entraînera tout, et que l'œuvre a la fois morale et politique de ce siècle est d'accepter, d'éclairer et d'organiser cette démocratie irrésistible, pour apaiser la lutte entre les classes et pour donner au gouvernement la force irrésistible aussi des droits et de la volonté générale. Ces hommes, la plupart jeunes, actifs, courageux, sensés, ont compris que le seul dogme qui pût faire accepter et durer la démocratie était la tolérance républicaine, large, sincère, désintéressée. Ils ne veulent pas retenir à eux seuls, rétrécir, confisquer la République ; ils veulent qu'elle appartienne comme un terrain commun à tous les partis auxquels le suffrage universel donnera tour à tour la majorité ou leur part légitime de majorité dans le gouvernement. Peu leur importe qui possède momentanément le pouvoir, pourvu que ce pouvoir soit l'émanation légale du pays, et ne tombe ni dans la violence, ni dans les excès, ni dans les faiblesses. Ils sont le centre de gravité du navire de la République après les grandes oscillations naturelles au commencement des institutions populaires ; tous les partis viendront tour à tour prendre sur eux leur point d'appui et retrouver leur équilibre. Ces hommes, qui sont déjà au nombre de deux cents, se recruteront tous les jours davantage ; car en vieillissant, les révolutions deviennent sages et expérimentées.

5° A côté et tout près de ces deux cents modérés, il y a

les hommes de la gauche proprement dite, placés par leurs opinions entre le centre et ce qu'on appelle la Montagne. Ces hommes sont au nombre de cent quatre-vingts. Ce sont quelques républicains de la veille et presque tous ceux du jour et du lendemain. Ils aiment la République d'un amour sincère, ardent, quelquefois un peu jaloux. Ils veulent les conséquences sociales de la démocratie ; mais ils ne veulent au fond, comme la France, que les conséquences sociales compatibles avec l'ordre, la propriété, la morale, la famille, c'est-à-dire le progrès démocratique franchement caractérisé dans les institutions. Seulement, ils ont conservé des routines de la vieille opposition monarchique une habitude de chicane ou d'agression contre les gouvernements, quels qu'ils soient ; ils n'ont pas assez le sentiment de la nécessité de la force dans le pouvoir, surtout dans le pouvoir révolutionnaire républicain à peine né ; ils sont ombrageux comme la peur ; ils voient des trames, des empiétements, des embûches, des ambitions, des conspirations contre la liberté partout. Mais s'il servent quelquefois involontairement les factions par esprit d'opposition, ils s'en séparent et s'en sépareront toujours par esprit d'ordre et de vrai patriotisme. Personne ne les a combattus plus énergiquement qu'eux à l'Hôtel-de-Ville, dans la rue, sur les barricades pendant les trois mois de la dictature du gouvernement provisoire et aux journées de Juin 1848. La République n'a pas de plus ferme appui.

6° Une douzaine d'impérialistes, ou réputés tels, hommes historiques et rétrospectifs qui croient que les hasards se répètent et que l'histoire de la seconde République doit finir, comme celle de la première République, par un 18 brumaire et un empire de seconde édition. Ces hommes, s'ils existent comme parti dans l'Assemblée, ne peuvent y représenter qu'une exception et un contre-sens. Le rêve est si absurde qu'il est innocent. C'est du prodige de père en fils. Cela n'est pas dans la nature. L'histoire n'écrit jamais la même

chose à des pages différentes. La République de 1848 n'a pas commis ni les anarchies ni les crimes de 1793, pour que la Providence lui réserve les mêmes châtiments. D'ailleurs, pour un empire il faut un empereur. Je ne vois à sa place qu'un bon citoyen, dévoué à son devoir, devoir modeste et glorieux! qui vaut bien une couronne, et incapable d'une improbité d'ambition.

7° Ce qu'on appelle la montagne, superfétation républicaine d'un autre temps que la France actuelle ne peut pas et ne veut pas porter, et qui s'abaissera et se nivellera de plus en plus. C'est un contre-sens aussi illogique et plus effrayant que l'empire. On entend par là excès, violence, tyrannie d'une seule opinion et d'une seule classe du Peuple sur la nation. Les hommes qui siègent sur ces hauteurs abstraites et orageuses du radicalisme socialiste ou républicain ne représentent certainement pas ces chimères qui font justement trembler le monde; mais s'ils tentaient jamais de les imposer à un pays civilisé, la terre leur manquerait sous les pieds.

Un dix-huit brumaire de 1793, par la terreur et par le socialisme, est plus impossible qu'un dix-huit brumaire par la gloire et par l'épée. Le premier n'a besoin que de trouver un peuple lassé et servile. Le second aurait besoin de trouver un peuple de victimes résignées à l'immolation de la société. Un tel peuple n'a jamais existé.

## X.

Vous voyez par cette décomposition de l'Asssemblée, qu'elle représente très-exactement, et dans leurs proportions rigoureuses, les différentes forces des opinions en France exprimées par le suffrage universel; vous voyez, dis-je, que les inquiétudes que l'on sème autour de vous sont sans réalité,

et que la république d'ordre et de modération ne court pas le danger d'être confisquée un beau matin par la majorité ou par une fraction quelconque de l'Assemblée, d'accord pour cela avec un pouvoir exécutif traître à ses devoirs, ou avec un aventurier militaire traître à son drapeau. Car si la montagne, même agrandie par quelque surprise du *scrutin de liste*, se lève, l'Assemblée entière, républicains de gauche, républicains du centre, bonapartistes, orléanistes, parti militaire, tiers-parti, clergé, légitimistes se lèvent contre la montagne, comme on se lève devant le danger commun.

Si les bonapartistes se lèvent, légitimistes, orléanistes, clergé, tiers-parti, centre, gauche, montagne se lèvent contre une usurpation qui les absorbe tous à la fois.

Si les légitimistes se lèvent pour mettre la main d'une troisième restauration sur la République, orléanistes, bonapartistes, gauche, centre, modérés, hommes prudents, hommes téméraires, se lèvent pour leur disputer à une immense majorité le chemin d'un trône.

Si les orléanistes, les plus menaçants de tous ces partis, se lèvent pour faire la contre-révolution au profit de la seule bourgeoisie de Paris couronnée ; légitimistes, bonapartistes, modérés, centre, gauche, montagne et peuple se lèvent en face des orléanistes et leur arrachent en commun un empire auquel ils n'ont d'autre droit que les trois journées de juillet au lieu des trois journées de février !

Et ainsi de suite ; toujours cinq partis coalisés contre un pour défendre, préférer ou au moins prolonger la République, trêve nécessaire entre toutes les ambitions ; toujours une majorité certaine et nombreuse pour la lutte entre la République menacée par une usurpation de la démagogie ou par une usurpation de dynastie, voilà la situation ? Y a-t-il là de quoi trembler à toute heure pour le gouvernement républicain? Non, les gouvernements les plus solides ne sont pas ceux qui ont le plus d'amis, car les

amis se lassent et se retirent. Ce sont ceux qui ont les ennemis les plus divisés entre eux, car les ennemis ne se réconcilient pas. La République semble garder la place vide à tout le monde. Voilà pourquoi tout le monde la défendra contre tout le monde. Ce fut cet instinct qui la fit adopter si unanimement par la France en février. La France divisée sentit qu'il lui fallait un terrain neutre pour se reconnaître, se rallier, se défendre contre les anarchies sociales. Elle dessina de l'œil le *champ de mai* de la République, et elle dit : c'est là que la nation se recomposera.

## XI.

Un seul fait pourrait perdre la République : c'est le cas où elle deviendrait la possession exclusive et le monople violent et jaloux d'un seul parti. Oh alors ! oui ; elle périrait en trois mois, car tous les partis et toute la France se lèveraient à la fois contre elle ! C'est ce que les insensés qui rêvaient des dictatures républicaines, acerbes et violentes pendant les premiers mois de la République, ne voulaient pas comprendre ! C'est ce que les montagnards ne peuvent pas admettre ! Pauvres hommes d'Etat, qui s'imaginent que la violence de la volonté est une force de l'intelligence, que la menace attire, que les injures subjuguent, que les épurations élargissent les gouvernements ! Nous les avons sauvés malgré eux de leur ignorance et de leur folie ! Nous ferons vivre la République en dépit de ces républicains exclusifs, à grosse voix et à courte vue ! Mais qu'ils le sachent bien et qu'ils reviennent au sens commun, nous ne la ferons durer que par la magnanimité, par la tolérance, par le concours de tous les partis, par la liberté.

Le jour où la République ne serait plus la liberté ; le jour où elle ne laisserait plus leur espace, leur place, leur jeu

libre à toutes les opinions, elle étoufferait dans le cercle de fer étroit et mortel qu'elle se serait tracé à elle-même.

## XII.

La France ne commencera-t-elle pas à voir qu'il n'est pas si difficile, si gênant, si intolérable de nous contenir tous avec nos opinions diverses, nos tendances personnelles, nos traditions respectées, nos aspirations différentes, nos origines opposées, dans le cercle large, souple, élastique et cependant solide d'un gouvernement républicain? Et qu'en un mot, chacun peut respirer assez à l'aise dans la République?

A l'exception du très-petit nombre d'hommes désavoués qui déclarent guerre à la société, c'est-à-dire à l'homme, et à l'exception des parodistes de 1793, qui veulent terrorifier la France avec des gestes et avec des cris qui font refluer le sang au cœur des familles et des citoyens, quels sont donc les partis qui ne se meuvent pas dans leur indépendance et dans la plénitude de leur honneur, de leurs affections, de leurs préférences, de leurs opinions, de leurs intérêts légitimes dans la République?

## XIII.

Les légitimistes, ces torys français de leur pays, sont-ils gênés dans leur respect traditionnel pour un principe qui fut national et qu'ils vénèrent et prêchent librement au peuple, tant qu'il est une doctrine inoffensive et désarmée? La République a-t-elle proscrit les espérances?

Les orléanistes sont-ils gênés dans leurs affections, dans

leurs respects, dans leurs regrets pour une famille à laquelle ils s'étaient attachés, et qui justifiait, sinon par ses droits, au moins par beaucoup de vertus et de mérites personnels, leur prédilection ? A-t-elle outragé, a-t-elle insulté même dans la colère du combat ce roi, ces princes, ces ministres? a-t-elle demandé des vengeances? a-t-elle aspiré à du sang? a-t-elle confisqué même une obole ou un arbre des possessions immenses de cette famille dynastique exilée d'elle-même et momentanément, non par haine, mais par un événement de force majeure et imprévu ? Non, la République respecte la reconnaissance et l'estime qui suivent le malheur; elle n'a pas proscrit les regrets.

Les bonapartistes sont-ils gênés dans leur superstition pour la gloire militaire de leur héros, bien que ce héros ne soit pas celui de la liberté ? Non, elle a donné sa première magistrature à ce nom ; elle salue ses arcs-de-triomphe et ses statues; elle achève son tombeau à ses frais; elle place ses frères à la tête des débris de ses victoires aux Invalides ; elle envoie ses neveux à l'Assemblée nationale ; elle ne proscrit de ses souvenirs que le 18 brumaire !

Les républicains modérés sont-ils gênés dans l'expression des différentes opinions plus ou moins démocratiques qui les différencient dans leur candidature, dans leurs réunions légales, dans leurs journaux, à leur tribune ? Non, ils émettent librement leur système politique, et le pays juge ; la faveur publique s'est retirée d'eux en ce moment, et, de tous les partis qui se meuvent dans la République, les républicains modérés sont peut-être les plus écartés pour ne pas dire les plus proscrits du gouvernement ; c'est vrai; mais ils seraient des égoïstes s'ils s'en plaignaient ; ils n'ont pas travaillé dans leur petit intérêt en instituant la République ; ils doivent se réjouir de voir la liberté grandir et s'élargir même à leur dépens; ils ont cueilli le fruit pour la nation et pour l'avenir, non pour eux.

Le parti religieux est-il gêné dans sa libre expansion par

la parole, par la chaire, par la tribune, par le journalisme, par l'enseignement, dans l'âme des populations qu'il cherche à retenir ou à ramener à lui? Non, la République n'a pas oublié Dieu, et n'a pas proscrit ou froissé une conscience; elle se dépouille même bien au-delà du juste de sa propre liberté en sacrifiant l'enseignement du siècle et l'instruction laïque à l'action presque exclusive de l'Église et de la tradition dans sa loi d'hier. Elle est partiale à force d'impartialité. Le siècle est vendu par ceux qui représentaient le siècle.

Ainsi, du reste, chacun a sa place entière, et quelques-uns plus que leur place, dans la République. A moins d'être envahisseur et intolérant, aucun parti ne peut dire : « Je suis proscrit, je subis une exclusion, je porte un joug, je ne peux pas me mouvoir ou respirer. » Quand cette vérité qu'on commence à entrevoir sera devenue un sentiment et une habitude, par l'exercice régulier de cette large tolérance mutuelle des opinions, soyez sûrs que tous ces partis feront un calcul bien simple, et qu'ils se diront : « Je suis libre et en » sûreté sous ce régime, les autres, il est vrai, y sont libres » et en sûreté avec moi; mais vaut-il mieux risquer de per- » dre ma liberté et ma sûreté en voulant tout accaparer pour » moi seul, que de les conserver en laissant la part de liberté » et de sûreté à tous? Non, le jeu est périlleux, l'enjeu c'est » ma sûreté, ma liberté, la France, la propriété, la société, » ma tête, peut-être, l'avenir de ma famille. Restons dans » la République, elle est la prudence de tous les intérêts et » le pis-aller de toutes les opinions. »

C'est ainsi que l'instinct raisonne, et l'instinct, qui parle toujours dans le cœur, parle plus haut que les factions dans tous leurs clubs et dans tous leurs journaux.

Une telle République peut avoir des oscillations, mais elle ne versera pas dans l'inconnu.

## XIV.

On se plaint qu'après une révolution si soudaine et si complète, on s'étonne qu'après la transformation d'une monarchie en république, il y ait de ces oscillations! On se récrie sur les grands mouvements populaires de mars, d'avril, de mai, de juin 1848, mouvements modérés cependant énergiquement par la force morale du gouvernement et du peuple lui-même, contenus, refoulés, combattus, vaincus par le gouvernement provisoire, par l'Assemblée constituante, par la garde mobile et par l'armée! On affecte d'exagérer la gravité de ces scènes, les unes inoffensives, les autres déplorables, toutes avortées, comme si le monde n'avait jamais rien vu de pareil, et comme si l'origine de tous les gouvernements nouveaux n'avait pas eu partout et toujours des convulsions de cet enfantement laborieux des choses!

La République américaine vit et triomphe cependant; eh bien! cette République américaine que vous voyez aujourd'hui consolidée et prospère, la plus grande démocratie de l'avenir, a éprouvé à son origine des crises populaires aussi répétées et plus graves mille fois qne celles que vous nous représentez en France comme la condamnation et comme l'impossibilité de la République!

L'Amérique, dans ses deux premières années, a eu des guerres d'indépendance et des guerres civiles.

Sa représentation nationale a été violée par le peuple, comme au 15 mai!

Ses séditions ont fait couler le sang des citoyens comme aux journées de juin et bien plus longtemps!

Son congrès a été dispersé par le peuple et a été obligé d'aller chercher un autre asile sur le territoire de l'Union.

Ses clubs ont divisé et anarchisé trois ans le pays!

Ses ingratitudes ont calomnié et proscrit ses meilleurs citoyens!

Washington lui-même a été répudié et suspect à ces républicains!

Les démagogues ont outragé et menacé les hommes de bien!

La République américaine a-t-elle été déshonorée, a-t-elle péri pour cela? Non, elle a triomphé à la fois, avec le temps, de la démagogie, de la domination étrangère et du royalisme intérieur; elle a réprimé les séditions par la main du peuple revenu au bon sens; elle a fermé les clubs d'où sortait l'éternel tocsin de l'émeute; elle a fait place sûre et honorable à tous les partis, à tous les cultes, à toutes les opinions, à tous les intérêts; elle a donné l'exemple de la démocratie organisée à l'incrédulité routinière de la vieille Europe; elle a enfanté le gouvernement moderne, — le gouvernement de la tolérance.

Ainsi fera avec d'autres éléments et dans d'autres conditions la République française de 1848. Ceux qui tremblent tous les matins pour elle ne se sont jamais rendu compte des motifs de son existence et des impossibilités de la remplacer. Je vous l'ai dit le 29 février 1848: « Il faut une » place pour pouvoir tomber; où est la place à côté de la » République qui ne soit un abîme? Nous avons le bonheur » d'être un gouvernement de nécessité. »

Ne laissez donc pas se propager autour de vous ces paniques qui sont les déroutes des nations. Réfléchissez et faites réfléchir, et au lieu de parler sans cesse de la chute de la République, faites acte de foi dans sa durée.

## XV.

La République modérée a un autre élément de force et

de solidité que l'Amérique elle-même n'avait pas à ses commencements, c'est l'armée française. Cette armée a été depuis 1848 non-seulement la force, mais la sagesse personnifiée du pays; généraux, officiers, sous-officiers, soldats n'ont pas fait une faute en deux ans dans les circonstances les plus difficiles. Ils ont été résignés et sans murmure contre le peuple après le 24 février et dans leur éloignement temporaire et prudent du foyer tumultueux de Paris; ils ont été patriotiques et obéissants à l'Assemblée constituante quand nous les avons rappelés au nom de la représentation nationale et autour d'elle pour défendre en elle la nation contre les factions; ils ont été libres et citoyens sans cesser d'être disciplinés dans les élections; ils ont été Français et soldats dévoués quand on les a envoyés à Rome pour soutenir une cause qui leur répugnait : ils n'ont pas regardé à la cause, ils ont regardé au drapeau; ils ont été infatigables contre les émeutes et les désordres à l'intérieur; ils ont été incorruptibles aux séductions ou aux provocations d'un petit nombre de démagogues; ils ont senti que la patrie et la République n'étaient pas là. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une armée de quatre cent mille hommes traversant ainsi, sans s'y mêler et sans altérer son patriotisme et sa discipline, une crise révolutionnaire de deux ans. L'armée française de 1848 à 1850 a fait la plus belle de ses campagnes pour la liberté en faisant cette perpétuelle campagne de l'ordre : c'est le *civisme antique*, la première gloire d'une armée. Cette incorruptibilité de l'armée française aux factions est le symptôme le plus vrai de l'état réel du pays; si le peuple était aussi révolutionnaire que les alarmistes vous e répètent, l'armée qui sort du peuple et qui y rentre aurait été révolutionnaire, séditieuse et factieuse comme le peuple. La vertu du soldat prouve au fond la vertu du peuple; c'est la même famille et le même sang.

## XVI.

L'armée doit occuper une grande place dans les destinées de notre République continentale.

Le gouvernement vient de prendre une mesure que l'on a discutée et que je ne blâme pas, en faisant prendre position sur quatre points principaux du territoire à de grands corps de cette armée dont le commandement se trouvera réuni dans les mains de quatre généraux. La stratégie est bonne en elle-même, elle ne deviendrait coupable que si l'intention du gouvernement était mauvaise. Je ne le crois pas.

Les gouvernements qui se fondent ont besoin de déployer souvent leur force contre les factions ou les mouvements désordonnés des populations surexcitées par l'esprit des révolutions. Il est naturel, il est sage que ces gouvernements centralisent à ces époques les éléments de cette force dans quelques rassemblements militaires qui inspirent prudence aux partis, confiance aux bons citoyens. Et en rassurant ainsi l'œil, ils rassurent l'esprit public, ils donnent aplomb aux choses, autorité à la loi, respect aux institutions.

Cela est plus nécessaire encore dans un temps où des doctrines menacent en apparence la propriété et la société, et où la société et la propriété alarmées au-delà du juste, aiment à voir le gouvernement en sentinelle, pour ainsi dire, à la porte de chaque foyer. En 1789, en 1791, en 1792, en 1793, à toutes les dates agitées de nos révolutions, les gouvernements ont opéré de ces rassemblements de troupes de précaution contre les résistances ou contre les troubles toujours fréquents dans les crises révolutionnaires. L'armée de Versailles, le camp de Compiègne, l'armée de Paris, le camp de vingt mille hommes des Girondins, l'armée révolution-

naire des montagnards, l'armée de précaution de vendémiaire, les légions de la restauration, les fédérés de 1815, la garde mobile, l'armée des Alpes et de Lyon et les vingt-cinq mille hommes du gouvernement provisoire, appelés à Paris pour protéger la Constituante, les quarante mille hommes du général Cavaignac, sont autant de mesures militaires prises sagement à ces diverses époques pour protéger le gouvernement et le pays. Les commandements du gouvernement actuel ont apparemment le même but. S'ils en avaient un coupable, ils n'auraient sans doute pas été donnés au grand jour et prescrits d'avance comme pour avertir la liberté des piéges qu'on lui tendait. Les conspirations ne se publient pas au *Moniteur*. Nous n'avons aucun de ces soupçons.

Je serais moins fondé qu'un autre à les avoir, car, moi-même, pendant la dictature de février, j'ai toujours insisté pour armer fortement la République au dedans pendant les premières années ; c'est pour cela que nous avons créé la garde mobile, armée provisoire de la place publique, objet de tant d'ingratitude et qui méritait tant de reconnaissance !

C'est pour cela que j'ai demandé les trois cents bataillons de garde mobile départementale, votés enfin par l'Assemblée constituante et laissés imprudemment sans exécution depuis par les deux gouvernements qui se sont succédé.

C'est pour cela que le général Cavaignac et le général Changarnier ont été successivement appelés et destinés au commandement de l'armée de Paris. L'armée est un des grands organes de la France ; elle doit avoir sous la République, plus encore que sous la monarchie, une place imposante et un jeu légitime dans le mécanisme en action de nos institutions.

## XVII.

Je sais qu'on dit : « Mais n'est-ce point l'armée d'un prétendant ambitieux plus que l'armée de la République?
» Un pouvoir exécutif conspirateur et usurpateur ne pourrait-il pas se servir de ces quatre commandants généraux
» pour envoyer la servitude militaire par le télégraphe aux
» quatre régions de l'empire? »

Je vous le répète, je ne crois pas aux conspirations des gouvernements contre eux-mêmes, et quand j'y croirais, je ne crois pas que la distribution de l'armée intérieure en cinq grands commandements soit un moyen bien adapté à des vues supposées de conspirations militaires contre le pays; il faudrait supposer cinq traîtres au lieu d'un dans les généraux commandant ces grands corps d'armée ; cinq *Monks* au lieu d'un! quelle invraisemblance! cinq dictateurs au lieu d'un ! quelle absurdité ! N'est-il pas mille fois plus naturel de penser que si la démence des dictatures et des usurpations prenait à l'un ou l'autre de ces généraux, les quatre autres se trouveraient par leur situation même en mesure de contrebalancer ce mauvais dessein et de faire avorter par leur résistance une tentative isolée à Paris ou ailleurs? Je crains bien plus un dictateur que cinq instruments de dictature. L'armée dans une seule main peut être souvent une prudence, quelquefois un danger. L'armée disséminée en cinq commandements est une garantie pour la conservation de la liberté !

Tant que les provinces romaines furent divisées avec les armées en commandements multiples et temporaires, la liberté fut assurée à Rome par la division même de ces commandements. Ce ne fut qu'après Marius et Sylla que ces commandements se concentrèrent et se prolongèrent, et que

la République courut des dangers. Puis ils se divisèrent seulement en deux commandements sous Pompée et César, et la liberté subsista encore par cet équilibre. Le jour où César réunit tous les commandements en une seule main, la République ne fut plus qu'une dictature et la liberté fut anéantie.

## XVIII.

De ce côté encore la panique qu'on se plaît à répandre n'est donc qu'un fantôme sur lequel il suffit de jeter un rayon de réflexion.

Enfin on vous annonçait des explosions de complots démagogiques ajournés au 24 février, anniversaire de la République, et qu'avez-vous vu hier? un Peuple tranquille, serein, jouissant, dans une paix parfaite, de la sécurité qu'il reprend tous les jours sous une majorité incontestable d'ordre et sous un pouvoir exécutif bien servi par une force militaire bien disciplinée. Encore quelques mois et quelques années et quelques anniversaires comme celui-là, et la France reprendra son aplomb sur elle-même en reprenant confiance dans cette République de 1848, qui doit, pour subsister, prendre en tout le contrepied de la République de 1793.

## XIX.

Vous me dites encore : « Mais la majorité et le gouver-
» nement passent les bornes de la réaction contre le dé-
» sordre, et se laisseront entraîner ou emporter un jour
» jusqu'à une réaction contre la République et contre la sou-
» veraineté régulière du Peuple. »

Non ; si quelqu'un devait avoir ces inquiétudes, ce serait moi peut-être ; peu d'hommes sont plus exposés que moi qui vous parle aux ombrages, aux injustices, aux défauts de mémoire, aux hostilités de paroles, aux sarcasmes des hommes excessifs ou irrités de ce parti.

Je n'y réponds pas; je ne m'en irrite pas; je ne m'en plains pas : c'est naturel. L'homme est homme ; il faut lui passer ses passions, il faut comprendre ses ressentiments et les subir. Le juge impartial des révolutions et des dictatures n'élève pas son tribunal au milieu de la lutte encore tumultueuse des partis et au milieu de la poussière des événements à peine accomplis ; ce juge, c'est le temps. Il n'y a que lui qui refroidit la raison des hommes et qui les rend capables d'être justes. D'ailleurs, tous les hommes ont besoin d'indulgence, et moi plus que personne. Je ne ferai donc jamais à la majorité un crime ou même un reproche de quelques rancunes ou de quelques colères contre moi. Je ne répondrai que si la République elle-même est calomniée, car la République ce n'est pas moi, c'est la France reprenant possession d'elle-même dans les ruines d'une révolution faite par d'autres. Nous serions des témoins infidèles, si nous l'abandonnions aux calomnies ou aux sarcasmes des partis qu'elle a tous recueillis et adoptés.

## XX.

Avant-hier, un homme que je me félicite de voir de plus en plus prendre une grande part dans l'action de la République, de la majorité et de la tribune, même quand ses doctrines ne sont pas les nôtres, un de ces hommes que les révolutions peuvent renverser momentanément du pouvoir, mais qu'elles n'anéantissent pas parce que leur valeur est en eux, et non dans leur situation ; un de ces esprits dont les républi-

ques ont plus besoin encore que les monarchies, parce que les monarchies subsistent de leur droit, et que les républiques subsistent de leurs forces; un de ces orateurs, dis-je, s'est laissé emporter, par l'entraînement de la parole prononcée avant d'avoir été réfléchie, à une qualification injuste et téméraire des journées d'où la République est éclose. Il a parfaitement expliqué aussitôt après la signification qu'avait dans son esprit l'épithète de *journées funestes*, donnée aux journées qui ont rendu à la nation une souveraineté qu'elle ne veut ni ne peut abdiquer sans honte. Je n'ai pu m'empêcher de monter à la tribune et de répondre, non par un misérable intérêt de vanité intéressée dans la question, mais dans l'intérêt de la justice et du témoignage à rendre à la magnanimité du peuple le lendemain de la Révolution de février. J'ai appelé ces journées *glorieuses* pour le peuple; j'ai eu tort, j'aurais dû les appeler *uniques*, car c'est la seule fois que le peuple en révolution se désarme, se contient, se modère lui-même, et ne se permet ni une victime, ni une vengeance, ni une proscription, ni une injure; et je pourrais encore dire ni un sarcasme contre ses maîtres de la veille. Cela est trop beau à laisser en exemple à l'histoire, pour permettre qu'on le dénature, au grand danger des révolutions futures, et du peuple à qui on enlèverait une partie de sa vertu, en lui enlevant l'estime de lui-même. Voici mes paroles :

M. DE LAMARTINE : Messieurs, je ne viens pas envenimer ce débat; je ne viens pas refouler, repousser, au nom de la République, les déclarations que l'honorable M. Thiers vient de faire tout à l'heure à cette tribune, et que j'accepte, pour ma part, avec la confiance entière que j'ai dans la loyauté de son caractère, et avec les espérances que le concours de tous les bons citoyens, à quelque origine qu'ils appartiennent, à quelque sentiment, à quelque affection, à quelque regret qu'ils s'honorent d'appartenir encore, peut apporter à la patrie dans les circonstances où nous sommes.

Non, Messieurs, ce n'est pas là ma pensée; mais j'ai regretté profondément, tout à l'heure, qu'à propos d'une discussion si éloignée du texte qui s'agite en ce moment à la tribune, on ait fait retentir, comme à plaisir, on ait ressassé, si je puis employer cette

expression, on ait ressassé ces épigrammes sans péril que nous subissons ici si patiemment tous les jours. (Acclamations à gauche. — Très-bien! très-bien!) Oui, Messieurs, ces épigrammes sans péril, et laissez-moi achever, j'allais dire.... et sans réponse (bravos), que nous entendons, que nous lisons tous les jours contre les institutions qui régissent en ce moment notre patrie.

Messieurs, la République est assez forte, la démocratie a assez d'avenir, si elle n'a pas assez de présent, pour dédaigner les sarcasmes. (Vives acclamations à gauche. — Très-bien! très-bien!)

Ce n'est pas avec les épigrammes qu'on renverse les gouvernements populaires; ce n'est pas avec des épigrammes qu'on restaure ou qu'on soutient les monarchies renversées. (Acclamations.) Les hommes d'esprit font des épigrammes, Messieurs; les peuples font des révolutions.... (Bravos à gauche et au centre.)

Je ne suis donc pas monté à cette tribune, je le répète, pour répondre à ce genre d'argumentation indigne de l'honorable orateur, indigne de cette grande et auguste Assemblée; mais je me serais considéré moi-même comme le dernier et le plus indigne de tous les hommes, si, ayant eu le périlleux honneur, honneur que je n'avais ni conspiré, ni cherché (vive approbation à gauche), de me trouver un des premiers.... (Interruption à droite.) J'aurais déjà terminé si vous vouliez m'entendre.

Je dis que je me serais regardé, devant vous et devant l'histoire, comme le plus lâche et le plus honteusement déserteur de tous les hommes chargés d'une grande responsabilité, si, ayant eu le périlleux honneur de me trouver ce jour-là sur la brèche même de la société française renversée, renversée sous d'autres drapeaux et par d'autres mains; si ayant cru pouvoir prendre sous la responsabilité de ma conscience cette crise terrible et imprévue, ces orages continus de trois mois, cette grande et mémorable révolution; si aujourd'hui, aujourd'hui, à la veille de cet anniversaire!... (Applaudissements répétés et prolongés). Oui, à la veille même de cet anniversaire qui, s'il ne vous commande pas d'étouffer des regrets que j'honore, devrait vous commander, du moins, un respectueux silence! (Applaudissements.)

M. DE MONTALEMBERT : C'est vous qui devriez vous taire.

M. PISCATORY : Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE, à la droite : Je vous attends à cette tribune. Oui, vous me condamneriez justement vous-mêmes, vous qui me dites de me taire, si placé dans une situation comme celle que me font vos dénigrements contre la Constitution, si avec mes antécédents, qui sont les antécédents d'un grand peuple, sachez-le bien... (approbation unanime à gauche; violents murmures à droite) je dis qu'il me serait impossible, sans manquer à tous les devoirs que la

République impose soit à ceux qui l'ont proclamée, soit à ceux qui l'ont acceptée... (Interruption.)

A GAUCHE : A l'ordre ! à l'ordre !

M. DE LAMARTINE : Si je laissais appliquer ce mot de *funestes*, non pas à ces journées déplorables où le sang français coule sous la main des Français, celles-ci sont toujours funestes, quel que soit leur résultat... (marques d'approbation sur tous les bancs) mais si je laissais appliquer l'épithète de journées funestes, sans explication et sans rétractation de sens, à ces journées, dont la démocratie et la République sont sorties ! (Acclamations à gauche )

Non, je leur rendrai, avec le temps et avec l'histoire, la seule épithète qui leur appartiendra dans l'avenir. Je les appellerai, à la face du pays et de vous de leur vrai nom, quand l'heure des récriminations et des injustices sera passée ; oui, je les appelle dès aujourd'hui glorieuses pour le peuple français. (Nombreux applaudissements à gauche et au milieu.)

Et je dis à M. Thiers, avec la certitude de n'être pas désavoué, même par lui : Savez-vous pourquoi j'appelle le lendemain de ces journées glorieux pour le peuple ? C'est qu'après avoir remporté une victoire, ce peuple a couvert le lendemain ceux qu'il regardait la veille comme ses ennemis, de sa force et de sa magnanimité. (Bravos et applaudissements à gauche. Un grand nombre de représentants se précipitent de leurs bancs pour féliciter l'orateur et lui serrer les mains.)

Les membres de la gauche se lèvent tous et, à trois reprises différentes, poussent le cri de : Vive la République !

LAMARTINE,

*représentant du peuple.*



# Deuxième Partie.

# ALMANACH POLITIQUE.

## Février 1850.

Une agitation de hasard a troublé dans les premiers jours de ce mois un quartier de Paris ; mais le pays n'en est plus à s'évanouir au moindre cri de la rue, et ces troubles, vagues et passagers du reste comme des rumeurs, se sont dissipés dans la sérénité de l'esprit public. L'approche des élections, fixées au 10 mars, n'est pas pour le crédit une alerte de suspension et d'inquiétude. Les réunions électorales s'organisent, se rassemblent, délibèrent, discutent et votent leurs candidatures, sans laisser passer au dehors un souffle de leurs agitations et de leurs discordes. Le pays entre de jour en jour davantage dans les mœurs et dans les institutions républicaines. Les fonctions de sa souveraineté sont déjà pour lui des habitudes de confiance et de sécurité.

La seconde délibération de la loi sur l'enseignement a rempli le mois parlementaire. Défendue par la commission avec une énergique insistance, controversée çà et là par le ministre de l'instruction publique dans ses innovations administratives, attaquée de front par toutes les oppositions de foi, de principe ou de politique, qui la repoussent comme une alliance de déception, de tiraillement ou de mensonge, la loi n'en est pas moins sortie victorieuse de cette épreuve. La discussion a effleuré ses formes, mais n'a pas changé son esprit.

MM. Arnaud (de l'Ariége) et de Riancey ont ouvert les débats par deux discours qui traduisent à la tribune la division du parti catholique devant la loi. C'est au nom de l'Église que M. Arnaud repousse une transaction qui ne lui apparaît que comme le traité de deux usurpations d'accord sur un empiétement réciproque. C'est au nom de l'Église que M. de Riancey accepte une conciliation qu'il croit loyale et durable.

L'art. 1er est la réforme capitale du projet de loi ; il enlève à

l'Université le privilége exclusif du conseil supérieur; et il y introduit, avec des représentants de la magistrature, de l'administration et des corps savants, quatre archevêques ou évêques vis-à-vis d'un rabbin juif et de deux ministres protestants. Un prêtre catholique, M. l'abbé de Cazales, s'effraie pour l'Église de cette part équivoque de souveraineté. Il propose d'écarter des conseils tous les ministres des cultes. Ses raisons sont tirées du fond de sa conscience de prêtre et de chrétien. Il constate la minorité de l'église catholique dans le conseil devant des églises rivales et devant une majorité laïque; son impossibilité absolue de céder à l'instruction qu'elle sera appelée à régir une seule lettre de sa foi et de ses dogmes ; il prévoit le cas où un dissentiment religieux éclaterait entre les évêques et leurs collègues sur la direction philosophique des études, et où il ne resterait à l'Église qu'à sortir solennellement de l'enseignement officiel avec l'éclat et le scandale d'un schisme religieux. L'exemple de la restauration est là pour apprendre à tous la fragilité et le péril de ces unions légales de l'Église et de l'État.

L'amendement de M. de Cazales, combattu par M. de Vatimesnil, est rejeté par l'Assemblée.

L'article 5, qui règle les attributions du conseil de l'instruction publique, amène M. l'évêque de Langres à la tribune. M. Jules Favre, qui l'avait précédé, se demandait comment les représentants du catholicisme, de l'hérésie et du judaïsme, assis côte à côte, sur les bancs du même conseil, pourraient se partager à l'amiable l'esprit et les doctrines de l'enseignement. M. l'évêque de Langres proteste hautement contre toute pensée de transaction religieuse. Il déclare que l'épiscopat entre dans le conseil pour y veiller de plus haut sur les droits et les intérêts du culte, mais qu'il n'y laissera pas une lettre de sa foi et de sa doctrine.

— 12 février. — La nouvelle loi multiplie les académies et les conseils académiques. Elle les porte à 86 et les institue dans chaque chef-lieu de département. C'est comme une organisation de décentralisation intellectuelle que M. de Montalembert présente et soutient cette innovation. Elle relèvera, d'après lui, en l'étendant, le niveau des études abaissées par l'enseignement universitaire. M. Barthélemy Saint-Hilaire oppose à ces accusations le progrès grandissant de ces études qui dominent aujourd'hui l'enseignement européen. Tout en reconnaissant que la centralisation intellectuelle est peut-être trop concentrée et trop impérieuse, il ne croit pas que l'âme du pays gagne à être éparpillée en parcelles. A ses yeux, il faut aux grandes nations une capitale intellectuelle comme une capitale politique.

M. Thiers vient le lendemain appuyer de sa parole la nouvelle institution. Il croit, comme M. de Montalembert, à une déchéance

des études en France, mais il n'en accuse pas comme lui l'université. Il en accuse ce qu'il appelle la démocratie des esprits, l'ambition exagérée d'arriver et de parvenir sans passer par les intervalles de la lutte et du travail. M. Thiers voit dans la composition religieuse et municipale des conseils académiques une salutaire opposition d'influence à cette démocratie intellectuelle. L'Assemblée adopte à une grande majorité l'article des conseils académiques.

Une scission soudaine et qui, dans le premier moment, a fait le bruit d'une rupture, éclate dans la séance du 19, entre la commission et le ministre de l'instruction publique. Il s'agissait de la nomination des inspecteurs généraux et des inspecteurs d'académie; la commission prétendait restreindre le choix du ministre à une liste de trois noms présentée par le conseil. Le ministre repousse cette prétention comme une atteinte à son libre arbitre, comme un contre-sens à sa responsabilité. La commission insiste avec une animation passionnée. Par trois fois M. Thiers monte à la tribune pour arracher au ministre la concession de sa prérogative. M. Parrieu se maintient avec fermeté sur la brèche qu'il vient de faire à la loi; il en appelle au vote de l'Assemblée. Une majorité de 300 voix contre 266 donne gain de cause au ministère.

Une vive agitation succède à ce vote qui a divisé la majorité; elle se prolonge après la séance dans la réunion du Conseil d'Etat, où le ressentiment de la commission s'exhale, dit-on, en paroles et en récriminations amères.

Mais le surlendemain, 21 février, une concession spontanée de déférence réconciliait officiellement la commission et le ministre. La commission proposait de réserver au conseil général de chaque département le maintien ou la suppression des écoles normales primaires. Le ministre acceptait cette initiative, mais il demandait qu'elle fût subordonnée à l'approbation du ministère. Une nouvelle collision semblait imminente, quand au moment du vote M. de Parrieu déclare retirer son amendement et céder au vœu de la commission.

23 février. — Une séance de passion et d'orage a agité les derniers débats de la loi. L'anniversaire de la Révolution de Février, raillée et méconnue, a eu à la tribune sa fête de justice et de réhabilitation. M. Bourzat proposait à l'Assemblée d'interdire l'enseignement aux congrégations religieuses. M Thiers, en combattant cette proposition, s'était laissé entraîner comme par un faux à-propos de ressentiment, à des sarcasmes ironiques sur l'histoire et les hommes de la République. Ces sarcasmes n'étaient pas tombés à terre; ils avaient été relevés avec une dignité calme par le général Cavaignac, avec une vivacité chaleureuse par MM. Arago et Jules Favre. M. Thiers, excité par la réplique, remonte à la tribune et il appelle *funestes* au pays les journées de Février. C'est alors que

M. de Lamartine a cru devoir élever la voix et restituer son nom à la République. Il l'a fait sans colère, sans passion, avec la sérénité d'un témoignage de conscience porté devant l'histoire. Son discours est couvert par les acclamations redoublées de *vive la République!*

L'Assemblée vote le 26 les derniers articles du projet de loi sur l'enseignement, et elle décide à la majorité de 436 voix contre 205 qu'elle passera à troisième délibération, dnt l'ouverture sur la proposition de M. de Montalembert est fixée au 4 mars.

## II.

Le deuxième anniversaire du 24 février a été célébré dans Paris avec la dignité et le recueillement d'une commémoration religieuse. La cérémonie officielle avait lieu à Notre-Dame. L'archevêque de Paris a officié pontificalement et fait l'absoute autour du simple cénotaphe élevé à la mémoire des victimes des trois jours. Au dehors le peuple a rendu hommage à son anniversaire par le calme et la gravité de son attitude. Sa seule démonstration a été une pluie de fleurs funéraires jetées par des milliers de mains au pied de la colonne de Juillet. Le lendemain, la tombe était dépouillée de ses couronnes enlevées furtivement pendant la nuit. La foule s'émut de cet outrage à la piété populaire; on répandait déjà des bruits de provocation sacrilége, quand on apprit que cet acte n'était que l'insolence d'une main subalterne. Le maire et le commissaire de l'arrondissement s'empressèrent de faire restituer au peuple ses offrandes, et le jour même, le ministre de l'intérieur annonçait à l'Assemblée qu'il venait de frapper d'une destitution l'agent coupable de cette profanation scandaleuse.

Une émeute, ou plutôt une émotion de surface et de hasard a agité Paris sans l'inquiéter pendant deux jours.

Le préfet de police avait ordonné d'abattre quelques arbres de la liberté plantés au seuil des rues populeuses et en travers de la circulation publique. L'exécution de cette mesure fut imprudente d'ostentation et de lenteur; elle put paraître abattre, dans les arbres de la liberté, le symbole politique plutôt que l'obstacle de voirie. Quoi qu'il en soit, le 4 février, un rassemblement tumultueux se groupa autour de l'arbre du carré Saint-Martin, qu'on signalait mal à propos comme condamné par la police. Ce ne fut d'abord qu'une faction de bruit, de chants et de cris de protestation montée par la foule au pied de l'arbre qu'elle croyait menacé; mais le rassemblement grossissant d'heure en heure et s'exaltant de son nombre même, déborda bientôt dans la rue Saint-Martin et dans les rues adjacentes en groupes bruyants et irrités. Une brigade de sergents de ville marcha sur les attroupements ; ils se dispersaient à leurs

sommations, quand quelques luttes corps à corps s'engagèrent dans le désordre de cette rencontre. Une petite troupe d'émeutiers fondit sur les sergents de ville à coups de bâton et de marteaux; l'un d'eux tira l'épée sur son agresseur et le blessa grièvement. Cependant, au bruit de la lutte, un fort détachement de troupes commandé par un général accourait au pas de charge, dispersait les attroupements et s'échelonnait dans la rue Saint-Martin en la cernant jusqu'au boulevart. Le soir à huit heures, l'ordre était rétabli.

Mais cette journée de bruit plutôt que d'émeute a eu un triste et scandaleux épisode. Le général Lamoricière, engagé par hasard dans les attroupements de la rue Saint-Martin, est reconnu par un groupe de furieux. Ils l'arrêtent, l'arrachent de sa voiture et l'entraînent violemment dans la foule qu'ils ameutent et lancent sur lui à coups de vociférations et d'injures. Le général, livré sans défense à ce délire populaire, lutte contre lui avec une énergie qui ne sert qu'à l'exaspérer. Heureusement, un ancien zouave, égaré dans le tumulte, aperçoit son général en péril; il fend la foule, l'enlève aux étreintes de la multitude, et parvient à le conduire jusqu'au boulevard St-Martin, où il le pousse dans un cabinet de lecture. La maison cernée par la foule n'avait d'autre issue que le toit. Le général y monte poursuivi par les clameurs. Il parvient, par la lucarne d'une mansarde, dans une maison voisine, descend dans la rue du faubourg Saint-Martin où l'émeute faisait déjà irruption, et saute sur un cheval de rencontre qui l'emporte au galop à l'Assemblée nationale, déjà avertie et inquiète de son danger.

Le lendemain, la proclamation suivante était affichée sur tous les murs de Paris.

« Aux habitants de Paris.

» Aux termes d'une circulaire du préfet de police, un certain nombre d'arbres ont été abattus dans l'intérêt de la circulation publique. Les autres arbres de la liberté ont été respectés et doivent rester debout; mais s'ils devenaient une occasion de désordre, ils seraient immédiatement enlevés.

» Le gouvernement a confiance dans le bon sens et le patriotisme de la population parisienne. »

Cependant les mêmes attroupements se reformèrent autour des arbres de l'ancienne rue Royale et du carré Saint-Martin, mais dans une attitude de surveillance plutôt que de menace. Un drapeau et un triangle entouré de rubans rouges avaient été hissés sur leur cime. Dans la soirée, les cris et les chants recommencèrent; quelques hommes, postés en sentinelle sur la voie publique, forçaient les passants à saluer les emblèmes arborés. La police crut alors devoir, pour supprimer le désordre, supprimer ces enseignes et ces points de ralliement. A huit heures, la rue Royale et

le carré Saint-Martin étaient occupés par les tirailleurs de Vincennes, et les arbres de la liberté abattus par la hache des sapeurs.

Cette effervescence de place publique s'est du reste évaporée avec son bruit et sa colère d'occasion. Elle n'a fermé ni un atelier, ni une boutique, elle n'a pas même distrait le travail des faubourgs. Le surlendemain, 5 février, toute trace d'agitation avait disparu.

## III.

Le parlement anglais a ouvert sa session le 31 janvier, dans le bruit d'un événement qui agite encore l'opinion publique européenne.

L'Angleterre vient de frapper en Grèce ce qu'on pourrait appeler un coup de diplomatie militante. Le 15 janvier, l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Parker, de retour des Dardanelles, jetait l'ancre dans la baie de Salamine. Le lendemain, le ministre anglais résidant à Athènes, M. Wise, sommait le gouvernement grec de faire droit, dans les vingt-quatre heures, à d'anciennes réclamations encore pendantes, et le menaçait, en cas de refus, de l'intervention de la flotte. Ces réclamations portent sur des indemnités pécuniaires dues à des sujets anglais, et sur la cession des deux îlots de *Sapienza* et d'*Elaphonisi*, que le cabinet de Londres prétend faire rentrer dans le groupe des îles Ioniennes. Le gouvernement grec, pris à l'improviste par cette sommation à main armée, en appelle à l'arbitrage de la France et de la Russie. Le ministre d'Angleterre refuse de s'y soumettre. Il exige une satisfaction immédiate et absolue. Sur le refus du gouvernement grec de céder à un ultimatum présenté sous les canons d'une escadre, l'amiral Parker met en blocus le port du Pirée, et capture tous les bâtiments qui passent à portée de ses pavillons. Le ministre de France proteste au nom du droit des nations et de la sauve-garde des puissances protectrices. Le ministre de Russie se joint à sa protestation; mais les notes diplomatiques s'échangent d'heure en heure sans arrêter le blocus, qui enveloppe et ferme bientôt toutes les côtes.

La nation grecque supporte cette épreuve avec la noble résignation de la faiblesse qui cède à la force sans la reconnaître. Elle se resserre autour de son jeune roi comme autour du symbole de sa nationalité et de l'ôtage de la sauve-garde européenne.

L'opinion publique est unanime pour réprouver l'étrange expédition de l'amiral Parker. La presse anglaise la discute et la condamne comme une fantaisie d'intimidation et de violence. Dans le parlement même, des voix sévères se sont élevées pour demander compte au cabinet de ce coup de main diplomatique. La question

s'est amoindrie en se précisant. Lord Palmerston a déclaré que la réclamation relative aux deux îles n'était point comprise dans la sommation adressée au gouvernement grec, et que la démonstration de l'escadre britannique n'était qu'une contrainte exercée contre la Grèce pour obtenir le payement d'indemnités individuelles. La médiation officielle de la France spontanément offerte par M. Thouvenel a, du reste, été acceptée par le cabinet anglais. C'est maintenant à la diplomatie à sauver une seconde fois cette nation adoptive de l'Europe. Mais le temps presse, car les voies de rigueur de l'Angleterre se poursuivent avec une persistance inflexible. Plus de mille gros navires sont sequestrés dans les différents ports de la Grèce, et le blocus est une guerre de ruine livrée à son commerce maritime.

## IV.

La rentrée du Pape dans Rome est toujours l'espérance et la déception renaissante de notre diplomatie. Toutes les émotions qui agitent la ville éternelle ont leur contre-coup de frayeur et de défiance à Gaëte. L'acquittement de l'officier républicain Cernuschi, par un conseil de guerre français, l'évasion de l'ex-dominicain Achillini des prisons du St-Office avaient déjà, dit-on, suspendu le retour de Pie IX. Des événements plus graves vont probablement l'ajourner encore.

Rome a eu cette année un carnaval tragique. Quelques fanatiques ont fêté l'anniversaire de la République romaine par l'assassinat. Des avis anonymes affichés sur les murs avaient, dès les premiers jours, menacé du poignard les Romains qui troubleraient par les joies du carnaval la commémoration de deuil de la République. La population obéit le premier jour à cette sommation mystérieuse. La grande rue du Corso, théâtre ordinaire des fêtes romaines, resta vide ; une seule voiture, celle du jeune prince Bonaparte Canino, osa la parcourir dans toute sa longueur. Le lendemain le parti pontifical reprit courage et remplit le Corso de travestissements, d'illuminations et de cavalcades. Le prince de Canino y reparut encore. Au moment où il allait se retirer, une main inconnue lança dans sa voiture un bouquet de fleurs. Le prince le ramassait pour l'offrir à sa sœur assise à ses côtés, quand une grenade en verre, cachée dans les fleurs, éclata dans sa main, atteignit la princesse au visage et le blessa lui-même grièvement. Comme si l'assassinat avait sa contagion, le soir même un sous-officier français était tué sur la voie publique, et le lendemain un officier était frappé d'un coup de poignard au seuil de sa maison. Le général en chef, pour effrayer ces lâches vengeances, a

eu recours aux plus terribles rigueurs de la loi martiale. Une proclamation publiée par son ordre proscrit les couteaux, les poignards, les stylets et toutes les armes de l'assassinat. « Quiconque, dit la proclamation, sera trouvé porteur d'une arme semblable sera immédiatement fusillé. »

Une émeute sans armes, étouffée à son premier cri dans le sang d'une exécution terrible, a consterné, à la fin du mois dernier, la population de Palerme. — 27 janvier. — Un rassemblement parcourait les rues de cette ville entrainant dans ses rangs le peuple sur son passage et criant : *Vive la Constitution ! Vive la Sicile de 1848 !* Il se débanda de lui-même devant un détachement de troupes envoyé à sa rencontre. Mais il fallait une expiation à ce signe de vie nationale. Six jeunes gens arrêtés à la hâte comme chefs du mouvement furent jugés et condamnés dans la nuit. Le lendemain ils étaient fusillés sur la place publique.

En Espagne, l'événement politique est la grossesse de la reine Isabelle, dont la déclaration officielle a été faite au congrès par le duc de Valence. Le gouvernement espagnol dirige des troupes vers la frontière du Portugal, agité par la lutte à outrance que soutient le comte de Thomar, président du conseil, contre l'opposition des deux chambres. Le ministre et ses adversaires se renvoient les accusations et les scandales. Le comte de Thomar, appuyé par la cour et par le vote des majorités, résiste énergiquement aux assauts de son impopularité. Mais l'irritation de l'opinion publique présage au Portugal de graves événements.

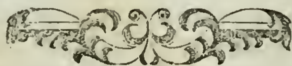
Une intervention militaire de deux grandes puissances a un moment menacé la Suisse ouverte depuis deux ans comme un lieu d'asile à tous les réfugiés des insurrections d'Allemagne et d'Italie. L'Autriche et la Prusse ont adressé au gouvernement français une note qui présente la Suisse comme un club démagogique enclavé dans l'Europe et prêt à déborder sur leurs frontières. Les deux gouvernements déclarent que l'alerte perpétuelle où les tient cette conspiration campée à leurs portes et les armements exagérés qu'elle leur impose ne lui permettent plus de reconnaître à la Suisse ce droit d'asile insurrectionnel. Ils espèrent qu'elle fera droit à leurs réclamations ; mais, dans le cas contraire, ils sont décidés à faire en Suisse une invasion de police militaire et à procéder par les armes à l'expulsion des réfugiés.

Les dangers dont cette note, énergiquement commentée par les mouvements de troupes développées sur ses frontières, menaçaient la Suisse, ont été depuis en partie écartés par la condescendance du conseil fédéral qui a prescrit aux gouvernements des cantons l'éloignement immédiat des chefs et des meneurs des réfugiés. Mais il reste entre la Prusse et la Suisse une querelle particulière à vider. C'est le droit de souveraineté sur le canton de Neufchatel que la

Prusse s'attribue d'après le pacte fédéral de 1815, et que la Suisse prétend résilié de fait et de droit par sa Constitution de 1848. Les hostilités diplomatiques ont déjà commencé. Le ministre prussien a reçu du cabinet de Berlin l'ordre de quitter la Suisse.

La Prusse vient d'inaugurer sa Constitution revue et corrigée par la main royale. Le parlement et le roi ont librement débattu entre eux, l'un au nom du peuple, l'autre au nom de la royauté, les clauses de la nouvelle loi. Le roi envoyait aux chambres des propositions et des amendements personnels, les chambres les adoptaient ou les rejetaient après une discussion respectueuse. Le 6 février, Frédéric-Guillaume prêtait à la Constitution un serment de chevalier plutôt que de roi dans un discours débordant de loyauté et d'expansion; c'est une confidence intime de principes et d'intentions faite à son peuple sur le seuil de la Constitution pour ainsi dire, et avant d'aller y prendre le rôle muet et irresponsable de la royauté constitutionnelle. Il y déclare jurer devant Dieu le maintien inviolable de la Constitution. « Mais, ajoute-t-il, la » condition vitale est que je puisse gouverner avec cette loi, car » le roi doit gouverner en Prusse; et Dieu le sait, je gouverne, » non parce que tel est mon bon plaisir, mais parce que c'est la » volonté de Dieu. Un peuple libre sous un roi libre, tel est le » but que je poursuis depuis dix ans et que je poursuivrai toute » ma vie. »

Les armements extraordinaires de la Russie effrayent et inquiètent l'Allemagne, qui nous envoie chaque jour par ses journaux le bulletin de ses observations et de ses conjectures; mais pour quiconque parcourt l'Europe d'un œil impartial, le droit, sinon la place, manque à la guerre, et le droit est aujourd'hui la plus sûre inviolabilité des nations.

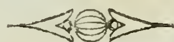


LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



## Première Partie



## AUX CLASSES CONSERVATRICES ET PROPRIÉTAIRES

OU

## NE TENTONS PAS DIEU.

### I.

Lorsque après une révolution consommée en quelques heures sous les pieds d'une monarchie imprévoyante, d'une armée immobile, d'un gouvernement pétrifié, et d'une bourgeoisie qui battait des mains, quelques hommes d'opinions diverses, hardis, dévoués et confiants se jetèrent à la tête de la révolution sans guide et sans modérateur, s'interposèrent entre les vainqueurs et les vaincus, et proclamèrent provisoirement la trêve entre les partis, sous le nom de République. Lorsqu'à ce mot, les armes tombèrent de toutes les mains, les excès furent prévenus, le sang

s'arrêta comme par enchantement, les vengeances et les haines se changèrent, pendant trois mois de dictature, en un embrassement pacifique de toutes les classes, par toutes les classes en France; lorsque la paix extérieure fut préservée par une attitude sans forfanterie, mais sans faiblesse; lorsque la France électorale fut convoquée librement et tout entière au choix de son gouvernement définitif; lorsque l'armée fut réorganisée et accrue de cent mille hommes, défenseurs aussi disciplinés de l'ordre au dedans que de l'honneur au dehors; lorsque enfin la France, représentée par l'unanimité de ses citoyens sans acception de parti, proclama par la voix de son Assemblée constituante qu'elle adoptait les institutions républicaines, et que pas une voix même isolée ne se leva de cette vaste nation libre pour protester contre cette élection du gouvernement républicain; que se passa-t-il dans le cœur et dans l'intelligence des amis de la dynastie tombée en France?

## II.

Voici ce qui s'y passa: il n'y en eut pas un, noble, bourgeois, industriel grand ou petit qui ne se dit à lui-même, et qui ne dit à ses amis et à sa famille: « Rendons » grâces à Dieu et rendons justice au peuple; une grande » révolution, une de ces comètes sociales que Dieu montre » de temps en temps aux empires pour leur faire craindre » la nuit suprême, vient de passer sur nos têtes et nous » sommes encore debout! et pas une goutte de sang n'a » coulé, et pas un cheveu de nos fronts n'a été enlevé! » et pas un de nos foyers n'a tremblé, et pas un arbre de » nos champs ou un meuble de nos demeures n'a été déplacé! nos vies, nos biens, nos familles, nos lois civiles, » nos religions, nos prêtres, nos temples, nos frontières » sont en sûreté et plus inviolables qu'avant, si nous savons

» être à la fois citoyens, courageux et raisonnables. Le
» peuple improprement appelé de ce nom, à l'exception de
» quelques écumeurs de tempêtes, est aussi raisonnable,
» aussi modéré, aussi intelligent de la société que nous; il
» ne nous demande que de la bonne volonté, de la bien-
» veillance, du travail, du progrès compatible avec l'invio-
» labilité des propriétés, des répartitions plus douces et plus
» fraternelles d'impôt, des institutions d'assistance, le droit
» de vivre; et quand les sectes faméliques ou terroristes
» viennent à l'Hôtel-de-Ville demander au Gouvernement
» provisoire la tyrannie de l'impossible, ce peuple se
» lève en masse comme au 16 avril et au 15 mai, et
» entoure d'une armée invincible les défenseurs de la so-
» ciété, de la propriété, de la vie des citoyens. On n'a pas
» besoin de lui souffler son mot d'ordre, il le trouve de lui-
» même: *Vive celui-ci! Vive celui-là! Vive l'ordre! A bas*
» *le communisme!* Souvenez-vous de cette résurrection de
» la société armée autour de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile le
» 18 avril! des millions de voix jetèrent ce cri en l'ap-
» puyant du retentissement de leurs armes contre leurs poi-
» trines. Peuple, nobles, prêtres, propriétaires, bour-
» geoisie, industriels, commerçants rentrèrent dans leur
» maison le cœur soulagé du poids d'un cauchemar socia-
» liste et en se répétant les uns aux autres: « Cette révolu-
» tion est un phénomène nouveau dans l'histoire, ce
» peuple est aussi sensé et aussi magnanime qu'il est fort,
» rendons-lui justice pour justice, raison pour raison,
» amour pour amour; faisons les sacrifices de notre côté à
» la nécessité, un pas vers lui puisqu'il en fait tant vers
» nous! Reconnaissons ses droits en tant qu'ils n'empiè-
» tent pas sur les droits des autres, n'insultons pas l'avé-
» nement de sa démocratie, acceptons de bonne foi et de
» bonne volonté sa République, car à qui l'a-t-il confiée
» en majorité et d'urgence dans le gouvernement? A qui
» va-t-il la confier dans sa représentation nationale? C'est

» à des nobles, à des bourgeois, à des propriétaires, à des
» industriels, à des écrivains, à des militaires, à des admi-
» nistrateurs, à des évêques, à des prêtres, à des négo-
» ciants, à des ouvriers de tous les travaux intellectuels,
» c'est-à-dire encore à nous! Quel traité de paix en action!
» et que nous serions coupables si nous ne prenions pas
» avec loyauté et avec reconnaissance la main qu'on nous
» tend! Non, jurons de maintenir, de défendre, d'aimer
» et de féconder cette République de réconciliation entre
» les opinions et entre les classes! »

## III.

Voilà, je vous le répète, ce que se dit la France conservatrice et propriétaire pendant les quatre premiers mois de la République. Elle était juste et prudente alors, parce qu'elle venait d'échapper miraculeusement à une grande catastrophe, et que la terre lui paraissait à peine raffermie sous ses foyers.

Un sinistre événement, l'insurrection des ateliers nationaux en juin, dont on a voulu faire une conspiration politique préméditée par le Peuple et tramée par des chefs démagogues, et qui n'était qu'une *sédition* de l'oisiveté, une fermentation sanglante de cet entrepôt de misères, de vices et de vagabondage qui ne voulait pas être dissous, vint seul contraster douloureusement avec cet esprit de concorde nationale. C'était un accès funeste, mais isolé de démagogie. Cet accès terrible mais vaincu prouva que tout le reste de la France était unanime contre l'insurrection prolétaire, car elle se leva tout entière pour l'étouffer.

## IV.

Alors encore la classe moyenne reconnaissante de ce concours spontané du peuple qui accourait à Paris pour la défendre et soutenir l'ordre social, se répandit en effusion de bons sentiments, se serra à la République comme au seul faisceau assez puissant pour protéger la société en réunissant toutes ses forces. Elle se garda bien de chercher à rétrécir le Gouvernement autour d'un trône quelconque, nécessairement contesté et secoué par d'autres prétendants monarchiques. Elle sentit qu'il n'y avait union possible que dans la démocratie franchement acceptée. Un peuple de démocrates contre une poignée de démagogues et de sectaires du communisme, voilà sous quel aspect la situation lui apparut. C'était et c'est encore la vérité.

## V.

La majorité ou plutôt la presque unanimité de l'Assemblée constituante, expression véritable, parce qu'elle était unanime et spontanée, de la France, ne songea qu'à raffermir la République en la régularisant. Toute révolution est un écroulement. Le premier devoir du gouvernement qui lui succède est de tendre à un ordre nouveau à travers ce chaos de décombres, et de fonder des institutions politiques sur les bases demeurées solides de la société. C'est ce que les partis anarchiques, par inintelligence ou par routine, appellent sottement réaction. C'est absurde; montrez-moi donc dans l'histoire un gouvernement qui ne soit pas une réaction contre le néant où une révolution jette un moment le pays.

Mais cette réaction que j'approuve et à laquelle j'ai par-

ticipé dès le lendemain de février moi-même, était une réaction contre l'anarchie et nullement une réaction ou un reflux contre la République.

Tant que dura l'Assemblée constituante, cette réaction toute naturelle, toute créatrice de l'ordre nouveau, toute légitime, fit faire des progrès quotidiens à l'ordre sans attenter à la démocratie et même sans blasphémer contre une constitution d'urgence, improvisée, insuffisante et corrigible. La bourgeoisie, sensée, modérée et prudente, suivit l'Assemblée constituante dans cette ligne. La nomination du président de la République, en constituant fortement le pouvoir exécutif, maintint ce bon esprit à Paris et dans les départements.

L'Assemblée législative, au moment de son installation, parut animée de la même sagesse. Un ministère de fusion, présenté comme gage de confiance par le président aux anciens amis de la monarchie écroulée, et acceptable par les républicains modérés, personnifia avec courage, avec sagesse et avec loyauté cet esprit de fusion.

Mais déjà la classe dépossédée du pouvoir dynastique, rassurée par cinq cent mille hommes, par une présidence qui lui semblait le germe possible d'une royauté, par le nombre de boules dans l'urne, par l'ordre graduellement rétabli, par le silence des clubs, par la déroute du 13 juin, par le discrédit trop mérité du socialisme ridicule et du terrorisme odieux, commençait à manifester des aspirations téméraires à la confiscation de la République et à la restauration de sa demi-monarchie à elle, monarchie sans droit divin et sans droit populaire, monarchie d'expédient et non de principe. Les meneurs n'osant pas prononcer ce nom de monarchie d'Orléans en une seule syllabe, ne prononçaient que la moitié du mot. Il leur fallait la main d'un parti autre que le leur pour casser les vitres ; on entrevoyait clairement qu'ils sollicitaient la main du parti (s'il y a un parti) impérialiste. Cette affectation faisait éclater des ombrages injustes et fâcheux contre

le pouvoir exécutif, suspect de pactiser avec les arrière-pensées, quand il ne cherchait qu'à les rallier toutes à la cause générale de l'ordre. La nation, encore troublée des folles menaces du socialisme et impatiente de reconstituer dans le pays des conditions même irréfléchies d'ordre à tout prix, laissait dire et faire, contente de tout, pourvu qu'on chassât de son horizon le fantôme de l'anarchie. On n'apercevait encore aucun danger sérieux pour la République elle-même. On se disait seulement, (et cela est vrai au commencement d'un gouvernement nouveau et dont la base est large comme le Peuple), on se disait : « Il faut exagérer les conditions de force pour le pouvoir et de sécurité pour les citoyens. Ces premières années des gouvernements populaires doivent avoir presque la vigueur et l'attitude des dictatures dans les assemblées nationales. Quand la clef de voûte est posée, que le ciment est lié, on ôte le cintre et on relâche les institutions. »

## VI.

Donc on laissait faire, sans s'alarmer, la réaction naturelle, la majorité, reflux un peu monarchique, le pouvoir exécutif, faible encore et obligé de se fortifier par les armes, par les lois, par l'administration. Ceci prouve bien l'admirable intelligence de la France et sa volonté d'être gouvernée. Elle laisse aller avec l'indifférence de la sécurité les oscillations successives de la révolution jusqu'aux limites de l'anarchie et de la réaction, jusqu'aux limites de la contre-révolution, sans se troubler. Puis, quand ces oscillations naturelles menacent de dépasser le but et de sortir des bords, la France se lève, se porte du côté opposé à celui où penchent les choses et rétablit l'équilibre. C'est ce que nous avons vu vingt fois depuis le 24 février. On dirait que, semblable à l'astre qui gouverne les marées de

l'Océan, une planète invisible, mais sensible et intelligente, gouverne et soulève ces flux et ces reflux de la mer de l'opinion. Nous en voyons un exemple de plus en ce moment. Que les faibles tremblent ou que les habiles feignent de trembler, mais que la société se rassure, la France est là!

## VII.

Depuis six semaines cette réaction, d'abord légitime et utile, a changé de caractère. Encouragée par l'apparente complicité de l'esprit public, elle a passé les bornes prescrites et semble menacer par son attitude, par ses paroles, par ses journaux, la République elle-même.

C'est une chose curieuse et nouvelle dans l'histoire des gouvernements que les excès de dénigrements, d'injures, de calomnies, d'outrages et de violences auxquels les journaux spécialement adressés à la classe dépossédée du trône et patronés par ses anciens familiers, se portent depuis quelque temps contre la Constitution, contre l'Assemblée constituante, contre la souveraineté du Peuple, contre la République sous toutes ses formes. La République les tolère, et elle fait bien. Qui dit République, dit tolérance. Si la République n'est pas l'air libre des opinions, elle n'est rien. C'est une forme de gouvernement ou tout se contredit, se montre au grand jour et s'évapore librement du cœur et de l'âme de tout le monde. Voilà pourquoi, sauf les appels à l'insurrection, nous sommes d'avis que la tolérance républicaine admette tout sans se fâcher et sans réprimer dans l'ordre de la presse ou de l'opinion écrite (car, pour l'opinion en action, c'est-à-dire les clubs, nous ne pensons pas de même ; là où commence l'acte, commencent le droit et le devoir de tout gouvernement policé).

## VIII.

Tant que ces menaces et ces violences du journalisme des opinions libres contre la République n'ont éclaté que dans les journaux de ces différentes factions anti-républicaines, le mal n'était pas grand ; c'étaient les murmures lointains qui présageaient les chocs, qui révélaient les haines, qui trahissaient les espérances, qui avertissaient la France de se prémunir contre les dangers éventuels dont ses institutions pourraient être un jour menacées. Le gouvernement n'était pas responsable du langage des adversaires impatients de la République.

## IX.

Mais bientôt un nouveau symptôme s'est révélé, qui a donné plus de gravité à ces menaces des partis hostiles et plus de préoccupation aux véritables opinions d'ordre, c'est-à-dire à celles qui veulent défendre la seule base actuelle, large, solide et possible de l'ordre aujourd'hui, la Constitution républicaine et démocratique dans le sens modéré et conservateur du mot.

Ce symptôme, c'est le ton, ce sont les ambiguités, ce sont les dénigrements amers, ce sont les insinuations transparentes, ce sont les aspirations extra-constitutionnelles, ce sont les réticences intelligibles, ce sont les demi-mots significatifs de certaines feuilles politiques, et entre autres du journal *le Napoléon*, feuilles qui paraissent à tort ou à droit, je n'en sais rien, mais qu'on laisse au moins passer imprudemment pour des transpirations politiques des pensées du pouvoir exécutif. Tant que les répugnances à la République et les appels directs à la haine et au mé-

pris de cette institution, ne partent que des partis, rien de plus naturel et rien de moins alarmant. Mais quand le public déconcerté croit entendre ces répugnances, ces accusations et ces appels partir de la sphère même du pouvoir à qui il a confié ces institutions, alors il s'étonne, il s'inquiète, il se trouble à bon droit, car il se dit : « Mais » qui donc trompe-t-on ici? ou mon pouvoir exécutif lit » ce qui s'écrit autour de lui et ce qui est de nature à le » compromettre, ou il l'ignore? S'il l'ignore, il est donc » mal servi par ses ministres; et s'il le lit sans le faire dé- » savouer il est donc trop indulgent pour ceux qui croient » le flatter en lui immolant la République; il a donc la » plus noble, mais la plus dangereuse des faiblesses pour » un pouvoir, la faiblesse de l'amitié. Qu'il s'informe, » qu'il écarte, qu'il réprouve ces dangereuses solidarités » de plume! Un pays qui pourrait croire que les arrière- » pensées conspirent contre la nature de son gouverne- » ment dans le sein de son gouvernement lui-même, serait » un pays perdu; car la moitié de ce pays, croyant voir » une conspiration même en espérance dans le gouverne- » ment contre les institutions, conspirerait impunément, » et pour ainsi dire légalement, à l'ombre du pouvoir exé- » cutif, le renversement des institutions, et l'autre moitié » de ce pays, croyant voir une conspiration dans le gouver- » nement contre les institutions qu'il veut défendre, verrait » un ennemi dans son pouvoir exécutif et se jetterait dans » les factions pour échapper aux trahisons imaginaires. »

Situation absurde et ruineuse qui n'exista que quelques mois avant le 10 août entre Louis XVI, entouré d'ennemis de la constitution de 1791, et la nation, voyant en lui une perpétuelle intention de revenir sur cette constitution.

Ou qui n'exista qu'à la fin du Directoire, quand Sieyes, membre et chef du gouvernement républicain, conspirait, dans la *rue de la Victoire*, un 18 *brumaire éventuel et métaphysique* avec Bonaparte.

X.

Nous ne voulons vous citer qu'un exemple de cette croisade de paroles contre la République, prêchée tous les dimanches par ce journal qui compromet, non la pensée sans doute, mais le nom de famille du pouvoir exécutif : *le Napoléon*.

On y lisait dimanche dernier :

« Pourquoi n'y a-t-il pas de républicains au pouvoir?

» Parce qu'il n'y a pas de républicains vrais, de républi-
» cains comme une république en exigerait, de républi-
» cains qui aient des idées républicaines, des sentiments
» républicains. . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» A qui renvoyer le crime des violences commises sur
» tant de points du territoire et à *Paris même*, sur les bar-
» ricades de juin 1848, si ce n'est à ces républicains? .

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Où sont les républicains sincères qui honorent la reli-
» gion et ses ministres? qui respectent les lois de l'Église?

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Non, il n'existe pas de républicains pratiquant, de
» cœur et d'esprit, les idées républicaines, les sentiments
» républicains. . . . . . . . . . . . . . . »

Suit une longue énumération de tous les griefs vrais ou supposés que les partisans tombés de la monarchie de Juillet, renversée par eux-mêmes, ont accumulés après coup contre le gouvernement de Février, sans distinction de ceux qui sauvaient la patrie et la société, et de ceux qui s'efforçaient de tout perdre, des démocrates modérés et courageux au pouvoir, ou des démagogues effrénés des

clubs au dehors, des défenseurs ou des assaillants de l'ordre social.

« Qu'a-t-on vu alors? » s'écrie le publiciste accusateur des deux pouvoirs qui ont remis à ses amis la société sauvée dans leurs mains. « Qu'a-t-on vu ici? Qu'a-t-on vu là? » Et il se répond à lui-même par une série de fautes ou de crimes dont il fait rejaillir la honte sur ceux-là mêmes qui les ont combattus, déjoués ou vaincus. Enfin, oubliant, ou feignant d'oublier la paix fièrement et énergiquement maintenue avec l'Europe pendant les quatre premiers mois, c'est-à-dire pendant l'époque même de la convulsion du monde, et oubliant ou feignant d'oublier le sang des meilleurs républicains, héroïquement versé aux journées de Juin sur les barricades, pour faire rempart de leurs corps à la société contre la démagogie armée, il va jusqu'à dire :

« On a vu les gouvernements défiés au nom d'un principe belliqueux : et tandis qu'on chantait la fraternité » dans les rues, on voyait organiser l'hostilité depuis *Risquons-tout* jusqu'à Bade et au-delà. Etait-ce encore là de » la diplomatie républicaine?

» On a vu l'état de siége prévaloir par la volonté des » chefs du parti purement républicain, sur les lois politiques, civiles et criminelles, que le pays était habitué à » respecter depuis 1801 !... » 1801 !... Quelle date pour rappeler à la nation l'inviolabilité de ses libertés politiques, civiles et criminelles, que la date où, à la suite d'une violence de baïonnettes faite à sa souveraineté, à la nation française fut mise elle-même quatorze ans en état de siége, depuis Hambourg, Rome et Madrid, jusqu'à Paris!...

## XI.

« Mais qui êtes-vous? pourrions-nous dire à l'organe si » mal informé ou si superbe de toutes ces accusations con-

» tre les deux premiers gouvernements républicains et
» contre la France elle-même dans la personne de son As-
» semblée constituante. Qui êtes-vous pour prendre ainsi
» le fouet de *Cromwel* à la main dans la plume du publi-
» ciste et pour chasser comme une bande d'ivrognes ou de
» sycophantes, de leur place bonne ou mauvaise dans l'his-
» toire, les citoyens modestes, mais dévoués, qui ont af-
» fronté avant vos amis d'aujourd'hui les vagues de la
» tempête populaire, qui ont reçu les premiers assauts, qui
» ont détourné les premiers débordements, qui ont bravé
» le premier feu, qui ont déblayé les premières ruines,
» qui ont accepté les premières et les plus suprêmes res-
» ponsabilités sur leurs poitrines et sur leurs noms?

» Où étaient-ils ces ouvriers de la dernière heure? Où
» étiez-vous vous-mêmes, héros posthumes des grandes cri-
» ses qui ont porté au pouvoir celui que vous croyez servir,
» homme qui a trop de cœur pour se laisser grandir par des
» petitesses et des injustices, comme celles que vous lui
» offrez en propitiation?

» Où étiez-vous, vous et vos amis, quand la monarchie
» s'écroulait inopinément sur nous le 24 février, et que ses
» décombres menaçaient d'engloutir vos familles, vos foyers,
» vos temples, vos propriétés, vos mœurs, si personne
» n'avait eu l'inspiration et l'audace de se jeter dans la
» mêlée et dans la poussière, de tendre la main pour sou-
» tenir ce qui restait debout et de donner la République au
» Peuple, pour l'arracher à la démagogie par la liberté?

» Où étiez-vous, vous et vos amis, quand on éteignait le
» foyer qui allait tout dévorer avec des paroles et en s'y
» précipitant?

» Où étiez-vous, quand on marchait sur les vagues comme
» l'apôtre sans enfoncer, parce qu'on avait la foi comme lui
» en Dieu et la foi dans le bon sens du Peuple?

» Où étiez-vous, quand on repoussait du berceau de la
» République ces symboles néfastes de 93, présentés trente-

» six heures de suite à la pointe des sabres et des baïon-
» nettes?

» Où étiez-vous quand on désarmait la révolution de tout » crime, même futur, en abolissant les procès de vengeance » et les échafauds ?

» Où étiez-vous, quand on créait la garde mobile, en » faisant sortir l'ordre armé des éléments mêmes de la » Révolution?

» Où étiez-vous, quand on osait dire à la France en ébul- » lition contre les traités et impatiente de déborder de ses » frontières : « Vous resterez en paix pour rester innocente » et inviolable dans le droit républicain ; » et quand on osait » dire à l'Europe : « Nous vous respecterons, si nos prin- » cipes ne s'entrechoquent pas par votre faute là où nos » droits et le droit de nos alliés seraient engagés ? »

» Où étiez-vous, quand le gouvernement que vous accu- » sez des conspirations tramées contre lui dissolvait l'expé- » dition démagogique de *Risquons-Tout*, internait les ré- » fugiés allemands de Bade, offrait ses forces à la Savoie, » pour réprimer de sa propre main l'invasion déloyale et » réprouvée de Chambéry par des échappés des clubs » de Lyon?

» Où étiez-vous, quand on réorganisait une armée de » cinq cent mille hommes en trois mois, loin de Paris, » pour conserver la discipline et pour éviter l'effusion du » sang, mais prête à y rentrer aussitôt que la nation elle- » même y rentrerait avec la représentation nationale?

» Où étiez-vous, quand, après trois mois de dictature » heureuse quoique désarmée, cette dictature abdiquait » malgré la démagogie et malgré les clubs entre les mains » de son seul et légitime souverain évoqué par elle, l'As- » semblée nationale?

» Où étiez-vous aux grands soulèvements du peuple en » mars et en avril, quand on s'enfermait à l'Hôtel-de-Ville, » cerné par les conscriptions du socialisme et des clubs, et

» qu'on se disposait à mourir plutôt que de remettre le » gouvernement à la démence ou à la terreur!

» Où étiez-vous au 15 mai, quand après une surprise » déplorable de l'Assemblée encore découverte on soule- » vait Paris d'une sainte indignation et on marchait à la » tête de son infatigable population pour reconquérir le » gouvernement des hommes de bien sur l'Hôtel-de-Ville?

» Où étiez-vous aux journées sinistres de juin, quand le » gouvernement que vous accusez, après avoir nommé un » chef militaire et appelé plus qu'à temps les troupes, » montait à cheval à la tête des premières et des dernières » colonnes de la garde nationale, de la garde mobile et de » la ligne pour offrir du moins son sang à la société en » péril?

» Où étiez-vous, quand il reconquérait Paris sur la bar- » barie, et quand après l'avoir reconquis il mettait, par la » main du général qui avait combattu sous lui et après lui, » la sédition bouillonnante encore en état de siége?

» Où étiez-vous quand ce second gouvernement de la » République déjà assise, représentée et défendue, pré- » parait la Constitution, dont le Pouvoir exécutif actuel est » sorti tout armé, tout organisé, tout servi, sans autre peine » que de penser, de donner un ordre à cinq cent mille » hommes et d'être honoré et obéi?

» Il me semble que ce sont là des actes de la Révolution, » de la République, des dictatures, des pouvoirs successifs, » de l'Assemblée constituante, des ministres, des orateurs, » des généraux de l'armée, de la garde nationale, de la » nation elle-même qui mériteraient un peu moins de dédain » de la part de ces publicistes de l'oubli. Il me semble aussi » que dénigrer et calomnier tout le passé de la République, » ce n'est pas le moyen de donner foi dans son avenir. »

## XI.

Non, ce ne sont pas là des conseils utiles à donner à la classe conservatrice en France ; on l'exalte ainsi et on la trompe. On lui dit : « Voilà une forêt de baïonnettes ; em-» busquez-vous impunément derrière et insultez de là sans » danger le gouvernement qui vous a sauvé et qui pouvait » seul vous sauver depuis Février. » Cela n'est ni juste, ni généreux, ni prudent. Car, qui vous dit que tel ou tel autre gouvernement que vous rêvez pourra vous sauver encore, vous sauver longtemps, vous sauver toujours? N'y avait-il pas aussi une forêt de baïonnettes autour de Charles X la veille des journées de Juillet? une forêt de baïonnettes autour de Louis-Philippe la veille de Février? Des baïonnettes ne prouvent rien et ne sauvent rien : ce sont les idées qui sauvent, et c'est la sagesse qui maintient.

Les idées, les tendances et les colères de la classe conservatrice en France, depuis deux mois, sont l'inverse des idées, des tendances et des modérations qui peuvent et qui doivent la sauver.

Vous devriez vous dire tous les jours : « Nous avons été » préservés en février d'un cataclysme tel que les siècles » n'en présentent pas de pareil à l'imagination d'une so-» ciété ! Notre gouvernement s'était tout à coup affaissé sur » sa base, menaçant de nous engloutir dans le vide que » la chute soudaine d'un gouvernement creuse toujours » autour de lui. La Révolution française reprenait un de » ses accès de croissance dix-huit ans comprimés, mais » qui pouvait devenir, par sa longue compression même, » un accès de démence sociale et de démagogie sans pitié. » La question fondamentale sur laquelle repose le monde » ancien et nouveau, la question de la propriété était sou-» levée et agitée depuis ces dix-huit ans dans les livres,

» dans les journaux, dans les sectes, dans les sociétés se-
» crètes et armées, elle était résolue théoriquement contre
» nous. La guerre sourde au capital était proclamée ; la na-
» ture industrielle plus qu'agricole de la France nouvelle en
» créant des milliers d'ateliers, d'usines, de fabriques, en y
» recrutant, sans mesures et sans prévoyance, un peuple af
» famé par le moindre chômage, fanatisé par l'amour du
» gros salaire et aiguillonné par le contraste du grand luxe
» et des grandes misères, avait aggravé la situation. Une
» crise commerciale tous les jours croissante, depuis quinze
» mois, une disette d'un an qui avait fait sentir la faim et
» exporter le capital, la compliquait et l'envenimait en-
» core. Un prolétariat immense, impatient, travaillé, dis-
» cipliné en partie par les chefs de sectes, se trouvait armé
» et vainqueur en face de la société propriétaire, décou-
» verte et momentanément désarmée. A quelles exigences,
» à quelles folies, à quelles spoliations, à quels excès ne
» pouvaient pas se porter, s'ils l'avaient voulu, ces soldats
» des *Marius* du socialisme, heureusement plus sages et
» plus intelligents que leurs chefs ? A quelles concessions
» forcées n'aurait pas condescendu la classe conservatrice
» et propriétaire pour préserver ses lois sociales, ses droits
» acquis, ses capitaux décimés, ses champs enviés, ses
» foyers gardés par la seule innocence de ce Peuple ?

» Eh bien ! tous ces fléaux ont été écartés de nous, de
» nos enfants, de nos familles, de nos foyers, et par quel
» moyen ? Par la légitime espérance donnée à ce Peuple, à
» ce prolétariat, modéré, humain, intelligent par excel-
» lence alors, que la société respectée et gardée par lui
» se souviendrait de sa modération ; qu'une fois qu'elle
» serait reconstituée en gouvernement fort, elle rendrait
» justice, honneur et amour à cette partie du peuple non
» possédant ; qu'elle adoucirait pour lui, autant que
» possible, les dures conditions d'inégalité forcée que
» la nature et le temps ont établies entre les hommes ;

» qu'elle lui prodiguerait non les folies du socialisme ra-
» dical, mortelles à tous et surtout aux prolétaires, mais
» l'enseignement, le secours, le travail, l'assistance, la fra-
» ternité du sentiment sous toutes ses formes; qu'elle n'es-
» saierait pas de lui ravir sa République et son droit de
» suffrage universel, cette garantie de toute justice, ce gage
» de toute égalité pratique, cet instrument de tout progrès:
» en un mot, que la classe possédante, inviolable, et la classe
» non possédante, aidée et assistée, se fondraient comme
» elles doivent le faire en un seul peuple, en une seule
» famille unie par le cœur, où les aînés du bien-être, du
» capital et de la civilisation servent de tuteurs à ceux qui
» sont nés après eux aux droits communs, et leur tendent
» la main pour les élever à la même dignité de citoyens, à
» la même aisance relative de propriété ou de travail. »

## XIII.

— Voilà ce que vous vous disiez alors, et voilà ce que vous devriez vous redire tous les jours si vous voulez, par un traité de paix sincère et durable, prévenir des révolutions sociales moins modérées, moins bien dirigées peut-être que la révolution que vous venez de traverser. La paix ou la guerre, le travail ou le marasme, l'ordre ou l'anarchie, l'amélioration des conditions sociales de tous ou des accès renouvelés d'anarchie, suivis de l'écroulement des industries, des fortunes, des existences, sont tout dans ce mot: Fusion des classes, concorde des intérêts, transaction amiable et juste entre les droits réciproques, concessions des deux parts à la société, nécessaires aux prolétaires comme aux possédants.

## XIV.

Or, sont-ce là les tendances qu'on vous inculque? les sentiments qu'on vous souffle? le langage qu'on vous prête depuis six semaines dans les journaux que vous soldez et dans ces réunions de flatteurs de vos ressentiments et de vos rancunes que vous encouragez de vos applaudissements? Sont-ce là les vérités sévères qu'on vous présente dans ces pamphlets, dans ces libelles effrontés, dans ces *satyres ménippées* de la République et du peuple honnête que vous faites réimprimer par souscriptions pour prêter des aîles à de hideuses calomnies contre ceux qui gardaient vos vies et vos portes? Sont-ce là les modérations, les justices, les reconnaissances, les réciprocités de bon vouloir dont vous nourrissez l'opinion pour qu'elle se tempère et se calme par la conciliation des deux moitiés du pays? Sont-ce là les actes de foi que vous faites pour rassurer l'esprit inquiet des masses sur la conservation de cette République qui fut le traité de paix entre vous et le prolétariat? traité de paix que vous baisiez alors et que vous croyez pouvoir bafouer et déchirer si témérairement aujourd'hui?

Ah ! je ne sais pas jusqu'où vos meneurs et vos flatteurs vous pousseront dans cette voie fatale. Je ne sais pas s'il viendra un jour, où après vous avoir ainsi enivré d'une force matérielle et précaire, où après vous avoir fait perdre la mémoire ils vous feront perdre le sens commun et vous porteront au dernier acte de suicide et à la dernière folie, à la folie d'une confiscation subreptice et violente de la démocratie punie d'avoir été modérée et loyale. Mais ce que je sais, c'est que si vous vous prêtez plus longtemps à ces adulations des parasites de tous les régimes, ils vous mènent à trois mois d'un faux triomphe et ensuite à des

abîmes où la République modérée, si honnie aujourd'hui par vous, vous apparaîtra comme un rivage de salut que vous n'auriez jamais dû quitter et que vous ne pourrez peut-être jamais de nouveau atteindre.

## XV.

Réfléchissez pendant qu'il en est temps encore! Je n'ai aucun intérêt à vous tromper; je suis de vous et avec vous; mes foyers sont les vôtres; j'ai vu de plus près que vous, par le hasard d'une révolution qui m'avait jeté dans son cratère, ces masses du peuple qui semblent aujourd'hui, dans vos journaux, n'avoir plus d'autre droit que d'être insultées par des plumes vénales; ces masses du peuple, mille fois plus pénétrées de bons instincts, de lumières du cœur sinon de l'esprit, mille fois plus honnêtes, plus résignées, plus religieuses, plus dévouées, plus héroïques dans le dévouement à la société, que ceux qui les pervertissent en leur enlevant l'estime d'elles-mêmes comme vous le faites tous les jours. Quand ces masses se sont égarées aux souffles confus des jours révolutionnaires, quand d'imperceptibles factions parmi elles ont essayé de les précipiter dans la démagogie et dans le sang dont on ne se lave jamais, quand les sectes absurdes ou perverses du socialisme chimérique ou envieux leur ont soufflé momentanément des vertiges qui auraient fait chanceler le sol lui-même et rejeté la civilisation dans l'état sauvage, quand les clubs terroristes ont tenté de les entraîner dans ces tourbillons de paroles à travers lesquels on leur montrait la hache et l'échafaud, ces outils du crime comme des outils de nivellement et de fraternité, j'ai osé leur dire en face la sévère et terrible vérité. J'ai donc le droit de vous la dire à vous-mêmes et je vous la dis aujourd'hui!

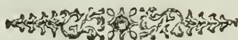
Si vous ne vous modérez pas, si vous ne réfrénez pas

par le dégoût les ressentiments et les témérités qui signalent depuis six semaines vos journaux favoris ; si vous continuez à inquiéter les populations sur votre acceptation de ce traité de paix et d'égalité entre les deux moitiés de la France, qui s'est appelé la Constitution et la République ; si vous persévérez à encourager les folies des incrédules à la démocratie dans la presse, dans les réunions, dans les conseils, dans les tribunes, dans les majorités impatientes ; si vous allez plus loin et si vous triomphez par une surprise quelconque, militaire, parlementaire, personnelle ou autre de la République, vous ne saurez que faire le lendemain de votre triomphe ; vous vous retrouverez avec étonnement d'abord et avec terreur ensuite maîtres d'un gouvernement, isolés du peuple, avec quelques hommes d'état, quelques soldats et quelques salons autour de vous, et avec une nation de trente-six millions d'âmes en face. Vous vous regarderez quelque temps immobiles. Puis vous vous compterez et tout sera dit!... Vous disparaîtrez dans votre triomphe, et la République reviendra comme reviennent les reflux des éléments contre une digue trop faible, en la submergeant.

Oui, la République reviendra ; mais comment reviendra-t-elle?... c'est là toute la question. Croyez-moi, pensez-y ; c'est une voix amie qui vous appelle à réfléchir. Ne tentez pas les secondes révolutions.

LAMARTINE,

*Représentant du peuple.*



# OBSERVATIONS

SUR

# LA PROPOSITION DE M. DE LAROCHEJAQUELEIN.

---

Si la question préalable, votée par l'Assemblée dans sa séance du 27 mars sur la proposition de M. de Larochejaquelein, n'avait pas interdit la tribune aux orateurs, j'aurais pris la parole pour répondre à quelques-unes de ses assertions. Témoin et acteur dans les faits cités par l'honorable auteur de la proposition, je dois à moi-même, à mes collègues absents, et surtout à la République de rectifier ces faits en ce qui donne à l'origine de cette République, proclamée le 4 mai, un caractère qui ne doit pas planer sur une institution devenue nationale. Comment le Peuple respecterait-il une Constitution qu'on lui laisserait considérer comme l'œuvre de la conspiration, de la violence et de la *pression* exercée contre sa représentation dans l'Assemblée constituante?

M. de Larochejaquelein est un homme de cœur; il ose tout dire, mais il ne voudrait rien affirmer qui ne fût vrai dans sa pensée; il me saura donc gré à ce titre de remettre ses assertions dans la vérité. C'est un de ces hommes qui ne trompent que quand ils sont eux-mêmes trompés.

Je cite quelques-uns de ses considérants présentés à l'appui de sa proposition.

1° M. de Larochejaquelein dit : — *Considérant* que la principale » cause des malheurs qui affligent depuis si longtemps la France » provient de ce qu'aux différentes époques où, confondant à tort la » souveraineté nationale avec le principe électif, la souveraineté na-

» tionale a été présentée comme la base nouvelle des institutions » politiques sans que la France ait été appelée à se prononcer librement sur le choix du gouvernement qu'elle préférait, etc. »

Je réponds : que si cela est vrai pour la révolution du 10 août où l'Assemblée seule et le Peuple de Paris déclarèrent la déchéance du trône ; que si cela est vrai, pour le 18 brumaire où quelques grenadiers et quelques généraux confisquèrent la représentation nationale; que si cela est vrai pour l'Empire où quelques corps politiques, à Paris, offrirent la souveraineté héréditaire, ratifiée seulement, pour la forme, par des votes après coup ; que si cela est vrai pour la Restauration de 1814 où des princes et des chefs étrangers, assistés de quelques hommes d'Etat formés en conciliabules chez M. de Talleyrand , rappelèrent la royauté légitime ; que si cela est vrai en 1815 où les Bourbons se rappelèrent eux-mêmes par la déclaration de Saint-Ouen ; que si cela est vrai en 1830 où quelques citoyens, à l'Hôtel-de-Ville et quelques députés de l'opposition à la Chambre, donnèrent la couronne à la dynastie d'Orléans : cela est faux de la République sortie librement et presque unanimement des votes à deux degrés de la France, par l'élection de l'Assemblée constituante d'abord, et par le vote de cette Assemblée nommée *ad hoc* par la France.

2° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant que dans d'autres cas, la France n'a été consultée qu'après la substitution violente d'un gouvernement à un autre, etc. »

Je réponds : « Que M. de Larochejaquelein veuille bien nous dire quel est le gouvernement qui n'ait pas été la conséquence de la destruction violente du gouvernement qui le précédait? Le 10 août fut un assaut du Peuple aux Tuileries. Le 18 brumaire fut l'assaut de quelques soldats entraînés et séduits par la gloire, contre la représentation nationale. 1814 fut le reflux de l'Europe sur l'Empire et l'assaut donné par le monde à la patrie. 1815 fut l'assaut donné de nouveau à Paris par les vainqueurs de Waterloo, pour y faire rentrer la royauté légitime. 1830 fut l'assaut du Peuple de Paris sur les ministres de Charles X. Les journées de février furent l'assaut sans préméditation du Peuple et d'une partie de la garde civique, sur le palais des Tuileries et sur la Chambre des députés. Je ne connais pas de gouvernement qui se soit expulsé lui-même jusqu'ici. Or, toute expulsion est une violence. Si c'est une tache à l'origine d'un gouvernement, cette tache est commune à tous ; ou plutôt ce n'est pas la faute des gouvernements, tous condamnés à naître d'une révolution, c'est la faute de la nature des choses. La Providence seule pourrait

faire un amendement à cette loi. Ni M. de Larochejaquelein, ni moi, ni le Peuple français, nous n'y pouvons rien. Qu'il s'adresse à la nature et qu'il la prie de se corriger.»

3° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant, tout en tenant grand » compte des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter, que les » hommes, qui le 24 février 1848 furent portés provisoirement au » pouvoir, étaient dans l'opinion générale et fondé sans aucun droit, » pour imposer à la France une forme quelconque de gouverne- » ment, etc. »

Je réponds : « Cela est vrai. Aussi ces hommes obligés sous peine d'anarchie de proclamer un *gouvernement quelconque*, quoi que en dise l'orateur, car l'absence d'un gouvernement quelconque eût été le néant; ces hommes, dis-je, ne proclamèrent-ils la République provisoire comme tous leurs actes, qu'avec la réserve explicite et formelle de la souveraineté de la nation française, consultée aussitôt que possible et d'une Assemblée constituante nommée par le suffrage universel, sans partialité et sans exclusion d'un seul citoyen ? » (Lisez la proclamation originelle de la République sur la place de l'Hôtel-de-Ville, rédigée et écrite par moi.)

4° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant que tout fut com- » biné par le Gouvernement Provisoire pour enlever, même à la » France, la spontanéité, la plénitude du libre arbitre, qui seules » pouvaient donner à ces actes l'autorité morale d'où résultent la » satisfaction des consciences et l'abdication des partis. »

Je réponds : « Ceci est erroné. Le Gouvernement Provisoire eut mille fois plus de peine à faire consentir les masses dont il était entouré à Paris, à la convocation de l'Assemblée constituante et à l'interrogation de la France par le suffrage universel, qu'il n'en aurait eu à conserver la dictature irrégulière mais urgente dont il était justement impatient de remettre le fardeau entre les mains seules souveraines de la nation représentée. Ce fut son principal labeur et son œuvre la plus difficile. M. de Larochejaquelein est, à cet égard, dans une erreur historique complète. Les grands soulèvements de deux cent mille hommes de mars et avril n'avaient d'autre objet que de contraindre le Gouvernement Provisoire à s'imposer à la nation au lieu de la consulter et de lui obéir. L'avenir, mieux éclairé et plus juste, proclamera cette vérité à l'absolution du moins de ce gouvernement. Il avait plus de forces qu'il n'en fallait pour faire un coup d'état contre la nation ; il n'eut de hâte et d'ambition que pour lui restituer son droit dans toute sa plénitude. Plus il aimait la République, plus il voulait lui donner la base incontestée de la volonté du pays. »

5° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant que, dans toute la » France, les fonctionnaires de l'ordre politique furent remplacés » par des commissaires. »

Je réponds : « Comment M. de Larochejaquelein comprend-il que des préfets ou des ambassadeurs nommés par le gouvernement du roi eussent pu, sans se déshonorer, passer le lendemain au service d'un gouvernement contre le roi ? et comment comprend-il que le gouvernement chargé par la révolution de veiller sur sa sûreté eût pu confier le lendemain cette sûreté de la révolution consommée aux préfets qui venaient de la combattre ? et comment comprend-il que le Peuple aurait obéi à ces préfets qu'il venait de vaincre et de remplacer révolutionnairement lui-même ? Un cri : A la trahison du gouvernement se serait élevé de toutes les villes et de tous les hameaux de la France. *Traître*, *niais* ou *désobéi*, le gouvernement qui n'aurait pas remplacé les agents politiques de la royauté n'aurait eu que le choix entre l'odieux, le ridicule ou l'impuissance. Il ne voulait ni l'un ni l'autre de ces rôles. »

6° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant que des pouvoirs illi- » mités furent confiés à ces commissaires. »

Je réponds : « Non. La circulaire fameuse qui contenait ces mots, œuvre de bureau d'un seul ministère, ayant été portée à la connaissance du gouvernement, le gouvernement et le ministre même dont elle avait trompé les intentions la désavouèrent avec éclat le lendemain, dans la proclamation au Peuple français, du 19 mars, rédigée par moi-même, et finissant par ces mots : « Ne pesez pas sur les » élections ; donnez aux électeurs la liberté, ils vous renverront la » République ! »

La garde nationale de Paris se souvient encore de l'allocution qui lui fut adressée la veille par moi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et où je lui dis à propos de cette circulaire : « Le gouverne- » ment n'a chargé personne de parler en son nom. » (Lisez le *Moniteur* et l'énergique protestation du gouvernement contre cette circulaire et contre celle où l'on faisait une sorte de caste des républicains au lieu de confondre la République et la nation.)

7° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant que lors de la réu- » nion de l'Assemblée nationale à Paris, il n'existait dans cette ville, à » l'exception de la garde nationale, aucune force militaire pour pro- » téger la liberté des délibérations de l'Assemblée ; que la garde na- » tionale avait été composée dans un but spécial, etc. »

Je réponds : « Cela est inexact. Le gouvernement, depuis le 24 février, avait dû éloigner momentanément l'armée qui venait d'avoir

une collision sanglante avec le Peuple. Il l'avait dû par deux motifs qu'on affecte de travestir aujourd'hui : premièrement, pour séparer les combattants et empêcher des collisions nouvelles ; secondement, pour prévenir l'indiscipline, le pillage des armes dans les casernes et la promiscuité irréparable en temps de sédition des soldats et du Peuple. C'était le respect à l'armée et non l'insulte, comme on a voulu de mauvaise foi qualifier cette prudence du gouvernement. Mais aussitôt après le triomphe de l'ordre, le 16 avril, par le secours que la garde nationale vint apporter à l'Hôtel-de-Ville, le gouvernement provisoire s'occupa de faire rentrer et fraterniser de nouveau l'armée. M. Arago rappela d'abord huit ou dix mille hommes et la cavalerie de Versailles, qui furent salués de vos acclamations à la grande revue de l'Arc-de-Triomphe le 18 avril. De plus, le gouvernement avait créé sous le commandement du général Duvivier, mort pour l'Assemblée, vingt-cinq bataillons de cette garde mobile qui se dévoua jusqu'à la mort aussi, aux journées de juin, à la représentation du pays, et qui fut depuis la plus éclatante preuve de l'ingratitude des capitales oublieuses et des gouvernements sauvés. Enfin la garde nationale, forte de 190,000 baïonnettes ; voilà les forces préparées pour garantir l'inviolabilité et la liberté des délibérations de l'Assemblée constituante. En tout 237,000 hommes. Cette garde nationale avait été si peu formée dans un but spécial d'imposer par force tel ou tel gouvernement qu'elle encadrait sans exception de rang, d'opinion, de fortune et d'antécédents tous les citoyens. Elle était le suffrage universel armé ; elle le montra le 16 avril, en se levant contre le communisme à notre voix ; elle le montra le 15 mai, en se levant de la même manière contre les violateurs et les oppresseurs de l'Assemblée nationale, et en marchant spontanément comme nous à l'Hôtel-de-Ville pour y arrêter les factieux qui, la veille, commandaient ses propres légions. »

8° M. de Larochejaquelein dit : « Considérant qu'il existait, sous » le nom d'*ateliers nationaux*, une force redoutable de plus de cent » mille hommes entièrement à la discrétion des membres les plus » exaltés du gouvernement provisoire ; »

» Considérant que l'Assemblée, placée au centre du mouvement » et des forces dirigées par le gouvernement qui avait proclamé la » République, se trouvait ainsi à sa merci... »

Je réponds : « M. de Larochejaquelein tombe ici dans une erreur qui n'est pas sienne, qui est celle de tout le monde, et qui n'en est pas moins une erreur que le temps dissipera. Non, les ateliers nationaux, pendant toute la durée du gouvernement provisoire, ne

furent point sous la direction et sous l'influence des hommes désignés ici par l'honorable orateur. Les ateliers nationaux ne furent pas un système, mais un malheur; inévitable résultat de la cessation soudaine du travail et du licenciement des ateliers dans une capitale industrielle de deux cent mille ouvriers, les ateliers nationaux furent l'entrepôt des misères et des oisivetés forcées du moment. Les hommes les plus modérés du gouvernement y établirent, autant que possible, une hiérarchie et une discipline qui prévinrent, pendant quatre mois, les fermentations et les explosions que tout devait faire craindre dans de pareils rassemblements. Ces ateliers, bien loin d'obéir aux inspirations des délégués des clubs et du Luxembourg, et d'être l'armée à demi-solde du socialisme, furent constamment, pendant quatre mois, l'appui volontaire du gouvernement qui défendait l'ordre et les propriétés. Ils pesaient en effet, mais ils pesaient alors contre les clubs extrêmes et contre les exigences turbulentes des agitateurs et des séditieux. Le Gouvernement modéré les inspira seul et accepta souvent leur concours dans des moments décisifs. Quand l'indiscipline et la sédition éclatèrent aux Invalides, et qu'une poignée de soldats indignes de ce nom traînèrent le général Petit enchaîné dans les rues de la capitale, ce furent des détachements de ces ateliers qui prêtèrent leur secours à M. Arago, ministre de la guerre, pour aller réinstaller le général Petit, réprimer l'émeute militaire, punir les coupables.

« Il en fut ainsi jusqu'au mois de juin, époque à laquelle l'approche du licenciement pressentie dans les ateliers nationaux les jeta dans la fermentation et dans les mains des agitateurs. Mais ces agitateurs étaient si peu inspirés par le gouvernement que les chefs de sectes du Luxembourg étaient déjà arrêtés ou en fuite alors; ce fut aux cris de Mort à *Lamartine* et à *Marie* que le soulèvement des ateliers nationaux s'opéra le 22 juin au soir. La commission exécutive, à l'unanimité, était si loin de conserver ce rassemblement pour peser sur l'Assemblée, que le Gouvernement avait rassemblé lui-même 55,000 hommes appelés de loin et à temps pour les dissoudre, et qu'elle signa dans la nuit du 22 au 23 l'ordre de repousser la sédition par la force. Un sang à jamais déplorable fut répandu, mais ce sang fut versé pour défendre l'Assemblée nationale et non pour l'opprimer. Le Gouvernement prévit l'insurrection, prépara, ordonna, commença la lutte, combattit lui-même, offrit sa poitrine pour couvrir la représentation, et ne se retira qu'après que la victoire recrutée par ses ordres ne laissa plus d'incertitude aux bons citoyens. Le général Cavaignac la poursuivit et l'acheva avec un

douloureux mais intrépide dévouement à l'Assemblée. C'est sous un rempart de baïonnettes formé par lui pour couvrir la liberté de la représentation, que la Constitution, qui proclama de nouveau et de sang-froid la République, fut votée.

« Ainsi le gouvernement réserve ses droits à la nation consultée, contre les masses ombrageuses de Paris au premier moment; il évoque la représentation par des élections libres et universelles du fond du pays; il lui prépare une garde mobile, une garde civique protectrices et une armée nationale; il fait rentrer deux jours avant l'installation de l'Assemblée cette armée dans Paris et autour de Paris; il dissout, prématurément peut-être, les ateliers nationaux qui l'inquiètent; il tire sur sa prétendue armée; il combat lui-même contre ses soi-disant complices; il s'offre aux balles pour la cause de l'Assemblée; il l'entoure de 55,000 hommes pendant qu'elle délibère, et le mot de République est le premier mot de la Constitution, parce qu'elle est le dernier mot de la circonstance et l'oracle de la nécessité. Voilà la vérité, voilà la pression, voilà le machiavélisme du gouvernement de la révolution pour dominer l'Assemblée! Certes la France est toujours libre de se démentir; mais s'il lui convient de se déjuger et de s'abaisser devant l'histoire par ce désaveu d'elle-même, qu'elle accuse son enthousiasme, qu'elle accuse sa précipitation, qu'elle accuse sa versatilité; mais qu'elle n'accuse pas son oppression, car ce serait accuser sa lâcheté et la France n'a jamais encore étonné le monde par la confession d'une peur!

» Quant à la proposition de M. de Larochejaquelein, je ne la discuterai pas. On ne discute pas l'évidence, on la sent ou on ne la sent pas; voilà toute la controverse. Si néanmoins j'avais à la discuter, je me bornerais à poser, à la manière de Socrate, cinq ou six questions à l'auteur de la proposition, et, de conséquence en conséquence, je le contraindrais d'aboutir à l'anarchie qu'il déteste autant que nous.

» Ainsi, je suppose que la proposition de M. de Larochejaquelein eût triomphé, et que la nation consultée sur ces deux mots *monarchie* ou *république*, eût répondu *monarchie*, le lendemain, M. de Larochejaquelein, qui est trop laconique dans sa première question, eût été obligé de provoquer une autre épreuve pour demander à la nation : *Quelle monarchie? Appel au Peuple!*

» Je suppose que la nation eût répondu la *monarchie de l'empire*, le lendemain M. de Larochejaquelein ou un partisan de la royauté de Juillet viendrait demander une troisième épreuve en se fondant sur la *pression* des souvenirs de la gloire, de l'armée, du gouvernement existant et dominant le scrutin. *Appel au Peuple!*

» Je suppose qu'à la troisième épreuve la nation eût répondu par la monarchie de Juillet, le lendemain, une proposition signée par un impérialiste et un légitimiste aurait demandé une quatrième épreuve, se fondant sur la *pression* des fonctionnaires de Juillet encore en place, de la captation récente, des affections non encore éteintes, des habitudes non encore oubliées. *Appel au Peuple!*

» Je suppose que la nation, à cette cinquième épreuve, réponde par *monarchie légitime.* Le lendemain, républicains, impérialistes, partisans de la royauté illégitime, signeraient une proposition pour demander que le scrutin soit annulé, se fondant sur la *pression* de la noblesse, du clergé, de la grande propriété des aristocraties et des théocraties de toute nature, influençant les campagnes et soufflant le scrutin. *Appel au Peuple!*

» Et je suppose enfin que la nation fatiguée d'épreuves se divise à peu près en deux camps égaux, et ne donne à l'un ou l'autre de ces systèmes qu'une majorité d'une ou deux voix sur douze millions de suffrages? M. de Larochejaquelein pense-t-il qu'il y ait sous la voûte du ciel une nation de philosophes assez scrupuleux observateurs des arrêts métaphysiques du nombre en matière aussi passionnée que les matières de gouvernement, pour s'arrêter devant une voix et pour ne pas demander l'annulation du scrutin, se fondant sur une *pression* quelconque, car qui est-ce qui n'est pas *pression ici-bas?* Les nations sentent les pressions des circonstances, des événements, des paniques, des misères, des idées, comme le mercure sent la pression de l'atmosphère. *Appel au Peuple!*

» Et je suppose enfin qu'il n'y ait ni majorité ni minorité caractérisée, que les votes se balancent, que les nombres s'équilibrent, que les suffrages s'annulent? Appel au Peuple alors? Non, mais appel aux armes et guerre civile! Voilà la nation qui s'est posée à elle-même un *casus belli* contre elle-même! Quelle logique, qu'une logique qui aboutit à du sang?

» La République nous en préserve. Restons-y et améliorons-la au lieu de la discuter sans cesse et de l'ébranler en la discutant. Je doute que cette crise incessante dans laquelle nous plongerait la proposition de M. de Larochejacquelein, je doute que ce *déménagement* successif et organique de rois, de dynasties, d'empire, ou de républiques fut un remède aussi efficace à la crise des affaires, à la panique des capitaux, à l'enfouissement de l'or, au chômage des ouvriers que l'auteur des *considérants* paraît le croire; l'appel à l'ordre, l'appel au bon sens, l'appel au travail valent mieux, selon moi pour cela, que ces huit ou dix appels au Peuple. »

En finissant une pensée me frappe, et me ferait pardonner à la République si j'étais du nombre de ceux qui s'impatientent contre le temps. Cette pensée, la voici : En 1790, une proposition comme celle de M. de Larochejaquelein, aurait conduit le lendemain son auteur en prison : en 1793, elle l'aurait conduit le lendemain à l'échafaud ; en 1810, elle l'aurait conduit le lendemain à la plaine de Grenelle ; en 1815, elle l'aurait conduit le lendemain à la Cour prévôtale ; en 1840, elle l'aurait conduit à la Cour des pairs, et de là à une prison d'Etat. En 1850, la République libre, tolérante et magnanime, écoute sans se fâcher, discute sans scandale, et se borne, après avoir honoré le courage de logique de la proposition, à renvoyer son auteur à quoi ?... à la réflexion. Je ne puis m'empêcher de bien espérer d'une République qui à fait faire du premier coup ce progrès au bon sens, à l'humanité et aux mœurs de mon pays.

LAMARTINE,

*Représentant du Peuple.*



# Deuxième Partie

## ALMANACH POLITIQUE.

### I

Le principal événement de ce mois a été la réélection des représentants condamnés par le jury de Versailles.

La ville de Paris avait à faire trois élections, en remplacement de MM. Considérant, Boichot et Rattier, condamnés par contumace à la déportation.

Les candidats des deux oppositions républicaine et socialiste réunies étaient MM. Carnot, Vidal et Deflotte.

M. Carnot est, comme chacun sait, l'ancien ministre du Gouvernement Provisoire. Sa candidature était représentée comme une protestation contre la nouvelle loi d'enseignement.

M. Vidal est un socialiste de cabinet, qui a rempli les fonctions de secrétaire à la commission du Luxembourg. Sa candidature était représentée par son parti comme une revendication de la libre discussion des idées.

M. Deflotte est un lieutenant de vaisseau, transporté à la suite des journées de juin, rendu à la liberté par la dernière amnistie partielle du président. Sa candidature était soumise aux électeurs comme une demande d'amnistie générale pour tous les transportés.

Les candidats des diverses fractions alliées au parti conservateur étaient MM. Lahitte, Fernand Foy et Bonjean.

M. Lahitte, ministre actuel des affaires étrangères, est un gé-

néral d'artillerie qui s'est acquis de la réputation dans son arme par ses talents.

M. Fernand Foy est un ancien pair de France, fils du général qui a jeté une si brillante popularité sur les idées de libéralisme.

M. Bonjean est un avocat à la Cour de cassation qui s'était fait remarquer par la solidité de ses études dans les divers travaux de la Constituante.

Les deux partis se sont présentés au scrutin avec une grande discipline. La bataille a été vivement disputée. Les électeurs ont voté partout avec un empressement qui témoigne de leur religieux attachement à leurs devoirs. La République n'a pas mal jugé du pays en lui remettant le dépôt de ses destinées. La France s'en montre de plus en plus digne par son enthousiasme à voter. Il prouve aux derniers détracteurs du suffrage universel qu'il en comprend toute l'importance. Il conquiert la République de nouveau en la pratiquant ainsi. Il apprend une fois de plus à l'Europe qu'il prend sa souveraineté au sérieux. Nous nous applaudissons de ce premier résultat, tout en regrettant pour nos propres idées que des noms plus modérés dans le sens républicain ne soient pas sortis des élections.

Les deux partis, dans cette concurrence pacifique du suffrage, se sont suivis pas à pas au dépouillement du scrutin.

L'opposition de diverses nuances, diversement caractérisée dans les noms de MM. Carnot, Vidal et Deflotte, n'a remporté la victoire que de quelques voix sur le parti de leurs adversaires.

Cette élection a paru troubler, au premier moment, certaines imaginations ; nous croyons que les frayeurs se sont beaucoup exagéré la signification du scrutin. Des milliers de citoyens, travailleurs, propriétaires, commerçants, pères de famille, défenseurs intrépides au besoin de la société contre toutes les insurrections, ont voulu en votant de passage pour la République la plus avancée, voter simplement pour la République. Pour peu que l'on veuille faire dans sa pensée le recensement des votes sérieux, réfléchis, qui déterminent à Paris dans un sens ou dans un autre la majorité, on verra que tel vote peut signifier : opposition à la promiscuité de l'église et de l'Etat; tel vote, opposition à la politique française amenée par la force des choses, à monter la garde devant la porte de l'inquisition ; tel autre vote, opposition à de prétendues velléités de coups d'état qui n'ont jamais effleuré notre esprit, mais qui troublent encore les nuits de certaines personnes jalouses de la République jusqu'à l'inquiétude. De tous ces votes sérieux, réfléchis,

il n'y en a pas un qui puisse vouloir dire : désordre ; car, Dieu merci, grâce au bon sens public, le désordre sera toujours une minorité à Paris : les élections du mois de juillet dernier l'ont suffisamment prouvé.

Des paroles malheureuses, des redites de nos mauvaises journées ont pu encore être prononcées dans des réunions électorales par des clubistes de profession. Mais ces paroles tombées sur des esprits refroidis, s'éteignent d'elles-mêmes dans l'indifférence de l'auditoire. Les ouvriers commencent à comprendre que l'ordre est encore pour eux la plus certaine de toutes les propriétés ; car l'ordre, c'est le travail.

Deux représentants, MM. Michel (de Bourges) et Bancel, sont accusés par le ministère public d'avoir prononcé des paroles factieuses dans une réunion électorale.

MM. Michel (de Bourges) et Bancel déclarent à la tribune que leurs discours qui traitaient une question purement métaphysique d'économie ont été mal interprétés. Ils invoquent à l'appui de leur assertion le témoignage de leurs collègues présents à la réunion électorale, et après examen, les poursuites sont abandonnées.

## II.

Quinze départements procédaient en même temps que Paris à la réélection de leurs représentants révoqués par l'arrêt de Versailles.

Le département de l'Allier nommait M. Dufour, candidat conservateur ; le département de l'Ardèche, M. de la Tourette, candidat conservateur ; le département de l'Ariège, le général Pelet, candidat conservateur ; le département du Cher, MM. de Vogué et Poisle-Desgranges, conservateurs ; le département de la Loire, M. Anglesis, conservateur ; le département des Hautes-Pyrénées, M. Goulard, conservateur.

Le département de l'Isère nommait M. Dupont de Bussac, candidat de l'opposition ; le département de la Haute-Loire, M. Maigne, candidat de l'opposition ; le département de Loir-et-Cher, M. d'Etchegoyen, candidat de l'opposition ; le département de la Nièvre, M. Gambon, candidat de l'opposition ; le département du Bas-Rhin, MM. Gérard, Vidal, Valentin, Laboulaye, Hochstuhl, candidats de l'opposition ; le département de Saône-et-Loire, MM. Madier de

Montjau, Buvignier, Esquiros, Charassin, Charles Dain, Hennequin, candidats de l'opposition ; enfin le département de la Haute-Vienne, M. Ducoux, candidat de l'opposition.

Dans d'autres départements, l'élection était partagée entre les deux partis. Dans le Var, M. Siméon, candidat conservateur, passait au scrutin à côté de M. Clappier, candidat de l'opposition, et dans le Haut-Rhin, M. Dolfus, candidat avancé, triomphait à côté de MM. Migeon et Bercheier, candidats conservateurs.

Partout les électeurs ont montré le même empressement ; partout ils ont sincèrement pratiqué, avec une entière confiance dans la République, leur droit de souveraineté. Le parti exalté a perdu des voix à ces élections ; le résultat du scrutin bien interprété pouvait donc rassurer les esprits.

Néanmoins, le président de la République a vu un symptôme alarmant dans le déplacement de la majorité à Paris. Il a cru devoir agir de rigueur contre une opposition de scrutin.

Le cabinet est modifié. M. Baroche remplace au ministère de l'intérieur M. Ferdinand Barrot. Le ministre tombé est envoyé à Turin en qualité d'ambassadeur. M. de Royer, avocat général, prend la direction du parquet de Paris.

Le ministère ainsi régénéré présente à l'Assemblée législative deux décrets : l'un pour rétablir l'impôt du timbre sur les journaux et doubler le chiffre du cautionnement, l'autre pour proroger la suspension du droit de réunion et remettre au pouvoir la faculté d'interdire les réunions électorales dangereuses à la tranquillité.

Comme nous craindrions d'altérer la pensée des ministres en analysant leurs projets, nous allons laisser à ces projets eux-mêmes la parole.

## III.

« Messieurs, dit l'exposé des motifs, le gouvernement, ne saurait se » dissimuler qu'une partie de la presse a subi, depuis la révolution » de Février, une transformation grave. Elle s'est occupée un peu » moins de politique, beaucoup plus d'organisation sociale. Etc.

» C'est un devoir pour nous de combattre ce mal, de protéger la » République et nos institutions contre ce danger. Nous y parviendrons sans recourir à des pénalités nouvelles. Mais il faut du » moins que l'exécution des lois en vigueur soit parfaitement assurée.

» C'est pour rendre certaine cette exécution des lois pénales que le » cautionnement des journaux a été institué. Qu'est-ce en effet que » le cautionnement, si ce n'est la garantie de la répression ; et qui » ne voit que cette garantie, pour être efficace, doit être proportionnée tout à la fois à la multiplicité des délits qu'un journal peut » commettre, au préjudice qu'ils peuvent causer aux citoyens, enfin » au péril que la presse politique, c'est-à-dire la presse des partis, » fait courir à la République et à la société ?

» Aujourd'hui cette garantie est insuffisante. En effet, d'après la » loi du 9 août 1848, le cautionnement a été réduit à 24,000 fr. » pour Paris ; il descend à 18,000 fr. pour le plus grand nombre » des journaux de département. Nous vous demandons de l'élever à » des chiffres qui assurent tout à la fois la perception des amendes » encourues, le recouvrement des frais et le paiement des dommages et intérêts. Assez fort pour donner des garanties réelles au pays » et à la justice, le cautionnement maintiendra mieux l'écrivain dans » les limites légales, le rappellera sans cesse à la prudence, et rendra moins souvent nécessaire l'appel aux tribunaux.

» Aux chiffres près, le projet que nous vous présentons est la reproduction presque textuelle de la loi du 9 août 1848.

» Elle consacre les mêmes exceptions et fait varier aussi le cautionnement suivant que la périodicité du journal est plus ou moins » fréquente et suivant que la ville où il est publié lui fournit un » nombre plus ou moins grand de lecteurs.

» A cet égard cependant, nous vous demandons d'innover sur un » point, et d'assimiler, à raison de son importance politique, le département du Rhône au département de la Seine.

» Ce remplacement complet de la loi du 9 août 1848 permettrait » d'en réclamer l'abrogation pure et simple ; il convient d'abroger » en même temps celle du 21 avril 1849.

» Tels sont les motifs de la première partie du projet que nous » avons l'honneur de vous soumettre.

» Ce projet de loi propose aussi le rétablissement du timbre sur » les journaux, et en étend l'application à d'autres écrits politiques.

» La situation de nos finances et les principes d'égalité qui sont » la base de la Constitution exigent que tous les citoyens concourent aux charges de l'Etat dans la proportion de leur fortune et en » raison des avantages que leur procure leur industrie.

» Nous sommes tous convaincus de la nécessité de ramener dans » nos budgets l'équilibre entre les dépenses et les revenus. Mais sachons bien que nous n'arriverons à ce but si désirable, qu'en fai-

» sant appel dans une juste mesure à toutes les forces contributives
» du pays.

» En affranchissant de l'impôt du timbre les journaux, et par cela
» même l'industrie des annonces, qu'ils exploitent avec bénéfice, le
» décret du gouvernement provisoire du 4 mars 1848 a créé en fa-
» veur de la presse périodique, un privilége exorbitant dont aucune
» considération ne saurait légitimer le maintien.

» Nous vous proposons de soumettre les journaux à un timbre fixe,
» quelle que soit leur dimension. Ce droit serait de 4 c. par feuille
» sur les journaux et écrits périodiques publiés dans les départe-
» ments de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et du
» Rhône, et dans les arrondissements qui renferment une ville de
» 50,000 âmes et au-dessus.

» Les journaux et écrits périodiques paieront un droit de timbre
» de 2 c. par feuille dans toutes les autres localités.

» Si ce nouveau système est moins favorable au Trésor, nous
» pensons qu'il renferme les garanties d'une meilleure publicité.

» Pour que la loi ne soit point éludée, pour en rendre l'applica-
» tion plus équitable et plus complète, nous vous proposons de sou-
» mettre à l'impôt du timbre tous les écrits non périodiques traitant
» de matières politiques ou d'économie sociale, et ayant moins de
» dix feuilles d'impression.

» Ces mesures atteignent un double résultat : d'abord elles ajou-
» tent à notre budget des recettes un revenu qu'on ne peut évaluer
» à moins de 6 millions. Ensuite, elles sauvegardent la société contre
» de détestables doctrines, en pesant surtout sur les mauvais impri-
» més que l'on répand à bas prix dans les villes et dans les campa-
» gnes, où ils propagent les préjugés, entretiennent les erreurs,
» excitent les passions et corrompent la conscience publique.

» Les autres dispositions ont pour but d'assurer la répression de
» la fraude et de déterminer les peines encourues pour chaque con-
» travention.

» En raison de la nature de ce projet de loi, nous demandons à
» l'Assemblée de vouloir bien le discuter d'urgence. »

## IV.

Voici maintenant l'exposé des motifs du second projet de loi, présenté par M. Baroche, sur les réunions électorales :

« Messieurs, ce n'est point une loi nouvelle que nous avons l'hon-
» neur de vous apporter; nous vous proposons de persévérer, pen-
» dant un an encore, dans une mesure législative que vous avez adoptée le 19 juin 1849.

» A cette époque, en présence des circonstances graves dans les-
» quelles le pays était engagé, vous avez autorisé le gouvernement,
» pendant l'année qui suivrait la promulgation de la loi, à interdire
» les clubs et autres réunions publiques qui seraient de nature à
» compromettre la sécurité publique.

» La loi ajoutait qu'avant l'expiration de ce délai d'une année, il
» serait présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi qui, en in-
» terdisant les clubs, réglerait l'exercice du droit de réunion.

» Le moment est-il venu de retirer au gouvernement l'autorisation
» que vous lui aviez accordée ?

» Est-il possible, dans les circonstances actuelles, de préparer et
» de soumettre à votre examen le projet de loi sur la réglementation
» du droit de réunion ?

» Nous n'hésitons pas à dire que nous ne le pensons pas ; nous
» croyons, au contraire, que la prorogation de la loi du 19 juin
» 1849 importe essentiellement au maintien de l'ordre et de la paix
» publique.

» En présentant la loi de 1849, le gouvernement avait manifesté
» l'espoir que les progrès des esprits et des mœurs et les habitudes
» de la vie constitutionnelle rendraient inutile, après l'expiration
» d'une année, la faculté qu'il sollicitait.

» Nous vous le demandons avec douleur, mais avec confiance, cet
» espoir n'a-t-il pas été déçu ; et si quelques doutes pouvaient rester
» à cet égard, la déplorable et récente expérience qui vient d'être
» faite dans une série de réunions publiques ne devrait-elle pas les
» dissiper complètement ?

» Il est donc indispensable, selon nous, non-seulement de main-
» tenir encore la faculté accordée par la loi du 19 juin 1849, mais
» même d'en déterminer la portée d'une manière précise et ferme,
» sur une matière grave, c'est-à-dire en ce qui touche les réunions
» dites *électorales*.

» Toutefois, à cet égard même, nous ne vous proposons rien qui
» ne fût dans l'esprit de la loi de 1849 et dans la pensée de ses au-
» teurs ; mais nous vous demandons d'exprimer cette pensée dans
» un texte explicite.

» Nous vous proposons de dire que les dispositions de la loi seront
» applicables aux réunions électorales qui seraient de nature à com-
» promettre la sécurité publique.

» Nous vous demandons, non-seulement pour armer le gouverne-
» ment, mais pour prévenir, par un salutaire avertissement, le retour des scandaleux excès dont nous venons d'être les témoins, » nous vous demandons de dire en termes exprès dans la loi » qu'elle s'applique aux réunions électorales qui seraient de nature » à compromettre la sécurité publique.

» Vous n'hésiterez pas, nous l'espérons, à adopter le projet de loi » que nous avons l'honneur de vous soumettre, en présence des » désordres qui, dans de prétendues réunions électorales, viennent » d'affliger si profondément la conscience publique.

» Jamais peut-être on n'avait vu attaquer avec tant d'audace, dans » des réunions publiques, tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, » la propriété, le respect de la loi, la morale, la religion elle-même.

» Et vous le savez, Messieurs, contre de pareils excès, les lois répressives sont trop souvent impuissantes par la difficulté de constater judiciairement les délits qui peuvent se commettre.

» Il ne faut pas qu'un pareil scandale se renouvelle à l'occasion » des élections diverses qui pourraient avoir lieu. Pour le réprimer, » le gouvernement fera son devoir ; il n'hésitera pas à user énergiquement de tous les moyens que la loi aura mis à sa disposition. » Mais il ne peut rien sans vous ; aussi croit-il être assuré qu'il obtiendra votre concours pour une œuvre qui intéresse à un aussi » haut degré le maintien de l'ordre public.

» La loi que nous avons l'honneur de vous proposer a un caractère » d'urgence incontestable.

» Des élections nouvelles peuvent avoir lieu prochainement, et il » importe que le gouvernement puisse s'appuyer, pour la répression » des abus, sur la pensée de l'Assemblée, manifestée dans la discussion de la loi nouvelle.

» Il ne faut pas surtout que l'année à laquelle sont limités les effets » de la loi de 1849 expire sans qu'une décision définitive ait été prise » par l'Assemblée.

» Il faut enfin que dans le cas où, contrairement à notre pensée, » l'Assemblée croirait que le projet de loi indiqué dans l'art. 3 de la » loi de 1849 pour régler le droit de réunion, doit lui être présenté, » sa décision intervienne assez tôt pour que ce projet puisse lui être » soumis en temps utile.

» Sous ces divers points de vue, la discussion nous paraît urgente. » Aussi prions-nous l'Assemblée de vouloir bien d'abord déclarer » cette urgence. »

V.

L'urgence, éloquemment combattue par M. Pascal Duprat, vivement appuyée par le ministre est mise aux voix et adoptée à une puissante majorité. MM. Lamartine, Dufaure, Cavaignac, Gustave de Beaumont se sont levés contre l'urgence aux deux épreuves.

Néanmoins ces lois de circonstance ont attristé les esprits libéraux de la majorité. Elles rencontrent dans les bureaux une vigoureuse opposition. Pour les uns elles sont des impuissances rédigées en articles ; pour les autres elles sont des anachronismes. Voici la déclaration de M. de Lamartine : « Je n'apporte pas ici l'esprit d'oppo- » sition, au contraire : je suis convaincu que depuis la révolution » de Février un gouvernement naissant et difficile a plus besoin de » concours que de résistance, et je suis disposé à lui prêter force » toutes les fois qu'il le demandera dans son véritable intérêt. Je ne » lui attribue donc pas de colère, de mauvaise intention et de viola- » tion de la Constitution dans ces projets. Je crois que c'est moins » dans une pensée d'accaparement politique que le gouvernement » présente ces lois, que dans une pensée sociale, c'est-à-dire dans » la pensée de couvrir la société menacée par des systèmes inouïs qui » s'attaquent aux fondements mêmes de la sociabilité humaine. Oui, » c'est une pensée sociale, je le crois, qui a préoccupé le gouverne- » ment, mais seulement c'est une pensée mal inspirée ; c'est une » pensée qui va contre le but que le gouvernement se propose !

» Quel est le mal du pays en ce moment ? Le mal du pays, c'est » un rêve, un cauchemar, une démence momentanée et très-circon- » scrite, qui croit pouvoir refaire avec des mots l'œuvre des siècles, » des hommes et de Dieu. Quelle est la source de cette maladie » qu'on appelle le socialisme radical et subversif dans certaines » partie de nos populations, bien moins nombreuses, bien moins » folles qu'on ne le dit ? La source, Messieurs, c'est l'ignorance ! » Quel est le remède à l'ignorance ? La lumière vraie, le raisonne- » ment, la discussion. Qui porte quelquefois les ténèbres, mais bien » plus souvent la lumière ? C'est la presse, c'est le journalisme, c'est » la controverse. Toute loi qui tend à restreindre ce rayonnement » de la pensée est donc une loi qui tend à laisser subsister l'erreur » dans l'esprit du peuple. Il faut multiplier, au contraire, les facul- » tés de créer le bon journalisme.

» J'ai été d'avis, avec l'Assembée constituante, qu'en supprimant

» les cautionnements exagérés, les entraves, le timbre sur les jour-
» naux, on leur fit néanmoins déposer un cautionnement égal seu-
» lement au maximum de l'amende que la loi impose à leurs délits,
» afin que la justice du pays ne fût pas trompée et qu'il n'y eût im-
» punité privilégiée pour personne ; mais j'ai été et je suis encore
» aujourd'hui contre ces lois somptuaires de la presse, qui, en éta-
» blissant des cautionnements et un droit ruineux de timbre, font
» un privilége pécuniaire aussi injuste que dangereux du droit de
» publier sa pensée, et j'ajoute que de telles lois sont toujours trom-
» pées.

» Qu'est-ce que la presse, Messieurs ? c'est le rayonnement qu'on
» ne peut intercepter, c'est l'air qu'on ne peut emprisonner, c'est
» l'élément insaisissable qui échappe à la longue à toute main qui
» croit le tenir, c'est la puissance qui, depuis un siècle, remue et
» transforme le monde, qui nous a fait ce que nous sommes, qui a
» fait à son insu la République elle-même, car la République, au
» fond, qu'est-ce autre chose que le dernier mot de la presse ? Eh
» bien ! la République constituée, affermie, régulière, armée comme
» aujourd'hui, pourrait-elle sans contre-sens et sans parricide se
» remettre gratuitement en guerre avec cette puissance qui a ren-
» versé tous les gouvernements qui ont prétendu se retourner, non
» contre ses excès, mais contre son libre usage ? Vous ne le ferez
» pas, si vous êtes bien conseillés. Vous écarterez ce premier projet,
» comme inutile et dangereux au gouvernement, à qui il a été, avec
» plus de zèle que d'intelligence, inspiré par les impatients de l'es-
» prit d'ordre et de conservation.

» Je passe au second projet. Je suis par principe, par réflexion
» et par expérience tellement contraire à l'existence permanente
» des clubs, que je n'hésite pas à les déclarer incompatibles avec
» toute nature de gouvernement, excepté dans leur période révolu-
» tionnaire. Cest l'attroupement illimité à domicile ! c'est la fièvre
» perpétuelle avec des accès et des redoublements tous les jours, au
» lieu de la santé et du travail organique du Peuple ; c'est la con-
» vulsion, au lieu du mouvement et du jeu régulier de la vie natio-
» nale ! Il n'y a pas de Peuple, et moins encore le Peuple français,
» qui pût supporter un pareil régime sans être précipité tous les
» trois mois dans les séditions et dans le marasme. Il faut opter en-
» tre les clubs et la République, c'est évident ; quant à moi j'ai opté
» pour la République en ordre, et je conjure la commission, quelle
» qu'elle soit, d'accorder au gouvernement la prorogation de la loi
» qui les interdit.

» Mais quant aux réunions électorales, qui ne sont pas les capri-
» cieuses agitations de tels ou tels agitateurs, et qui sont l'exercice
» même de la souveraineté électorale en action, qu'on les règle,
» qu'on prévienne leurs désordres, qu'on en proportionne les jours
» de durée, le nombre, pour les rendre inoffensifs à la sécurité pu-
» blique, je le crois faisable et plausible; mais qu'on les interdise,
» qu'on les remette à l'arbitraire d'un préfet, qu'on porte la main
» d'une police partiale ou inintelligente sur le foyer de l'élection et
» des candidatures, je supplie la commission de ne pas s'y prêter. Il
» y aurait là attentat au principe du suffrage libre et éclairé, quels
» que soient ses inconvénients temporaires; il y aurait danger même
» dans l'avenir. Tant que les réactions se bornent à réagir contre le
» désordre, et que ce ne sont que des reflux de l'ordre, même exa-
» gérés, il n'y a pas péril grave, et ces réactions ne touchent qu'aux
» circonstances et passent avec elles. Mais quand il y a réaction
» contre les principes mêmes des gouvernements et des institutions,
» alors les réactions sont à craindre, car après qu'elles sont passées,
» elles provoquent et elles préparent la place aux révolutions. »

Malgré ces éloquentes protestations, la majorité des commissaires, nommée dans les bureaux, est favorable aux projets du ministère.

Mais au dehors, l'opinion publique et l'unanimité des journaux dévoués à la politique ministérielle protestent fortement contre la résurrection d'un impôt odieux frappé sur la parole. Nous sommes donc autorisé de penser que cette législation rétrograde ressuscitée des mauvais jours de la monarchie subira de nombreux changements à l'épreuve de la discussion.

## VI.

Au milieu de ces grandes agitations de l'opinion publique, nous mentionnerons seulement pour mémoire la petite agitation en sous-ordre de la place de la Bastille. Un agent de police avait enlevé les couronnes d'immortelles pieusement déposées sur les tombeaux des victimes de février. Cette mesure avait produit une certaine irritation dans la population toujours inflammable des faubourgs. L'agent de police était révoqué. Quelques jours après, des soldats indisciplinés allaient en corps porter des couronnes sur la place de la Bastille. Cet acte d'indiscipline était puni. Enfin, le dix mars, jour de l'élection, le préfet de police faisait retirer les couronnes des

grilles où elles étaient suspendues et les faisait jeter sur les soubassements de la colonne. Un bataillon de la gendarmerie mobile protégeait cette opération.

VII.

A la suite de ces preoccupations électorales et de ces conflits puérils de police autour des tombeaux, l'Assemblée législative distraite vote la première lecture du chemin de fer de Paris à Avignon, rejette le projet de banque cantonale présenté par M. Mauguin, vote un impôt sur la rente et actions de rente et discute rapidement une troisième lecture de la loi de l'enseignement.

Cette troisième lecture s'écoule au milieu de l'indifférence avec un faible murmure d'amendements précipités les uns sur les autres, et emportés les uns avec les autres par l'impatience de l'Assemblée. La loi est définitivement votée, et par une singulière contradiction, un des évêques qui avait le plus activement préparé, débattu, amené, noué ce prétendu pacte de réconciliation entre le clergé et l'Etat, Monseigneur de Langres, refuse au dernier moment son vote à cette loi qui est en partie sa création. Voici l'explication qu'il a cru devoir donner de son abstention à voter :

« Dans le vote définitif de la loi de l'enseignement mon nom se » trouve parmi ceux des membres absents au moment du vote.

» La vérité est que je me suis abstenu de voter, parce que d'une » part, je demeure favorable à la loi dans les limites tracées par » mes discours, et que, d'autre part, en présence des opinions très- » diverses que je connaissais personnellement, dans l'épiscopat, j'ai » craint que mon vote ne parût un blâme indirect envers une partie » de mes honorables collègues.

» Tels sont les motifs de mon abstention. Je désavoue tous ceux » qu'on pourrait me prêter d'ailleurs. »

VIII.

Pendant que les électeurs français discutaient pacifiquement sur des noms propres les principes qui doivent regir la République, l'Europe gravitait de plus en plus vers le système de paix qui est désormais la nécessité de toutes les nations.

A la suite de notes amères échangées entre la Russie et l'Angleterre, cette dernière puissance consentait à lever le blocus de la Grèce et à accepter un arbitrage.

La Suisse a la sagesse d'éviter des complications européennes en prenant elle-même l'initiative d'éloigner de ses frontières les réfugiés qui pouvaient menacer la tranquillité des autres États.

Enfin le Pape, après avoir été longtemps ballotté de résolution en résolution, de velléité à retourner à Rome en velléité à rester à Portici, annonce officiellement aux nations catholiques qu'il rentrera après la semaine de Pâques au Vatican.

## IX.

A mesure que les esprits se pacifient de plus en plus, la littérature reprend l'importance qu'elle aura toujours chez un peuple aussi éminemment littéraire que le peuple français.

L'Académie a eu aussi des élections vivement disputées entre deux partis à peu près égaux, qui ont recommencé cinq fois de suite le scrutin sans vouloir se faire aucune concession.

Un parti politique inspiré par M. Thiers portait la candidature de M. de Montalembert, auteur d'un roman de piété intitulé *Sainte Elisabeth de Hongrie.*

L'autre parti, inspiré par M. Guizot, portait M. Nisard, auteur estimable de quelques ouvrages de critique.

Un autre parti enfin, exclusivement dévoué à la poésie, portait la candidature de M. Alfred de Musset.

Aucun candidat n'ayant pu réunir la majorité des voix, l'élection a été renvoyée au mois de novembre.

Mais au moment où l'Académie ne pouvait parvenir à décerner l'immortalité officielle à aucun élu, le théâtre se relevait de sa léthargie.

M. Ponsard introduisait la tragédie en pleine révolution française, et habillait en beaux vers, religieusement écoutés, les grandes vérités de la République.

On annonce d'un autre côté, à la Porte-Saint-Martin, une de ces grandes fêtes littéraires comme la Grèce en donnait aux olympiades le lendemain des grandes journées de la liberté.

La littérature ainsi comprise est une heureuse diversion à l'âpreté des discussions de parti.

Déjà George Sand avait ouvert une issue aux bons sentiments populaires dans sa charmante idylle du *Champi*.

Si, au lieu de surexciter des cupidités dans les masses, on s'attachait à y réveiller de nobles idées, la France serait non-seulement la plus libre mais encore la plus noble de toutes les nations.

Il ne suffit pas de donner un bien-être à la France, il faut encore lui donner un esprit. Qu'on nous permette de le dire ici avec toute la réserve qui nous est commandée dans notre situation, c'est à ce apostolat intellectuel que s'est dévoué M. de Lamartine.

Il s'est attaché surtout, dans son dernier volume du *Passé*, *Présent et de l'Avenir de la République*, à donner la signification exacte de la révolution de Février, à montrer au Peuple ses grandeurs, ses intérêts; à lui tracer le programme généreux et patient de ses destinées.



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE WITTERSHEIM, RUE MONTMORENCY, 8.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



## Première Partie



# RÉFUTATION

DE

# QUELQUES CALOMNIES CONTRE LA RÉPUBLIQUE.

### I.

Un écrit étrange vient de paraître dans une revue anglaise d'une immense publicité. L'origine qu'on lui donne ne permet pas de le confondre avec ces innombrables pamphlets anonymes ou pires qu'anonymes par lesquels on déverse l'odieux, le ridicule ou la calomnie sur les premiers actes de la Révolution et sur les hommes qui l'ont saisie à sa première heure et qui l'ont dirigée et transformée en gouvernement. Une autre revue Française

très-répandue et justement accréditée, la *Revue Britannique*, transmet aujourd'hui à ses lecteurs cette pièce importante. On ne peut la comparer qu'à l'opuscule royal publié par Louis XVIII, en 1817, sur sa fuite de Paris et sur ses aventures de Paris à Bruxelles en compagnie du comte d'Avaray. De pareils livres authentiques ou non ont toujours un immense retentissement, ils deviennent quelquefois des documents adoptés de confiance par l'opinion et par l'histoire. Il importe donc de ne pas les laisser passer sans examen et sans rectification.

Voici textuellement la note dans laquelle la *Revue Britannique* explique au public la filiation et le degré d'authenticité de ce curieux document. Nous n'y ajoutons rien, nous n'en retranchons rien, nous laissons à son savant et spirituel rédacteur, M. Amédée Pichot, la responsabilité entière de ses informations.

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

---

# LE DÉPART DE LOUIS-PHILIPPE

## APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1848.

( *Note du directeur de* La Revue Britannique. )

« Le lecteur aura bientôt compris pourquoi l'article que nous allons reproduire textuellement et *in extenso*, a toute l'importance d'un document historique.

« Les journaux de Londres et notre correspondance particulière nous ont confirmé simultanément l'authenticité des détails qu'on y trouve révélés pour la première fois. Nous pouvons sans indiscrétion dire ici que l'auteur anglais est M. Croker, ex-secrétaire de l'amirauté, un des rédacteurs les plus anciens de la grande revue des Torys,

la QUARTERLY REVIEW, Tory exalté lui-même, et se déclarant *légitimiste* (ce qui n'est pas être hostile à la dynastie régnante, depuis qu'il n'y a plus de prétendants en Angleterre).

« Avec ses opinions bien connues, M. Croker avait plus d'une fois, de son propre aveu, jugé sévèrement les actes de Louis-Philippe pendant les dix-sept ans de son règne : mais, habitant une campagne dans le voisinage du château de Claremont, il a rencontré Louis-Philippe, lui a été présenté, et, en l'écoutant, il n'a pas tardé, comme il l'avoue, à modifier son opinion sur le caractère et la politique du monarque exilé..... S'étant chargé de rendre compte, dans la *Quarterly Review*, des ouvrages qui forment le texte de son article, M. Croker avait prié le roi et les personnes de sa famille de lui fournir quelques notes. Louis-Philippe lui a communiqué son propre journal. C'est cette communication qui prête une authenticité historique aux détails du départ du roi, formant la seconde partie de cet article, la première appartenant plutôt à la polémique.

« Notre intention avait été d'abord d'élaguer du récit même de M. Croker tout ce qui répugne à nos propres habitudes de critique ; mais en altérant la pensée et les expressions de l'auteur l'anglais, nous contractions avec lui une solidarité qu'il ne nous convient d'accepter directement ni indirectement.

« Tout en regrettant ce qui pourra blesser ici quelques personnes et quelques opinions, par une condamnation souvent trop collective, nous restons fidèles à l'impartialité du recueil dont la direction nous est confiée, fidèles à nos propres jugements sur les hommes et sur les choses, toujours prêts, par conséquent, à accorder à tous le bénéfice de notre publicité périodique. Nous réfutons d'ailleurs ainsi l'assertion de M. Croker, qui croit la liberté de la presse bâillonnée par la République.

« M. Croker traduit généralement en anglais les extraits des ouvrages français qu'il cite, soit pour les réfuter, soit pour fortifier par ce témoignage ses renseignements particuliers. C'était un devoir de rétablir le texte de ces citations, sans égard pour quelques légères inexactitudes verbales de la traduction anglaise, inexactitudes qu'il faut croire involontaires. Nous espérons que notre propre traduction, œuvre de deux plumes, mais revue et coordonnée par une, sera reconnue aussi exacte que possible par M. Croker lui-même. Nous avons quelque droit de le dire, lorsque nous nous sommes plus d'une fois fait violence pour ne pas affaiblir certaines invectives qui répugnaient à notre style et surtout à nos affections sincères pour un de ces noms glorieux, puissants hier, impopulaires aujourd'hui, que nous n'avons pas flagornés *hier*, que nous n'insulterions pas *aujourd'hui*. »

M. de Lamartine, objet principal de ces *calomnies* et de ces *invectives*, supportant tout sans récrimination pour lui-même, mais ne supportant rien pour la Révolution qu'on veut déshonorer, a été sommé de répondre à cet écrit. Il l'a fait dans une lettre adressée à la *Revue Britannique* et à la *Revue Anglaise*. Voici cette lettre: elle formera notre principal article du numéro de mai.

---

A M. Amédée Pichot, rédacteur de la *Revue Britannique:*

Monsieur et ancien ami,

Si le document que vous empruntez à la *Revue Anglaise* émanait réellement d'une main ou d'une conversation royale, voici ce que j'y répondrais :

Les cœurs honnêtes ne connaissent pas le *Væ victis !* Si j'ai respecté le roi dans sa puissance, je le respecte bien plus dans sa déchéance. La majesté a des droits, l'infortune a des saintetés. C'est dans ce sentiment que je vais examiner le document dont vous cherchez la source si haut. Mais ce sentiment ne doit pas aller jusqu'à laisser fausser des faits historiques et avilir des hommes qui, s'ils n'ont pas de place dans les chronologies royales, en ont une qu'ils veulent conserver dans l'estime des honnêtes gens.

Je passe donc sur soixante pages de ce que vous appelez si justement *invectives* et je croirais faire la plus cruelle offense au prince qui fut roi, si j'en attribuais une seule ligne à son inspiration. Les princes détrônés ont le droit trop chèrement acquis de maudire les révolutions qu'ils ont faites et de rejeter leurs fautes sur ceux qui ont eu à porter le poids des ruines de leur trône et de leur gouvernement écroulés. Mais ces princes ont pou excuse les erreurs et les illusions qui assiègent les cours ils ont pour vengeance le bien qu'ils ont pu faire, le mal qu'ils ont pu empêcher pendant leur règne ; ils ont pour asile le silence et la dignité historique de ces grandeurs qui ne se dégradent pas même en tombant. Je suis convaincu que ce prince n'en cherchera jamais d'autres ; mais en fût-il autrement, cela ne changerait rien à mon langage. Aux imputations d'un roi sur le trône, je répondrais par la fierté des représailles; aux insultes d'un roi sans couronne, je répondrais encore en m'inclinant.

Passons donc aux faits : ils exigent seuls qu'on s'inscrive en faux contre l'écrivain, quel qu'il soit, qui les a si mal connus ou si odieusement altérés.

L'écrivain accuse Lamartine « d'avoir évoqué et dé-
» chaîné, de concert avec les conspirateurs, les instru
» ments de massacre et de pillage en février 1848 (page 11)
» d'avoir créé un règne de terreur n'admettant d'autre dés-

» ordre que le sien ; d'avoir enrôlé dans la *garde mobile*
» vingt-quatre mille des pires émeutiers ou bandits de la
» révolution (page 25), d'avoir eu pour second, lors de l'in-
» vasion de la Chambre des députés, un garçon boucher
» brandissant un couteau (page 47); de n'avoir aboli l'é-
» chafaud et repoussé la terreur que parce qu'il sentait l'a-
» voir mérité pour lui-même, et de n'avoir été humain que
» par conscience (page 53); d'avoir cherché à faire obstacle
» au départ du duc de Nemours, des princes, des princesses,
» du roi lui-même (page 55); il affirme que des ordres du
» Gouvernement provisoire étaient donnés, *enjoignant aux*
» *gardes-côtes d'apporter la plus grande vigilance à empêcher*
» *l'évasion des fugitifs politiques;* de n'avoir pas donné avis
» à Louis-Philippe et à ses amis de la sauvegarde que le
» Gouvernement provisoire leur avait au contraire préparée;
» un message bien intentionné aurait sans doute, ajoute
» l'écrivain, pu trouver ce prince dans les huit jours de
» son royal pélerinage. M. de Lamartine ne paraît avoir
» rien fait non-seulement pour procurer des moyens de
» fuite au roi, mais même pour les faciliter au besoin ; la
» famille royale ne vit aucune trace de la protection de
» M. de Lamartine ; *mais au contraire*, après avoir subi une
» foule de persécutions et de dangers sans exemple dans
» l'histoire, à moins de nous reporter au règne de la ter-
» reur n° 1, etc. (page 67). Pourquoi tous ces sentiments
» généreux restèrent-ils enfermés dans le sein ou dans le
» pupitre de M. de Lamartine, et ne furent-ils révélés que
» lorsqu'ils ne pouvaient plus servir qu'à la satisfaction
» de sa vanité personnelle?... Le roi courait le danger
» presque certain d'un assassinat; tous les actes publics
» du gouvernement, cette circulaire envoyée aux ports,
» ces mandats d'arrêt lancés simultanément à Paris
» contre la duchesse d'Orléans et contre les ex-mi-
» nistres, tous ces actes, disons-nous, tendaient à pousser
» la population à des violences de ce genre; les senti-

» nelles furent doublées sur toute la côte, les routes qui con-
» duisaient au port soumises à une surveillance plus rigou-
» reuse (pages 67, 69). » Enfin l'écrivain, forcé de reconnaître les termes de respect dans lesquels M. de Lamartine parle des malheurs et même des fautes du roi, pervertit jusqu'à ce respect et l'attribue à la prudence de la peur qui demande grâce d'avance à l'éventualité des restaurations.
« Nous soupçonnons, dit-il textuellement dans plusieurs
» endroits, et entre autres page 27, un autre motif à ce
» panégyrique presque sans distinction. M. de Lamartine
» n'a peut-être pas sérieusement renoncé au jeu des révo-
» lutions ; il a disparu dans la vague, mais il peut remon-
» ter à la surface : encore quelques tours de la roue de for-
» tune, le comte de Paris peut rentrer aux Tuileries, etc.
» Si la politique de M. de Lamartine n'est pas très-pro-
» fonde, elle est conforme du moins à la célèbre maxime
» de La Rochefoucault : « Vivez avec vos amis comme s'ils
» devaient un jour devenir vos ennemis, et avec vos enne-
» mis comme s'ils devaient un jour devenir vos amis. » *Bri-*
» *donne*, dans ses *Voyages*, parle d'un Anglais original qui,
» à Rome, ne manquait jamais d'ôter son chapeau à la sta-
» tue de Jupiter. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi :
» — Qui sait, répondait-il, si cette divinité ne pourra pas
» être un jour réintégrée dans son temple? Peut-être alors
» se souviendra-t-il de ceux qui auront été polis envers lui
» dans sa disgrâce? — C'est ainsi que M. de Lamartine ôte
» son chapeau à Jupiter, etc. » (page 28).

Voyons si ces imputations odieuses ou ridicules, en ce qui touche les actes du Gouvernement provisoire relativement à la famille royale, ont d'autres fondements que la plus malveillante et la plus ingrate récrimination de la part de M. Croker. Voyons comment M. de Lamartine entre autres, si spécialement cité, a créé le désordre du 24 Février, évoqué le meurtre et le pillage, favorisé les desseins sinistres contre la famille royale, envoyé des ordres pour l'arrestation des fugi-

tifs, prolongé leurs anxiétés dans leur fuite, suspendu l'exécution des mesures secrètes et protectrices décrétées par le Gouvernement provisoire pour préserver cette famille d'un outrage, la République d'une honte. Voyons s'il a gardé dans son sein ou dans son pupitre les ordres préparés pour la sécurité du roi et des princes, et par la faute de qui ce prince a erré plusieurs jours sur la côte de France dans l'appréhension des poursuites d'un gouvernement qui ne cherchait sa trace que pour hâter, protéger et entourer de sécurité et de dignité son départ. Voyons enfin si M. de Lamartine, qui n'avait pas ôté son chapeau pendant quinze ans à Jupiter régnant, dispensateur des dons et des faveurs du trône, n'a pas ôté son chapeau à la fortune tombée, et n'a pas fait tout ce qu'il était en lui pour enlever tout péril et toute aspérité à la triste route de l'exil. C'était son devoir plus qu'à tout autre acteur de cette Révolution. On va voir pourquoi.

Je rétablis les faits et je n'en cite aucun sans citer en même temps les témoins et sans provoquer le témoignage.

## II.

Ma famille maternelle était attachée, avant 1789, à la maison d'Orléans. Elle en avait reçu des honneurs, des titres des bienfaits dont le souvenir s'était transmis en moi avec le sang. Ces souvenirs me commandaient une reconnaissance, contre laquelle le cours des générations ne prescrit pas dans les cœurs bien faits. La famille de mon père ne devait rien à ces princes. Elle était dévouée, au contraire, aux rois légitimes, à leur malheur, à leurs échafauds; elle nourrissait contre la maison d'Orléans ces ressentiments et ces répugnances imméritées (puisque les fautes sont personnelles), mais instinctives, que cette bran-

che révolutionnaire de la maison de Bourbon avait inspirés aux royalistes.

En 1830, au moment de l'avénement au trône du duc d'Orléans, je servais dans la diplomatie. Je venais d'être nommé ministre en Grèce ; j'appris à l'étranger la Révolution de juillet. Le caractère de cette révolution, qui se contentait de prendre un trône au neveu pour le donner à l'oncle, me répugnait. Je ne voulus pas y tremper, même par le silence. Je vins à Paris, je me rendis chez M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères. Je le priai de faire accepter, au nouveau roi, ma démission. « Je reconnais, dis-je, le droit des nations de changer leurs dynasties, je ne conteste pas avec les faits, mais je ne me prostitue pas à leurs caprices; je ne veux pas être un parasite de la fortune. »

M. Molé m'engagea à écrire moi-même, si je persistais, une lettre au roi pour lui faire agréer ma démission. Je le fis. Le ministre remit ma lettre à ce prince, au conseil. Le roi la lut, loua la convenance des termes, et me fit dire qu'il désirait me voir. Je remerciai le ministre de la communication qu'il me fit de la part du roi. Mais je m'abstins d'aller aux Tuileries ; je quittai la France et je voyageai trois ans.

A mon retour, je fus nommé député. Je ne m'associai ni à l'opposition ni à la majorité. Je restai isolé pour rester libre, laissant à part toute question de dynastie et votant tantôt pour et tantôt contre les projets du gouvernement, selon qu'ils me paraissaient utiles ou nuisibles aux intérêts généraux et permanents du pays. Je m'abstins avec un scrupule sévère de tout rapport avec la cour, le roi, la dynastie. Je reçus des reproches de cette réserve. Ces reproches ne changèrent rien à mon attitude.

Deux fois, dans des circonstances graves, le roi me fit appeler. Dans des entretiens très-longs, très-intimes et très-bienveillants, ce prince déploya cette rare puissance de

parole, de discussion et de séduction, dont la nature et l'expérience l'ont doué, pour me déterminer à me rattacher à son gouvernement et à paraître à sa cour. Je fus ému, reconnaissant, mais inflexible. « J'aurais moins de force, lui dis-je,
» pour servir mon pays, et même votre gouvernement, si je
» consentais à aliéner mon indépendance. Les convictions
» désintéressées sont quelquefois des appuis utiles pour un
» gouvernement; les autres convictions paraissent des com-
» plaisances. Je ne suis point hostile, mais je veux rester
» indépendant. »

III.

La coalition parlementaire, véritable date de l'ébranlement de la monarchie, se forma. C'était la ligue confuse de tous les éléments les plus incompatibles et les plus dissolvants, de toutes les oppositions radicales et de tous les mécontentements personnels ralliés pour saper, dans une agression commune, la prérogative constitutionnelle du roi et le ministère de M. Molé. Je combattis presque seul, pendant deux ans, la coalition dont je pressentais nettement la portée qu'elle ne sentait pas elle-même. Je défendis gratuitement le ministère Molé sans m'engager avec lui, et blâmant même hautement à la tribune quelques-uns de ses actes. La Constitution ne fut défendue par personne plus énergiquement que par moi. Le roi m'en fit faire des remerciements; il m'appela pour me les adresser lui-même. Je montrai dans cet entretien la même sensibilité à sa bienveillance et la même inflexibilité à ses entraînements.

Enfin la coalition triompha. Je la combattis victorieuse, comme je l'avais combattue agressive. Je parlai avec force et obstination contre les fortifications de Paris, prélude de despotisme militaire. Le roi m'appela de nouveau pour me convaincre de la nécessité de cette œuvre de prédilec-

tion de sa pensée. Il me retint une matinée entière ; il me charma par les ressources de sa dialectique, il ne me convainquit pas.

## IV.

Après le renversement du ministère de la coalition par moi et par les 221 députés constitutionnels, on me conjura d'accepter ma part dans les dépouilles, en prenant un ministère dans la nouvelle administration. Je refusai.

M. Guizot revint de Londres. A son retour et après avoir pris possession de la direction des affaires, il me fit l'honneur de venir chez moi, à deux reprises, pour m'engager à faire acte d'adhésion au gouvernement, en acceptant une des grandes ambassades qu'il était autorisé à m'offrir de la part du roi. Je le remerciai et je lui dis : « Assurez le roi, » que mon intention est de soutenir le nouveau ministère » contre les assauts et les ressentiments de la coalition, si » elle se reforme, parce que je crois cette ligue un prin» cipe de crise pour le pays ; mais je veux le faire de mon » propre mouvement et dans la plénitude de ma liberté. » Je ne serais plus libre, si je me laissais lier par une re» connaissance quelconque envers la couronne ; gardez ces » ministères ou ces ambassades pour les hommes importants » que vous aurez besoin de retenir ou de rallier au gou» vernement par des liens de cette nature. Je n'accepterai » rien. »

M. Guizot insista. Il me représenta avec raison que l'appui d'un homme politique n'était constaté aux yeux de l'opinion, qu'autant que cet homme politique acceptait une solidarité officielle avec le gouvernement. Il ne négligea rien pour me convaincre ; enfin il ajouta : « Le roi m'auto» rise à vous dire que si ces ambassades, les plus hautes » qu'il y ait à offrir à un diplomate, ne vous paraissent pas

» équivalentes à l'importance du rôle que vous venez de » remplir ou même aux convenances personnelles de votre » fortune, il est prêt à y ajouter en dignités ou en appointe- » ments de surérogation, tout ce qui pourra compléter à » vos yeux ces situations. — Je répétai à M. Guizot ce que » j'avais dit au roi, c'est-à-dire que je ne voulais me lier à » aucun prix au gouvernement. » Tout fut dit.

V.

Je continuai à soutenir, pendant quelques sessions, le ministère contre la coalition qui se dissolvait. Puis le ministère me paraissant s'égarer et reprendre la voie des abîmes, je le combattis de mon point de vue de démocratie progressive, mais sans aucune affiliation avec l'opposition.

Les choses en étaient là, quand les oppositions parlementaires, débris de la coalition, et les journaux coalisés ouvrirent, en 1847, la campagne de l'agitation du pays par les banquets. Non seulement je ne m'y associai pas, mais, quoique adversaire de la politique anti-réformiste, aveugle et incorrigible du gouvernement, je parlai et j'écrivis contre cette *mêlée* des oppositions qui, ne pouvant rien produire de concordant comme ministère, ne pouvait produire qu'une révolution. Je déclarai que cette agitation sans formule commune me paraissait confuse, téméraire, extrà-constitutionnelle. Je n'assistai à aucun banquet politique dans mon propre département. Je protestai contre ceux de Dijon, de Châlon, d'Autun. (Voir mon discours et mes articles de septembre et octobre 1847.) Je ne parus qu'au banquet personnel et littéraire qui me fut offert par mes concitoyens de Mâcon, à la condition que le maire de la ville et moi nous aurions seuls la parole. On peut lire mon discours ; partout on y verra que j'y combats les tendances anti-réformistes du gouvernement ; mais en insistant sur

la nécessité et sur la possibilité de ramener ce gouvernement au vrai de sa situation par l'action parlementaire, sans l'ébranler ni le renverser par une agitation désespérée.

Revenu à Paris quelques jours avant le 24 Février, je persiste dans la même ligne. Je demande seulement, avec M. Duvergier de Hauranne et les hommes qui voient s'amonceler l'orage, que le gouvernement vide le conflit en présentant une loi sur le droit de réunion contesté alors aux députés eux-mêmes. Le gouvernement s'y refuse. — Je me range alors du côté des députés et des pairs qui refusent de céder sans loi le droit de réunion à l'arbitraire des ministres. Nous sommes abandonnés par l'opposition elle-même. On renonce à tout acte de protestation. Tout semble fini. Cependant l'agitation s'accroît; l'opposition, la garde nationale et le peuple prennent pour mot d'ordre le cri de *Vive la réforme!* L'insurrection, vague et divergente, paraît apaisée par un changement de ministère, sous la pression d'un soulèvement, le 23 au soir. Étranger à tous les éléments dont l'insurrection se compose, et ne sachant les événements que par la rumeur publique, je me réjouis de l'apaisement de l'émotion populaire. L'événement du boulevard la réveille. Paris est couvert de troupes; la nuit fait trêve au combat; je crois comme tout le monde le gouvernement armé de forces surabondantes et maître de la situation.

Le 24, à midi, on vient m'annoncer que la Chambre des députés est menacée d'être envahie; quoique malade, je m'y rends pour partager le sort ou le danger de mes collègues; les troupes s'ouvrent ou se replient; les chefs, sans ordres, hésitent à prendre sur eux la direction que nul ne leur donne; la garde nationale intervient entre le peuple et l'armée, le roi se retire avec sa famille; la Chambre est forcée; plus de royauté dans Paris, plus de gouvernement dehors, plus de ministres dedans, plus

de constitution nulle part, plus de forces militaires pour couvrir la représentation nationale; le peuple en armes dans l'enceinte; la duchesse d'Orléans exclue de la régence par la loi imprévoyante de son beau-père, sans titre légal par conséquent pour revendiquer le gouvernement; le duc de Nemours, régent de droit, mais ne pouvant même faire valoir son titre, et se bornant à couvrir courageusement de sa personne sa belle-sœur et son neveu; le président de l'assemblée mis en joue et expulsé par la violence de son siége; les députés se retirant dans l'impossibilité de délibérer constitutionnellement; deux des pouvoirs politiques anéantis; le troisième envahi et asservi; des orateurs à la tribune, ou sur leurs bancs, demandant d'urgence un gouvernement provisoire; moi, immobile, muet, spectateur de cette scène de ruine, réfléchissant en moi-même sur le meilleur parti à prendre pour saisir cette anarchie et sauver des dernières catastrophes cet empire. Voilà littéralement ma situation à deux heures après midi, le 24 février 1848. Je réfléchis, je suis appelé par mon nom à la tribune; je n'hésite plus, j'y monte, je me prononce d'instinct et d'urgence pour la création immédiate d'un gouvernement de nécessité, d'un gouvernement provisoire chargé d'étancher le sang, de contenir l'anarchie, de gouverner la crise, de prendre les mesures de salut public, de consulter la nation, de renvoyer la souveraineté abdiquée et perdue à sa source, la Nation, et de préserver la société par la seule main assez forte pour le faire, par la main du peuple lui-même.

Voilà mon rôle exact et complet avant et pendant les journées de Février. Une fois la Constitution renversée sous le trône d'un roi qui n'avait pas su la défendre, y avait-il en France un homme politique, un citoyen plus libre que moi de tout engagement, de tout lien, de toute dépendance d'esprit ou de cœur envers la dynastie d'Or-

léans? Je le demande à tout homme de bonne foi, je le demanderais au prince lui-même.

J'avais passé quinze ans à réserver cette indépendance aux dépens de toutes mes ambitions, de toutes mes fortunes politiques. Je m'étais refusé obstinément aux avances du roi et de ses ministres ; je n'avais voulu avoir aucun rapport avec les princes et avec la cour ; je ne connaissais la duchesse d'Orléans que par la renommée, par l'intérêt qu'elle inspirait à tous et par l'attendrissement sur ses infortunes ; convaincu le 24 Février, à deux heures, que la proclamation tardive d'un gouvernement de femme et d'enfant serait la perpétuité d'une révolution irritée par ce faible obstacle et qui l'emporterait trois jours ou trois mois après dans des flots de sang, avais-je le droit de sacrifier une nation à un attendrissement ? Avais-je une couronne à donner à tel héritier de branche illégitime contre tel autre ? Avais-je l'obligation de reconstituer une dynastie de 1830 contre une dynastie de 1815 proscrite ? Etais-je l'homme-lige d'une usurpation ou d'une légitimité? Non. Je ne devais de dynastie à personne ; et je dirai plus, moi qui n'avais jamais désavoué mes respectueux souvenirs pour l'enfant proscrit en 1830, si j'avais eu une dynastie à donner, ce n'est pas à la branche illégitime que j'aurais restitué la propriété vacante d'un trône.

Mais il était évident pour moi qu'il ne fallait restituer tout qu'à la souveraineté imprescriptible de la nation.

C'est ce qui fut fait, non par moi, mais par le cri du bon sens et du salut public.

Quel droit l'écrivain auquel je m'adresse, a-t-il donc de me contester une liberté de détermination, qui ne relevait que de ma conscience et non de lui ?

VI.

Maintenant suivons l'écrivain dans ses souvenirs sur la route du roi vers la côte d'Angleterre et voyons de quelles persécutions comparables à celle de *la terreur n° 1*, selon ses expressions, la République s'est souillée envers sa famille et lui !

Voyons s'il est vrai que la révolution, acharnée contre un prince fugitif et contre une famille innocente, se soit déshonorée envers la majesté, la vieillesse, l'enfance, le malheur, le sexe, par des sévices qui rappellent les profafanations du sang royal à d'autres époques? Voyons si *les dictateurs* de Février ont cherché à faire obstacle au *départ du duc de Nemours, des princes, des princesses, des enfants, du roi lui-même?* Voyons *s'ils ont donné les ordres les plus sévères pour empêcher l'évasion des fugitifs?* Voyons *si Lamartine, entre autres, est coupable de n'avoir pas donné avis au roi de la sauvegarde qu'il avait demandée au gouvernement pour ce prince par un message bien intentionné? s'il n'a rien fait pour procurer au roi des moyens de fuite?* Voyons *si ces sentiments généreux restèrent enfermés dans le sein ou dans le pupitre de Lamartine? et s'il n'en a parlé depuis que pour la satisfaction de sa vanité personnelle?* (Page 8 du récit.) Voyons enfin *si tous les actes de ce gouvernement, cette circulaire envoyée aux ports, ces mandats d'arrêt lancés a Paris contre la duchesse d'Orléans et contre les ex-ministres ne tendaient pas à pousser la populace aux violences et à faire courir au roi le danger presque certain d'un assassinat? etc., etc.* Quand on imprime de pareilles accusations pour l'Angleterre, à trente mois des événements et à quelques lieues de Paris, il faut trop compter sur la crédulité de l'Angleterre et sur le silence de Paris. Mais la France ne doit pas se laisser dénaturer ce point dans sa révolution devant l'Europe. Si l'écrivain

est mal informé, il faut qu'il apprenne; s'il est le calomniateur d'une nation, il faut qu'il soit démenti. Il ne le sera pas par des assertions, mais par des faits et des témoignages. Voici les faits et voici les témoins.

## VII.

Aussitôt que les quarante-huit premières heures de l'explosion et de la confusion révolutionnaires, heures pendant lesquelles le gouvernement, englouti dans le foyer de l'Hôtel-de-Ville, était sans communication avec l'extérieur de Paris et uniquement absorbé dans ses efforts pour arrêter le sang, éteindre le feu, assurer les subsistances, renouer les fils de l'administration, recréer un ordre instantané, se faire reconnaître et obéir lui-même, furent passées ; le gouvernement s'occupa du sort du roi fugitif et de sa famille. Il savait déjà par des confidences vagues que la duchesse d'Orléans, protégée par des députés courageux, par quelques officiers fidèles de sa maison, par quelques citoyens dévoués et par le général Courtais lui-même, nommé commandant de la garde nationale, avait trouvé un premier asile aux Invalides ; que cette princesse était partie de là nuitamment avec son fils sous la garde de M. de Montesquiou; on supposait que c'était dans l'intention de rejoindre le roi ; on ne voulut pas s'en assurer d'une manière plus précise dans la crainte d'ébruiter la résidence temporaire de cette princesse, de contrarier les mesures que ses amis prenaient sans doute pour son *incognito* et pour son départ définitif; on détourna les yeux et l'attention publique pour laisser s'accomplir sans inquiétude et sans obstacle le voyage d'une femme et de ses enfants qui n'inspiraient que respect et douleur à tout le monde. Quelques voix dans la foule qui entourait le gouvernement demandaient, sans intention de violence, qu'on s'emparât de la famille royale et qu'on la

retînt en ôtage jusqu'au dénoûment de la révolution, par mesure de sûreté contre les entreprises du dehors. Le gouvernement fit taire énergiquement ces voix mal inspirées. Il déclara à plusieurs reprises devant des centaines de témoins qu'il ne voulait point d'une prudence d'état qui serait une cruauté envers des innocents et une humiliation pour un grand Peuple. Non-seulement il ne fut point question à l'Hôtel-de-Ville de lancer des mandats d'arrêt contre les membres de cette famille, de les poursuivre sur les routes, de leur fermer les frontières et les ports; mais, au contraire, le gouvernement se félicita unanimement de ce qu'aucune malveillance du Peuple, aucune indiscrétion de zèle, ne remettaient entre les mains de la révolution, des personnes royales ou des personnages ministériels, contre lesquels il n'avait ni le droit ni la volonté de sévir, et qu'il eût été peut-être embarrassé dans les premières heures de remettre en sûreté ou en liberté (1).

Ce ne fut que huit ou dix jours après que je fus informé d'un mandat contre les ministres émané d'un magistrat de Paris, à mon insu et à l'insu, je crois, de tous les membres du

(1) On me communique à l'instant une page de l'*Histoire du Gouvernement provisoire*. Cette histoire, qui ne paraît certes pas écrite dans une intention de malveillance contre moi, contient cependant la plus étrange, et je la crois la plus involontaire, imputation qui ait jamais rejailli sur mon nom par suite de je ne sais quelle aberration de faits, de sens ou de mémoire. Voici cette page :

« Le 27 février, on informa le gouvernement que la duchesse d'Or-
» léans était arrêtée à Mantes. M. Jules de Lasteyrie accourut à
» l'Hôtel-de-Ville pour obtenir un ordre d'élargissement. Tous les
» membres du gouvernement y consentirent, un seul excepté. C'était
» M. de Lamartine. « Le Peuple seul, disait-il, a le droit de pronon-
» cer. » Aux instances de M. de Lasteyrie il répondit : « Le salut du
» pays repose sur ma popularité, je ne veux pas la risquer. » Ce fut
» *M. Albert* qui, par une chaleureuse intervention, décida M. de La-
» martine à se relâcher de ses rigueurs. »

gouvernement. Je me hâtai d'appeler ce magistrat pour l'interroger sur ce mandat et pour lui recommander de le retirer sans bruit et de ne donner aucune suite à cette mesure, contraire à nos vues. Ce magistrat m'expliqua la cause de cet acte, formalité judiciaire émanée de la cour de justice, formalité sans opportunité et sans valeur; il pensait comme moi, et il me donna l'assurance qu'il allait étouffer dans le silence et dans l'inexécution, un excès de zèle, une mauvaise habitude de parquet sans fondement et sans politique. Jamais à ma connaissance, il ne fut question de mandat d'arrêt contre la duchesse d'Orléans, j'en entends parler pour la première fois dans le récit de l'écrivain de Londres; une pareille idée eût soulevé tous les esprits et tous les cœurs comme le mien; jamais aucun ordre de fermer les routes, les frontières, les ports, aux personnes qui se retiraient de France, ne fut donné par le gouvernement. Par quelle inconséquence le gouvernement qui abolissait les échafauds aurait-il pourchassé des victimes? et quelles victimes?..

Il y a à Paris cent témoins et à l'assemblée nationale plu-

Et plus loin, après une citation aussi controuvée d'une soi-disant conversation à ce moment entre l'envoyé de Russie, M. de Kisseleff et M. de Lamartine :

« M. de Lamartine proposait, dit l'écrivain si mal informé, de » mettre en arrestation la princesse, et d'attendre les circonstances » pour la garder ou la relâcher ; ses collègues refusèrent. »

Répondre à de pareils renversements de sens et de faits serait aussi puéril à moi que de répondre à l'accusation d'avoir présenté le drapeau rouge, le fusil à la main, à l'Hôtel-de-Ville, pendant que je le repoussais, ou d'avoir demandé qu'on élevât la guillotine sur la place de la Révolution pendant que je rédigeais l'abolition de l'échafaud. C'est à mes collègues, aux ministres présents, aux témoins et aux faits de répondre. On n'a qu'à lire le récit ci-dessus, et à évoquer les témoignages cités, vivants et présents en si grand nombre autour de moi : tout est là.

sieurs amis dévoués de la duchesse d'Orléans; ils peuvent dire s'ils n'ont pas été appelés par moi au plus fort de la crise, non pour leur arracher le secret des asiles qu'ils avaient donnés, mais pour leur offrir les moyens d'assurer, de concert avec eux, la sortie de France des princes, des princesses et des enfants, objets de leur respectueux dévouement. Voilà la vérité sur cette partie de l'accusation.

## VIII.

En ce qui touche le roi, la reine et les personnes de la famille d'Orléans qui s'étaient retirées de Paris le 24 février au matin par la route de Saint-Cloud, le gouvernement enfermé à l'Hôtel-de-Ville et dans Paris était sans nouvelles. Les communications n'étaient point rétablies, l'administration révolutionnée partout n'était recréée encore nulle part; les rumeurs les plus diverses arrivaient à l'Hôtel-de-Ville; les uns disaient que le roi s'était retiré dans le Nord, les autres dans la Normandie ou dans l'Ouest, qu'il avait replié les troupes et se disposait à marcher sur Paris, les autres affirmaient qu'il s'était embarqué au Hâvre ou à Boulogne, et qu'il était déjà à Londres. La plus complète incertitude régnait les premiers jours sur ses intentions, sur son sort et sur sa direction. On ne tarda pas à apprendre qu'il avait pris la route du château de Dreux et qu'il y attendait vraisemblablement les résolutions du gouvernement. Quelques heures après, on apprit confusément qu'il était reparti de ce dernier asile et qu'il cherchait sous un déguisement à se rapprocher de la côte, dans l'intention sans doute de se réfugier en Angleterre.

Le gouvernement dans la première séance régulière et *intérieure* qu'il eut pu avoir jusques-là au milieu des tumultueuses affluences à l'Hôtel-de-Ville, se posa alors pour la première fois la question de la conduite qu'il avait à tenir

à l'égard du roi détrôné. Il n'y eut qu'une voix comme il n'y avait qu'une convenance et qu'un sentiment. éviter à la révolution une occasion, un prétexte, un danger de se flétrir à ses propres yeux et aux yeux de l'histoire par une apparence de rigueur, de persécution, d'irrespectuosité même envers le prince qui avait gouverné la France, envers sa famille innocente, envers l'infortune. Laisser fuir le roi, prêter même secours et dignité à sa retraite du sol français, garantir sa personne de toute violence, de toute insulte, ses biens personnels de toute confiscation, le faire escorter et embarquer s'il venait à être découvert avec la vigilance d'un gouvernement humain, avec la décence d'un peuple qui se respecte dans l'homme qui fut son chef. Telles furent les résolutions, telles les paroles unanimes ; plus de cinquante témoins de cette séance les entendirent et sont là pour les attester.

L'exécution voulait des prudences et des ménagements extrêmes avec l'émotion du Peuple partout debout, partout armé et dont l'irréflexion, au premier moment pouvait confondre les égards avec la trahison. Rien ne fut écrit. Je me chargeai seul et personnellement de toutes les mesures confidentielles de leur nature qui devaient assurer l'accomplissement des vues d'humanité du gouvernement et la préservation de la sûreté du roi et de l'honneur de la nation.

« J'ai une grande popularité en ce moment, dis-je à mes » collègues, je prends sur moi de la compromettre et de la » perdre au besoin avec bonheur pour éviter un grand péril » et une grande honte à la révolution, si elle venait à » manquer à ce qu'elle se doit à elle-même en manquant » aux sûretés et aux égards qu'elle doit au roi détrôné. Je » prends la responsabilité, s'il y en a, toute entière. Je ne » crains pas d'encourir les soupçons et la colère de ce » Peuple, pour lui épargner plus tard un regret et un em» barras. Je vais chercher les traces du roi là où elles doi-

» vent être connues. Je vais choisir des personnes sûres » et dévouées pour les envoyer sur son passage, pour respecter son incognito s'il n'est pas révélé, et pour se montrer en cas de nécessité avec un caractère officiel, s'il est » besoin de protéger les fugitifs contre une émotion du » Peuple.

» Ce n'est pas assez : dans leur fuite soudaine, le roi et » sa famille sont partis, dit-on, dépourvus d'argent; il ne » faut pas qu'une famille qui fut royale en France, arrive » à l'Étranger dans le dénuement d'une hospitalité mendiée, nous lui ferons passer dans quelques jours sa » fortune, mais en attendant, il faut des fonds suffisants » pour assurer le départ, l'arrivée et l'existence du roi » dans le séjour qu'il aura choisi. Donnez ordre verbal, » ici, au ministre des finances d'ordonnancer une somme » de 300,000 fr. qu'il tiendra à ma disposition pour cet » usage, afin qu'il n'y ait pas une heure de retard entre » le moment où je découvrirai l'asile du roi et le moment » où je ferai partir mes commissaires confidentiels sur ses » traces. »

Cela fut fait. M. Goudchaux est là pour attester l'existence de cet ordre. Je quittai un moment l'Hôtel-de-Ville. Dans la soirée, je rentrai chez moi; je fis appeler deux hommes fermes, courageux, libéraux et respectueux à la fois pour le trône, portant l'un et l'autre un nom agréable au Peuple et non suspect à la liberté, *M. Oscar de Lafayette* et *M. Ferdinand de Lasteyrie;* je leur communiquai la mission de vrai patriotisme et d'humanité dont je les chargeais; ils l'acceptèrent. Je leur adjoignis deux hommes de mon intimité personnelle, d'opinions indépendantes et de sentiments très-élevés, dont j'étais sûr comme de moi-même, M. de Champeaux, ancien officier de la garde royale, et M. Dargaud, attaché par moi au cabinet des affaires étrangères; je leur donnai l'ordre de se tenir jour et nuit à ma disposition, afin de partir à la minute pour le lieu que je

leur indiquerais suivant l'itinéraire du roi, quand je serais parvenu à le connaître; je rédigeai et *signai* leurs instructions; je fis charger ma voiture de voyage, et je la tins avec la somme nécessaire (50,000 fr.), à la disposition de ces commissaires. Cela fait et la nuit venue, je sortis, et je me rendis accompagné de M. de Champeaux chez *M. de Montalivet,* ministre de la maison du roi, et ami de ce prince. Je savais que le roi avait écrit de Versailles et de Dreux à M. de Montalivet pour quelques dispositions personnelles. Je ne doutais pas que ce ministre n'eût des confidences plus explicites des intentions du roi et qu'il ne connût sa retraite; je lui fis part des dispositions du Gouvernement provisoire et des miennes ; je lui communiquai les mesures que je venais de prendre pour faire suivre et protéger au besoin contre tout obstacle et contre toute insulte, la famille royale; je le conjurai de s'ouvrir avec une pleine confiance à moi et de me révéler la retraite de Louis-Philippe. « Vous voyez, lui dis-je, que je ne crains pas de me » compromettre pour cette œuvre de salut pour le roi et de » dignité pour la France, puisque je viens moi-même, seul » et nuitamment, m'exposer aux soupçons du Peuple en re» cherchant un entretien avec le ministre confident du » prince contre lequel ce Peuple est animé en ce moment. » Cette démarche hardie, dans une telle circonstance, doit » vous être un gage de ma sincérité. »

## IX.

M. de Montalivet, qui avait montré tant de courage et tant de zèle d'humanité lui-même en 1830, pour épargner un remords à son pays, à l'époque du procès des ministres, parut vivement touché de mon procédé ; il m'assura qu'il était jusques-là dans la même ignorance que moi sur la route ultérieure du roi et sur le lieu où il se dérobait aux

regards; il me promit de m'informer aussitôt que des renseignements précis l'auraient instruit lui-même de la retraite du roi, ne mettant à cela d'autres réserves que celles qui lui seraient commandées par la discrétion obligatoire dans le cas où les ordres du roi lui interdiraient de rien révéler.

Ceci se passait le troisième jour après la révolution accomplie à Paris. Je rentrai chez moi en attendant d'heure en heure un avis de M. de Montalivet. Je m'abstins avec grand soin pendant cet intervalle de faire faire aucune recherche personnelle dans les lieux ou je présumais que la famille royale pouvait s'être cachée, craignant avec raison que cette recherche du gouvernement, bien qu'elle n'eût pour objet que le salut de cette famille, ne révélat trop sa retraite et ne donnât lieu à des émotions et à des pressions populaires que nous voulions au contraire éviter à tout prix aux fugitifs.

Le sixième jour, ne voyant arriver aucune information de M. de Montalivet, et Madame de Montalivet étant venue elle-même me communiquer ses anxiétés d'esprit sur ce qui pouvait arriver au roi dans sa fuite : « Le roi, » lui dis-je, s'expose en ne faisant pas révéler, à M. de » Montalivet et à moi sa retraite. Il serait dangereux » ou pénible que cette retraite fût découverte par des » hasards malheureux ou des fureteurs officieux ; le pays » peut s'alarmer pour sa sûreté nationale d'une rési- » dence plus prolongée sur son territoire, on peut y soup- » çonner des intentions d'agression contre la Révolution; » au nom du prince que vous aimez et du pays, dont je » sais que M. de Montalivet est un citoyen irréprochable, » mettez-moi sur la voie et laissez-moi faire partir les » hommes sûrs et prudents qui sont chargés de pourvoir » honorablement à tout. »

Madame de Montalivet m'affirma encore que son mari n'avait pu rien apprendre de positif sur la demeure du

roi. Je pensai que ce prince craignait peut-être de devoir quelque chose au gouvernement révolutionnaire ; qu'il préférait sans doute devoir tout à la discrétion de ses amis et à la Providence. Je compris ces raisons ; je crus entrevoir que M. de Montalivet lui-même avait ordre de ne rien révéler à ceux que le roi regardait sans doute comme ses ennemis. Je respectai ces susceptibilités de la dignité et du malheur; je n'insistai pas et je prévins toute recherche ultérieure.

Deux jours après je fus informé des circonstances plus précises de l'évasion du roi. Peu m'importait comment la famille royale était en sûreté, pourvu qu'elle n'eût eu à subir ni poursuite, ni insulte, ni captivité par le fait de la France. Je fis remettre les 50,000 fr. au trésor, décharger ma voiture, et je remerciai les commissaires du dévouement qu'ils avaient accepté inutilement, mais honorablement.

Tels sont les détails authentiques de ma conduite personnelle et de celle du Gouvernement provisoire, relativement au départ du roi. On voit que les témoins ne manquent pas pour me démentir, si l'écrivain veut en consulter; on voit, de plus, que ces témoins sont tous ici ; on voit de plus, encore, qu'ils ne sont pas choisis parmi les ennemis du roi ni bien loin de sa personne ; on voit, pour répondre catégoriquement à l'écrivain, que M. de Lamartine ne garda, ni dans son sein ni dans son cabinet, les bonnes intentions du gouvernement et les siennes propres, quant à la liberté, à la sûreté, à la dignité de la sortie du roi du territoire ; on voit enfin que, si les mesures prises à cet égard (mesures qui ne pouvaient être ébruitées sans causer une émotion au moins pénible autour de la famille royale) n'eurent pas l'effet que le gouvernement et M. de Lamartine en attendaient, ce n'est pas à M. de Lamartine ni au gouvernement qu'il faut s'en prendre, mais à la susceptibilité très-digne et très-naturelle du roi lui-même, et

à la discrétion peut-être excessive, mais obligatoire, de son ministre et de son ami.

Du moment où le roi refusait de laisser connaître son asile pour y recevoir les sauf-conduits, les sûretés et les respects même qu'une nation sans colère, un gouvernement sans haine, un ministre attentif et des commissaires bienveillants lui offraient, qu'avaient à faire le gouvernement et M. de Lamartine? A fermer les yeux et à éviter autant qu'il dépendait d'eux, qu'une indiscrétion ou une surprise ne compromissent malgré eux l'*incognito* d'une évasion qui ne devait être qu'un départ.

A qui l'écrivain d'outre-mer persuadera-t-il, après ce qu'on vient de lire, que si le gouvernement, à demi-informé et pouvant l'être davantage, avait voulu fermer les routes, murer les côtes, surveiller les embarcations, émouvoir ses agents et les populations autour de la retraite probable du roi, il n'eût pas pu, en huit jours, apporter obstacle au départ de la famille royale? Mais, indépendamment de tout sentiment de respect de soi-même et du malheur, du rang, de l'âge et du sexe des fugitifs, et en supposant un gouvernement de sbires et d'inquisiteurs au pouvoir, pourquoi M. de Lamartine et le gouvernement humain et de sang-froid du 24 Février l'auraient-ils fait? Que pouvait-il en revenir d'utile ou de glorieux à la patrie ou à la République? Le gouvernement voulait-il rouvrir la prison du *Temple,* ou reposer devant une nation généreuse et pure l'horrible question d'un 21 janvier? Ah! si cela fait honte à penser à ceux qui le réfutent, cela devrait faire horreur à supposer à celui qui l'écrit. L'écrivain d'outre-mer se reporte à des années et à des actes dont nous sommes séparés par des abîmes de temps, de sang et de larmes. Il ne connaît pas la France, il n'est pas de son époque; le fantôme de 1793 lui est apparu! Qu'il le chasse et qu'il se rappelle qu'il parle de 1848! S'il y a eu des faiblesses et des égarements à cette dernière date, ce ne furent du moins

que des faiblesses de cœur et des égarements d'humanité !

## X.

Et si cette conduite de Lamartine et du gouvernement fut telle quant aux personnes de la famille royale couvertes par le gouvernement, de réserve, de discrétion, de facilités de retraite et de silence, elle fut telle aussi quant aux biens.

Aussitôt que l'autorité, perdue dans le sang, eût été ramassée, reconquise et reconstituée d'urgence et de nécessité dans le tumulte de l'Hôtel-de-Ville et dans la fumée des coups de feu, le gouvernement, aidé par l'immensité des bons citoyens, envoya arrêter le sac de Neuilly ravagé par des bandes qui ne sont que l'écume des révolutions, et préserver les Tuileries et les maisons royales des désordres qui menaçaient les propriétés nationales et les propriétés personnelles des membres de la famille royale. On vint plusieurs fois du dehors poser devant le gouvernement la question de la confiscation politique des deux ou trois cent millions de biens possédés par une maison royale, adversaire née de la République, et pouvant, par des masses de fortune si disproportionnées aux fortunes des simples citoyens, donner des inquiétudes à la liberté et acheter au besoin le pouvoir suprême, en corrompant l'élection ou en soldant l'opinion. Le gouvernement s'y refusa avec un impassible respect du droit commun. « Résolus à préserver pour tous » le droit sacré et fondamental de propriété héréditaire, » nous ne voulons pas, dirent ses membres, décapiter la » propriété personnelle même dans la personne, des prétendants momentanément écartés, non proscrits. Un principe meurt par une seule exception, quelles que soient » les raisons spécieuses qui la motivent. Nous voulons que » le principe de propriété vive et survive dans l'intérêt des

» familles à tous les changements de forme dans les gou-
» vernements. La démocratie n'est que la propriété mieux
» assurée et plus accessible à tous. Une confiscation se-
» rait un contresens à la démocratie. Nous préviendrons
» pendant quelque temps, par une prudente tutelle, l'u-
» sage de guerre civile qui pourrait être fait de ces revenus
» et de ces capitaux accumulés dans des mains hostiles,
» mais nous n'y toucherons pas et nous les restituerons
» comme un dépôt au roi et à sa famille, aussitôt que la
» crise sera traversée et la nation reconstituée dans sa
» souveraineté. »

Cela fut dit textuellement et cela fut fait. Nous nommâmes deux hommes irréprochables et que le roi lui-même aurait acceptés, d'abord *M. Lherbette*, puis sur son refus, *M. Vavin*, administrateur des biens royaux. Ces noms étaient une garantie d'incorruptibilité pour la nation, de bienveillante impartialité pour le roi. Nous lui fîmes donner l'assurance souvent répétée ainsi qu'à ses enfants, qu'aussitôt après la réunion de l'Assemblée constituante, ses revenus et ses biens lui seraient remis intégralement.

## XI.

Si l'écrivain d'outre-mer veut s'obstiner maintenant à douter de ces actes et de ces paroles, nous lui nommerons les généraux, les aides-de-camp du roi, les chargés d'affaires de France à Londres, les personnages de son intimité la plus immédiate venus plusieurs fois à Paris, pendant les mois de mars et d'avril et chargés d'exprimer, en exprimant d'eux-mêmes à Lamartine, la justice que le prince exilé lui-même rendait alors aux égards et aux sentiments de ses prétendus *persécuteurs*. Aujourd'hui il est de bon goût, à Londres comme à Paris, d'invectiver un homme inutile et d'accuser une *terreur* de fantaisie qui n'a ni

confisqué un centime, ni emprisonné un citoyen, en six mois de toute-puissance. Mais il y a un lendemain de vérité, même à ces lendemains de l'oubli. Les heures emportent les pensées des hommes, elles n'emportent ni les faits ni les témoins. Ce sont des témoins et des faits que nous opposons aux oublis de l'écrivain d'outre-mer. Le cabinet de l'hôtel des affaires étrangères a entendu à ce sujet des paroles qui ne me permettront jamais de croire à la sûreté de la mémoire de M. Croker. On ne remercie pas par tant d'organes ceux qu'on se réserve de flétrir devant l'avenir.

## XII.

Je n'irai pas plus loin dans l'examen de cet écrit. Je craindrais que la plus involontaire récrimination contre l'écrivain d'outre-mer ne fit rejaillir une peine de plus sur l'exil. Ce n'est pas pour demander grâce aux retours éventuels de fortune que je retiens ma rectification dans les limites d'une simple discussion des faits; c'est pour faire le sacrifice de mon émotion même, au malheur et à l'ostracisme, les deux puissances que je vénère le plus parce qu'elles sont des puissances désarmées, des toutes-puissances sur le cœur.

Et quelle grâce aurais-je à demander à la dynastie de Juillet, si jamais pour son malheur elle revenait affronter et provoquer de pires révolutions sur le trône de 1830? Ce n'est pas moi qui lui ai offert ce trône ou qui l'ai engagé à y monter à la place d'un pauvre exilé! Ce n'est pas moi qui ai mendié ou même accepté une seule de ses faveurs! Ce n'est pas moi qui ai fait la coalition parlementaire contre cette dynastie que je ne préférais pas, mais que j'acceptais. Ce n'est pas moi qui ai précipité le roi du trône en 1848. Je ne me suis jeté dans

l'évènément qu'après que le trône était brûlé aux Tuileries et que la royauté de 1830, entourée la veille de cinq cent mille soldats fidèles et d'un gouvernement en apparence invincible, s'exilait d'elle-même au bruit du canon de Paris. Ce n'est pas moi qui l'ai poursuivie dans sa retraite ou insultée dans son exil !

Mais c'est moi qui ai dit à la nation, après la révolution accomplie : « Sauvez-vous vous-même sous le grand droit » de nation et sous la grande souveraineté de tous ! mais » sauvez-vous sans crime, sans spoliation, sans offense » même à la pitié. Soyez République provisoire trois mois » pour vous reconnaître et vous consulter, soyez ensuite » ce que Dieu vous inspirera et ce que la volonté natio- » nale proclamera de meilleur pour vous; et en attendant, » soyez irréprochable envers les vaincus, et montrez au » monde une République innocente que tout le monde aura » le droit de haïr, mais que personne n'aura le droit d'in- » criminer ! Vous aurez fait faire ainsi un pas d'un siècle » à la démocratie. »

C'est là mon crime, sans doute, aux yeux de l'écrivain d'outre-mer; il aimerait bien mieux que la République naissante se fût souillée, sous notre inspiration, par des sévices, des outrages au malheur, des persécutions, des barbaries, et ne pouvant trouver ces actes sauvages en nous, il les invente. Notre grand crime, je vais le lui dire, c'est d'avoir préservé la révolution de tout crime ! Mais malgré le plaisir qu'il se promet de me voir demander grâce un jour à la dynastie de 1830, je lui promets, moi, de ne demander grâce de ce crime-là ni à lui, ni à la dynastie de 1830, ni à la République, ni à l'histoire ! Il faut qu'il en prenne son parti, je vivrai et je mourrai dans l'impénitence finale, et je ne cesserai de répéter à la République : « Votre force est » dans votre innocence. Restez irréprochable et vous serez » impérissable ! Quelle est la monarchie récente qui puisse » en dire autant? »

Quoi qu'il en soit de cet acte si tardif d'accusation, nous persistons à croire qu'il n'émane pas de la source si haute à laquelle on le fait remonter. Si les révolutions, et surtout les révolutions involontaires, inattendues, sans préméditation et sans colère, comme celle de 1848, sont tenues d'être magnanimes, respectueuses et même consolatrices envers les royautés victimes de leurs propres fautes et envers les familles royales, victimes plus innocentes encore des fautes de ces royautés, les princes précipités ou descendus d'eux-mêmes du trône et relégués temporairement, sans aucune autre injure que celle de la destinée, dans un honorable et splendide exil, sont tenus de leur côté à la justice de leurs griefs et à la décence de leur malheur. La République de 1848 n'a pas manqué à son devoir, le prince ne manquera pas à sa situation. L'histoire les regarde l'un et l'autre; ils se souviendront, pour leur dignité mutuelle, qu'ils sont en face du temps.

LAMARTINE,

*Représentant du Peuple.*

## POST-SCRIPTUM.

### LES ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

Les élections de Paris viennent de donner un nouvel avertissement aux partis extrêmes, et un douloureux symptôme aux esprits modérés qui ne voient le salut que dans la concorde des cœurs et dans le rapprochement des idées.

Nous ne nous dissimulons pas la signification de ce nouveau succès du parti socialiste : il ne veut pas dire *Socialisme*, il veut dire *République* et *Progrès*. Il le dit sur un nom d'une large renommée littéraire sans doute, mais sur un programme comminatoire à beaucoup d'esprits. Sous ce rapport, nous nous en affligeons. Nous aurions désiré que les deux centres imposants du pays se réunissent sur le nom de *M. Dupont de l'Eure*, nom rassurant à la fois pour la

République et pour l'ordre. C'était là un nom de trêve et de paix entre les opinions et les patriotismes. Les partis extrêmes ne l'ont pas voulu. Ils ont posé la question entre un homme qui fait la guerre de plume à des principes sains et éternels que nous défendons, et un homme qui a héroïquement combattu avec nous en 1848 contre la guerre des barricades pour le foyer et pour la vie de ses concitoyens. Nous n'avions pas à hésiter dans le choix.

Maintenant nous avons un droit de plus de répéter aux partis extrêmes, qui ne cessent d'insulter et de menacer la République sans avoir la force de la remplacer : « C'est vous » qui perdriez la société, si la société pouvait être perdue.

» Ces deux dernières élections sont votre ouvrage. N'en » accusez que vous. Chacune des feuilles politiques que » vous patronez a été déchirée en morceaux pour faire des » bulletins socialistes, en réponse à vos insultes et à vos » menaces contre la République. Ce pays-ci n'aime pas » les défis. Il les renvoie follement à ceux qui ont l'impru- » dence de les lui porter. Vous le défiez de soutenir la Ré- » publique, seul gouvernement possible aujourd'hui pour » le contenir; il vous répond par un excès de socialisme. » Ce n'est pas son opinion : c'est sa vengeance. La France » est opposition avant tout. Si le pouvoir était sincère- » ment républicain, l'opinion deviendrait modérée de lan- » gage et d'apparence. »

Lisez le *Napoléon*, le *Messager de la Semaine*, l'*Assemblée Nationale*, le *Courrier Français*, la *Liberté*, la *Patrie*, tous ces organes supposés de préméditations hostiles à la République, et demandez-vous quelle impression de pareilles feuilles doivent faire sur la partie innombrable du peuple attachée par raison, par nécessité ou par passion à la démocratie. On a dit, sous la restauration, que les fusils de 1830 étaient bourrés par des idées libérales; on peut dire avec vérité aujourd'hui que les votes socialistes de Paris ont été écrits par les journaux des factions contre-républicaines.

Nous ne nous troublons pas et nous engageons le peuple républicain et modéré à ne pas se troubler de ce résultat. Si jamais la République penche vers le socialisme, la même opinion se portera à droite et rétablira l'équilibre qui n'est que le contre-poids de la raison entre les deux extrémités. L.

# TOUSSAINT LOUVERTURE

## POEME DRAMATIQUE.

### Par M. AL. DE LAMARTINE.



Une fête littéraire était annoncée, à la porte Saint-Martin, pour la soirée du 6 avril. La tragédie de *Toussaint-Louverture* devait être jouée ; et bien que le nom de l'auteur ne fût pas écrit sur les affiches, il l'était dans toutes les pensées.

Jamais tragédie ne trouva plus de préventions sur son passage. Les esprits même les plus sympathiques à M. de Lamartine doutaient du succès. Ils se disaient avec une secrète méfiance : Le génie ne doit jamais tenter indéfiniment la fortune.

M. de Lamartine a voulu être poëte lyrique, il l'a été ; poëte épique, il l'a été ; historien, il l'a été ; publiciste, il l'a été ; orateur, il l'a été ; homme d'État, il l'a été ; journaliste, il l'a été : et la postérité, cette véritable patrie des renommées, dira quelle place il a prise entre tous les génies dans le lyrisme, dans le poëme, dans l'histoire, dans le journal, à la tribune, dans les conseils de son pays.

Pourquoi venir après tant de gloires accumulées sur une seule destinée humaine, affronter inutilement dans une salle de spectacle, à la lueur des quinquets, les chances d'une défaite, les passions de la politique transformées en sifflets, les erreurs d'un auditoire plus ou moins paresseux à l'admiration, les impatiences d'un parterre, les colères d'une critique qui n'aime pas les accaparements de réputation ?

Sans doute M. de Lamartine sera toujours poëte ; mais sa poésie jusqu'à présent chaste comme la rêverie, profonde comme l'infini, marchait magnifiquement sur les sables dorés de l'Italie ; elle laissait échapper à chaque pas les plus divins parfums de la pensée.

Pourra-t-elle maintenant marcher sur les planches d'un théâtre sans trébucher et descendre des hauteurs de l'infini, à une action entre deux coulisses ?

Nous en demandons pardon à M. de Lamartine : l'amitié se posait cette question avant le lever du rideau. Mais dès les premières scènes, la question a été résolue ; M. de Lamartine a prouvé, une

fois de plus, l'universalité du génie. La tragédie de *Toussaint-Louverture*, éminemment originale, a obtenu d'abord un succès d'attention, qui s'est bientôt changé en succès d'admiration, à mesure que les esprits, dépaysés par la nouveauté de la conception dramatique, se sont laissés entraîner à l'irrésistible magnétisme du poëte.

La tragédie de *Toussaint-Louverture* n'est pas la tragédie ordinaire, intriguée d'après certaines recettes, qui montre et cache sans cesse un événement dans une succession compliquée de péripéties pour amener le spectateur à moitié dans la confidence et à moitié dans l'ignorance des desseins de l'auteur, et cherche continuellement la solution toujours suspendue et toujours reculée d'une énigme. Une pareille tragédie ne s'adresse qu'à la plus grossière faculté de l'homme, à la curiosité.

La tragédie de M. de Lamartine, au contraire, est la tragédie antique, simple de forme, religieuse d'idées, mais la tragédie antique, renouvelée, élargie à la proportion de notre nature. On n'y voit pas seulement paraître quelques acteurs chargés de multiplier les émotions par la multiplicité des incidents. L'âme des multitudes palpite dans ce vaste poëme embaumé de fleurs de liane. Le chœur est une race. La scène est au bord de la mer Atlantique qui sépare deux continents. Le drame est le choc du nouveau et de l'ancien monde, du christianisme et de l'esclavage ressuscité par une singulière dérision à l'ombre du crucifix. Dieu, l'humanité, l'Evangile, la civilisation, l'histoire, tout est dans cet admirable sujet. M. de Lamartine a su l'y voir et l'y montrer.

Toussaint-Louverture était le héros de cette tragédie en quelque sorte épique entre deux mondes poussés l'un contre l'autre au milieu des mers, au soleil des tropiques, sur un théâtre nouveau, comme ce combat d'une partie de l'humanité contre l'autre partie. Toussaint sera donc plus qu'un homme, il sera une race; il sera plus qu'une individualité, il sera une personnification. Mais sous la race, sous la personnification, l'individualité, l'homme reparaîtront toujours, car M. de Lamartine a trop la science du cœur humain, pour ignorer qu'un caractère purement abstrait ne pourrait vivement intéresser des spectateurs, c'est-à-dire des individus. Pour être émus, nous voulons retrouver notre nature dans la nature des personnages.

C'est de ce double caractère de Toussaint, homme et race à la fois, que M. de Lamartine a tiré ce drame grandiose et pathétique de sa tragédie. Toussaint est le prophète armé choisi de Dieu pour émanciper sa race de l'esclavage, et en même temps il est le père aimant qui a mis toute sa part de bonheur terrestre sur la tête de ses deux enfants; continuellement, il est obligé de lutter entre Dieu et son cœur, entre sa mission et son affection.

C'est là la lutte surhumaine qui l'élève à la dignité de personnage tragique du temps d'Eschyle. Le drame est mieux que dans des faits, il est dans les sentiments. Il est dans les angoisses de cette âme providentielle et humaine qui se déchire en lambeaux, et ne sait si elle doit être à la providence, ou rester à l'humanité. M. de Lamartine a fait fortement vibrer cette situation. Il en a tiré des effets aussi beaux que les plus beaux effets des Shakspeare, nous ne cite-

rons que ce mot sublime de Toussaint à ses enfants : *Je ne vous connais pas.* Aucun spectateur ne l'a entendu sans frémir.

Le caractère de Toussaint-Louverture est admirablement tracé. C'est bien là l'esclave de génie, marqué par l'esclavage, exalté par une grande idée, taciturne, rusé, bas, sublime, primitif surtout, moitié lion, moitié renard, sauvage déguisé sous une couche de civilisation , bouillonnant de la sève africaine encore brûlante dans ses veines', agissant par bonds comme toute créature pétrie d'un plus jeune limon, direct, spontané, emporté dans ses passions, dans ses amours, aimant de toutes les fureurs d'un homme qui n'a pas même le droit d'aimer, courbé sous le poids des vieilles humiliations, aigri, implacable, ramené toujours par le souvenir de la servitude à la nécessité de la dissimulation, et pourtant grand cœur, grande pensée, car Dieu l'a touché, lui a inspiré un sublime sacrifice. Il est l'apôtre, l'épée au côté, d'une race austère. Toussaint devait donc être pieux, il devait être chrétien. C'est là ce qui fait sa grandeur, je dirai presque son martyre. Nous ne saurions donc blâmer le personnage du moine que M. de Lamartine a introduit dans sa tragédie. Nous ne nous occupons pas de savoir si ce personnage était inutile à l'action, il était indispensable à l'idée. Le tragique Grec aurait mis un chœur à sa place pour faire parler l'âme de la divinité. Le moine est un chœur déguisé sous un capuchon.

Toussaint-Louverture est le centre de la tragédie; toute l'action pivote autour de ce pauvre nègre éprouvé et sublime, tantôt couvert de broderies, tantôt vêtu de guenilles. Mais à côté de cette figure héroïque , de cet Ulysse d'une Odyssée sur les mornes de Saint-Domingue, M. de Lamartine a placé le gracieux épisode d'Adrienne, douce fleur d'amour jetée dans ce drame des vengeances divines contre l'esclavage. Nous ne voulons effeuiller, par aucune citation, par aucune analyse, la poésie ravissante de cette création. Jamais la nature éblouissante des tropiques n'a brûlé en plus beaux vers de tous les feux de son soleil.

Car on a convoqué dans cette tragédie toutes les puissances de l'émotion, les foules, les danses, les chants de liberté, de travail, les fleurs, les moissons, les armées, les redoutes, les canons, les uniformes, les jeunes filles, les vagues, les forêts, pour saisir à la fois le spectateur par l'imagination , par la musique, par le cœur, par les sens, par toutes les fibres de la sensibilité. On a réussi. A la chûte du rideau, d'unanimes acclamations ont salué le succès de *Toussaint Louverture.*

Il y a quelques milliers d'années, Sophocle, tombé dans l'ingratitude et accusé de folie, tira de son manteau, la tragédie d'Œdipe, et la lut devant les Athéniens; les Athéniens comprirent la leçon et couronnèrent Sophocle.

EUGÈNE PELLETAN.

# Deuxième Partie

## ALMANACH POLITIQUE.

### *Avril.*

Au moment où nous écrivons ces lignes, le nom de M. Eugène Sue sort du scrutin, ouvert une seconde fois par l'option de M. Vidal pour le département du Haut-Rhin. C'est une victoire pour la République de subversion et de menaces, ce n'est pas une défaite pour la République de paix et de concorde, écartée de l'élection par les partis extrêmes dans le nom de M. Dupont de l'Eure. Ce n'est pas elle qui a manqué à la lutte, c'est la lutte qui lui a manqué.

Voici, en quelques mots, les incidents qui ont imposé aux électeurs les deux candidatures rivales de M. Eugène Sue et de M. Leclerc. Quelques journaux avaient d'abord mis en avant le nom de M. Dupont de l'Eure. Cette candidature qui personnifiait la sagesse et la modération de la République fut cassée par le vote du conclave socialiste, dictature électorale sortie des acclamations confuses des clubs. Il proclama celle de M. Eugène Sue. Le candidat modéré était M. Leclerc, négociant honorable, étranger aux partis et signalé à la sympathie et au suffrage du parti de l'ordre par sa courageuse conduite dans les journées de juin où son fils combattant à côté de lui sur les barricades, tomba sous les balles des insurgés. La candidature de M. Leclerc fut une improvisation électrique et spontanée de l'opinion publique. L'*Union électorale* proposait, ou plutôt décrétait aux électeurs la candidature de M. Fernand Foy. Ce nom, lancé dans la discussion, fut dès le premier jour rejeté par le parti légitimiste. On put craindre qu'il ne disséminât les votes au lieu de les rallier. Le nom de M. Leclerc surgit alors inopinément comme un mot d'ordre de conciliation et de neutralité. Quelle fut l'inspiration ou la suggestion de cette candidature? on l'ignore encore. Quoi qu'il en soit, elle circula bientôt dans Paris avec l'élan et la propagande d'une acclamation qui se multiplie par elle-même. Des comités spontanés de représentants, de gardes nationaux et de journalistes, la désignèrent officiellement au choix des électeurs. L'Union électorale, débordée, dut bientôt abdiquer devant cette manifestation soudaine, abroger son premier décret, provoquer le désistement de M. Foy et écrire sur ses bulletin le nom de M. Leclerc sous la dictée impérieuse du cri

public. La popularité de ce nom semblait d'avance victorieuse par sa soudaineté, par son élan même. Le scrutin a trompé ces espérances : M. Eugène Sue a obtenu 128,007 suffrages; M. Leclerc, 119,425. M. Eugène Sue sera proclamé le 2 mai représentant du Peuple.

Deux lois capitales, celle du chemin de fer à Avignon et celle de la déportation, ont rempli et passionné de leurs débats le mois parlementaire.

La question du chemin de fer de Paris à Avignon, de cette grande ligne que M. de Lamartine a appelé, dans son discours. le détroit des Dardanelles des chemins de fer européens, s'est représentée pour la seconde fois à l'Assemblée législative. — 8, 9, 10, 11, 12 avril. — Deux systèmes, l'exécution du chemin par l'État ou par une compagnie, et deux projets, la concession à une compagnie unique ou la section de la ligne entre deux compagnies, dont l'une s'arrêterait à Lyon, et l'autre irait de Lyon à Avignon, divisaient les opinions dans l'Assemblée. La plus grave de ces deux questions, celle de l'exécution par l'État, soutenue avec conscience par M. Grévy et combattue par M. Léon Faucher, est reprise le lendemain par M. de Lamartine, qui l'élève du terrain de devis et de chiffres sur lequel elle s'agitait à la hauteur d'un point de vue politique. Autrefois, M. de Lamartine était partisan de l'exécution par l'État, mais la situation n'est plus la même; l'emprunt est impossible, le trésor découvert, l'impôt accablé croulerait peut-être sous la surcharge d'un centime : lui demander les frais d'une si colossale entreprise, ce serait lui demander la ruine de la rente et l'épuisement du contribuable. C'est donc ouvertement et sans regrets que M. de Lamartine sacrifie ses anciennes préférences à l'accomplissement immédiat d'une œuvre qu'il considère comme la résurrection du crédit comme la loi vivante du travail. Entre une question de procédé et une mesure de salut public, il n'hésite pas. Ici M. de Lamartine prédit pour ainsi dire, mais avec la précision du chiffre et l'infaillibilité du calcul toutes les victoires de cette grande campagne de travail sur la misère, le chômage, l'oisiveté, sur le communisme enfin, qui n'est que le délire de ces maladies sociales. Il y voit le réveil en sursaut des grands capitaux endormis dans les coffres de la Banque, leur diffusion instantanée et universelle sur toute la surface du sol, l'impulsion donnée à toutes les machines, à tous les ateliers, à toutes les mains d'œuvre qui, de près ou de loin se rattachent aux travaux d'un chemin de fer, la répartition d'un long et immense salaire distribué entre 400,000 ouvriers et allant du même coup féconder l'agriculture de 40 départements, enfin la paix en action entre la propriété et le prolétaire, entre le capital et le salaire, s'unissant pour fraterniser dans un bien-être réciproque.

L'orateur conclut par cette péroraison saisissante :

« Messieurs, je lisais il y a peu de moments dans un écrivain
» moderne, dans un grand réformateur, dans Luther, un mot, qui
» m'a vivement frappé et que je me suis promis de vous rappor-
» ter tout chaud pour ainsi dire, à cette tribune, je lisais ce
» mot : Le cœur humain est une meule qui se broie elle-même

» quand on ne lui donne rien à moudre. Eh bien, ce que Luther
» disait du cœur humain est mille fois plus vrai encore d'un
» peuple en révolution.

» Vous avez la sagesse, vous avez la vertu, j'ose le dire et la
» France l'a eue avec vous, de ne pas vouloir donner à ce peuple
» en révolution son pays à déchirer, la société à détruire, l'Eu-
» rope à conquérir dans des flots de sang, donnez-lui au moins
» ce que la nécessité commande : le sol, la terre, le fer à broyer,
» la France à rendre viable, ce grand canal naturel entre les
» Indes et l'Occident à creuser et l'activité nationale à faire re-
» naître d'un bout de la République à l'autre.

» Alors, Messieurs, par ce faible, par ce généreux sacrifice que
» nous aurons fait des systèmes sur l'autel de notre patrie, nous
» aurons remporté, sachez-le bien dans ce moment, la plus
» belle, la plus grande, la plus utile de toutes nos victoires, la
» victoire sur l'oisiveté, la victoire sur la misère et la victoire
» sur l'oisiveté et sur la misère, sachez-le bien, c'est aussi la
» victoire sur les factions. »

Conformément aux conclusions de ce discours, l'Assemblée rejette dans la même séance le principe de l'achèvement par l'État du chemin de Lyon. Mais le lendemain un amendement présenté par M. Darblay, demandait à l'Assemblée la continuation provisoire du chemin par l'Etat jusqu'à Châlons. C'était lui demander l'ajournement, la temporisation, l'incertitude et livrer à l'Allemagne le transit de l'Orient et de la Méditerranée dont elle lance déjà la ligne d'Ostende à Trieste. M. Berryer réfute avec sa vigoureuse éloquence ces systèmes d'abandon et de pusillanimité qui ruinent l'avenir de peur de grêver le présent, et l'amendement de M. Darblay est rejeté par l'Assemblée. Mais contre l'avis du gouvernement et de la commission, elle vote le lendemain la division des concessions et le partage du chemin de fer entre deux compagnies. Ce vote inattendu ajourne la discussion. Elle sera reprise lorsque le ministre des travaux publics aura préparé les cahiers des charges des deux compagnies distinctes.

La nouvelle loi sur la déportation s'est présentée deux fois dans le cours de ce mois devant l'Assemblée. La commission proposait deux des îles de l'archipel des Marquises, l'île de Nouka-Hiva et l'île de Waithau, pour lieux de déportation. Elle établissait deux degrés de pénalité. Dans le premier la déportation ne devra être que la rélégation dans l'île désignée par la loi ; dans le second la prison suivra le condamné dans sa proscription et superposera pour ainsi dire la captivité à l'exil. Le projet demandait d'abord la détention dans une forteresse; mais un amendement en substituant à ce mot celui *d'enceinte fortifiée* a élargi la lettre et adouci l'esprit de la loi. La discussion a été vive, passionnée, irritée parfois, c'était une lutte autour d'une arme que les uns voulaient aiguiser et les autres briser ou raccourcir.

MM. Farconnet et Victor Hugo ont combattu le projet dans la première délibération. La parole de M. Farconnet semble faite pour plaider les causes de la compassion et de la mansuétude.

Elle a le don de la sympathie et elle va au cœur parce qu'elle en sort. Son discours, ému et fervent comme une intercession, a touché et attendri l'Assemblée. M. Victor Hugo a ouvert la lutte avec une éclatante et vigoureuse éloquence. Il accuse la loi de remplacer la mort de l'échafaud par l'empoisonnement du climat et de joindre inutilement les tortures de la captivité aux tortures de l'exil. Le ministre de la justice et la commission s'attachent dans leur réponse à démontrer la légalité de cette pénalité progressive. Ils attestent, par des renseignements que confirme l'amiral Dupetit-Thouars, la salubrité du climat des îles Marquises.

La seconde lecture de la loi s'ouvre quinze jours après et remplit quatre séances, tour à tour agitées et solennelles. M. Jules Favre propose d'abord de substituer à la déportation le bannissement à temps et à perpétuité ; mais l'atticisme brillant et acéré de sa parole éblouit l'Assemblée sans la convaincre.

L'article de la loi qui relègue les condamnés aux îles Marquises, à 4,500 lieues de la France, amène M. de Lamartine à la tribune. Il n'y monte pas dans une pensée d'opposition ; car il voit dans la déportation un progrès de la loi dans la clémence, une correction vraie et humaine de l'échafaud : l'histoire constate qu'elle a effacé la mort de tous les Codes où on l'a inscrite. Mais s'il n'accuse pas la déportation elle-même, il accuse la terrible distance où le projet de loi l'a reléguée et qui multiplie le châtiment de toute l'immensité des mers qui la séparent de la patrie. Il se demande si cette traversée de 4,500 lieues ne creuse pas un abîme infranchissable entre le proscrit et sa famille, cette partie souffrante et innocente de lui-même, et si la loi ne perd pas sa moralité en tranchant ainsi d'un seul coup tous les liens qui le rattachent au pays, en lui enlevant avec sa famille le seul débris d'affection qui lui reste pour envelopper son isolement et réchauffer son exil. Les murmures de la majorité avaient déjà plus d'une fois interrompu ces considérations développées avec un calme et une modération scrupuleuse. L'orateur avait gardé devant l'ardeur de ce débat passionné le sang-froid d'une pensée philosophique et la sérénité d'un sentiment religieux. Mais les assemblées ont leurs heures de parti pris et d'intolérance.

Peut-être la majorité se méprit-elle et crut-elle voir un acte d'opposition dans ce qui n'était qu'une inspiration de charité non-seulement humaine, mais politique. Quoi qu'il en soit, bientôt la parole de M. de Lamartine tomba dans un tumulte d'interruptions et d'apostrophes qui lui renvoyaient sa pensée à peine énoncée en falsifications ou en ironies.

« Je m'étonne, Messieurs, s'écria l'orateur, que les juges aient si peu de patience en pensant à la patience que devront avoir les suppliciés. » Les applaudissement éclatent et couvrent les murmures, mais bientôt l'orage recommence, et M. de Lamartine dut rendre la parole à ceux qui la lui arrachaient : « Je voulais discuter, dit-il, vous voulez combattre; je m'y refuse pour ne pas nuire à une cause d'humanité. » Cependant avant de descendre de la tribune, il se rappelle et il raconte à l'Assemblée la scène d'enthousiasme et d'effusion religieuse qui suivit à l'Hôtel-

de-Ville l'abolition de la peine de mort : « Les hommes qui » eurent l'inspiration d'accomplir cet acte, dit-il, se félicitèrent » devant Dieu, ils s'embrassèrent, ils se dirent : Quels que soient » l'avenir et le sort de la République, la République n'eût-elle » que ce jour, elle aura du moins un beau jour, car elle aura » payé son tribut à l'humanité, elle aura payé son tribut à Dieu. » Il demande à l'Assemblée si elle éprouvera ce même sentiment et cette même joie de conscience quand elle aura voté la déportation à 4,500 lieues de la France : « Votre loi, dit-il, est préjugée par ce sentiment. »

Le vote qui suit ce discours consacre l'article capital du projet de loi, c'est-à-dire la détention dans l'île de Waithau des condamnés pour les crimes politiques punis de mort jusqu'ici par le code pénal.

Mais le lendemain l'Assemblée rachète sa rigueur de la veille par un vote de paix et de conciliation. La commission proposait d'appliquer la loi, non-seulement à l'avenir, mais encore au passé. Cette rétroactivité de la loi, soutenue par la commission et le ministère, a été combattue par M. Odilon Barrot dans un discours animé de ce feu sacré d'honnêteté qui est l'âme et le cœur de son éloquence. L'Assemblée s'est rendue à cet ardent appel à sa justice, et elle a désarmé la loi de ce coup en arrière qu'on voulait lui faire porter.

Mais comme si la majorité eût voulu rendre à la rigueur ce qu'elle venait de donner à l'indulgence, elle rejetait le lendemain un amendement de M. Heurtier, qui demandait d'écrire dans la loi la consolation à côté du châtiment, en y consacrant le droit pour les familles des condamnés d'aller les rejoindre dans leur exil. M. de Lamartine est encore venu assister de sa parole cette cause de clémence et de pitié : « Toute législation, a-t-il dit, en rappelant une crainte exprimée par le ministre de la justice sur l'imprudence des dévouements que cette concession pourrait faire surgir, toute législation qui en pareil cas se prétend plus sage que la nature court grand risque de devenir une législation contre nature. » Puis il a rappelé que la Russie elle-même ouvrait la Sibérie aux héroïsmes et aux dévouements domestiques, et qu'à toutes les époques les gouvernements avaient laissé pénétrer dans la prison du condamné sa famille, et avec elle la consolation et la résignation de sa captivité.

Un incident inattendu a un moment menacé de changer en lutte politique, cette controverse de morale et de sentiment. M. de Mornay, qui avait succédé à la tribune à M. de Lamartine, a cru devoir lancer contre lui une accusation inattendue. « Convient-il bien, s'est-il écrié, à M. de Lamartine de parler d'humanité quand on a, comme lui, concouru au bouleversement de la société ? » Interpellé directement, M. de Lamartine a demandé la parole ; un silence frémissant a accueilli sa présence à la tribune. On s'attendait à une réponse armée de tout l'élan et de toute l'irritation d'un premier mouvement. La passion circulait déjà dans l'Assemblée et enflam-

mait les esprits ; mais M. de Lamartine l'a éteinte d'un mot de sang-froid et d'abnégation.

« Messieurs, a-t-il dit, l'Assemblée, je l'espère, ne se trompe pas » au sentiment qui me rappelle inopinément à cette tribune. Je ne » veux pas abuser d'une minute de son attention dans un intérêt per- » sonnel et la distraire pour un homme d'une grande cause d'huma- » nité. Mais le jour où il conviendra à cette Assemblée, à la voix ou » sur la proposition de l'honorable préopinant ou de tout autre, de » discuter ici à fond, l'histoire des grands événements qui ont affligé » ou transformé à deux époques cette société, je serai prêt.

» Je l'ai dit ici, je le repète : *me, me adsum qui feci*, et ce que j'ai fait » je ne l'ai pas fait par dureté de cœur, par inhumanité, par insensi- » bilité, par cette légèreté cruelle dont semble m'accuser le préopi- » nant, mais je ne veux pas discuter contre lui en ce moment l'his- » toire. Ce n'est pas l'heure. Mais je suis prêt à le faire sans réticence » le jour où vous voudrez ouvrir le champ-clos et ouvrir la lutte ré- » trospective, prêt à accepter tout entière la situation que j'ai assumée » et qui me sera faite dans ce grand débat, à mettre ma conscience à » découvert sur cette tribune ; à entrer dans les circonstances et dans » les motifs, et à recevoir sans remords et sans peur le jugement de » mon pays.

» Mais il est un mot que je n'accepterai pas et qui est le seul qui » m'ait rappelé à la tribune. C'est le mot d'*inhumanité* appliqué à un » acte qu'il n'est pas l'heure de discuter devant cette Assemblée.

» Messieurs, si à travers ces bouleversements terribles que nous » avons traversés, si après les afflictions de toute nature qui ont pesé » et qui devaient peser sur ceux qui bravaient les événements pour en » alléger le poids à leur patrie, si, dis-je, il y a quelque consolation, » quelque soulagement intérieur contre cette injustice et ce discrédit » qui entourent depuis quelque temps les hommes qui se sont dévoués, » alors en sachant d'avance la responsabilité et le prix du dévoue- » ment (*mouvement*), oui, c'est une consolation au moins pour moi, » pour eux, d'être sorti, malgré les insinuations contraires, d'être » sorti les mains pures de toute proscription, de toute persécution, » de tout sang de ces événements, et bien plus d'en avoir fait sortir le » Peuple, la démocratie, la République irréprochables, purs par un » bonheur suprême des taches, des crimes, des sévices, dont ces » beaux noms avaient été flétris à une autre époque. (*approb. et appl.*)

Après ces paroles, M. de Lamartine, se détournant de cet incident de lutte et de colère, est rentré avec calme dans la question de paix et de charité.

Les débats de la loi sur le chemin de fer de Lyon et de la loi sur la déportation ont rempli toute l'attention et tout l'intérêt du mois parlementaire. La discussion du budget a cependant suscité quelques questions importantes.

Le chapitre des fonds secrets à suggéré a M. Jules Favre un de ces discours de polémique ministérielle et de critique politique dont cette discussion était le texte, et pour ainsi dire l'aniversaire dans les anciennes Assemblées. Un incident provoqué par ce discours à amené M. le président du conseil à démentir solennellement la

véracité d'un fait raconté par quelques journaux et dont le bruit avait attristé et scandalisé les bons citoyens. On disait que le président au retour d'une revue qu'il venait de passer à Vincennes, avait été accueilli à la barrière du Trône par une émeute, non de violences, mais de cris et de gestes injurieux. M. le général d'Hautpoul a affirmé qu'aucune insulte n'avait été adressée au président. Entre la version de quelques journaux mal informés et le témoignage oculaire de l'honorable général, l'hésitation n'est pas permise, et l'opinion publique doit accueillir ce témoignage comme une réparation d'honneur à l'esprit et à la dignité de la population parisienne.

La discussion du budget a été encore signalée par deux votes. Sur la proposition de M. Morin, l'Assemblée a retranché une somme de 300,000 fr. sur les secours accordés aux condamnés politiques; sur celle de M. de Malleville, soutenue par MM. Berryer et de Lamartine, elle a accordé une subvention de 60,000 fr. au théâtre Italien. M. de Lamartine a chaleureusement plaidé la cause de ce théâtre, qui a importé en France le génie musical de l'Italie et les chefs-d'œuvre de ses maîtres. Il a répondu aux objections de dîmes prélevées sur la province pour payer le luxe théâtral et les plaisirs aristocratiques de Paris, que la France républicaine reconnaîtrait toujours l'aristocratie des arts, et que si c'était un blasphème contre la France d'appeler Paris la capitale dictatoriale de sa souveraineté, c'était une vérité et un bienfait pour le pays d'y reconnaître et d'y nourrir le foyer fécondant de sa civilisation et de ses arts.

La discussion du budget se poursuit en ce moment. Elle occupera encore les premières séances du mois de mai.

Ce mois a eu un jour néfaste pour l'armée et pour la France : une terrible catastrophe a décimé le 1er bataillon du 11e léger, au moment où il traversait en sortant d'Angers un pont suspendu sur la Maine. C'est sous la pluie et le vent d'une tempête que le passage commença. L'ouragan agitait le pont par violentes secousses; l'ordre avait été donné de rompre le pas, mais l'impulsion de la bourrasque était irrésistible ; elle chassait la colonne derrière elle et poussait ses rangs les uns sur les autres. Au moment où la première file atteignait la rive, un craquement horrible éclata sous les pas du bataillon engagé presque tout entier sur le pont; les piles de la culée droite s'affaissèrent et le tablier du pont s'abattit sous les vagues avec la charge d'hommes qui l'encombrait. Ce fut un poignant spectacle que celui de ces malheureux soldats entraînés dans l'abîme comme sur la pente d'un précipice, écrasés par les éclats du pont qui s'écroulait sur eux, surnageant un moment en poussant des cris de détresse et disparaissant bientôt par groupes entiers sous les flots. La population se jeta au secours de cet horrible naufrage avec une généreuse émulation de dévouements et d'héroïsmes ; mais la tempête semblait complice de cette tragique fatalité. Les barques de sauvetage lancées contre l'ouragan n'ont pu sauver qu'une partie des victimes. Près de deux cents hommes ont péri. Cet affreux désastre aura été plus meurtrier que la prise d'une redoute. Les malheureux soldats échappés à la mort ont été recueillis et soignés par les habi-

tans d'Angers avec une cordialité fraternelle. Le président de la République est venu lui-même passer la revue funèbre du bataillon décimé et lui apporter les regrets et les consolations de la France. La ville d'Angers a fait aux victimes de touchantes et solennelles funérailles. L'Assemblée a voté des secours à leurs familles ; des souscriptions, chargées de recueillir les dons de la douleur et de la reconnaissance nationale, se sont ouvertes de toutes parts. La France entière a porté ce deuil de l'armée comme un deuil de famille, de fraternité et de patriotisme.

Un événement européen domine toute les nouvelles extérieures de ce mois.

Le pape est enfin rentré dans Rome. Son retour ouvre une retraite honorable et large à notre armée, enfermée depuis dix mois dans l'infranchissable impasse d'une situation contradictoire. Elle dénoue sinon l'avenir, du moins l'urgence de la question romaine. Puisse cette restauration être entre Pie IX et son Peuple un pacte de paix, de concorde et de réconciliation !

C'est le 7 avril que le pape a quitté Portici, précédé sur son passage par le corps diplomatique, comme par le cortége de la catholicité européenne. Le roi de Naples l'a accompagné jusqu'à l'extrême frontière de son royaume. Le voyage s'est fait lentement à travers les arcs de triomphe, les feux d'artifice, les sérénades et toutes les pompes des fêtes italiennes. Le pape descendait de voiture à chacune des églises qu'il rencontrait sur sa route et y faisait une station de bénédictions et de prières. Enfin, le 12 avril il rentrait solennellement dans Rome par la porte de Saint-Jean-de-Latran. A la droite de sa voiture, à cheval, était le commandant général de l'armée française. Une escorte de dragons et de chasseurs français ouvrait la marche. L'infanterie formait la haie sur son passage. Le corps diplomatique et le clergé romain attendaient le pape sur le seuil de Saint-Jean-de-Latran, où il est entré pour donner au Peuple ses premières bénédictions de retour et de réconciliation; en sortant de la basilique il monta dans un carrosse de gala traîné par six chevaux, et le splendide cortége parcourut lentement les rues de la *voie papale* qui aboutit à la Basilique de Saint-Pierre, au milieu d'une foule immense courbée sous la bénédiction du pontife. La grande porte de Saint-Pierre s'ouvrit à deux battants pour le recevoir. Les soldats français, échelonnés des deux côtés de l'immense basilique, présentaient les armes, le genou en terre ; le saint-père prit place sur son trône ; un *Te Deum* solennel d'actions de grâces fut chanté; puis les tambours battirent aux champs, les fusils s'abattirent sur les dalles au commandement militaire, l'armée plia le genou, le Peuple se prosterna et la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée solennellement au pape, à Rome et au monde par le doyen des cardinaux. Pie IX, descendant ensuite de son trône alla baiser le pied de la statue séculaire de Saint-Pierre, revêtue des ornements pontificaux, et il monta au Vatican, accompagné par le général en chef, représentant la France qui lui en rouvrait les portes.

Les premiers jours du retour de Pie IX ont été remplis par

les réceptions et les présentations solennelles du corps diplomatique et des officiers de l'armée française.

Le Pape paraît à la fois touché et surpris de l'attitude respectueuse et digne de nos soldats. Le surlendemain de son arrivée, il est allé à l'improviste et sans escorte visiter et bénir nos blessés dans leur hôpital.

Le Piémont accomplit pacifiquement, dans l'accord d'un parlement sagement progressif et d'un ministère patriotique, l'œuvre de sa transformation constitutionnelle. Une loi, présentée par M. Siccardi et adoptée par les deux chambres, vient d'abolir les privilèges ecclésiastiques.

Depuis le départ de M. Bulwer de Madrid sur la sommation du duc de Soto-Mayor, les cabinets de Londres et de Madrid avaient interrompu leurs relations. Cette rupture est à son terme, l'Espagne négocie en ce moment sa réconciliation avec l'Angleterre, et tout porte à croire que la paix diplomatique sera bientôt conclue entre les deux nations.

Le démêlé de l'Angleterre avec la Grèce est passé, pour ainsi dire de la diplomatie militaire dans la diplomatie litigieuse. Le baron Gros, notre envoyé à Athènes, négocie avec M. Wyse, le ministre britannique, le concordat de cette créance qui a pris la guerre pour contrainte de sa liquidation. Le gouvernement Grec n'en discute pas les chiffres, mais il se refuse à la payer avec l'honneur et la dignité nationale. De là des difficultés et des complications incessantes que pourra seule dénouer l'assistance énergique et dévouée des puissances protectrices. Les dernières nouvelles annoncent que les conférences ont poduit le résultat suivant :

« La Grèce payera 60,000 drachmes à titre d'indemnité et adres- » sera au gouvernement britannique une note d'excuses et vingt et » une salves du haut de l'acropole au pavillon britannique.» Le cabinet grec hésite à se soumettre à cet arbitrage.

L'unité allemande, cherchée et poursuivie depuis deux ans par tant d'opérations diplomatiques et parlementaires, s'agite dans une indicible confusion de plans, de projets, de systêmes et d'antagonismes. La Prusse, en prenant cette question sous son patronage, l'a rendue suspecte à l'Autriche. Le parlement qui discute à Esfurth depuis un mois *cet Etat fédéral restreint* sur lequel s'est rabattu le cabinet de Berlin, siège donc dans un cercle de répulsions et de défiances. Ses deux chambres ont voté la Constitution sans discussion, mais il est déjà question de le proroger indéfiniment et l'Autriche propose de lui substituer un congrès général de tous les Etats allemands qui devra remanier le pacte fédéral et reconstituer l'Allemagne. Il est impossible de donner le mot clair et formel de cette situation ardue comme un problême et confuse comme une agitation. C'est au temps qu'il appartient de le trouver et de le résoudre.

---

Paris. — Imprimerie de WITTERSHEIM, 8, rue Montmorency.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

### DE LA NOMINATION DES MAIRES.

#### I.

Il y a deux choses bien distinctes dans le projet de loi présenté par le gouvernement sur les maires : l'opportunité de la présentation de cette loi, et le principe de la nomination des mâires par les communes ou par le pouvoir exécutif. Je tiens à m'expliquer franchement avant de discuter sur les deux. Je ne trouve pas la présentation de cette loi en ce moment opportune, parce que je n'en vois ni l'urgence ni la nécessité. L'Assemblée nationale est appelée à faire avant peu la loi organique sur la constitution du pouvoir municipal : c'était le moment et l'occasion de revenir

naturellement sur le sujet si important de la nomination des maires par les communes ou par le gouvernement. Devancer ce moment par une loi pour ainsi dire d'impatience et d'exception, cela donnait au gouvernement et aux vrais principes mêmes que je me propose de soutenir avec lui, une apparence de précipitation, de rancune, de réaction, de malveillance contre les magistrats républicains nommés depuis deux ans par le système qu'on veut avec raison modifier. C'était donner gratuitement des griefs et des armes à ceux qui accusent le gouvernement républicain de haïr et de ne pouvoir supporter la République; c'était provoquer un cri redoutable d'opposition; c'était troubler inutilement le pays, qui ne s'apercevait pas autant que le gouvernement des inconvénients extrêmes de bouleverser toutes ces magistratures et de reposer dans chaque commune ces questions personnelles, les plus vives et les plus agitantes des questions. Aucun désordre grave, à peu d'exceptions près, ne se révélait dans nos départements par le fait des maires élus, et quand cela se produisait, les préfets, armés du droit extrême de suspension, faisaient cesser le conflit et administrer par commission à la place du gouvernement. J'aurais donc attendu l'époque de la loi organique pour demander à l'Assemblée de rectifier la hiérarchie des pouvoirs. Il faut éviter les agitations inutiles au jeu naissant des institutions.

Mais le gouvernement, par des motifs dont il est juge, ayant pensé autrement, et l'Assemblée nationale, et l'opinion, et la presse étant sommées de se prononcer bon gré mal gré, non sur une opportunité seulement, mais sur un principe constitutif, j'allais dire sur un principe naturel, sur un principe de bon sens et d'évidence, je n'hésite pas pour ma part à répondre, non selon l'heure bien ou mal choisie, mais selon la vérité permanente et éternelle : Oui, les maires doivent, sous toutes les constitutions possibles, être nommés par le pouvoir exécutif.

Je vais essayer de le démontrer ici à ceux que le mot de république trompe, et qui se figurent que parcequ'en république l'élection est le principe de la souveraineté et du gouvernement, l'élection doit être aussi en république le principe du pouvoir exécutif et de l'administration. C'est là toute la confusion de mots et d'idées qui fait qu'on se divise sans se comprendre sur cette question, car il me paraît impossible à des hommes de bonne foi de se diviser en pareille matière si on se comprenait. Je tâche donc de me faire comprendre.

## II.

Qu'est-ce que la République? c'est le gouvernement de la liberté par excellence, car le citoyen n'y appartient qu'à lui-même ; et comment se manifeste, se produit cette liberté? par le choix libre et individuel que chaque citoyen y exerce de manifester sa pensée, son opinion, son droit, sa volonté dans la nomination des pouvoirs publics. Ainsi les républiques sont la plus large distribution possible de libertés, le plus universel exercice possible de libertés possibles distribuées à chaque citoyen : liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de la presse, liberté d'association et de réunion en tant que ces deux dernières libertés, qui sont des actes collectifs et qui deviennent presque des pouvoirs, ne nuisent pas à l'ordre et au pouvoir public, supérieur à tout; liberté de commerce, de résidence, de travail, d'industrie, liberté enfin de choisir les mandataires du peuple et les délégués de chaque volonté des citoyens. Mais que sont, examinez-le bien avec moi, toutes ces libertés jusqu'ici? ce sont des libertés individuelles personnelles, disséminées, éparses, des libertés dont la Constitution reconnaît l'usage, à qui? à chaque citoyen isolé et possesseur de sa

part isolée aussi de pensée, d'action, d'opinion, de volonté, d'élection ; et pourquoi cela ? parce que ces libertés ainsi personnelles, individuelles, isolées, disséminées, n'ont aucun danger pour l'action générale et collective de la nation, du gouvernement, de la société. Elles sont, au contraire, les sources dont se forme l'immense courant de la volonté générale et centralisée de la nation.

Mais du moment où ces libertés de l'individu, du citoyen, ont constitué les pouvoirs publics, c'est-à-dire les instruments hiérarchisés de l'action gouvernementale et collective, y a-t-il liberté et indépendance de ces pouvoirs publics constitués entre eux? Non, ici la liberté finit et la subordination de ces pouvoirs commence. Qui dit subordination ou hiérarchie, exclut la liberté ; c'est l'ordre, c'est la dépendance mutuelle, c'est la suprématie des uns, c'est l'obéissance des autres, c'est la coordination de tous ces pouvoirs entre eux qui devient, comme le veut la nature, la situation, le fait, la vérité de ces êtres collectifs appelés pouvoirs publics. Le pouvoir législatif souverain crée et domine tous les pouvoirs. Le pouvoir exécutif élu crée et domine tous les agents de l'action politique. Le ministre crée et domine tous les pouvoirs exécutifs subordonnés de son département dont il est responsable ; le préfet, ses administrateurs ; le maire, ses employés ; le général, ses colonels ; le colonel, ses officiers ; les officiers, leurs soldats. Partout, dans l'ordre de l'action gouvernementale, supériorité et infériorité, commandement et obéissance, impulsion, direction et responsabilité, et en vertu de la responsabilité, subordination et destitution, par conséquent ni égalité, ni liberté, ni indépendance de ces rouages vivants de la société entre eux. Ceci est vrai dans la République comme dans le régime constitutionnel, comme dans le despotisme ; ce n'est pas la volonté des hommes qui l'a voulu, c'est la nature. Deux actions libres et opposées se neutralisent et produisent ou l'inaction ou l'anarchie. Vous le comprenez ; que s'ensuit-il ? Il s'ensuit ce que je vous di-

sais en commençant et ce qui éclaire cette question, c'est que sous la République les citoyens sont libres, mais que les pouvoirs publics ne le sont pas, ne peuvent pas l'être, ne doivent pas l'être ; mais que du moment qu'ils sont pouvoirs, ils deviennent à un certain degré dépendants, hiérarchiques, subordonnés.

Observez attentivement cette distinction entre les libertés du citoyen et la subordination hiérarchique de tout pouvoir public. Tout le problème de la nomination des maires par les communes ou par le gouvernement est résolu par cette vérité.

Si vos communes nomment leurs maires, vous créez d'un mot trente-sept mille pouvoirs publics libres et indépendants, sans subordination, sans hiérarchie, sans responsabilité envers le pouvoir public, un, central, universel, et nécessairement supérieur de l'Etat qu'on appelle le pouvoir exécutif; c'est-à-dire que d'un mot vous détruisez l'unité nationale, sociale, gouvernementale, le principe de vie, le lien de cohésion, la force d'action exécutive et administrative de la France, de la République, pour créer trente-sept mille centres indépendants et divergents de volontés et d'actions opposées entre elles et opposées toutes au centre de pouvoir et d'action, je ne sais quelle fédération de résistances à trente mille têtes, je ne sais quelle anarchie absurde et sans nom dans le monde, où les membres ne seront fortifiés que pour résister à la tête, et où le pouvoir exécutif central ne sera que la dérision de la souveraineté nationale. Il faudrait mieux ne pas mentir à la nature, effacer de la Constitution ces mots: *la France est une*, et écrire à la place : la France est *municipale!* La France est un grand peuple sans tête et sans mains, condamnée à une anarchie organique pire que celle de la Pologne sous la souveraineté de ses municipalités!

Voilà, en effet, en quoi tout se résume pour l'homme impartial et de bon sens. Y aura-t-il *unité* dans le pouvoir

exécutif de la République, ou y aura-t-il *dualité*? C'est-à-dire y aura-t-il subordination ou y aura-t-il antagonisme? Voulons-nous être un gouvernement? Voulons-nous être une fédération décousue de communes, où la loi générale proclamée au centre subira autant d'interprétations, d'obstacles, de contradictions, de refus d'exécution qu'il y aura d'esprits différents et de majorités changeantes dans les trente sept mille municipalités, villes, villages ou hameaux de la République?

Sans doute il y a des sophistes renouvelés du moyen-âge ou des *Girondins*, qui trouvent un pareil état de choses le beau idéal de leur imagination. Il y a des publicistes, des écrivains, des partis politiques qui ayant lu ou entendu dire que Louis-le-Gros avait émancipé les communes et conféré ainsi un immense bienfait aux peuples de son temps, s'imaginent que la République française au XIX[e] siècle n'a rien de mieux à faire que d'imiter Louis-le-Gros et d'émanciper aussi les communes. Mais d'émanciper les communes, de qui? Des évêques, des abbayes, des seigneurs, de la servitude, des féodalités comme ce prince? Non! d'émanciper les communes de l'État de l'unité nationale! du pouvoir législatif et exécutif central! c'est-à-dire d'émanciper les communes de l'axe même qui les retient au pays, et qui fait de ces communes éparses la grande individualité patriotique, politique et administrative qu'on appelle France! En vérité, les anachronismes en tout genre sont bien la maladie de ce temps-ci. En voilà qui rêvent Louis-le-Gros et l'émancipation des communes, quand il n'y a plus ni évêques, ni abbayes, ni seigneurs, ni féodalités qui les asservissent. En voilà qui rêvent les souverainetés temporelles des prêtres et des pontifes, quand il n'y a plus de religion d'État, ni de peuples qui veuillent être enchaînés par la conscience à des pouvoirs civils immuables et responsables seulement devant Dieu! En voilà qui rêvent 1793, quand il n'y a plus ni bourreaux qui veuillent immoler, ni victimes qui consentent à se laisser

immoler pour le bon plaisir de ces spectateurs du cirque révolutionnaire renouvelé d'un autre temps! En voilà qui rêvent de revenir à l'adoration des souverainetés de droit divin, quand le droit divin descendu du ciel en terre s'est incarné depuis deux siècles dans le droit de discussion et dans le suffrage universel! En voilà qui rêvent de refaire un *empire français*, conquérant l'Europe au nom d'une gloire posthume, quand il n'y a plus de France à défendre contre une coalition de rois qui n'existe pas, et quand il n'y a plus d'Europe qui veuille se laisser conquérir, si ce n'est par elle-même et au nom d'indépendance et de liberté! Enfin, en voilà qui veulent décentraliser et fédéraliser la France, quand le chef-d'œuvre du temps, des guerres passées, des dynasties successives, des monarchies croissantes, des mariages de princes, des fusions de provinces, des traités, des diplomaties, de la révolution de 89, de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative, de la Convention elle-même, du Consulat, de l'Empire, de la Restauration, de la monarchie de Juillet, de la révolution de 1848, de la République *démocratique*, c'est-à-dire de la République d'un seul peuple sans distinction, a été de créer et de perfectionner de plus en plus l'unité et la cohésion de la nation française!

Unité de territoire dans les mêmes frontières;

Unité de gouvernement sous le même trône ou sous la même république;

Unité de race par la fusion pendant quinze siècles de toutes les populations primordiales et de toutes les populations d'alluvions qui sont venues successivement féconder ce grand sol.

Unité de langue par l'extinction graduelle des idiomes particuliers aux vieilles races et par la prédominance croissante de cette langue nationale que le génie français a fait déborder avec ses idées et ses chefs-d'œuvre même au delà de ses Alpes, de son Rhin et de ses mers;

Unité des mœurs par le génie sociable, malléable, élasti-

que, doux et imitateur, caractère spécial de la France, qui efface vite et qui fond complétement les variétés sous l'aimable et complaisante uniformité de l'apparence;

Unité de loi par l'extinction définitive de toutes les juridictions de provinces, de seigneuries, d'églises, de coutumes légales, de parlements, et par la rédaction d'un seul Code disant partout à chaque Français ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est licite, ce qui est puni de la même peine sans acception de lieu; conscience écrite de la nation, promulguée dans les mêmes termes à la porte de tous ses tribunaux;

Unité de pouvoir, par la formation lente d'une grande capitale, tête appartenant également à toutes les provinces, membres de la nation, et siége de la délibération souveraine et de l'autorité centrale pour tous, de quelque nom que s'appelle ce pouvoir central;

Unité de sol, par l'abolition des provinces dont les individualités trop distinctes et trop puissantes pouvaient résister trop longtemps à l'impulsion souveraine de l'ensemble du pays, et par la création des départements, des cantons et des municipalités; unités grandes, moyennes et petites, propres à transmettre la volonté générale de la tête, Paris, aux dernières extrémités du corps national, sans jamais pouvoir l'entraver;

Unité militaire, par l'abolition des priviléges nobiliaires qui réservaient les grades dans l'armée à une seule classe, et par la loi générale de recrutement qui appelle tout le monde au même titre à défendre la patrie ou à la faire défendre à ses frais par un remplaçant volontaire tenant sa place et son arme dans l'armée;

Unité d'impôt, par l'abolition des exceptions à l'impôt qui privilégiaient les biens d'église ou les biens nobles de toute contribution aux charges publiques et par l'abolition des douanes entre les provinces d'un même empire;

Unité d'administration, par l'abolition des administrations

provinciales ou communales qui gênaient et qui subordonnaient le tout aux parties, et par la création de ce réseau administratif simple et uniforme, dont la main de chaque ministre tient le fil régulateur à Paris, et auquel il imprime, par un geste, le mouvement qui se communique à la fois à tout l'empire pour être senti, obéi et exécuté partout ;

Unité de communications, enfin, par la création de ces grandes routes exécutées depuis trois siècles par les rois, les provinces, les états, les armées, l'Empire, la Restauration, le Gouvernement de juillet, la République ; par l'invention perfectionnée des télégraphes, par la navigation à vapeur, par les chemins de fer enfin, qui portent en quelques minutes ou en quelques heures la volonté nationale et la force armée pour exécuter cette volonté partout !

Voilà la France ! Son nom parmi les nations est unité ! Plus elle a perfectionné cette unité, qui n'est au fond que l'achèvement d'individualité organique des êtres, hommes ou nations, plus elle est devenue la France, le modèle, le moyen et le moteur des nationalités modernes.

Si la démocratie, qui n'est que l'unité de droits et d'intérêts entre les citoyens, n'est pas aussi le complément de toutes les *unités* dont nous venons de parler ; si la République, au lieu de resserrer législativement et administrativement le lien de ce faisceau des grandes unités nationales, venait à les relâcher ou à les briser, elle serait le commencement de la dissolution de ce grand corps formé par les siècles, qu'on appela la nationalité française.

Cela fut tenté, en ce qui concerne les maires, sous l'administration molle et relâchée du *Directoire*. On admit, pour les communes, le système de la nomination des maires par élection. La France se sentit tiraillée à l'instant en mille directions contraires. Toutes nos municipalités furent changées en tronçons d'anarchie que les commissaires du gouvernement central furent sans cesse occupés à retenir ou à ramener isolément à la subordination centrale. On se hâta

d'abréger l'épreuve en restituant la nomination de ces magistrats au pouvoir exécutif. Nous, qui avons la leçon de l'expérience, nous serions deux fois coupables de rejeter la République dans le même désordre et dans les mêmes tiraillements.

Mais, disent les journaux de l'opposition ultra-républicaine et les brochures du parti légitimiste arriéré : vous voulez donc, sous le gouvernement de la liberté, sous le nom de République, être moins libéraux que les rois de la seconde race, plus centralisateurs que la monarchie elle-même, plus jaloux des prérogatives du pouvoir central que le trône? — Non, nous voulons être logiques sous la République comme sous la monarchie. Nous ne croyons pas que le changement de nom ou de forme dans le gouvernement change les conditions de l'ordre et les lois de la nature; nous ne croyons pas que ce qui est éternellement vrai sous tous les siècles, devienne faux sous le nôtre; nous ne croyons pas que la dénomination de gouvernement républicain condamne un peuple à des institutions qui seraient la négation de toute puissance exécutive régulière et de tout ordre administratif uniforme et national. Parce que les communes avaient autrefois le droit de beffroi, le droit de solder des corps armés, le droit de sonner le tocsin, le droit de guerre contre les communes voisines, le droit d'élever des barrières, des péages, des douanes aux limites de leurs territoires respectifs, et jusqu'au droit de *barricades* spécifié dans leurs chartes, devons-nous leur restituer ces libertés, bonnes dans leur temps, absurdes dans le nôtre? Parce que les communes nommaient leurs maires au moyen-âge, afin de s'émanciper, pour certaines franchises, de la domination violente et tyrannique des seigneurs propriétaires de leur sol, nous ne croyons pas qu'il faille leur restituer, dans la nomination de leurs maires, ce droit de résistance et d'antagonisme et de lutte; contre qui? contre la nation elle-même, qui est le seul seigneur universel aujourd'hui.

Ces communes dont nous parlent aujourd'hui les publicistes rétrospectifs de la monarchie ou les désorganisateurs aventureux et peu érudits de l'opposition radicale, n'avaient rien de commun avec ce que nous entendons maintenant par *municipalités*. Ces communes étaient de petites nations dans la nation, des fractions de peuple, des agrégations d'atomes déjà colligés en unités assez importantes pour graviter avec le temps vers une agrégation plus complète et pour former peu à peu la nation elle-même. C'étaient des villes, de gros bourgs, des centres ecclésiastiques, agricoles ou commerciaux d'une certaine étendue, pouvant utilement se défendre, s'organiser, s'administrer eux-mêmes dans le peu de *franchises* ou d'indépendance personnelle que le régime féodal consentait à leur laisser ou que la royauté suzeraine protégeait dans ces communes pour résister, en s'appuyant sur cette partie du peuple, aux féodalités rivales de la couronne. Mais les petites agglomérations de population éparse ou naissante, que nous appelons à présent nos trente-neuf mille communes, n'existaient nullement comme unités indépendantes ou administratives, comme communes; il n'y avait pas de *communes rurales* telles que nous les entendons. Les Romains même, ce peuple municipal par excellence, ne les connaissaient pas. Les communes rurales, les *villa, hameaux, villages*, n'étaient que des *pagi*, parcelles imperceptibles de population, sans droits, sans administration propre, sans indépendance, régis par groupes, subordonnés, soit aux grandes communes voisines, soit aux abbayes, soit aux seigneurs, par des délégués de ces différents pouvoirs féodaux, tels que les syndics, baillis, subdélégués, etc., etc. C'est l'Assemblée constituante qui, à l'époque de l'affranchissement général, par l'écroulement des restes de la féodalité et du remaniement complet de la société politique et religieuse, a créé les trente-neuf mille municipalités. Elle les a créées, non pas comme des *unités* législatives, exécutives, administratives propres, mais

comme des rouages secondaires distribués sur la surface du sol de la France, pour porter partout l'exécution prompte, générale, uniforme de la volonté et de l'action du centre national.

Et parmi toutes les bonnes choses faites par l'Assemblée constituante, celle-ci ne fut pas la meilleure. Plût à Dieu qu'au lieu de créer ces trente-neuf mille communes, elle n'en eût créé que quinze ou vingt mille, ou qu'au lieu de créer l'impuissante et faible unité des communes rurales où les lumières manquent à la délibération et où les hommes manquent à l'administration, elle eût créé les grandes unités cantonnales où la population plus ample fournit plus d'aptitudes et plus d'instruments à l'exercice du pouvoir local, et plus de délégués capables à l'exercice du pouvoir central.

D'ailleurs, ainsi que l'observait si péremptoirement, en 1830, un homme chez qui la science profonde de nos origines n'a point étouffé les sens perçant et pratique de nos institutions modernes (M. Kératry), les attributions des magistrats appelés *maires*, sous ces anciens régimes, et nommés alors sans inconséquence directement par la communauté, n'avaient aucun rapport exact avec ces magistrats que nous appelons maires aujourd'hui, et qu'on nous propose de faire nommer exclusivement par la municipalité.

Le maire d'alors avait-il la police de la ville ou du bourg? Non, c'était le procureur du roi.

Le maire avait-il la surveillance de l'impôt ou des dîmes? Non, c'étaient les hommes de la couronne ou des seigneurs.

Le maire présidait-il au recrutement de l'armée, au tirage au sort pour la milice? Non, c'était le subdélégué, magistrat étranger à la commune.

Le maire avait-il la constatation, l'enregistrement des naissances et des décès, l'état civil des citoyens? Non, c'étaient les curés, car le prêtre était magistrat des deux actes les plus importants de la population, la vie et la mort.

Le maire avait-il les mariages? Non, car le mariage civil n'existait pas.

Le maire avait-il la délégation du pouvoir exécutif central et la responsabilité de l'exécution uniforme de la loi, une pour tout l'empire? Non, car cette délégation directe et cette unité de l'application de la loi générale n'existaient pas. Et ainsi de suite.

On voit donc qu'il n'y avait aucune parité entre les attributions des magistrats purement locaux appelés maires dans nos anciens régimes, et les magistrats à la fois locaux et généraux, appelés maires depuis 1789.

Or, de cette différence dans les attributions résulte logiquement une différence nécessaire dans la nomination des magistrats qu'il s'agit d'investir en ce moment par une loi organique ou d'un titre purement communal en les faisant nommer par la commune seule, ou d'un titre à la fois communal et gouvernemental en les faisant nommer par le pouvoir exécutif sur la présentation de candidatures faites et adoptées par la commune.

Mirabeau, qui n'avait de révolutionnaire que la voix, mais dont tout le génie était conservateur et organisateur, le sentait si bien, que le premier jour où l'on émit quelques idées vagues encore dans l'Assemblée constituante sur la prochaine nécessité de réorganiser un pouvoir municipal écroulé, il prit des arrhes sur l'avenir, et il s'écria : « Quelque chose » que nous fassions plus tard des municipalités, il est juste » et nécessaire que tous les magistrats de départements et » de municipalités soient subordonnés *entièrement* à l'autorité » des *départements* et des *districts*, et ceux-ci au *centre!* » C'était le cri du bon sens. Serions-nous, après cinquante ans d'épreuves de gouvernements, moins avancés que le premier jour de nos révolutions?

## III.

Examinons avec nos lecteurs la question qui se pose de nouveau devant la France, sans parti pris et sans préjugé. C'est pour ainsi dire une question de mécanisme gouvernemental où les passions ne devraient avoir aucune voix.

Les partisans très-surannés, selon moi, de la nomination des maires par les communes, se servent d'un raisonnement spécieux et toujours très-puissant sur les esprits irréfléchis. Ils posent deux principes absolus en face l'un de l'autre, et ils disent : « Vous avez admis le principe de l'élection dans » l'ordre politique et législatif. Pour être conséquents, vous » devez admettre ce même principe de l'élection absolue » dans l'ordre administratif. »

Je réponds : oui, il faut être conséquents, quoique toujours avec modération, dans l'application du principe de gouvernement qu'on a adopté ; car la logique est la vie des gouvernements, et une erreur de logique ou une révolte contre la logique les tue à jour fixe. C'est dans cette conviction qu'une heure après la révolution de Février accomplie, j'ai dit : N'hésitons pas à nous abriter dans la République, supprimons la lutte incessante entre le principe d'autorité préexistant ou le droit dynastique, et le principe national ou démocratique ; donnons-lui tout l'espace, toute la forme, toute la lumière et toute la force qui sont désormais en lui.

Mais en votant le principe électif entier et sincère dans l'ordre politique et législatif, dans le domaine de l'opinion souveraine, avons-nous voté le principe du suffrage universel dans l'ordre administratif? Nullement. Nous avons distingué, comme la nature elle-même distingue la pensée libre du peuple de l'action obéie du gouvernement du peuple.

Nous avons dit : « Le peuple exprimera librement sa volonté,
» aussi diverse, aussi individuelle que l'air que chacun aspire
» ou respire. Le suffrage universel l'exprimera. Mais aussitôt
» que cette pensée deviendra acte de la nation par son gou-
» vernement, ce gouvernement agira avec l'unité et la toute-
» puissance du pouvoir le plus uni et le plus centralisé, avec
» plus d'unité et de puissance mille fois que la royauté ; car
» un roi n'est qu'un homme, une dynastie n'est qu'une fa-
» mille, une aristocratie n'est qu'une caste, mais un peuple
» est tout. Rien, excepté la justice divine, ne peut contrepe-
» ser ni suspendre sa volonté ! Son gouvernement, c'est la
» volonté irrésistible et suprême, car c'est la collection légale
» de toutes les volontés exprimées. »

## IV.

La République, dès sa première heure, a donc proclamé qu'elle voulait être et qu'elle devait être un pouvoir libre dans sa pensée, fort et incontesté dans son exécution. Elle a distingué parfaitement ce que les publicistes radicaux ou les publicistes de l'ancien régime ne distinguent jamais : la décentralisation dans le domaine de l'opinion, la centralisation dans l'acte du gouvernement.

Aussi aucune voix insensée ne s'est-elle élevée alors pour demander du sein de ce grand peuple du bon sens :

L'élection de l'armée obéissante ;

L'élection des magistrats responsables ;

L'élection des ministres librement choisis par le pouvoir exécutif ;

L'élection des prêtres subordonnés par la hiérarchie aux pontifes de leur communion ;

L'élection des officiers de marine ;

L'élection des diplomates;

L'élection des tribunaux, etc., etc.

Le peuple a senti d'instinct que le commandement et l'obéissance, la hiérarchie, la subordination, la responsabilité, étaient la condition de toute action, et que l'élection était exclusive de toutes ces conditions de l'action. Une pareille république aurait été la constitution de l'anarchie, une seconde invention du chaos.

## V.

Eh bien! cette théorie s'applique-t-elle à la nomination des maires par le gouvernement? Pas avec la même rigueur absolue, j'en conviens ; mais examinons encore sans rien exagérer, sans rien concéder.

Qu'est-ce qu'un maire? — Un maire est un être complexe, une individualité en deux natures, un magistrat en deux personnes.

Consubstantiel au peuple de la commune par les intérêts de la commune qu'il administre et qu'il représente;

Consubstantiel au gouvernement dont il fait exécuter les lois générales dans sa localité;

Un maire, en d'autres termes, est le trait d'union entre le peuple et le pouvoir, entre la commune et l'Etat.

Or, si vous faites nommer le maire uniquement par la commune, vous lui ôtez une de ces natures, vous séparez ce que le bon sens et la force des choses ont uni en lui.

On répond : C'est pour fortifier le pouvoir municipal. Je réplique : Vous l'affaiblissez, car le maire puise une partie de sa force dans le mandat qu'il reçoit du pouvoir suprême et central.

On reprend : C'est pour fortifier le pouvoir de l'Etat en

lui enlevant tout froissement avec le pouvoir municipal. — Je réponds à mon tour : Vous affaiblissez le pouvoir de l'Etat, car le magistrat délégué par l'Etat pour le représenter, lui Etat, dans la municipalité, ne sera plus en même temps le magistrat de la confiance du peuple dans la commune.

A votre système, tous deux, Etat et commune, perdent de leur force en se séparant.

Mais ce qui y perd le plus, c'est le principe d'autorité que nous voulons retrouver et raffermir sur des bases nouvelles.

## VI.

Or, où se trouve le principe d'autorité sous les républiques? Il est dans l'élection, symbole légal d'estime, de considération, de popularité.

Associer l'honnête popularité à l'action des pouvoirs sous les républiques, c'est-à-dire faire exécuter la loi autant que possible par la main volontaire et forte des hommes investis d'une puissance préexistante d'opinion, c'est donc là la solution des problèmes. C'est là le chef-d'œuvre de l'institution républicaine, et ce chef-d'œuvre vous le brisez comme des enfants qui, ne sachant pas pourquoi l'aiguille marche, brisent le ressort et s'étonnent après que l'aiguille ne marche plus!

## VII.

Il n'y a pas besoin de discuter une vérité si simple. Quel est l'homme ayant habité une ville, un village, un quartier,

qui ne sache que l'estime préexistante pour tel ou tel citoyen honnête, capable, influent de la localité, ne soit une immense avance d'autorité, une immense prédisposition autour de lui à l'obéissance volontaire que tout citoyen doit à la loi? La meilleure des obéissances n'est-elle pas celle qui s'offre d'elle-même? et la confiance que les populations placent dans le magistrat n'est-elle pas le gage le plus sûr de l'exécution de ce qu'ils imposent? Voilà la vraie popularité. Quand elle entoure un citoyen dans sa commune ou dans son quartier, n'est-ce pas un avantage évident pour l'Etat d'investir ce citoyen de sa magistrature légale pendant que cette popularité l'investit de son côté de l'affection et de la déférence du pays? Ce sont là deux forces qui se doublent en se réunissant. L'une, force légale, la nomination du maire par le gouvernement; l'autre, force morale, l'indication de la confiance préexistante dans le maire par la candidature présentée au gouvernement d'un certain nombre de candidats désignés par le conseil municipal élu.

C'est ce qui a lieu dans la combinaison de la nomination des maires par le pouvoir exécutif sur une liste de candidats pris dans le sein des conseillers municipaux élus de la commune. Voilà le système qui, selon moi, résout le problème, en conciliant et en combinant heureusement les deux natures du maire, sa nature locale et sa nature centrale. Par la désignation de sa candidature au sein du conseil municipal, il correspond à la localité et aux intérêts des groupes de population qu'il est chargé d'administrer; par l'investiture du gouvernement, il correspond au pouvoir central et général dont il est chargé de faire exécuter les décrets partout. Ainsi, la popularité et la loi se rencontrent et se prêtent concours en un même homme. Tout est là, centralisation et décentralisation, liberté et pouvoir, commune et nation.

De quoi parlent les publicistes d'ancienne routine à la place de ce maire émané ainsi de deux sources diverses, et

accomplissant gratuitement deux services en un seul citoyen? Ils reviennent au détestable système du Directoire, et ils veulent, à côté d'un maire exclusivement nommé par la commune, un commissaire du gouvernement nommé exclusivement aussi par le gouvernement et chargé de faire exécuter les lois générales au nom du pouvoir exécutif seul dans chaque hameau de la France?

Qui ne voit d'abord que c'est là la création de trente-sept mille magistrats inutiles et soldés, car les fonctions électives peuvent seules être gratuites? Qui ne voit que c'est trente-sept mille sinécures rétribuées à ajouter au chapitre des dépenses de l'Etat et aux charges des contribuables? Mais qui ne voit, surtout, que c'est créer systématiquement les rivalités, les antagonismes, les conflits, les luttes de pouvoir sur toute la surface de nos trente-sept mille municipalités, où le pouvoir municipal et populaire représenté par un magistrat de son choix, et le pouvoir exécutif représenté par son commissaire, se feront une guerre éternelle et universelle, l'un appuyé sur son élection par le peuple, l'autre appuyé sur son mandat du gouvernement? Et comme le pouvoir central est souvent, est presque toujours obligé de lutter contre la résistance locale, de heurter, de froisser, de plier, de subordonner l'intérêt étroit et égoïste des localités à l'intérêt général de la République, qui ne pressent à l'instant un tiraillement perpétuel et une déplorable anarchie de pouvoirs opposés dans toutes les communes? et bientôt l'impuissance de l'Etat?

Que seraient ces commissaires du gouvernement aux yeux des populations rurales, si ce n'est de véritables *garnisaires* du pouvoir exécutif, redoutés, odieux, dépopularisés par leur nom? Or, la loi générale ainsi représentée, que devient-elle? Un objet de désaffection, de colère et de mépris. Et c'est ainsi que ces écrivains politiques prétendent raffermir le principe d'autorité! Quant à moi, si j'avais l'infernal dessein de dépopulariser partout la loi nécessaire

à tous, je créerais partout comme on le propose dans ces plans : un homme électif, un *tribun* municipal, et à côté un magistrat imposé, venu de loin, représentant coercitif de la loi! Est-ce que le peuple ne se rangerait pas toujours et partout derrière son *tribun* et ne considérerait pas toujours son commissaire du gouvernement comme un ennemi public? Vous auriez bien vite recréé ainsi le *tribunitiat* romain et les *plébicistes* du mont Aventin qui perdirent Rome, qui exilèrent *Cicéron*, qui divinisèrent *Clodius*, qui tuèrent *Caton*, qui alléchèrent *César*, ce flatteur armé de la multitude, et qui enfin anéantirent toute liberté.

## VIII.

Mais si l'institution des maires exclusivement nommés par la commune et des commissaires exclusivement nommés par le gouvernement est si périlleuse en temps régulier, qu'elle a suffi pour détruire Rome elle-même, que ferait-elle en temps révolutionnaires ou agités comme ceux où nous vivons? Représentez-vous les masses industrielles, ouvrières, nomades, travaillées par des souffrances réelles et par des passions soufflées pires que leurs souffrances, aigries par des factieux d'idées qui empruntent la faim et la soif pour recruter les séditions! Voyez vos grandes villes manufacturières, Lille, Roubaix, Rouen, Mulhouse, Strasbourg, Limoges, Lyon, Paris, villes dans lesquelles le suffrage égaré de multitudes aveugles ou entraînées peut porter d'un moment à l'autre la majorité aux factions, faire du conseil municipal un foyer de complots en plein jour contre les lois, et donner la magistrature suprême de la ville au plus habile agitateur ou au plus téméraire des factieux!

Osez-vous envisager, même dans des villes de trois ou six

mille âmes, centres d'ateliers, ces *Mazaniello* de municipalité, d'une main chargés d'exécuter la loi qu'ils exècrent, de l'autre, la livrant en dérision au peuple? Vous représentez-vous le même homme soulevant les masses par sa popularité dans le conseil municipal, et chargé de les réprimer en proclamant la loi martiale, en faisant les sommations, en appelant la force armée contre ces mêmes masses soulevées par lui? Ne serait-ce pas la loi savante de la guerre civile écrite d'avance dans une pareille législation? A Paris, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Bordeaux, partout où existent des armées de l'industrie, ne faudrait-il pas aux commissaires du pouvoir exécutif une armée aussi à la porte de chaque conseil municipal pour lutter contre ces tribuns légaux que ces publicistes auraient donné ainsi à une perpétuelle sédition des lois?

Supposez les colléges électoraux violentés.

Supposez les jurés et les tribunaux intimidés.

Supposez les registres des contributions déchirés.

Supposez les percepteurs des impôts honnis ou pourchassés.

Supposez les barrières des octrois incendiées.

Supposez le maire indépendant du préfet, complice avec un peuple de clients derrière lui, et dites si vous voudriez habiter un pays où la résistance aurait plus de force et de garantie que la loi.

Mais qu'est-il besoin de faire des suppositions là où l'histoire récente et l'expérience sanglante parlent si haut à la mémoire du peuple?

La loi de 1791 fit les municipalités électives et les maires nommés par le peuple seul. Il y avait un motif au moins alors pour que le pouvoir municipal s'instituât en antagonisme, en opposition, en guerre, avec le pouvoir royal. Il y avait encore deux principes en lutte dans les institutions : le roi et le peuple. Les Girondins et les Jacobins, de concert, voulaient charger une *mine* sous les fondements

de la Constitution, pour la faire éclater au besoin. Ils firent la loi des maires électifs. Mais maintenant nous n'avons plus cette excuse à des précautions d'anarchie ; nous n'avons plus deux principes dans le gouvernement : le peuple y est seul. Une législation qui sèmerait d'avance la division, l'antagonisme, l'esprit d'opposition dans nos institutions organiques, serait bien plus impardonnable et bien plus inconséquente que 1791.

Mais enfin prenons les choses où elles en étaient et lisons attentivement une seule page de cette histoire des maires nommés par le peuple, des procureurs-syndics du pouvoir exécutif auprès des municipalités indépendantes, du droit de suspension des maires, attribué si vainement et si imprudemment aux ministres. Cette seule page renferme, selon moi, dans un seul tableau, tous les inconvénients, tous les dangers, toutes les catastrophes, toutes les ruines du système préconisé en ce moment par les publicistes des deux oppositions.

La loi de 1791 sur les municipalités fonctionne; qu'arrive-t-il? Toutes les villes du royaume s'agitent, toutes les municipalités attirent à elles tous les pouvoirs ; des désordres éclatent à Brest, à Chartres, à Strasbourg, à Marseille, à Lyon. Le pouvoir exécutif réclame répression, on a besoin de recourir à la proclamation de *la loi martiale* pour rétablir la sécurité publique; un maire obéit en héros, il est victime de son intrépidité ; les autres fléchissent, plient sous la popularité, reçoivent les ordres des clubs, se font les magistrats de la sédition, qui triomphe de commune en commune. Il n'y a plus de loi que contre la loi. Les directoires de départements, eux-mêmes, pouvoirs élus plus rapprochés des populations et supérieurs aux municipalités, ne peuvent, faute d'instruments municipaux subordonnés, faire obéir la commune au département. Le pouvoir exécutif est combattu partout par ses propres agents.

Mais observez Paris, où tout prend, par la grandeur de

la scène, les proportions grandes et historiques d'une capitale.

Le 10 août s'y prépare patiemment par les Girondins, les Jacobins et les Cordeliers, coalisés pour un jour. Ils placent leur point d'appui contre le gouvernement, alors constitutionnel, de Louis XVI, où? Dans le conseil de la commune. Péthion, nommé par le peuple, est bientôt le roi de Paris. Le roi constitutionnel a encore des forces légales, matérielles, civiques et militaires plus que suffisantes dans la main: garde constitutionnelle, Suisses fidèles, garde nationale solide, soldée, affectionnée. Le conseil et le directoire du département de la Seine est, avec la majorité de l'Assemblée, du parti de la loi et du gouvernement; les ministres sont probes et attachés à la constitution. Rien ne manque pour résister à la sédition. On la voit venir sans terreur, peut-être même avec espérance.

Mais le maire de Paris, nommé par le peuple et idole naturelle et complaisante de la popularité, est investi de toute l'autorité municipale indépendante: police, surveillance, appel à la force armée, proclamation de la loi martiale, tout cela est dans sa main. Que fait-il? il ferme les yeux, il ralentit, il fausse, il suspend, il paralyse légalement toutes les mesures de prévoyance et de force, il conspire tacitement avec le conseil de la commune par son immobilité, par son absence, par son silence, par son évanouissement total.

Cependant le danger s'accumule et se révèle par les plus imminents symptômes. La nuit du 9 au 10 août arrive; le tocsin insurrectionnel sonne; le maire est bien obligé par l'évidence du trouble de se montrer, de donner les armes officielles demandées par le pouvoir exécutif au magistrat municipal; il les prête à la requête vingt fois réitérée du procureur-syndic Rœderer, honnête magistrat, peu agréable à la cour, mais impartialement dévoué à la loi. Le maire fait plus: appelé trois fois dans la nuit aux Tuileries pour

couvrir le palais, le trône, le roi, de sa présence et de sa responsabilité, le maire met trois heures à se rendre de l'Hôtel-de-Ville aux Tuileries; les colonnes insurrectionnelles se forment et cernent le Carrousel. Suivez les mouvements du maire de Paris. Pendant que le directoire de département, Rœderer, procureur-syndic, le conseil général de la Seine, entourent dans les appartements le prince constitutionnel, et donnent avec loyauté tous les ordres de résistance à la grande émeute, les ordres de repousser la force par la force, que fait Péthion? Il se promène en bas sur la terrasse du château avec quelques affidés confidents de son embarras visible; il sent que son rôle officiel de défenseur obligé de la et loi son rôle de complice caché de l'esprit insurrectionnel vont se trouver tout à l'heure en contradiction dans sa personne et dans ses actes s'il reste en otage dans ce palais menacé. Il envoie en secret solliciter du conseil de la commune où siégent ses amis un ordre qui le rappelle à l'Hôtel-de-Ville. L'ordre arrive, le maire se retire du palais sur ce mandat de la municipalité. Le commandant-général de la garde nationale est mandé peu de moments après au conseil de la commune; il s'y rend saisi d'un triste pressentiment, et porteur de l'ordre signé par le maire de repousser la force par la force. A peine sur le perron de la municipalité, il est immolé pour effacer de son sang la signature de la municipalité. Deux heures après, le palais est forcé, la constitution noyée dans le sang, le roi prisonnier, l'Assemblée législative assujettie, la commune seule règne!

La commune règne sur les Girondins dépassés, sur les Jacobins asservis, sur la Convention elle-même indignée! La commune envoie à la représentation nationale souveraine des sommations impérieuses tous les huit jours, tantôt par la bouche de *Marat* porté en triomphe, tantôt par la main de pétitionnaires armés violant ses portes. La puissance de la municipalité indépendante, puis bientô tyrannique, devient telle, qu'elle commande à son gré

à *Danton* de décimer les prisons par les massacres du 2 septembre, à la Convention de décimer les généraux, les armées, le peuple; au comité de salut public de se décimer lui-même par les supplices à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, partout, jusqu'à ce que de la Convention et la France, lasses de patience et de cruautés, reconquièrent enfin leur liberté et leurs vies le 9 thermidor, en allant chercher au conseil de la commune les têtes de Robespierre, de Couthon, de Fouquier-Thinville, de Coffinhal, et des quatre-vingts membres de la municipalité de Paris.

Souvenons-nous de ces leçons, et faisons-en souvenir le peuple français au moment où on lui propose de recréer l'indépendance, c'est-à-dire la souveraineté des communes en France; tremblons de retomber dans les mêmes imprévoyances, ou plutôt ne tremblons pas, mais que l'expérience de cette anarchie des communes soit notre lumière et notre salut. Les nations ont sur les individus ces avantages, que l'expérience n'arrive aux individus qu'avec les cheveux blancs et lorsqu'il est trop tard souvent pour qu'elle leur profite, tandis que les nations toujours jeunes profitent des fautes et des leçons des générations qui les ont devancées, et se préservent ainsi, tout en restant jeunes et fortes, du renouvellement des calamités enfantées par les faux systèmes ou par les aberrations des partis.

En résumé, la loi à faire est celle-ci :

Nomination du Conseil municipal par le peuple;

Présentation de cinq candidats par le Conseil municipal et pris dans son sein pour les fonctions de maire.

Nomination des maires par le gouvernement.

LAMARTINE,
*représentant du peuple.*

# Deuxième Partie.

# ALMANACH POLITIQUE.

Il n'y a eu véritablement dans ce mois-ci qu'un événement politique : la nouvelle loi électorale qui remanie le suffrage universel.

Cette loi a vivement préoccupé les esprits. Elle touchait au plus grave problème de la République. Elle révisait le droit de souveraineté, et, par cela même, devait naturellement retentir jusque dans la dernière conscience du pays.

La loi est votée; mais l'opinion publique est toujours intéressée à connaître les motifs qui ont poussé les uns à accepter, les autres à répudier cette suppression à l'improviste de quelques millions d'électeurs.

Nous allons donc mettre consciencieusement, impartialement, sous les yeux du public, une analyse rapide de la discussion, pour que le lecteur puisse saisir d'un coup-d'œil la véritable signification de cette métamorphose du droit de suffrage.

*Le Conseiller du Peuple* avait désapprouvé la candidature de M. Eugène Sue aux dernières élections. Il voyait à ce choix d'une

théorie extrême, un danger pour le parti même de la République.

Et en effet, peu de jours après le triomphe du candidat socialiste, la veille même de l'anniversaire du 4 mai, dans les préparatifs de cette fête du suffrage universel, *le Moniteur* enregistrait dans ses colonnes cette réponse officielle au scrutin du 24 avril :

« Le ministre de l'intérieur vient de former une commission » chargée de préparer un projet de loi sur les réformes qu'il serait » nécessaire d'apporter à la loi électorale.

» Cette commission est composée de MM. Benoist d'Azy, Berryer, » Beugnot, de Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon » Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Monte- » bello, Piscatory, de Sèze, le général de Saint-Priest, Thiers, de » Vatimesnil, représentants du peuple.

» La commission doit se réunir demain au ministère de l'inté- » rieur pour commencer immédiatement ses travaux. »

Cet article jeta la stupeur dans les esprits. Chacun cherchait à pénétrer sous le laconisme des mots, la pensée du pouvoir. On remarquait avec inquiétude que les dix-sept noms choisis pour signer les premiers, on ne savait encore quelle épuration du suffrage, étaient presque tous des noms d'irritation contre la République. Aucun des hommes qui ont donné des gages à l'esprit d'ordre et de conciliation à la fois, MM. Passy, Lamoricière, Gustave de Beaumont, Odilon Barrot, de Tracy, n'avaient été appelés à tempérer la nuance trop vivement tranchée de la commission. Les affaires reprenaient une nouvelle activité; les étrangers affluaient à Paris. Les passions désarmaient sous l'irrésistible influence du temps, ce grand pacificateur des démocraties. On regardait donc avec une certaine appréhension cet appel, parti d'en haut, à de nouvelles difficultés et à de nouvelles colères dans le pays.

La commission des dix-sept commença son travail, et, après quelques séances, remit au ministre de l'intérieur les diverses combinaisons qu'elle avait trouvées pour raturer en partie le suffrage universel.

Le ministre approuva le travail de la commission, le transforma en projet de loi, et le présenta à l'Assemblée nationale pour être immédiatement voté.

Voici par quelles raisons le ministre cherchait à légitimer, dans son exposé des motifs, ce vote de précipitation :

« Nous croyons céder au plus impérieux des devoirs en appelant » l'attention de l'Assemblée sur l'état de notre législation électorale.

» Le pays s'en préoccupe avec anxiété; l'incertitude de notre » avenir politique pèse sur tous les esprits, arrête les transactions, » suspend l'essor de l'industrie, paralyse les développements du » commerce et déprécie les denrées au grand préjudice des culti- » vateurs. En présence des événements qui s'accomplissent sous » nos yeux, on se demande si les principes sacrés que la Constitu-

» tion proclame dans son préambule trouve dans la loi électorale
» une protection suffisante.

» Nous ne le croyons pas, messieurs; nous regardons cette loi
» comme défectueuse sur bien des points, et nous n'hésitons pas
» à penser que ses imperfections entrent pour beaucoup dans les
» appréhensions qu'inspirent aux plus fermes esprits les chances du
» suffrage universel.

» Rien de fixe, rien de certain; les listes électorales sont formées
» par une sorte de commune renommée ; et dans tous les centres
» de population agglomérée, le sort de l'élection dépend d'une
» masse flottante d'électeurs étrangers aux sentiments de la lo-
» calité, indifférents à ses intérêts, éloignés eux-mêmes de leur
» famille, de leurs relations ordinaires, livrés ainsi sans défense
» à toutes les séductions, à tous les entraînements, pouvant enfin
» créer dans divers lieux et suivant les passions du moment, des
» majorités de hasard.

» Il est urgent, il est possible de conjurer ce danger. »

Et pour conjurer ce danger, le projet de loi proposait de n'inscrire sur les listes électorales que les citoyens domiciliés depuis trois ans dans la même commune.

Le domicile était constaté, non pas par la preuve légale inscrite au code civil, mais uniquement par la preuve fiscale de la cote personnelle.

La loi exemptait cependant du domicile triennal le soldat sous les drapeaux, qui continuait de voter à sa commune, et le fonctionnaire qui votait au lieu de ses fonctions.

Le fils domicilié depuis trois ans chez le père, le salarié domicilié depuis trois ans chez le patron, étaient électeurs sur simple certificat du maître ou du patron, sans être astreints à fournir la preuve de la cote personnelle.

Enfin, l'administration était tenue d'inscrire d'office sur la liste électorale les citoyens portés sur l'état imposable, qui n'acquittaient pas cependant la cote personnelle.

Telle était l'économie générale de ce projet de loi qui supprimait d'un trait de plume quatre millions d'électeurs, et créait dans la nation universelle une nation à part que M. de Lamartine appelait, avec raison, une aristocratie de domiciliés.

Cette loi chassait du scrutin la classe ouvrière qui, dans l'état actuel de l'industrie, ne peut avoir d'autre domicile que le chantier du travail : domicile variable comme la commande. Il retirait au prolétariat le droit de représentation. Il ressuscitait la séparation politique des classes que la sagesse du gouvernement provisoire avait abolie. Il brisait cette admirable unité du peuple que la Révolution de Février avait à tout jamais consacrée par l'unité de suffrage.

Après avoir lu à l'Assemblée ce projet de correction au suffrage universel, le ministre demanda une discussion d'urgence.

M. Michel (de Bourges) monta à la tribune pour combattre l'urgence, et dans la chaleur de l'improvisation, oublia que la modération de langage doit toujours être l'éloquence de la raison.

L'urgence fut votée. L'Assemblée réunie dans ses bureaux nomma une commission composée de MM. Berryer, Léon Faucher, Piscatory, de Vatimesnil, Jules de Lasteyrie, de Broglie, premiers parrains de la loi, et ensuite de MM. de l'Espinasse, Bocher, Boinvilliers, Baze, de Laussat, de Martigny, Léon de Maleville et Combarel de Leyval. M. Combarel de Leyval était le seul opposant qui eût fait à la loi quelques objections de détail.

La commission retranche légèrement quelques articles du projet ministériel, élargit le domicile de la commune au canton, supprime la condition de la majorité absolue pour l'élection des représentants, et adopte la prestation en nature comme preuve supplémentaire de domicile.

La commission nomme M. Léon Faucher rapporteur, et à la séance du 17 mai, M. Léon Faucher lit son rapport à l'Assemblée. M. Léon Faucher commence par déclarer, ce qui n'est pas très-exact, qu'aucune constitution n'avait encore proclamé en France le suffrage universel et direct. Il continue ainsi :

« Le gouvernement pense que notre législation électorale est défectueuse et dangereuse. Nous partageons cette conviction au plus haut degré. Le gouvernement a jugé le moment venu de réviser et de corriger le système électoral. A cette tentative, qui nous paraît à la fois morale et politique, nous croyons que l'Assemblée ne doit pas refuser son concours.

» La loi du 13 mars reconnaît et consacre l'obligation du domicile ; mais elle rend en même temps cette condition illusoire en la réduisant à une simple résidence de six mois. Il en résulte que l'électeur peut voter successivement dans plusieurs départements pendant le cours d'une même législature. On mobilise en quelque sorte le droit de suffrage au lieu de l'attacher au foyer de la famille et de le fixer. La loi semble provoquer l'électeur à une existence nomade. Elle lui donne la tentation de s'enrôler dans ces combinaisons de parti qui peuvent, à un moment donné, et au moyen d'une population flottante, créer, ainsi que le fait remarquer l'exposé des motifs, dans les villes importantes, des majorités de hasard. »

Quatre jours après le dépôt du rapport, l'Assemblée nationale était appelée à discuter cette grave question de vie et de mort pour le suffrage universel.

Après un discours incisif de M. Lagrange et un discours modéré de M. de Flotte contre l'urgence, l'Assemblée passe à la discussion immédiate de la loi à une immense majorité.

Le général Cavaignac occupe le premier la tribune; il avait assez glorieusement défendu le suffrage universel contre la sédition, pour avoir cet honneur. Après avoir démontré que dans ses idées le projet de loi viole la Constitution, le général ajoute :

« Je dis que votre loi est dangereuse; oui, dangereuse à beau-
» coup d'égards. Pendant trente-cinq ans, les hommes politiques
» qui ont dirigé le pays ont imaginé ce qu'ils ont appelé le pays
» légal. En 1830, le pays légal, derrière lequel était la masse des
» citoyens, le pays légal a fait une révolution ; en 1848, la mino-
» rité du pays légal défendait le droit de réunion; en dehors du
» pays légal, malgré la majorité du pays légal, la masse des ci-
» toyens, la nation a fait une nouvelle révolution.

» Il faut tirer un enseignement de ces révolutions: c'est que la
» création du pays légal est un fait souverainement injuste et dan-
» gereux : le pays légal a bien pu combattre le pouvoir; mais jamais
» on ne l'a vu le fortifier ni le soutenir; derrière lui venait la masse
» des citoyens composant la nation et disposant de la force véritable.

» Eh bien! cette fiction du pays légal, que la révolution de fé-
» vrier avait sagement fait disparaître pour la remplacer par le suf-
» frage universel, cette fiction du pays légal, votre projet de loi
» va la rétablir; c'est là ce qui m'effraie; car, en fermant ainsi à la
» masse des citoyens la lutte électorale, on ouvre la lice aux mau-
» vaises passions. Ce qu'il faudrait faire, ce serait d'accepter net-
» tement, franchement le suffrage universel. »

M. Victor Hugo succède au général Cavaignac. Il glorifie dignement la plus haute pensée du Gouvernement provisoire, et avec cette éloquence qui est la splendeur de la raison, il continue ainsi cette magnifique apologie du suffrage universel :

« Oui, la grande sagesse de cette révolution de Février, qui, pre-
» nant pour base de la politique l'Evangile, institua le suffrage uni-
» versel, sa grande sagesse, et en même temps sa grande justice,
» ce ne fut pas seulement de confondre et de dignifier dans l'exer-
» cice du même pouvoir souverain le bourgeois et le prolétaire; ce
» fut d'aller chercher dans l'accablement, dans le délaissement,
» dans l'abandon, dans cet abaissement qui conseille si mal,
» l'homme de désespoir, et de lui dire : espère ! l'homme de colère,
» et de lui dire : raisonne ! le mendiant, comme on l'appelle, le
» vagabond, comme on l'appelle, le pauvre, l'indigent, le déshé-
» rité, le malheureux, le misérable, comme on l'appelle, et de le
» sacrer citoyen !

» Voyez, messieurs, comme ce qui est profondément juste est
» toujours en même temps profondément politique : le suffrage
» universel, en donnant à ceux qui souffrent un bulletin, leur ôte
» le fusil.

» Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le
» manœuvre, l'homme qui traîne des fardeaux, l'homme qui casse

» des pierres au bord des routes, juge le sénat, prend dans sa main,
» durcie par le travail, les ministres, les représentants, le prési-
» dent de la République, et dit : La puissance, c'est moi!

» Il y a un jour dans l'année où le plus imperceptible citoyen,
» où l'atome social participe à la vie immense du pays tout en-
» tier, où la plus étroite poitrine se dilate à l'air vaste des affaires
» publiques, un jour où le plus faible sent en lui la grandeur de la
» souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la
» patrie.

» Or, qu'est-ce que tout cela, messieurs? C'est la fin de la vio-
» lence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute;
» c'est la fin du fait matériel, et c'est le commencement du fait
» moral. C'est, si vous me permettez que je rappelle mes propres
» paroles, le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage. »

Le discours de M. Victor Hugo soulève dans l'Assemblée une profonde émotion. M. Jules de Lasteyrie, membre de la commission, remplace l'orateur à la tribune. Voici le passage le plus saillant de son discours :

« Après février, nous nous sommes dit : la société est en péril,
» les dangers sociaux sont immenses; il faut faire taire tout esprit
» de parti, il faut défendre la société.

» Comment! on a dit que le pays nous avait récemment donné
» un avis; mais vous oubliez donc les faits? Il y avait trente repré-
» sentants à nommer.

» Il y avait trente représentants à remplacer, qui tous apparte-
» naient à l'opposition; il y en a dix qui n'ont pas été réélus; et,
» en même temps, si on calcule par le nombre des départements,
» plus de la moitié des départements n'ont pas réélu les membres
» de l'opposition qu'ils avaient élus auparavant.

» Tout à l'heure, M. Victor Hugo vous disait que tout allait pour
» le mieux, que le travail reprenait son activité, que l'industrie et
» le commerce renaissaient au moment où la loi a été proposée. Si
» M. Victor Hugo avait raison, nous aurions tort; mais comme il a
» tort, nous avons raison. »

M. Pascal Duprat relève le débat; M. Canet l'approfondit dans une discussion savante, qui montre pas à pas, avec la logique patiente du jurisconsulte, les diverses incompatibilités morales de la loi avec la Constitution.

M. de Montalembert succède à M. Canet. La pensée du discours de M. de Montalembert est tout entière dans le passage suivant :

« Je vous demande, Messieurs, si, en présence du progrès fla-
» grant du socialisme, vous voulez rester impuissants et silencieux,
» si vous ne voulez apporter aucun remède au progrès du mal tel
» que je viens de vous le signaler? Eh bien, non! Quant à moi, je
» soutiens que vous ne le devez pas, et je suis sûr que vous ne le
» voudrez pas. Il faut donc faire, au mal qui croît tous les jours, a

» guerre la plus énergique, la guerre que permet la Constitution, » par tous les moyens que ne réprouvent pas la justice, l'honneur » et les lois qui nous gouvernent.

» Pour résumer ma pensée dans un seul mot, je dis qu'il faut » recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur, qu'il faut entre- » prendre contre le socialisme qui nous menace et qui nous dévore, » une campagne comme l'expédition de Rome.

» De même qu'on a entrepris l'expédition de Rome contre une » Republique qu'on cherchait à rendre solidaire de la République » française, il faut entreprendre une guerre sérieuse contre le so- » cialisme, qu'on cherche à rendre solidaire de la République et de » la Constitution. »

M. de Montalembert avait avancé, à la fin de son discours, une insinuation à mots couverts contre le général Cavaignac. Le général releva fièrement l'insinuation.

« En 1848, dit-il, j'ai défendu le suffrage universel odieusement » attaqué. Aujourd'hui, je le défends encore. Vous avez eu tort de » dire qu'il y avait quelque chose de changé dans mon attitude.

Enfin M. de Lamartine monta à la tribune, et, du premier mot, il éleva la question à toute sa hauteur. Il écarta du pied les passions, les colères, les épigrammes, les invectives dont la route de la discussion avait été semée. Il avait plus que personne peut-être dans l'Assemblée le droit de défendre le suffrage universel. Il l'avait conquis en février contre les factions qui voulaient proclamer la dictature de Paris. Il l'avait conquis une seconde fois pour la présidence, une troisième fois pour la convocation de l'Assemblée législative, lorsque l'Assemblée constituante, déjà popularisée, voulait prolonger ses pouvoirs.

M. de Lamartine rejeta d'abord du débat toutes les questions brûlantes de constitutionnalité, de résistance légale.

« Messieurs, dit-il, en abordant cette tribune pour combattre » l'article 1er et l'article 2 de ce projet de loi qui renferment, selon » moi, la loi tout entière, il m'est impossible de me défendre d'une » pensée pour ainsi dire personnelle, mais qui est en même temps » une pensée générale. C'est ce retour étrange, messieurs, sur la si- » tuation d'hommes qui ont fait pendant trois mois tous leurs efforts, » et des efforts souvent pénibles, pour faire accepter et même dé- » fendre le suffrage universel contre des masses qui auraient préféré » le monopole et la dictature ; d'être obligés, dis-je, de venir faire » aujourd'hui les mêmes efforts pour défendre le suffrage universel » contre des classes que, selon moi, il a sauvées, et contre des » majorités qu'il a installées et qu'il a crées.

» *A gauche*. Très-bien! très-bien!

» M. DE LAMARTINE. Avec la réserve que la gravité de la situa- » tion où nous sommes commande, j'écarterai de mes lèvres non- » seulement toute espèce de personnalités si déplacées dans ces

» questions où s'agite le sort des empires, mais j'en écarterai même » toutes les paroles imprudentes qui pourraient, en tombant, éclater en agitations ou en catastrophes.

» Non, messieurs, je ne parlerai ni de violation intentionnelle » de la Constitution, ni de résistance par le refus de l'impôt; je ne » prononcerai aucunes de ces paroles périlleuses qui ne doivent ja» mais retentir que dans les situations extrêmes, ou plutôt qui ne » doivent jamais tomber de la tribune ; car, quand le moment est » arrivé, elles ne sortent que trop avec l'évidence d'une explosion » non préméditée ; non, je ne chercherai ces motifs que dans le » sentiment général, sincère, de bonne foi, avoué avec un grand » courage de discussion, avec une grande audace, quelquefois, à » cette tribune et dans d'autres réunions, ainsi que dans les feuilles » qui représentent les différentes opinions de cette Assemblée ; je » les chercherai, ces motifs, où ils sont, selon moi, dans un » double sentiment que je vais définir, et dont l'examen sera » mon discours tout entier. Ces motifs, en les scrutant profondé» ment, non pas seulement dans l'esprit et dans les paroles des » membres de la commission et des dix-sept, mais dans l'esprit, » je le reconnais, d'une partie du pays, bien mal éclairée, bien » mal inspirée, les voici : l'impatience du mieux et l'exagération » du mal. Voilà les deux motifs qui vous ont fait présenter ce » projet.

» Et si vous n'aviez pas un nuage entre l'histoire et vous, il » vous serait impossible de ne pas voir ce qui, pour moi, est évi» dent aujourd'hui, c'est qu'en nous présentant une proposition » pareille à cette heure, entendons-nous, dans cette forme, avec » cette précipitation, avec cette urgence, au milieu de cette agi» tation que des provocations dont vous êtes innocents, mais qui » se produisent tous les jours, cependant, dans les feuilles qui » s'honorent de vos patronages, suscitent dans le pays, en nous » présentant une proposition pareille, vous cédez à une de ces » impatiences fatales dont je vous parlais tout à l'heure, qui ne » vous perdra pas, je l'espère, je serais bien fâché qu'une révolu» tion vînt punir les gouvernements de chacune de leurs fautes : » l'histoire ne serait plus alors qu'une série de catastrophes et » une continuité d'anarchies, mais qui, enfin, jettera dans le sein » de la population, exclue du suffrage universel, un ferment, un » ressentiment, une désaffection qui accroîtra immensément la » faiblesse et les difficultés de votre gouvernement. Voilà toute ma » pensée.

» Eh bien, cette impatience, messieurs, dont je vous parle, » voulez-vous me permettre de dire, en scrutant votre pensée du » même regard dont j'ai si souvent scruté la mienne, d'où elle » vient ? Je m'en vais vous le dire. Elle vient, selon moi, de deux » choses : d'une exagération vraie chez quelques-uns, effrayée

» chez beaucoup, d'une exagération habile, calculée et systéma-
» tique dans certaines parties de l'opinion. (Très-bien !)

» Et que vous dit-on, continua-t-il, pour justifier cette impatience? Vous l'avez entendu hier dans les réclamations d'un de » vos orateurs que, certes, aucun de nous ne pourra accuser d'hy» pocrisie ni même de modération. Que dit-on? Il faut attaquer, il » faut prévenir, comme disait Charles X, la conspiration du so» cialisme.

» Certes, si quelqu'un est à son aise, à cette tribune, en parlant » du socialisme, permettez-moi de vous le dire, c'est moi; je l'ai » vu avant vous; je l'ai vu de plus près que vous; je l'ai combattu » avant vous, avant la révolution, pendant la révolution, depuis » la révolution; mais ces combats loyaux, ces combats de plume » et de parole, d'autres combats encore que j'ai eu à livrer contre » lui et que vous ignorez, ces combats-là ne m'ont pas rendu in» juste et ne m'ont pas donné contre un nombre quelconque de mes » collègues le droit d'absurdité et de calomnie. (Très-bien à » gauche.)

» Le socialisme, l'avez-vous défini? Si vous le permettez, je vais » vous le définir comme je le comprends.

» Je reprends et je dis que je vais vous définir le socialisme » comme je le comprends, comme je l'ai étudié, avant vous, et » peut-être plus profondément que vous, et comme, je n'en doute » pas, avant peu de temps vous le comprendrez vous-mêmes. Il » se compose, selon moi, et ici j'appelle toute l'attention et l'im» partialité de l'Assemblée, il se compose de trois éléments parfai» tement distincts.

» Il se compose de ce que j'appellerai cet éternel jacobinisme, » qui est le grief permanent, douloureux, envieux, quelquefois » pervers, qui, dans tous les pays, à toutes les époques de notre » histoire, sous toutes les formes de gouvernement, a surgi, a » gémi, a éclaté du fond de certaines parties des populations » souffrantes, laborieuses et envieuses, en raison même du bien» être, de l'égalité dont elles ne jouissaient pas assez dans l'ordre » social. Voilà un de ses éléments.

» Le socialisme se compose, en deuxième lieu, des théories, des » utopies, j'allais dire des chimères, qui ont été bien des fois, et » par moi et par l'honorable M. Thiers, et par des hommes qui » représentent admirablement votre pensée, débattues, définies, » combattues, anéanties à cette tribune; le règne des chimères, » qui ne possède jamais la pensée d'un peuple tout entier, mais qui » est, pour ainsi dire, une maladie locale, exceptionnelle et tem» poraire, d'une partie de la population chez un peuple.

» Il se compose enfin, et en troisième lieu, de quelque chose de » vrai, de quelque chose de réel, d'appréciable, de palpable, et je » dirai d'honnête, de légitime et de saint; il se compose, dans sa

» bonne partie, de toutes ces tendances d'équité, d'égalité, d'assis-
» tance, de fraternité réciproque, de fusion des classes, d'égalisa-
» tion possible, sans altérer les bases de l'ordre et de la société,
» non par des conditions de fortune, mais par des conditions d'ac-
» cessibilité au travail, au bien-être. (Applaudissements à gauche.)

» Et si l'honorable M. de Montalembert et ses amis nous parlent
» des deux premières parties du socialisme que nous répudions, je
» lui dirai avec une confiance qui ne date pas d'aujourd'hui: Vous
» seriez trop naïfs si vous attribuiez de bonne foi une importance
» révolutionnaire, comme celle que vous nous signaliez hier à cette
» tribune, à ces deux parties du socialisme qui ne trouvent pas
» une voix dans cette enceinte pour protester.

» Eh quoi! dirais-je à M. de Montalembert et à cette majorité
» qui applaudissait hier à ses paniques, quoi, vous pouvez sérieu-
» sement menacer la France, la France sensée, la France proprié-
» taire, la France industrielle, la France commerciale, la France
» où la propriété a pénétré, s'est enlacée jusque dans les dernières
» racines du sol, sur la surface d'un pays qui porte 26 millions de
» propriétaires, vous croiriez qu'une pareille France, une France
» en paix, une France debout, attentive dans deux ans à ce qu'elle
» va faire, attentive à son propre sort, qu'elle va tirer de l'urne
» électorale, qu'elle ira donner la victoire à qui?

» A cette minorité imperceptible et répudiée qui ne trouverait
» pas dans l'enceinte de ces 750 représentants du pays une seule
» voix pour protester?

» Non, dans un pays comme la France, dans un pays où les
» hommes, à quelque côté et à quelque opinion qu'ils appartien-
» nent, ont le courage, et, quand il le faut, l'héroïsme de leur pensée,
» vous n'avez pas besoin de dire: Nommez-vous! S'il y avait des
» hommes dans cette enceinte qui confessassent les doctrines que
» nous répudions ici, ils se seraient levés d'eux-mêmes.» (Mouve-
ments en sens divers. — M. de Lamartine garde quelques
instants le silence.)

Après avoir prouvé que ce n'est pas contre ce danger chimérique que la loi est dirigée, mais bien contre la désaffection du pays, M. de Lamartine ajoute.

« Permettez, je ne veux pas faire un discours d'opposition. Ce
» n'est pas le moment de souffler sur des charbons ardents qu'on
» peut nous jeter à cette tribune; c'est le moment de les éteindre,
» et cependant c'est le moment de réfléchir; mais, je le demande
» aux membres de la majorité les plus intrépides pour offrir leur
» nom et leur responsabilité dans la signature de cette mesure,
» eh bien! je le leur demande, s'ils lisaient dans dix ans l'histoire
» d'un gouvernement qui s'appelle République démocratique, c'est-
» à-dire République unanime, ne laissant en dehors aucune classe
» de citoyens dans l'Etat; où le pouvoir exécutif serait occupé par

» un homme que j'ai honoré le premier, que j'honore, que je » défends, que je défendrai dans les prérogatives de son pouvoir » exécutif, mais enfin par un des noms des trois monarchies qui » se sont prétendus à d'autres époques appelés à gouverner exclu- » sivement la France; où les ministres sont tous ou presque tous » des hommes connus, comme la majorité elle-même, par leur » peu de sympathie antécédente pour la réforme complète, pour » l'admission unanime des citoyens dans le cercle de l'élection » souveraine; où les journaux privilégiés, remarquez-le bien, ceux » dont on ne bâillonne pas la bouche, ceux dont on ne saisit pas » la main dans la rue, sont remplis tous les jours, je le dis, non » pas seulement à ma profonde douleur à moi, non pas seule- » ment à la profonde douleur de tous les amis modérés et sages » de la République, mais, j'en suis sûr, à la profonde douleur de » la majorité elle-même, dont quelques-uns de ces journaux se » vantent d'avoir le patronage en se déshonorant; où tous ces » journaux, dis-je, ne seraient pleins que de conspirations en » plein jour contre le gouvernement républicain et démocrati- » que, où ils prêcheraient tous les jours la mise en question de » ces faibles et récentes bases que nous avons instituées pour » porter notre société nouvelle, où l'on présenterait et dans ses » feuilles et dans ses théâtres le nom de Monck, de Monck, re- » marquez-le bien, l'idéal des traîtres; où l'on présenterait, dis- » je, dans ces journaux, sur vos théâtres, le nom de Monck à » l'applaudissement de ce peuple pour lui faire, pour ainsi dire, » respecter d'avance, admirer et honorer la plus infâme des trahi- » sons... »

M. GODELLE. Qui a-t-il donc trahi?

M. DE LAMARTINE. « Il a trahi la République. Je ne sors pas de » ma pensée pour répondre à l'honorable interrupteur, je la pour- » suis. Il me demande ce qu'a fait Monck : il a fait à mauvaise in- » tention ce que vous voudriez faire sans mauvaise intention, » avec irréflexion, depuis sept à huit mois, sous le gouvernement » de la République; il a éliminé, il a expulsé, il a épuré avec un » soin inflexible et l'armée et tous les gouvernements civils des » provinces qui dépendaient de lui, tous les républicains, afin d'y » mettre des arrhes et des gages à la monarchie. Je souhaite que, » dans deux ans, vous ne me demandiez pas, monsieur, ce qu'a- » vait fait Monck.

» Je disais que, dans un gouvernement où on verrait toutes ces » choses, où on verrait de plus la dernière, celle qui les dévoile » toutes, qui, selon moi, leur donne leur signification la plus au- » thentique, une commission de dix-sept membres émanés d'une » seule réunion de cette Assemblée, prendre hardiment l'initiative » d'une loi qui va décimer, mutiler, retrancher, déchirer une par- » tie du droit même sur lequel nous reposons tous; je dis que si

» vous lisiez dans quelques années l'histoire d'un gouvernement
» et d'un pays pareil, mais vous n'auriez pas deux pensées, mais
» vous vous diriez naturellement à vous-mêmes: Qui trompait-on
» donc ici ?

» On se dirait avec raison : Mais de deux choses l'une, ou ce
» pays était complétement aveugle, ou ce pays était convenu
» avec lui-même de faire une révolution par réticence.

» L'honorable M. Faucher me disait, en entendant mes der-
» nières paroles: « Nous nous glorifions de cette initiative, et nous
» nous en faisons honneur. » Il pouvait s'en dispenser, je l'avais
» dit moi-même. J'honorerai toujours dans mes collègues les con-
» victions fermes, l'initiative courageuse que je me sens à moi-
» même. Je ne les ai pas accusés de faiblesse, de déshonneur, de
» trahison, je ne les accuse que de témérité, et je vais essayer de
» vous le prouver en quelques mots, si vous voulez m'accorder un
» moment encore. (Parlez ! parlez ! )

» Messieurs, je suis peut-être mieux placé qu'un autre pour dire
» à mon pays, pour dire à mes honorables collègues de toutes les
» parties de cette Assemblée ce que c'est que le suffrage universel,
» et comment, selon moi, cette révolution de Février, que vous
» accusez tous, et dont le poids pèse, en effet, comme le poids de
» toutes les révolutions, sur le pays qui le porte, comment, dis-je,
» cette révolution aurait été sans issue, si elle n'avait pas eu
» l'issue du suffrage universel.

» Vous le savez, depuis de longues années, cela ne date pas du
» 24 février, comme vous voudriez le faire croire ; depuis de lon-
» gues années il y avait un travail sourd dans ce pays-ci, il y avait
» une antipathie symptomatique, malheureuse, funeste prélude
» des guerres intestines et des séditions les plus dangereuses entre
» le parti prolétaire et le parti propriétaire de cette grande et ma-
» gnifique société. L'œuvre de 1789, si belle cependant, ne s'était
» pas totalement accomplie : elle n'avait pas fait entrer, corrigée
» surtout comme elle l'avait été, comme vous voulez corriger
» celle-ci, corrigée, dis-je, prématurément et trop violemment,
» elle n'avait pas fait entrer toutes les classes dans le cercle de la
» souveraineté et du droit électoral.

» Le suffrage universel a été le pacte d'alliance entre ces deux
» classes de la société, dont la division ne pouvait faire que le
» mal commun de la civilisation et de la patrie; c'est à l'aide de
» ce suffrage universel constituant la souveraineté complète quoi-
» que régularisée de tous, que vous avez calmé à l'instant les agi-
» tations, les colères, les antipathies d'une de ces classes de la
» société contre l'autre, et aujourd'hui que cette œuvre était à
» moitié accomplie, à moitié acceptée, vous rendez, non pas le
» droit d'insurrection, ce droit qui, certes, n'aura jamais que
» ma malédiction sous quelque prétexte qu'il se présente, mais le

» droit de murmure, mais le droit de grief à une partie de cette
» population; et vous voyez là de la prudence, et vous ne voyez
» pas que c'est là recruter précisément pour ce camp du socia-
» lisme mauvais, du socialisme envieux, jaloux, destructif de la
» propriété, vous ne voyez pas que c'est là recruter pour ce
» malheureux camp social, que c'est là témérairement, comme on
» le fit à Rome à une autre époque, rendre à cette partie igno-
» rante, et ignorante parce qu'elle est souffrante, de votre popu-
» lation, un grief, un murmure, une plainte, un mont Aventin !
» (Vive approbation à gauche.) Oui, c'est un mont Aventin que
» vous créez témérairement, follement, à un peuple pour lequel
» nous croyions l'avoir détruit ! (Très-bien !)

» Messieurs, s'il ne s'agissait que de réglementer le suffrage uni-
» versel, je serais avec vous, et j'y serai encore pour toutes les
» parties de votre proposition, bien qu'elle me semble intempestive
» et inopportune, qui auront pour objet d'épurer des indignités, des
» incapacités comme celles qu'on signalait hier à cette tribune;
» mais, quant à retrancher une partie, un million, deux millions,
» un citoyen, si vous voulez, de son droit, de l'unanimité légale,
» du droit général, sans acception de fortune, de condition, de
» situation sociale ; quant à affaiblir ainsi la base même, la seule
» base qui nous reste de l'autorité et du pouvoir en France, et
» peut-être en Europe, jamais, jamais je n'y consentirai.

» Messieurs, permettez-moi de vous le dire en finissant : vous
» cherchez le remède bien loin, et il est près de vous. Vous cher-
» chez le remède dans des épurations sinon violentes, du moins
» téméraires, sinon inconstitutionnelles dans la lettre, du moins
» bien imprudentes dans l'esprit ; et vous avez le remède bien plus
» près de vous pour guérir, non pas seulement ces plaies du socia-
» lisme qui a déjà passé sur la France, sans laisser, pour ainsi dire,
» de traces sérieuses dans les imaginations du pays, mais encore
» cette grande opposition qui s'accroît, qui va s'accroître de jour
» en jour davantage, et qui, pour un million ou deux d'électeurs
» que vous allez retrancher, va rejeter contre vous dans l'urne
» du scrutin des millions et des millions de suffrages. Voilà la
» vérité. (Assentiment à gauche.)

» Savez-vous où serait le remède ? Il serait là où aucun gouver-
» nement, où aucune majorité triomphante ne s'est encore avisée
» de le chercher; et ne fût-ce que la nouveauté du fait, si j'étais
» de la majorité du nombre, comme je suis souvent de la majorité
» de cœur et de main, je voudrais essayer de cette politique et de
» cette invention nouvelle; la voici :

» Je voudrais que le gouvernement, pour la première fois sorti
» de sa source, fidèle à son origine, ne rougissant pas de cette
» origine, et ne déchirant pas violemment dans les mains de ses
» propres mandataires le mandat en vertu duquel il existe (vive

» approbation à gauche), je voudrais que le gouvernement restât
» fidèle, simplement fidèle jusqu'au scrupule, jusqu'à la *naïveté*,
» puisqu'on a prononcé le mot, à l'esprit même de son origine et
» au mandat qu'il a reçu de poursuivre paisiblement, légalement,
» mais constitutionnellement la carrière courte ou longue qui lui
» a été assignée par la Constitution.
» Voilà, selon moi, quel serait le meilleur remède à ces agita-
» tions; voilà, selon moi, ce qui vous ramènerait des millions de
» voix, plus sûres, plus constantes et plus fidèles que ces voix que
» vous voulez recruter aujourd'hui (très bien !). Je voudrais qu'au
» lieu de regarder sans cesse et d'appeler les yeux de ce peuple
» vers des horizons nuageux, et par là même suspects à la sagesse
» de ces populations, je voudrais que le pouvoir et la majorité
» et l'opinion conservatrice dans la République, que les feuilles et
» les organes qui dépendent d'eux, au lieu de regarder toujours vers
» les Tuileries, regardassent plus souvent vers cette modeste de-
» meure de Washington, vers ce Mont-Vernon, dans laquelle le
» premier président de la République américaine repoussa toutes
» ces offres d'accroissement de pouvoir, de décimation de pouvoir
» du peuple, de prolongation illégale du sien, que des amis témé-
» raires comme vous venaient sans cesse lui offrir, et où il conquit,
» au lieu d'un pouvoir précaire, la liberté pour un monde tout
» entier, et l'immortalité pour son nom. (Vive approbation et
» applaudissements répétés à gauche.)
» Messieurs, ne vous y trompez pas; si je conjure le gouver-
» nement et la majorité d'adoucir, par tous les amendements
» compatibles avec la situation actuelle et par leur initiative, la loi
» qui vous est proposée, si je les conjure de respecter scrupuleu-
» sement la Constitution dans sa forme, dans son esprit et dans
» sa lettre; si je conjure le pouvoir exécutif de ne voir d'honneur
» pour lui et de salut et de force pour le pays que dans la Républi-
» que, ne vous trompez pas au sentiment qui me fait parler
» ainsi : ce n'est pas pour couvrir ce que l'on appelle les républi-
» cains de la veille, du jour ou du lendemain, de la sauvegarde
» de la République; non, croyez-le, c'est pour couvrir ces intérêts
» sacrés de la conservation de la civilisation, de la propriété et de
» la société, qui nous sont communs avec vous; car, enfin, nous
» ne sommes pas des ilotes dans notre pays; c'est pour les ga-
» rantir de ce vertige qui semble les saisir en ce moment, et qu'on
» semble se plaire à aggraver et à cette tribune et ailleurs; c'est
» pour les prémunir contre ces passions conservatrices, qui dépas-
» sent en ce moment leur but.
» Sachez-le bien, il ne s'agit pas pour nous de misérables ques-
» tions de prééminence dans la majorité ou dans la minorité, ni de
» revenir à ce pouvoir précaire dont nous avons assez bu le calice
» pour en être dégoûtés à jamais; non, il s'agit, je le répète, d'in-

» térêts plus sacrés. Quant à nous, notre sacrifice est fait; je parle » pour moi, le mien a été fait du jour où, dans une tempête que je » me rappellerai éternellement avec douleur, car je ne l'avais pas » provoquée, comme on l'a dit, je me suis élancé à une tribune » comme celle-ci pour saisir quoi? une révolution qui pouvait se » convertir à l'instant en anarchie, en démagogie, et pour la fixer » avec vous, avec l'Assemblée constituante, en république perma- » nente, stable et modérée. (Nouvelle approbation à gauche.)

» Je sais assez qu'à toutes les grandes oscillations des sociétés » comme celles-ci, il faut des victimes émissaires, des expiations, » des épurations, de ceux-là mêmes qui ont été les modérateurs » des événements; eh bien! satisfaites par nous ce besoin de tous » les temps.

» Si ce n'est que le nom de républicain qui vous embarrasse; » s'il ne s'agit dans cette enceinte que de se disputer le timon de ce » vaisseau-gouvernement, naviguant avec tant de peine et au » milieu de tant d'écueils, ne pensez pas à nous, jetez-nous à la » mer, mais sauvez le vaisseau de la République; car le vaisseau » de la République, selon moi, est le seul qui puisse sauver la so- » ciété dans le port que nous voulons tous. (*A gauche.* Très- » bien!)

» Puisque je suis monté à cette tribune, et puisque j'ai dit ma » pensée tout entière, sans insulte, on me rendra cette justice, à » la majorité, à la commission et au gouvernement, je ne veux » pas en descendre sans la dire aussi tout entière au peuple, à » ce peuple qui a autrefois daigné écouter ma faible voix.

» Oui, je lui dirai hardiment aujourd'hui, sans risquer une po- » pularité que je n'ai plus, sans appeler une popularité que je ne » prétends plus reconquérir, je lui dirai : O peuple agité par tant » d'incertitudes, par tant d'incrédulités, par tant de secousses, par » tant de provocations; ô peuple qu'on entretient ainsi entre l'ir- » ritation et le marasme, comme si le génie vaincu de la monar- » chie s'agitait encore sous ses ruines, semblable au feu souterrain » du temple qui dispersait les travailleurs! si vous avez autrefois » écouté avec déférence ma voix qui vous a bien conseillé, grandi, » élevé au dessus de vos passions, aidé à vous vaincre vous- » même, la plus belle des victoires, et qui ne vous a laissé vous » souiller et vous déchirer que le jour où vous l'avez étouffée pour » écouter vos flatteurs et vos corrupteurs... (A droite : Très-bien! » très-bien!) ne les écoutez plus aujourd'hui quand ils vous disent » de répondre au droit souverain de votre représentation nationale » par le droit fatal et exécrable d'insurrection... »

*Voix à droite.* Comment! le *droit* d'insurrection...

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Ce n'est pas un droit!

M. DE LAMARTINE. « Je m'étonne qu'un ministre de la justice,

» qui a entendu les deux épithètes de fatal et d'exécrable dont j'ai
» caractérisé ce droit, s'y trompe!

» Je sens trop la solennité, je sens trop la gravité du temps
» pour qu'une interruption, quelque mal fondée, quelque mal-
» veillante, quelque obstinée qu'elle puisse être, m'empêche d'a-
» chever ici une pensée toute loyale. (Parlez! parlez!)

» N'y répondez pas, disais-je au peuple, par ce prétendu droit
» exécrable, fatal, d'insurrection; ni même, ajoutais-je, ni même
» par ce prétendu droit d'agitation; encore moins par ce refus
» d'impôt qui ne serait, selon moi, que l'insurrection à domi-
» cile, que la guerre civile portée au foyer de chaque citoyen.
» (Très-bien! très-bien!)

» Non; n'y répondez pas, lors même que votre représentation
» vous paraîtrait se tromper; il y a des retours de sagesse aux
» erreurs des assemblées, il n'y en a point aux malheurs des
» insurrections! (Très-bien! très-bien!)

» Vous marchez entre deux haies d'ennemis, dont les plus dan-
» gereux pour vous ne sont pas ceux qui vous retrancheraient,
» peut-être témérairement, quelque portion de votre droit de sou-
» veraineté, mais bien ceux qui vous engageraient à l'exagérer et
» à le pousser jusqu'au désordre et jusqu'aux guerres intestines,
» unanimement exécrées dans ce pays par tous les partis. (Marques
» d'assentiment.)

» Ne prêtez pas de terrain, ne prêtez pas de prétexte à ceux qui
» en abuseraient contre le droit sacré, contre le droit sauveur de
» votre souveraineté unanime. Vaincus, la République périrait
» avec vous. Vainqueurs, vous seriez entraînés peut-être à des
» excès qui flétriraient, pour un siècle, votre cause. (Bravos à
» gauche.)

» Vous avez commis des fautes; vous avez eu un tort, un tort
» bien condamnable, bien funeste, à la première époque d'instal-
» lation du pouvoir dans cette enceinte; vous avez fait, ou du
» moins une partie infime, égarée d'entre vous a fait la honteuse
» journée du 15 mai, et les fatales et exécrables journées de juin.

» Souvenez-vous-en, et expiez-les aujourd'hui par les ombra-
» ges, les uns légitimes, les autres exagérés, que ces excès ont
» motivés contre vous, dans le sein du pays indigné! Montrez que
» vous n'êtes plus le peuple du 15 mai ni du 23 juin, mais le
» peuple du 24 février, nous aidant à dompter vous-même la
» démagogie! et le peuple du 16 avril et de ces immortelles élec-
» tions de 1848, qui ont sauvé et fondé, à l'unanimité, la Répu-
» blique régulière, civilisée, nationale, irréprochable comme vos
» cœurs et comme vos droits! (Très-bien!)

» Renoncez désormais à toute pensée de violence; désarmez
» vos ennemis, si vous en avez, de vos torts et de la crainte
» qu'ils ont du peuple! C'est ainsi que vous aurez vaincu par

» votre défaite même, et que vous vous assurerez la victoire
» définitive en vous réservant pour toute arme la justice et la pa-
» tience! La justice, qui donne l'opinion, et la patience, qui donne
» le temps, ces deux éléments invincibles de la cause des peuples!
» (Bravos unanimes à droite et à gauche.)

» Et puissions-nous, messieurs, puissions-nous dans deux ans
» dire à ces détestables agitateurs de toutes les nuances, et je dis
» avec intention de toutes les nuances (mouvement), à ces détes-
» tables pessimistes qui semblent se complaire à agiter le peuple,
» à prophétiser le trouble pour le faire naître... (Très-bien! très-
» bien!) qui semblent tenter la sagesse du pays, comme si cette
» sagesse était un reproche pour eux; puissions-nous dire, dans
» deux ans, à ces agitateurs d'une autre espèce qui semblent vou-
» loir prendre la liberté en flagrant délit pour avoir le droit de la
» supprimer et de la punir... (bravo!), puissions-nous leur dire,
» après deux années passées dans le calme, et en entrant ou en
» sortant de cette enceinte, au gré du suffrage universel:

» Vous avez été trompés dans vos prophéties; vous avez été
» déçus dans vos espérances; vous avez donné rendez-vous à la
» tempête, mais la tempête a été plus sage que vous, elle ne
» viendra pas. »

(Applaudissements et bravos prolongés; l'orateur reçoit de nombreuses félicitations. — La séance est suspendue pendant près d'une demi-heure.)

M. Baroche répond à M. de Lamartine. Il fait à la tribune de longues citations du *Conseiller du Peuple*, pour prouver que M. de Lamartine reconnaissait des inconvénients de détails dans l'exercice du suffrage universel. Ces inconvénients existent assurément, l'opinion publique doit les signaler, mais l'Assemblée ne peut les corriger constitutionnellement qu'à l'époque légale, et dans les formes voulues pour la révision de la Constitution. Le discours de M. Baroche ne fait avancer ni reculer le débat.

On attendait avec impatience le discours de M. Thiers.

M. Thiers est l'orateur le plus éminent de la majorité; on attendait de sa bouche l'argument décisif qui avait pu porter la commission des dix-sept à mutiler le suffrage universel. Cet argument le voici :

« Maintenant, ces hommes que nous avons exclus, est-ce
» les pauvres? Non. Ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond qui
» souvent, par des moyens licites ou illicites, gagne des salaires
» considérables, mais qui ne vit pas dans un domicile à lui
» appartenant, qui se hâte, quand il est sorti de l'atelier, d'aller
» au cabaret, qui ne met aucun intérêt à son domicile, aucun.
» Savez-vous pourquoi? Parce que souvent il n'a pas de famille,
» ou quelquefois, quand il en a, il ne s'intéresse pas à l'asile qu'il
» habite.

» Il y a une quantité de ces vagabonds qui ont des salaires considérables; d'autres qui, par des moyens illicites, gagnent suffisamment pour avoir un domicile, qui n'en veulent pas avoir. » Ce sont ces hommes qui forment, non pas le fond, mais la partie » dangereuse des grandes populations agglomérées; ce sont ces » hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, » entendez-vous, le titre de multitude. Oui, je comprends que certains hommes regardent beaucoup avant de se priver de cet instrument, mais les amis de la vraie liberté, je dirai les vrais républicains redoutent la multitude, la vile multitude qui a perdu » toutes les républiques. Je comprends que des tyrans s'en accommodent parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent; » mais des républicains chérir la multitude et la défendre! ce sont » de faux républicains, ce sont de mauvais républicains.

» Ce sont des républicains qui peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais qui ne connaissent pas l'histoire. » Voyez-la à ses premières pages, elle vous dira que cette misérable multitude a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les » républiques. C'est cette multitude qui a livré à César la liberté » de Rome pour du pain et du cirque.

» C'est cette multitude qui, après avoir accepté en échange de » la liberté romaine du pain et du cirque, égorgeait les empereurs; qui tantôt voulait du misérable Néron et l'égorgeait quelque temps après par les caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république; qui prenait Galba et l'égorgeait quelques jours après, parce qu'elle le trouvait » trop sévère; qui voulait débaucher Othon, qui prenait l'ignoble » Vitellius, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, » livra Rome aux Barbares.

» C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de » Florence; qui a en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les » Witt, qui étaient, comme vous le savez, les vrais amis de la liberté; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly; qui, après » avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un » abominable assassinat, des Girondins; qui a applaudi ensuite au » supplice mérité de Robespierre, qui applaudirait au vôtre, au » nôtre; qui a accepté le despotisme du grand homme, qui la » connaissait et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa » chute, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la » faire tomber dans la boue. »

M. NAPOLÉON BONAPARTE, de sa place. Ce sont les royalistes.

M. Jules Favre avait précédé M. Thiers à la tribune, et, dans un discours incisif, avait mis à nu la pensée secrète du parti le plus exalté de la majorité.

M. Grévy se chargea de répondre à M. Thiers, et, avec cette puissance de logique de déduction qui fait de M. Grévy le premier

dialecticien de l'Assemblée, il avait parfaitement prouvé les nombreuses antithèses de la loi avec l'esprit de la Constitution.

Mais le discours qui devait peut-être le plus complétement faire réfléchir les esprits et les faire rentrer dans la voie de la vérité, était le discours de M. de Flotte.

Appelé à la tribune par une provocation de M. Thiers, M. de Flotte a déclaré que le pouvoir en France ne pouvait appartenir ni au parti rétrograde que le pays connaissait trop, ni au parti avancé que le pays ne connaissait pas encore. C'était entre ces deux idées extrêmes, sur le terrain de la République, de la Constitution, de la modération, que le gouvernement devait marcher.

Ce discours calme, grave, élevé, modéré, produit sur l'Assemblée une vive impression.

Le débat se traîne encore dans des redites, dans des personnalités, des duels d'injures, de scandales, et après une discussion de quinze jours, l'Assemblée vote la loi électorale, sans vouloir admettre une seule atténuation. Un membre consciencieux de la majorité, M. Vesin, avait présenté un amendement; la majorité le frappe d'interdit, et sous le coup de cette contrainte morale, il vient balbutier à la tribune une sorte de rétractation.

Le lendemain, M. Léon Faucher lit un rapport sur les pétitions que la loi électorale a provoquées dans le pays.

Deux mille signatures ont approuvé la mutilation du suffrage universel. Cinq cent mille signatures l'ont désapprouvée. M. Léon Faucher propose de donner raison aux deux mille signatures, et de déférer aux tribunaux une partie des pétitions contraires.

L'Assemblée vote les conclusions du rapport.

La politique extérieure n'a à enregistrer ce mois qu'un grave événement : le rappel de M. Drouyn de l'Huys. Nous pouvons être assurés que la paix du monde n'en sera pas troublée.

---

Nota. M. Lamartine a demandé un congé de deux mois pour aller rétablir sa santé et installer une colonie agricole en Asie-Mineure. Il sera de retour le 15 août, et les mesures sont prises entre les administrateurs du *Conseiller du Peuple* et lui pour que cette revue n'éprouve pas un seul jour de suspension.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



## Première Partie



## LA PAIX PUBLIQUE A TOUT PRIX !

OU

## DES IMPATIENCES DE GOUVERNEMENT[1]

I.

Nous l'avons dit, les fatales journées de juin 1848, la manifestation du 13 juin 1849, furent les impatiences d'une partie du peuple de Paris et de quelques hommes qui, ne sachant rien attendre du temps et de la raison publique, voulurent faire violence à la force des choses, et succombèrent heureusement, comme succombent toujours ceux qui luttent avec l'heure de Dieu.

[1] La présentation de la loi sur les maires dont une décision imprévue de l'Assemblée vient de prononcer l'ajournement, a retardé la publication de cet article écrit sous l'impression et dans l'urgence du vote de la loi électorale. Nous n'hésitons pas à le rétablir textuellement. Un conseil d'appaisement et de sagesse adressé au peuple sur une question aussi grave, aussi générale et aussi permanente par sa nature même que la réforme du suffrage universel aura toujours son à propos et son opportunité.

Disons-le avec douleur : les tentatives hâtées, prématurées, irréfléchies, que les hommes qu'on appelle *chefs de la majorité*, d'accord avec les chefs responsables du gouvernement, paraissent vouloir faire, avant le terme légal, pour revenir sur la Constitution, sont des impatiences mal inspirées qui feront réussir, peut-être, un jour ou deux leur ressentiment, et qui feront succomber pour de longues années même leurs bonnes pensées.

Hélas! notre histoire récente n'est pleine que des ruines entassées sous nos pas par le résultat de ces incorrigibles impatients de l'ordre.

Que fut le 10 août 1792? le contre-coup aggravé et multiplié par les girondins et les jacobins des inquiétudes et des alarmes que les impatiences de l'émigration, du parti de la reine et du parti de la révision de la constitution excitèrent dans la masse crédule et irritée du peuple. On sait la fin.

Que fut le 31 mai, qui précipita, proscrivit et tua les *girondins?* Le résultat de l'impatience et des témérités de ce parti impatient d'accuser, de renverser, de proscrire des adversaires faibles de nombre, mais à qui les accusations mêmes donnèrent la popularité et la force. Louvet, Barbaroux, Brissot, Lasource, Isnard, eurent hâte de se défaire par la parole et par des actes de majorité, des hommes qui les inquiétaient dans l'Assemblée; ceux-ci s'en défirent le 31 mai par le tribunal révolutionnaire. La France pourtant était et devait être bientôt girondine. Mais les girondins n'attendirent pas la France et son heure. Ils furent perdus par les pensées mêmes qui leur auraient assuré le triomphe un an plus tard.

Que fut le 9 thermidor? Le résultat de l'impatience de Robespierre et du parti jacobin, qui, non content de gouverner et de supplicier la France par la main obéissante de ses proconsuls, voulut encore arborer une dictature plus personnelle, étouffer jusqu'au murmure de ses complices dans l'Assemblée, et devancer par l'insurrection et par la

proscription, les moindres symptômes d'indépendance et d'humanité entrevus dans la Convention.

Que fut le 18 fructidor (leçon, hélas ! bien rapprochée, bien significative et bien analogue à ce que nous entrevoyons)? Le 18 fructidor ne fut pas autre chose que le résultat de l'impatience de quelques représentants jeunes et téméraires et de quelques généraux étourdis qui, non contents d'avoir une majorité d'ordre et de raison contre les jacobins anéantis, voulurent encore conspirer contre la République et improviser une monarchie de réaction. La République calmée et assoupie se réveille devant ce fantôme de restauration hors de propos, et rejette les impatients au-delà de l'Océan sur les rivages de la Guyane.

Que fut le 18 brumaire? Le résultat de l'impatience ambitieuse d'un soldat heureux et populaire, qui, ne pouvant pas supporter d'égal aux yeux de sa patrie, s'insurgea contre la liberté, voulut faire de l'ordre personnel au lieu d'aider à refaire l'ordre national, confisqua la constitution, ajourna d'un siècle le progrès du peuple et de la raison humaine, éblouit l'Europe, la ramena deux fois au cœur de la France, abdiqua sur des millions de cadavres et mourut captif sur un rocher.

Que fut la chute de Charles X en 1830? M. de Châteaubriand cite de ce prince un mot qui le dit : ce fut une impatience. « Les libéraux conspiraient contre moi ; les idées » libérales gagnaient du terrain. J'ai voulu les prévenir. » Voilà tout. » C'est l'histoire en effet des journées de juillet. Un parti impatient des difficultés du régime constitutionnel, empressé de revenir en arrière, dans l'intérêt, pensait-il, de Dieu et du roi, entoure ce prince, lui fait peur de la pente où la constitution l'entraîne, de l'élection qui était cependant loin d'être universelle alors, de la presse, des journaux, des doctrines, et lui dit : « Devancez vos » ennemis, ou vous allez périr. » Charles X les écoute, il croit en conscience éviter l'abîme, et il y court!

Et enfin, qu'est-ce que 1848? L'impatience d'un roi enivré de ses succès faciles tant qu'il ne sort pas du courant modéré de la démocratie, pour le remonter ou pour l'accumuler trop fort en lui résistant avec bravade. Ses orateurs lui demandent, à la Chambre des pairs, de mettre les armées françaises en complicité avec le *Sonderbund*, véritable guerre intentée à la liberté de conscience des peuples. A la Chambre des députés, ils soutiennent ses résistances à tout élargissement du droit de suffrage électoral; ils le flattent dans la pensée de faire les fortifications de Paris et de rendre le trône inexpugnable en l'entourant de forteresses et de canons contre les insurrections futures. Ils lui conseillent de dédaigner l'opinion qui murmure, les masses qui se désaffectionnent, de resserrer sa majorité acquise et ses troupes fidèles autour de lui, de refuser même l'examen légal du droit de réunion, de se hâter d'unir son sang au sang des Bourbons d'Espagne, dans une pensée dynastique, sans s'inquiéter des intérêts nationaux de la France, à qui ils font perdre le pivot de la paix du monde en provoquant hors de propos la haine de l'Angleterre. Le monarque, impatient de reprendre l'attitude et la base de Louis XIV, ne veut ni entendre ni attendre. Il tombe dans un éblouissement sans pouvoir accuser personne, excepté le vertige, de l'avoir poussé

Tous ces exemples me reviennent en mémoire en lisant, en écoutant, en voyant ce qui s'écrit, se dit, se fait depuis deux mois dans le sein du parti des impatients de l'ordre, dans la majorité et dans le gouvernement. Il y a malheureusement un nuage entre eux et l'histoire d'hier. Ils ne la voient plus. Je voudrais chasser ce brouillard avec mon souffle ou avec ma plume, et les forcer à entendre et à lire pour les forcer à réfléchir et à s'arrêter. Ces hommes sont en petit nombre; beaucoup d'entre eux sont des hommes de bien, des hommes d'une haute portée d'intelligence, des hommes dont je comprends les pensées comme si j'étais de

leurs intimités politiques, des hommes qui ne conspirent pas dans le sens abject et coupable du mot, des hommes qui ne veulent vraisemblablement au fond que les choses que nous voulons presque tous, c'est-à-dire rasseoir, régulariser, consolider un ordre social attaqué trop profondément par les radicaux du progrès, et créer un nouvel ordre politique stable avec des conditions de légitimes améliorations pour les classes non possédantes, et de légitimes conservations des droits acquis par les classes plus nombreuses qui possèdent. En politique, je ne calomnie jamais mes adversaires, car je ne veux pas les perdre, mais les ramener.

II.

Voilà, je n'en doute pas, ce qu'ils veulent au fond, tous, à l'exception de quelques implacables qui voudraient risquer d'abîmer la France pour la satisfaction de leur coterie, et perdre la patrie pour se venger du passé ! Ceux-là sont si peu nombreux qu'ils ne comptent pas. Ce sont les suicides politiques ; il n'y a ni loi, ni raison, ni patriotisme contre eux.

Mais la masse de la majorité et sa tête veulent à peu près ce que je dis là, c'est-à-dire ce que veulent également la masse et la tête du parti républicain. Qu'est-ce qui sépare donc ces meneurs de la majorité de nous ? C'est l'impatience ! L'impatience qui trouble l'esprit, qui altère le jugement, qui confond les heures, qui précipite les mesures, qui cueille avant le temps, qui déconcerterait Dieu lui-même, si la Providence pouvait être déconcertée, en jetant la perturbation et la confusion à travers la marche lente et régulière de ses desseins.

## III.

Et d'où vient cette impatience? De trois choses : d'un manque de foi d'abord dans l'opinion, cette providence d'en bas; de la peur ensuite, cette mauvaise conseillère de tous les partis ; de l'irréflexion enfin, ce vice du caractère de la nation.

Que se disent ces hommes de panique, oublieux déjà de tous les miracles qui les ont sauvés depuis le 24 février 1848? Ils se disent :

« Il n'y a pas d'intervention continue de la sagesse et de » la bonté suprême dans le gouvernement des sociétés. Il » n'y a point d'instinct social qui empêche les sociétés hu- » maines de périr. Il n'y a point de loi de la gravitation » pour le monde moral et politique qui rallie autour d'un » centre éternel (la raison publique) les volontés anar- » chiques et les intérêts contradictoires des classes et des » individus, et qui les force à prévaloir sur l'état sauvage » ou sur les anarchies dont les vices et les passions hu- » maines menacent sans cesse et partout l'ordre social ou » politique. Si notre petit intérêt, ou notre petite idée, ou » notre petite secte, ou notre petite politique, ou notre pe- » tite passion, ne triomphent pas aujourd'hui ou demain, » c'en est fait du monde; Dieu ne peut sauver le monde » que par nous et par les moyens que nous comprenons! »

Ceci est purement le blasphème innocent d'un fou qui se croit au niveau et au lieu et place de la sagesse organisatrice, conservatrice et rénovatrice snprême de l'ordre social. Ce blasphème étonne surtout dans la bouche d'hommes qui usurpent le monopole de parti religieux. C'est une religion bien étroite que celle qui ne voit rien au-delà de sa propre sagesse.

IV.

Ils se disent ensuite : « Voyez le suffrage universel; c'est » une marée qui monte et qui dans deux ans va submer- » ger nous, nos biens et nos idées. Voilà un choix socialiste » ici, voilà un choix terroriste là ! Voilà un suffrage ultrà- » républicain dans tel département, voilà un suffrage anar- » chique dans tel autre! Voilà un journal, voilà un dis- » cours, voilà un club, voilà un cabaret, d'où sortent des » voix folles ou exécrables ; voilà un régiment qui vote de » travers, voilà un faubourg ou un hameau qui votent sans » savoir quoi ! Voilà un homme ou une coterie qui se dé- » place de notre majorité dans l'Assemblée et qui va por- » ter sa force dans telle ou telle question à une idée contraire » à la nôtre ! Qu'allons-nous devenir, quand ces craque- » ments successifs et désordonnés de notre petite machine » législative auront amené la dissolution de notre parti » dans l'Assemblée? Nous n'avons que le temps néces- » saire pour mettre à profit ces avertissements, pour con- » traindre la raison publique à s'inféoder à nous tout seuls, » pour comprimer de nos petites mains tous les organes » de cette pensée qui nous abandonne et qui nous effraie, » pour tourner l'Assemblée, le gouvernement et l'armée » contre les institutions populaires et républicaines, pour » refaire vite et d'urgence un gouvernement de force phy- » sique contre un gouvernement d'opinion et d'action mo- » rale. Prenons le désespoir pour conseil ! N'attendons pas » l'heure qui va nous dévorer! Attaquons à visage décou- » vert, et, s'il le faut, à main armée, les avant-postes de » la Constitution ! Faisons la guerre de Rome (c'est-à-dire » la guerre contre-révolutionnaire) au dedans ! Révisons, » pendant qu'il en est temps, l'œuvre que nous avons faite » il y a trois ans, et effaçons-en tout ce qui nous trouble

» et tout ce qui nous déplaît, tout ce qui nous dépasse ! Re-
» nouvelons de l'histoire des *Girondins* cette fameuse com-
» mission des 22 qui jura de sauver la patrie, qui excita les
» ombrages de la Convention tout entière, qui fit fermenter
» le Peuple, et qui avorta de tout, mais qui n'avorta pas de
» la terreur. »

V.

Hommes de plagiat qui ne savent imiter que des avortements et des mesures surannées ! Il y avait, il y a cependant une grande chose à inventer pour ce pays-ci, c'est la probité constitutionnelle, qui, en respectant la loi, la rend respectable aux autres, et qui, en se confiant à la raison d'un grand peuple, l'élève à ses propres yeux, et lui fait prendre foi dans sa sagesse et dans sa souveraineté !

Et d'où viennent ces impatiences et ces paniques? Si elles ne viennent pas de la mauvaise foi, elles viennent évidemment de l'irréflexion.

Quoi ! vous vous impatientez et vous faites trembler la France de tous ses membres, parce que dans une élection partielle de quarante représentants (au scrutin de liste ! mode absurde, trompeur et unanimement répudié quand il sera temps), parce que, dis-je, dans une élection de quarante représentants, la majorité n'a prévalu que de dix au lieu de prévaloir de tous? parce que Paris tiraillé, provoqué, cajolé pour donner sa voix à des noms commandés par vous, a préféré (imprudemment selon moi) la donner à des noms patronés par des comités socialistes? parce que Saône-et-Loire a donné six représentants à la Montagne? parce que, sans le savoir et sans le vouloir, tel ou tel autre département aveuglé par le scrutin de liste a donné mandat à tel ou tel radical dont il ne connaît pas même les idées, et qu'il destituera de sa confiance le premier jour où il

aura parlé? Quoi! il faut réviser, avant l'heure constitutionnelle et par coup d'Etat parlementaire, la République, parce qu'une Assemblée peu sympathique à la République ne compte que sept cents représentants dévoués à l'ordre social sur sept cent cinquante? Quoi! vous croyez que dans deux ans la France avertie, attentive à sa propre destinée, debout partout pour son salut, pour ses foyers, pour ses familles, pour ses propriétés, pour sa morale, pour sa civilisation, va envoyer sept cent cinquante radicaux socialistes, terroristes, anarchistes, pour lui faire son sort? Mais vous supposez donc que la France a perdu à la fois tout intérêt et tout bon sens? Mais vous avez donc oublié tous les actes d'instinct, d'énergie, d'unanimité, de prévoyance, de sagesse, d'ensemble, de protestation armée ou désarmée contre le désordre, l'expropriation, le meurtre, le bouleversement social qu'elle a d'elle-même accompli à heure fixe toutes les fois qu'elle a vu le danger de près et qu'elle a été sommée d'y pourvoir, ou par son propre mouvement ou à la voix de quelques hommes? Mais vous poussez donc l'irréflexion jusqu'à l'ingratitude envers le ciel et jusqu'à la calomnie envers votre nation?

## VI.

Permettez-moi de vous faire réfléchir, non pour vous accuser, mais pour vous rendre le sang-froid nécessaire surtout à des hommes d'Etat.

Où en étiez-vous, vous, hommes d'État des monarchies écroulées sous vos mains ou sous vos pieds? où en étiez-vous, vous, grands ou petits propriétaires du sol? où en étiez-vous, bourgeoisie tombée inopinément entre les mains du Peuple le 24 février 1848 au soir? Voyons, souvenez-vous, et récapitulez!

Le trône aux Tuileries? brûlé par la main d'une insurrection sans obstacle!

Le roi et la dynastie? l'un en fuite, l'autre protégée par le malheur et par le dévouement de quelques amis aux Invalides.

La Chambre aristocratique des pairs? dans l'impossibilité de se réunir, et interceptée par l'insurrection victorieuse.

La Chambre des députés? deux fois envahie à travers un inutile rempart de troupes sans direction, qui s'était ouvert devant le Peuple.

L'armée? immobile, sans chefs, attendant l'ordre du pays pour se rallier à lui seul.

Le gouvernement? sortant, sans autre droit que l'urgence et sans autre titre que le dévoûment, des luttes et de l'anarchie vaincue à son foyer de l'Hôtel-de-Ville !

La capitale? livrée sans force publique au peuple seul.

La garde nationale? annulée dans son action par le caractère exceptionnel que lui donnait son mode de recrutement trop exclusivement bourgeois.

Les départements? tous insurgés au chef-lieu et ayant improvisé des administrateurs révolutionnaires.

L'administration? abattue, anéantie, anarchique partout !

La paix et la guerre? à la merci de quelques hommes dont un appel à la propagande armée pouvait ouvrir des écluses de sang sur la patrie et sur toute l'Europe !

Le Trésor? presque à vide et chargé par le gouvernement précédent de 900 millions à payer en deux mois !

L'impôt? volontaire ou tari sur toute la surface de la France.

La dette publique ou le crédit? pouvant être anéanti ou par la banqueroute ou par les assignats, si le gouvernement avait fatalement prononcé un de ces deux mots de ruine.

Les lois, les propriétés, les vies des citoyens? en interrègne forcé pendant les trois mois de la dictature du

Peuple, et n'ayant d'autres garanties que la raison, l'humanité et le respect des hommes à qui ce Peuple consentait à obéir !

Vous étiez à la merci de cette dictature révolutionnaire du Peuple, et si cette dictature avait voulu se prolonger comme des partis extrêmes le lui commandaient, elle l'aurait pu sans doute, et la France, justement soulevée, n'aurait reconquis ses suprématies sur Paris que dans des flots de sang !

## VII.

Voilà le tableau vrai, exact et non assombri de la situation de ce peuple et de vous et de nous il y a vingt-six mois !

Et maintenant, voyez par quels degrés, d'abord escarpés et difficiles, puis faciles et insensibles, cette nation que vous accusez de s'abandonner elle-même est remontée au point d'où vous voulez la précipiter dans l'inconnu, sous prétexte qu'elle ne remonte pas assez vite. Elle est remontée... — A quoi ? à la monarchie ? Non ; mais à l'ordre républicain, à la démocratie gouvernementale et organisée.

En une nuit, celle du 24 au 25 février, nuit dont vous ne connaissez ni les ténèbres, ni les convulsions, ni les périls, elle se donne un gouvernement ! illégal, révolutionnaire, convulsif, sans droit, sans unité, pitoyable, exécrable, accusable, si vous voulez ! Tout ce que vous voudrez ! J'en étais, je dois le livrer à vos injures ; il s'y attendait en vous couvrant de son corps contre l'anarchie. C'est parce qu'il s'y attendait, c'est parce qu'il s'y dévouait sciemment, qu'il y aura peut-être quelque retour de justice pour lui dans l'histoire. Le temps n'emprunte la voix de personne pour juger ; il juge sur des services, et non sur des injures. Mais enfin, ce gouvernement avait

ce mérite au moins d'être un gouvernement. Un gouvernement, quel qu'il soit, est toujours un immense avantage sur l'anarchie.

Voyez ce Peuple si calme, si discipliné, voler au-devant de l'obéissance.

Il fraternise avec l'armée, écartée un moment de la capitale par prudence et par respect pour elle, quoi qu'on en ait dit.

L'indiscipline et la dissolution de cette armée sont prévenues. Le gouvernement la recrute au lieu de la licencier; il sent que l'Assemblée souveraine en aura bientôt besoin pour la France.

La garde mobile, destinée à la répression soudaine des insurrections populaires, est formée en quatre heures des éléments mêmes qui pouvaient agiter le plus Paris. Son sang, trop peu apprécié, a écrit aux journées de juin ses services à la société, et le salut de la capitale sur les pavés de toutes vos rues.

L'échafaud révolutionnaire est aboli aux applaudissements d'une révolution sans obstacle.

Pas un citoyen, en trois mois, n'est proscrit ou jeté dans les prisons pour cause d'opinion.

Les relations pacifiques sont rétablies avec dignité entre l'Europe et nous. La guerre de coalition devient impossible. Or, la guerre de coalition, c'est la tyrannie révolutionnaire au centre, les emprunts forcés et les tribunaux de sang à Paris. La paix maintenue écarte tous ces dangers extrêmes de l'intérieur.

La représentation légale et universelle est évoquée en trois mois du fond du pays, et vient s'emparer sans résistance de la souveraineté qui lui est due, et qui lui est préparée et restituée pour la dictature du Peuple.

Cette représentation, qui offusque la démagogie des ateliers nationaux et de quelques clubs, triomphe deux fois, le 15 mai et le 23 juin, par la main du Peuple, de

la garde mobile et de l'armée, des factions désespérées qui l'attaquent.

L'Assemblée constituante se donne quelques mois d'un gouvernement militaire et délibère en paix une Constitution.

La Constitution est proclamée sans une résistance, en France.

Le gouvernement militaire se retire avec loyauté et remet le pouvoir à un pouvoir exécutif présidentiel nommé par le suffrage imposant du Peuple.

Les lois s'élaborent, se votent, se corrigent, se font obéir. Les clubs, ce seul obstacle permanent à l'action d'un gouvernement régulier en France, disparaissent devant la loi.

L'armée, formée par le Gouvernement provisoire du 24 février, se complète et se dévoue à l'ordre intérieur, premier besoin de la patrie et première gloire de ceux qui représentent la force publique.

Le président nomme et modifie ses ministres avec la liberté de mouvement du gouvernement le mieux affermi et le plus enraciné au pouvoir.

Le suffrage universel, une troisième fois interrogé, nomme une Assemblée législative où une immense majorité donne des gages si surabondants à l'ordre, que la révolution même en est un moment menacée.

La sagesse nationale modère cette majorité même et la force à se contenir patriotiquement et prudemment dans le cercle du salut commun : la Constitution. Les lois organiques se font. Les affaires reprennent leur cours.

Cette Constitution a des imperfections et des vices. Une faculté de révision permet d'attendre et de les corriger sans révolution !

Voilà où vous en étiez il y a deux ans et quelques mois! Voilà où vous en êtes aujourd'hui. Voilà les assises successives d'ordre et de gouvernement que la France, ar-

mée du suffrage universel, a jetées en si peu de temps dans ses fondations vides, où plutôt dans l'abîme d'une révolution !

Et vous vous plaignez? Et vous vous défiez? Et vous ne savez rien attendre? Et vous méconnaissez, ou vous feignez de méconnaître les degrés nombreux d'organisation sociale, politique, gouvernementale, que vous avez remontés du néant vers l'ordre nouveau ? Et vous voulez compromettre par des impatiences irritées, folles ou criminelles, tout le terrain que la société a reconquis par la sagesse et par la raison du Peuple, pour replonger votre société et votre pays dans les problèmes de l'inconnu et les tempêtes des contre-révolutions?

En vérité, les masses que vous accusez tant, et dont les délires sont plus pardonnables parce qu'ils sont plus aveugles, ont plus d'instinct et plus de prudence que vous! Elles souffrent comme tout souffre pendant une crise de révolution et de transformation complète ; mais elles ne demandent pas qu'on les rejette dans la fournaise des révolutions pour les soulager de leurs souffrances ; elles se résignent au temps, elles demandent des améliorations en avant, et non des catastrophes en arrière; elles se disent: Laissons jouer péniblement, puis régulièrement les ressorts encore neufs et embarrassés du gouvernement républicain; ne brisons pas l'instrument de nos progrès nécessaires; donnons de l'espace, du calme, de la liberté, des années à la République ; en lui demandant trop de progrès en un seul jour, nous mettrions en poussière l'instrument de la démocratie ! Eh bien ! dites-vous de même : Donnons du temps à la Constitution. En lui demandant trop d'ordre et trop de stabilité en un seul jour, nous briserions le seul instrument d'ordre que les événements, et Dieu qui les mène, aient laissé dans cette période à la société.

## VIII.

Que la loi électorale, dont le principe seul, *le suffrage universel*, devait être inséré dans le corps de la Constitution, et dont les dispositions réglementaires devaient rester en dehors, soumises aux corrections de l'expérience ; que la loi électorale, dis-je, soit susceptible d'excellentes et même indispensables modifications, c'est ce que je suis loin de nier. Personne, j'ose le dire, n'en a avant moi pressenti et énuméré les vices en ce qui touche surtout le *scrutin de liste*. Le jour où il fut discuté pour la première fois, je protestai contre ce mode en termes qui sont restés dans bien des mémoires ; je dis : « *Ce n'est*
» *plus là le suffrage universel, éclairé, intelligent et cons-*
» *ciencieux du Peuple ;* c'est le suffrage de la *cabale* au lieu
» du suffrage de la *nation;* c'est *l'élection des ténèbres*,
» c'est l'élection *de la guerre civile. La France ne le su-*
» *bira pas trois fois.* »

Dans un écrit récent, et cité aujourd'hui par tous les journaux les plus implacables contre la République et contre moi, j'ai énuméré les principaux vices du suffrage, non pas universel, mais désordonné et confus, trop légèrement jeté dans la Constitution par l'Assemblée constituante ; j'ai indiqué les principales corrections qu'il y aurait à y apporter selon moi, comme garantie de sincérité, de lumière et d'ordre, à l'époque de la révision légale de la Constitution. J'ai posé ces principes que je rappelle ici au Peuple.

## IX.

Le droit d'être représenté est, sous une démocratie, le titre de tout citoyen.

La République ne reconnaît pas de castes privilégiées ou de castes subordonnées ; le droit de suffrage doit donc y être universel.

Mais la société ne jette pas les droits à croix ou pile. Elle en règle la jouissance ou l'exercice. Elle demande des garanties à tout citoyen qui se présente pour les exercer.

Sous la monarchie, ces garanties sont *matérielles*. La société demande comme signe de capacité électorale un *cens*, un *impôt*, une quotité de propriété possédée par l'électeur. Le droit d'homme y est subordonné au droit et au titre de propriétaire, de contribuable.

Sous la République, la société demande des garanties aussi, mais ces garanties sont toutes morales ou intellectuelles. La société n'exige aucun *cens*, aucune propriété, aucun impôt, mais elle exige et elle a le droit d'exiger des conditions d'âge, comme vingt-un ans ou vingt-cinq ans ; des conditions d'intelligence, comme de savoir lire et écrire ; des conditions de bonne vie et mœurs, comme de n'avoir été flétri par aucune privation juridique de vos droits civils ; des conditions de nationalité, de résidence et de domicile, comme garantie de solidarité avec le groupe de nation, de département ou de commune, au sein desquels vous exercez votre acte de souveraineté.

J'ai examiné d'avance dans ces écrits, et j'ai engagé les esprits qui veulent bien s'entretenir de ces sujets avec le mien, à examiner la nature de garantie qu'il sera bon plus tard d'exiger du suffrage universel sous la République, pour régulariser et perfectionner constitutionnellement ce grand droit qui les contient tous.

J'ai posé, j'ai essayé même de résoudre les questions. Je ne me suis prononcé énergiquement que contre le mode trompeur et corrupteur du scrutin de liste par département. J'ai fait prévaloir autant qu'il était en moi le mode sincère, lumineux et consciencieux de la nomination d'un représentant par circonscription électorale de quarante-cinq mille

ou de cinquante mille âmes. J'ai montré que la vérité et la responsabilité étaient là. L'électeur connaît le candidat; le représentant est responsable devant l'électeur. L'esprit local est satisfait dans son exigence juste et raisonnable. L'esprit politique a assez d'espace pour n'être pas absorbé par l'esprit local. J'ai recommandé ce mode, qui a *toujours* été le mien, aux méditations du Peuple et de ses représentants. Je crois profondément que ce mode et ces garanties résolvent le problème du suffrage universel, et le rendent aussi conservateur et mille fois plus puissant que l'élection restreinte par des conditions de *cens* à un petit nombre d'électeurs privilégiés, corruptibles et enviés.

Mais j'ai dit textuellement, dans cet écrit comme à la tribune: Ces *améliorations* à votre système électoral doivent être méditées deux ans, et faites constitutionnellement et non révolutionnairement. Je respecte, de la Constitution, jusqu'à ses défauts, tant qu'il n'est pas permis de les extirper sans porter atteinte à la Constitution elle-même. Le mal de toucher à la Constitution est mille fois pire que le mal de supporter quelques années de plus les inconvénients d'une mauvaise réglementation du suffrage électoral. Subir la mauvaise réglementation du suffrage électoral, c'est un atermoiement; mais toucher révolutionnairement à la Constitution, c'est une révolution! Nous sommes à peine sortis d'une révolution, et nous nous précipitons dans une série de nouvelles révolutions! Dieu et le Peuple nous ont ramenés au bord. Ce bord est escarpé et raboteux encore, mais enfin il est solide, il est un rivage, il est un asile, il est un continent nouveau où la société, sauvée d'un naufrage, peut s'asseoir, défricher, construire, se régulariser démocratiquement et vivre; nous quitterions ce bord atteint si miraculeusement et avec tant de peine et d'efforts, pour nous rejeter de nouveau dans les flots d'une mer sans fond! Que des insensés le fassent, s'ils l'osent! Quant à moi, je retiendrai de toutes mes forces l'Assemblée, la nation, la société

sur le sol précaire, mais perfectible et consolidable, de la Constitution républicaine!

## X.

Et je dirai aux imprudents qui, après avoir amené, sans le voir, la monarchie à la révolution du 24 février, dont ils m'accusent, voudraient encore amener la République à une nouvelle catastrophe : Vous avez une patrie, des familles, des femmes, des enfants, des propriétés, des foyers, des commerces, des industries, des professions comme nous; vous voulez, comme nous, garantir toutes ces choses saintes contre les invasions des barbares du dehors et du dedans, dont vous vous effrayez au-delà même du danger réel et du nombre bien exagéré de ces barbares de la civilisation; vous voulez pouvoir vous défendre et défendre cette société dans ce qu'elle a d'immuable et d'incontestable contre ces agressions stupides ou violentes dont les échos précurseurs ont retenti ici ou là dans quelques feuilles ou dans quelques rassemblements démagogiques; vous voulez que la société, le gouvernement, le peuple et vous, soient debout et armés un certain temps pour faire face avec énergie, avec toutes leurs forces morales et matérielles, à ces assauts des forces destructives de la famille et de la société civilisée? Eh bien, sur quoi la société, le gouvernement, le peuple et vous, peuvent-ils être debout et armés de la force légale, morale, matérielle, nécessaire aux grandes et victorieuses répressions? Sur un droit évident, n'est-ce pas? Un droit, c'est la base de toute force! Or, quel est votre droit aujourd'hui? un seul : la Constitution! Le droit préexistant et divin des monarchies héréditaires, tombé du ciel et brisé en poussière depuis un siècle, est détruit dans le préjugé des peuples qui l'adoraient autrefois; le droit des gouvernements, qui existe toujours, s'est déplacé: il était en haut, il est en bas; il est dans la volonté consultée et exprimée du peuple en-

tier. C'est là que nous l'avons retrouvé aussi rationnel, aussi puissant, aussi incontestable que l'autre. Ce droit a parlé ! Il a nommé, à l'unanimité, une assemblée constituante chargée par lui de lui refaire, en son nom, une nouvelle base de gouvernement à la place de son ancienne base écroulée. Cette représentation, la première d'un peuple entier, la plus investie de sa confiance, de son mandat, de sa force, a ébauché une Constitution et l'a mise en mouvement par la main de ce peuple. Cette Constitution contient, mal à propos sans doute, mais enfin contient dans son texte une loi électorale dont la réglementation, sous la forme de *scrutir. de liste,* est la *duperie du Peuple* et le triomphe certain des *cabales*. Cette loi a un besoin évident d'être révisée ; tous les partis honnêtes sont d'accord pour que l'élection soit honnête et sincère ; mais si vous, parti conservateur, ou même parti hostile à la République, vous sapez vous-même sous vos pieds et sous les pieds du Peuple cette Constitution, ce contrat social qui est votre seul titre comme représentants ou comme président, comme gouvernement, comme ministres, comme commandants de la force armée, que répondrez-vous à ce Peuple entier quand il vous demandera qui vous êtes?

Lui répondrez-vous : Nous sommes les plus nombreux dans une chambre ? Nous sommes les plus audacieux aujourd'hui parce que nous commandons à quatre cent mille baïonnettes ? Nous sommes les plus forts ? Nous sommes un 18 fructidor monarchique ? nous sommes une conjuration heureuse ? Nous sommes un coup d'Etat ? Nous sommes une révolution ?

Mais ce Peuple vous répliquera à son tour : « Ah ! vous » êtes une révolution ; eh bien ! nous aussi alors nous som- » mes, nous avons été une révolution ! Nous ferons encore » une, deux, trois, quatre révolutions ! et nous verrons qui » s'usera le plutôt d'une commission, d'une majorité ou » d'un Peuple ! Nous avions abdiqué tout droit insurrec-

» tionnel entre les mains de la Constitution, nous nous
» étions désarmés à jamais nous-mêmes de tout droit révo-
» lutionnaire ! Vous nous rendez ce droit fatal en déchirant
» le pacte commun ! Il n'y a plus d'autre droit que celui
» du plus fort ! Le plus fort aujourd'hui, c'est vous ; et
» vous êtes forts de quoi ? des armes constitutionnelles, de
» l'Assemblée, de la majorité, de la présidence, de l'ad-
» ministration, de l'armée que nous vous avons confiés
» nous-mêmes sur la foi de la Constitution. C'est vrai ; usez,
» abusez de votre force aujourd'hui, nous userons et nous
» abuserons de la nôtre demain ! »

Quelle situation vous faites-vous devant ce Peuple qui se croirait le prétendu droit de vous parler ainsi ? Vous êtes une majorité nationale, vous seriez une conspiration victorieuse et un parti odieux et méprisé !

Que la Providence de la société vous préserve de pareilles pensées !

Mais, dites-vous : « Qu'est-ce que la République elle-
» même ? et qu'étiez-vous, vous, dictateurs du gouverne-
» ment provisoire sortis d'une émeute, et sans autre droit
» que celui d'avoir marché à l'Hôtel-de-Ville après la chûte
» d'un trône et la dispersion d'une chambre, et d'avoir dit
» au Peuple : Nous prenons le gouvernement de l'inter-
» règne ? Où était votre droit ? »

Je réponds : C'est vrai, nous n'en avions aucun, si ce n'est celui de l'anéantissement soudain de toute constitution, de toute autorité préexistante, et de la nécessité d'un gouvernement quelconque pour régulariser vite une révolution inattendue, et pour éteindre l'incendie d'une guerre civile ; nous n'avions d'autre droit que celui du premier venu courageux qui entend des cris, qui voit du feu, qui aperçoit la flamme sortir d'un édifice, et qui brise la porte pour voler au secours ; nous n'avons jamais prétendu avoir d'autres droits, nous n'en affectons aucun, nous reconnaissons que tous les jours, à toute minute, chacun des trente-

six millions d'habitants dont la République se compose pouvait nous dire : « A quel titre nous gouvernez-vous ? » Nous avons répondu vingt fois : « A aucun titre.
» Notre gouvernement est une usurpation sur l'anarchie ;
» quiconque ne nous obéit pas volontairement est en droit
» de nous désobéir, et si nous ne rendions pas le pouvoir
» dictatorial dont le hasard nous a investi, le jour même où
» il ne sera plus nécessaire à la paix publique, nous serions
» des voleurs du Peuple et d'indignes usurpateurs des
» droits de la nation. »

Nous avons reconnu plus ; et quant à moi, je le reconnais tous les jours encore, comme je l'ai dit au Peuple le 24 février en entrant à l'Hôtel-de-Ville : je reconnais que la nation représentée aujourd'hui par son pouvoir légal que nous lui avons préparé, retrouvé et restitué, a tous les jours le droit de nous citer à sa barre, de nous demander pourquoi, à quel titre, de quel droit nous l'avons gouverné pendant une dictature illégale de trois mois ; pourquoi, de quel titre, de quel droit nous l'avons préservé d'une pire anarchie, reconstitué en Peuple, et convoqué un vaste comice électoral pour retrouver et recomposer son pouvoir souverain ; oui, je reconnais que la nation a le droit de m'interroger, de me juger, de me condamner, de me châtier pour ce crime de l'avoir gouvernée et peut-être servie sans son aveu ! Je m'y suis toujours attendu, et si elle le fait, je pourrai parfaitement me justifier devant Dieu, mais non pas devant elle ; je baisserai la tête, je dirai dans ma conscience : « J'ai bien fait de servir ce Peuple sans en avoir
» le droit, mais ce Peuple fait *légalement* bien aussi de me
» punir pour l'avoir gouverné sans titre. »

## XI.

Mais voyez cependant la différence entre le gouvernement provisoire gouvernant révolutionnairement, et l'Assemblée

législative attentant à la Constitution pour gouverner par coup d'État. Cette différence est dans un seul mot : le gouvernement provisoire n'a surgi qu'en l'absence de toute constitution existante écroulée le matin dans une révolution ; l'Assemblée législative existe en vertu et par une constitution dont elle émane. Le gouvernement actuel n'est qu'un acte personnifié de la Constitution existante ! L'un était une *fatalité*, l'autre serait un *attentat*.

Et si on me dit : « Mais le gouvernement provisoire avait fait lui-même sa fatalité, la révolution d'où il sortait ; je réponds par un serment, la main levée devant Dieu : — Non ; c'est un faux témoignage ! Il y avait sans doute à l'Hôtel-de-Ville des révolutionnaires de parti pris, sortant des vieilles conspirations et de l'insurrection ; mais il n'y avait, en masse, que des *citoyens* aussi innocents, aussi affligés que vous de la révolution de la veille !

Il n'y a donc aucune similitude entre l'autorité dictatoriale assumée, à défaut d'autre autorité, par le gouvernement provisoire, et le coup d'État contre la Constitution, qui serait accompli par un gouvernement, par une majorité et par une assemblée constitutionnelle, investis du pouvoir en vertu d'une constitution nationale. L'un servait sans mandat, l'autre conspirerait sans conscience et trahirait sans excuse ; l'un ramassait le pouvoir tombé pour le rendre, l'autre déroberait le pouvoir confié pour en faire un larcin personnel.

## XII.

« Mais, disent encore les impatients, la nécessité est le droit suprême ; vous l'alléguez vous-même en faveur de la dictature de février : une assemblée législative, une majorité, un gouvernement et une armée n'ont-ils pas le droit que sept ou huit hommes se sont arrogé le 24 février? » —

Oui, sans doute et mille fois plus ; mais c'est à la condition que ce droit soit évident comme la nécessité elle-même, et que le danger soit tel qu'on ne puisse sauver son pays sans violer un jour la légalité. Le *Salus Populi suprema lex* est la loi suprême, mais c'est la loi des jours suprêmes aussi. En êtes-vous là ? Un gouvernement est-il renversé en débris sous vos pieds ? Avez-vous à choisir entre une dictature et l'anarchie ? Non.

## XIII.

Les gouvernements et les majorités qui ont voulu prendre cette loi du salut des peuples pour excuse ont toujours dit que la crise où ils se trouvaient était suprême, et leurs coups d'Etat ont toujours eu pour précurseurs les alarmistes. La recette est vieille comme la maladie. Toutes les fois qu'on a voulu persuader à un peuple de changer ses institutions, on a commencé par lui dire : Tes institutions sont perdues.

L'histoire est un curieux répertoire de ces pièces à tiroir jouées au Peuple avec les mêmes mots et par les mêmes acteurs, quand on a préparé contre la Constitution, soit au profit des jacobins, soit au profit des royalistes, ces surprises qu'on appelle des journées ou des révisions, selon qu'elles s'accomplissent sur une place publique ou dans une commission d'inspecteurs de la salle de Clichy. La tactique que les journaux et les réunions emploient depuis trois mois dans la ligue contre-constitutionnelle dans leurs feuilles et dans leurs paroles, est exactement la même tactique que celle dont les journaux et les réunions monarchiques de la réaction se servirent contre le Directoire en 1796, tactique qui amena, à force de provocation et de folie, la mesure fatale et illégale aussi du 18 fructidor, cette dernière proscription des royalistes.

Relisez les feuilles du temps comme je viens de le faire moi-même ; assistez, dans les *Mémoires* du temps, aux conciliabules de *Clichy*, vous croirez lire les journaux provocateurs de 1850 et assister aux séances politiques des meneurs téméraires de telle ou telle réunion d'aujourd'hui. Ce sont les mêmes mots, les mêmes imprécations, les mêmes chimères de force, la même impatience d'en finir, les mêmes alarmes habilement semées dans le Peuple pour le surexciter par le désespoir à se retourner contre son gouvernement républicain, les mêmes armées menaçantes de l'Europe montrées, grossies à l'horizon pour faire croire à la nation qu'elle va être dévorée par la coalition et par l'émigration, les mêmes caresses aux généraux, les mêmes séductions employées sur eux, les mêmes adulations au sabre, les mêmes complicités liées avec certains membres du gouvernement lui-même contre leurs collègues, les mêmes tentations de prolongation, d'importance et de pouvoir à Barras! la même recherche d'un *Monk*, cet idéal des traîtres, comme je l'ai nommé, offert pour émulation à Pichegru ou à Willot; la même élimination de tous les officiers supérieurs républicains ou de tous les administrateurs suspects de dévouement, quelque modéré qu'il fût, à la République ; enfin, le même système de dénigrement et de calomnies contre tous les hommes qui ne professaient pas haine et fureur contre la Révolution.

« Faites émigrer les capitaux, prenez le Peuple par la » stagnation des affaires, dites-lui qu'il n'y a de blé et de » pain que sous la monarchie, contrefaites et dépréciez les » assignats, déclamez contre Paris, poussez au marasme, » dégoûtez le soldat, semez les soupçons entre les officiers, » favorisez la désertion partout ailleurs que dans l'armée » du Rhin dévouée à un général complice, » telles sont les instructions que les comités contre-révolutionnaires du dehors et du dedans transmettent littéralement au *Monk* français.

« Harrassez le Directoire, divisez-le en deux fractions rivales, refusez-lui toutes les lois de finances, d'assistance, de travail pour le Peuple, montrez par le fait en cachant le complot que toute réalisation de bien-être national est impossible à la liberté ! Ayez pour devise deux mots que vous répèterez sans cesse et que vous vous ferez renvoyer des principaux centres de la France par tous les échos des 54 journaux dévoués à votre ligue contre le pouvoir républicain. » Ces deux mots d'ordre, les voici : *Il faut que cela finisse par l'épée ou par le canon;* — il faut un *gouvernement stable*, avec le mot gouvernement héréditaire sous-entendu.

Ne croiriez-vous pas lire les feuilles et écouter les réunions d'hier?

## XIV.

Que résulta-t-il de ces impatiences et de ce reflux de contre-révolution? Vous le savez. Le gouvernement républicain modéré, le seul possible alors, comme il est le seul possible aujourd'hui, appuyé sur l'immense majorité du Peuple en France, se lassa d'être ainsi provoqué, assailli, par une conspiration qui n'avait de force que dans la plume de ses journalistes et d'écho que dans les conciliabules, sur ses bancs aux *Cinq-Cents* et dans ses salons ; il se leva une nuit, répondit à une conspiration par une autre, élimina deux de ses membres liés avec ses ennemis, rédigea trois *résolutions de gouvernement*, l'une qui annulait un grand nombre d'élections, l'autre qui déportait près de cent représentants, la dernière qui proscrivait 54 journalistes ; il fit une proclamation au Peuple, un appel à l'armée et aux généraux républicains en France et hors de France ; l'armée, républicaine par essence et par patriotisme, répondit par un cri unanime de secours à la République menacée ; pas un général, pas un officier de 1792 n'hésita

entre son drapeau et celui de la défection à la patrie. Le parti des impatients ne réussit qu'à donner un accès de colère à la République adoucie, des lois de fer au gouvernement républicain, des pontons, des déserts et des exils à ses téméraires provocateurs. Voilà le triste exemple donné au présent par le passé. Que Dieu prévienne à jamais le retour de pareilles représailles !

## XV.

Mais que la sagesse aussi des partis vaincus, relevés par le pays et encouragés par des réactions trompeuses, symbole de mobilité, non de force réelle, les préserve de retomber dans les mêmes fautes !

Un miracle de modération du Peuple en février, une aspiration réelle et généreuse de ce Peuple à la concorde et à l'unité des classes, leur a rendu non la monarchie perdue, mais une République de fusion, de concorde, de réciprocité et de liberté. Ce Peuple a fait avec une spontanéité qui ne sera jamais assez admirée dans l'histoire, le sacrifice de ses exigences extrêmes, de ses misères, de ses démagogies, de ses revers, pour remettre de ses propres mains le gouvernement, mais le gouvernement républicain, aux classes mêmes qui venaient de disparaître devant la Révolution ; il a dit à ses élus de l'Assemblée constituante : « Régnez encore, mais régnez avec nous ; régnez pour » vous et pour nous ; nous nous fions à vos bons sentiments, » à votre sollicitude, à votre justice pour le Peuple. Un hasard, une vicissitude des choses humaines nous ont livré » un moment à nous seuls le gouvernement ; nous ne vou» lons que notre part, le droit de suffrage universel ; nous » vous restituons volontairement et cordialement la vôtre !

» Régnons ensemble, régnons en frères ! Mais que notre » règne commun et fraternel s'appelle République, afin de

» nous assurer qu'un maître héréditaire ne sacrifiera pas » le Peuple de nouveau dans son intérêt à une seule branche » de la famille nationale ! »

Voilà ce que vous a dit le Peuple de février, hommes des monarchies écroulées ! Et voilà ce qu'il a fait en vous renvoyant en majorité dans ses deux Assemblées souveraines !

Maintenant le tromperez-vous ? ou lui laisserez-vous croire seulement que vous le trompez en le chassant par masses de son droit électoral, et en rétrécissant sa République pour la confisquer un jour plus sûrement?

C'est à vous de voir ; vous êtes les maîtres aujourd'hui ; mais si vous faites tout ce que vous pouvez, vous serez moins modérés, moins équitables, moins honnêtes et surtout moins prudents que ce Peuple de février, et l'histoire, n comparant un jour la conduite des deux classes que la République avait réconciliées, dira un jour : « Un traité de » paix qui s'appelait la République avait grandi le peuple » et sauvé la bourgeoisie. Qui est-ce qui l'a déchiré après » l'avoir imploré, acclamé et signé? Ce ne fut pas le » Peuple. »

Que le Peuple reste calme, tolérant, patient, sous le feu des paroles quelquefois justes, plus souvent injustes, toujours imprudentes, qui tombent du haut de la tribune sur la révolution et sur la démocratie. Un parti exalté par ses ressentiments, parti à qui les républicains modérés ont remis la force en main, en abuse momentanément contre ceux qui lui ont rendu l'élection, l'armée, la tribune. Ce parti a un accès de démence qui va jusqu'à la provocation continuelle dans ses journaux. Dès que les affaires reprennent et que la confiance renaît avec le travail, ces journalistes implacables sèment l'inquiétude, l'agitation, les menaces de coups d'État, pour tout suspendre et pour défier de vivre un pays qui vivra malgré eux. Ils traitent le Peuple comme les dompteurs d'animaux traitent ces bêtes féroces qu'on ne soumet qu'en les privant de sommeil ; ils prennent la

nation par l'insomnie ! C'est une mauvaise et coupable tactique. Les annees qui suivent les révolutions sont des convalescences difficiles et sujettes à rechute ; il leur faut de l'apaisement et non des irritations. Nous recommandons aux bons citoyens de toujours éteindre et de toujours pacifier ; l'avenir nous saura gré de ce sacrifice de nos susceptibilités les plus légitimes. Et nous aussi nous pourrions adresser de terribles représailles de paroles contre ceux qui nous couvrent de sarcasmes et de mépris ; nous brisons ces mauvaises armes et nous en jetons sous nos pieds les tronçons. Nous pourrions mépriser profondément aussi, mais nous ne voulons pas même de cette représaille du mépris, il nous suffit de l'oubli. L'oubli n'offense pas et il venge mieux, car il efface de la mémoire jusqu'aux traces des injustices et des ressentiments. La République a aboli l'échafaud ! ce n'est pas assez, elle doit abolir les haines entre les classes et les inimitiés entre les citoyens. Ce sont les républicains modérés qui ont donné ce premier exemple, qu'ils donnent encore le second !

Point d'émotion, point de réplique, point d'agitation dans le Peuple. Si la République doit périr, pour quelques mois ou pour quelques années, sous le reflux imprudent des classes qu'elle a sauvées en 1848, il faut qu'elle périsse innocente, pure, irréprochable, désarmée, immolée dans son droit et dans sa modération par les armes mêmes qu'elle a confiées pour sa défense à ceux qui les tourneraient aujourd'hui contre elle ! Il faut qu'elle renaisse un jour plus forte et plus pure, que sa fin soit un crime gratuit et prémédité de ses ennemis ! Les causes de Dieu triomphent par leurs martyrs, jamais par leurs persécuteurs.

Lamartine,

*Représentant du Peuple.*

# ALMANACH POLITIQUE.

## JUIN.

### I.

Les grandes journées parlementaires ont leur lendemain d'affaissement et de fatigue. Les débats sur la loi électorale semblent avoir épuisé l'attention et l'intérêt de l'Assemblée. La session de ce mois a été en grande partie absorbée par les lois de détails et les questions secondaires. Nous résumerons d'abord rapidement les rares séances marquées par un incident ou une discussion politique.

La loi du 19 juin 1849, qui ferme les clubs et réglemente les réunions électorales, a été prorogée d'une année par l'Assemblée — 6 juin. M. Bancel a combattu la loi, mais avec cette modération de la pensée et de la parole qui est la dignité des oppositions ; il a protesté contre les blasphèmes sociaux et religieux dont le rapport accusait la tribune des clubs. On ne discute pas plus, s'est-il écrié, l'origine de la propriété et la famille, qu'on ne discute son père, sa mère ou sa sœur. Soutenue par M. Boinvilliers, le rapporteur de la commission, la prorogation a été votée par l'Assemblée à une immense majorité.

Le lendemain, la loi sur la déportation présentée à la sanction définitive de l'Assemblée était pour la seconde fois désarmée par elle de sa rigueur la plus directe et la plus terrible, la rétroactivité; la commission ne lui proposait pas expressément d'abroger son vote de clémence, elle lui demandait de le retirer et de s'abstenir. La parole de M. Odilon Barrot avait été l'inspiration et l'élan de cœur de l'amnistie décrétée par l'Assemblée ; celle de M. le général Fabvier en a été la confirmation et la sauvegarde. Il a rappelé à l'Assemblée qu'il n'était pas permis de retirer ou de regretter les arrêts de clémence,

de justice, et que l'ancienne royauté respectait et tenait la parole de grâce qu'elle avait donnée même par erreur. «Elevez-vous, a-t-il dit, à cette dignité de souverain que la nation vous a donnée. Vous avez laissé tomber de cette Assemblée la non-rétroactivité : c'est une parole de clémence, vous offenseriez la majorité souveraine en la retirant.»

Sous l'impression de ce généreux appel, l'Assemblée sanctionne la non-rétroactivité de la peine de la déportation.

Trois jours après, l'Assemblée, conformément au rapport de sa commission, écarte par un refus dédaigneux de discussion le projet de loi qui lui demandait des secours pour les blessés de la révolution de Février. MM. Ferdinand de Lasteyrie et Pascal Duprat l'adjurent en vain de ne pas renier dans son origine la République qui est, depuis deux ans, le nom de la France, le titre de la souveraineté nationale, le droit et le mandat des deux pouvoirs sortis de son principe. Les ressentiments de la majorité l'emportent sur l'évidence de la justice et de la sagesse politique, elle refuse par 372 voix un secours qui, magnanimement donné, sans récriminations et sans aigreur, eût été une offrande généreuse à la conciliation. Nous regrettons ce refus, nous regrettons surtout qu'il ait été signifié en paroles de rancune et de colère; mais il ne dépend pas du vote d'une Assemblée de déshonorer l'histoire. La France n'aura jamais à rougir de la République qui l'a sauvée, ni de la Révolution qui lui a décerné sa propre souveraineté.

## II.

Le 4 juin, M. Achille Fould présente à l'Assemblée un projet de loi ayant pour but d'augmenter le traitement du Président de la République et de porter ses frais de représentation à la somme de 250,000 fr. par mois. Le ministre, dans son exposé des motisf, s'attache d'abord à justifier la légalité de sa demande. « Il rappelle que lorsque l'Assemblée constituante porta les frais de représentation du Pouvoir exécutif au chiffre provisoire de 600,000 fr., elle réserva à l'Assemblée législative le droit d'élever cette allocation si elle était reconnue insuffisante au niveau des nécessités de représentation et des charges de munificence et de charité attachées à la première magistrature de la République. C'est pour subvenir à ces charges dont les mœurs et les habitudes du pays font des devoirs que le Gouvernement propose à l'Assemblée d'augmenter le traitement du Président. L'épreuve de plus d'une année a démontré son insuffisance, cette insuffisance amoindrirait aux yeux du pays et de l'étranger la haute position qu'il occupe; elle fermerait forcément ses mains aux innombrables infortunes qui, de tous les points de la France, s'adressent à lui comme à la bienfaisance personnifiée de la Patrie, elle le rédui-

rait à l'impuissance de faire le bien. C'est donc avec confiance que le Gouvernement s'adresse au sentiment et à la dignité de l'Assemblée, il ne lui demande d'ailleurs que de continuer ce qui s'est fait depuis 18 mois, et d'imposer à l'État des charges d'utilité publique auxquelles il ne serait ni juste, ni constitutionnel, ni possible de conserver plus longtemps le caractère de sacrifices personnels. »

Il était digne d'une grande Assemblée d'accueillir ce projet avec une large et unanime spontanéité, de traiter cette question d'argent en question de dignité nationale, de patronage institué des arts, et d'en faire aux yeux du pays un témoignage éclatant d'accord et de bienveillance réciproque entre les deux pouvoirs. Cependant on put craindre un moment, soit l'hostilité d'un refus, soit l'humiliation d'une réduction mesquine qui n'aurait pas seulement marchandé la position, mais encore la dignité du Président. La majorité de la commission, nommée par l'Assemblée, se prononça en effet contre le projet de loi, en exprimant la crainte qu'il ne décernât au Président temporaire de la République la liste civile d'une royauté déguisée, et que les 2,600,000 f. demandés par le Gouvernement ne fussent, en quelque sorte, les arrhes d'une prolongation de ses pouvoirs. Cependant elle transige avec le projet et adopte un amendement qui ouvre au ministre des finances « un crédit extraordinaire de 1,600,000 fr. pour les » dépenses faites en 1849 et en 1850 par suite de l'installation du » Président de la République ». C'est cet amendement diminutif du chiffre et du caractère du crédit demandé par le Gouvernement que M. Flandin vient proposer à l'Assemblee dans son rapport, traduction loyale et respectueuse des ombrages et des scrupules constitutionnels dont il est l'organe.

L'Assemblée semblait indécise, et cette indécision réagissait depuis quelques jours en inquiétude sur l'opinion. On craignait en cas de refus un conflit entre les deux pouvoirs, une rupture peut-être, et cette crise officielle, excitée par les sommations et les menaces imprudentes de quelques journaux, troublait l'imagination publique à peine remise des agitations de la réforme électorale. Les diverses réunions de l'Assemblée s'étaient convoquées à plusieurs reprises pour tenter de grouper la majorité autour d'un amendement de conciliation ; mais chaque parti avait apporté son objection, sa réticence ou sa réserve. La discussion s'ouvre le 25 juin, dans l'incertitude absolue des votes et des volontés.

On s'attendait à un soulèvement de passions, d'incidents et de personnalités. Cette attente a été heureusement trompée. Aucun scandale de paroles n'a dégradé la discussion, et c'est l'opposition qui conseille tout d'abord à l'Assemblée, par la bouche de son orateur, M. Mathieu de la Drôme, la dignité dans l'assentiment comme dans le refus. « Si vous accordez, dit-il, ne marchandez pas ; si vous refusez, n'humiliez pas. »

Au début de la séance, M. Fould vient protester de la loyauté du projet de loi. Il déclare qu'il ne cache ni équivoque, ni arrière-

pensée; aussi le gouvernement n'a-t-il pas hésité à adopter un amendement patroné par les chefs de la majorité, dont la rédaction défie et réfute toutes les fausses interprétations. Cet amendement attribue au gouvernement la somme de 2,160,000 francs à titre de crédit extraordinaire sur le budget de 1850, pour frais de la présidence de la République. La réduction qu'il opère sur le premier chiffre du crédit est insignifiante, mais il n'engage ni sa permanence, ni l'avenir.

MM. Mathieu de la Drôme, Paul Sevaistre et Huguenin combattent successivement le projet de loi dans son amendement et dans son principe. Mais il est des questions qu'il vaut mieux résoudre par le vote que par la parole. L'Assemblée, impatiente d'abréger et de conclure, ferme les débats et demande le scrutin. Un dissentiment s'élève sur le droit de priorité des amendements. M. de Dampierre, membre de la commission, demande que le vote décide d'abord de l'amendement ministériel; M. Baroche insiste pour que celui de la commission soit le premier mis aux voix. Une imposante majorité s'élève contre la réclamation du ministre.

Cette décision de l'Assemblée est interprétée comme un symptôme de défaite pour le projet de loi. La majorité se dissout et se débande à vue d'œil; la cause semble perdue, quand une intervention inattendue et soudaine vient rallier les voix éparses et changer les chances du scrutin. M. le général Changarnier apparaît à la tribune.

« Messieurs, dit-il, l'honorable M. Mathieu de la Drôme nous a » donné au commencement de la séance un conseil que je tiens » pour excellent et que je voudrais vous voir suivre; c'est de » ménager les susceptibilités des partis. Mais quand un gouver- » nement a pris tant de précautions pour isoler la question, pour » réserver l'avenir, je déclare ne pas comprendre certaines diffi- » cultés de forme.

» Que l'honorable M. de Dampierre et ses amis me permettent » de le leur dire, ils veulent accorder l'intégralité de la somme » demandée; eh bien, permettez-moi de vous conseiller de la » donner simplement, noblement, comme il convient à un grand » parti.

» Une discussion qui ne serait qu'une chicane de mots hors de » proportion lasserait bientôt l'Assemblée, et quant à moi elle » m'inspirerait une fatigue que je surmonterais péniblement.

» Je supplie l'Assemblée, j'adjure l'Assemblée de clore ce débat » et de s'en tenir à l'amendement accepté par le ministère. »

C'est sous l'impression de ce coup d'état parlementaire, pour ainsi dire, que l'Assemblée vote le projet de loi à la majorité de 354 voix contre 308.

## III.

Le reste du mois parlementaire s'est écoulé dans l'insignifiance et dans le vide. Ce n'est pas que l'ordre du jour n'ait amené quelques projets sérieux d'amélioration et d'initiative ; mais la discussion, ce souffle de vie des idées, leur a manqué. Nous mentionnerons rapidement ces travaux secondaires de l'Assemblée par leur résultat.

— 5 *juin*. — Le projet de loi relatif au timbre des effets de commerce, des actions industrielles et des obligations des départements est adoptée, mais l'Assemblée se déjuge sur les transferts des rentes qu'elle excepte de la taxe dont elle les avait frappés une première fois. Elle cède en cette circonstance aux représentations de M. le ministre des finances qui lui démontre que son premier vote a fait baisser les fonds français et reporter les transactions sur les fonds étrangers.

— 5 *juin*. — L'Assemblée discute et rejette en riant le projet de loi d'impôt sur les chiens. Ce vote de gaîté et d'ironie se trouve être un vote de raison et de sagesse. L'impôt sur les chiens tant de fois proposé depuis vingt ans serait à la fois un impôt de luxe, c'est-à-dire un impôt mauvais et stérile et une dîme sur le cœur du pauvre, une loi somptuaire d'affection et de sentiment.

— 18 *juin*. — La loi sur les caisses de retraite est adoptée, l'Assemblée, dans la même séance, rejette une proposition de M. Nadaud, sur les associations ouvrières.

Les derniers jours du mois ont été remplis par les premières délibérations sur l'important projet de réforme hypothécaire développé par M. de Vatimesnil et sur le projet de répression du délit d'usure présenté par M. de St-Priest. La même séance du 28 juin a été signalée par une décision grave et inattendue de l'Assemblée. Le ministre de l'intérieur lui demandait de ne pas retarder plus longtemps la discussion de la loi sur les maires. La majorité a fait cette fois défaut au ministère : elle a prononcé contre l'urgence réclamée par M. Baroche. Ce vote équivaut à l'ajournement indéfini de la loi.

## IV.

Des bruits alarmants ont couru dans les premiers jours de ce mois sur l'état de santé du roi Louis-Philippe que les journaux anglais représentaient comme désespéré. MM. Thiers, Guizot, de Broglie et quelques anciens serviteurs de la maison d'Or-

léans sont allés, sous l'impression de cette nouvelle, rendre au roi qu'on disait mourant une visite suprême de fidélité et de reconnaissance. On a voulu voir dans cette manifestation un rendez-vous d'intrigues et de complots contre la République. De tels soupçons calomnient assurément ceux qu'ils attaquent. On ne conspire pas autour d'un lit de mort, on y prie, on y pleure ou on y console. L'ancien roi du reste s'est relevé de l'affaissement qui avait fait craindre pour sa vie et il est en ce moment en pleine convalescence.

L'inauguration de l'embranchement du chemin de fer du Nord de Creil à Saint-Quentin, a eu lieu le 9 juin. C'est une veine de plus rattachée à ce réseau de vie, de circulation, et d'industrie, qui envelopperait bientôt la France entière, si la ligne de Paris à Lyon n'attendait encore sa soudure. Le président de la République assistait à cette fête industrielle ; un passage de son discours aux ouvriers de Saint-Quentin à soulevé dans la presse et dans le monde politique des susceptibilités et des émotions singulières. Le texte nous dispensera de rapporter les commentaires : Voici les paroles du Président ;

» Je suis heureux de me trouver parmi vous, et je recherche » avec plaisir ces occasions qui me mettent en contact avec le » grand et généreux peuple qui m'a élu. Car, voyez-vous mes » amis les plus sincères, et les plus dévoués ne sont pas dans les » palais, ils sont sous le chaume, ils ne sont pas sous les lambris » dorés, ils sont dans les ateliers, sur les places publiques, dans » les campagnes. »

Nous citerons encore le discours prononcé par le président de la République au banquet qui lui a été offert par la ville de Saint-Quentin :

« Messieurs,

» Si j'étais toujours libre d'accomplir ma volonté, je viendrais parmi vous sans faste, sans cérémonie. Je voudrais, inconnu, me mêler à vos travaux, comme à vos fêtes, pour juger mieux par moi-même et de vos désirs et de vos sentiments ; mais il me semble que le sort met sans cesse une barrière entre vous et moi, et j'ai le regret de n'avoir jamais pu être simple citoyen de mon pays.

» J'ai passé, vous le savez, six ans à quelques lieues de cette ville, mais des murs et des fossés me séparaient de vous ; aujourd'hui encore les devoirs d'une position officielle m'en éloignent. Aussi est-ce à peine si vous me connaissez, et sans cesse on cherche à dénaturer à vos yeux mes actes comme mes sentiments. Par bonheur, le nom que je porte vous rassure, et vous savez à quels hauts enseignements j'ai puisé mes convictions.

» La mission que j'ai à remplir aujourd'hui n'est pas nouvelle ; on sait son origine et son but. Lorsqu'il y a quarante-huit ans, le premier consul vint en ces lieux inaugurer le canal de Saint-

Quentin, comme aujourd'hui je viens inaugurer le chemin de fer, il venait vous dire :

« Tranquillisez-vous, les orages sont passés. Les grandes vérités de notre révolution, je les ferai triompher, mais je réprimerai avec une égale force les erreurs nouvelles et les préjugés anciens en ramenant la sécurité, en encourageant toutes les entreprises utiles. Je ferai naître de nouvelles industries, enrichir nos champs, améliorer le sort du Peuple. » Il n'y a qu'à regarder autour de vous pour voir s'il a tenu parole.

» Eh bien, encore aujourd'hui, ma tâche est la même, quoique plus facile. De la révolution, il faut prendre les bons instincts et combattre hardiment les mauvais.

» Il faut enrichir le Peuple par toutes les institutions de prévoyance et d'assistance que la raison approuve, et bien le convaincre que l'ordre est la source première de toute prospérité.

» Mais l'ordre, pour moi, n'est pas un mot vide de sens que tout le monde interprète à sa façon ; pour moi, l'ordre c'est le maintien de ce qui a été librement élu et consenti par le Peuple. C'est la volonté nationale triomphante de toutes les factions.

» Courage donc, habitants de Saint-Quentin ! continuez à faire honneur à notre nation par vos produits industriels. Croyez à mes efforts et à ceux du gouvernement pour protéger vos entreprises et pour améliorer le sort des travailleurs. »

Les nouvelles de nos colonies sont désastreuses; un nouveau sinistre est venu affliger la Guadeloupe. La ville de la Pointe-à-Pitre, déjà visitée par tant de fléaux, a été ravagée le 12 mai par un horrible incendie; plus de 60 maisons ont été consumées par les flammes. Le gouverneur général a cru voir dans l'émotion et dans la ruine de cette catastrophe un péril de sécurité intérieure; il a décrété l'état de siége de la Pointe-à-Pitre et suspendu la liberté de la presse.

## V.

Les journaux de Marseille du 22 juin annonçaient l'arrivée de M. de Lamartine dans cette ville et son embarquement sur *l'Oronte*, à bord duquel il était parti la veille pour Constantinople. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le récit de l'accueil qu'a fait à l'illustre voyageur cette population de Marseille, qui lui a été de tout temps si hospitalière et si sympathique.

» M. de Lamartine est arrivé avant-hier à Marseille. L'honorable représentant se rend à Smyrne, où il va, dit-on, fonder, un vaste établissement agricole.

» Les membres de l'Athénée populaire lui ont été présentés hier

l'après-midi. Il sont exposé à M. de Lamartine le but et les tendances de la société littéraire et artistique, dont les efforts sont surtout dirigés vers l'instruction populaire. L'illustre poëte a accueilli ces explications avec des marques de sympathie et de bienveillance, et a assuré les membres de l'Athénée populaire de son dévoûment à l'œuvre intellectuelle qu'ils ont entreprise et qu'ils poursuivent avec tant de persévérance.

» L'Athénée populaire a offert à M. de Lamartine le titre de membre honoraire, que l'éloquent orateur a bien voulu accepter.

» M. de Lamartine était descendu à l'hôtel des Empereurs. Il s'est embarqué hier soir avec sa famille et ses amis sur le paquebot de la compagnie Rostand, l'*Oronte*, qui part ce matin à 6 heures

» Voici la lettre que M. de Lamartine a adressée au président de l'Athénée populaire :

» Monsieur, je n'avais pas besoin de l'assurance de souvenir » que vous avez bien voulu m'apporter pour prendre un sincère » et cordial intérêt à l'œuvre de moralisation populaire que vous » avez créée. Quand on a été si souvent témoin, comme moi, des » vertus et des égarements du peuple, on est de plus en plus » convaincu qu'il n'y a qu'à lui montrer le bien pour qu'il s'y » affectionne et à lui montrer le mal pour qu'il le prenne en » dégoût et en horreur. La lumière est la conscience de l'esprit, » votre belle et pieuse institution a pour but de la multiplier et » de l'épurer, en y élevant gratuitement l'esprit des classes qui » ne peuvent y atteindre à moins qu'on ne la leur donne.

» C'est la fraternité véritable des intelligences en action qui » prépare celle des cœurs. A ce double titre, monsieur le prési- » dent, je suis heureux de vous offrir mon nom, pour être inscrit, » d'intention au moins, sur la liste de vos adhérents ; je vous re- » mercie d'avoir permis qu'il fût ainsi encadré dans une bonne » œuvre, et je vous prie d'en exprimer ma reconnaissance à vos » collègues.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus » distingués.

LAMARTINE,
» *Représentant du Peuple.*

» Marseille, le 20 juin 1850. »

On lisait dans une autre lettre de Marseille, publiée par la *Presse* :

« Pendant que certains journaux de Paris dépeignent M. de Lamartine comme l'objet de l'indifférence ou de la répulsion générale et obligé de fuir sa propre impopularité, nous venons d'être témoin de tout autre chose. Il a passé dans notre ville la journée du 20. Aussitôt que le public a été informé de son arrivée, il n'a cessé de recevoir des visites des nombreux amis de toute classe et de toute opinion qu'il compte à Marseille plus que partout ailleurs.

» Quand on a su qu'il devait s'embarquer dans la soirée, une masse considérable d'hommes de tous rangs s'est rassemblée spontanément dans la Cannebière, sous les fenêtres de l'hôtel des Empereurs ; il a été obligé, pour se rendre au port, de fendre avec peine cette foule compacte de curieux et d'amis ; il a reçu, pendant tout le trajet, des marques du plus touchant intérêt. Il était accompagné de Mme de Lamartine, de M. de Chamborand et de M. de Champeaux, ses deux compagnons de voyage.

» Ce n'est pas sans efforts que les voyageurs ont pu se faire jour à travers les flots du peuple et se jeter dans le canot de l'*Oronte*. Le quai était bordé de cette foule agitée de sentiments affectueux. Pas un cri ne s'est fait entendre. Un instinct remarquable semblait indiquer à cette foule qu'il ne fallait mêler aucune manifestation politique à ce regret de voir éloigner un homme qui a rendu de si grands services méconnus à son pays. Les gestes et les visages disaient seuls combien de vœux et de sympathies suivaient le voyageur et le rappelaient dans la patrie. »

## VI.

L'évènement extérieur du mois est le retentissement du grand débat parlementaire qui vient d'agiter et de passionner l'Angleterre. L'affaire grecque était le prétexte de cette lutte à outrance entre les torys et les whigs, entre le parti de la résistance et le parti du progrès ; mais cet étroit terrain s'est agrandi de lui-même aux proportions de la politique européenne. Lord Stanley avait proposé à la chambre des lords une motion de blâme énergique contre les mesures coërcitives exercées sur la nation grecque par le ministère. Cette motion, sévère comme un arrêt et appuyée par les voix les plus éloquentes du parti tory est adoptée par la chambre des lords. Le ministère en appelle à la chambre des communes. Les deux partis rivaux s'y rencontrent dans toute l'âpreté de leur antagonisme. Bientôt ce n'est plus le blocus du Pirée et les créances de M. Pacifico qu'on discute, c'est l'histoire politique de l'Europe, c'est le rôle qu'y joue et l'esprit qu'y souffle depuis six ans le ministère whig. L'accusation et la défense luttent de passion et d'éloquence. Un discours de lord Palmerston décide la victoire.

Après avoir discuté à fond l'historique des négociations grecques, le ministre suit pied à pied ses adversaires en Suisse, en Portugal, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en France, enfin où ils l'accusent de complicité et d'instigation de la révolution de Février. Nous reproduisons textuellement ce passage de son discours. C'est à la fois un document historique et une loyale déclaration de sympathie et d'amitié à la France.

« Sir J. Graham, dit lord Palmerston, prétend que les mariages espagnols ont engendré des différends entre les gouvernements

de France et d'Angleterre, qui ont amené la chute de la monarchie française. (Ecoutez!) Vous retrouvez encore ici cette passion qui réduit à plaisir de grandes questions nationales aux proportions de différends personnels secondaires. Eh quoi! ce serait ma haine contre M. Guizot qui aurait renversé son ministère et avec lui le trône de France? (Rires ironiques.) Monsieur le président, que dira la nation française lorsqu'elle apprendra cette nouvelle? C'est une nation qui a l'esprit élevé, c'est un peuple de cœur, rempli du sentiment de sa dignité et de sa valeur; que dira le peuple français, lorsqu'il apprendra qu'il est au pouvoir d'un ministère anglais de renverser le gouvernement français? (Applaudissements.) Je dis que c'est calomnier la nation française de supposer que la haine personnelle d'un étranger contre son ministère aurait pu produire un tel effet.

» Les Français sont un peuple brave, généreux et ayant l'âme noble; s'ils avaient pensé qu'une conspiration étrangère eût été formée contre l'un de leurs ministres... (applaudissements énergiques), je répète que si le peuple français avait pensé qu'une poignée de conspirateurs étrangers cabalait contre un de ses ministres, et cabalait parce que ce ministère n'avait fait que soutenir la dignité et les intérêts du pays; s'il avait pensé, dis-je, que cette poignée de conspirateurs étrangers avait des coadjuteurs en France (applaudissements), eh bien, ce brave, ce noble, ce généreux peuple français aurait méprisé les chefs de ce parti, il se serait groupé étroitement pour le protéger autour de l'homme contre qui cette ligue se formait. (Applaudissements.)

» Si la nation française avait pensé que moi, ou tout autre ministre étranger, nous cherchions à renverser M. Guizot, ce projet, loin de réussir, n'eût servi qu'à rendre ce ministre plus solide dans son poste officiel. Monsieur le président, le ministère français a été renversé par des causes bien différentes (applaudissements); beaucoup d'hommes, ici et ailleurs, eussent été en meilleure position s'ils avaient mieux profité des événements à propos du différend soulevé par les mariages espagnols; je ne veux pas rappeler les griefs que nous avons eus contre des hommes qui ne sont plus au pouvoir.

» Mais puisque l'accusation contre moi a porté sur ce point, il me sera permis de dire quelques mots pour ma défense. Le ministre que j'avais eu l'honneur de remplacer aux affaires étrangères m'avait initié à l'état des choses; il m'avait mis au fait de promesses solennellement faites et non observées, telles, comme jamais dans l'histoire de l'Europe on n'en avait vu d'exemples. Si les mariages espagnols nous mécontentèrent, assurément notre mécontentement était juste et notoire. L'intérêt et l'honneur national exigeaient de notre part l'expression de ce mécontentement. (Applaudissements.) La politique par nous suivie vis-à-vis de la France est telle que commandent les intérêts de l'Agleterre, et est régie par des principes de nature à sauvegarder, comme ils l'ont fait, la paix de l'Europe. Je pense que la prompte recon-

naissance du gouvernement établi en France et les relations amicales que nous avons entretenues sous les chefs successifs de l'administration française, prouvent surabondamment que nous sommes animés d'un sentiment amical vis-à-vis de la France, et qu'à notre avis le maintien de relations amicales avec la France n'est pas seulement compatible avec nos intérêts et notre honneur, mais que même elle forme la base solide de la paix de l'Europe. (Applaudissements.) Le très-honorable baron sir J. Graham a insinué que lord Normanby, dans la période qui a précédé immédiatement les événements de 1848, était en liaison trop étroite avec quelques-unes des personnes que le très-honorable baronnet représentait comme les destructeurs du trône en France. (Ecoutez!)

» Je ne sais pas de qui le très-honorable baron a voulu parler; mais ce que je sais, c'est que la personne avec qui lord Normanby avait peut-être la plus étroite liaison, et qui était alors son plus intime ami, était le comte Molé, et il me reste à apprendre que ce soit là l'homme qui ait rien fait, avec ou sans intention, pour renverser la monarchie en France. Mais si cette insinuation tendait à dire que lord Normanby ait fait quelque chose ou entretenu des relations qui n'eussent pas pu se concilier avec sa position d'ambassadeur près d'une puissance amie, cette imputation, je le déclare, est tout-à-fait sans fondement. (Applaudissements.) »

Lord Palmerston à la fin de son discours aborde franchement les accusations de sympathie et de propagande révolutionnaire que lui jettent ses adversaires. De telles paroles passent par dessus le parlement anglais et s'adressent directement à l'Europe. Voici dans toute son étendue cette haute et éloquente déclaration de principes :

« On nous a accusés d'être les partisans, fauteurs et défenseurs de la révolution. Quand on soutient la cause de la réforme modérée et de l'amélioralion constitutionnelle, on est toujours exposé à être pris et désigné comme le champion de la révolution. (Applaudissements.) C'est la formule ordinaire des partisans des gouvernements arbitraires. Les révolutionnaires pour eux ne sont pas dangereux ; il n'en est pas de même de l'honnête réformateur, celui-là peut avoir de l'influence par son caractère ; ils faut crier sur-le-champ haro sur le révolutionnaire. (On rit.) Les révolutionnaires, ce sont les hommes violents, les cerveaux brûlés, les gens sans réflexion qui sans tenir compte des conséquences, sans mesurer les difficultés, ni faire la comparaison des forces respectives, renversent les gouvernements, inondent de sang leur patrie et appellent sur leurs concitoyens les plus affreuses calamités.

» Voilà une catégorie de révolutionnaires; en voici maintenant une autre : ce sont les hommes qui, cédant à de vieux préjugés, voudraient arrêter la marche de l'amélioration humaine, jusqu'à ce que l'élan irrésistible du mécontentement brise les barrières et renverse à terre les institutions que certains moyens rénovateurs

eussent perpétuées. Ceux-là nous appellent révolutionnaires. (Applaudissements.)

» Pour la Turquie, eu égard à l'unanimité avec laquelle tout le monde a soutenu l'appel de la Turquie, au sujet de la protection accordée contre la Russie aux réfugiés hongrois, nous devions faire accompagner notre dépêche à la Russie de l'envoi d'une flotte.

» Je crois avoir répondu à toutes les accusations dont le cabinet anglais a été l'objet. Les principes qui ont dirigé notre conduite sont ceux que professe la grande masse du peuple anglais (on applaudit) ; autant que l'influence de l'Angleterre peut s'exercer, quant aux destinées des autres Etats, je crois que ces principes tendent au bien-être et au bonheur du monde, au progrès de la civilisation, au maintien de la paix, au développement des ressources et de la prospérité des autres nations et de la nôtre. Je ne me plains nullement des personnes qui ont fait de cette question une arme pour attaquer le gouvernement. Le gouvernement d'un aussi grand pays que l'Angleterre vaut, certes, la peine que toutes les nuances d'opinions se sentent stimulées pour l'attendre. C'est là un objet de belle et légitime émulation. C'est une noble mission, à coup sûr, que celle consistant à diriger la politique et les destinées d'un pays tel que le nôtre, et si jamais ce poste fut digne d'une honorable ambition, jamais il ne le fut plus qu'en ce moment.

» En effet, pendant que nous avons vu le tremblement de terre politique agitant l'Europe d'un bout à l'autre, tandis que nous avons vu des trônes ébranlés, brisés, renversés, des institutions bouleversées et détruites, tandis que dans presque tous les pays de l'Europe, il y a eu des conflits qui ont couvert la terre de sang; de l'Atlantique à la mer Noire, de la Baltique à la Méditerranée, l'Angleterre n'a pas cessé d'offrir un spectacle qui honore son peuple et qui est digne de l'admiration du monde entier. (Applaudissements.)

» Nous, Anglais, nous avons démontré que la liberté est compatible avec l'ordre et que la liberté individuelle peut se concilier avec l'obéissance à la loi. (Ecoutez.) Nous avons donné le spectacle et l'exemple d'une nation dans laquelle chaque classe de la société accepte avec empressement le lot que la Providence lui a assigné, et dans laquelle aussi tout individu de chaque classe travaille constamment à s'élever dans l'échelle sociale, non par l'injustice, non par la violence et l'illégalité, mais par la persévérance dans une bonne conduite et par l'emploi assidu et énergique des facultés intellectuelles dont il a été doué à sa naissance par son créateur. (Applaudissements.)

» Oui, gouverner un tel peuple, a certes de quoi tenter l'ambition du plus noble habitant de ce sol privilégié, et, quant à moi, je ne sais pas mauvais gré à ceux qui s'efforcent de s'élever à une position si honorable. Mais, Monsieur le président, je soutiens que, dans notre politique étrangère, nous n'avons rien fait qui

doive nous avoir fait perdre la confiance du pays. Sans doute, il est difficile que tous les hommes soient toujours parfaitement d'accord quant aux faits et circonstances, et aux raisons et conditions qui mènent à l'action ; mais je sais et je soutiens que les principes qui ont été nos mobiles constants méritent l'approbation du pays, et j'affronterai sans peur le verdict que la chambre pourra rendre sur la question qui lui est soumise comme pays politique, commercial et constitutionnel, question qui consiste à savoir si les principes dominants de la politique étrangère du gouvernement de la reine, si le droit de protection active pour nos sujets à l'étranger sont des principes convenables pour les hommes chargés de gouverner l'Angleterre et si, comme à l'époque de l'histoire ancienne, où ce Romain se trouvait affranchi de toute insulte par ces seuls mots : *Civis romanus sum*, aujourd'hui, un sujet anglais se trouvera à l'étranger aussi bien protégé par l'œil vigilant et le bras fort de son gouvernement contre l'injustice et l'offense. (Applaudissements prolongés.) »

## VII.

Après quatre jours de discussion, la chambre des communes casse le verdict de la chambre des lords, elle adopte à une majorité de 46 voix une motion de M. Rœbuck qui déclare que « le gouvernement a réglé sa politique étrangère sur des principes de nature à maintenir l'honneur et la dignité du pays, et en même temps au milieu de difficultés sans exemple à conserver la paix entre l'Angleterre et les diverses nations du monde. »

Sir Robert Peel avait pris part à cette grande discussion, et trois jours après le vote qui l'a terminée, il mourait presque soudainement des suites d'une chûte de cheval. La nation entière a porté son deuil. Ce n'est pas seulement une force qui se retire d'elle, c'est encore une vertu et une providence. Elle perd en sir Robert Peel une médiation respectée et souveraine entre les partis qui la divisent, un génie de conciliation et de concorde placé sur un point de l'opinion si haut, si précis et si juste, que les triples forces de son aristocratie, de sa propriété moyenne et de son peuple se personnifiaient en lui, et qu'il représentait à la fois, impartialement, pour ainsi dire la conservation et le progrès de sa politique. L'histoire honorera la mémoire de ce grand homme d'état, qui a attaché son nom aux deux plus grands actes de l'Angleterre contemporaine : l'émancipation des catholiques et l'abolition de la taxe sur les céréales, la liberté de croyance et la vie à bon marché.

La France s'est associée solennellement à cette grande douleur de l'Angleterre par la voix du président de son Assemblée. C'est

un noble symptôme d'accord et de solidarité internationale que cet hommage de sympathies et de regrets décerné par la tribune française à sir Robert Peel. Un tel nom méritait un tel honneur. Voici les paroles de M. Dupin :

« Au moment où un peuple voisin et ami vient de perdre l'un de ses hommes d'État les plus considérables, je crois que c'est honorer la tribune française que de faire entendre dans cette enceinte l'expression de nos sympathiques regrets et de manifester notre haute estime pour cet éminent orateur, qui, pendant le cours de sa longue et glorieuse carrière, n'a jamais eu que des sentiments de justice et de bienveillance pour la France, que des paroles de courtoisie pour son gouvernement. »

## VIII.

Un lâche attentat a été commis le 27 juin contre la reine d'Angleterre. Au moment où sa voiture sortait de l'hôtel du duc de Cambridge, un individu s'élança sur elle et la frappa au visage d'un coup de canne. Ce misérable a été immédiatement arrêté. C'est un officier retraité nommé Robert Pate. Les attentats contre la reine en Angleterre ont pris toutes les formes de l'aliénation mentale. Tout porte à croire que cet ignoble outrage n'est encore que l'accès d'une démence et le geste d'un insensé.

La Prusse aussi a eu son régicide de monomanie et de délire. Le 21 mai, un ancien sergent d'artillerie, nommé Max Sefeloge, que ses hallucinations avaient fait chasser de l'armée, a tiré un coup de pistolet sur le roi au moment où il allait prendre le convoi du chemin de fer de Charlottenbourg à Postdam. La balle, détournée par un geste du roi, l'a frappé au bras ; mais la blessure est peu dangereuse, et quelques jours après il entrait en pleine convalescence.

Ces exécrables attentats contre les rois sont encore des crimes contre les peuples. Le sang qu'ils versent retombe presque toujours sur leurs droits et sur leurs libertés. Le ministère prussien a puni la presse du crime de Sefeloge : un décret du 7 juin supprime ou restreint la plupart de ses franchises.

## IX.

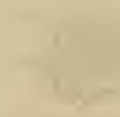
L'Amérique vient de se trouver reportée par l'audacieux coup de main d'un aventurier au temps de ses guerres de boucaniers et de pirates. Une expédition ou plutôt une conspiration à main armée contre le gouvernement espagnol a envahi l'île de Cuba.

Le général Lopez, aventurier militaire sorti des guerres civiles

de l'Amérique du sud, était à la tête de cette armée de flibustiers, recrutée au grand jour à la Nouvelle-Orléans et aux États-Unis, où elle avait trouvé dans le parti d'ambition et de conquêtes une opinion publique, une propagande et une complicité ardente. Le 19 mai, le steamer *Créole*, ayant à son bord le général Lopez et environ 600 hommes, aborde à Cardenas, un des points de Cuba les plus rapprochés de New-Orléans. La bande de Lopez débarque, envahit la ville, défendue seulement par une poignée d'hommes, s'en empare, pille la caisse de la douane et s'enfuit précipitamment après cet exploit de flibustiers en laissant à terre une partie de ses soldats. Le steamer qui le portait est parvenu à échapper aux poursuites des vaisseaux espagnols, mais il n'était que l'avant-garde de cette expédition de piraterie, et trois de ses navires ont été capturés à leur entrée dans les eaux de Cuba. Le général Lopez, arrêté à Savannah, a été presqu'immédiatement relâché à la faveur d'une de ces questions de localité qui subdivisent si étrangement la justice américaine. Aucun traité d'extradition n'existe entre l'Espagne et les États-Unis, mais le gouvernement de Washington a pris l'initiative du chatiment de cet odieux attentat contre le droit des gens. Il a ordonné l'arrestation immédiate sur le territoire de l'Union de tous les complices de l'invasion de Cuba.



Paris. — Typographie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.

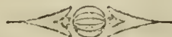


LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



## Première Partie



## CONSIDÉRATIONS

SUR

## LE CARACTÈRE DE LA FRANCE ET DE SES RÉVOLUTIONS.

### I

Dieu qui est la suprême perfection et qui n'a pu créer ses œuvres qu'à sa propre image, paraît leur avoir imprimé à toutes une tendance au perfectionnement, qui les rapproche (autant que cela est permis à la créature) de ce type toujours entrevu et jamais atteint de perfection relative, auquel sa bonté leur a ordonné, par l'instinct du bon, par la raison ensuite, d'aspirer et de tendre comme à l'accomplissement de leur loi. Ce mouvement vers le mieux, qui s'appelle vertu pour les individus, s'appelle politique pour les états. Quand il se généralise et s'élève encore davantage, il s'appelle civilisation et religion pour le genre humain. L'ordre social, qui nous apparaît aujourd'hui

comme le plus parfait, est celui, où l'homme pratiquera le plus de vertus, et apportera le plus de dévoûment de soi-même à la société dont il est membre, soit dans le cercle de la famille, soit dans le cercle de l'Etat, soit dans le cercle plus complet et plus vrai de l'humanité; où la société politique confèrera le plus de droits, de services, de moyens de perfectionnement moral et de bien-être matériel à l'homme; et enfin où la religion, dernière fin de tous les efforts et dernière expression de tous les progrès de la créature pensante (puisque la création se résume en Dieu), rapportera au Créateur le plus de lumière, le plus de vertu et le plus d'adoration. On voit assez qu'à nos yeux toute individualité aboutit à la nation, toute nation à l'humanité, toute l'humanité à Dieu, et que le dernier mot de toute politique et de toute civilisation est Religion.

## II

Mais avant que les peuples aient la conscience plus ou moins éclairée de cette sublime destination des sociétés, et se sentent travailler de ce besoin divin de mettre leurs lois sociales d'accord avec leur nature morale et avec leur vocation parfaite, il faut qu'ils soient parvenus déjà à cet âge de raison et à cet état de croissance avancé, où la nationalité constituée, les frontières acquises, la sécurité de l'Etat et des citoyens complète, la paix fréquente, les mœurs adoucies, la propriété, l'agriculture, le commerce, les arts, l'exercice de la pensée, et de longs loisirs, substituent le sentiment de la vie intellectuelle et morale au pur instinct de formation et de conservation physique, première période des nations. Le besoin de la vérité est le plus sublime et le plus insatiable des besoins de l'homme, mais c'est le dernier. Pour l'éprouver, il faut

déjà que l'homme soit complètement homme, c'est-à-dire qu'il soit l'être pensant. La pensée est le sens parfait, mais le sens tardif de l'humanité. L'esprit humain a son âge de puberté. Cette puberté de l'esprit n'a pas des passions moins orageuses que celle du corps. L'une veut créer, l'autre veut transformer. C'est l'âge des révolutions.

## III

De ces révolutions, il y en a de plusieurs sortes. Les unes ne sont que des migrations de peuples qui viennent envahir des territoires nouveaux et refouler des populations trop jeunes ou trop vieilles pour défendre leur sol; des invasions qui donnent l'empire à des races neuves; des conquêtes qui asservissent des nations à l'épée d'un conquérant; des transmutations intérieures de pouvoir qui renversent d'anciennes dynasties pour en inaugurer de nouvelles; des changements dans la forme de gouvernement; des familles qui s'étendent et deviennent tribus; des tribus qui s'allient et deviennent fédérations; des fédérations qui se concentrent et deviennent nations; des chefs ambitieux qui violent, l'épée ou l'or à la main ces conseils souverains des peuples, appelés Républiques; des rois qui chassent des prêtres; des prêtres qui découronnent des rois; des théocraties, des monarchies, des aristocraties, des démocraties qui se succèdent les unes aux autres comme des vagues ou des formes vaines, sans apporter aucun changement fondamental à la substance même des idées et des mœurs de l'humanité, et dont les oscillations alternatives ne semblent correspondre qu'aux mouvements physiques de croissance ou de décadence des peuples, aux passions des hommes qui se disputent l'empire, et à la mobi-

lité inquiète de l'élément humain. Ce sont les révolutions de faits.

## IV

Les autres sont des révolutions de pensée, des explosions d'idées, de dogmes, de croyances nouvelles, qui, tantôt importées de loin, comme de célestes *nouvelles*, par des révélateurs divinisés, tantôt découvertes et professées par des sages, tantôt déposées et comme incubées dans l'esprit d'une époque, sans qu'aucun dieu ou aucun homme leur donne son nom, éclosent lentement ou éclatent tout à coup, s'emparent, comme une épidémie intellectuelle, de toutes les volontés, et se font place à travers les bouleversements et les ruines des religions, des institutions, des nationalités préexistantes, jusqu'à ce que le dogme nouveau, l'idée nouvelle, culte ou loi, Dieu ou Peuple, règne sans contestation dans le monde. Telles furent les révolutions religieuses et sociales que les ténèbres du passé ou le lointain de la distance laissent entrevoir à l'histoire dans les Indes, en Chine, en Egypte, en Perse, en Grèce, en Judée, à Rome; telle fut la révolution que le Christianisme opéra dans le monde romain, depuis son apparition jusqu'à sa possession incontestée de l'Occident; telle fut celle par laquelle le mahométisme balaya et purifia l'idolâtrie et le polythéisme dans une immense partie de l'Orient; telle fut ou sera, si nous ne nous trompons pas, la Révolution française, révolution qui paraît devoir être la date de l'âge de raison dans les idées, dans les lois, dans les gouvernements et dans les cultes de l'avenir.

## V

Dans ses desseins aussi, dont il n'est pas permis à

l'homme de sonder les profondeurs, Dieu paraît avoir assigné à chaque grande branche de la famille humaine, appelée nation, son caractère et sa fonction dans ce grand travail des révolutions, qui sont comme les périodes de croissance physique et morale de l'humanité, les nœuds de l'arbre social! En sorte qu'aucun peuple n'étant, d'une manière absolue, supérieur aux autres, mais tous ayant un titre égal à l'amour et à la providence du Créateur, chacun d'eux, cependant, paraît entrer seul en scène à une certaine époque, dominer un moment le monde, lui imprimer l'impulsion et se charger, pour ainsi dire, d'accomplir l'œuvre de perfectionnement sur la terre, sans que cette sublime fonction, dont il est passagèrement investi, doive lui inspirer ni sentiment de supériorité, ni orgueil; car Dieu appelle et congédie tour à tour les peuples et les fait passer successivement du premier au dernier rang des nations, comme pour leur enseigner, par ces vicissitudes, qu'ils ne sont rien par eux-mêmes, mais tout par l'idée qu'ils représentent, qu'ils sèment ou qu'ils servent dans les plans divins. Conformément à ce rôle, que le souverain distributeur des destinées leur assigne, il donne à chaque peuple un caractère spécial, qui est comme la révélation de sa nature et le signe de sa vocation. Et de même qu'il suscite dans le sein de chaque peuple un certain nombre d'hommes supérieurs et manifestés par l'élection du génie, pour éclairer, dominer, entraîner leur siècle dans ses voies, il semble susciter aussi parmi l'humanité certains peuples, manifestés par l'élection de leur grandeur, pour éclairer, dominer et entraîner le genre humain. C'est ce qu'on appelle la destinée, qui n'est, en effet, qu'un des noms de la Providence. C'est ainsi que ces divers génies des peuples, se dessinant à grands traits et à distance, dans leur civilisation, dans leurs monuments et dans leur histoire, leur donnent à chacun la forme, le sens, l'individualité qui distingue leurs ombres dans les

fantômes des temps. C'est ainsi que l'Égypte nourrit dans ses mystères et dans ses colosses, le génie de la théocratie ; que la Grèce, toute intellectuelle et puissante sur de petits territoires, par la seule action du sentiment et de la pensée, fait rayonner dans ses démocraties, dans ses académies et dans ses temples le génie de la liberté, de la parole et des arts; que Rome, ce camp aux tentes de pierre, ne cesse d'enrôler et de lancer son peuple en légions, à l'aide desquelles son génie, le génie de la guerre, sape en Europe, en Afrique, en Asie, les murailles des peuples, efface les frontières, éclaire les barbaries, prépare les fusions du genre humain ; que la Judée exalte en elle, au milieu de ses rochers et de ses servitudes, le génie lyrique de l'espérance obstinée et de la rédemption symbolique des nationalités; que les peuples de l'Arabie, à la voix de Mahomet, se sentent possédés du génie de l'adoration pure, et se font les missionnaires armés de l'unité de Dieu qui donne en récompense à leur foi et à leurs armes le tiers du monde alors connu ; que l'Espagne obéit, à travers l'Océan, au génie de la propagande catholique et du fanatisme qui lui fait découvrir, ravager, convertir ou supplicier des continents tout entiers ; que l'Allemagne, terre de la réflexion et de la conscience, se lève la première à la voix du génie de libre pensée et de la réformation des cultes; que l'Angleterre, île de navigateurs, de guerriers et de commerçants, suit l'instinct de la colonisation qui la répand sur toutes les mers et ressemble au génie cosmopolite du monde moderne, chargé de propager l'unité du globe par l'échange des intérêts, des langues, des civilisations et des idées; c'est ainsi que la France, enfin, terre d'amour, d'héroïsme et de désintéressement, semble appelée à éblouir tour à tour les peuples par les armes, par le génie, par la liberté, à capter l'amitié et la popularité de l'univers, à conquérir les âmes plus que les territoires, et à avoir pour fortune dans l'histoire, et pour signe distinctif entre

les nations, le génie de la sociabilité. Chacun de ses peuples paraît recevoir tour à tour, dans l'œuvre du perfectionnement général, une tâche conforme à sa nature, à sa situation sur le globe et aux mystérieux desseins de Dieu. Plus ces desseins sont grands, plus le rôle du peuple qui les accomplit grandit dans le temps et dans la postérité.

C'est à la clarté de ces vérités générales que j'essaie de comprendre et de raconter l'histoire de la Révolution française et la nouvelle période de cette Révolution que nous accomplissons depuis 1848.

## VI

La France est cette partie de la Gaule qui s'étend du rivage de la mer du Nord au pied des Alpes, du Rhin aux Pyrénées et de l'Océan à la Méditerranée. Ainsi deux chaînes de montagnes, grandes arêtes du globe, deux mers et un fleuve encadrent ce site d'une nation. Entre ces frontières, qui semblent tracées par la main de la nature, plus encore que par l'épée de la guerre ou par le compas de la politique, des plaines, des groupes ou des chaînes de montagnes aux pentes adoucies, des collines cultivables, des vallées larges, arrosées, fertiles, sous des climats divers, depuis les neiges éternelles jusqu'à l'éternel printemps, présentent leurs différentes expositions au soleil, leur sol varié, leurs zônes de provinces, leurs sites de villes, à l'habitation, à la culture, au commerce de l'homme, et produisent, par une gradation continue et insensible de température, de l'ouest à l'est, du nord au midi, tous les fruits de la terre, depuis le froment jusqu'à la vigne, depuis le lin jusqu'à la soie, depuis le sapin boréal jusqu'à l'oranger des tropiques. Des eaux courantes et intarissables, vastes suintements des Alpes d'un côté, des Pyrénées de l'autre, des groupes et des plateaux intérieurs partout,

en s'accumulant par l'inclinaison douce des pentes dans les principaux bassins, s'y sont creusé des lits de fleuves. De ces fleuves, les uns, comme le Rhin, la Gironde, la Seine et la Loire, glissent lentement vers l'Océan ; les autres, comme le Rhône, se précipitent avec l'impulsion continuée des torrents des Alpes dans la mer intérieure du midi. Ces rivières ou ces fleuves sont navigables presque jusqu'à leurs sources, et présentent des routes lentes, mais larges et gratuites à tous les transports, soit pour remonter de la mer au cœur du pays, soit pour descendre du cœur de la France à ses ports. A l'embouchure de ces fleuves, ou à leurs confluents avec d'autres courants d'eau, de grandes villes se sont assises comme d'elles-mêmes : Lyon, au nœud de jonction entre la Saône et le Rhône; le Havre et Rouen, au dégorgement de la Seine, ou à la limite où la marée de l'Océan se confond avec ses flots ; Nantes, au point où la Loire est une mer intérieure ; Bordeaux, où la Gironde porte vaisseaux ; Marseille, où le Rhône se répand dans le golfe du Lion ; Brest et Toulon, ces deux capitales de nos flottes, au fond de deux rades immenses qui abritent nos arsenaux et nos armements ; Strasbourg, comme une sentinelle armée qui surveille le cours du Rhin.

Les autres villes secondaires sont nées de cet instinct irréfléchi, mais continu, qui porte les hommes à se grouper selon les temps et selon les mœurs, tantôt sur les hauts plateaux inaccessibles à des voisins ambitieux et protégés par des défilés ou par des remparts, tantôt dans les principaux bassins, au bord des fleuves ou des rivières qui attirent les habitations humaines ; plus souvent à l'embouchure et au confluent de plusieurs vallées, au pied de chaînes de montagnes et à l'entrée de vastes plaines. La raison fondamentale du site de toutes ces villes est visible presque partout à l'œil du géographe, du commerçant, de l'agriculteur, du militaire ou du politique. La capitale

seule de la France, écartée du centre, privée de mer et de grand fleuve, découverte de montagnes, exposée au nord à l'invasion, n'ayant ni dans son ciel, ni dans ses eaux, ni dans son climat, ces séductions des lieux qui retiennent l'homme, ne s'explique pas par la nature. Ce fut vraisemblablement une première halte du peuple conquérant du nord sur un sol gras au milieu des eaux ; Paris se fonda où ils s'arrêtèrent et grandit depuis parce qu'il s'y était fondé. Le site de Rome est aussi inexplicable pour les dominateurs de l'Italie. Les nations ont leurs vices de conformation comme les hommes; ces irrégularités ne sont des mystères qu'à l'infirmité de notre intelligence qui ne voit pas tout. Quoi qu'il en soit, ce site défectueux de Paris, comme capitale d'un vaste empire, répond peut-être aux nécessités de surveillance et de défense plus rapprochée du territoire au nord où rien ne couvre la nationalité. D'ailleurs le centre géographique n'est pas toujours le centre de vie d'un peuple. Rome était à l'extrémité, Constantinople au bord, Londres est à la base de l'empire; Paris, comme le cœur dans le tronc de l'homme, ne bat pas au centre, mais un peu haut et un peu au flanc de la France, peut-être pour en mieux sentir et pour en mieux diriger les membres et leur imprimer les impulsions et les mouvements.

## VII

La famille d'hommes qui peuple ce territoire se compose aujourd'hui de la réunion de plusieurs races successivement greffées sur le vigoureux tronc celtique ou gaulois, et qui, vivifiées toutes par la même sève nationale, gardent cependant dans l'unité de patriotisme les diversités d'aptitudes, de caractères et de génie. Chaque province est un peuple et tous ces peuples ne sont qu'une nation; alluvions diverses de différents sangs et de différents

siècles, déposées dans le bassin commun de la France et qui n'y forment cependant qu'un même sol. C'est de cette diversité concordante que résulte cette ressemblance générale dans les sentiments et cette variété dans la physionomie de ce grand peuple. C'est de là aussi qu'émane cette intarissable fécondité d'hommes propres à la religion, à la guerre, à la navigation, à l'éloquence, aux arts, au gouvernement, et c'est le secret de ce phénomène qui montre la France toujours rajeunie et toujours prête, sous les circonstances les plus dissemblables, à sortir victorieuse et renouvelée des crises intérieures ou extérieures où périssent souvent les nations. En sorte que si l'éternité de Rome était dans le petit nombre et dans l'unité jalouse de ses citoyens, l'éternité de la France est au contraire dans la diversité de ses éléments nationaux, dans la facile accession de races étrangères, et dans la perpétuelle infusion de sang nouveau qui retrempe et vivifie sa population. La race italique et lombarde y déborde du haut des Alpes et répand en passant son génie méridional, actif et lumineux dans la Provence, dans la vallée du Rhône, dans le Dauphiné et sur les deux rives de la Saône, jusqu'au pied des montagnes qui séparent la Saône de la Loire ou qui flanquent l'immense plateau de la Bourgogne. Ces provinces enfantent les hommes passionnés, poétiques, éloquents, habiles au maniement des affaires humaines, comme les Grecs de la Gaule méridionale. Le Jura, la Franche-Comté, l'Alsace, population helvétique et germanique, mêlée de sang romain et de mœurs espagnoles, produisent les hommes probes, libres, réfléchis, rêveurs, propres à la méditation, enclins au surnaturel, faciles à l'enthousiasme, purs de cœur comme les eaux de leur Rhin, nuageux d'imagination comme les sommets de leurs montagnes, enracinés profondément au sol comme leurs chênes, frontières vivantes, intrépides au feu, murailles d'hommes postés par le génie de la nature devant les

défilés de la patrie. Les Lorrains, camp toujours sous les armes, les Vosges, autre bastion naturel, défendues par une population du nord à la fois pastorale, industrieuse, soldatesque, unissent la turbulence des Flamands à l'intrépidité des Alsaciens. Plus loin, les plaines de la Flandre; cette grande Lombardie du nord, labourée et défendue par des tribus diverses, souvent conquises, mais conservant le sentiment fédératif et l'individualité municipale, associe dans ses mœurs la dignité inquiète d'un peuple libre à la soumission facile d'un peuple incorporé. Champ de bataille de la patrie française, ces provinces portent ses places fortes, nourrissent ses camps, recrutent ses armées. Inépuisables en sol, en industrie et en peuples, la guerre semble les engraisser, au lieu de les appauvrir. La Normandie, riche en sol, en pâturages, en fruits de la terre, en bestiaux, en chevaux, en industrie, en hommes; race agricole, trafiquante, avide de sol et d'or, entreprenante, litigieuse, conquérante, plus ambitieuse de la terre que d'idées. La Bretagne, race primitive, héroïque, sacerdotale, féodale, imperméable aux mœurs étrangères ; côte de granit fondée par la Providence sur une longue zône de notre littoral; peuple ou plutôt tribu, fidèle au temps, rebelle aux nouveautés, immobile sur terre, aventureuse et intrépide sur mer. Au delà, Bordeaux, ville romaine par son génie et par son forum, moderne par son commerce. Après Bordeaux et Bayonne, les longues falaises qui étagent les flancs septentrionaux des Pyrénées, depuis Bayonne jusqu'aux plaines de Toulouse, de Narbonne, de Montpellier, population mêlée, alerte et brave comme les montagnards, poétique comme sa nature, chaude comme son ciel, impétueuse comme ses torrents; mais légère, facétieuse, exagérée, chimérique, plus jalouse d'être regardée que d'être respectée; le sérieux lui manque, c'est l'imagination de la France, la gracieuse mais éternelle jeunesse d'une nation! Telle est la ceinture du sol français.

Si de la circonférence on pénètre au centre, on y parcourt les immenses plateaux de la Bourgogne, peuplés d'une race qui s'est laissé civiliser, jamais expulser par les conquérants; peuple martial entre tous, sans besoins, sans commerce, sans luxe, sans goût et sans aptitude pour les arts qui efféminent les âmes, au cœur franc, mais froid, sceptique, sans enthousiasme, parce qu'il est sans imagination, âpre comme le fer qui abonde dans les veines de ses montagnes; de toutes les passions humaines il n'a que la guerre et la gloire. L'intelligence y est universelle, le génie rare; c'est surtout le sol des héros. A droite, les vastes plaines de la Champagne, terre froide, aride et sans physionomie, race stagnante, industrieuse et douce, luttant avec un sol ingrat et avec un site exposé aux ravages de la guerre; du génie français elle manifeste surtout la nationalité. A gauche, les groupes montagneux de l'Auvergne et des plateaux adjacents: leur race inexpugnable a vu passer à ses pieds toutes les invasions et toutes les conquêtes, sans se laisser ni déposséder, ni altérer par d'autres races. Forteresses naturelles entre la Loire, la Saône, le Rhône et la Seine, elles sortent avec des armées pour balayer les plaines envahies. Au delà, les larges et longs plateaux du milieu de la France, dominés par l'Auvergne et s'étendant d'un côté vers Bordeaux, de l'autre vers Paris, vieilles terres celtiques peuplées de chênes plus que d'hommes. Les descendants de l'antique population gauloise y cultivent la terre, y élèvent des troupeaux, y forgent le fer, y recrutent des soldats patients et sobres; c'est la charpente centrale, osseuse et forte du grand corps de la patrie. La Touraine, Italie de la France, jardin abrité par ces mamelons et arrosé par la Loire, se ressent du voisinage et de l'influence d'une capitale. Longtemps province, capitale elle-même, peuplée, bâtie, policée par le passage des cours et des grandes féodalités, son peuple nombreux, riche, élégant et brave,

imprégné des mœurs de la chevalerie, ressemble à une colonie toscane sur le sol français. Paris enfin, la capitale et l'Ile-de-France qui l'entoure de plaines grasses et intarissables en froment; véritable *Latium français.*

Le peuple de cette zône centrale, endurci plus que policé par le frottement des grandes masses entre elles, n'a ni l'élévation de la taille, ni la noblesse mâle des traits, ni la dignité rustique, ni l'élégance naturelle, ni le génie inculte des races du midi, du nord, de l'est ou de l'ouest de l'empire. Sa physionomie a un caractère d'intelligence vulgaire, d'irréflexion, de raillerie, d'audace et de provocation, qui frappe, étonne et parfois offense l'œil de l'étranger. On croit voir une race autrefois servile, longtemps écrasée par le voisinage des cours et par le poids des grands, qui se venge de son avilissement par son insolence, et dont l'extérieur respire plus la révolte que la liberté.

Quant à la capitale elle-même, sa population c'est la France tout entière. Elle y fond perpétuellement toutes ses races, toutes ses physionomies, tous ses caractères, dans une population nomade, multiple, uniforme et pourtant sans cesse renouvelée. C'est l'Océan commun où tous les affluents des différentes races des provinces viennent se mêler, se confondre, se neutraliser par leur contact, et former par leur assimilation ce qu'on appelle le génie de la nation, génie dont le trait distinctif est de réunir tous les génies, et de faire tour à tour et souvent tout à la fois, de la France, le peuple de la guerre et le peuple de la paix, le peuple de la pensée et le peuple de l'action, le peuple de la tradition et le peuple de l'initiative, le peuple de la raison et le peuple du préjugé, le peuple de la cour et de la monarchie, et le peuple de la révolte et de la liberté; tout selon l'heure! race de l'à-propos, génie du moment, sujets de la circonstance, ouvriers du temps! propre à toute œuvre pourvu qu'elle agite son activité et remue le monde. Peuple superstitieux sous ses prêtres, soldat sous ses chefs, courtisan

sous ses rois, conquérant sous ses héros, penseur sous ses écrivains, réformateur sous ses philosophes, démagogue sous ses tribuns, faisant cependant éternellement planer sur cette mobilité de sa forme les trois traits permanents de sa nature : le courage, le bon sens et la sociabilité. Ce sont ces trois dons qui ont fait de lui, tour à tour la terreur ou l'amour, mais toujours le centre d'activité morale de l'Europe moderne. D'autres furent plus politiques, d'autres plus artistes, d'autres plus navigateurs, d'autres plus patients dans leurs desseins, d'autres plus heureux dans l'histoire; aucun ne fut plus aimé des nations. Le cœur de l'Europe, c'est la France !

## VIII

Ce peuple semblait avoir été façonné par la nature et par le temps à toutes les formes de civilisation et de gouvernement. Pastoral, agricole, fédératif, républicain, théocratique avec ses druides; municipal et civilisé avec les Romains; féodal avec les Francs qui l'avaient conquis sans le dénationaliser, partagé en petites monarchies par les fils de Clovis, réuni en puissante unité par la main colossale de Charlemagne, brisé de nouveau comme les tronçons de la couronne de son successeur, reformé lentement en féodalité par les Capétiens, démembré, conquis, reconquis, acheté, vendu, hérité, troqué, tantôt par les armes, tantôt par les mariages, tantôt par les héritages: chacune de ses grandes provinces échappe, revient, adhère ou échappe encore au centre national, sans qu'il soit possible de savoir pendant des siècles où sera ce centre définitif et laquelle de ces puissantes vassalités emportera l'empire avec elle. Elles se subordonnent enfin une à une et lentement à la monarchie féodale, mais en gardant chacune de son antique liberté des prétentions, des privi-

lèges, des immunités, des vestiges qui résistent longtemps à l'incorporation et à l'assimilation nationale. Les seigneurs secondaires, les évêques, les abbés, l'église ajoutent par leur indépendance et par leur inviolabilité à cette anarchie. La France a mille trônes au lieu d'un. Les rois sont suzerains plus que rois; les seigneurs, vassaux plus que sujets; la France, fédération plus que nation. Le Peuple seul est serf partout; état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Les rois enfin s'allient au Peuple sous le nom de communes et s'en font un appui contre les grands. Les Croisades, guerres de barbares insensés qui veulent venger un Dieu en répandant le sang des hommes, ruinent les seigneurs, déciment le Peuple, enrichissent et fortifient les communes, popularisent les rois, forment l'esprit militaire. Le protestantisme, né en Allemagne des vices et des excès de la cour de Rome et de sa milice monacale, lutte en France contre le catholicisme corrompu et sanguinaire de l'Italie] importé par les Médicis. Les guerres civiles aguerrissent le Peuple et forment des héros. La liberté religieuse commence à naître, Charles IX l'étouffe dans l'immense assassinat de la Saint-Barthélemy. Henri IV, né pour être le vengeur de la liberté de conscience, la trahit pour un trône, et la vend à son ambition. Hardi soldat, rusé politique, adoré de la France parce qu'il a les vices français, transfuge de sa foi, il change d'amis comme de cause, apporte un état de plus à la couronne et donne à la France la paix, mais la paix de l'apostasie et de la servitude à Rome. Après lui, un ministre roi sous un roi imbécile, Richelieu, à la fois prêtre et tyran, abat les têtes qui dépassent le niveau des sujets d'un trône, impose la terreur du sceptre et de l'église, refoule la maison d'Autriche, consolide l'unité nationale et prépare le sol et les âmes à la monarchie absolue. Louis XIV hérite de ses attentats et de ses services. Idole plus que roi, et adoré d'abord de lui-même, il est l'*Auguste* de la France, grand,

parce que tous étaient à genoux autour de lui, fort de la lassitude de l'empire, nœud d'un temps qui finit, d'un temps qui commence. La guerre qu'il fait par ses généraux laisse tomber sans effort entre ses mains les places et les provinces échappées des mains de l'Espagne. Il n'a qu'à recueillir les dépouilles de la monarchie universelle de Charles-Quint qui se dispersait en ruines avant lui. La nature lui donne un long règne comme pour lui laisser le temps de cimenter fortement l'unité monarchique. Son bon sens limité, mais juste, lui inspire le choix de ses ministres. Richelieu a créé le sol, Colbert crée l'administration.

Le génie de la France se développe dans une longue paix et semble une double émanation de la royauté et de l'église. Racine, Bossuet, Fénelon, Molière, Condé, Turenne, Vauban, Lebrun, Mme de Sévigné, entourent son trône de sainteté, de vertus, d'héroïsme, de gloire et de grâces. On dirait la floraison d'une nation au printemps d'un règne. Tous les peuples ont de ces végétations accumulées qu'on appelle leur siècle, avant lesquelles tout paraît stérile, après lesquelles tout paraît épuisé. La vie de Louis XIV a le bonheur d'en marquer un. La nature même d'intelligence avec la monarchie, semble flatter son règne en lui prodiguant les grands hommes. Il ne voit en eux que des ornements de sa cour et des reflets de la majesté royale. Sa grandeur n'est que la dimension de son égoïsme. Ses prêtres sanctifient jusqu'à son orgueil, en divinisant son titre de roi. Comme les Césars, à qui Rome élevait des temples de leur vivant, il se laisse persuader sa propre divinité. Sa faiblesse d'esprit aide à l'illusion de sa grandeur. Il a la conviction de la supériorité des rois sur le reste de l'humanité. Il se met lui-même hors de la loi et hors des mœurs. Il étale ses adultères, il consacre ses vices, il les fait adorer. Il croit faire assez d'honneur à Dieu en se déclarant le vengeur de son église. Sa faiblesse

d'esprit prosterne sa vieillesse aux pieds d'une femme artificieuse et de prêtres impérieux. Il se fait, sous leur inspiration, le tyran des consciences, l'inquisiteur de la foi, le persécuteur des cultes dissidents. Il veut être le glaive du catholicisme dans la main de Dieu. Il proscrit du royaume, il dépouille de leurs biens, il emprisonne, il torture tout ce qui se refuse à professer le même culte que le roi; il fait de la conscience un crime, et veut que le dogme soit uniforme comme la loi. Il meurt à cette œuvre, laissant la France appauvrie, odieuse, chancelante, et la postérité indécise entre l'admiration de ses premières années et le mépris de ses derniers jours. L'autorité de cette théocratie royale de Louis XIV se détend jusqu'à la mollesse et jusqu'au cynisme du trône sous la régence du duc d'Orléans, son neveu. Le siècle de Louis XIV semblait avoir vieilli la France avec son vieux roi; la légèreté du régent semble la rejeter dans les débauches de la jeunesse. Un règne de soixante ans sous l'insouciance pacifique et voluptueuse de Louis XV, l'avilit à ses propres yeux, l'abaisse au dehors, mais laisse naître, grandir et régner les idées; la liberté qui doit la régénérer s'approche. Elle commence à briller dans les livres et dans les académies comme le crépuscule d'une nouvelle aurore ou comme les premières lueurs d'un volcan.

LAMARTINE,

*Représentant du Peuple.*

(La suite au numéro de Septembre).

# ALMANACH POLITIQUE.

## JUILLET.

### I.

L'Assemblée nationale a voté ce mois-ci la loi sur la presse. Le ministère en avait présenté le projet au mois de mars, après les élections de Paris, et avait réclamé le bénéfice de l'urgence. Mais, malgré ce premier mouvement d'impatience, la loi avait sommeillé depuis lors dans les bureaux de la commission.

On la croyait oubliée, lorsque, dans les premiers jours de juillet, M. Prosper Chasseloup-Laubat, rapporteur du projet, est venu déposer son rapport à la tribune.

Le rapport concluait à frapper d'un timbre les journaux au-dessous de dix feuilles d'impression. Comme le projet ministériel demandait l'urgence, l'urgence est votée.

M. Madier de Montjau ouvre la discussion générale, et, dans une improvisation chaleureuse, revendique les droits de la pensée. M. Rouher, ministre de la justice, lui succède à la tribune, et dans l'entraînement oratoire, se trompant sans doute d'expression, il appelle la Révolution de février une *catastrophe*.

Cette parole soulève une tempête sur les bancs de la gauche. L'opposition demande le rappel à l'ordre du ministre. M. Dupin se croise les bras et garde le silence. M. de Girardin s'élance à la tribune et déclare que si l'expression de *catastrophe* n'est pas solennellement désavouée, l'opposition doit s'abstenir de siéger dans une enceinte, où l'origine de la République est flétrie par un ministre de la République.

L'Assemblée prononce la clôture de la discussion générale et se sépare au milieu d'un inexprimable tumulte.

## II

Le lendemain M. Victor Hugo relève le débat à sa véritable hauteur: « Ce projet, dit-il éloquemment, fait tout ce qu'il peut » pour diminuer la gloire de la France; il ajoute des impossibi- » lités matérielles, des impossibilités d'argent aux difficultés » innombrables déjà qui gênent en France la production et » l'avenir des talents. Si Pascal, si La Fontaine, si Voltaire, si » Montesquieu, si Diderot, si Jean-Jacques sont vivants, ce projet » les assujettit au timbre. Il n'est pas une page illustre qu'il ne » fasse salir par le timbre.

» Messieurs, ce projet, quelle honte! pose le stigmate du fisc » sur la littérature, sur les chefs-d'œuvre, sur les beaux livres. » Ah! ces beaux livres, au siècle dernier le bourreau les brûlait, » mais ne les tachait pas.

» Ce n'était plus que de la cendre, mais cette cendre immor- » telle le vent l'emportait, la jetait dans les âmes, comme une » semence de vie et de liberté. »

L'Assemblée paraît vouloir échapper aux discussions de principes, elle procède rapidement au vote des articles, et dans la rapidité du vote, un amendement inattendu de M. de Tinguy, obtient les honneurs d'un renvoi à la commission. Cet amendement imposait aux rédacteurs de journaux l'obligation de signer les articles. C'était ajouter la responsabilité morale devant l'opinion à la responsabilité légale devant les tribunaux. La commission n'accepte pas la pensée de M. de Tinguy, elle substitue à la signature publique, la simple signature sur manuscrit.

M. de Laboulie repousse énergiquement cette modification: « Ce que nous voulons, dit-il, ce n'est pas une signature hon- » teuse qui se cache au bas d'un manuscrit et qui craint de » paraître au grand jour de la publicité sur les exemplaires des » journaux répandus par toute la France ; ce que nous voulons, » c'est que celui qui nous accuse fasse connaître son nom, comme » lorsque nous accusons ici quelqu'un, à visage découvert. »

L'éloquente parole de M. de Laboulie entraîne l'Assemblée, qui vote, à une majorité de 123 voix, l'amendement de M. de Tinguy.

La signature des articles est une révolution dans le journalisme.

## III.

M. d'Adelsward propose à l'Assemblée de graduer le timbre d'après le format, mais M. de Girardin démontre que l'étendue

du format est matériellement une garantie d'impartialité. Il émet le désir que l'Assemblée fasse rédiger elle-même, par des sténographes à son service, un compte-rendu de ses séances, et impose ce compte-rendu authentique à tous les journaux, sans distinction de parti. L'Assemblée adopte les raisons de M. de Girardin et repousse l'amendement de M. d'Adelsward. Elle réserve la question du compte-rendu.

M. de Riancey, rédacteur de l'*Ami de la religion*, propose à son tour, au nom des principes religieux, de taxer les romans-feuilletons. Le pasteur Coquerel appuie cette proposition, et la majorité, désireuse de mettre la morale sous la sauvegarde du fisc, frappe un impôt d'un centime sur toutes les fantaisies romanesques insérées dans les feuilletons.

La loi marchait ainsi d'incidents en incidents, de surprises en surprises, tiraillée en sens contraire par la commission qui opinait comme ceci, et la majorité qui votait comme cela, lorsque tout à coup l'article fondamental, l'article décisif dans la pensée du ministère, l'impôt sur les brochures au-dessous de dix feuilles d'impression, faillit tomber dans une bourrasque.

M. Baroche avait déclaré que toutes les publications, sans exception même des livraisons d'anciens ouvrages, seraient impitoyablement soumises à l'impôt : c'était tuer la librairie. L'Assemblée n'osa voter ce que M. Coquerel appela justement la confiscation générale de tous les ouvrages ; elle repoussa l'article, mais après un jour de réflexion elle revint sur ses pas, et décida qu'au-delà de trois feuilles toutes les publications nouvelles seraient frappées d'un timbre de cinq centimes.

Cette loi ainsi amendée, sous-amendée, corrigée, révisée, atténuée dans certaines dispositions, aggravée dans d'autres dispositions, fut définitivement votée à une forte majorité.

## IV.

Un épisode inattendu interrompit un instant le dénouement de cette discussion. Un journal qui s'est donné la mission spéciale de défendre et même d'étendre au besoin les prérogatives du pouvoir exécutif avait publié contre l'Assemblée l'article suivant :

« L'Assemblée nationale devrait mettre en accusation, comme » son plus implacable ennemi, celui qui lui ferait le quart du mal » qu'elle se fait à elle-même.

» Jamais pareille instabilité ne fut étalée aux regards des hom» mes. La disposition du matin n'y est plus la disposition du soir, » et le caprice y enfante les lois, comme devraient les produire la » maturité et la sagesse.

» Voilà déjà trois fois que cette malencontreuse loi sur la » presse est radicalement changée. La commission change la loi

» du ministère; MM. de Tinguy et de Laboulie changent la loi » de la commission; enfin, M. de La Rochejaquelein change la » loi de MM. de Tinguy et de Laboulie. Il n'y a qu'une chose » qui ne change pas et qui augmente, c'est la profonde stupéfac- » tion du pays en présence de cette versalité.

» On se demande si, dans l'état de profonde désorganisation » où se trouve la France, l'ordre n'est pas beaucoup plus com- » promis que défendu par une Assemblée complétement étran- » gère à l'esprit politique comme à l'esprit des affaires, et si elle » n'est pas bien plus un obstacle qu'une garantie.

» On se demande même si la France, tant qu'elle dépendra des » assemblées, n'est pas condamnée fatalement aux luttes, aux » déchirements et aux révolutions.

» Certainement, c'est un fait public et éclatant qu'il y a beau- » coup plus d'ordre et de calme dans le pays que dans l'Assem- » blée, et que, si l'agitation, la lutte, les ambitions sont entre- » tenues quelque part, c'est dans le sanctuaire législatif. Quelle » est la province, quelle est la ville où l'on s'attaque, où l'on » s'insulte, où l'on se menace avec autant de vivacité et de fureur » qu'au Palais-Bourbon? Il n'y en a pas; et s'il pouvait y en avoir, » on les mettrait, pour beaucoup moins, en état de siége.

» Croit-on qu'une nation puisse impunément avoir et entre- » tenir longtemps un foyer de discordes civiles? Nous ne le pen- » sons pas; et l'histoire de ces soixante dernières années est là, » sous nos yeux, pour nous enseigner que le feu a toujours été » mis au pays par les assemblées délibérantes.

» Ce long et douloureux enseignement commence à porter ses » ses fruits. La France, fatiguée de révolutions et de misères » gratuites, demande un peu de repos et de sécurité. Malheur » désormais aux assemblées qui méconnaîtront cette nécessité, et » qui entretiendront le feu, au lieu de l'éteindre!

» On avait cru que l'Assemblée constituante avait atteint, en » tombant, la dernière limite du discrédit où un corps délibérant » puisse arriver. L'Assemblée actuelle semble destinée à franchir » cette limite. C'est une grave et solennelle épreuve que subit en » elle le régime représentatif livré à lui-même et dépourvud'une » haute et ferme pensée, en état de le diriger, de le contenir et de » lui résister. Tout semble annoncer sa fin prochaine, car ses » actes sont presque tous autant de démissions. »

M. Baze vient lire cet article à la tribune, et propose de poursuivre le gérant du *Pouvoir* pour délit d'attaque à l'Assemblée.

L'Assemblée adopte cette proposition; elle cite à sa barre M. de Lamartinière, gérant du journal incriminé et le condamne, sur la plaidoirie de Me Chaix-d'Est-Ange, à cinq mille francs d'amende.

V.

Après avoir prononcé ce verdict, elle passe sur le rapport de M. de Montalembert au congé de trois mois à partir du vote du budget, et pour gérer l'intérim de la souveraineté nationale elle nomme une commission composée de MM. Odilon-Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, général de St-Priest, général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, général Lauriston, général de Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, colonel Lespinasse, Creton, général Rullière, Vésin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes, Druet-Desvaux, Combarel de Leyval, Garnon, Chambolle.

Les trois derniers noms ne sont nommés qu'après plusieurs tours de scrutin. L'esprit de cette commission est le respect rigoureux de l'équilibre constitutionnel des pouvoirs.

VI.

Pendant que l'Assemblée essaye péniblement de restreindre la liberté de la pensée et met en lois ses repentirs de la révolution, l'Angleterre retentit de glorieuses paroles de liberté. Lord Palmerston renouvelle, à un banquet qui lui est offert par le parti wigh, le manifeste de liberté, de progrès, d'aide et d'assistance aux idées libérales qu'il avait prononcé, à la tribune du Parlement, dans la mémorable discussion du mois dernier.

La reine d'Espagne est accouchée, dans le courant de ce mois, d'un enfant qui est mort une heure après sa naissance. Cette mort est un événement politique. Elle remet en question la grave éventualité de l'hérédité du trône espagnol, dont la grossesse de la reine avait fait espérer l'heureuse et pacifique solution.

Les derniers paquebots des Etats-Unis ont apporté une triste nouvelle. Le général Taylor, président de la république américaine, a succombé, en trois jours, à une attaque de choléra. Il est mort comme meurent les hommes publics sur cette terre de liberté et de religion. Lorsque ses amis vinrent lui annoncer qu'il n'avait plus que quelques minutes à vivre : Je suis prêt, dit-il, j'ai fait mon devoir.

Paris. — Typographie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



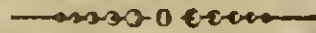
## Première Partie



## LA SOLUTION DES PARTIS

ET

## LA SOLUTION DE LA NATURE.



*Du Lazaret de Marseille.*

Salut, terre livrée à plus de vents et d'onde
Que le frêle navire où flotte mon destin!
Terre qui porte en toi la fortune du monde,
Ton étoile se lève à l'horizon lointain!

I

Ces vers que j'écrivis il y a seize ans, en revoyant les côtes de Provence, après mon premier voyage en Orient; me reviennent naturellement à la mémoire en touchant de

nouveau le sol de la patrie, après la courte absence que je viens de faire, pour visiter de nouveau Constantinople et Smyrne. Je retrouve avec bonheur la France aussi calme et plus active qu'au moment où je l'ai quittée. Les esprits ont eu deux mois de plus pour réfléchir. Les intérêts qui ne souffrent pas longtemps l'interrègne des affaires reprennent de jour en jour leurs entreprises languissantes ou suspendues. Le commerce impatient fatigue les mers et les routes. L'anarchie répugne de plus en plus aux intelligences éminemment gouvernementales de ce pays si bien organisé pour le gouvernement. La paix de l'Europe, heureusement maintenue par la large modération de la République, au moment où un coup de canon pouvait allumer le monde, repose désormais sur un équilibre qu'une démence seule pourrait déranger. Tant que l'Angleterre sera un gouvernement libéral et que la France sera un gouvernement modéré, l'alliance tacite mais forcée entre la France, l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, le Piémont et la Turquie, répondent au monde de la civilisation. Les démonstrations militaires du Nord, les armements exagérés, à supposer qu'ils fussent vrais, ne font peur qu'à ceux qui ne connaissent rien à l'état de l'Europe ou qui se font un système de feindre la peur pour la propager. Tant que la France aura un million et demi de bayonnettes à jeter sur ses frontières au cri de coalition, tant que l'Angleterre aura de quoi couvrir à la fois la Baltique et la Méditerranée de ses flottes, tant que la Prusse aura à conserver son nom et son influence en Allemagne, tant que le Piémont sera une monarchie constitutionnelle et militaire au pied des Alpes, tant que la Turquie, régénérée par son jeune et patriotique souverain, aura trois cent mille hommes à échelonner sur les Balkans, tant que l'Allemagne s'appellera l'Allemagne, tant que la Pologne conservera dans ses souvenirs une étincelle de ce patriotisme qui couve, mais qu'un incendie de l'Europe rallumerait derrière une armée d'invasion russe,

que craindre de la Russie? Il faudrait qu'elle fût folle pour jeter ainsi le gant à un système européen si fortement combiné pour la paix. Or le prince qui la gouverne peut avoir des arrière-pensées, grandes comme l'avenir de son empire, mais il a montré constamment aussi qu'il avait la patience de la politique de Catherine, et l'économie de sang humain de son frère et prédécesseur l'empereur Alexandre. Rien donc à craindre du côté de nos affaires extérieures: rien que les conséquences affligeantes, mais petites et réparables de notre fausse conduite en Italie.

## II.

A l'intérieur, l'Assemblée nationale se proroge pour près de trois mois. Quelques-uns s'en inquiètent : je m'en réjouis. Le silence complet de la tribune est de temps en temps nécessaire pour laisser reposer et penser les esprits. La nature, notre modèle, a pour loi, l'intermittence dans toutes les fonctions de la vie. Le repos est nécessaire après le mouvement, le sommeil après la veille, le calme après l'agitation. La tribune quotidienne presse le pouls de la nation ; elle lui donne une fièvre souvent utile, quelquefois nuisible quand elle devient continue. Il faut une intermittence aussi à l'Assemblée nationale. Il en faut pour que le gouvernement puisse vaquer aux affaires, tracer ses lignes, préparer ses lois. Il en faut, pour que l'opposition elle-même puisse consulter l'opinion, se retremper dans l'esprit public, reculer ou avancer dans sa marche, selon qu'elle se sent trop en avant ou trop en arrière du pays.

## III.

Pendant cet intervalle de repos législatif, que se passe-

t-il? Rien de sérieusement alarmant pour un esprit ferme, qui ne s'alarme pas pour des riens, et qui comprend la République en grand, c'est-à-dire comme l'exercice large et libre de la pensée et des sentiments de chacun. On jouit de cette liberté sérieuse et mâle, que la vraie République a faite et doit faire de plus en plus aux opinions.

Les hommes d'État de la monarchie de 1830, les hommes comblés pendant dix-huit ans de sa confiance, de ses honneurs et de ses bienfaits, vont publiquement, et sans que personne s'en offense et les flétrisse, visiter le roi exilé de leur jeunesse, et lui porter des condoléances, des repentirs ou des respects. Eux qui ont *flétri* naguères, dans une phrase fameuse, les pélerinages des légitimistes de sentiment à Londres ; ceux qui, selon mon expression d'alors, ont fait un crime de l'espérance et de la reconnaissance aux amis du duc de Bordeaux, ceux-là sont forcés de reconnaître aujourd'hui que la République bien comprise est plus libérale et plus magnanime que le gouvernement de juillet, qu'elle n'emprisonne pas les ministres, qu'elle ne déshonore pas les dévouements, qu'elle ne prescrit pas l'ingratitude, qu'elle ne prend point ombrage de l'exercice des meilleurs sentiments de la nature, et qu'elle honore, au contraire, ceux qui affichent d'honorables souvenirs envers les princes de leurs cœurs.

## IV.

Les autres vont en Allemagne porter au comte de Chambord la fidélité d'un principe, que les vicissitudes de trente ans n'ont point ébranlé en eux. Ils font à l'innocence et à l'exil une cour désintéressée d'affection. Ils ne se cachent pas, et ils ont raison; la République ne commande pas l'hypocrisie. Ils descendent de la tribune républicaine où ils viennent de discuter les intérêts du Peuple et les affaires

de l'État, pour aller dire à un jeune prince : « Vous êtes » le roi de mes pères, le souverain de mes préférences, le » monarque de mes désirs, mais en vous quittant, je vais » servir loyalement la République comme citoyen, tant » que la République sera la loi, la volonté, la nécessité de » mon pays ! »

Et la France regarde, écoute et ne s'offense pas.

Calomniateurs de la République, trouvez-moi dans l'histoire un autre exemple d'une tolérance aussi libérale et aussi noble d'un gouvernement ! La République, telle que nous l'entendons depuis 1848, n'a ni loi des suspects, ni ministres à Vincennes, ni Judas de la police, ni traîtres domestiques autour des princes, des princesses, des héritiers dynastiques, des prétendants exilés. Elle n'en a pas besoin : elle a le suffrage universel qui la dispense de tous ces immondices des gouvernements ombrageux.

Ah ! dépêchez-vous bien de la travestir et de l'insulter, écrivains affamés d'un maître et impatients de servitude ! dépêchez-vous de l'insulter pendant que vous tenez la plume, car je vous prédis que l'histoire ne tardera pas à la réhabiliter et à la venger de vos insultes en montrant quelle tolérance pratique elle avait rendue aux sentiments honorables et aux plus nobles libertés du cœur humain !

## V.

Quelques hommes, dit-on, plus profonds d'intrigue et plus implacables de ressentiments, profitent de cette tolérance républicaine et vont se concerter avec des fantômes d'hommes d'État, dans des ombres de congrès pour tâcher de renouer ces toiles d'araignée déchirées par le coup de vent du siècle, et qu'ils avaient passé leur vie à tisser laborieusement pour y prendre et pour y retenir l'Europe asservie, à tel ou tel système de Vérone, de Vienne ou de

Laybach. Ils vont refaire une sainte-alliance de Coblentz, comme on voulut y faire autrefois une coalition. Je n'en crois rien.

Les hommes d'État qui placeraient le levier de leur politique à l'étranger, ne seraient plus des hommes d'État, mais des hommes de trahison et de crime. Ce n'est plus la République qu'ils trahiraient, c'est la patrie. Rien dans leur passé, rien dans leurs cœurs, rien dans leur intelligence, n'autorise même leurs adversaires à les accuser de pareilles infamies. Ils peuvent détester la République, ils en ont le droit, ils en usent et ils en abusent à leur gré, sans que personne s'en indigne. Les opinions sont libres comme les consciences; mais aucun de ces hommes ne voudrait déshonorer son nom par des trames avec l'étranger contre son pays. Tranquillisez-vous; ils ne vont point conspirer une coalition austro-russe contre la France. Ils vont causer, voilà tout. C'est le besoin des puissances en disponibilité. Ils vont maudire dans les salons de l'Europe la Révolution qui leur a fait ces insupportables loisirs; ils vont se frapper la poitrine des fautes qu'ils ont commises, et qui ont précipité, sous leurs propres mains, trois ou quatre monarchies de la vieille Europe. Ils vont médire du temps présent et vanter le temps passé. Ils vont faire une coalition de regrets, d'espérances, de commérages dynastiques. Ils vont colporter comme Annibal leur malveillance et leurs sarcasmes dans toutes les cours, contre cette maudite démocratie dont le courant tantôt rapide, tantôt bouillonnant, tantôt dormant les emporte eux-mêmes, pendant qu'ils la maudissent. Voilà tout: trouvez-vous cela mauvais? Alors, changez la nature humaine. Elle a le droit de s'impatienter contre ce qui l'irrite, et de s'étonner contre ce qu'elle ne comprend pas.

## VI.

« Mais, dites-vous, il y a cependant là quelque chose de » grave et de menaçant. Si ces hommes consommés en » fait de manœuvres diplomatiques, si ces Talleyrand et » ces Metternich ambulants allaient réussir et réconcilier » l'irréconciliable, sur la terre étrangère? S'ils allaient né- » gocier, par pure charité monarchique, une franche et » bonne réconciliation entre l'eau et le feu? entre la lé- » gitimité et l'illégitimité? entre l'oppresseur et l'opprimé? » entre le proscripteur et le proscrit du trône? entre le » comte de Chambord et la branche d'Orléans? Et si un » beau matin vous voyiez apparaître dans les journaux, » contresigné par ces Bolingbroke du temps, un manifeste » qui dise à l'Europe et à la France : —Nous avons fait un » pacte de famille à Londres et à Baden par lequel nous » avons enfin disposé de la France, de sa couronne, de ses » institutions, de ses principes, de ses idées, de sa Révo- » lution, de sa République; nous étions deux royautés en » opposition et en expectative, cela embarrassait les roua- » ges de la contre-révolution que nous voulons faire de » concert, et la passion de la France pour la monarchie. » Maintenant nous voilà d'accord; nous ne sommes plus » qu'une royauté parfaitement légitime, l'un régnera, l'au- » tre aura la survivance de cette couronne à deux. —

» Voyons, à l'apparition d'un tel manifeste, ne tremble- » riez-vous pas pour la République? ou plutôt, y aurait-il » encore une République? La France entière, lasse des » tyrans que vous savez et qui la couvrent, comme vous » voyez, d'échafauds, de ruines et de sang, ne se lèverait- » elle pas toute entière pour marcher processionnellement » au devant du nouveau règne? »

C'est possible; la France est capable de tout, et si la

France, comme vous dites, la France entière, la France en immense majorité seulement, par l'organe du suffrage universel complet et régulier, disait : *Je veux ;* quel est donc celui qui dirait : *Je ne veux pas?* Ce ne serait pas moi. J'ai mes idées, mais je me soumets à la volonté de la majorité de mon pays. Le pays est roi, et je ne suis que citoyen. Je dirai plus : si cette couronne que ma raison écarte, mais que mon cœur ne dégrade pas, tombait sur le front de l'enfant légitime de la maison, de ce jeune homme dont ma jeunesse a salué le berceau, de cet exilé dont je n'ai jamais voulu servir les compétiteurs pendant leurs dix-huit ans de règne; je pourrais gémir comme républicain de raison, mais je ne m'affligerais pas comme homme. La Providence a des réparations pour des catastrophes et des infortunes imméritées, les trônes ont des chutes et des retours. Je dirais : « La France est compromise, mais la fortune n'est pas inique, » et je souhaiterais, en m'éloignant, heureux règne au descendant de soixante rois, et bonheur à la France.

## VII.

Mais croyez-vous que j'ai assez peu de sens politique pour me figurer qu'il suffirait pour cela d'un manifeste de réconciliation signé à l'étranger entre les deux branches héritières de nos folies ou de nos faiblesses? Croyez-vous que ce traité pour un règne *in partibus,* lors même qu'il serait signé par les deux chefs des deux maisons, et contresigné par tous les plénipotentiaires de l'Europe, serait ratifié en France plus de huit jours par les légitimistes et les orléanistes? par les enfants de Jacob et par ceux d'Ismaël? Non; vous le savez bien, on réconcilie facilement deux hommes, surtout quand une ambition commune est le prix de la réconciliation; mais on ne réconcilie jamais

deux situations et deux partis! Deux partis ennemis de naissance, deux partis acharnés l'un contre l'autre depuis Louis XIV, depuis la révolution de 89, surtout! Deux partis, dont l'un a donné à l'autre des griefs, des compétitions, des usurpations, des proscriptions, des flétrissures même à dévorer! Vous figurez-vous le lendemain de ce manifeste de règne en commun, madame la duchesse de Berry, mère du nouveau roi, saluée dans la cour des Tuileries par ses proscripteurs de 1830? honorant dans les ministres de son fils les auteurs et les conseillers de ses exils? Voyez-vous les portefeuilles et les faveurs et les confiances du nouveau trône, partagés en parts égales entre les fidèles de la légitimité, et les fidèles de la révolution et de l'illégitimité de 1830? Et si les parts étaient en effet égales, voyez-vous le gouvernement tiraillé en deux sens opposés se déchirant tous les matins entre les partisans et les ambitions des deux maisons régnantes? Et si elles étaient inégalement partagées, voyez-vous l'irritation, les plaintes, les accusations, les conspirations de la branche en expectative, contre l'ingratitude et l'oppression de la branche en jouissance du trône? Entendez-vous dans les conseils de la couronne, dans les tribunes des chambres, dans les journaux des deux camps, dans les élections, dans les provinces les imprécations des légitimistes subordonnés aux orléanistes, ou des orléanistes livrés par le roi de leur antipathie aux légitimistes? N'apercevez-vous pas ces oppositions dynastiques donnant bientôt la main aux oppositions républicaines révolutionnaires et secouant l'État jusque dans ses fondements, comme nous l'avons vu pendant la coalition parlementaire de 1840, pour arracher le règne à leurs ennemis? Comprenez-vous les répercussions de toutes ces secousses dans les départements et dans l'esprit du Peuple? N'auriez-vous pas créé le gouvernement des rivalités, des antipathies, des convoitises et des haines? La guerre, assoupie un instant par l'ambition satisfaite entre orléanistes et légitimistes, ne se-

rait-elle pas rallumée tous les jours par les ambitions insatiables et déçues? Les *situations*, comme je vous le disais tout à l'heure, ne seraient-elles pas en deux mois aussi irréconciliables, aussi implacables que jamais? Les hommes d'État prétendus qui travaillent à la réconciliation des deux branches d'une maison royale divisée par la nature et par la révolution font un rêve qui peut amuser l'oisiveté et consoler l'exil, mais dont le réveil serait un déchirement quotidien du pouvoir et un troisième et plus terrible avénement de la démocratie qu'ils espéraient refouler ainsi. Cela se pose, cela se chuchotte, cela ne se discute pas. C'est à la royauté ce que le communisme est à la République ; l'utopie du trône.

## VIII.

Mais ajoute-t-on : « Voilà le président de la République
» qui donne des rafraîchissements à des officiers et à des
» sous-officiers de l'armée ! Ce n'est pas tout : Le voilà
» qui va visiter les principales villes de la République et se
» plonger autant qu'il lui sera possible en pleine eau
» d'opinion publique, pour savoir si on est content ou
» mécontent de lui, et s'il gouverne plus ou moins dans le
» courant de la France. Ne voyez-vous pas là encore une
» conspiration qui jette le gant à la République? une
» amorce tendue à l'esprit militaire? une occasion offerte
» à dessein à cette intempérance de vocifération du
» Peuple qui, fatigué de ne rien crier, s'avisera de res-
» susciter le cri de *vive l'Empereur !* comme un écho
» d'Austerlitz réveillé derrière une borne de carrefour?
» N'avouez-vous pas enfin, cette fois, que le pouvoir
» exécutif est en pleine trahison contre la Constitution, et
» que l'explosion simultanée de quatre ou cinq mille caisses
» de vin de Champagne sera un jour ou l'autre la *machine*

» *infernale* qui renversera la République sous le nom de
» Napoléon ? »

IX.

Eh bien, non, je ne le crois pas plus aujourd'hui qu'hier, et cela par trois raisons.

La première, c'est que je ne crois pas la nation française assez descendue de son rang intellectuel dans les égoûts du Bas-Empire, pour s'agenouiller dans la poudre d'un camp de *prétoriens* sans prestige, et pour se précipiter dans une servitude qui n'aurait pas même l'éblouissement de la gloire pour excuse de sa lâcheté.

La seconde, c'est que je crois l'armée composée de citoyens et non de mercenaires, et que sa conduite à la fois patriotique, républicaine et modérée contre toutes les factions depuis Février, ne donne à personne le droit de la déshonorer d'avance, en supposant qu'elle tournerait contre les institutions de la France l'épée que la France a remise dans ses mains.

La troisième enfin, c'est que je crois le président de la République un nom dangereux, mais un honnête homme, et que je penserais faire injure non pas seulement à lui, mais à la nature humaine, si je supposais qu'un honnête homme et un homme d'un si beau nom préférât le rôle de trompeur au rôle de dépositaire fidèle de la liberté de son pays, et qu'il consentît à faire dire à l'histoire : « Le premier magistrat auquel le Peuple a confié ses institutions a été le premier traître à la République. Et cet homme s'appelait Napoléon ! La liberté n'a pas pu trouver un honnête homme sur le sol de la révolution ! L'honneur est un mot, la nature humaine est viciée, la France est pourrie ! »

Non, je ne croirai jamais à une telle dégradation de la nature dans mon pays, et si je suis puni pour ne l'avoir

pas cru, je me glorifierai de mon incrédulité. Ce sera l'obstination de l'estime pour le genre humain.

## X.

« — Mais, cependant, ajoutent les hommes simples,
» vous conviendrez, pour parler le langage des journaux
» des deux branches, qu'il faut, comme ils disent, *une*
» *solution*, car enfin nous nous sentirons dans le provi-
» soire et dans le problème tant que nous ne nous sentirons
» pas derrière les épaules les lisières dans lesquelles nous
» avions la vieille habitude de marcher et de trébucher.
» Une nation qui marche toute seule, appuyée seulement
» sur la raison publique, sur sa représentation souveraine,
» sur ses pouvoirs législatifs et exécutifs, électifs et tem-
» poraires, se renouvelant au gré de ses idées qui changent
» et de ses intérêts qui varient, nous appelons cela une
» monstruosité. Cela ne peut être toléré que pour un mo-
» ment, comme un désordre inévitable, comme une
» transition tout au plus. Il nous faut du définitif. » Or, une solution pour ceux-ci, c'est un rappel de la monarchie légitime proscrite en 1830, et un bon ancien régime modifié par la bonté de cœur d'un Bourbon et par une charte octroyée aux barrières de Paris, aux applaudissements d'une soirée du peuple mobile de ses faubourgs. Ils ne s'inquiètent pas du lendemain ni des résistances organiques sourdes et bientôt explosives de trente millions d'hommes alarmés, huit jours après, sur leur révolution.

Une solution pour les autres, c'est le rappel, par le quartier de la Bourse et du Palais-Royal, de cette royauté illégitime qui présente pour titres, aux révolutionnaires, la révolution de 1830, et pour titres aux contre-révolutionnaires, un nom dynastique et des intérêts monarchiques personnifiés dans un trône personnel. Ils ne s'inquiètent

pas non plus du lendemain de cette seconde usurpation, ni des insurmontables résistances que les légitimistes, les républicains et le Peuple réunis opposeraient huit jours après à cette monarchie sans principe. Tout leur est bon, pourvu qu'on usurpe sur la démocratie qui les offusque et qui les humilie! Noblesse de Juillet, conquise sur des barricades encore chaudes, qui ne peut tolérer ni la noblesse de l'ancienne aristocratie, ni la République, cette noblesse du Peuple, et à qui il faut les *œils de bœuf* de la bourgeoisie pour jouer à la cour et se draper dans ses dignités d'emprunt! Une solution pour eux, nous savons ce que c'est: c'est un *bourg pourri* électoral, un petit comité d'électeurs de leurs parents, de leurs clients et de leurs complaisants, dans un arrondissement inféodé de la France, un monopole d'exploitation d'industries priviléglées ou d'emplois publics, un pouvoir royal qu'on exalte quand il vous tend un portefeuille, qu'on insulte et qu'on ébranle quand on redescend dans l'opposition, une révolution qu'on prépare sans la voir et qu'on rejette sur d'autres après l'avoir faite! Voilà la solution pour les pénitents tardifs de Juillet. Quelle solution pour une époque grosse des plus terribles questions d'un siècle!

Pour un petit nombre, enfin, une solution, c'est une garnison de Paris, une revue soufflée par quelques étourdis en uniforme, faisant réclamer je ne sais quelle dictature militaire, sous le nom de *Consulat*, de *Protectorat* ou d'*Empire*, un Cromwell de fantaisie sans le fanatisme religieux qui expliquait et qui portait le vrai Cromwell. Une doublure de premier consul sans la lassitude de huit ans de crimes et d'anarchie qui agenouillait la France sous la main d'un autre consulat. Un empire sans armée qui ait conquis sur les champs de bataille le droit coupable, mais le droit au moins explicable, de décerner l'empire à son chef, c'est-à-dire un contre-sens pour logique et un ridicule pour couronne!

Quelle solution! la plus absurde et la plus criminelle de toutes, car de toutes les révolutions, les révolutions soldatesques sont les plus inexcusables et les plus démoralisantes pour un peuple. Elles sont à la fois des trahisons, des lâchetés et des brutalités de sabre : des trahisons, car elles tournent contre le pays l'épée que le pays a confiée à l'armée pour défendre ses institutions; des lâchetés, car elles surprennent le Peuple confiant et les lois désarmées; des brutalités, car ce sont des révolutions sans idées, des mouvements sans raison, des gestes sans intelligence, des cris de caserne jetant au hasard le nom d'un homme, jamais le mot d'une institution. Les révolutions par le Peuple sont quelquefois des anarchies; on les réfrène, on les dirige, on les ramène de leurs débordements à leur lit naturel et légitime. Les révolutions militaires sont des révolutions de décadence; on y périt, on va aux prétoriens à Rome, aux janissaires à Constantinople, à la ruine de l'empire partout. Corrompre l'armée pour un gouvernement, c'est le dernier des attentats. Ce n'est pas livrer la patrie aux étrangers, mais c'est la livrer aux révoltes encouragées de ses propres enfants. C'est fomenter le parricide, le crime sans expiation. Quel gouvernement honnête et durable pourrait sortir d'une telle déloyauté?

Cette solution en est une sans doute, mais c'est la solution par le suicide. Elle ne tuerait pas moins l'autorité que la liberté, la monarchie que la République.

## XI.

Tout cela ne convertit pas au bon sens les chercheurs de solution. Il leur en faut une, ils le répètent, et une partie inquiète, ignorante et moutonnière du Peuple répète d'après eux : « Une solution ! une solution nette, radicale et prompte! prompte surtout, nous ne voulons pas

attendre deux ans, terme fixé d'avance et légalement par la sagesse prévoyante de l'Assemblée constituante. Une solution à l'heure même! une solution à tout prix! »

## XII.

Peuple irréfléchi! Nation de peu de foi et de peu de mémoire! Mais savez-vous ce que vous demandez en demandant obstinément une solution aux crises des temps, aux incertitudes de l'avenir, aux difficultés de la société, au problème des gouvernements? Vous demandez ce que Dieu n'a pas mis sur la terre! Vous demandez ce qui n'existe pas à la portée de la main des hommes! Vous demandez une chimère! Vous vous impatientez lorsqu'on ne vous donne pas ce que personne ne peut vous donner: l'impossible!

Une solution! mais vous avez dit la même chose et crié le même cri en 1789. La révolution de 1789 est venue et elle ne vous a donné pour solution que l'écroulement d'un vieil édifice monarchique, féodal et religieux, et de la poussière, des ténèbres, et des embarras nouveaux après!

En 1794, vous avez crié: solution! Le 9 thermidor est venu, il vous a donné la fin du régne des bourreaux, la sécurité pour vos têtes, mais il vous a laissé dans toutes les aberrations des réactions, dans les embarras et dans les incertitudes du Directoire!

En 1800, vous avez crié: solution! Elle ne vous a donné qu'une administration ferme et absolue, la perte totale de vos libertés, la contre-révolution aveugle et brutale dans les lois, dans les cultes, dans la servitude de la pensée, dans les féodalités impériales renouvelées du moyen-âge, elle a fait de vous le Peuple du contre-sens! Elle vous a

lancé sur le monde pour le ravager sans le conquérir, elle a amené deux fois les armées de l'Europe à Paris !

En 1814 et 1815, vous avez crié une solution ! La solution a été le retour des Bourbons et de la Charte. Cette solution vous a rendu le système constitutionnel et la paix. Mais elle vous a laissé les inextricables embarras d'une restauration, les prétentions de l'église, les imprécations des bonapartistes détrônés, les licences de la presse, les orages de tribune, les vicissitudes de ministère, les conspirations de caserne, les agitations de rue, les assassinats de prince, les popularités de la branche cadette contre la branche légitime, enfin les coups d'Etat conseillés par des insensés comme ceux d'aujourd'hui, les ordonnances de juillet, l'insurrection des trois journées, l'exil de trois royautés en une, des morts et du sang dans les rues de Paris !

Le 27 juillet, vous avez crié : solution ! Elle vous a donné une royauté sans base dans les traditions, sans valeur dans les lois, sans prestige dans les yeux, sans dévouement dans les cœurs. Un prince habile et pacifique (il est vrai), une famille belle et respectable autour de ce faux trône, de l'ordre péniblement et lentement reconquis sur l'insurrection qui lui servait de cause ! Mais elle vous a laissé l'inconséquence de principe d'une usurpation qui veut se légitimer en chassant d'une main cette légitimité qu'elle cherche de l'autre main ! Les insurrections succédant pendant quatre ans aux insurrections, l'émeute en permanence dans les rues de Paris, le procès des ministres odieux et menaçant, les pillages de l'archevêché, le saccagement des églises au cœur de Paris, les deux soulèvements de Lyon conquis par l'émeute, reconquis à coups de canon par le gouvernement, un journalisme ou incendiaire ou opprimé, des sociétés secrètes armées sous les fondements de la France, des sectes comme le saint-simonisme, le fourriérisme, le communisme, pullulant dans l'ombre ou se pro-

pageant au grand jour, des coalitions parlementaires formées par les ministres tombés, pour intimider et dominer l'autorité royale, la guerre intestine dans la Vendée, une princesse mère de roi pourchassée, emprisonnée, contaminée par un supplice peu digne de l'honneur et de la magnanimité d'un grand peuple, des agitations électorales incessantes et envenimées par d'implacables ambitions; enfin, des banquets imprudents, sonnant sur toute la surface du pays, par les mains des hommes de Juillet eux-mêmes, le tocsin de l'insurrection morale; une fausse sécurité du pouvoir, puis une résistance intempestive du ministère, une insolence de gouvernement, une réplique du Peuple, un hasard, un coup de feu, une désaffection générale, un abandon de la garde nationale, un étonnement de l'armée, une fuite des Tuileries, et tout est dit. La monarchie n'est plus qu'un souvenir!...

Vous criez : solution! au milieu des ruines, du sang et du feu! Il n'y en avait qu'une entre tant de partis armés, prêts à s'entre-déchirer, si on avait donné l'empire à l'un de ces partis sur les autres! C'était la République! C'était un terrain neutre et commun offert à toutes les opinions qui reconnaissent la souveraineté de la nation au-dessus de leur propre souveraineté! Elle est provisoirement proclamée. La France se calme, elle attend la solution véritable de l'Assemblée constituante dont le Gouvernement provisoire prépare l'élection et le règne.

Mais, en attendant, chaque jour de ces quatre mois de tempête appelle et amène une solution d'urgence aux périls extrêmes de chaque nuit. La nation vit des miracles pendant le tiers d'une année.

La démagogie, le terrorisme et le communisme, maîtres du terrain, veulent prendre 1848 pour 1793. La solution, c'est la journée du drapeau rouge qui donne la victoire au peuple honnête et à la République modérée!

Les clubs, soufflés par des ambitieux cachés dans l'om-

bre, lèvent, sous de faux prétextes, une armée de 200,000 ouvriers ignorant dans quel but on les a levés, et marchant pour précipiter le Gouvernement modéré de l'Hôtel-de-Ville. La solution, c'est la journée du 19 mars où ce complot avorte devant la fermeté désarmée du gouvernement.

Le 16 avril, le parti rouge décide l'ajournement indéfini des élections, l'épuration du gouvernement des modérés qui le tiennent, et la nomination d'un comité de *salut public*. La solution, c'est le combat accepté par nous à l'Hôtel-de-Ville, et l'appel des bons citoyens aux armes pour repousser cette mesure de dictature et de terreur! Le Peuple entier y répond, et le soir, Paris, la France et l'Europe sont définitivement sauvés! L'Assemblée constituante arrive ; on lui demande solution, elle répond République!

Une écume du Peuple et non le Peuple se soulève contre elle et l'envahit, on croit tout perdu pendant sept heures. On crie : *une solution!* la solution c'est le rappel qui bat, la garde nationale, la garde mobile qui se lèvent, et la colonne qui marche avec nous à l'Hôtel-de-ville pour arrêter les factieux !

Le 29 juin renouvelle cet assaut de quelques conspirateurs contre la société! La solution, c'est le canon conduit aux barricades par des membres de la commission exécutive, et la victoire du vrai Peuple achevée et cimentée par le général Cavaignac, investi du commandement des deux premiers jours par nous-mêmes, et le troisième jour par l'Assemblée Constituante.

Tout se calme, mais on crie encore solution ! La Constitution délibérée et l'élection du 10 décembre en donnent une! Une partie de la France applaudit, l'autre s'y soumet avec patriotisme. Tout marche... Ces sept ou huit solutions successives données en sept ou huit actes assurent à la fois, l'ordre, la paix du monde, la démocratie raisonnable, la République pratique et modérée, la propriété, les mœurs, la société civilisée. Des fautes sont commises, mais quelles

sont donc les trois années de convulsions du monde dans l'histoire qui ne présentent pas plus de fautes et plus de crimes que ces trois années d'une des crises les plus suprêmes où le monde se soit trouvé aux prises avec toutes les passions du présent, du passé et de l'avenir? Comparez-leur les trois années de 1790 à 1794 ! Et osez calomnier encore la Providence et le Peuple de 1848 à 1851 !...

XIII.

Vous le voyez donc, il n'y a jamais dans la nature des choses humaines de solution complète, radicale, à rien. Tout est problème et tout est solution à la fois. Un fait en engendre un autre, le monde est une vicissitude sans fin ! La solution suprême? La savez-vous, hommes de peu de réflexion ? La solution, c'est le temps qui marche, c'est le siècle qui flotte, c'est la difficulté succédant à la difficulté, c'est le combat perpétuel de l'homme contre les dangers, les imperfections du gouvernement qui le pressent, c'est le travail continu des peuples pour se défendre, s'organiser s'améliorer dans leur condition de vie politique, pour se retourner sans repos et sans cesse dans ce lit de vagues, d'argile, de bien ou de mal, où la Providence les condamne à s'agiter, pour fuir le mal et chercher le mieux ! Prenez-vous en à Dieu et non à vous ou à nous ! C'est lui qui a fait ces conditions à l'humanité !

XIV.

Les solutions ont donc été en définitive :
Le drapeau rouge de la terreur repoussé ;
L'échafaud révolutionnaire exécré et aboli ;

La paix européenne, ce patrimoine du sang des peuples, maintenue ;

Les factions démagogiques vaincues ;

La dictature de Paris déjouée ;

La représentation nationale appelée et installée dans sa souveraineté à Paris ;

Le communisme combattu et vaincu par les armes comme par le bon sens ;

La société, la famille, la propriété, le sentiment moral et religieux, défendus, sauvés, honorés ;

La Constitution d'une République modérée faite et mise en action sans résistance, dans un seul département ;

Le Président de la République nommé et accomplissant paisiblement la période constitutionnelle du pouvoir ;

Enfin, la faculté réservée à la nation de réviser légalement sa Constitution essayée, et de la rectifier, s'il y a lieu, dans deux ans ! Voilà les solutions jusqu'ici !

Un peuple sensé et juste s'en contenterait et dirait : « Attendons l'heure où d'autres solutions nous paraîtront » nécessaires ! nous les ferons pacifiquement alors, con- » seillés par l'heure, par la circonstance, par l'instinct na- » tional qui ne nous manquera pas plus demain qu'hier. »

Voilà le sens commun. Mais ce n'est pas le sens des impatients et des ambitieux. Ecoutez-les :

« Il faut une campagne immédiate contre la République ! « la guerre de Rome à l'intérieur !

« Il faut une violation hardie et prompte de la Consti- » tution à peine en vigueur ! il faut passer la revue des » opinions monarchiques et présenter le pavois aux troupes » pour qu'elles y placent quelqu'un ! Il faut demander à » un régiment de nous faire une Constitution de caserne à » la place de la Constitution nationale, faite par la repré- » sentation du pays.

» Il faut souffler des cris de *vive l'Empereur!* au Peuple » et faire une douce violence au pouvoir exécutif pour

» qu'il soit contraint de régner là où il ne doit que régir.

» Il faut souffler des motions factieuses aux conseils mu-
» nicipaux et aux conseils généraux, pour qu'ils déclarent
» l'insurrection des sentiments monarchiques, et qu'ils
» fassent la contre-révolution des pétitions sous le mot
» de stabilité!

» En un mot, il faut que la France entière se lève et
» pousse en tumulte et en masse le cri convenu d'une
» solution. »

Cela est bien aisé; il y a des voix stupides, des voix à louer, des voix à vendre, des voix à prêter pour toutes les acclamations tour à tour en France!... Les uns n'ont-ils pas été assez abrutis pour crier: Vive la *guillotine!* d'autres n'ont-ils pas été assez insensés pour crier hier: Vive l'*inquisition!* Pourquoi donc ne s'en trouverait-il pas pour crier: Vive la servitude! vive l'apostasie! vive la honte!

Oui, il s'en trouverait au besoin; mais hélas! détournons les yeux du temps qui suivrait cette prétendue solution. Elle déchaînerait plus de tempêtes que la République et l'Assemblée constituante n'en ont conjurées depuis trois ans.

## XV.

Raisonnons. Vous êtes un grand Peuple; mais si vous êtes grand par les initiations et par vos audaces d'actions dans le monde, vous êtes grand aussi par vos découragements, grand par vos mobilités, grand par vos soudains et inconcevables retours sur vous-même. Vous étonnez l'Europe par vos timidités d'esprit, comme vous l'étonnez par votre courage de soldat. Vous aimez les grandes entreprises, mais vous n'y persistez pas du premier coup. Vous ouvrez de grandes routes, mais vous revenez sur vos pas. Vous dites de grands mots et vous faites de petites choses. Vous êtes le Peuple des principes et le Peuple des inconsé-

quences. On vous admire et l'on ne vous comprend pas!

Une révolution qui pouvait être terrible vous a surpris le 24 février. Vous aviez joué comme des enfants avec elle. Vous l'avez laissé faire, vous l'avez applaudie à la presque unanimité. A peine a-t-elle été devant vous, que vous en avez eu peur comme le magicien tremble devant le fantôme qu'il a évoqué. Heureusement il s'est trouvé d'autres magiciens qui ont transfiguré le fantôme et qui vous ont présenté la République libérale, morale et civilisée de 1848, à la place de la Révolution sanguinaire et spoliatrice de 1793. Vous vous êtes jetés, sauvés, abrités entre les bras de cette République transformée! Vous n'avez pas péri et rien n'a péri parmi vous qu'un trône.

## XVI.

Mais une révolution est toujours un écroulement. Elle a toujours ses retentissements, ses contre-coups, sa poussière, ses paniques, ses crises financières, ses crises du crédit, de la confiance et du travail. On n'a pas à la fois le mouvement et le calme, la tempête et la sérénité! Un temps est un temps, il faut le prendre comme il est. Tout souffre en ce moment dans les rouages et tout gémit dans les membrures du bâtiment pendant que les flots le battent et qu'ils portent les passagers au port.

Au port? Vous y êtes, vous y touchez du moins si vous savez le reconnaître, et y jeter votre ancre. Si vous vous rejetez par aveuglement ou par impatience dans la pleine mer des coups d'État et des révolutions par contre-révolution, n'accusez que vous dans vos prochains et inévitables naufrages.

## XVII.

Vous voulez, dites-vous, plus de stabilité dans les pouvoirs exécutifs, pour donner plus d'horizon à vos affaires industrielles et plus d'échéance à vos entreprises? Bien, personne de sensé ne vous dit le contraire. Il faut condescendre à la nature d'un temps qui a dans ses intérêts matériels le contre-poids de ses idées, d'un pays qui veut à la fois penser, marcher et travailler ; mais vous avez votre sort dans vos propres mains. Dans deux ans vous demanderez par l'organe de votre majorité et de vos représentations naturelles que la Constitution soit révisée dans le sens de vos instincts laborieux, commerçants, propriétaires. L'Assemblée constituante, nommée par vous, fera droit à ces instincts et à ces intérêts légitimes dont elle sera l'expression, puisqu'elle émanera de vous-mêmes !

Vous êtes contents du gouvernement, du président actuel, je suppose, vous trouvez que le nom de Bonaparte, que moi j'ai cru dangereux à une République naissante, comme tentation perpétuelle à l'usurpation de la souveraineté représentative, vous trouvez que ce nom a quelque chose de traditionnel, de martial, d'imposant, de prestigieux, qui donne quelque éclat et quelque consistance à un pouvoir exécutif encore faible et contesté par des excès de mobilité démocratique? Vous désirez, je le suppose encore, renouveler ou prolonger la période constitutionnelle de ce pouvoir? Je ne dis ni oui, ni non ; cela sera peut-être bon, peut-être mauvais, cela dépendra de l'heure et de l'homme, de la marche républicaine ou contre-républicaine qu'il aura suivie d'ici-là. Demain sait ce qu'aujourd'hui ne sait pas. Mais, si vous le voulez alors, vous le direz, et si vous le dites haut et net par la voie de vos opinions et de votre représentation Constituante, votre Assemblée cons-

tituante dira comme vous, et ce que l'Assemblée Constituante aura dit sera fait, n'en doutez pas. Car la France est militaire sans doute, mais elle est encore plus représentative, si la représentation dit oui, l'armée ne dira jamais non ; et si la représentation du pays dit non, l'armée ne dira pas longtemps oui. Je suppose donc que dans deux ans la France ait le désir raisonné de donner plus de stabilité à son pouvoir exécutif et de faire marcher plus ferme, plus droit, plus régulièrement sa Constitution qui chancelle quelquefois, et sa République qui va plus vite que son pas naturel : que se passera-t-il, et comment sortira de la nécessité, cette solution naturelle que vous allez perdre, en croyant la saisir avant son moment ? Le voici selon moi.

## XVIII.

L'opinion en France est la véritable souveraineté, insaisissable, mais irrésistible, sachez-le bien, comme le destin. Appelez-vous royauté ou république, monarchie ou démocratie, légitimisme ou orléanisme, bonapartisme ou socialisme ! Appelez-vous comme vous voudrez, le nom n'y fait rien. L'esprit public est roi en France. Voilà une vérité.

L'esprit public donc dans dix-huit mois dira : Je veux que la Constitution soit corrigée, tout le monde alors dira comme l'esprit public, l'Assemblée nationale comme tout le monde, malgré les factions, les coteries et les partis. Rien ne résiste au courant d'une crise d'opinion dans un pays comme celui-ci. C'est le pays de l'écho, comme aurait dit Pythagore. Il n'y a qu'une voix, quand la voix vraie a prononcé le mot du temps.

## XIX.

L'Assemblée constituante arrivera à Paris avec les pleins pouvoirs du Peuple.

Elle sera républicaine, parce que la France aura eu encore deux ans à réfléchir et que la réflexion qui démontre l'impossibilité de trois restaurations en concurrence de droits est pour la République autant que l'instinct du Peuple.

Mais elle sera républicaine modérée, car le pays, les affaires, la prudence, le temps, démontrent que tout gouvernement violent ou extrême est illogique dans un peuple qui répugne avant tout à la guerre civile et au suicide. Elle révisera la Constitution sur trois ou quatre articles.

1° Elle rétablira la vérité du suffrage universel, l'unité de droits et la paix entre les classes, en rétablissant le suffrage universel froissé et mutilé par la loi qui vient de le violenter et de le scinder.

2° Elle épurera le suffrage universel des éléments réellement viciés ou trop flottants qui le dénaturent. Elle établira le vote à la commune ou par groupes rapprochés de communes. Elle détruira l'exécrable système de l'élection par scrutin de liste qui aveugle systématiquement les yeux pour égarer la main.

3° Elle fera peut-être deux Chambres au lieu d'une, mais à titre égal ; un sénat électif à la place d'un conseil d'État qui occupe la place d'un pouvoir sans en avoir l'action. Je dis moi-même en soutenant en 1848 l'unité de Chambre, que je ne défendais ce système que pour cinq ans, et pendant la période révolutionnaire où une Chambre souveraine est obligée de prendre à tout moment la dictature. La dictature ne se divise pas.

4° Elle examinera les dispositions de la France, le gou-

vernement plus ou moins heureux, plus ou moins républicain du pouvoir expirant, et elle décidera si elle veut ou non effacer de la Constitution de 1848, l'article qui interdit la rééligibilité; elle examinera en outre, si elle veut ou non, prolonger la durée constitutionnelle des présidences, pendant les premières années de la République.

Si elle se décide pour la rééligibilité et la prolongation de la première magistrature, elle est souveraine, elle nommera un pouvoir exécutif intérimaire, et elle convoquera le pays à l'élection du nouveau président.

Si le pays nomme Bonaparte, il aura ainsi sanctionné sa Constitution révisée, et donné à son pouvoir exécutif une confirmation constitutionnelle toute puissante pour l'affermissement de l'institution républicaine.

Si le pays en nomme un autre, le président se retirera comme se sont retirés à l'expiration de leur dictature forcée ou de leur pouvoir légal, le Gouvernement provisoire, la Commission exécutive, le général Cavaignac, l'Assemblée constituante, et la République conservatrice sera fondée.

Voilà une solution! solution du bon sens public! solution par la Constitution, solution par l'opinion, solution par la loi et par le patriotisme! Pourquoi en rêvez-vous d'autres? Il ne faut pour cela ni trahison, ni violence, ni coups d'État, ni corruption de l'armée, ni 18 brumaire, ni 15 mai de la baïonnette, ni appel téméraire aux révolutions. Il n'y faut que deux choses: un peuple exerçant sa souveraineté la main dans une urne, et un citoyen désintéressé et comprenant la véritable grandeur civique dans le président actuel de la République.

L'un et l'autre peuvent se rencontrer pour fonder ensemble la souveraineté pratique de la nation, et pour donner à la République le seul sentiment qui lui manque; le sentiment de sa praticabilité et de sa durée.

Les paroles que le président de la République vient de

prononcer à Lyon, semblent attester (ce que j'ai toujours préjugé de son sens élevé et de son honnêteté d'ambition) qu'il comprenait ainsi le grand rôle que la République lui a offert et que son nom lui a rendu facile. Si ce nom a porté ombrage aux républicains prudents, si leur devoir a été de prémunir la nation contre un entraînement de gloire qui pouvait compromettre la liberté ; ce nom aussi, il faut le reconnaître et je l'ai reconnu, pouvait prêter de la force au maintien des institutions libres dans le commencement. Le Peuple vit de souvenirs et de préjugés. Ce nom entourait de préjugés et de souvenirs le berceau de la République. Les hommes d'État bien inspirés se servent de tout, même d'un danger, pour enraciner les institutions qu'ils veulent laisser à leur siècle. Le nom de Bonaparte peut être un péril ou un salut selon l'homme. Qu'il choisisse entre les battements de main d'une caserne, et l'estime sérieuse et durable de la postérité.

## XX.

Tout fait croire qu'il a choisi le beau rôle, le rôle de la probité d'ambition, le rôle d'abnégation si on la lui commande, le rôle de désintéressement si on le lui indique, le rôle de tuteur légal de la liberté s'il lui est continué, le rôle de citoyen, enfin, le premier, le seul rôle dans une République.

« Je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige
» de moi, abnégation ou persévérance. Des bruits de coup
» d'État peut-être sont venus jusqu'à vous, mais vous n'y
» avez pas ajouté foi et je vous en remercie. Les surprises
» et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans ap-
» pui dans la nation, mais l'élu de six millions de suffrages
» exécute les volontés du Peuple et ne les trahit pas...
» Moi-même, s'il le faut, je me souviendrai de sacrifier

» toute ambition personnelle. Mais d'un autre côté, si des » prétentions coupables se ranimaient et menaçaient de » troubler le repos de la France, je saurai les réduire à » l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du » Peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire » son représentant plus que moi ! »

Il n'y a rien à dire à de telles paroles, il n'y a qu'à les admirer et en prendre acte dans la mémoire des hommes de bien. Un mot seulement est de trop dans ce discours, c'est le dernier. Nul ne peut en effet se dire plus représentant de la souveraineté du Peuple que le président de la République, dans l'ordre de ses attributions, c'est-à-dire, dans la sphère du pouvoir exécutif et dans les limites de pouvoirs et de temps fixées par les lois qui lui ont donné son titre. Mais la Constitution et le Peuple n'ont point nommé en lui un dictateur, ils ont nommé un magistrat. Qu'il s'en souvienne aussi. La France ne s'est aliénée à personne. Si des circonstances comme celles dont il parle survenaient, elle reprendrait elle-même sa dictature. Il y a quelqu'un en France de plus souverain que son premier magistrat lui-même, c'est le pays qui le nomme ou qui le révoque, c'est sa représentation, c'est sa Constitution, c'est la République (1).

LAMARTINE,

*Représentant du Peuple.*

(1) La suite de l'article de M. de Lamartine publié dans le numéro de juillet (*Considérations sur le caractère de la France et de ses révolutions*), est remise à un prochain numéro.

# ALMANACH POLITIQUE.

---

## AOUT.

### I.

L'événement de ce mois est le voyage du président. Les inquiétudes qu'il avait excitées se sont dissipées d'elles-mêmes aux premiers cris des populations et aux premières paroles du président. Cette revue des vœux et des volontés de la France s'est résumée dans une immense acclamation à la République. L'Assemblée peut jouir en paix du repos qu'elle s'est accordé. Son interrègne est rempli par le pays tout entier. La situation est d'ailleurs parfaitement calme, et la prospérité s'accroît sous toutes les formes du crédit, de l'industrie et du travail.

Le vote de la loi sur la presse a fermé la session politique de l'Assemblée. Le 17 juillet, elle décide, sur le rapport de M. de Montalembert, qu'elle se prorogera pendant trois mois, du 11 août au 11 novembre. Aux termes de la Constitution, une commission de permanence doit remplir les vacances parlementaires, et perpétuer l'action et la vigilance de l'Assemblée pendant son absence. Plusieurs listes, dictées et calculées par l'esprit de parti, circulaient depuis quelques jours et divisaient l'opinion publique. L'Assemblée les écarte toutes, et exprime dans vingt-cinq noms impartialement choisis, sa ferme résolution de respecter et de maintenir la Constitution. Voici, par ordre de suffrages les noms des membres qui forment la commission de permanence :

MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monnet, général Saint-Priest, général Changarnier, Molé, général Lauriston, général Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, de Lespinasse, Creton, général Rullière, Vésin, Léo de Laborde, Casimir Perrier, de Crouseilhes, Druet-Desvaux, Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle.

Le lendemain même du jour où les derniers noms de cette liste sortaient du scrutin, un incident inattendu qui menace un moment d'éclater en crise et en conflit entre les deux pouvoirs, surgit dans l'Assemblée. Le *Moniteur du Soir* avait publié la veille un article où la liste des vingt-cinq membres de la commission de permanence était signalée comme une déclaration de guerre de l'Assemblée au président, et comme l'éclat d'une hostitilité et d'une défiance depuis longtemps mal contenues.

Une menace qui affectait presque un accent officiel terminait ce réquisitoire d'invectives. « Que croyez-vous, s'écriait l'auteur de l'article en s'adressant aux représentants, que croyez-vous que répondraient les 6,000,000 d'électeurs qui ont nommé Louis-Napoléen s'il leur disait demain : « Entre le président et l'Assemblée, choisissez. »

C'est cet article que M. Dupont de Bussac vient porter à la tribune et lire à l'Assemblée indignée. Il conclut en demandant une enquête parlementaire pour atteindre derrière le gérant du journal l'auteur et, s'il y a lieu, l'inspirateur de cet outrage contre la représentation du pays. M. Jules Favre se lève et somme le ministère de s'expliquer. Les ministres gardent le silence ; l'Assemblée commence à s'émouvoir de cette impassibilité comme d'un aveu dédaigneux de complicité. M. Jules Favre reprend la parole ; il fait remarquer que le *Moniteur du Soir* est au nombre des journaux dont le ministère permet la vente dans les rues, que ce privilége accordé aux insultes contre le pouvoir parlementaire est d'un sinistre augure. « Le silence du » ministère, dit-il en terminant, serait un acte de trahison ; il » prouverait qu'il n'est sur ces bancs que pour déserter ses de-» voirs et trahir son pays. »

L'émotion gagnait de plus en plus l'Assemblée : tous les regards étaient tournés vers le ministère comme pour interroger sa conscience dans son attitude. Après l'accusation directe de M. Jules Favre, le silence n'était plus possible. M. Baroche se décide enfin à le rompre ; mais sa réponse irrite encore l'anxiété de l'Assemblée. Il déclare que le cabinet n'accepte la responsabilité d'aucun journal et qu'il attendra, en dehors de tout débat, la décision de l'Assemblée. On l'interrompt pour lui demander pourquoi il laisse vendre le *Moniteur du Soir ?* Le ministre répond que le droit de vente a été accordé à ce journal depuis longues années, et qu'il n'est pas dans sa pensée de le lui retirer.

Ces dernières paroles, où l'Assemblée croit deviner les réticences d'une complicité, soulèvent une explosion d'accusations et de reproches. M. Baze s'élance à la tribune, il s'écrie que par la

faute du ministère la question vient de changer de face, qu'elle n'est plus judiciaire, mais politique, qu'en face de la conspiration d'insultes et de calomnies liguée contre l'Assemblée, de l'impunité et du privilége dont elle jouit, on a le droit de se demander si le ministère n'est pas le complice d'une odieuse et d'une flagrante usurpation. Dans sa pensée il se trame un complot contre le pays, contre l'Assemblée: il conclut en lui proposant de se retirer immédiatement dans ses bureaux, et de nommer une commission qui fasse, séance tenante, un rapport sur les mesures d'urgence qu'il convient d'adopter en de si graves circonstances.

La crise etait urgente, et de la parole elle allait passer à l'action. L'Assemblée, entraînée par l'indignation de son outrage, semblait prête à frapper un grand coup de souveraineté parlemantaire ; mais M. Baroche remonte à la tribune, et cette fois sa parole solennellement loyale et accentuée par la conscience, vient lever tous les doutes, dissiper toutes les défiances, et éclaircir une situation dont l'obscurité faisait tout le mystère. « Le ministère, en refusant de répondre aux interpellations qu'on lui a adressées, a cédé à une impatience de dignité blessée par les injustes accusations dont on ne cesse de l'assaillir. Il ne patrone aucun journal et il acceptera comme une culpabilité la moindre preuve de complicité ou d'inspiration dans les attaques dirigées contre l'Assemblée. » « Messieurs, poursuit le ministre en appuyant sur ses paroles comme sur les termes d'un serment, » notre seul vœu, notre seule préoccupation de jour et de nuit, » c'est le maintien du gouvernement, tel qu'il est, sans aucune » modification.... Si le gouvernement se montre si susceptible » quand on l'attaque, c'est parce que sa conscience est pure, c'est » qu'il peut du haut de cette tribune, dans la Chambre comme » hors de la Chambre, affirmer que ceux qui disent qu'il a le projet » de sortir des limites de la Constitution le calomnient..... Les » coups d'Etat seront impossibles, tant que les hommes qui siégent sur ce banc feront partie du gouvernement de la République. »

A cette déclaration si précise et si solennelle, l'Assemblée répond par un éclatant témoignage de retour de confiance. Elle vote l'ordre du jour pur et simple.

La discussion et le vote du budget de 1851, du rétablissement de la censure des théâtres et d'un projet de loi qui modifie les clauses de concession des chemins de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux, ont occupé les dernières séances. Le projet de formation d'un camp, de revues et de parades aux environs de Versailles, devait être soumis à l'Assemblée, isma il a été abandonné par le gouvernement sur l'opposition de la commission et de son rapporteur, le général Oudinot.

L'Assemblée s'est séparée le 8 août, deux jours avant la prorogation légale.

## II.

Quelques jours après la dispersion de l'Assemblée, le président de la République quittait lui-même Paris, pour visiter les départements du centre et de l'ouest de la France. Ce voyage a vivement préoccupé l'imagination publique; il a eu ses historiographes et ses pamphlétaires; nous n'en serons que les rapporteurs impartiaux et désintéressés.

Le président de la République est parti de l'Elysée le lundi 12 août, par le chemin de fer de Lyon, accompagné de MM. les ministres de la guerre, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce; il est arrivé le soir même à Dijon, après de courtes stations à Tonnerre et à Sens. Nous ne sommes pas de ceux qui cherchent l'expression de l'opinion publique dans les clameurs de passage des ovations officielles, mais d'après les correspondances, même peu favorables aux institutions républicaines, le cri de *Vive la République!* a suivi le cortége à travers toute la Bourgogne, avec l'unanimité et l'élan d'une manifestation nationale. A Dijon, le président a passé la revue des troupes de la garnison. De là il est allé à Fixin, petit village de la Côte, où un ancien soldat de l'empire, M. Noizot, a élevé à l'empereur Napoléon un monument de souvenir et de culte militaire. M. Noizot, entraîné par un sentiment d'amitié, a mêlé à ses remercîments et à ses félicitations de bienvenue, une demande d'amnistie en faveur de M. Guinard, un des condamnés du 13 juin; le président a répondu que le droit d'amnistie n'appartenait qu'à l'Assemblée, et qu'il ne pouvait accepter que la mission de faire exécuter ses volontés.

A Châlon, le président a passé en revue la garde nationale. Il est arrivé à Mâcon, le 14 à trois heures. Là encore l'acclamation à la République a couvert et débordé tous les autres cris.

Le lendemain, le président faisait son entrée à Lyon au milieu d'un immense concours de populations, aux cris mêlés et confondus de : Vive la République! *vive le président!* Sa première visite a été à la cathédrale où il a entendu une messe célébrée par l'archevêque; de là il est allé sur la place Bellecour où l'attendaient six cents vieux soldats de l'empire, revêtus de leurs anciens uniformes. Après cette revue du passé, un banquet lui a été offert à l'Hôtel-de-Ville. C'est en réponse à l'allocution du maire qu'il a prononcé le discours où rejetant comme une calomnie contre sa conscience d'honnête homme tout soupçon d'usurpation et de coups d'Etat, il se déclare prêt à l'abnégation comme à la persévérance (voir page 323).

Le président a passé deux jours à Lyon. Les réceptions, les bals, les visites aux écoles et aux ateliers, une fête militaire à laquelle assistait le général La Marmora, envoyé par le roi de

Sardaigne pour le complimenter à son passage, ont rempli toutes les heures de son séjour. L'accueil de la population ne s'est pas démenti. Sympathique et respectueuse pour le premier magistrat du pays, elle a constamment fait éclater dans ses acclamations son dévouement à la République. Le langage du président a eu du reste dans tous les discours qu'il y a prononcés un accent significatif de loyauté et de franchise.

Le passage du président à Lons-le-Saulnier, à Dôle et à Besançon s'est fait à travers des ovations toutes républicaines. Un déplorable incident a marqué son séjour à Besançon. Avant de se rendre au bal que lui offrait la ville, le président a voulu visiter un bal populaire. Des clameurs hostiles ont éclaté à son entrée dans la salle, et il a été enveloppé par une foule compacte qui l'a un moment séparé de son escorte. Ses officiers qui l'avaient suivi ont été obligés de tirer l'épée pour le dégager de cette émeute de bruit et de désordre. Il serait injuste de faire retomber sur la population de Besançon la responsabilité de cet indigne scandale; les coupables sont des ouvriers étrangers au département et au pays. Sept d'entre eux ont été immédiatement arrêtés.

De la Franche-Comté le président s'est dirigé vers l'Alsace et la Lorraine. Il a visité successivement Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Nancy et Metz. De tous les points de ces patriotiques contrées un seul cri s'est fait entendre, celui qui l'a suivi dans tout son voyage comme un mot d'ordre national : Vive la République!

A Strasbourg encore, le président a hautement protesté de sa foi et de son dévouement à son mandat constitutionnel. A un banquet offert par la chambre de commerce de cette ville, il a prononcé ces paroles empreintes d'un profond sentiment de devoir et de probité politique.

« Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution, faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi? Non, j'ai respecté et je respecterai la souveraineté du peuple même dans ce que son expression peut avoir de faussé ou d'hostile. Si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme. Je ne connais rien au-dessus du devoir. »

Le président est rentré à Paris le 28 août. Il doit repartir le 3 septembre pour aller à Cherbourg assister aux manœuvres et aux grands exercices maritimes de l'escadre.

## III.

Une grande existence vient de s'éteindre. Le roi Louis-Philippe est mort à Claremont, le 26 août, entouré de sa famille et dans toute la plénitude de ses facultés intellectuelles. Depuis quelques

mois sa santé déclinait de jour en jour; le voyage qu'il fit en juin dernier à St-Léonard avait semblé arrêter les progrès de l'affaiblissement qui consumait lentement sa vie. Mais bientôt le mal reparut avec d'effrayants symptômes; la science se déclara impuissante, et le 24 les médecins l'avertirent qu'il touchait à sa fin prochaine. Le roi reçut ce terrible avertissement avec une calme et religieuse résignation. Ses dernières heures furent remplies par ses devoirs de chrétien, ses adieux et ses conseils suprêmes à sa famille. Il eut même la force de dicter encore une dernière page des mémoires de sa vie. C'est dans la nuit du 25 que l'agonie commença. Il est mort le lendemain à huit heures du matin, âgé de 76 ans, 10 mois et 20 jours.

Une mort qui est un deuil intellectuel pour la France, vient d'affliger la littérature. M. de Balzac a succombé, le 19 août, à une longue et douloureuse maladie. Depuis trois mois il était rentré en France; il revenait d'un voyage en Russie où il avait épousé une femme longtemps aimée, qui a été l'inspiration intime et secrète de ses plus beaux livres. C'est au seuil de la vie de bonheur, de sérénité, de loisirs et de maturité féconde que ce mariage ouvrait devant lui, que la mort est venue le prendre et l'enlever à son œuvre: œuvre immense, quoique interrompue, et qui grandira encore dans l'avenir cette perspective et cette lumière des monuments du génie.

## IV.

Une cause étrange vient de se présenter pour la seconde fois devant le parlement anglais. M. de Rothschild, élu depuis trois ans par la cité de Londres, avait été repoussé de son siége de la chambre des communes par l'obligation de prêter serment sur l'évangile et sur la *foi d'un vrai chrétien*, formule contraire à sa religion et à sa conscience. Le ministère avait promis de présenter aux Chambres l'abolition de ce serment qui proscrit de la vie politique toute une classe de citoyens, mais la Chambre des Lords ayant repoussé par deux fois ce bill de tolérance, M. de Rothschild, fort du mandat de ses électeurs, s'est présenté à la barre de la Chambre des Communes en demandant à prêter serment sur l'Ancien Testament, comme sur le livre de sa foi et de sa conscience. La discussion s'est immédiatement engagée. Sir Robert Inglis, le représentant le plus absolu et le plus inflexible du puritanisme anglican, a énergiquement réprouvé l'admission de M. de Rothschild, soutenue par M. Hume au nom du grand principe de la liberté des croyances. Le débat s'est traîné pendant trois jours dans d'inextricables arguties de secte et de formules. Le ministère a paru faiblir devant l'âpre opiniâtreté du parti anglican. Il a éludé la question au lieu de la résoudre, en présentant une proposition qui exclut momentanément M. de Rothschild de son siége,

mais qui engage la Chambre à décréter dans sa session prochaine une formule de serment assez large et assez libérale, pour que toutes les croyances puissent entrer dans le Parlement sans humiliation et sans subterfuge.

Le gouvernement du Piémont est toujours en lutte contre la résistance d'une partie de son haut clergé à la loi Siccardi. Un grave et triste évènement vient de le pousser à une sorte de coup d'Etat ecclésiastique. M. de Santa-Rosa, ministre du commerce, atteint d'une maladie mortelle, et sentant sa fin approcher, réclama les derniers sacrements. Le curé de sa paroisse, occupée par des religieux Servites, fut appelé par la famille; mais il refusa son assistance si le mourant ne rétractait publiquement la part qu'il avait prise à la loi qui a récemment aboli en Piémont les priviléges ecclésiastiques. M. de Santa-Rosa, fort de sa vie toute chrétienne et du témoignage suprême de sa conscience, se résigna à mourir privé des consolations de l'Eglise, plutôt que de parjurer ses lèvres par une rétractation que démentait son cœur. Il expira absous par son confesseur et en embrassant le crucifix. Mais les pères Servites persistèrent jusqu'après sa mort à s'interposer entre l'Eglise et lui ; ils refusèrent les dernières ablutions à son cercueil. La nouvelle des cruelles épreuves qui avaient affligé l'agonie de M. de Santa-Rosa souleva dans Turin un mouvement d'indignation populaire : elle éclata bientôt en manifestations menaçantes contre le couvent des Servites, et le gouvernement, dans l'intérêt même de ces religieux exposés à l'irritation toujours croissante de la foule, résolut de les éloigner de Turin. Une escorte de gardes nationaux et de carabiniers vint le lendemain les enlever de leur couvent et les transporter dans leurs maisons d'Alexandrie et de Salluso.

Mais des lettres saisies, au couvent des Servites, révélèrent qu'en refusant les sacrements à M. de Santa-Rosa, ces religieux obéissaient à l'ordre exprès de l'archevêque, qui avait déjà et dès le commencement de sa maladie, manifesté son intention de lui refuser l'assistance ecclésiastique. Le gouvernement piémontais crut voir dans la rigueur du prélat une récidive de provocation contre une loi devenue loi de l'Etat, et la consécration religieuse pour ainsi dire de la désobéissance aux institutions du pays. Il invita donc Mgr Fanzoni à donner sa démission du siége de Turin, pour qu'il fût pourvu à son remplacement. Sur son refus, l'archevêque fut arrêté à sa villa Pianezza et conduit avec une escorte de carabiniers et de soldats à la forteresse de Fenestrelle.

Il serait téméraire de juger prématurément cette cause si grave et si délicate de juridiction politique et religieuse. Une enquête est commencee, c'est à elle seule qu'il appartient de condamner ou d'absoudre la mesure extrême du gouvernement piémontais.

Cependant le gouvernement semble disposer à le dénouer pacifiquement, car il vient d'envoyer à Rome M. Pinelli, ancien

ministre de l'intérieur, chargé d'une mission de conciliation auprès du Saint-Siége même.

L'Allemagne est agitée par la guerre d'insurrection qui s'est rallumée entre le Schleswig-Holstein et le Danemark. Les Danois ont reconquis le Schleswig après une bataille sanglante. livrée le 23 juillet près de sa capitale. La Russie s'est prononcée hautement en faveur du Danemark, dont les droits de souveraineté sur le Schleswig-Holstein sont reconnus officiellement par toutes les grandes puissances.

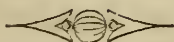
La question de l'unité allemande et de l'état fédératif restreint est toujours entre l'Autriche et la Prusse un texte confus de notes et de polémique diplomatique. Aucune solution formelle n'a encore été apportée à cet obscur problème dans lequel l'Autriche pressent la déchéance de sa suprématie politique, et où la Prusse cherche l'élargissement de son pouvoir et de son influence sur les destinées de l'Allemagne.

Notre dernier bulletin annonçait la mort du général Taylor, président des États-Unis. Conformément à la constitution américaine, le vice-président, M. Fillmore, a été reconnu président.

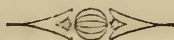


LE

# CONSEILLER DU PEUPLE



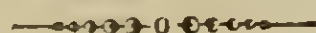
## Première Partie



## UNE MATINÉE A LONDRES

OU

## DU SOCIALISME CONSERVATEUR ET DU SOCIALISME DESTRUCTEUR



### I.

Lorsqu'un homme est fortement préoccupé de la crise qui travaille son pays, tout lui est occasion de faire tourner au profit de ses compatriotes les spectacles dont il est frappé et les réflexions que ces spectacles lui inspirent. Appelé par des circonstances toutes privées à revoir pour quelque temps l'Angleterre, après une absence de vingt années, il m'a été impossible de ne pas être ébloui des progrès immenses faits par l'Angleterre pendant ce laps de temps, non-seulement en population, en richesse, en

industrie, en navigation, en chemins de fer, en étendue, en édifices, en embellissements, en assainissement de la capitale, mais encore et surtout en institutions d'assistance au Peuple, et en associations de véritable socialisme religieux, conservateur, fraternel entre les classes, pour prévenir les explosions par l'évaporation des causes qui les produisent, pour étouffer les murmures d'en bas par les bienfaisances incalculables d'en haut, et pour fermer la bouche au Peuple, non par des brutalités de police, mais par la main de la vertu publique.

Bien loin de m'affliger et de m'humilier de ce beau spectacle de l'exercice de tant d'œuvres vraiment populaires qui donnent en ce moment à l'Angleterre une prééminence incontestable sous ce rapport sur le reste de l'Europe et sur nous, je m'en suis réjoui. Dénigrer ses rivaux, c'est se rabaisser soi-même. Les rivalités entre les peuples sont mesquines et honteuses, quand elles consistent à nier ou à haïr le bien qui se fait chez nos voisins. Ces rivalités, au contraire, sont nobles et fécondes quand elles consistent à reconnaître, à glorifier et à imiter le bien qui se fait partout : au lieu d'être des jalousies, ces rivalités deviennent des émulations. Qu'importe que le bien soit anglais ou français, pourvu qu'il soit le bien ? Les vertus n'ont pas de patrie, ou plutôt elles ont toutes la même patrie, Dieu qui les inspire et l'humanité qui en profite. Sachons donc une bonne fois admirer.

## II

Mais, me dit-on, ces vertus pratiques de l'Angleterre envers ses classes pauvres, prolétaires, souffrantes, ne sont que les prudences de l'égoïsme ! Quand ce ne serait que cela, il faudrait encore applaudir, car un égoïsme si habile

et si prévoyant, un égoïsme qui se ferait justice à lui-même en imitant si bien la vertu, un égoïsme qui corromprait le Peuple par la charité et par le bien-être, un tel égoïsme serait la plus profonde et la plus admirable des politiques, ce serait le machiavélisme de la vertu. Mais il n'est pas donné à l'égoïsme seul de se transfigurer si bien en charité; l'égoïsme se resserre et la charité se répand ; sans doute, il y a là de la prudence, mais il y a aussi de la vertu; sans doute la vieille Angleterre, véritable république patricienne sous son frontispice de monarchie, sent que les pierres de son édifice féodal se disjoignent et pourraient s'écrouler aussi sous le coup du vent du siècle, si elle ne les reliait pas tous les jours par le ciment de ses institutions en faveur de son peuple. C'est là du bon sens, mais sous ce bon sens il y a aussi de la vertu ; et la source de cette vertu, il est impossible d'habiter quelque temps l'Angleterre sans la découvrir ; la source de cette vertu publique, c'est le sens religieux dont ce peuple a été doué plus que beaucoup d'autres : sens divin, que la liberté religieuse pratique a développé et développe en ce moment sous mille formes chez lui. Chacun a un Dieu, quand chacun peut le reconnaître à la lumière de sa raison, et l'adorer et le servir avec ses frères dans la sincérité et dans l'indépendance de sa foi.

Oui, il y a, si vous voulez, tout à la fois prudence, égoïsme bien entendu et vertu publique dans les actes de l'Angleterre pour prévenir la guerre sociale ; ce sera tout ce que vous voudrez ; mais plût à Dieu que la France plébéienne et propriétaire pût voir et comprendre ainsi son rôle envers le Peuple ! Plût à Dieu qu'elle pût prendre leçon de cette aristocratie intelligente ! Plût à Dieu qu'elle pût se dire une bonne fois à elle-même : « Je péris, je » tremble, je m'évanouis dans mes paniques, je demande » tantôt à la monarchie, tantôt à la république, tantôt à la » légitimité, tantôt à l'illégitimité, tantôt à l'empire, tantôt

» à l'inquisition, tantôt à la police, tantôt au sabre, tantôt à la
» parole de me sauver, et personne ne me sauvera que moi-
» même! Je ne me sauverai que par ma propre vertu ! »

## III

J'avais vu l'Angleterre deux fois dans ma vie, une première fois en 1822 ; c'était l'époque où la Sainte-Alliance, récemment victorieuse et fière de ses victoires contre l'esprit de conquête de Napoléon, luttait contre le libéralisme naissant, et n'était occupée qu'à restaurer partout les anciens régimes et les anciennes idées. Le gouvernement de l'Angleterre, tenu alors par les héritiers inintelligents d'un grand homme (M. Pitt), était un véritable contre-sens avec la vraie nature de ce pays de liberté ; il avait pris la cause des souverains absolus contre les peuples ; il faisait du citoyen libre et fier de l'Angleterre libérale, un affidé et un soldat de la Sainte-Alliance ; il combattait en aveugle la révolution, son esprit, ses institutions, chez lui et partout. L'Angleterre, mal à l'aise sous un pareil gouvernement, ne se reconnaissait pas elle-même ; elle sentait par instinct qu'on lui faisait jouer le rôle de séide du despotisme et des églises, au lieu du rôle de champion des nationalités indépendantes et des libertés réglées de la pensée que M. Pitt avait conçu pour elle. Aussi ses tribunes, ses feuilles publiques, ses réunions populaires, ses rues même et ses places publiques éclataient d'indignation contre son gouvernement et son aristocratie ; le sol tremblait à Londres sous les pas des multitudes rassemblées au moindre appel de l'occasion ; les paroles respiraient la colère, les physionomies la haine de classe à classe, de hideuses misères étalaient leurs haillons devant les portes de ses plus somptueux quartiers ; on voyait des femmes exténuées, des enfants étiques, des

hommes hâves rôder dans un menaçant abandon autour de ses magasins encombrés de richesses ; les constables et les troupes ne suffisaient pas, depuis le scandaleux procès de la reine, à réfréner cette perpétuelle sédition du mécontentement et de la faim. On sentait dans l'air la pression pénible d'une tempête sur la Grande-Bretagne : un cabinet, auteur et victime de cette situation à contre-sens, succomba à l'effort. Un homme-d'état chercha dans le désespoir un refuge contre des difficultés qu'il voyait s'accumuler sur son pays, et qu'il ne pouvait plus dominer que par la force. J'avoue que moi-même, jeune et étranger alors, ne connaissant encore ni la solidité, ni l'élasticité des institutions et des mœurs de l'Angleterre, je fus trompé, comme tout le monde, à ces sinistres symptômes d'écroulement et je pronostiquai, comme tout le monde aussi, la décadence et la chute prochaine de ce grand et mystérieux pays. Le ministère de M. Canning me donna un heureux démenti.

Je revis l'Angleterre en 1830, peu de mois après notre révolution de juillet. Cette fois le gouvernement politique de l'Angleterre était modéré, raisonnable, sage. Il cherchait, comme Lord Palmerston, comme M. Peel, comme Lord Wellington l'ont fait après la Révolution de Février, à prévenir une collision de la révolution et de la contre-révolution sur le continent. Il se refusait, comme il s'est refusé en 1848, à faire partie d'une coalition anti-française ou anti-républicaine. Il proclamait non-seulement le droit et l'indépendance des nationalités, mais encore le droit et l'indépendance des révolutions. Il évitait humainement ainsi d'irriter ces révolutions. Il épargnait des flots de sang à l'Europe.

Mais, en 1830, c'était la misère des prolétaires anglais et irlandais qui effrayait les regards et qui consternait les pensées de l'observateur. L'Irlande mourait, à la lettre, d'inanition. Les industries manufacturières des Trois-Royaumes, ayant produit plus que le monde ne pouvait consommer

pendant quinze années de paix, laissaient regorger des manufactures des masses amaigries, viciées de corps, viciées d'âme, viciées de ressentiments contre la société possédant. Les fabriques avaient licencié de véritables armées d'ouvriers sans pain; on voyait ces noires colonnes, sous leurs vestes couleur de boue, tacher les avenues et les rues de Londres, comme ces colonnes d'insectes dont on a renversé la fourmilière, et qui noircissent le sol sous les pas. Les vices et les abrutissements de ces masses de prolétaires dégradés par l'ignorance et la faim, leur dénuement et leurs débauches alternatives, leur promiscuité d'âges, de sexes, de tanières, de pailles fétides, leurs litières dans des caves ou dans des greniers, leurs cohues hideuses à rencontrer à certaines heures de la matinée, dans certaines ruelles des quartiers immondes de Londres, quand cette vermine humaine sortait au soleil, avec des hurlements, des gémissements ou des rires vraiment sataniques, auraient fait envier à ces masses de créatures libres le sort des esclaves noirs de nos colonies; masses avilies et fouettées, mais repues du moins! C'était le recrutement de l'armée de Marius; il n'y manquait qu'un chef ou qu'un drapeau. La guerre sociale était là visible avec toutes ses horreurs et ses fureurs. Tout le monde la voyait, et je la pressentais aussi comme tout le monde.

Ces symptômes me frappaient d'une telle évidence de bouleversement prochain pour une Constitution qui laissait ainsi croupir et écumer ses vices, qu'ayant quelques parties de mon patrimoine en Angleterre, je me hâtai de les déplacer et de les mettre à l'abri d'un écroulement qui me semblait inévitable. Pendant ce temps-là, la noblesse et la haute propriété de l'Angleterre paraissaient insensibles à ces pronostics de la guerre sociale, scandalisaient les yeux par le contraste de leur luxe asiatique avec ces calamités, s'absentaient de leurs terres pendant des années entières, et voyageaient de Paris à Naples et à Florence en

faisant du libéralisme spéculatif ou incendiaire avec les libéraux du continent.

Qui n'eût tremblé pour un pareil pays?

## VI

Cette fois (septembre 1850), je suis frappé, en visitant l'Angleterre, d'une impression tout opposée aux impressions que je viens de vous peindre. J'arrive à Londres, et je ne reconnais plus cette capitale qu'à l'immense nuage de fumée que ce vaste foyer du travail ou du loisir anglais élève dans le ciel, et au débordement sans limites de maisons, d'usines, de châteaux, de demeures de plaisance, qu'une ville de deux millions six cent mille habitants jette d'année en année hors de ses murs, jusque dans les plus sombres profondeurs de ses forêts, dans ses prairies et sur ses collines. Comme un polype aux mille rameaux, Londres végète et ente, pour ainsi dire, sur le tronc commun de la *Cité*, quartiers sur quartiers, villes sur villes. Ces quartiers, les uns pour le travail, les autres pour la classe moyenne, ceux-ci pour le loisir recueilli des classes littéraires, ceux-là pour les somptuosités de l'aristocratie et pour les représentations de la couronne, n'attestent pas seulement l'accroissement de cette ville s'élargissant à la mesure de son peuple, ils attestent un accroissement de luxe, d'art, de richesse et d'aisance dont on reconnaît les caractères dans la disposition, dans l'architecture, dans les ornements, dans l'espace, dans le luxe tantôt splendide, tantôt modeste de l'habitation des hommes. A l'ouest, deux villes nouvelles, deux villes d'hôtels et de palais, deux villes de rois de la civilisation, comme aurait dit l'ambassadeur de Carthage. Vers les collines vertes et boisées d'Hamstead, ce Saint-Cloud de Londres, un parc nouveau renfermant des pâturages, des bois, des eaux, des jardins dans

ses pelouses, et entouré d'une enceinte de maisons d'architecture opulente et variée, dont la plus humble représente un capital de construction qui effraie le calcul. Au delà de cette solitude renfermée dans la capitale, d'autres villes et faubourgs recommencent et gravissent rapidement, degrés par degrés, collines par collines, les hauteurs; là s'élèvent les chapelles, les églises, les colléges, les hospices, les prisons pénitentiaires. sur des modèles nouveaux qui leur enlèvent leur aspect et leur signification sinistres, et qui veulent dire assainissement et correction morale du coupable, au lieu de supplice et de flétrissure; là s'étendent des haies de maisons appropriées à toutes les conditions de la vie ou de la fortune, mais toutes entourées d'une cour ou d'un petit jardin qui donne à la famille le recueillement champêtre, la respiration de la végétation, le sentiment de la nature présent jusques dans le cœur des villes. Ce nouveau Londres, presque champêtre, rampe déjà sur ces larges collines. et se déploie de saison en saison, dans les prairies qui les bordent, pour aller, par des faubourgs plus bas, plus actifs et plus fumants, rejoindre à perte de vue la Tamise, au delà de laquelle le même phénomène se reproduit sur les coteaux et dans les plaines d'un autre comté. L'œil s'y perd comme sur les vagues d'un océan. Partout l'horizon est trop étroit pour embrasser cette ville, et la ville continue après l'horzon; mais partout aussi le ciel, l'air, la campagne, la verdure, les eaux, les cîmes des chênes sont mêlés à cette végétation de pierres, de marbres ou de briques, et semblent faire du nouveau Londres, non une cité aride et morte, mais une province fertile et vivante, qui germe à la fois des hommes et des arbres, des habitations et des champs; une ville dont on n'a pas chassé la nature, mais où la nature et la civilisation se respectent, se recherchent et s'enlacent au contraire, pour la santé et pour la joie de l'homme, dans un mutuel embrassement.

Entre ces deux rives du fleuve et parmi les clochers et

les tours, entre les cîmes des chênes respectés par les constructeurs de ces quartiers nouveaux, vous apercevez la forêt mobile de mâts qui remontent ou descendent perpétuellement le cours de la Tamise, et le panache des mille fumées que les bateaux à vapeur, chargés de passagers, font ruisseler comme un fleuve de fumée au-dessus du fleuve d'eau qui les porte.

Mais, ce n'est pas seulement dans ces quartiers nouvellement construits que Londres a changé sa physionomie et présente cette image d'opulence, d'aisance, de travail avec bien-être, la Cité elle-même, cette fournaise à la fois noircie et infecte de ce bouillonnement humain, a agrandi ses issues, élargi ses rues, ennobli ses monuments, étendu, aligné, assaini ses faubourgs. Les ruelles ignobles, aux tavernes suspectes, où des populations de matelots ivres croupissaient comme des sauvages dans la lie et dans la boue, ont été démolies. Elles ont fait place à des rues aérées, à des maisons espacées et propres, où les passants revenant des docks, ces entrepôts des quatre continents, circulent à l'aise, en voiture ou à pied; à des boutiques modestes, mais décentes, où la population maritime trouve, en débarquant, les vêtements, la table, le tabac, la bière, tous les objets d'échange nécessaires au petit commerce des ports de mer; ces rues maintenant sont aussi purgées d'immondices, d'ivrogneries et d'obscénités que les rues des autres faubourgs de la ville. On peut les traverser sans pitié et sans dégoût, on y sent la vigilance d'une moralité publique et la présence d'une police qui, si elle ne peut pas détruire le vice, peut du moins l'éloigner de l'œil des passants et approprier même les cloaques.

Dans les campagnes et dans les villes secondaires autour de Londres, même transformation sensible au regard. Les innombrables chemins de fer qui entrecroisent leurs réseaux sur toutes les zônes de la Grande-Bretagne et qui,

rapprochant leurs mailles en convergeant tous vers Londres, ont couvert le sol de stations, de dépôts de charbon, de maisons neuves pour les employés, de bureaux élégants pour l'administration, de viaducs, de ponts sur les lignes pour le service des propriétés traversées, qui donnent à l'Angleterre, de la mer à Londres, l'apparence d'un pays en défrichement et en construction. Tout s'élève, tout se bâtit, tout fume, tout court, tout vit sur ce sol; on sent un peuple pressé de s'emparer du nouveau sens de circulation dont Dieu vient de douer les hommes.

Voilà l'Angleterre matérielle à grands traits. Quant à l'Angleterre politique, voici les changements dont j'ai été également frappé. Je les rends, comme je les ai reçus, avec étonnement et sincérité.

La physionomie du peuple des rues n'est plus celle qui me consternait il y a vingt ans. Au lieu de ces bandes déguenillées de mendiants, de mendiantes et d'enfants qui pullulaient dans les rues étroites et sombres de la ville manufacturière, vous voyez des ouvriers assez bien vêtus, avec l'apparence de la force et de la santé, allant au travail ou revenant paisiblement de leur atelier par groupes de deux ou trois, portant leurs outils de travail sur leurs épaules, des jeunes filles bien vêtues sortant sans tumulte des maisons où elles travaillent sous la surveillance de femmes plus âgées, ou du père ou du frère qui les ramène à la maison ; de distance en distance, vous rencontrez de nombreuses colonnes de petits enfants de cinq à huit ans, pauvrement mais décemment vêtus, conduits de porte en porte par un surveillant ou une surveillante qui les prend ou qui les rend à la mère après les avoir gardés le jour ; ils présentent tous l'apparence de l'aisance relative, de la propreté la plus recherchée et de la santé. Peu ou point d'attroupements oisifs, de mendiants ou de vagabonds oisifs sur la voie publique; bien moins d'hommes ivres qu'autrefois ; les rues semblent purgées de vices ou de

misères ou n'en montrent du moins que ce qui en reste toujours sur l'écume d'une immense population.

Si vous causez dans un salon, dans une voiture publique, à une table d'hôte, dans la rue même, avec les hommes des différentes classes de l'Angleterre; si vous assistez, comme je l'ai fait, à des réunions oratoires des esprits même les plus critiques et les plus avancés en théorie du pays; si vous lisez les journaux, ces soupapes du volcan de l'opinion libre, vous restez frappé de l'extrême adoucissement des esprits et des cœurs, de la tempérance des idées, de la modération des vœux, de la prudence de l'opposition libérale, de la tendance à la conciliation des classes, de la justice que ces différentes classes de la population anglaise se rendent les unes aux autres, de la bonne volonté de tous pour concourir, chacun selon sa nature et sa mesure, au bien commun, au travail, à l'aisance, à l'instruction, à la moralité, au bien-être du Peuple; en un mot, on respire un air doux et serein, au lieu de ce souffle de tempête qui grondait alors dans toutes les poitrines. L'équilibre est rétabli dans l'atmosphère national; on sent et on se dit à soi-même : « Ce peuple peut s'entendre, enfin, avec lui-même, il peut vivre, durer, prospérer, s'améliorer longtemps ainsi. J'aurais mon toit sur ce sol, que je ne tremblerais plus pour mon foyer. »

J'excepte, bien entendu, de ce caractère d'harmonie et de réconciliation assez unanime, deux classes d'hommes que rien ne tempère et ne satisfait jamais : les démagogues et les aristocrates extrêmes, deux tyrannies qui ne peuvent s'accommoder d'aucune liberté, parce qu'ils veulent éternellement asservir le Peuple, les uns à l'intolérance des multitudes, les autres à l'intolérance du petit nombre. Les journaux de l'aristocratie inexorable et du radicalisme ingouvernable, sont les seuls qui contrastent encore, par leur aigreur, avec l'adoucissement général des opinions dans la Grande-Bretagne. Mais quelques clubs de

chartistes fanatisés de sophismes, et quelques clubs de diplomates fanatisés d'orgueil, ne servent qu'à faire mieux ressortir le calme et la raison qui dominent de plus en plus dans le reste de la nation. Les uns pérorent dans le vide des salles populaires, les autres soldent à la ligne les calomnies et les invectives contre la France et contre le siècle (1).

Personne n'écoute et personne ne lit; le Peuple travaille, le torysme intelligent pleure Robert Peel et accepte l'héritage de ses doctrines conservatrices par le progrès.

Il semble qu'une main surhumaine ait enlevé, pendant ce sommeil de vingt ans, tout le venin qui travaillait le corps social dans ce pays. Si on annonce, comme au 10 avril 1848, une procession de *chartistes radicaux*, dans les rues de Londres, deux cent cinquante mille citoyens, de toute profession et de toute opinion, s'inscrivent pour constables spéciaux, préservateurs de l'ordre et protestent, le bâton blanc à la main, contre ces fantômes évoqués d'une autre époque et dissipés par le bon sens public.

(1) Rien n'égale l'acrimonie des deux ou trois journaux du torysme anglais contre la France, la démocratie, le Gouvernement provisoire, la République, et tous les hommes qui ont été mêlés de près ou de loin à la crise de 1848. Les feuilles traduisent à l'usage de l'aristocratie anglaise les diatribes des journaux français contre ces hommes. On sent que les colères françaises ont la main dans cette encre. Ce déchaînement, naturel en France, est absurde à Londres. Quand l'Irlande, alors volcanisée, vint, le lendemain de février, demander son appui à la France contre l'Angleterre. « Nous sommes en paix avec la Grande-Bretagne, répondit le Gouvernement provisoire, mais fussions-nous en guerre, nous n'allumerions pas la guerre civile, même chez nos ennemis. » L'Angleterre applaudit alors, elle hue aujourd'hui. Cela n'est ni anglais ni français, cela est sauvage.

## V

Voilà l'apparence actuelle de l'esprit public en Angleterre, aux yeux et aux oreilles d'un étranger. Mais quelle est la cause de cet apaisement et de cette transformation qui échappe aux observateurs superficiels? et quelle est, pour nous Français, l'application à faire de ce phénomène à nos propres circonstances? Selon moi, voici la cause et voici l'application.

## VI

Les institutions préventives des guerres sociales dépendent moins des formes et de l'action des gouvernements, que de l'esprit et des actes de la société elle-même. Le mot le dit : une maladie sociale ne se guérit que par un remède social. Le remède social, il n'appartient guère qu'à la société de le découvrir et de l'appliquer. Les gouvernements ne peuvent qu'encourager en ce sens les sociétés qui leur sont confiées.

Cela dit, c'était donc à la société anglaise, encouragée dans cette voie par son gouvernement presque républicain, de chercher et de trouver elle-même les palliatifs au mal sourd et quelquefois violent dont elle était atteinte en 1822 et en 1830.

C'est ce qui est arrivé. Cette société intéressée, intelligente et libre, sentant qu'elle allait périr ou languir, s'est dit à elle-même : Sauvons-nous ! et elle s'est sauvée. Elle a examiné les causes de sa langueur et de ses crises ; elle a compris que la principale de ces causes était l'état d'abandon, d'abjection morale, d'ignorance, de misère, et

d'irritation de ses classes prolétaires ; que l'égoïsme et la dureté de cœur de ses classes supérieures, en se désintéressant du sort des masses, accumulaient sur elle des montagnes de ressentiments, de récriminations et de souffrances, qui, en s'élevant de jour en jour en plaintes et en larmes du Peuple, finiraient par se condenser en nuages politiques chargés de menaces et de révolutions. Elle a frappé sa poitrine, mue par un double sentiment, un sentiment d'intérêt personnel et un sentiment religieux, profond des devoirs de l'homme envers l'homme;elle a touché, comme de la verge de Moïse, son cœur longtemps pétrifié et il en est sorti une pluie de salutaires pensées, de bonnes œuvres et de miséricorde évangélique envers ses classes déshéritées. Elle n'a pas attendu l'action toujours lente et difficile du gouvernement dans un pays où la tradition est loi ; elle a agi par voie d'associations privées ou par voie d'actes individuels ; elle a dit : Corrigeons par cette action individuelle ou collective, libre et spontanée, les défectuosités de ma Constitution politique et les hésitations de mon gouvernement. Elle a pensé, elle a agi, elle a marché sans s'inquiéter si son gouvernement la suivait d'un pas plus ou moins rapide, mais bien sûre d'avance qu'elle l'entraînerait par la puissance de l'exemple et de l'opinion dans cette seule voie du salut. Elle a entraîné, en effet, ainsi, son gouvernement lui-même ; ses hommes d'État véritables ont applaudi du haut des tribunes à ces efforts de l'association pour l'amélioration du sort du Peuple ; ils lui sont venus en aide par de grandes mesures de réparation, de religion, de justice, d'équité, de meilleure répartition de la richesse, de plus large assistance aux misères de l'esprit, de l'âme et du corps de ses populations dégradées ; il n'est resté en dehors de ce mouvement général de la société possédant ou gouvernant en faveur du Peuple que quelques coteries surannées d'aristocratie inflexible et quelques publicistes sans entrailles et sans idées à son service, hommes

prenant comme chez nous le paradoxe de la résistance pour le génie du gouvernement.

## VII

Or, pendant ces vingt ans de réflexion, de pensées, d'études, et d'action réconciliatrice entre les classes en Angleterre, qu'ont fait l'association et le gouvernement en faveur de ce socialisme conservateur, de ce traité de paix entre les extrêmes richesses et les extrêmes misères, et comment en si peu de temps ont-ils réussi déjà à produire dans l'attitude et dans le cœur des classes possédantes, industrielles, commerciales ou prolétaires, cet amortissement des craintes et des haines, cette bonne intelligence, cet esprit de concorde et de famille qui frappe aujourd'hui l'observateur? Je l'ignorais moi-même lorsqu'un homme, qui n'est ni aristocrate, ni démocrate, ni patricien, ni prolétaire, ni imbu des orgueils d'en haut, ni vicié par les jalousies d'en bas, un homme moyen et par conséquent neutre, un simple citoyen obscur de Londres, vivant d'une profession modeste assidûment exercée, sans parti pris dans les factions politiques du Parlement ou de la presse, mais avec le parti pris de chercher, de reconnaître et de poursuivre en vue de Dieu le bien de toutes les classes de son pays, confondues selon lui dans le même intérêt comme il les confond dans le même amour; lorsque cet homme, dis-je, que je ne nomme pas, car personne ne connaît son nom que les pauvres de son quartier, vint me prendre un matin un livre à la main, et me dit :

— « Consacrez-moi votre journée. Vous avez concouru chez vous à modérer, à pacifier et à moraliser une grande révolution, une révolution honorable au peuple français; car elle s'est préservée elle-même par sa propre force de la spoliation, du sang et du crime. Je veux vous montrer au-

jourd'hui, moi, comment on prévient une révolution. » Et en disant ces mots, il frappait du doigt, en souriant, sur la couverture du petit livre qu'il tenait dans la main.

— « Je le veux bien, lui dis-je; je n'aime pas les révolutions plus que vous, bien que je passe ici pour un révolutionnaire, parce que le soir d'une révolution bouillonnante j'ai aidé à instituer très-vite une République, c'est-à-dire une révolution fixée. Mais quel est ce livre que vous pressez ainsi comme un petit trésor entre vos doigts ?

— » Ce livre, me dit-il, est un trésor, en effet, un trésor supérieur à des millions pour la Grande-Bretagne, car c'est un trésor de paix et de conservation. Tenez, voyez, » ajouta-t-il.

Il ouvrit le livre et je lus, en effet, sur le titre, en grosses lettres : « Les Charités de Londres. »

— » Ce sera notre guide et notre commentaire, » dit-il en sortant.

Je le suivis, et nous commençâmes tout en marchant sous les arbres de Hyde-Park, la récapitulation de tout ce qui a été fait depuis ce dernier quart de siècle par le gouvernement ou par les associations religieuses, politiques, sociales privées sous l'inspiration de Dieu en faveur de l'émancipation, de l'égalité progressive des classes, de la justice, de l'instruction, de la moralité, du soulagement et de l'assistance du peuple à Londres, en Angleterre ou dans les colonies. C'étaient comme autant d'articles de ce traité de paix et d'union entre les classes qui est la seule issue à toutes nos agitations et à tous nos débats. Moi-même je me souvenais de plusieurs de ces grands actes de justice et de prévoyance des gouvernements récents de l'Angleterre, que les entêtés d'aristocratie appellent des concessions, et que les hommes d'État, comme les hommes de bien, appellent de la haute et sainte politique. Nous marchions à l'ombre de ces lieues de palais indescriptibles que nous passions en revue avec un cri d'admiration à chaque porte. Nous

contournâmes depuis l'extrémité d'Oxford-Street par la terrasse de Kingsington, les forêts intérieures de l'ouest de la capitale, pour retrouver les mêmes palais au nord, s'étendant à perte de vue jusqu'à *Pall-Mall* et à *Regent-Street*, palais grecs, romains, gothiques, vénitiens, génois, à flèches, à balustrades, à créneaux, à ogives, à balcons de briques, de pierre ou de marbre ciselés comme des dentelles ou massifs comme des sépulcres, et où la pierre semble avoir obéi magiquement à tous les caprices du crayon de l'architecte ou de l'imagination du possesseur; les uns, réduits, comme des bijoux domestiques, à la proportion de la simple aisance, recueillie dans son repos, les autres démesurés, gigantesques en largeur et en hauteur comme les demeures féodales des maisons papales de la Rome du moyen âge, et ne pouvant être habités que par des Borgia, des Borghèse, des Chigi, suivis d'une armée de serviteurs; tous, grands ou petits, festonnés de plantes grimpantes, étalant à travers les sculptures de leurs balcons moresques, des corbeilles vivantes de fleurs, comme si les murs même et les appartements intérieurs végétaient, tous adossés à quelque pelouse dont les tapis de Smyrne n'égalent pas le vert velours, tous flanqués de quelques grands chênes aux rameaux étendus vers la demeure de l'homme du Nord son ami, tous précédés d'une grille en bronze ou en marbre enceignant un *trium* de verdure touffue au pied de l'escalier extérieur et éloignant le bruit et la poussière de la rue de l'habitation silencieuse du riche, tous faisant étinceler aux fenêtres des glaces sans tain au lieu de vitres, encadrées dans d'imperceptibles filets de bronze doré, et reflétant comme des vagues de cristal les lueurs pâles et rares de ce soleil boréal.

J'étais écrasé par la masse de richesses, de capital dormant, de revenus consommés, représentée par ces innombrables palais, et par le mobilier plus incalculable encore, dont les intérieurs sont ornés en étoffes, en marbres, en

bronzes, en acajou, en tapis d'Asie, en tableaux, en glaces, en statues. Je croyais faire le rêve du capital infini ; je marchais en silence, cherchant en vain en moi-même à me rendre compte par des chiffres, des millions de millions ou de milliards représentés au calculateur par les seules constructions de Londres depuis vingt-cinq ans. Mon imagination fléchissait.

Je me tournai enfin vers mon guide et je lui dis :

— « C'est une ville de rois ! Mais quelque volumineux que soit votre livre, quelle masse de bienfaisance ne faut-il pas qu'il énumère pour que l'équilibre soit rétabli entre tant de luxe et tant de besoins, entre tant de splendeurs et tant de misères ? »

Il ne me répondit que trois mots en souriant et en mettant l'index sur ses lèvres :

— « Attendez, me dit-il: *ce luxe est du travail.* » Il ajouta :

— « Quand vous aurez parcouru le luxe, je vous conduirai au foyer du travail. Vous verrez la richesse qui le forme après avoir vu la richesse qui jouit.

— » Mais pendant qu'elle jouit, répliquai-je, ne passe-t-il pas dans la rue un peuple qui sue et qui souffre, et qui jette sur ces murs et sur cette opulence ce regard de l'envie ou de la haine qui dessèche la prospérité?

— » Oui, et notre aristocratie l'a enfin compris: elle a voulu innocenter sa richesse et consolider son bonheur.

— » Et qu'a-t-elle fait?

— » Elle a abaissé ses regards vers ce peuple, puis elle les a élevés vers Dieu, et elle s'est dit : Sacrifions à la fois à la prudence, à la justice et à Dieu, donnons la dîme de nos pensées et la dîme de nos richesses à nos frères dans le besoin pour que leur cœur s'apaise, pour que leurs misères ne se lèvent pas contre nous vers le ciel, pour qu'ils s'enrichissent aussi, s'instruisent et se moralisent pendant que nous jouissons. Donnons à ce peuple ce *jubilé* que les législateurs hébreux donnaient aux juifs dans l'ancienne loi;

consolons-le de sa déchéance, relevons-le de son abandon, faisons-lui pardonner et aimer nos richesses en les répandant sur sa route pour qu'il les ramasse et ne nous poursuive plus de ses cris! Faisons quelque chose, faisons beaucoup, faisons tout pour Dieu qui a tout fait pour nous!

— » Et qu'a fait cette aristocratie si bien inspirée, lui dis-je, et que vous faites parler avec votre âme?

— » Ce qu'elle a fait, ce que nous avons fait, ce que nous faisons avec elle, nous tous, riches ou aisés, grands ou petits propriétaires, rentiers, négociants, marchands, fabricants, ouvriers même? Tenez! le voici, dit-il. Mais avant de l'avoir ouvert tout à fait, il referma encore le livre. Parlons d'abord de cinq ou six grands actes à la fois religieux, sociaux et politiques, qui ont signalé ce socialisme conservateur, ce socialisme d'en haut dans notre pays depuis que vous l'avez visité.

— » Je les connais, lui répondis-je, en l'interrompant: ce sont les grandes dates de la justice et des réformes volontaires faites à temps pour prévenir les explosions des droits comprimés ou déniés de l'humanité. Vous voulez parler d'abord de l'impôt sur le revenu qui apprécie les possibilités plus ou moins grandes de concours aux charges publiques et qui soulage le pauvre de quelque portion du fardeau, comme trop lourd pour ses forces, en en faisant peser un peu plus sur ceux qui ont plus d'intérêt que lui dans le sol ou dans le revenu du pays. C'est du socialisme et du bon, surtout dans un pays où le revenu s'élève comme ici aux dimensions d'un capital annuel!

» Vous voulez parler du recrutement de votre armée qui ne pèse pas comme le nôtre sur la famille pauvre à laquelle on enlève un fils qu'elle ne peut ni remplacer ni racheter, mais qui fait au contraire, chez vous, du métier de soldat, une profession libre et lucrative, utile, non-seulement à la patrie, mais aux familles prolétaires, dont cette

solde est le patrimoine. Bien encore, c'est là du socialisme, car c'est de la justice entre les situations.

» Vous voulez parler de la réforme électorale partielle qui a enlevé l'élection féodale à la terre et qui l'a rendue aux citoyens en supprimant les *Bourgs pourris*, où le possesseur d'une masure et d'une forêt, nommait un représentant, tandis qu'une ville de cent mille âmes n'en nommait pas? Bien encore, c'est un commencement de socialisme, car cela proportionne la représentation nationale, non aux arpents, mais aux âmes et aux instincts du Peuple.

» Vous voulez parler de l'émancipation des catholiques en rlande? Bien encore, c'est du socialisme, car c'est de la liberté et de l'égalité pour les consciences, c'est un pas vers l'affranchissement des cultes remis par les gouvernements à l'administration et au salaire des individus associés pour leur foi. C'est à cette liberté pratique et croissante des cultes que vous devez l'esprit religieux qui s'accroît chez vous. C'est aux tendances contraires que nous devons, nous, le refroidissement des âmes, les griefs contre les corporations du clergé, nos cultes officiels et notre sommeil religieux, troublé tous les vingt ans par des accès d'irréligion.

» Vous voulez parler de l'affranchissement de vos esclaves et des *cinq cents millions* votés en une nuit par votre Parlement pour racheter l'égalité de la nature humaine devant Dieu! Ah! mille fois bien, c'est plus que du socialisme, c'est de l'héroïsme de justice et de charité! Cet acte a fait pleuvoir des bénédictions qui ne tariront pas sur vos îles! Vous avez osé être philosophes quand nous ne voulions être que calculateurs dans la question de l'esclavage des noirs! Nous l'avons signé enfin, nous, cet acte d'égalité entre les âmes! Mais il a fallu une révolution et une dictature de Février pour cela en France! Il n'a fallu chez vous que Wilberforce et un vote de Parlement!

» Vous voulez parler du système pénitentiaire qui transforme chez vous le supplice de l'emprisonnement en isole-

ment ou plutôt en recueillement salutaire, et des trois cents millions votés par votre gouvernement ou par vos comités pour abolir vos cachots, et peupler vos cellules de travail, d'instruction et de prières! — Bien, c'est du socialisme, car cela épure votre société même dans ses égoûts, d'où le prisonnier sortait plus corrompu, et d'où il sort amélioré par une justice tempérée de miséricorde! Il y a seize ans que nous implorons ce progrès social de l'irréflexion de notre pays. Nous avons supprimé l'échafaud dans une Révolution ; en faudra-t-il une pour supprimer la promiscuité des cachots et la corruption mutuelle des coupables repentants par les criminels endurcis?

» Vous voulez parler de vos colonies pénales, où, sans compter les millions qu'elles vous coûtent, vous reléguez dans de vastes continents vos écumes sociales ; vous les purifiez par le travail, vous les régénérez par l'atmosphère nouveau où elles sont plongées, vous leur donnez l'espace, le sol, le ciel, et vous leur dites: Si vous expiez vos crimes et si vous dépouillez vos vices, vos fils feront de votre nom répudié dans la mère patrie, un nom honorable sur une nouvelle terre! Voilà du socialisme encore, car vos colonies pénales sont l'éponge de votre société : elle nettoie ici, elle arrose ailleurs un sol vierge. Nous n'avons fait jusqu'ici, nous, qu'une barbare imitation de ce système : un cachot pour des condamnés politiques, à quatre mille lieues sur les mers, au lieu d'un continent à peupler par des colonies de familles semées sur un sol qui les régénère et les multiplie!

## VIII

— » Non, me dit-il, en m'arrêtant, ce ne sont pas de ces grands actes du gouvernement que je veux principalement vous entretenir aujourd'hui ; j'en reconnais et j'en bénis la

portée, ils sont aussi des inspirations de Dieu dans la pensée collective d'un peuple et par l'organe de ses pouvoirs publics ; c'est du socialisme gouvernemental à grandes proportions et à grandes puissances ! Cela donne à une nation sa signification morale, libérale, religieuse dans l'histoire ; cela contre-pèse aux yeux de la postérité les nombreuses iniquités de notre politique trop intéressée et trop personnelle, cela plaît au ciel et cela fait respirer la terre ; des pardons et des secours divins sont attachés, je n'en doute pas, à ces œuvres en faveur des gouvernements qui les proclament ! Mais je ne veux vous parler, en ce moment, que des œuvres obscures, quotidiennes, presque individuelles que nous faisons par nos propres forces d'associations privées et par nos subventions volontaires, pour prévenir les causes de guerre sociale chez nous. Écoutez-moi tout en marchant, et suivez mes explications pendant que je suivrai moi-même sur ce livre, ce catalogue du bien qui se déroule page à page à mes yeux.

— » Eh bien ! lisez, » lui dis-je. — Et il lut.

## IX

— « De quoi l'homme de travail souffre-t-il le plus dans sa vie de douleur ? C'est de la maladie qui le prive du travail même, et qui le laisse sans remèdes, sans linge, sans feu, sans médecin, et souvent sans pain au milieu de sa femme et de ses petits enfants criant misère ! C'est donc sur cet état de maladie du Peuple souffrant que nous avons d'abord porté les yeux ; nous avons dans les hôpitaux de Londres, les uns institués et subventionnés par les fondations royales ; les autres, plus nombreux, par des fondations individuelles, trois cent trente mille places à donner tour à tour aux malades sans traitement dans leurs familles. L'énumération des infirmités humaines auxquelles des établisse-

ments spéciaux sont affectés, est aussi infini que ces misères du corps. Fiévreux, blessés, incurables, accidents, secours d'urgence sans justification de nécessité préalable, cancers, cécité, maladies contagieuses qui exposeraient les autres membres de la famille, étisies, changements d'air aux frais de l'hospice, infirmeries temporaires dans divers quartiers et pour diverses professions particulièrement désignées dans l'intention de la fondation, maladies des soldats, maladies des matelots, maladies des ouvriers, maisons pour les femmes en couches, maisons pour les nourrissons, maisons pour les jeunes filles atteintes de la consomption, maisons pour les convalescents ; hospices pour les étrangers, les Français, les Allemands, les Espagnols, les Portugais ; maisons gratuites pour les bains de mer sur nos côtes, maisons de charité, maternité, asiles innombrables d'enfants orphelins, maisons de secours en linge et en mobilier pour les pauvres familles surprises par des maladies, maisons de conseils gratuits de médecins pour toutes les infirmités de notre nature, maisons dans tous les quartiers pour distribution gratuite des remèdes ordonnés par ces médecins aux indigents, maisons pour recueillir pendant la maladie les domestiques et les servantes sans asile à Londres, maisons exclusivement consacrées à la curation des maladies des femmes, d'autres aux maladies des enfants, vaccines, petites véroles, ophthalmies, maisons pour les maladies spéciales de l'œil, de l'oreille, de tous les sens ; maisons pour les fractures de membres, pour les maladies de la peau ; maisons à demi-paie pour les femmes d'une certaine aisance qui ne peuvent payer que la moitié ou le quart de leur traitement, maisons d'asile pour l'idiotisme ou la démence ; douze pages consacrées seulement à l'énumération des innombrables *dispensaires* ouverts dans toutes les rues principales, pour fournir au Peuple, à bureau ouvert, les remèdes et les ordonnances pour toutes les nécessités de l'état de maladie. Les Romains donnaient gratuitement

au Peuple le pain et le Cirque; nous lui donnons gratuitement ici le conseil, la tisane, le spécifique, la santé, la vie.

X

» Passons à un autre chapitre. C'est celui des sociétés fondées par principe de religion, d'humanité et de morale, pour prévenir les vices, les indigences et les maladies du Peuple. Je me borne à vous les nommer, vous conclurez par cette seule énumération des titres de ces associations pieuses, à quels détails de sollicitude pratique, à quelle masse de secours physiques et moraux, nos associations volontaires dans Londres ont pour objet de pourvoir. Toutes ces institutions sont de la date de ce siècle, et surtout de ces dernières années, années fécondes en leçons et en prudence. Le montant de leurs contributions volontaires, en argent seulement, sans parler des actes, s'élève à plus de cinquante millions par an.

» Société pour la préservation de la vie des hommes contre toute espèce d'accidents, l'eau, le feu, etc.

» Société pour garantir de l'incendie la vie des personnes surprises par ce fléau.

» Société pour recueillir les naufragés.

» Société pour prévenir les mauvais traitements aux animaux, brutalités qui rendent l'homme féroce et qui font aux animaux, nos auxiliaires dans la vie, un supplice des services qu'ils nous rendent.

» Société d'amélioration du sort des laboureurs.

» Société pour propager l'instruction dans les classes industrielles.

» Société pour améliorer l'état sanitaire du Peuple dans la capitale.

» Société pour inspirer le goût salutaire de la propreté au Peuple, en lui ouvrant, dans les quartiers populeux et

pauvres, des maisons de bains gratuits, ou presque gratuits, avec des lavoirs et des séchoirs chauffés, où la femme indigente et l'homme sans linge de rechange peuvent, pour deux sous, se baigner, laver à l'eau chaude et sécher leur linge ou celui de leur famille.

» Société pour faciliter aux ouvriers ou aux marchands détaillants les moyens de fermer de bonne heure leurs échoppes ou leurs ateliers, et de passer leur soirée dans de saines lectures et des loisirs domestiques utiles à leurs mœurs et à leur santé.

» Société de tempérance, pour prévenir dans le Peuple l'abus des liqueurs enivrantes, et supprimer ainsi la misère et les abrutissements, suites de l'ivresse. Les membres de cette Société, pour donner l'exemple au Peuple, s'abstiennent eux-mêmes de vin et de bière, et s'assujétissent à deux privations que le dévouement religieux peut seul expliquer.

» Société pour l'extinction du vice, fondée par Wilberforce, l'émancipateur des noirs. Elle dépense des sommes considérables pour la propagation, par l'imprimerie, de la morale et du sens religieux dans les classes pauvres ou riches de la Grande-Bretagne.

» Enfin, Sociétés pour la colonisation des familles prolétaires, surabondantes sur le sol, dans nos colonies, et principalement dans l'Australie. Il n'y a pas encore huit jours qu'un de ces *convois* d'exportation volontaire du superflu de notre population ouvrière, a mis à la voile, sur un grand nombre de bâtiments, aux acclamations de Londres tout entier, assistant à leur départ. Ces convois ne portent plus, comme autrefois, des condamnés, des proscrits, des vagabonds, des criminels, allant au hasard semer la lie, le vice et la malédiction de l'Europe sur d'autres plages; mais ils portent un *cadre* complet de société, un *morceau de l'Angleterre*, pour ainsi dire, avec ses métiers, ses arts, son culte ou ses cultes, sa législation, sa constitution, ses prêtres, ses

hommes de loi, ses industriels, ses aristocraties même, car des fils cadets des familles les plus puissantes de la Grande-Bretagne, s'embarquent avec leurs capitaux et leurs clients sur ces cadres flottants de la société anglaise, et vont implanter une seconde patrie où le sol abonde et où l'Angleterre va retrouver sa propre image en débarquant! C'est du socialisme, n'est-ce pas? du socialisme en grand, du socialisme à la mesure du globe, puisque ces colonisations nouvelles vont transplanter des portions de société, à l'étroit sur le sol anglais, dans des sociétés au large sur le sol de la Nouvelle-Zélande! »

Jamais, depuis les migrations antiques, chassées par la guerre de conquête, on n'avait eu le spectacle de ces migrations sociales, conduites par le génie de l'association!

Je restai confondu.

Mon guide rouvrit son livre.

« —Voilà un autre chapitre, me dit-il. Celui-ci concerne les misères de l'âme, les rédemptions morales, les réformations des coupables, les réhabilitations de ceux qui ont failli.

» Société pour la tutelle morale et religieuse des enfants des condamnés et des femmes perdues.

» Société à immense capital, pour l'éducation, l'entretien et le placement des enfants illégitimes.

» Société pour recueillir les femmes malades ou rejetées des maisons suspectes.

» Société pour la conversion des prostituées.

» Société pour l'asile des femmes qui, ayant commis des fautes, veulent revenir à la vie réglée et aux pratiques religieuses.

» Société pour offrir refuge à des femmes ou filles exposées, par leur âge et leur dénuement, aux tentations du vice.

» Société pour la suppression des maisons infâmes.

» Société pour fournir un foyer et du travail aux femmes vertueuses, aux servantes sans place.

» Société pour apprendre leur religion et un métier aux femmes repenties.

» Société pour la protection gratuite par les lois, des femmes persécutées ou maltraitées par ceux qui ont autorité sur elles, et qui en abusent.

» Société des apprentissages gratuits aux prisonniers jeunes punis pour délits correctionnels.

» Société pour l'extinction du crime par l'instruction et la piété propagées dans les classes le plus habituellement criminelles.

» Société pour la réforme des prisons et la construction par souscription de prisons correctives et de maisons de travail.

» Cinq ou six Sociétés pour la réforme des mœurs des femmes prisonnières.

» Société pour s'emparer à l'expiration de leur peine des personnes punies pour première faute, afin de prévenir les récidives et de les mettre dans la voie des bonnes mœurs et du travail.

» Société pour prévenir la mendicité par des secours immédiats et continus à domicile.

» Société pour visiter régulièrement les familles nécessiteuses de chaque paroisse et de chaque quartier.

» Société d'enquête pour éclairer la charité privée sur les personnes qui sollicitent l'aumône par lettres.

» Société pour ouvrir des asiles de nuit aux individus qui se trouvent dépourvus de logements et de feu l'hiver.

» Société pour établir des dortoirs et des cuisines économiques, pour les ouvriers momentanément sans foyers.

» Société pour fournir aux pauvres familles d'ouvriers le pain et le charbon au prix le plus restreint et sans bénéfice prélevé du détaillant dans tous les quartiers de Londres.

» Société de service de soupes grasses pour les exténués de faim.

» Société pour la recherche et la visite de tous les étrangers de quelque religion et à quelque pays qu'ils appartiennent pour les secourir dans leur abandon.

« Sociétés pour la lecture de l'Ecriture sainte au Peuple;
pour assurer la visite à domicile des pauvres;
pour les veuves sans appui et sans ressources;
pour les prisonniers pour dettes;
pour les matelots estropiés ou invalides;
pour créer un intérieur aux marins hors de solde;
pour assister, nourrir et pensionner les pêcheurs et les marins;
pour les artisans écossais sans place;
pour les voyageurs dans le besoin;
pour les Français protestants;
pour les Français de toute communion ayant seulement besoin d'assistance;
pour les Polonais;
pour la propagation de la bienveillance universelle;
pour le soulagement des juifs;
pour le travail assuré aux pauvres sans ouvrage;
pour l'amélioration physique et morale des classes ouvrières;
pour favoriser les émigrations volontaires des hommes et des femmes;
pour protéger le travail à l'aiguille et à domicile des femmes;
pour le placement des jeunes servantes à Londres;
pour informer les personnes qui cherchent des domestiques, de la vérité ou du mensonge des attestations dont ils sont porteurs et pour les justifier, s'il y a lieu, des calomnies contre leur probité;
pour prêter sans intérêt, aux ouvriers, de petites sommes nécessaires pour passer les saisons de chômage;
pour recueillir leurs économies et les faire valoir avec garantie à leur bénéfice;

» Sociétés pour former des banques à six sous ou à deux sous ;

pour instruire les aveugles et les conduire aux offices.

pour les sourds et muets de tout âge.

Trois pages d'Associations charitables.

» Association centrale de tous les métiers exercés à Londres, pour subvenir par des cotisations administrées aux aumônes des indigents de toutes les professions.

» Etablissements pour la vieillesse, les infirmités, dénuements, afflictions de toute nature, par les paroisses, les fondations, les colléges, le gouvernement. Treize pages de titres seulement et d'énumération de charité publique.

» Enfin, l'immense budget de la *taxe des pauvres*, prélevant près de trois cents millions sous toutes les formes à la richesse des classes aisées, pour l'assistance des classes souffrantes.

» La dîme de la Grande-Bretagne.

## XI

» Ici nous passons à des institutions d'assistance moins directes ; mais aussi préventives de nos misères des classes ouvrières, les pensions. Ces Sociétés sont toutes destinées à assurer aux ouvriers ou aux ouvrières une existence suffisante, une rente ou un capital transmissible pour l'époque de leur vie où le travail aura usé leurs forces ; leur catalogue est aussi nombreux que celui des Sociétés d'assistance. Elles sont toutes entretenues par des suppléments de subventions volontaires par les classes riches.

» Il y en a pour le clergé, pour l'armée, pour la marine, pour les hommes de lettres, pour les artistes, pour les instituteurs, pour les institutrices, pour toutes les professions sociales !

» Puis viennent les associations avec subvention pour l'en-

seignement des classes pauvres. Elles tiennent la moitié du petit volume.

« Puis les Sociétés exclusivement religieuses, pour la propagation gratuite des livres pieux ; puis les Sociétés pour l'impression et la distribution gratuite des Bibles dans tout l'univers! On recule devant l'énormité du chiffre, que représente une si universelle et si persévérante diffusion de livres au Peuple. Qu'il vous suffise de savoir que par les soins des membres de cette Société, chaque chambre d'hôtellerie, chaque cabine de bateau à vapeur, chaque comptoir de taverne est tenu, par le zèle de ces bienfaiteurs infatigables de l'âme, de contenir un exemplaire relié du Nouveau Testament. Ainsi, en entrant dans sa chambre solitaire, le voyageur est tenté par la distraction d'ouvrir le livre qui lui parle de ses destinées immortelles ; il trouve un ami sous son chevet, qui attend et qui épie ses heures de loisir pour sanctifier sa pensée.

» Puis les Sociétés pour les missions religieuses dans toutes les professions au dedans, dans toutes les contrées au dehors, budget supplémentaire de l'Église, plus actif que celui de l'Église elle-même, car il embrasse les nombreux cultes dissidents qui se propagent et se recrutent par leurs propres subsides.

» Puis la Société pour l'abolition de l'esclavage, qui, déjà victorieuse en Angleterre et en France, poursuit ce crime anti-social dans tout l'univers!

» Puis la Société des amis de la paix, qui s'efforce de populariser la philosophie et de faire à l'humanité une politique et une diplomatie nouvelles.

» Puis les Associations pour supprimer les logements insalubres et immondes, où la misère engendre la brutalité et le vice, et pour la construction de ces vastes cités ouvrières qui s'élèvent, comme les casernes élégantes du travail, dans tous les carrefours populeux de Londres, pourvues, à un prix dont on ne peut concevoir la modicité, de

toutes les nécessités du logement : air, lumière, feu, éclairage au gaz, eau courante dans chaque chambre, égout pour les balayures sous le pied de chaque ménagère, à côté de son foyer. Ces logements ne sont pas gratuits ; mais, bâtis par souscription charitable du riche, ils s'offrent à l'ouvrier avec des conditions de salubrité, de moralité et de loyer qui commencent à transformer ses impressions et ses habitudes, et qui finissent par lui inspirer un sentiment de dignité et de respect de lui-même, prédisposition physique à d'autres vertus morales.

» Mais je ne finirais pas, reprit mon guide en fermant enfin le livre avec un juste sentiment de fierté chrétienne, si je vous faisais l'explication de l'immense catalogue des institutions que nous avons à parcourir. Suivez-moi à travers ces divers quartiers, et entrez avec moi dans les principaux monuments nouveaux qui s'élèvent pour nos classes pauvres, avec l'aide de la dîme du riche, dans notre civilisation retrempée aux eaux de la charité : hospices, écoles, prisons, librairies populaires, boulangeries, boucheries, lavoirs, maisons de bains, logements d'ouvriers, bureaux de pensions et de retraites, maisons de prêt sur certificat de moralité, maisons de placement des domestiques, infirmeries, temples, chapelles, asiles des enfants le jour, des hommes sans feu la nuit, maisons de distribution d'aliments au Peuple. Voyez, observez, et réjouissez-vous d'un mouvement de concours et d'assistance au Peuple qu'aucune aristocratie n'a peut-être présenté encore dans le monde. »

## XII

Je le suivis, et le jour fit place aux innombrables illuminations du gaz dans les faubourgs et dans les banlieues de Londres, que nous n'avions pas encore achevé la revue

de ces monuments neufs du socialisme britannique et conservateur dont nous faisions la consolante statistique.

En remontant en voiture pour regagner ma demeure, je témoignai mon étonnement et mon admiration avec un sincère enthousiasme du bien à mon guide.

— » Nous nous sauverons, me dit-il avec une joie pieuse, en me serrant la main ; nous nous sauverons, soyez-en sûr, en marchant dans cette voie. L'honnêteté est la meilleure politique ; la vertu publique est la première des forces d'une société. Quand vous voyez qu'une société se corrige et se répand en bienfaits de tout genre au Peuple, espérez, dit-il. Quand vous voyez une société bourgeoise ou aristocratique qui s'endurcit et qui s'enferme dans son égoïsme, eût-elle des milliers de gendarmes et des milliers de geôliers pour se défendre, désespérez d'elle ; car Dieu a cessé de l'inspirer.

— » Oui, lui répondis-je ; je crois ce que vous me dites, et je ne doute pas que Dieu ne protége une société possédante qui se protége elle-même ainsi. Mais les vices inhérents à votre propriété territoriale trop concentrée dans un petit nombre de mains de grands propriétaires par vos lois aristocratiques, ne sont-ils pas un obstacle invincible à ce que le sort de votre Peuple des campagnes s'améliore et à ce que la vie à bon marché multiplie et vivifie vos populations rurales ou manufacturières ? Ces providences de la richesse envers les prolétaires dans vos villes, comment pouvez-vous les étendre au Peuple pauvre de votre Irlande, de votre Écosse, de vos comtés ?

» — Je ne dissimule rien, me répondit mon guide. Nos lois de propriétés, nées de la féodalité et faites pour perpétuer une aristocratie territoriale, sentent encore la conquête ; ce n'est pas l'esprit chrétien qu'elles respirent, c'est l'esprit de possession de l'homme par l'homme, de servage et de rétrécissement du sol sous les pieds du plus grand nombre. Nous ne touchons pas encore à ces lois, parce que

nous avons une Constitution dont elles sont les supports et que nous ne voulons pas que cette Constitution s'écroule avant de l'avoir étayée. Les pas que vous faites en un jour en France par des révolutions sur lesquelles vous revenez ensuite, nous les faisons en un demi-siècle.

— » J'en conviens, dis-je ; mais c'est que vous avez en effet une Constitution, vous, et que nous n'en avons pas : il ne faut donc pas nous reprocher d'en chercher une. Depuis 1789, époque à laquelle la nôtre s'écroula avec l'ancien régime du moyen âge, nous avons eu dix-sept Constitutions : comment voulez-vous que nous tenions religieusement comme vous à des Constitutions qui ne sont que des haltes d'avant-garde dans la route vers l'organisation définitive de la grande démocratie ? Il faut être sévère, mais il faut être juste. Si vous étiez Français, à quelle Constitution vous rattacheriez-vous ? Où sont les racines à respecter dans ces plantes d'un jour?

» Revenons, me dit-il, ce mot n'était qu'une épisode, et je reconnais qu'il n'avait pas d'application chez vous. Vous marchez et nous sommes assis, on ne peut demander la même attitude à deux actes si différents de la vie des nations.

» Mais quoique nous soyons assis et que notre aristocratie territoriale s'oppose à la diffusion des bienfaits de la propriété dans nos classes rurales, ici même, cependant, nous faisons depuis quelques années, par les mœurs, autant que les lois permettent, pour enlever au Peuple ses griefs contre la grande propriété.

— » Et comment, demandai-je?

— » De plusieurs manières, me dit-il.

» Ainsi notre aristocratie territoriale s'absentait continuellement de ses domaines, surtout en irlande ; elle allait dépenser ailleurs ses revenus prélevés sur des fermiers exténués au grand détriment de nos provinces qui voyaient ainsi passer leur produit tout entier sur le continent ou

dans la capitale. Le cri public a averti les possesseurs de la détresse et des reproches de leurs domaines. On n'a point fait de loi pour les y retenir, mais la justice et la prudence les ont fait réfléchir. Ils ont résidé davantage, ils ont dépensé sur place, ils ont employé en améliorations et en salaires d'ouvriers ce qu'ils répandaient dans les hôtelleries de l'Europe. La présence, un certain temps de l'année sur ses terres, est devenu une loi morale de l'aristocratie propriétaire. Le pays s'en est partout ressenti. Les griefs se sont apaisés, l'argent a circulé près de sa source et l'a vivifiée de nouveau.

» Ensuite les propriétaires, sentant que l'élévation exagérée des rentes qu'ils demandaient à leurs fermiers ou tenanciers épuisait et ruinait la classe qui exploite les terres, ont réduit partout le taux des fermages.

» Enfin un grand homme d'État, sous le point de vue social, M. Peel, est venu : il a osé blesser l'aristocratie propriétaire de son pays pour la guérir et la sauver. Il a bâti ainsi son tombeau dans le cœur du Peuple.

» — Qu'a-t-il fait, lui dis-je?

» — Deux choses, répondit mon ami, deux choses maudites aujourd'hui par notre aristocratie territoriale et bénies bientôt par toutes les classes raisonnables du pays. Il a trouvé devant lui une loi de monopole au profit des propriétaires du sol britannique la *loi des céréales*, loi qui imposait le pain à haut prix aux classes pauvres pour maintenir un bénéfice exorbitant de production exclusive de blé entre les mains de la haute propriété. Il a osé toucher à cette féodalité des aliments du Peuple, et a fait la loi nouvelle des céréales qui, en permettant l'introduction du blé étranger, a mis le pain en proportion avec les facultés des classes qui le consomment ; la richesse abusive des uns a baissé, les facultés de vie et des consommations des autres ont monté. L'équilibre s'est rétabli entre les producteurs et les consommateurs des denrées de première nécessité.

« Voilà la loi de vie de M. Peel.

— » Et qui l'a votée ? lui dis-je.

— » L'aristocratie elle-même, reprit mon guide. Elle a senti le coup, mais elle a senti avant tout la nécessité. Elle s'est fait justice et le Peuple a été juste à son tour, il s'est apaisé. »

Je quittai mon guide à la nuit close, l'esprit plein de ce que j'avais vu et l'oreille pleine de ce que j'avais entendu. « Ce Peuple se sauvera des guerres sociales, me dis-je à moi-même, tant qu'il aura à sa tête des hommes comme ceux-là, des hommes religieux envers le Peuple pour lui faire droit à temps sur ses griefs légitimes, et religieux envers Dieu, pour s'inspirer de plus en plus des principes de tutelle, de patronage, de justice, de charité envers les classes souffrantes. Une Constitution, même vicieuse, quand elle est corrigée, étayée, réparée, cimentée par la main d'une telle humanité et d'une telle prudence, peut se perpétuer pendant des années incalculables. Les mœurs rectifient les défectuosités des lois. »

Hommes d'état de la France ! Représentants timides dans le bien ! Aristocraties de notre sol, de notre banque, de notre commerce, bourgeoisie tour à tour tremblante et irritée, pourquoi n'osez-vous pas enfin, au lieu de vous crisper et de vous endurcir par la peur, vous confier à la toute puissance de la grande vérité politique qui préserve un pays où le sol n'est pas encore nivelé, et qui cependant désarme les révolutions en comblant son peuple de vigilance et de bienfaits ? Le socialisme conservateur qui imbibe depuis quelques années les lois et les mœurs de l'Angleterre est le seul remède, sachez-le bien, aux poisons de ce socialisme expropriateur et sauvage qui vous fait trembler, au lieu de vous faire réfléchir ! Vous êtes démocrates ! Vous ne pouvez plus être autre chose ! Il y a un abîme et dix révolutions entre le passé et vous ! et vous n'osez pas tenter chez vous, en faveur de ce Peuple

roi, ce que l'aristocratie accomplit pour son salut à deux pas de vous pour un Peuple serf! Et vous croyez que vous cacherez longtemps votre plaie derrière l'éclat de tel ou ou tel nom, ou derrière quelques haies de baïonnettes! Non! Détrompez-vous et instruisez-vous.

Vous êtes société, société légitime, société propriétaire, société morale, société religieuse, société civilisée au suprême degré: défendez avec énergie, comme vous l'avez fait, comme nous l'avons fait pour vous et avec vous, les bases immuables et sacrées de la civilisation et de la nationalité contre toute expropriation par les démolisseurs du capital et du sol! Défendez le foyer, la maison, le commerce, le capital, le champ, la famille, la moralité, la conscience libre et sainte de tous les Français! Soyez la société d'assurance mutuelle de tous, pour tous et contre tous! Maintenez ou rétablissez l'ordre matériel partout, mais, une fois ces expropriations maudites et ces violences des sectes folles anéanties, comme elles le seront dès qu'elles se montreront au soleil, perfectionnez aussi l'ordre moral, c'est-à-dire l'ordre de justice et d'affection entre vos classes. Défendez-vous surtout par les œuvres d'utilité, de patronage du riche, d'assistance générale, de secours au faible, d'assistance au pauvre, de providence envers les déshérités, dont l'Angleterre vous donne un si étonnant spectacle depuis vingt ans! Cimentez vos nouvelles lois, non avec des récriminations, du sang et des larmes, mais avec cette magnanimité de religion et de charité sociale dont la République, telle que nous l'entendons, ne doit être que la dernière expression, pour sauver la société en la perfectionnant!

On vous dit à vos tribunes et dans vos feuilles rétrogrades que ces perfectionnements de justice, et ces expansions de bienfaisance envers vos classes inférieures sont des *utopies* et des piéges où le *socialisme* civilisé et conservateur vous attire pour vous livrer au *socialisme* spoliateur et

sauvage des sectaires de l'expropriation ! Je vous dis, moi, que le socialisme civilisé et conservateur, le socialisme de M. Peel et le nôtre, est le seul terrain solide et inexpugnable d'où vous puissiez braver et vaincre l'exécrable socialisme qui a perverti un moment ce beau nom, comme les excès de 1793 avaient perverti le nom de République ! Regardez l'Angleterre telle que je viens de vous la montrer! Périt-elle? tombe-t-elle en folie? en décomposition? en décadence? Non, elle était malade et elle se guérit, elle était agitée et elle s'apaise, elle penchait vers sa ruine et elle se redresse comme le mât de ses vaisseaux quand l'équilibre se rétablit sur ses flots dans l'atmosphère ! Eh bien, nous ne demandons pas à la prudence de la société française une seule institution, une seule association de plus que les institutions et les associations que nous voyons adoptées et expérimentées en ce moment sur le sol de la Grande Bretagne !

Songez-y! vous êtes République, vous ne pouvez plus être aristocratie à aucun étage! Faites les œuvres de la République, sans quoi vous ne serez plus ni aristocratie ni monarchie, ni démocratie, ni république, vous serez quelque chose d'*innommé* parmi les gouvernements et les sociétés, un peuple qui tremble de tout et qui ne veut se sauver de rien ! un peuple avec un bandeau sur les yeux qui cherche à tâtons sa route et qui ne trouve que des abîmes après d'autres abîmes! un peuple qui demande un conseil à tous les oracles, excepté à Dieu ! un peuple qui emprunte un bâton à tous les partis excepté au bon sens ! un peuple qui trébuche à chaque pas, qui tombe et qui se relève sans cesse pour tomber encore, mais qui ne marche pas! un peuple impossible enfin !

LAMARTINE,

*Représentant du Peuple.*

# CHRONIQUE POLITIQUE

---

(SEPTEMBRE.)

## I

Le Président a continué, ce mois-ci, ses voyages. Après avoir visité l'Est de la France, il a voulu visiter l'Ouest. Il est allé à Cherbourg passer la revue de la marine. L'escadre de la Méditerranée l'y attendait déjà depuis quelques semaines.

Le Président a été accueilli partout avec le même respect pour sa personne, et le même dévoûment pour les institutions du pays. Il a parcouru les arsenaux du port de Cherbourg, visité les vaisseaux, inspecté l'école des canonniers, assisté au tir à boulet, aux évolutions de l'escadre, à des répétitions de bataille navale, à des bals, à des banquets, écouté et prononcé des discours.

Nous reproduisons seulement le toast que le Président a porté à la ville de Cherbourg :

« Messieurs,

» Plus je parcours la France, et plus je m'aperçois qu'on » attend beaucoup du gouvernement. Je ne traverse pas un dépar- » tement, une ville, un hameau, sans que les maires, les conseils » généraux et même les représentants me demandent, ici des » voies de communication, tels que canaux, chemins de fer, » l'achèvement de travaux entrepris, partout enfin des mesures » qui puissent remédier aux souffrances de l'agriculture, donner » la vie à l'industrie et au commerce.

» Rien de plus naturel que la manifestation de ces vœux ; elle » ne frappe pas, croyez-le bien, une oreille inattentive ; mais à » mon tour, je dois vous dire : Ces résultats tant désirés ne s'ob-

» tiendront que si vous donnez le moyen de les accomplir, et ce
» moyen est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir
» et à écarter les dangers de l'avenir.

» Pourquoi l'empereur, malgré les guerres, a-t-il couvert la
» France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque
» pas, et nulle part plus remarquables qu'ici ? C'est qu'indépen-
» damment de son génie, il vint à une époque où la nation,
» fatiguée des révolutions, lui donna le pouvoir nécessaire pour
» abattre l'anarchie, réprimer les factions et faire triompher à
» l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigou-
» reuse, les intérêts généraux du pays.

» S'il y a donc une ville en France qui doive être napoléonienne
» et conservatrice, c'est Cherbourg ; napoléonienne par recon-
» naissance, conservatrice par la saine appréciation de ses vérita-
» bles intérêts.

» Qu'est-ce en effet qu'un port créé comme le vôtre par de si
» gigantesques efforts, sinon l'éclatant témoignage de cette unité
» française poursuivie à travers tant de siècles et de révolutions,
» unité qui fait de nous une grande nation ; mais une grande
» nation, ne l'oublions pas, ne se maintient à la hauteur de ses
» destinées que lorsque les institutions elles-mêmes sont d'accord
» avec les exigences de sa situation politique et de ses intérêts
» matériels. Les habitants de la Normandie savent apprécier de
» semblables intérêts et m'en ont donné la preuve ; c'est avec
» orgueil que je porte aujourd'hui un toast à la ville de Cher-
» bourg.

» Je porte ce toast en présence de cette flotte qui a porté si
» noblement en Orient le pavillon français, et qui est prête à le
» porter avec gloire partout où l'honneur national l'exigerait ; en
» présence de ces étrangers, aujourd'hui nos hôtes, ils peuvent se
» convaincre que si nous voulons la paix, ce n'est pas par fai-
» blesse, mais par cette communauté d'intérêts et par ces senti-
» ments d'estime mutuelle qui lient entre elles les deux nations
» les plus civilisées !

» Au port de Cherbourg. »

Un concours immense de population s'était donné rendez-vous à la fête navale de Cherbourg. L'Angleterre y assistait fraternellement par de nombreux navires. Enfin, après avoir décoré plusieurs marins de l'escadre, et avoir traité à la table du vaisseau amiral plusieurs officiers anglais, le Président est retourné à Paris.

Des scènes de désordre ont signalé son arrivée à la gare du chemin de fer de Rouen. Des hommes vêtus de blouse et armés de bâton, forçaient les passants à pousser le cri de Vive l'Empereur, et frappaient ceux qui refusaient de crier. La justice informe.

Ces tentatives de violences n'ont pas troublé un instant la tranquillité de Paris. Le commerce reprend ; la prospérité matérielle

du pays ne cesse de croître. Les bruits de coup de tête politique se sont évanouis comme les fumées des feux d'artifices derriere les pas du Président.

II

La presse en est réduite à se rejeter de désœuvrement sur le manifeste de Wiesbaden. Le parti légitimiste est divisé en deux écoles. Une première école demande l'alliance de la souveraineté nationale avec la légitimité et sous le nom d'appel au peuple, elle met la monarchie aux voix dans le pays. C'est l'école de M. de Larochejacquelein.

Une seconde école, au contraire, prétend que la légitimité tient son droit de naissance, et n'a pas besoin du vote de la nation pour régner. Elle déclare le principe de la souveraineté nationale irréconciliable avec le principe de la légitimité. Cette école est surtout représentée par M. Berryer.

M. le comte de Chambord partage évidemment cette dernière théorie du droit divin dans toute sa pureté, car il a confié la direction politique de son parti à un comité, composé de MM. le duc de Lévis, le général Saint-Priest, Berryer, le marquis de Pastoret et le duc d'Escars. Ce comité a fait adresser confidentiellement à ses partisans la circulaire suivante, signée du nom de son secrétaire-général, Barthélemy.

« Wiesbaden, 30 août 1850.

» Nos journaux de Paris et des départements vous ont déjà fait connaître, dans tous ses détails, ce voyage qui semble destiné à exercer une si grande et si heureuse influence.

» Vous savez maintenant avec quel religieux empressement des hommes partis de tous les points de la France et représentant les diverses positions sociales, se sont rendus auprès du petit-fils de Henri IV.

» En présence des graves circonstances où nous nous trouvons, et sous la menace des complications nouvelles qui paraissent devoir se produire, M. le comte de Chambord a pu ainsi étudier la situation de plus près.

» Tous ceux de nos amis de l'Assemblée législative qui ont pu quitter la France se sont fait un devoir d'arriver des premiers à Wiesbaden, et M. le comte de Chambord, ainsi que nous l'ont appris les journaux, les a reçus chacun en particulier, afin de se faire une idée exacte du mouvement des esprits et des divers intérêts des populations dans chaque département.

» Dans ces différents entretiens, et chaque fois qu'il les a réunis auprès de lui, M. le comte de Chambord s'est montré constamment préoccupé de la ligne de conduite qu'en ce moment

plus que jamais il importe de suivre avec ensemble, pour activer le progrès de nos opinions et maintenir en même temps les principes au-dessus de toute atteinte.

» M. le comte de Chambord a déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale.

» Dans la prévision d'éventualités soudaines, et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui seule peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il déléguait, en France, pour l'application de sa politique.

» Cette question de conduite devait nécessairement amener l'appréciation définitive de la question de l'appel au Peuple.

» Je suis officiellement chargé de vous faire connaître quelle a été, à ce sujet, la déclaration de M. le comte de Chambord.

» Il a formellement et *absolument* condamné le système de l'appel au Peuple, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique.

» Il repousse d'avance toute proposition qui, reproduisant cette pensée, viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe, et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires.

» Le langage de M. le comte de Chambord a été formel, précis; il ne laisse aucune place au doute, et toute interprétation qui en altérerait la portée serait essentiellement inexacte.

» *Tous* ceux qui sont venus à Wiesbaden ont connaissance de cette décision; *tous* ont entendu M. le comte de Chambord se prononcer avec la même fermeté, tandis que l'émotion profonde et l'expression du vrai bonheur qu'il pouvait remarquer sur *tous* les fronts semblaient lui promettre que cette déclaration venue de l'exil serait désormais une règle *absolue* pour *tous* les légitimistes de France. Mettre fin à toutes ces dissidences qui l'ont si vivement affecté, et qui n'aboutissent qu'à notre amoindrissement; abandonner sincèrement, *absolument* tout système qui pourrait porter la moindre atteinte aux droits dont il est le dépositaire; revenir à ces honorables traditions de discipline qui seules peuvent relever, après tant de révolutions, le sentiment de l'*autorité;* rester inébranlables sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes, tel est le résumé de toutes les recommandations que M. le comte de Chambord nous a adressées, et qui, nous en avons la confiance, seront fécondes en heureux résultats.

» Ce qui en ressort incontestablement, c'est que la direction de la politique générale étant réservée par M. le comte de Chambord, aucune *individualité*, soit dans la presse, soit ailleurs, ne saurait désormais être mise en avant comme représentation de cette politique; en dehors de M. le comte de Chambord, il ne peut y avoir, aux yeux des légitimistes, que les mandataires qu'il a désignés et qui sont, vous le savez sans doute déjà :

» MM. le DUC DE LÉVIS, le GÉNÉRAL DE SAINT-PRIEST, représen-

tant de l'Hérault; BERRYER, représetant des Bouches-du-Rhône; le MARUQIS DE PASTORET; le DUC D'ESCARS.

» De retour en France, j'aurai, comme par le passé, l'honneur de vous transmettre leurs instructions, et j'ai la confiance que vous voudrez bien me continuer votre précieux concours et me tenir au courant de la situation de votre département.

» N'ayant pas apporté en Allemagne votre adresse, j'ai cru devoir attendre mon retour en France pour vous adresser cette circulaire. »

Cette circulaire est une page d'histoire. Nous l'avons reproduite par cette raison. Elle a provoqué dans la presse de nombreux débats. Désavouée par certains journaux du parti légitimiste, elle a été vivement approuvée par d'autres journaux. Au milieu de cette querelle domestique entre les fidèles du droit divin, M. de Lamartine adressait à un journal d'Orléans ce manifeste de l'avenir :

« La République, seule forme de gouvernement qui peut donner refuge, honneur et sécurité à la France, le 24 février au soir, au milieu des décombres de ces monarchies et des flammes de sa révolution, durera et se caractérisera de jour en jour davantage en institution moderne, sans modèle et sans analogie dans le passé Elle ne ressemblera à rien qu'à elle-même; pourquoi cela? Parce que le temps où nous vivons ne ressemble à aucun autre, et qu'un gouvernement doit être l'image du pays, des peuples et du temps qui le fondent, sous peine d'être un contre-sens à la nature des choses.

» Tâchons donc de faire, nous, philosophes, hommes d'Etat, orateurs, publicistes, que la République moderne se comprenne bien soi-même.

» Sommes-nous à Lacédémone, sous des dieux qui n'étaient que les images brutales de la force et de la tyrannie? sous une morale qui permettait l'abrutissement de la moitié de l'espèce humaine pour donner plus d'empire et plus d'orgueil à l'autre moitié?

» Sommes-nous à Athènes, où un petit peuple, renfermé dans une bourgade défendue par la mer et par la citadelle, tenait tout entier sur sa place publique, assistait en personne aux leçons de ses philosophes ou aux discours de ses orateurs, et n'avait pour loi que le vent mobile de ses inspirations soudaines, soufflant de ses tribunes en plein air et le poussant tour à tour, comme les flots de la mer Egée, tantôt aux sommets de la sagesse et de l'héroïsme, tantôt aux excès et aux abîmes de la démagogie?

» Sommes-nous à Rome, où un patriciat tout puissant, qui avait survécu à la royauté détruite, tenait les rênes du gouvernement, partageait les magistratures avec les plébéiens, flattait, nourrissait, corrompait un peuple oisif, achetait des suffrages avec les dépouilles d'un monde asservi, dont il se distribuait les

provinces, et ne faisait de Rome que la capitale de ses camps, le quartier général de ses armées répandues sur tout l'univers romain?

» Sommes-nous à Venise, où un sénat aristocratique, composé d'un petit nombre de nobles, excluait la royauté de peur de partager la tyrannie, et appelait République cette inquisition en famille, qui avait pour Constitution l'espionnage, pour garantie le silence et pour sanction le bourreau masqué?

» Sommes-nous en Angleterre, où la République de Cromwell n'était qu'une crise de fanatisme, une inspiration d'illuminés, un synode de prophètes armés, une véritable guerre de religion, où des furieux de dévotion marchaient la hache levée contre les rois, et la bible levée contre les papes, pour soumettre la Grande-Bretagne au niveau de l'orthodoxie et de la démence du temps?

» Sommes-nous en 1793, où la République n'était que la colère du peuple au dedans et sa lutte désespérée au dehors, pour défendre deux choses qu'il croyait menacées tous les jours par les réactions et par les coalitions: l'égalité au dedans, la nationalité au dehors? Cette République, qui n'échappait à la terreur qu'elle ressentait que par la *Terreur* qu'elle répandait autour d'elle, et qui n'avait pour toute institution libérale que la dictature, l'échafaud et le canon?

Non, nous sommes à des siècles et à des mondes de distance de tout cela. Nous n'aurions pas le sens commun, ce génie naturel du peuple français, si nous nous figurions que l'institution aujourd'hui appelée République doive se modeler en rien sur des pays, sur des peuples, sur des époques, sur des modes pareils de gouvernements. Ils n'ont de commun avec nous que ce nom de République! Nom qu'il faut bien prendre, puisqu'il n'y en a pas d'autres dans les langues pour exprimer le gouvernement du peuple par soi-même: mais nom qu'il faut traduire dans la langue du dix-neuvième siècle et dans le sens de notre civilisation. »

## III

Voici enfin un dernier manifeste qui, sous forme de mandement, n'en a pas moins occupé l'attention publique pendant quelques instants.

L'*Univers* est, on le sait, un journal qui a la prétention de représenter dans la polémique quotidienne la doctrine de l'église. Il avait, dans ces derniers temps, fait l'apologie de l'inquisition. L'archevêque de Paris a vu dans cette tentative un scandale pour son diocèse, et il a publié contre l'*Univers* un mandement dont nous croyons devoir extraire quelques passages:

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» A l'apparition dans l'*Univers* de la première lettre qui a été le signal de cette discussion, nous avons mandé le rédacteur du

journal; nous lui avons fait observer, avec l'autorité du pasteur et la charité du père, qu'une pareille polémique ne pouvait avoir que de funestes effets sur le troupeau confié à nos soins. Nous lui avons enfin, comme évêque, c'est-à-dire dépositaire de la doctrine sainte, et juge non-seulement des controverses, mais de leur opportunité, défendu expressément de poursuivre. Mais, foulant aux pieds notre autorité sacrée, les écrivains de cette feuille n'ont fait que redoubler de violence.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Il est beau, sans doute, de la défendre de sa parole et de sa plume, mais il est encore mieux de la soutenir par ses actions, par toute sa conduite; et, en définitive, chacun sera jugé au tribunal de Dieu par ses œuvres et non par ses paroles. Vous êtes un fidèle catholique? Prouvez-le par ce qui fait l'excellence de la religion, par la charité. Vous avez une foi vive? Je vous en loue; mais montrez-la par vos œuvres; montrez que vous avez le véritable zèle de la maison de Dieu, à savoir, « la foi qui opère par la charité, » comme dit l'apôtre. Puisqu'on se pose en écrivain catholique, pourquoi répudier ce qui fait le fond de la doctrine catholique, ce qui est l'esprit de l'Église, l'âme de sa parole, ce qui ressort de tous ses dogmes, de tous ses préceptes, de tous ses conseils, la charité? Pourquoi, dans ce siècle d'égoïsme, de passions et de haine, ne défendre la vérité qu'avec la haine, la passion, le sarcasme et toutes les armes du mal? Pourquoi irriter les esprits déjà si irritables? Pourquoi, vous catholiques, qui vous vantez d'être les disciples de Jésus-Christ, doux et humbles de cœur, enfants de l'Église, mère pleine de mansuétude et d'amour, pourquoi provoquez-vous toujours la guerre, comme si vous ne viviez que par elle *et qu'il vous fallût des violences et des scandales pour subsister?* »

La politique étrangère sommeille toujours. L'Europe rentre dans son repos. Une seconde attaque du Schleswig a été repoussée. Les deux armées restent toujours en présence.

Une nouvelle révolution vient de se passer dans un petit État d'Allemagne. Le souverain de Hesse-Cassel, ayant voulu retirer les libertés constitutionnelles de son peuple, se voit abandonné par son peuple tout entier. Magistrature, armée, garde nationale, refusent d'un commun accord d'obéir au coup-d'état. La justice du droit populaire triomphe sans avoir une goutte de sang à verser. Le souverain, impuissant contre l'unanimité de ses sujets, a été obligé de se retirer à Francfort.

Le grand duc de Toscane vient de retirer de son peuple les institutions constitutionnelles qu'il lui avait données. Le Piémont est le seul État où il y ait encore une tribune. Le différent du gouvernement piémontais, avec Pie IX, n'est pas encore aplani.

Nous avons eu aussi notre différent avec le Brésil. Le pavillon français a été insulté à Fernambuco par les autorités. Le consul a amené son pavillon et déposé ses archives au consulat anglais.

E. PELLETAN.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

## L'ARMÉE.

### I.

L'armée est une partie de la constitution en France. Elle est la force de la loi ; incarnée dans des rassemblements d'hommes obéissants et disciplinés, soit pour défendre la patrie au dehors, soit pour défendre la société et le gouvernement au dedans.

Cette force n'est point brutale et inintelligente comme on le dit, et comme on voudrait bien qu'elle le fût encore pour redevenir un instrument passif entre les mains du premier ambitieux ou des premiers factieux qui l'enleverait.

Elle est souverainement morale, car elle est la dernière raison de la société, le résumé de toutes les moralités les plus saintes, depuis le champ jusqu'au foyer, depuis la famille jusqu'à la nation, depuis la propriété jusqu'à la vie des citoyens.

Elle est souverainement intelligente précisément parcequ'elle comprend qu'elle ne peut pas délibérer sous les armes, qu'elle doit exécuter ce qu'on lui commande au nom de la loi,

et que du jour où des rassemblements d'hommes armés de leur solde, de leur nombre, de leur esprit de corps, de leur discipline, de leur chef, de leur forteresse, de leur vaisseau, de leurs baïonnettes et de leur canon délibéreraient et auraient des volontés ou des caprices propres, il n'y aurait plus de peuple, il n'y aurait qu'une soldatesque ; il n'y aurait plus de citoyens, il n'y aurait que des ilotes ; il n'y aurait plus de pouvoir, il n'y aurait qu'une tyrannie ! Et ajoutez la plus anarchique des tyrannies. Car une partie de l'armée délibérante aurait une volonté opposée à l'autre partie ; ce serait un procès éternel jugé par les armes, rejugé le lendemain par le canon. On courrait aux armes de corps à corps, de régiments à régiments ; et la nation ne serait que le champ de bataille perpétuel des bandes qui la ravageraient en l'asservissant.

## II.

Mais si l'armée ne délibère pas, elle sent, elle sent juste et fort comme le pays lui-même. Elle a ses instincts, ses impressions, ses enthousiasmes et ses répugnances, elle a son opinion, un esprit public, un cœur comme la nation et en parfaite communauté de sentiments, de patriotisme et d'idées avec le reste des citoyens. Et pourquoi l'armée a-t-elle ainsi quoique dans son silence et dans son obéissance une si sûre et si complète analogie de sentiments, d'opinion avec le pays ? C'est qu'elle en sort et qu'elle y rentre sans cesse, c'est qu'elle est de sa chair et de son sang, c'est qu'elle a les mêmes foyers, les mêmes intérêts, les mêmes droits, les mêmes frontières, les mêmes drapeaux, les mêmes saintetés de patrie, de famille ou de société à défendre, c'est qu'elle n'est au fond qu'un morceau du pays, ou, comme je l'ai dit ailleurs, c'est qu'elle n'est qu'une *faction de six ans montée* pour tous les citoyens par une partie des citoyens jeunes, armés, disciplinés, commandés et soldés par la patrie.

## III.

Cela est si vrai que la liberté du pays n'a pu courir de dangers que par des armées qui avaient quitté le sol depuis longues années, qui avaient été dépaysées par le hasard ou l'habileté de leurs chefs, et qui en vivant ainsi longtemps hors du milieu national vrai, hors des influences quotidiennes du sol, de la famille, de la nation, avaient perdu l'esprit et le caractère de citoyens pour prendre les impressions et les habitudes de prétoriens.

Ainsi quand César voulut renverser la république c'est avec des légions retenues sept ans dans les Gaules qu'il revint imposer la tyrannie à Rome. Ainsi d'*Antoine*, ainsi d'*Octave*, ainsi de tous ces empereurs éphémères qui levant le drapeau d'une usurpation militaire contre une autre, tantôt au milieu des légions d'Espagne, tantôt au milieu des légions de la Germanie, tantôt au milieu des légions d'Afrique, tantôt au milieu des légions de Thrace, de Bythinie ou de Macédoine, entraînaient facilement contre la capitale romaine, non les armées campées au milieu de l'Italie elle-même, mais les camps dépaysés de Romains et de Barbares répandus et vivant d'une vie toute militaire hors de la patrie commune.

## IV.

Et ce qui est vrai de Rome, vrai de Byzance, vrai de l'Angleterre sous Cromwell, vrai de la Suède, vrai de tous les pays où des attentats militaires ont renversé la liberté ou dominé les institutions, est vrai même du renversement de la République en France par Bonaparte. C'est avec une armée et des compagnons d'armes qu'il avait retenus longtemps au-delà des Alpes et dépaysés jusqu'en Syrie et jusqu'en Égypte qu'il trama sa conspiration militaire et qu'il déroba la révolution et la liberté au moment où la révolution avait traversé enfin ses périodes sinistres d'anarchie et de proscription et où elle essayait avec

succès de devenir légale et tolérante au dedans, et glorieuse par ses armées au dehors.

En 1815 même ce ne fut qu'avec quelques bataillons dépaysés pendant une année avec lui à l'île d'Elbe qu'il osa aborder en France et marcher contre le gouvernement constitutionnel de Louis XVIII et contre la charte. Aucune fraction de l'armée vivant sur le sol et dans le milieu de l'opinion vraie du pays à cette époque n'aurait levé l'étendard d'une seconde usurpation et d'une seconde guerre universelle. Ce n'était pas la tendance, la pente, l'opinion du pays en ce moment. Le pays voulait goûter de la paix et essayer de la liberté sous une charte. L'armée ne suivit le mouvement qui reporta Bonaparte à Paris que par l'entraînement communiqué de régiment en régiment par ce petit groupe de compagnons d'armes revenus à la voix de leur empereur. Elle s'y joignit avec mollesse, avec répugnance, avec désaffection, et *Waterloo* manquant non de bravoure, mais de foi et d'enthousiasme, fit dire à l'empereur étonné : « Je ne reconnais plus ma vieille armée « ni ma fortune. Mes soldats font toujours leur devoir, mais ils « ne font plus de miracles. »

C'est que l'armée française avait vécu un an dans les foyers de la nation ; c'est qu'en combattant pour son empereur elle avait déjà des craintes pour la liberté, une conscience sourde, un remords anticipé du gouvernement militaire qui aurait inévitablement succédé à ses victoires et que le pays vrai ne voulait plus.

## V.

Mais depuis ces années glorieuses pour nos armes, tristes pour notre liberté, l'armée française, autrement recrutée, autrement instruite de ses devoirs, autrement soignée par la sollicitude de la nation, a vécu presque constamment dans les foyers du peuple lui-même, et s'est trempée sans cesse dans l'esprit vrai du pays. Elle a vécu de notre vie, elle a mangé

notre pain, elle s'est assise à notre feu, elle s'est promenée de garnison en garnison, à travers nos villes et nos campagnes, elle a travaillé avec nos ouvriers et nos paysans pendant ses repos, ses congés, ses semestres; elle a eu ses écoles régimentaires, elle a conversé avec ses hôtes dans ses marches, elle a entendu nos tribunes, elle a lu nos journaux, elle s'est imprégnée au même degré que nous du même esprit de libéralisme sage, de progrès pratique, de dédain des conquêtes, de paix honorable entre les peuples, d'ordre, de travail, de légalité, de souveraineté réglée du peuple, d'horreur de l'anarchie, de dégoût de la démagogie, de respect aux mœurs, aux consciences, aux propriétés, aux familles, qui animent la presque unanimité de la France d'aujourd'hui.

Une telle armée est-elle propre à se faire le mobile instrument, l'aveugle complice d'une usurpation militaire quelle qu'elle soit contre la souveraineté de la nation, soit que cette souveraineté s'appelle république, soit qu'elle s'appelle représentation ou constitution?

Sérieusement nous ne le pensons pas, et les preuves admirables d'intelligence, de dévouement civique, d'obéissance impassible à la loi ou même à la raison quand il n'y avait pas de loi, que l'armée a données depuis et pendant la révolution de Février, nous auraient convaincu de cette vérité mille fois heureuse si nous en avions douté avant.

## VI.

Examinons froidement cette conduite de l'armée
24 février au soir, et voyons si elle a donné à qui que ce soit le droit d'élever un seul soupçon de crime ou même de légèreté contre elle. Voyons si l'esprit politique le plus consommé et si le patriotisme le plus sage auraient pu lui conseiller dans le silence de la réflexion une autre attitude que celle qu'elle a prise, d'autres actes que ceux qu'elle a faits.

## VII.

La nation fermente à la fin de 1847. L'opinion demande un large développement de la souveraineté électorale; la chambre et les journaux s'agitent comme sous la pression d'une tempête que le gouvernement se refuse obstinément et aveuglément à conjurer, l'esprit de faction s'introduit jusque dans les rangs des serviteurs les plus caressés et des ministres les plus personnels de la dynastie de juillet, ils forment des coalitions de mauvais présages avec les ennemis avoués de cette dynastie dans le parlement, ils sèment l'agitation sur la surface du sol par les banquets de la réforme; le pays bout, le gouvernement ne voit rien, une émeute gronde, les troupes sont appelées à Paris, la garde nationale s'interpose entre elles et le peuple, les ministres se dérobent, ceux qu'on appelle sentent leur impuissance à contenir ce que leur témérité a soulevé, le roi respire l'abandon de l'opinion autour de lui, il s'éloigne, au milieu d'un combat que son imprévoyance a laissé commencer, que sa conscience et son humanité ne veulent pas convertir en massacre et en incendie de Paris. L'armée jusque-là obéissante, triste mais fidèle, se trouve sans roi, sans ministres, sans ordres, à côté d'une chambre envahie et dispersée par l'invasion du peuple, et en face de ce peuple et de cette garde nationale qui lui crient : « Trève et paix entre les enfants d'une « même patrie ! »

## VIII.

Que fait l'armée et que pouvait-elle faire sans gouvernement, sans chef suprême, sans ordre et sans cause?

Elle apprend que quelques citoyens sans titre légal, mais avec le titre que donne le danger suprême de la patrie dans l'interrègne à tout homme de résolution et de dévouement, forment un gouvernement provisoire, un noyau de ralliement, une ombre d'autorité volontaire, une première digue contre le

débordement de l'anarchie, un centre d'action quelconque. L'armée s'y rallie à l'instant sans hésiter, avec cette promptitude d'instinct, avec cet éclair de raison qui illumine les hommes dans les ténèbres d'un écroulement social. Ses généraux viennent à l'Hôtel-de-Ville offrir leur obéissance, leur concours, leur épée au commencement d'ordre qui s'établit après un complet désordre; ceux-là même qui commandaient le matin les troupes de la monarchie évanouie, et qui restent fidèles de cœur à leur reconnaissance et à leur passé, se déclarent, avant tout, fidèles à leur patriotisme et prêts à servir honorablement leur pays sous le gouvernement de la République. Le gouvernement remercie ces chefs de l'armée et de la flotte. Il croit à leur sincérité comme à leur honneur, il leur confie ou il leur laisse tous les grands commandements qu'ils avaient la veille ou le matin. « Sauvez l'armée pour la France, leur dit-on, « nous ne voulons à aucun prix que l'étranger ou que l'anar-« chie trouvent la France découverte, au lieu de vous décimer « ou de vous dissoudre, nous allons vous recruter et vous for-« tifier en nombre, en équipements, en matériel et en arme-« ments. Nous allons essayer de maintenir l'ordre et d'appeler « un gouvernement légitime par la représentation générale du « pays. Vous, maréchaux, généraux, officiers, soldats, mainte-« nez la discipline. »

Et comme le peuple armé et les troupes qui venaient de combattre étaient encore en présence dans les rues de Paris, comme ce rapprochement des combattants face à face pendant les premières heures pouvait ou rallumer d'une étincelle la guerre civile, ou entraîner les soldats dans des désertions et dans des fraternisations mortelles à la discipline, comme les généraux exprimaient vivement eux-mêmes ces craintes d'embauchages autour de leurs casernes, comme quelques-unes de leurs casernes venaient déjà de livrer les armes de l'armée à des envahisseurs, et que quelques soldats erraient déjà dans les rues suspendus au bras d'hommes dangereux pour la moralité des corps, le gouvernement sépara très sagement, pour

quelques semaines, le peuple de Paris de l'armée. Il préféra courir lui-même des dangers, au danger suprême de démoraliser et de corrompre les régiments dans l'agitation fiévreuse d'une capitale. L'histoire lui en saura gré. C'est à cette prudence que la France doit une armée.

## IX.

Et que fit l'armée alors? Cette armée qu'on représente aujourd'hui comme outragée et chassée par un gouvernement qui avait peur d'elle? Elle eut la sagesse de sentir elle-même cette sagesse, elle rallia le drapeau, elle resta obéissante à ses officiers, elle les suivit à quelques lieues de Paris, elle resta l'arme au bras, attendant les ordres du gouvernement, elle se groupa au nord, sur le Rhin, aux Alpes, elle se recruta de cent cinquante mille hommes au signe du gouvernement nouveau. Elle rentra ensuite à Paris quand ce gouvernement eut préparé la réconciliation, et convoqué le gouvernement véritable, l'assemblée des représentants du pays.

## X.

Et que fit la flotte sur ses vaisseaux et dans ses ports? Exactement ce qu'avait fait l'armée à Paris et en France. Elle se rallia comme elle, en termes nobles et patriotiques au gouvernement, sans une seule protestation sur quatre cent mille hommes. L'histoire lira sans avoir à rougir d'une seule dégradation de caractère, les lettres d'adhésion des amiraux, des généraux, du maréchal Bugeaud lui-même, ce type du soldat devenu au moment de sa mort le type du citoyen se dévouant à la société sous la République.

Et que fit l'armée en Algérie? L'armée isolée du mouvement national? l'armée forte de cent mille hommes, l'armée commandée par deux princes, fils du roi, honorablement incorporés dans ses rangs, et pouvant tenter de lui faire lever drapeau contre drapeau, si leur rang leur eût été plus cher que le sang de leur pays?

L'armée fit en Algérie ce qu'elle avait fait en France, son devoir envers la patrie, sans ingratitude et sans insulte envers ses princes. Elle fut respectueuse envers le malheur, patriotique avant tout. Elle se rallia sans une heure d'indécision à la république, devenue le centre de ralliement de tous les partis. Elle obéit au gouvernement sans lui demander ses titres, parce qu'elle les comprit dans la nécessité.

## XI.

Aussi la France fut respectée pendant ces quatre mois où son interrègne pouvait tenter la coalition de ses ennemis. Notre diplomatie tint le langage calme et ferme qui convient à un grand événement et à un grand peuple; et quand la représentation eut à combattre les derniers assauts de l'anarchie et de la démagogie déjà vaincues en février et en avril, elle trouva une magnifique armée aussi dévouée à l'ordre sous la République qu'elle l'était à la patrie sous les rois. Elle combattit autour de l'Assemblée constituante souveraine, avec plus de conscience et d'élan qu'elle ne combattît jamais autour des Tuileries au 10 août, aux journées de juillet, aux journées de février. On eut dit qu'elle sentait le pays derrière elle, et que la grandeur de la cause grandissait le courage et sanctifiait le dévouement.

## XII.

Et depuis encore qu'a-t-elle fait pour motiver un soupçon contre son patriotisme? Elle a été entre les mains du général Cavaignac, comme entre les mains du président de la République, ce qu'elle avait été entre les nôtres, un élément d'ordre et de force au dedans, souple à la main du pouvoir qui l'emploie, ferme et douce envers les populations égarées contre lesquelles le pouvoir est appelé à l'employer pour apaiser les agitations malfaisantes et pour comprimer les symptômes d'anarchie partout. Elle n'a plus eu à combattre, grâce

au bon sens revenu de lui-même au peuple après la courte ivresse de cet accès de débauche d'idées creuses qu'on a appelées quelques mois du nom profané de socialisme. Mais elle a eu à se montrer deux ou trois fois, et elle s'est montrée ce qu'elle devait être, le rempart infranchissable des lois du pays et des foyers des citoyens; rempart derrière lequel, s'il en était besoin, se formerait l'armée innombrable de tout ce qui a un pied de sol, une pierre sur une pierre, un meuble, un outil, un foyer, une famille, une femme, une mère, un enfant à défendre dans leur présent et leur avenir en France.

Au 13 juin qui, s'il n'était pas une insurrection dans l'intention de ses auteurs, était du moins une pression morale dangereuse, un manque de respect pour la représentation nationale, l'armée n'a pas admis cette délibération dans la rue; Elle s'est groupée autour de la représentation nationale, symbole vrai, centre visible de la souveraineté du peuple en ordre; elle n'a reconnu à personne, elle ne s'est pas reconnu à elle-même le droit de demander arbitrairement à un vote légal de l'Assemblée s'il déviait ou non de la constitution; elle a senti qu'un pareil droit reconnu à chaque minorité, à chaque opinion, à chaque parti, à chaque club, à chaque citoyen à son bon plaisir, serait la reconnaissance la plus complète de la plus irremédiable anarchie. Elle a marché contre son propre sentiment politique, parce qu'elle a compris qu'il y avait quelque chose de plus sacré qu'un sentiment politique : un devoir.

Il lui en coûtait peut-être d'aller faire la guerre de Rome, la guerre contre nature de Français à Italiens, et elle l'a faite avec l'héroïsme de l'obéissance.

Il lui en coûte peut-être de rester à Rome occupée à comprimer du pied les convulsions d'indépendance qui soulevaient le sol romain, et elle y reste pour une mauvaise cause, mais dans un bon esprit. Elle peut désapprouver intérieurement son gouvernement de l'attitude fausse qu'il a fait prendre à son armée en Italie, mais elle sert son gouvernement même dans

ses fautes; elle honore la nation par sa conduite exemplaire, par sa douceur et par sa discipline dans les foyers du peuple romain. Elle fait la plus méritoire des campagnes pour une armée, une campagne à contre cœur; elle remporte la plus pénible mais la plus honorable des victoires, la victoire sur ses propres instincts, la victoire de l'obéissance à la loi de tout gouvernement: commander et obéir.

## XIII.

A l'intérieur, il en a été de même partout. Je le disais à la tribune il y a six ans, et je le redirais avec bien plus de raison et bien plus d'admiration et d'estime pour l'armée aujourd'hui. L'armée française n'a pas fait une faute depuis trente ans! Quelle autre partie du peuple, royautés, chambres, orateurs, ministres, garde nationale, fonctionnaires, bourgeoisie, clergé, aristocratie, propriété, journalisme, prolétariat, pourrait en dire autant? Tous nous avons fait des fautes, tous nous avons cédé à des ambitions, à des passions, à des entraînements, à des faiblesses tour à tour. L'armée seule n'a rien à se reprocher. A quoi cela tient-il? car elle n'est pas composée d'autres éléments que nous?

## XIV.

Cela tient à quatre causes qu'il est utile de toucher en passant, pour bien nous rendre compte du crime que nous commettrions si nous venions à fausser un si admirable instrument d'ordre et de gloire pour la République.

Cela tient d'abord à ce que l'armée sort, et sort toute jeune avant l'âge des conceptions, non des cloaques et des égouts de l'ancien *raccolement* qui écumait les quais et les cabarets des villes pour jeter tout cela à la caserne, mais sort de la source honnête et pure de toutes les familles, et surtout des familles rurales qui donnent toutes ainsi leur contingent de bonne vie et de bonnes mœurs aux régiments. Notre armée ainsi recrutée,

c'est la famille transportée, pour un petit nombre d'années, aux camps. Ce petit nombre d'années pendant lesquelles nos jeunes soldats ont à rester au service et les nombreux congés, semestres ou permissions qu'ils obtiennent pour revenir respirer l'air du champ et de la maison, les empêche de désespérer d'y revenir, et leur conserve même dans la garnison l'esprit de famille; le plus souverain procédé conservateur de la moralité des populations. Il n'y a plus que de courtes absences, des séparations peu longues entre le jeune soldat et sa famille. Les chemins de fer, les bateaux à vapeur, le savoir lire et le savoir écrire, enfin l'abaissement et pour beaucoup la gratuité de la taxe des lettres maintiennent le soldat en présence de ses parents, ou en rapport constant avec eux.

Ajoutez à cela la longue paix qui n'a plus dépaysé le soldat et qui ne l'a plus dépravé par le pillage et par le sang même glorieusement versé; car la guerre déprave le soldat, quoi qu'en disent les prétendus hommes d'état du sabre et de la gloire. Laissez-les dire, laissez-les diviniser le bourreau et louer ces meurtres en masse qu'on appelle des batailles. La guerre, quelquefois fatale nécessité, est néanmoins en soi-même un vice de l'humanité dont elle se corrigera avec le temps. Tout vice en grand pratiqué par une nation produit une multitude de vices secondaires et individuels. L'habitude de la guerre rend le soldat moins attaché à son sol qu'il ne voit plus, à sa famille dont il n'entend plus parler; elle le rend moins pitoyable pour le sang qu'il verse, moins respectueux pour les champs qu'il foule, pour les villes qu'il incendie, pour les foyers qu'il ravage; elle le rend moins sobre quand il peut compenser par une journée de débauche et de vin les longues privations d'une campagne. Elle le rend joueur, car n'ayant jamais un avenir d'un jour assuré, il n'a pas de prudence, ni d'économie à exercer; elle le rend paresseux enfin, car quand il n'a exercé pendant vingt ans que le métier de tuer, il est inhabile aux métiers de vivre.

## XV.

La seconde cause de l'amélioration de l'armée chez nous, c'est l'instruction, dont la paix a permis, dès le commencement de la Restauration, sous le ministère du maréchal de Saint-Cyr, et sous le patronage du duc d'Angoulême, de doter les régiments. Nos régiments sont devenus ainsi une véritable école ambulante. L'enfant de troupe y est parfaitement élevé; le soldat s'y perfectionne, ainsi que le sous-officier, dans les éléments de l'instruction pratique. Il n'y a presque pas un de nos jeunes soldats, sorti à peine ébauché de nos communes rurales, qui n'y rentre infiniment plus instruit, plus laborieux, plus apte à toute profession usuelle, plus façonné en honnête homme, plus décent de langage et de manières qu'il n'en était sorti. Nous le savons, nous, hommes des champs, qui avons tant de rapports journaliers avec ces soldats libérés du service. Bien loin de les voir partir avec regret et en désespérant d'eux pour le régiment, nous les voyons partir avec plaisir comme des enfants qui partiraient pour un établissement public. C'est leur éducation qu'ils vont faire : ils rentrent perfectionnés au village. Quand nous avons besoin d'un bon laboureur, d'un vigneron assidu, d'un exécuteur ou d'un conducteur de travaux champêtres, d'un comptable exact et d'un chef de chantier capable et ferme, si l'on nous donne à choisir entre un homme neuf et un soldat libéré, nous choisissons de préférence le soldat. En était-il de même il y a trente ans?

## XVI.

La troisième raison de la supériorité morale de notre armée sur les autres classes de notre population : c'est la discipline. Rien ne fait comprendre la nécessité de l'ordre à l'homme autant qu'un régiment. Voir commander, voir obéir, c'est une leçon perpétuelle de société en action. L'évidence de l'anarchie immédiate et sanglante, si l'un ne commandait pas, si

l'autre cessait un moment d'obéir, frappe le militaire et le marin. La hiérarchie, qui est un raisonnement pour nous, est une évidence, et pour ainsi dire une sensation pour lui : il prend de plus l'habitude d'obéir et de commander alternativement qui est la pratique de sa conviction dans la discipline. Cette habitude est une espèce de moralité matérielle et physique ; elle se change aisément en moralité intellectuelle : elle donne au caractère de l'homme qui vit dans les camps, un sentiment instinctif du devoir, une intrépidité calme dans son accomplissement, une fermeté douce envers ses inférieurs, une résignation patiente envers ses supérieurs ; un respect de la loi, de la consigne, du grade, qui ressemble dans le militaire à cette fatalité sous laquelle se pliait religieusement l'esprit des peuples dans l'antiquité. La discipline est la seconde conscience du soldat français.

## XVII.

Mais il a encore au dessus du reste de la population un élément de moralité plus relevé que nous avons tous, mais qu'il exerce plus que nous, parcequ'il vit plus constamment côte à côte, face à face de ses camarades, et que l'arme ennoblit toujours la main. Ce sentiment c'est l'honneur, l'honneur individuel et l'honneur du corps, l'honneur du drapeau et l'honneur de la nation taché ou éclatant plus particulièrement sur le drapeau. Cet honneur qu'aucun officier ne veut voir souiller dans ses soldats, qu'aucun soldat ne veut voir dégradé dans son officier, qu'aucune arme ne veut voir atteint dans sa considération, qu'aucune armée ne veut voir perdu par sa faute, dans la nation, est un surcroît de patriotisme actif et vigilant dans toute notre armée. Ce principe l'élève et la soutient véritablement à un niveau de caractère et de vertu supérieur au niveau commun. On disait jadis : *Noblesse oblige ;* on dira toujours en France : *Armée ennoblit.*

## XVIII.

Voilà les principales raisons de l'incorruptibilité et de la supériorité de l'armée, à travers toutes les crises que nous avons traversées depuis trente et surtout depuis trois années. Bien des gens s'en étonnent parcequ'ils n'ont pas réfléchi. Quant à moi, je n'en ai jamais douté un instant. Pendant les journées les plus orageuses de février, bien des hommes d'état aujourd'hui rassurés, alors inquiets, vinrent me dire à l'oreille : « Mais ne tremblez-vous pas que l'agitation et le désordre révolutionnaires du pays ne gagnent l'armée? qu'elle n'écoute la propagande démagogique de quelques clubs incendiaires? qu'elle ne chasse ses officiers? qu'elle ne répudie ses généraux? qu'elle ne déserte ses drapeaux? qu'elle ne prostitue ses armes à l'émeute, ou qu'elle ne les prête aux factions? — Non, répondis-je à ces hommes d'état, je ne crains rien de tout cela. — Et pourquoi cette sécurité, reprenaient-ils? — Parceque l'armée sort du peuple domicilié, du peuple honnête, laborieux, propriétaire rural intéressé à l'ordre; parceque cette partie du peuple dont l'armée sort et où elle rentre, ne veut ni la guerre universelle, ni la sédition en permanence, ni l'anarchie, ni les pillages, ni les échafauds de la démagogie en minorité imperceptible chez nous, et parceque ce fond du peuple ne voulant pas cela, l'armée, qui est peuple honnête, ne voudra que ce que le peuple veut, c'est à dire une république sage, humaine, forte et conservatrice.

L'armée m'a donné mille fois raison, et elle donnera toujours raison aux bons citoyens qui auront confiance en elle, pourvu qu'on ne conseille pas le dernier des crimes en politique: corrompre l'armée par le pouvoir! retourner l'arme contre la société! désarmer le devoir et armer l'usurpation!

Le veut-on?

Et y parviendra-t-on?

## XIX.

Depuis quelques mois on agite beaucoup ces deux questions dans les journaux et dans les entretiens intimes. Je ne crois pas qu'on le veuille. Je ne prends pas des velléités d'antichambre ou de caserne pour des volontés ou pour des conspirations de gouvernement. Ce n'est pas M. Bonaparte qui voudrait attacher son nom à la dégradation de l'armée française. Je ne crois pas davantage qu'on parvînt aussi aisément qu'on le croit à pervertir l'esprit de l'armée. Elle a traversé bien d'autres circonstances sans se démoraliser. Elle se sentirait le lendemain isolée dans son triomphe de l'esprit public et répudiée par le peuple comme une armée qui aurait passé à l'étranger et reçu le prix de sa corruption. J'ai dit ici pourquoi je ne voyais de danger pour la moralité de l'armée sous la république que dans un entraînement d'enthousiasme pour quelque grand chef libérateur de la nationalité comme un Washington improbe, comme un Dumouriez, comme un Moreau, comme un Hoche, comme un Masséna, comme un Napoléon. Mais nous ne sommes pas à un époque où nous ayons à redouter les entraînements d'enthousiasme. L'enthousiasme de ce temps-ci, c'est le devoir. Ce dont il faut se défendre, c'est du découragement. Nous sommes dans une phase où le pays seul est grand, dans une crise où la grandeur des individus est dans leur abnégation.

## XX.

Ces rumeurs pourtant sont-elles sans aucun fondement? Je ne le dirai pas. Le gouvernement y a donné lieu, non par des conspirations, j'en suis sûr, mais certes par des imprudences et des témérités. S'il ne mérite pas qu'on l'accuse, il mérite au moins qu'on l'avertisse et qu'on le blâme. Voici comment il me semble que nous devons comprendre la situation :

Le socialisme à contre sens et la démagogie à contre temps

ont essayé de pervertir et d'entraîner l'armée dans quelques complicités de rues, de sectes, de cabarets sans portée. Le gouvernement a craint et a dû craindre qu'on ne parvînt à faire fraterniser quelques escouades ou quelques compagnies avec les factions anarchiques. C'était son devoir d'y faire attention, de punir sévèrement les embauchages, de purifier les corps des principes de désorganisation sociale qu'on avait essayé de semer dans de jeunes têtes qui ont les instincts justes, mais qui n'ont pas les idées mûres. Il l'a fait, et nous sommes loin de l'en blâmer. Ajoutons qu'à cet égard il a eu bien peu à faire : le soldat répugne à l'anarchiste, le régiment répugne à l'émeute.

Mais le chef du gouvernement se sera dit : Pour bien enlever l'armée aux propagandes des anarchistes et pour la ramener au centre du gouvernement, à la représentation nationale et au pouvoir exécutif il faut la voir, la passer souvent en revue, l'honorer, la distinguer, la remercier, l'encourager dans son devoir. En un mot il faut lui montrer le gouvernement dans ma personne, et la montrer aux ennemis de la République et de l'ordre pour qu'ils mesurent à son attitude l'impossibilité de la corrompre et pour les décourager des espérances folles que les factions pourraient continuer à fonder sur sa défection.

Cela dit ou pensé, le président a fait ses voyages gouvernementaux sur quelques grands points de la France, et il a passé là et à Paris les revues qui ont tant ému l'attention superficielle du pays.

Jusque là quoi de mal ? Si vous ou moi nous eussions été président de la République n'aurions-nous pas cru de notre devoir d'en faire autant ?

Évidemment oui.

Mais il y a un malheur, malheur que je m'honore d'avoir pressenti et contre lequel j'aurais voulu pouvoir prémunir la République : ce malheur, c'est que le président de la République s'appelle Bonaparte. Ce malheur (qui sera peut-être bonheur

si l'homme est supérieur à son nom), c'est que ce nom a paru par lui-même une candidature à un autre titre qu'au titre de premier magistrat d'un peuple libre. Ce malheur, c'est que trois ou quatre factions anti-républicaines s'en sont emparé ou s'en emparent tour à tour pour le faire miroiter comme un appas de gloire, comme une tentation d'empire, comme un embauchage d'imagination aux yeux des troupes. Ce malheur, c'est que ces impérialistes posthumes n'ont pas cessé de dire à l'armée : « On vous a donné un *nom* à la tête du gouvernement apparemment pour signifier quelque chose. Osez lui donner un « sens à ce nom ! Osez interpréter l'énigme ! Osez achever par « un cri sous le drapeau ce que le pays a commencé par un vote « dans l'urne du 10 décembre ! Osez faire en grand votre révolution de Boulogne ou de Strasbourg. — dont le président « s'est si honorablement repenti à haute voix ! — L'occasion « est belle ! Vous avez des complices assurés dans les souvenirs « impériaux qui font rêver depuis trente ans l'imagination des « multitudes ! Vous en avez peut-être à son insu dans les dernières fibres du cœur du premier magistrat que la France « vous a donné. Il est sensé, il est loyal, il est honnête homme, « il est incapable de trahir une République qui s'est confiée « avec magnanimité à lui. Mais il est homme, il est parent, il « est neveu d'une grande gloire ! Il a du sang usurpateur dans « les veines, il ne dépend pas même de son abnégation d'en « étouffer la voix, d'en contenir les bouillonnements! Vous lui « ferez violence ! Vous le porterez sur vos baïonnettes entrelacées des lauriers de son oncle, aux Tuileries ! Il vous résistera, son honneur et son devoir le veulent ; mais peut-on « vaincre sa fortune ? peut-on résister éternellement au *destin*, « ce dieu de l'*empire*, ce Jupiter napoléonien ? Il vous pardonnera, il pleurera ; mais souvenez-vous des larmes de tant de « jeunes empereurs que les prétoriens portèrent malgré eux « de la caserne au palais des Césars, et qui embrassèrent avec « frénésie leur bonne fortune après l'avoir vertueusement « repoussée ? »

## XXI.

Voilà le langage qu'on tient aux troupes ; des journaux et des sociétés se sont fondés pour ce grand embauchage par le souvenir et par l'espérance. Entendez-vous autre chose depuis trois mois ?

## XXII.

Voilà ce qui rend la situation d'un président appelé Bonaparte et de son gouvernement très délicate envers l'armée. S'il la néglige, il manque à son devoir envers la force préservatrice et conservatrice du pays ; s'il la caresse, il éveille les soupçons.

Dans une telle situation, une extrême réserve et une extrême loyauté de paroles étaient nécessaire au gouvernement d'un Napoléon républicain. Il ne fallait jamais ni nuages sur les mots, ni possibilité de double sens dans les harangues ; il fallait voir les troupes et s'en faire voir à propos, mais il fallait leur dire en les voyant : Un cri personnel est une offense au cri national dans une armée sous les armes. La République m'a adopté et m'a donné pour famille la nation. Je ne suis plus un Napoléon, je suis un président. Oubliez mon nom, souvenez-vous de ma fonction. Chargé de couvrir et de transmettre la République, tout cri qui paraîtrait une menace à son avenir m'offenserait en elle dans votre voix. Nous ne sommes plus en révolution où peuple et soldats votent en plein air dans le tumulte, nous sommes en constitution et en magistrature. Nous sommes, moi, la force légale, vous, la force armée ; ne donnons pas à ce peuple à peine rassis l'exemple d'une émeute disciplinée ! Honorez-moi par votre silence, et honorez-vous par votre dignité !

Voilà le langage que le gouvernement devait tenir. Voilà l'attitude qu'il devait avoir devant l'armée et devant le pays.

## XXIII.

Quelques-unes de ces manifestations militaires ont eu, dit-on, un autre caractère. On a paru répugner au cri loyal et légal de *Vive la République*, c'est à dire : vive notre serment et notre devoir. On a paru encourager les cris plus personnels, on a entendu sans les réprouver à voix assez haute les cris à double entente. On n'a pas exigé au moins ce silence qui est l'éloquence calme et digne de la force militaire sous les armes. On a très innocemment sans doute, mais cependant avec un détriment de décence pour l'armée, mêlés des puérilités de distributions et de banquets militaires à ce sérieux des revues et des camps. On a ainsi un peu attenté à la dignité des armes. On a risqué de trouver, malgré soi, au fond d'un verre cette bague de sa fortune que le tyran de Samos retrouvait malgré lui au fond de l'Océan. Cela était chevaleresque et aimable dans l'intention, cela n'était pas assez respectueux pour l'armée, pour soi-même, pour la nation.

Et quel droit une si pure et si digne armée a-t-elle jamais donné aux *Sociétaires du dix décembre* de la caresser ainsi à rebours? de la marchander? de la faire boire et de la faire crier devant des milliers de spectateurs rassemblés? L'historien de l'empire ottoman, M. de Hammer, raconte que quand les despotes de l'Orient recevaient les ambassadeurs étrangers en audience, pour leur donner une grande idée de leur puissance, ils faisaient mettre les janissaires sous les armes dans la seconde cour du sérail, et qu'à un signal donné ces janissaires se précipitaient en rompant les rangs sur les marmites de riz fumant au milieu de la place entre les cohortes. Cela voulait dire : Mon armée est sûre, mes janissaires sont à moi et ils sont contents, car ils mangent bien aujourd'hui le riz de mes cuisines. Est-ce que la société du dix décembre voudrait faire de l'armée française une ORTA de janissaires se jetant au

pain et au vin d'un gouvernement? Cela nous ferait reculer plus loin que le Bas-Empire. Le gouvernement doit prendre garde au fâcheux effet produit par ces inspirations malencontreuses d'une société politique qui peut jouer à l'empire, mais qui ne doit pas jouer aux soldats.

## XXIV.

Nous le disons avec conviction au gouvernement : qu'il y veille! ce jeu est le plus dangereux de tous, car au lendemain d'une révolution et au commencement d'une république nécessaire mais difficile l'armée du pays a un rôle immense et social à accomplir! Je ne me le suis jamais dissimulé, je l'ai dit au peuple dans les jours les plus convulsifs de la révolution : Au commencement la République aura besoin d'être souvent armée, la République française sera *martiale* pendant ses premières périodes. Elle aura beaucoup à défendre au dehors, beaucoup à surveiller et à protéger au dedans. Respectez, fortifiez, mais républicanisez l'armée!

La première république l'a respectée, elle l'a éloignée de ses tumultes et de ses échafauds pendant ses anarchies et ses crimes!

Le Directoire l'a respectée, il l'a répandue en Allemagne, en Italie et en Egypte de peur qu'elle ne s'énervât dans ses corruptions!

Le Consulat l'a trompée et profanée au 18 brumaire. Mais il l'a réhabilitée à Marengo et pendant dix ans de campagnes funestes au monde, glorieuses pour le soldat.

La Restauration l'a respectée, elle a adopté ses exploits, elle lui a donné l'Afrique à délivrer, les mers à purger de la servitude d'Alger, l'Espagne à pacifier.

Le gouvernement de Juillet, quoique proclamé dans son sang et malgré elle, l'a respectée; il lui a donné le maréchal Soult pour chef, ses princes pour soldats.

Nous l'avons respectée, nous, malgré vos calomnies; nous l'avons réconciliée le 16 avril avec le peuple, nous l'avons rappelée en triomphe dans Paris, nous lui avons conservé ses chefs, ses officiers, sa discipline; nous l'avons armée, nous l'avons augmentée de cent cinquante mille hommes, nous vous l'avons préposée et remise telle qu'elle est, la force, la dignité et la gloire de la France!

Seriez-vous le premier gouvernement régulier qui laisserait corrompre par telle ou telle société à jamais néfaste cette armée que les gouvernements révolutionnaires eux-mêmes ont respectée assez pour ne jamais la mêler à leurs débats?

## XXV.

Vous voudriez, peut-être, qu'elle prît l'initiative de vos désirs secrets, qu'elle s'accoutumât à insulter au moins la République, afin de la fouler plus aisément aux pieds après? Eh bien, ce serait là, croyez-moi, un crime inutile, et l'armée de la France serait profanée sans que vous puissiez même vous débarrasser par ce crime de cette République qui vous poursuit comme la fatalité de ce temps.

Répondez à ce dilemme si vous pouvez.

Je suppose que vous corrompiez votre armée et que vous lui fassiez proclamer, à force de cajoleries, de séduction et d'embauchage, un consulat, un empire, une dynastie, un recrépissage de monarchie quelconque? Quelle base, grand Dieu! pour ces établissements monarchiques que cette forêt de baïonnettes mobiles, inclinées aujourd'hui pour vous, demain pour un autre, après demain pour un troisième, au gré du vent qui soufflera sur les drapeaux?

Mais passons!

Votre établissement monarchique, surgi d'un mouvement militaire, comment le maintiendrez-vous dans un pays où les conditions de recrutement, aussi impossibles à changer que le

sol même de la France, versent et reversent chaque année cent mille hommes du peuple dans l'armée et de l'armée dans le peuple ? Il vous faudra pour cela décréter que la conscription est abolie, que l'armée, réduite à une proportion de garde royale, impériale ou consulaire, ne sera qu'une armée prétorienne vendue au prince et isolée au milieu de la nation ! Et alors, croyez-vous que la nation ne prendra pas en horreur une pareille armée et ne l'étouffera pas à la première occasion sous la masse invincible du pays ? Le pays soulevé, se précipiterait d'indignation dans la république. Crime perdu ! D'ailleurs une armée réduite à de telles proportions serait nécessairement une armée de paix ; elle aurait assez à faire de comprimer à l'intérieur.

Mais je suppose qu'un pays continental comme la France soit contraint de faire face à une guerre menaçante, que ferez-vous? Vous serez contraint d'appeler le peuple aux armes sous peine de vendre votre trône et la nation ; ou si vous n'appelez pas le peuple aux armes pour couvrir la patrie, il y volera de lui-même ; il forcera les cadres de votre armée prétorienne, il l'accusera de sa servitude, il vous accusera de trahison, il fera éclater vos misérables systèmes de recrutement restreint et d'armée vénale ! et la République éclatera au premier cri du peuple accouru dans les rangs, et formant lui-même sa propre armée ! Crime perdu encore ! Jamais vous ne fonderez rien sur une sédition, qu'une sédition nouvelle.

Croyez-moi, tenez-vous-en au suffrage universel, cette seule et inébranlable souveraineté du droit. Est-il donc plus difficile de s'obéir à soi-même que d'obéir à l'ambition d'un soldat, ou au caprice d'un régiment?

## XXVI.

Et à nous aussi on nous disait dans les mois agités qui suivirent la révolution de février, débarrassez-vous de ces diffi-

cultés ! Jetez à la porte ces collègues! frappez un coup sur ces démagogues, fléaux des républiques au berceau, parce qu'ils les rendent menaçantes et odieuses au peuple honnête! Proscrivez sept ou huit hommes de monarchie légitime ou illégitime, inoffensifs aujourd'hui, inquiétants demain! ajournez indéfiniment ces élections qui mettront peut-être la volonté monarchique de la France à la place de la vôtre! Prenez la dictature républicaine de dix ans ! le peuple satisfait de voir consolider son triomphe vous la donnera, l'armée, qui soutient tout ce qui est debout et honnête vous soutiendra. Vous ferez faire ainsi à la nation le noviciat forcé de la République! vous serez ses tuteurs malgré elle ! c'est ainsi que les hommes de génie et d'audace font violence aux peuples pour leur salut !

Ce noviciat n'eut été que le noviciat de la servitude. Cette violence que la tyrannie de cinq ou six hommes sur une nation. Nous dîmes non ! Cela serait facile, mais cela serait coupable! Ce serait enchaîner la volonté du suffrage universel le jour où il est venu au monde! ce serait faire comme la convention, qui décréta la suspension de la constitution le jour où il la proclamait. Ce serait l'éternelle minorité du peuple sous la prétendue nécessité de quelques dictateurs! Ce serait la monnaie de Cromwell au lieu de la médaille de Washington !

Non ! que la volonté de la France se prononce même contre la nôtre! Que nous succombions, mais qu'elle triomphe dans sa liberté! qu'elle nous désavoue, mais qu'elle règne! Nous croyons qu'après sa révolution la République lui est nécessaire; mais si elle vote la monarchie, nous mettrons sa souveraineté au dessus de notre opinion! Quant à son armée, nous la conserverons pour ses frontières et pour ses foyers, nous ne la profanerons pas pour nos ambitions !

Voilà ce que feront encore aujourd'hui tous les partis qui auront assez de vertus et de bon sens pour ne pas se croire nécessaires! Il n'y a de nécessaire que l'honnête! La suprême

conscience et la suprême politique c'est tout un ! C'est le génie dans le cœur! Il est plus sûr là que dans la tête. Il n'y a pas de vertige dans l'honnêteté.

Voilà ce que fera le président de la République!

LAMARTINE.

*Représentant du Peuple.*



# ALMANACH POLITIQUE.



## OCTOBRE.

### I.

L'événement intérieur de ce mois est la démission de M. le général d'Hautpoul, et son remplacement au ministère de la guerre par M. le général de division Schramm. De la présidence du conseil, M. d'Hautpoul passe au gouvernement de l'Algérie, où il succède au général Charron; mais, d'après le texte du décret du Président de la République, il n'exercera que temporairement ces nouvelles fonctions.

Les journaux commentent diversement la retraite du général d'Hautpoul : les uns l'attribuent à des innovations administratives inopportunes et mal accueillies par l'opinion, les autres la considèrent comme le dénouement des conflits incessants d'idées et d'attributions qui ont éclaté à plusieurs reprises entre le ministre de la guerre et le général Changarnier; quelques-uns enfin croient y voir une loyale concession du Président de la République aux griefs et aux inquiétudes de la Commission de surveillance, qui avait inscrit, dans le procès-verbal de ses séances, un blâme sévère sur l'attitude du ministre devant les manifestations inconstitutionnelles des grandes revues militaires du 2 et du 10 de ce mois.

Ces revues, passées à Versailles, dans la plaine de Satory, par le Président, avaient longtemps à l'avance préoccupé l'imagination publique. Elle s'était émue des cris de *Vive l'Empereur!* sortis des rangs de quelques escadrons, sur la provocation ostensible de leurs officiers. La Commission de surveillance vit surtout dans ces acclamations en armes une grave atteinte à la discipline militaire. Une première fois elle avertit M. le général d'Hautpoul, qui s'engagea devant elle à faire désormais respecter les réglements militaires. Quelques jours après eut lieu la grande revue du 10 octobre : plusieurs membres de la Commission y assistèrent. Leurs rapports constatèrent la récidive des mêmes cris et des mêmes provocations : c'est alors que la Commission, réunie sous la présidence de M. Dupin, crut devoir consigner dans son procès-verbal un blâme officiel de la tolérance du ministre vis-à-vis de démonstrations illégales, qu'il s'était engagé à réprimer. La démission du général d'Hautpoul a suivi de près, — 22 octobre, — cet acte parlementaire.

M. le général Schramm a adressé à l'armée la proclamation suivante :

« Soldats,

» Appelé par la confiance du Président de la République au ministère de la guerre, j'ai compris toute l'étendue des devoirs que m'impose cette importante et délicate mission, et je ne l'ai acceptée que fermement résolu à la remplir avec sollicitude pour l'armée, respect pour nos institutions, dévouement et loyauté envers le chef de l'État.

» A ces titres, j'ai le droit de compter sur le concours des généraux qui sont placés à votre tête, et qui, par leurs glorieux services, comme par le soin incessant avec lequel ils s'occupent de votre bien-être, sont si dignes de votre respect, de toutes vos sympathies. Ils me seconderont dans mes efforts pour défendre vos intérêts, faire valoir les services que vous rendez au pays et en assurer la juste récompense.

» Continuez donc à vous serrer autour de ces chefs qui justifient si bien votre confiance. Ils ont appris, comme je l'ai appris moi-même dans une vie militaire de quarante-cinq années, à obéir aussi bien qu'à commander, et ils vous donneront, comme toujours, l'exemple du respect pour l'autorité hiérarchique, auquel ils savent qu'ils doivent tous leurs succès, et qui, en assurant le maintien de la discipline, fait la force des armées.

» Paris, le 23 octobre 1850.

» Le ministre de la guerre,

» DE SCHRAMM. »

Trois jours après la nomination du nouveau ministre, un décret du Président, contre-signé par le général Schramm, appelait le général Carrelet au commandement de la première division militaire, en remplacement de M. le général Neumayer, transféré au commandement des quatorzième et quinzième divisions. Cet éloignement d'un officier connu pour posséder la confiance du général Changarnier avait déjà été proposé par le général d'Hautpoul, mais

la retraite de l'ancien ministre de la guerre semblait avoir fait abandonner ce projet. L'opinion publique a vu dans la révocation inattendue du général Neumayer un coup direct et prémédité porté au général Changarnier, à travers l'homme de sa confiance et de son choix, et cet incident a soulevé pendant quelques jours une panique de bruits et d'alarmes, qui est du reste complétement apaisée.

Le bruit a couru dans les derniers jours de ce mois qu'une conspiration socialiste, dont la propagande se ramifiait dans les départements du Midi, venait d'être découverte à Lyon, et qu'un ancien constituant, M. Alphonse Gent, avait été arrêté comme l'un des chefs ou des instigateurs du complot. Aucun renseignement n'est venu depuis préciser l'exactitude et la portée cette nouvelle.

Les chemins de fer jettent chaque jour plus avant sur le territoire leur réseau de circulation et de progrès. Celui du Centre, qui compte déjà 365 kilomètres, vient d'ouvrir son embranchement de Nevers. Une fête religieuse et industrielle a inauguré cette section nouvelle. Monseigneur l'évêque de Nevers a béni les locomotives, et un grand banquet présidé par M. le ministre des travaux publics a réuni le soir les autorités de la ville et du département. M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, assistait à ce banquet; il y a prononcé un discours dont nous citerons les passages soulignés par les commentaires des journaux et de l'opinion.

« Messieurs, je regrette vivement, avec vous, que M. le président de la République, fatigué de ses précédents voyages, n'ait pas pu honorer cette fête de sa présence. Elle en eût reçu un plus vif éclat, et j'aurais aimé à y assister en silence à ses côtés, attestant seulement par mon concours cette union des pouvoirs publicsqu'il est si important d'entretenir et de fortifier dans leurs limites, pour accomplir la mission qui nous a été donnée en commun, de maintenir l'ordre dans la société, la hiérarchie dans les fonctions, et l'autorité de la loi dans l'Etat.

« M. le président de la République n'aurait trouvé ici ni la flotte, ni l'armée, cette valeureuse armée qui fait la force et la gloire de la nation dans la paix comme dans la guerre; cette flotte, dont les brillantes manœuvres ont fait l'admiration même de l'étranger; mais il aurait eu sous les yeux un autre spectacle non moins digne de fixer l'attention d'un chef de gouvernement et d'un esprit observateur.

« M. le président aurait pu, en quelques instants, se transporter vers cette magnifique usine de Fourchambault, où le fer, travaillé par des ouvriers intelligents et par de puissantes machines, s'échappe en longs rubans de feu de toutes les dimensions qu'exigent les besoins des diverses industries et des arsenaux de l'Etat; visiter Imphy, qui prépare les cuivres destinés à doubler et à préserver d'avaries les coques de ces beaux navires qu'il est allé admirer à Cherbourg.

« Et Guérigny, où se forgent, d'après les règles d'une savante dynamique, les câbles destinés à retenir ces vaisseaux sur leurs ancres; heureuse la France, si ses hommes politiques pouvaient,

par des procédés aussi certains, amarrer le vaisseau de l'Etat et l'empêcher de dériver sur les écueils!

« M. le président eût cédé à nos instances pour aller visiter cette belle fonderie de canons de Nevers, jusqu'ici renommée pour la solidité de ses fontes et laperfection de ses cylindres, à qui notre marine doit une bonne partie de ses armements, et dont les ouvriers, aujourd'hui sans ouvrage, sans salaire, sans asile, attendent des secours et des consolations.

« Enfin, M. le président aurait pu apprécier, avec le genre de sagacité qui le distingue, l'esprit, les besoins et les vœux de cette population du centre, je devrais dire du cœur de la France, qui ne méritent pas moins d'être étudiées que celles des contrées qui bordent l'Océan et le Rhin. »

Le pape vient de créer trois cardinaux français dans la nombreuse promotion qui a eu lieu dernièrement à Rome : ce sont MM. les archevêques de Toulouse, de Reims et de Besançon. Le président de la République a remis lui-même les barrettes aux nouveaux princes de l'Eglise, dans la chapelle du château de Saint-Cloud. Dans la réponse au discours de l'ablégat, le président a remercié le Saint-Père de ce haut témoignage de sympathie pour le mérite, les vertus et le dévouement du clergé français.

## II.

La promotion pontificale qui élevait à la pourpre trois archevêques français créait en même temps cardinal de l'Eglise Romaine un prélat anglais, Mgr Wisemann, et lui décernait le titre d'archevêque de Westminster. Quelques jours après une Lettre Apostolique réorganisait la hiérarchie épiscopale en Angleterre, et y instituait douze siéges épiscopaux suffragants de l'archevêché de Westminster. Cette manisfestation de la cour de Rome a soulevé en Angleterre un orage de passions et de colères religieuses. Les journaux retentissent des protestations et des cris d'alarme du protestantisme effrayé; ils accusent la bulle papale, qui se borne pourtant à constituer en évêchés distincts des évêchés anglicans les préfectures apostoliques de la Grande-Bretagne, de violer les lois civiles du royaume et les prérogatives spirituelles de la couronne; ils dénoncent dans l'institution des douze diocèses une croisade catholique levée et organisée contre les droits et les franchises de l'Eglise nationale. Des meetings se convoquent de toutes parts, et grossissent par la voix de leurs orateursles soupçons et les emportements de la passion populaire. Le clergé de la métropole anglicane de Westminster se rassemble pour adresser au lord-évêque de Londres une protestation solennelle, et lui demander de prendre l'initiative d'une revendication éclatante des droits de l'Eglise et du pays. Il est probable que ce conflit sera porté au parlement et discuté avec violence par le parti anglican exclusif, qui se groupe comme une secte autour de sir Robert Inglis, le représentant d'Oxford.

Un nouveau deuil vient d'affliger la famille d'Orléans. La reine des Belges est morte à Ostende le 11 octobre, à l'âge de trente-huit ans. Elle a rendu le dernier soupir entre les bras de sa mère la reine Amélie, et des princes ses frères, accourus de Claremont pour consoler ses derniers instants. Sa mort a été sainte comme sa vie; son règne n'était que la toute-puissance de la charité et du bienfait. Le peuple, qui pleure en elle une providence couronnée, lui a fait des funérailles de famille. Elle a été ensevelie dans l'église de Lacken. Les bénédictions et les regrets de sa patrie adoptive consacreront à jamais cette douce et pieuse mémoire.

Le procès intenté par le gouvernement du Piémont à l'archevêque de Turin s'est dénoué par un arrêt de la cour royale qui, statuant par voie d'appel comme d'abus en matière ecclésiastique, a condamné M. Franzoni au bannissement, à l'unanimité moins une voix, et à la saisie du revenu de l'archevêché, qui sera désormais administré par l'économat royal des biens ecclésiastiques. Le réquisitoire de l'avocat général sur lequel a été rendu le jugement accuse le prélat d'avoir prêché aux citoyens, dans ses lettres pastorales, la désobéissance au gouvernement, et d'avoir abusé de son autorité spirituelle en refusant à un ministre mourant les sacrements de l'Église pour la part qu'il avait prise à la promulgation d'une des lois de l'Etat.

M. Franzoni, auquel le gouvernement avait laissé la liberté de choisir son exil, a été conduit, sur sa demande, à la frontière française. Il s'est retiré à Lyon, où l'archevêque de cette ville lui a donné asile dans son palais.

Cet arrêt de la cour royale de Turin a consommé la rupture du Piémont avec la cour de Rome. La mission de paix et de transaction de M. Pinelli, envoyé au Saint-Père par le roi Victor-Emmanuel, a été repoussée sans être entendue. Le pape n'a pas même voulu l'admettre à présenter officiellement ses lettres de créance, et dans l'audience qu'il lui a accordée il a répondu à ses premières ouvertures en lui disant qu'il ne pouvait admettre la discussion de ses griefs contre le Piémont, avant que la liberté ne fût rendue à M. Franzoni. La condamnation de l'archevêque de Turin, survenue dans ces circonstances, coupait court à toutes négociations ultérieures. M. Pinelli a donc dû quitter Rome pour retourner à Turin.

## III.

La révolution pacifique de la Hesse-Électorale agite profondément l'Allemagne et menace de surexciter jusqu'à la guerre l'antagonisme de l'Autriche et de la Prusse. Ce n'est pas que le peuple hessois soit sorti des limites légales et passives de la résistance; aux ordonnances de l'électeur, qui a transféré son gouvernement à Wilhelmsbad, dans le voisinage de la diète restreinte de Francfort, il n'a opposé jusqu'ici qu'une force d'inertie persévérante et inébranlable. Le général Haynau a été envoyé par l'électeur à Cassel, avec la mission de réduire au besoin par les armes cette étrange rébellion

Mais la population a fait autour de lui un vide de calme et d'isolement qui ne laisse aucune prise à l'action militaire. La presse supprimée ne répond à l'arrestation de ses rédacteurs qu'en protestant au nom de la loi; la garde nationale dissoute refuse de livrer ses armes, sans colère et sans émeute; la commission permanente des États intente législativement un procès au général Haynau; la cour suprême envoie à l'électeur une députation de conciliation et de remontrances; le corps des officiers de l'armée électorale, pour ne violer ni la fidélité au drapeau ni le serment constitutionnel, donne en masse une démission unanime. Aucune agression, aucune violence n'ont dénaturé jusqu'aujourd'hui le caractère de cette insurrection de paix qui ne combat qu'avec le sang-froid et l'immobilité de son attitude.

Mais l'électeur, chassé par l'abandon, s'est adressé à la Diète de Francfort, en requérant l'intervention des troupes fédérales pour le ramener dans ses États et y rétablir son autorité. La Diète, inspirée par l'Autriche, a fait de cette question locale une question de traités et de droit fédéral. Elle a reconnu la légitimité des réclamations de l'électeur, et elle a décidé qu'il y serait fait droit.

L'Autriche a saisi avec empressement cette occasion de restaurer solennellement devant l'Allemagne et devant l'Europe la vieille autorité de la Diète de Francfort à laquelle la Prusse persiste toujours à opposer le fantôme de la Diète d'Erfurth. Elle a résolu d'intervenir en armes dans l'électorat. Le Wurtemberg et la Bavière se sont ralliés à cette décision comme au drapeau relevé de l'ancienne constitution fédérale, et leurs armées cernent déjà l'électorat. Une entrevue solennelle vient de déclarer hautement cette triple et intime alliance. Les rois de Bavière et de Wurtemberg ont été saluer l'empereur d'Autriche à Brégentz, dans le Tyrol : un banquet a réuni les trois souverains. Le roi de Wurtemberg y a porté ce toast à l'empereur : « S. M. l'empereur m'a permis de porter ce toast à « l'armée autrichienne. Un soldat ne fait pas de phrases, mais il suit « l'empereur, quelque part qu'il soit; j'exprime donc le vœu le plus « ardent de l'armée en disant : Vive l'empereur ! » L'empereur a répondu : « Je vous remercie au nom de toute l'armée ; nous ne pou« vons, elle et moi, qu'être honorés de marcher au combat avec « d'aussi braves camarades. »

De son côté, la Prusse, dont M. Radowitz, le créateur de l'Union restreinte, dirige aujourd'hui le cabinet et la politique, refuse énergiquement de reconnaître la légitimité du décret de la Diète et de l'intervention de l'Autriche dans les affaires intérieures de la Hesse : elle lance son armée sur la route militaire de l'électorat, et semble s'apprêter à soutenir par la force les prétentions de sa diplomatie.

Le Holstein persiste avec une inflexible tenacité dans son insurrection sans issue et sans espoir. Le traité de paix conclu le 4 juillet entre le Danemark et la confédération germanique, représentée par la Prusse, lui ferme sans retour toutes les alliances de l'Allemagne; et les grandes puissances sont unanimes à reconnaître et à proclamer les droits du Danemark. L'armée holsteinoise a livré, le 16 octobre, un assaut général contre la ville de Friedrichstadt. La

lutte a été héroïque des deux parts; mais l'effort désespéré des Holstenois s'est brisé devant la terrible résistance de la garnison danoise : leurs troupes se sont débandées en laissant près de six cents hommes dans les fossés de la ville.

La politique de la Prusse dans la guerre des duchés n'a fait, depuis la signature du traité, que déguiser son hostilité. Le Danemark se plaint de sa complicité persistante d'enrôlements et de propagande avec l'insurrection du Holstein. Un journal anglais annonçait dernièrement que la France et la Russie auraient proposé, d'accord à l'Angleterre, l'invasion de la Silésie prussienne et l'occupation des frontières du Rhin par leurs armées, comme moyens de répression de cette violation des traités. Le cabinet anglais aurait refusé de s'associer à cette sommation en armes, et il aurait conseillé aux deux puissances de substituer des remontrances énergiques à une intervention aventureuse; mais cette nouvelle n'a reçu jusqu'à présent aucune confirmation officielle. — P. de Saint-Victor.



LE

# CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

### COMMENT ON DÉNOUE UNE CRISE,

OU

### LE MESSAGE DU PRÉSIDENT.

#### I.

L'événement du mois, et nous pouvons dire de l'année, c'est le Message du Président de la République à l'Assemblée législative. Qu'est-ce que le Message du Président? C'est la communication directe, personnelle et publique des pensées du chef du pouvoir exécutif à la nation; c'est le programme de sa politique future, c'est le compte-rendu de sa politique passée. A ce double titre, le Message du Président était attendu cette année avec un double intérêt; nous pourrions dire avec une double anxiété par le pays. La France était impatiente de se contempler elle-même d'un regard d'ensemble, d'un coup d'œil d'en haut, et de savoir si elle était réellement en progrès ou en décadence d'ordre, d'administration, de finances, de commerce, d'industrie, de travail, de revenu public. La France était avide surtout de connaître dans quelles voies tortueuses ou droites, aboutissant à des abîmes ou aboutissant à son salut, son pouvoir exécutif prétendait l'égarer ou la diriger. Les circonstances ajoutaient à cet intérêt.

II.

Depuis deux mois on agitait la France ; non plus par en bas, mais par en haut ; non plus par des clubs démagogiques dans la rue, mais par des réunions dynastiques à l'extérieur et par des manœuvres énigmatiques à l'intérieur. Ces maneuvres énigmatiques avaient-elles le pouvoir exécutif pour complice ou étaient-elles ourdies contre lui ? Était-ce des piéges qu'il tendait à la République ou des trappes qu'on lui creusait à lui-même? était-il joueur, était-il joué? Il fallait le savoir.

III.

Une commission de permanence chargée de représenter l'Assemblée législative pendant l'absence des représentants, et composée trop exclusivement des hommes de valeur et de confiance des deux fractions de la majorité, s'agitait, disait-on, elle-même, et agitait le pays de ses propres agitations; elle tenait séance sur séance; elle en laissait transpirer les délibérations; elle avait des retentissements alarmants dans le journalisme; elle avait des communications ombrageuses avec le Gouvernement; elle était souvent sur le QUI VIVE sans repos, elle semblait prête à appeler à toute heure la représentation nationale menacée à son secours, comme si une conspiration flagrante eût été ourdie pour lui prendre sa place ; peu s'en fallait qu'on ne lui conseillât de coucher dans la salle comme *Pichegru*, président des inspecteurs de la salle, et *Ramel*, général des troupes de la Convention, couchaient aux Tuileries les jours qui précédèrent le 18 fructidor, pour protéger les conseils.

Cette commission de permanence, par les noms dont elle était composée, était de nature à honorer l'Assemblée ; mais elle n'était pas de nature à rassurer complétement la République. Elle avait été formée par deux ou trois coups de majo-

rité qui y avaient jeté en nombre prédominant des hommes connus par des antécédents très dynastiques, qu'ils ne désavouaient pas et que personne n'a droit de leur demander de désavouer. Sous une république bien comprise, les opinions sont libres et les sentiments sont inviolables dans le passé comme dans la conscience. Quelques-uns de ces hommes ont dû leur notoriété et leur fortune politique au gouvernement de 1830 et de la dynastie d'Orléans, quelques autres au gouvernement de 1814 et de la dynastie légitime, quelques autres enfin remontent plus haut et datent leurs opinions de 1810 et de la dynastie impériale. Voilà les éléments, disait le pays républicain, dont se compose, en majorité, la commission de permanence chargée du salut de la République ; est-ce rassurant?... Nous répondrons oui ! Quels que soient les sentiments personnels de ces hommes, ils sauveraient la République si elle était menacée ; parceque la république est la barrière qui empêche leurs ennemis de ravir le trône que chacun d'eux, dans le secret de ses pensées, réserve peut-être un jour aux espérances de son propre parti.

Ils la sauveront encore par un autre motif plus désintéressé, c'est que si la république leur paraît patriotiquement nécessaire au salut de la France, ils mettront de côté leurs sentiments pour ne penser qu'à ce qu'ils doivent à leur pays. Les opinions diverses n'excluent pas le patriotisme commun.

Eh bien, voulez-vous que nous vous disions la vérité maintenant? Ces hommes ont très bien gardé la République ! ces hommes ou les journaux qui passent pour leurs organes se sont montrés peut-être trop inquiets, trop ombrageux, trop tremblants, trop jaloux du salut des institutions dans ces derniers jours qui ont précédé la réunion de l'Assemblée ; ils ont eu de l'ardeur ! ils ont fait du zèle ! ils ont dépassé dans leur imagination la limite des inquiétudes, ils ont rappelé le général Ramel et les inspecteurs de la salle à la veille du 18 fructidor.

Or, il n'y avait pas de 18 fructidor derrière le rideau !

L'attitude ne correspondait pas à l'évènement, de là un immense nuage d'imagination un moment suspendu sur le pays accouchant de quoi? du Message pacifique, constitutionnel et républicain du Président.

Oh! que c'est une souveraine habileté que l'honnêteté! le Président a été honnête homme et tous les fantômes se sont dissipés autour de la République et autour de lui! Belle leçon de haute morale et de haute politique pour l'avenir de son gouvernement!

## IV.

Les journaux prétendus interprètes de la commission de permanence et des hommes dynastiques sauveurs de la République disaient : « Si nous n'avions pas tel ou tel chef à nous « à la tête de telle ou telle force défensive dans Paris; si nous « n'avions pas tel ou tel commissaire de police à la tête de « telle ou telle escouade d'agents dévoués à la majorité, nous « courrions les plus grands dangers; ces hommes-là nous « couvrent de surveillance et de baïonnettes; ils sont le rem- « part qui garantit l'Assemblée contre les audaces et les cons- « pirations borgnes des rêveurs d'empire; ils intimident par « leur attitude les entreprises contre la représentation natio- « nale; ils sont notre salut à nous, notre ministère, notre po- « lice, notre gouvernement; si on en déplace une main, un œil, « une baïonnette, la majorité est désarmée et la République est « à la merci d'un coup de tête. »

## V.

Et le public tremblant, toujours porté à s'exagérer l'importance des hommes, et ne sentant pas assez la force des choses, se pressait autour de ces garants vigilants de la République. Son imagination échauffée inventait, coloriait ou grossissait les plus ridicules puérilités de hasard ou de police, pour en faire

des conjurations contre la vie d'hommes éminents de la majorité! On tirait, disait-on, au sort dans un chapeau la mort du président de l'Assemblée et du général commandant l'armée de Paris! tuer deux hommes de la monarchie pour confondre la République!!! Quelle perspicacité dans ces conjurés! Quelle logique dans le crime! Quel sérieux dans l'absurde! Un coup de poignard délibéré à la majorité relative!! Un forfait en séance publique!.... Un assassinat en commandite!!! Nous avons été assassinés une cinquantaine de fois comme cela, nous, pendant trois mois, dans des conciliabules, dans des estaminets ou dans des clubs occultes! On a demandé nos têtes, on a brandi les poignards, on nous a désigné les exécuteurs : nous n'avions ni soixante mille hommes à nos portes, ni gendarmerie, ni police à nos ordres, et nous n'avons rien cru! Un charbonnier trop ému, se parlant tout haut à lui-même, et rencontré dans la rue par un écouteur, était le garant de tous ces forfaits! N'y avait-il pas de quoi frémir de la tête aux pieds pour cette pauvre République tuée par procuration dans la personne de deux hommes les plus innocents de tout républicanisme exagéré?

## VI.

Voilà pourtant où on en était la veille de la réunion de l'Assemblée; et à quels orages n'avait-on pas droit de s'attendre? N'allait-on pas voir les assassins et les assassinés aux prises devant l'opinion? N'allait-on pas à la tribune entendre les révélations des plus odieux mystères? N'allait-on pas voir éclater ces prétendues rivalités de situation entre le Pouvoir exécutif désarmé et le pouvoir parlementaire et législatif armé? Ces deux Pouvoirs se suspectant, se menaçant, se trahissant l'un l'autre, n'allaient-ils pas déchirer l'armée en deux en se la disputant, l'un pour frapper la République, l'autre pour couvrir les entreprises républicaines au nom de la majorité?

La France était attentive.

Rien de tout cela n'avait de fondement sérieux.

Le drame si bien noué n'a eu besoin pour tout dénouement que d'une heure de bon esprit pour écrire le Message et d'une heure de bon sens pour l'écouter.

Entre les fantasmagories et l'imagination populaires, toutes les illusions des rôles à contre-sens, toutes les chimères de fausses grandeurs, toutes les transes de fausses appréhensions, tous les fils d'araignées de petites trames de salon, d'antichambre, de caserne ou de cabaret se sont évanouies devant le rôle vrai ; celui d'un président de République chargé de maintenir une constitution sacrée et qui se contentant de faire honnêtement et simplement son devoir redevient à l'instant la personnification dominante du gouvernement, précisément parce-qu'il disparaît comme homme, et ne montre en lui que le pays, la République et la constitution.

Jamais coup de théâtre n'éclaira plus vite et à moins de frais la scène.

Les intrigues rentraient dans l'ombre, la République avait reparu.

Voilà l'effet du Message.

## VII.

Nous n'approuvons pas tout de ce Message, cela va sans dire; nous n'avons pas changé d'opinion sur les deux ou trois points dans lesquels nous avons combattu avec modération gouvernement et majorité.

A l'extérieur l'expédition de Rome nous paraît toujours, malgré le Message qui la glorifie, un contre-sens et une impasse. Une médiation armée en Piémont, en 1848, était le seul rôle à la fois pacifique et libéral de la France au-delà des Alpes. C'était le geste de la République, geste protecteur et non menaçant. Cela manqué il n'y avait de fort que la non intervention imposée à tout le monde.

A l'intérieur, la loi restrictive du suffrage universel nous paraît toujours le suicide d'un gouvernement républicain. Epurer n'est pas détruire, il fallait épurer; la loi du mois de mai a détruit. Sans principe du droit divin en haut, sans base en bas dans le suffrage universel, un gouvernement est suspendu dans le vide. Le jour viendra, nous l'espérons, où le gouvernement lui-même, par prudence, reprendra son aplomb sur le suffrage régularisé de tous les citoyens.

Enfin la loi sur l'instruction publique nous paraît toujours, malgré le Message, une loi de complaisance fatale au clergé; complaisance qui le satisfait aujourd'hui, qui le perdra un jour en lui donnant la solidarité au lieu de l'indépendance, le monopole au lieu de la liberté. L'enseignement laïque est dominé. L'enseignement religieux, c'est la morale, l'enseignement laïque c'est le siècle tout entier.

## VIII.

Ces réserves faites, il est impossible, selon nous, de ne pas approuver la sage réticence du Message sur les inextricables et épineuses difficultés de notre politique étrangère relativement aux oscillations intestines de l'Allemagne. Une neutralité armée, une expectative forte nous paraît jusqu'à de nouveaux événements, l'attitude commandée à la France. C'est celle que prend le gouvernement. Avant de toucher à une question il faut la comprendre. L'Allemagne en ce moment est inintelligible. Les questions de rivalité de domination, d'ambition nationale, de poids et de contrepoids fédéral, d'unité métaphysique de race et de langue y sont tellement mêlées avec les questions d'indépendance de peuple et de libéralisme de gouvernement, qu'on ne saurait pas, en s'y ingérant aujourd'hui, si on combattrait ses amis ou ses ennemis.

## IX.

Le tableau de nos progrès administratifs, commerciaux, in-

dustriels et financiers est consolant. Trois ans après 1814, trois ans après la révolution de 1830 nous n'en étions pas là. La révolution radicale dont est sortie la République a paralysé moins longtemps le pays que la révolution qui n'avait fait que changer une dynastie !

C'est que le suffrage universel est plus fort qu'une Charte. C'est une Charte signée par la main de chaque citoyen.

## X.

Mais là n'est pas l'importance du Message. Le Message pour nous est tout entier dans ces bonnes et belles paroles qui nous ont fait dire en sortant de la séance où nous les avions entendues. « Nous sortons d'un second 24 février pacifique, d'une « seconde installation de la République représentative en « France. »

Ces paroles, nous les citons :

« Tel est, Messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

« Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent ; et surtout si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

« La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

« Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

« L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décide du sort d'une grande nation ; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes ; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur : vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

## XI.

Voilà le langage qu'un Washington n'aurait pas désavoué ; et si, comme nous n'en doutons pas, un Bonaparte suit invariablement cette ligne de droiture, de bons sens et de désintéressement il aura dans un seul nom la gloire de deux.

XII.

Mais, nous crie-t-on de toutes parts, cette ligne pourra-t-il la suivre? Cette sagesse que ce plan de conduite suppose en lui la trouvera-t-il dans l'Assemblée, dans le peuple, dans l'élection, dans les ambitions militaires, dans les partis tantôt coalisés, tantôt antagonistes, dans les factions toujours à l'affût du moment où elles pourraient, les unes renverser, les autres anarchiser la République?

XIII.

Nous répondons, et nous répondons d'après l'expérience de ces trois années et de ces trois derniers mois surtout, nous répondons hardiment : Oui! il le pourra, et il ne pourra pas autre chose. Nous ne voulons flatter personne, nous ne voulons pas nier que les ambitions qui agitent les souvenirs d'empire autour d'un président du nom de Bonaparte ont tendu des amorces, ont fait des caresses, ont insinué des signes ou des cris aux opinions pour les entraîner à des manifestations folles et extra-constitutionnelles. Mais le président de la République a voulu voir par lui-même, et il a vu, et il a entendu de l'Élysée les cris de *vive le roi* poussés à *Wiesbaden*. Il se sera dit : Est-ce que ce serait là par hasard un écho de la France? Est-ce que si la France est légitimiste en Allemagne, elle ne serait pas peut-être napoléonienne à Lyon, à Cherbourg, à Paris? Sachons ce qu'elle est pour la gouverner selon sa nature. Il a voyagé, il a reçu les corps, il a communiqué avec les masses des populations; il a passé l'armée et la flotte en revue, il a permis et trop permis peut-être les cris sous les armes; il a tâté le pays, il a vu que le sol ne sonnait pas monarchie, sous les pas même d'un Napoléon, encore moins empire; il a respiré l'air vrai du pays et des temps, il a reconnu que tout soufflait à l'ordre, à la Constitution honnêtement pratiquée, à

l'amélioration de cette institution en son temps et par la voie constitutionnelle, et il s'est dit : soyons ce qu'est la France ; faisons mon devoir comme elle fait le sien. Là est son salut, là set mon honneur, là sera peut-être ma légitime et probe récompense.

Et il a écrit le Message.

## XIV.

Et la France la ratifié.

Et maintenant, ceux qui ont juré de ne laisser aucun repos et aucune trève à l'ordre républicain recommencent à semer les alarmes et à noircir les pressentiments et les imaginations, sur ce qui se passera en 1852 ou d'ici à 1852.

La République n'a pas le don de prophétie pas plus que la monarchie. Ce qui se passera, nous n'en savons rien. Mais nous pouvons affirmer une seule chose, c'est que si le gouvernement persévère dans la politique de loyauté, de devoir et de raison qu'il a adopté dans le Message, la France aussi fera son devoir et ne fera qne des actes de sagesse, de mesure et de raison, comme ceux qu'elle applaudit dans son premier magistrat, et qu'elle sauvera sa République de toutes les embûches, de toutes les agitations et de tous les excès. Le Président lui a remis son sort dans les mains. C'est ce qu'il avait de mieux à faire. Elle ne le livrera ni aux réactions prolongées ni aux anarchies renaissantes.

— Quel gage en avez-vous, nous dira-t-on ?

— L'esprit public, notre véritable souverain à tous.

## XV.

A aucune époque de son histoire, peut-être, la France n'a été davantage une terre de bon sens et de bonne volonté qu'elle ne l'est depuis que les agitations inséparables de sa ré-

volution se calment et que ce calme lui laisse sa liberté et sa puissance de réflexion.

Parcourez le pays dans tous les sens comme j'ai eu occasion de le faire moi-même depuis six mois, entretenez-vous avec les hommes de toutes les fortunes, de toutes les classes, de toutes les professions, à huis-clos, en dehors des coteries ou des esprits de corps, des esprits de secte, ou des ressentiments personnels contre la situation Qu'entendez-vous?

Nous, dit le clergé, notre politique bien interprétée n'est pas de ce monde ; qu'on nous assure l'inviolabilité de nos croyances et de nos consciences, notre gouvernement intérieur, nos libertés d'association, notre enseignement indépendant, le respect non pas imposé mais inspiré pour tout exercice de la piété humaine, nous préférons ces droits, ces inviolabilités, ces respects assurés aux cultes par l'impartialité républicaine à toutes les faveurs exceptionnelles des monarchies qui ne nous lient à elles par des priviléges odieux que pour nous précipiter ensuite avec elles ! Une République morale et religieuse est un excellent traité de paix entre la religion et la liberté. Ne renversez pas la République.

Nous, disent les grandes familles historiques attachées par les sentiments héréditaires à la légitimité, par l'illustration personnelle et par les riches propriétés au sol, nous ! nous aimons par traditions la monarchie dont nous faisons partie dans l'histoire; nous aimons par devoir la légitimité seule forme de la monarchie qui puisse se défendre avec un honneur intact et avec un principe entier ; nous nous flattons que le pays ramené par des oscillations successives à ce principe qui fut sa foi, il y a soixante ans et qui est encore la nôtre, reviendra spontanément et librement à la monarchie légitime. Mais nous ne le presserons d'y revenir ni par des alliances honteuses avec l'étranger ni par des conspirations à l'intérieur, ni par des coalitions déplorables et dangereuses avec ces autres partis dynastiques qui ont détrôné nos rois. La République au moins est un terrain national où tout le monde a le droit d'avoir le pied,

et qui nous porte sans nous demander le sacrifice de notre dignité. Qu'elle nous assure nos hôtels, nos terres, nos influences légitimes de nom, de fortune, d'éducation, de bienfaisance dans ces campagnes, où nous avons reconquis le respect des populations depuis que nous ne le commandons plus ; nous occuperons volontiers et fièrement notre place dans la République égale à notre place sur le sol ; nous serons la tête d'une démocratie honorée au lieu d'être la queue d'une aristocratie sans prestige ! Nous acceptons ce rôle en attendant une restauration si elle est par hasard dans les desseins de la Providence. Cette restauration mal accomplie ou mal gouvernée pourrait nous écraser une seconde fois sous ses débris ; ne renversez pas la République, elle porte nos familles et nos propriétés.

La haute bourgeoisie et le haut commerce, hommes plus naturellement gouvernés par des intérêts, hommes particulièrement ralliés à la manarchie illégitime de 1830, hommes qui possédaient seuls l'élection restreinte sous ce régime et qui maniaient seuls ce gouvernement de milieu, ont d'autres sentiments sans doute. Un grand ressentiment les dévore, une grande déception les a frappés, leur monopole d'influence sociale est tombé sans défense avec le gouvernement de 1830 qui lui était inféodé. Si des conspirations aveugles pouvaient travailler sourdement la République pour la faire crouler sur elle-même et sur le pays, à coup sûr ce serait parmi quelques-uns de ces hommes écroulés eux-mêmes de 1830 que ces conspirations auraient des chances. La douleur et la colère récentes ne raisonnent pas. Mais cette haute bourgeoisie et cette haute industrie, et cette haute banque, et ce haut commerce ont pour raison leur salut et pour modération les intérêts. Ils ont vu la ruine de près, ils ont eu plus peur que de raison des spoliations et des sectes que les convulsions révolutionnaires ramèneraient inévitablement à la surface. Ils ne sont pas de ces hommes qui jettent leurs biens, leurs femmes et leurs enfants dans le bûcher pour honorer le tombeau d'un prince ou d'une dynastie qu'ils regrettent. Ils s'apercevront bientôt; ils

s'aperçoivent déjà, ils l'ont vu en mai et en juin 1848, qu'une République de suffrage universel dans un pays de propriété défend plus énergiquement les foyers des citoyens et se défend avec plus de conviction elle-même qu'une monarchie de droit restreint et contesté. Ils acceptent la démocratie dont ils sont le cœur, pourvu qu'elle laisse posséder, vendre, acheter, fabriquer, hériter, transmettre, jouir; ils font porter leur rancune sur les hommes plus que sur la chose. Haine aux républicains, mais conservons la République. Voilà leur mot.

Entretenez-vous avec les diverses classes du peuple, c'est la même raison, mais avec un sentiment de fierté et d'espérance de plus. Le peuple des campagnes, qui est la plainte éternelle de la terre, se plaint de l'impôt, de la dureté des temps, de la négligence du gouvernement, de la République comme de la Monarchie. Mais il ne peut dissimuler la jouissance secrète et naturelle qu'il éprouve et qu'il couve de posséder dans le suffrage universel sa part de souveraineté! Il est homme, il est citoyen, il est compté! C'est sa noblesse à lui que son bulletin; c'est son parchemin que son inscription aux listes électorales! Cette noblesse n'enrichit pas, il est vrai, mais elle élève cette classe innombrable au dessus du sillon, au dessus du dédain, au dessus de toute oppression de classe à classe. Il souffre toute l'année, si vous voulez; mais il y a un jour où le paysan règne, où il tient l'égalité dans sa main, où il délibère avec lui-même et avec ses voisins sur le consentement qu'il donnera ou qu'il refusera à son gouvernement; on le recherche, on le ménage, on le sollicite, il se sent *quelque chose* maintenant, comme il dit; les anciens avaient un jour de saturnales qui égalaient l'esclave au maître; la République moderne, qui est le dernier degré de l'émancipation des serfs, a le suffrage universel qui subordonne pour toute l'année le candidat au paysan. Cette dignité permanente de titre d'électeur est profondément entrée dans l'âme des peuples de la campagne. Tout gouvernement, toute contre-révolution qui lui raviront cette dignité qui le console lui paraîtront commettre un attentat, tôt

ou tard vengé, contre sa nature. La République est sa souffrance quelquefois, mais c'est son orgueil. Ne craignez pas qu'il l'oublie longtemps. Seulement après avoir été aveuglé et étourdi quelques semaines par la poussière d'idées fausses et éblouissantes que les sectes socialistes lui jetaient aux yeux pour le pousser aux lois *agraires*, à la propriété sans travail, à l'égalité des misères par l'égalité du sillon ; il a réfléchi à lui tout seul, il a ruminé son bon sens ; il a reconnu la ruine sous le charlatanisme et le chaos sous la ruine. Il entend la République comme l'ennoblissement de toutes les propriétés, et il est résolu à défendre la sienne dans celle des autres. Il ne demande au gouvernement républicain que le possible, c'est à dire l'égalité dans les droits et dans les charges de la terre.

Que si vous passez aux classes ouvrières des villes, vous trouvez la même amélioration dans la raison de cette partie de la population. Sensée, généreuse, sublime pendant les premiers mois de la révolution, cette classe, plus instruite, plus mobile, plus corruptible, plus agglomérée, plus accessible aux vertiges qui enivrent par moment les masses en mouvement, a été entraînée cruellement quelques mois après par les promesses exagérées, par les théories sonores et par les excitations coupables des écoles communistes et terroristes, par les journaux et par les clubs. Elle a eu des égarements déplorables en mai, en juin 1848 ; depuis, elle a agité, elle a menacé, elle a vociféré, elle a rappelé les mauvaises paroles et les mauvais souvenirs d'une époque de colère et de crimes. Si les vertiges de cette partie flottante et turbulente des ouvriers des villes manufacturières avaient duré, c'en était fait de la République. La manière dont elle prétendait l'interpréter l'aurait rendue menaçante et odieuse à tout le reste de la nation. Elle aurait péri en peu de mois étouffée dans les mains des démagogues. Mais il faut rendre justice à la masse de ces ouvriers ; leur bon sens et leur bon cœur naturels répugnaient à ces excès et s'affligeaient déjà de ces scandales. Ce n'était que l'écume, ce n'était pas l'élément qui était vicié. Aussi dès que le commu-

nisme a eu dit son dernier mot; dès que la démagogie a eu versé son premier sang aux journées fatales de juin, les classes ouvrières ont senti l'horreur et les dangers; la réflexion et le sentiment les ont rendues à la raison. A l'exception d'un petit nombre de fanatiques inintelligents qui croient comprendre l'impossible, rien de plus sensé, de plus résigné et de plus raisonnable que le langage des classes ouvrières aujourd'hui. Elles ont frémi de l'abîme où la guerre sociale à laquelle on les poussait jetterait eux, leur famille, leur salaire, leur travail, leur outil, leur pain, leur moralité. Elles ont compris par expérience qu'une menace aux capitaux était une disparition irrémédiable du salaire et de la consommation; que le coup ou la mesure qui frappait un riche tuait dix mille pauvres. Elles aiment, elles défendront, elles releveront mille fois la République, parceque la République, en relevant la dignité du prolétaire et en donnant sa représentation légitime à toutes les classes même les plus déshéritées, leur promet la sollicitude du gouvernement, la fraternité volontaire avec les aînés de la propriété, l'instruction, l'assistance à plus larges doses, le titre, les droits, la noblesse de citoyens. Mais bien loin de vouloir perdre en les arrachant avant le temps ces fruits lents et sûrs du gouvernement d'égalité, elles sont résignées à les attendre par la patience, à les gagner par le travail, à les conserver par l'ordre. Voilà le langage que tiennent partout les ouvriers éclairés, ceux qui font et qui expriment l'opinion vraie de leur profession. Nous voulons la République, mais nous comprenons que pour la conserver et pour la féconder au profit de nos enfants il faut la rendre acceptable et sûre aux autres classes. Nous l'avons compromise en la voulant pour nous tout seuls, nous la sauverons en cessant de la faire craindre au reste de la nation. Que la République prenne toutes les conditions de force, d'ordre, de stabilité qu'il conviendra à la nation de lui donner, nous ne combattrons que si on veut nous enlever dans la République elle-même le gage de notre égalité et de notre avenir.

## XVI.

Or dans une nation dont toutes les classes parlent et agissent ainsi, sauf une imperceptible minorité d'agitateurs en bas et une imperceptible minorité d'imprudents et d'aveugles en haut, qu'y a-t-il à craindre des prochaines solutions que demandera la République?

La raison est le caractère général des pensées et des actes de la nation dans toutes ses zones, dans toutes ses classes. Elle viendra tout entière au secours d'elle-même au jour des solutions.

Cette raison générale me prouve que la solution qu'elle saisira sera encore la république, la république régularisée et consolidée, la république de probité et de modération, telle qu'elle nous apparut, comme la nécessité et le salut du pays, le lendemain du 24 février.

## XVII.

Que craignez-vous donc de l'avenir? et pourquoi n'applaudissez-vous pas sincèrement comme nous à la sagesse du Message? Le Message se fie à la nation, au temps et à Dieu du salut de la France. Ces paroles prouvent que le chef du gouvernement est pénétré de cette raison générale qui est revenue si promptement et si unanimement à toutes les classes de la nation.

Il laissera aller la France à son courant et la Constitution à son terme, et qu'a-t-il pour lui et pour nous de mieux à faire? Aimez-vous mieux qu'il fasse un parjure que de tenir son serment? Aimez-vous mieux qu'il fasse un coup d'état, c'est à dire un crime et une aventure, que de faire son devoir? Aimez-vous mieux qu'il vous précipite dans l'inconnu que de marcher en plein soleil avec vous dans le droit chemin de la légalité et de la Constitution?

## XVIII.

Vous dites : Mais qui nous assure que l'Assemblée constituante qui viendrait pour faire les deux ou trois modifications nécessaires et prévues à la Constitution ne sera ni une assemblée de démagogues sanguinaires, ni un cénacle de socialistes les yeux bandés, ni une assemblée de royalistes fous pressés d'étouffer la République et de se battre après pour se disputer sur nos ruines la place de deux on trois trônes ?

Qui vous le dit! la France elle-même. Voulez-vous un meilleur témoin, un plus sûr garant ? Quelle que soit la manière dont vous l'interrogiez en 1852 (et je ne doute pas que ce soit par le suffrage universel purifié, mais rétabli dans son universalité), elle vous répondra par ce qu'elle est. Est-ce que la France est un club de démagogues sanguinaires ? est-ce que la France est une secte de socialistes chimériques et aveuglés par le fanatisme de l'impossible? est-ce que la France est un salon de royalisme insensé et de trône à tout prix, même au prix de la société perdue? Vous savez bien que les différents partis sont, le premier, un parti qui ne compte pas, le parti du crime! le second, un parti qui ne compte plus, le parti des rêves ; le troisième, *trois partis* en un, qui se neutralisent les uns les autres, et qui, lors même qu'ils se coaliseraient, ne prévaudraient pas contre les dix millions de voix du peuple ennobli par le suffrage universel et par l'égalité. La France ne vous enverra que ce qui est en elle, soyez-en sûrs, une assemblée constituante d'hommes de toutes les classes, pris avec réflexion dans tous les partis honnêtes dont elle se compose, et en proportion exacte du nombre et de la valeur morale de chacun de ces partis, c'est à dire l'image de la France elle-même ! et elle les enverra avec le mandat de prudence, de modération et de salut commun dont la France est de plus en plus inspirée ! Voilà ce que sera l'Assemblé constituante, parce qu'elle ne peut pas être autre chose!

Ce sera l'Assemblée constituante de 1848 après expérience, examen et réflexion. Voilà, encore une fois, entre les mains de quelle assemblée votre sort sera confié en 1852. Ajoutez un gouvernement établi, une administration en vigueur, une armée fidèle à son devoir et à la nation, et la solution qui sortira d'une pareille assemblée souveraine sera la république représentative, parceque si cette solution était la république de 1793, elle serait démentie par le temps; si elle était la république socialiste, elle serait démentie par le bon sens et par la société; et si cette solution était monarchie, elle serait démentie par l'impossible et par dix révolutions!

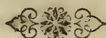
Le Message du Président de la République a donc eu raison de dire : *Dieu fera le reste!* Mais Dieu, dans sa providence, se sert pour agir de la main des peuples, et le peuple n'aura d'autre solution sous la main que la République. Le Message l'a compris et il l'a dit d'avance. C'est là son génie!

LAMARTINE.

*Représentant du Peuple.*



# ALMANACH POLITIQUE.



## NOVEMBRE.

La rentrée de l'Assemblée législative a été précédée de quelques légères brouilleries de pouvoirs. Ces brouilleries sont aujourd'hui apaisées; nous les mentionnons uniquement par scrupule pour l'exactitude de cette chronique.

Le général Changarnier répond au déplacement du général Newmayer par l'ordre du jour suivant :

« Aux termes de la loi, l'armée ne délibère point; aux termes des « réglements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration « et ne proférer aucun cri sous les armes.

« Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes placées « sous son commandement. »

Cet ordre du jour était un blâme indirect des cris que les troupes avaient poussé sous les armes à la revue du camp de Satory. Il semblait relever un défi, aggraver le désaccord que l'opinion publique prétendait exister entre le ministre de la guerre et le général en chef de l'armée de Paris.

C'est au milieu des préoccupations de ce conflit que le *Journal des Débats* publie cette grave nouvelle :

« La commission de permanence de l'assemblée s'est réunie au-« jourd'hui. Elle a consacré presque toute sa séance à délibérer sur

« un incident fort singulier. L'un de ses membres a déclaré de la ma-
« nière la plus formelle qu'il était à sa connaissance que dans la soi-
« rée du 29 octobre, vingt-six individus parmi les membres les plus
« exaltés de la *Société du Dix-Décembre* ont tenu une séance extraor-
« dinaire où ils ont agité hautement le projet d'assassiner le prési-
« dent de l'Assemblée Nationale, M. Dupin, et le commandant en
« chef de l'armée de Paris, M. le général Changarnier, comme étant
« tous les deux le grand obstacle à l'accomplissement des desseins
« de la Société.

« Ce projet aurait été adopté à l'unanimité, et on aurait procédé
« au tirage au sort pour désigner ceux qui devaient mettre à exécu-
« tion ce double attentat. En conséquence, on aurait mis dans un
« chapeau vingt-quatre bulletins blancs et deux portant l'un la let-
« tre C. et l'autre la lettre D.

« Chacun des vingt-six membres aurait été appelé à tirer succes-
« sivement un bulletin. Celui qui aurait amené le bulletin avec la let-
« tre C aurait aussitôt déclaré en termes énergiques qu'il était prêt
« à exécuter la décision de la réunion. Celui auquel serait échu le
« bulletin avec la lettre D aurait gardé le silence.

« Le président de la réunion ayant annoncé que le jour de l'exé-
« cution serait ultérieurement fixé, les vingt-six membres se se-
« raient alors séparés. Les délibérations subséquentes donneraient
« lieu de croire qu'on aurait été disposé de faire quelque tentative
« de ce genre le jour de la réouverture de l'Assemblée.

« Telles sont, d'après ce que nous croyons savoir, les étranges
« révélations dont s'est occupée aujourd'hui la commission de per-
« manence. Avant de se séparer, la commission, qui depuis un mois
« avait demandé la dissolution de la *Société du Dix-Décembre*, qui
« a toujours présenté à ses yeux le caractère d'une société politique
« défendue par les lois, a chargé trois de ses membres, MM. Baze,
« Léon Faucher et Monet, de se rendre auprès du ministre de l'in-
« térieur pour lui exprimer son profond étonnement de ce que l'au-
« torité n'ait pas cru devoir prévenir le président de l'Assemblée
« Nationale et le général en chef de l'armée de Paris des projets
« qu'on tramait contre eux, et de ce qu'aucune mesure n'ait encore
« été prise pour fermer cette dangereuse Société.

« La commission s'est ajournée à après-demain samedi. »

Le lendemain un décret inséré dans la partie officielle du *Moniteur* semblait confirmer la révélation du *Journal des Débats*. Ce décret était ainsi conçu :

« Un décret rendu le 7 de ce mois, par le Président de la Répu-
« blique, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'Etat
« entendu, prononce la dissolution de la Société de secours mutuels
« établie à Paris sous la dénomination de *Société du Dix-Décembre*. »

Mais en même temps que le gouvernement prononçait la dissolution de la *Société du Dix-Décembre*, le préfet de police démentait en ces termes le mystérieux complot dénoncé à la France par le *Journal des Débats* :

« Les faits indiqués dans l'article qui précède, disait le préfet de
« police, sont complétement dénués de fondement. Le prétendu

« complot n'est qu'une mystification, dont un agent, qui n'est pas « sous mes ordres, paraît avoir été la dupe.

« Je regrette de n'avoir pas été mis en demeure de contrôler ces « allégations avant qu'elles aient été livrées à la publicité. »

M. Carlier ne se bornait pas à ce démenti public; pour lui donner en quelque sorte une sanction il prenait l'arrêté suivant :

« Attendu que, dans une récente occasion, M. Yon a cru devoir « adresser des rapports inexacts à des membres de l'Assemblée « Nationale sur une prétendue conspiration contre le général Changarnier et le président de la Chambre, sans avoir aussitôt transmis « ses rapports à la préfecture de police, qui n'a pu, en conséquence « les contrôler et les rectifier, et, au besoin, prendre les mesures « nécessaires.

« Qu'il est résulté de cette infraction aux ordres qu'il avait reçus, « des conséquences fâcheuses pour l'ordre public; et qu'en agissant « ainsi, il a, non seulement manqué aux règles de la hiérarchie mais « a encore compromis la responsabilité de M. le préfet de police;

« Arrêtons ce qui suit :

« Le traitement de M. Yon, commissaire de police près l'Assemblée Nationale. est suspendu jusqu'à nouvel ordre. »

De son côté le général Piat adressait au *Journal des Débats* une lettre pour dégager la *Société du Dix-Décembre* de toute responsabilité dans les agitations politiques du moment. Nous citons les propres paroles du général :

« Je suis l'un des fondateurs de la *Société du Dix-Décembre*, et « depuis son origine je n'ai cessé de la présider; je déclare donc, sur « mon honneur militaire :

« Que jamais la *Société du Dix-Décembre* ne s'est occupée de « politique;

« Que son seul but a été de réunir, par l'association, des hommes « honnêtes devant se prêter mutuellement assistance et les soustraire « par là à des passions désorganisatrices.

« Il est faux qu'il y ait eu réunion le 29 octobre.

« Les seules séances rapprochées de cette date ont eu lieu le « 25 octobre et le 1er novembre, et dans ces réunions, que j'ai pré- « sidées, je le répète, il n'a pas été question de politique.

« Quant au complot dont vous parlez, je croirai dégrader ma vie « entière si je descendais à démentir l'existence d'une délibération « dont l'assassinat aurait été l'objet.

« Ces explications, je l'espère, engageront le membre de la com- « mission de permanence auquel vous devez ces étranges détails, à « nous fournir le moyen de remonter à la source d'une pareille ca- « lomnie, afin d'en poursuivre les auteurs.

« Nous avons trop de confiance dans la loyauté de votre caractère « pour ne pas compter que vous vous empresserez d'accueillir cette « réclamation. »

Au moment où M. Carlier frappait M. Yon dans ses appointements, des questeurs de l'Assemblée rédigeaient sous forme de proposition la protestation suivante contre la mesure du préfet de police :

« Art. 1er. Il est établi, pour la police de sûreté de l'Assemblée nationale, un commissaire spécial de police placé exclusivement sous les ordres du président et des questeurs.

« Art. 2. Il exerce, comme commissaire de police et officier auxiliaire de police judiciaire, les fonctions déterminées par le chapitre V, livre 1er, du Code d'instruction criminelle.

« Art. 3. Il est nommé et peut être révoqué par le bureau de l'Assemblée, sur la proposition des questeurs.

« Art. 4. Le traitement du commissaire de police et les dépenses de la police de sûreté de l'Assemblée Nationale sont inscrits au budget de la dotation de l'Assemblée Nationale. »

La rentrée de l'Assemblée et la lecture du Message éteignent toutes les velléités de discorde entre les pouvoirs. La France est prospère; elle répugne à l'agitation. Jamais, de l'aveu même des princes du commerce, les transactions industriels n'ont été plus nombreuses que cette année. La paix publique est la passion de tous les bons esprits. C'est ce là que l'Assemblée paraît comprendre dès la première séance. Un membre de l'opposition ayant demandé communication des procès-verbaux de la commission de permanence, l'Assemblée refuse cette communication pour ne pas provoquer des débats irritants et déchaîner sur le pays des tempêtes de tribune.

L'Assemblée procède ensuite à la nomination de son bureau.

Elle choisit de nouveau pour président M. Dupin, pour vice-présidents MM. Bedeau, Daru, Benoist d'Azy et Léon Faucher, et pour secrétaires, MM. Arnaud de l'Arriége, Lacaze, Peupin, Heckeren, Chapot et Bérard.

Elle valide, malgré une protestation de M. Michel de Bourges, l'élection de M. de Lahitte, nommé représentant dans le département du Nord, en vertu de la nouvelle loi électorale.

Elle repousse ensuite, à une forte majorité, l'autorisation de poursuites contre M. Chavoix pour délit de duel.

Des députés semblent avoir apporté de leurs départements des tendances plus libérales qui se manifestent dans leurs premières délibérations, ainsi ils adoptent la mesure éminemment démocratique qui permet aux conducteurs des ponts et chaussées d'arriver, par la voie du concours, au grade d'ingénieur, et ils votent deux projets de loi, de M. de Melun, destinés à améliorer les conditions de propreté et de salubrité pour les ouvriers de nos villes.

L'opposition demande à interpeller le ministère sur le régime des détenus politiques renfermés dans les forts de Belle-Isle. Une sentinelle aurait fait feu, à ce qu'il paraît, sur un prisonnier qui se montrait à la fenêtre. L'opposition proteste contre la sévérité d'une pareille consigne. M. Baroche répond que la sentinelle ne s'est décidée à exécuter la consigne qu'après avoir sommé quatre fois le détenu de se retirer. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Elle discute à une séance suivante la proposition de M. le général Grammont, qui demande à transférer hors Paris le siége du gouvernement. Le général prononce, à ce sujet, un discours dont nous extrayons ce remarquable passage :

« Disons, à la gloire de la République, qu'elle a donné à tous le « droit de défendre l'ordre social; elle a fait ses preuves en juin, « grâces lui en soient rendues.

« Et qu'on ne vienne pas dire que ma proposition est dirigée « contre la République; car, pendant que d'un côté on m'a de- « mandé si je voulais détruire la République, on m'a demandé d'un « autre si je voulais la rendre éternelle.

« Que l'on me demande maintenant si je désire le maintien de la « République, et je réponds : Oui, si elle veut être noble, grande « et généreuse; oui, si elle veut renier les excès de 93 et les in- « famies de 1848.

« Mais je dis : Non, si elle doit être synonyme d'amoindrissement « de l'autorité; non, si elle doit être synonyme d'affaiblissement du « pouvoir et des lois.

« Non, encore, si elle est là comme une mine toute prête à faire « explosion sur le pays.

« Les provinces sont anti-révolutionnaires par dessus tout ; elles « appellent de toutes leurs forces la paix et la sécurité intérieure ; « elles appellent par ma proposition les partis à déposer aux pieds « de la France, les haines, les rancunes, les petites passions, les « discussions de principes qui peuvent perdre la nation.

« La République n'aurait pas été le gouvernement de mon choix, « mais je n'ai jamais méconnu sa raison d'être.

« En février 1848, la terre a manqué à la fois sous les pieds de « tout le monde. Honte éternelle sur les pouvoirs qui se sont éva- « nouis au même instant, sans faire entendre une seule protestation, « arrachant même les armes de ceux qui voulaient les défendre. « Disons-le franchement, le gouvernement de tous n'a pris la place « de personne; il l'a trouvée vacante.

« Ces sentiments pour la République n'eussent-ils pas été les « miens, qu'ils le deviendraient en présence de l'égoïsme qui af- « flige le pays. Il n'appartient pas plus aux hommes qui se vantent « de conspirer depuis trente ans, qu'à ceux qui, dans une espèce « d'immobilité et de fatalisme turc, attendent que le triomphe de « leurs idées sorte de l'excès même du mal.

« Au lieu de nous occuper du nom et de la forme politique du « gouvernement, occupons-nous des moyens qui garantissent son « existence et sa solidité. »

Nous enregistrons avec bonheur ces paroles. Elles sont les premières paroles de justice que nous entendons sortir des rangs de la majorité pour les hommes de dévoûment qui ont fondé la République. *En février*, dit le général de Grammont, *la terre a manqué à la fois sous les pieds de tout le monde. Disons-le franchement, le Gouvernement de tous n'a pris la place de personne. Il l'a trouvée vacante*. Un pareil aveu glorifie le général de Grammont. Il a donné le premier dans son parti le signal de la vérité. Sa proposition ne pouvait pas être prise en considération. Son discours le sera.

Au milieu des symptômes d'apaisement général des esprits, des troubles ont éclaté à Bourg Saint-Andéol, dans le département de l'Ardèche. La population a voulu s'opposer de vive force à l'ar-

restation d'un adjoint impliqué dans le complot de Lyon. Cette émeute, qui a produit dans l'opinion publique l'impression d'un funeste anachronisme, a été rapidement comprimée. Malheureusement le sang a coulé. Une personne a été tuée et une autre personne blessée.

Mais en ce moment tous les regards sont tournés du côté de l'Allemagne. Après avoir longtemps hésité en face de l'Autriche, après avoir accepté l'invasion du duché de Hesse-Cassel et avoir éloigné du ministère le ministre le plus hostile à la politique autrichienne de Radowitz, le roi de Prusse se décide enfin à repousser les prétentions de l'Autriche; il appelle aux armes la landwer et convoque la chambre des députés. Voici le discours qu'il a prononcé.

« Messieurs les députés,

« Vous verrez par les budgets financiers pour l'exercice 1851 que « non seulement les recettes de l'Etat se sont en général accrues, « mais qu'on s'est également efforcé, autant que faire se pouvait, « d'introduire des réductions dans les dépenses. Cependant il sera « impossible de couvrir avec les recettes ordinaires les besoins de « l'Etat que les suites de l'ébranlement de l'année 1848 ont accrus; « il sera par conséquent inévitable de faire extraordinairement ap- « pel aux ressources du pays. Je recommande à votre plus grande « sollicitude l'examen des propositions qui vous seront soumises par « mon gouvernement.

« Il vous sera rendu compte complétement de l'emploi du crédit « de 18 millions de thalers pour le département de la guerre.

« Les dangers qui vous ont engagés à accorder ce crédit ne sont « cependant pas encore écartés. Mes relations pacifiques avec les « grandes puissances ne sont pas interrompues, à la vérité; mais « malheureusement mon intention de procurer aux Etats allemands « une harmonie avec leurs besoins n'a pu malheureusement être « réalisée jusqu'à présent. Je persiste, confiant dans l'avenir, dans « l'idée qui jusqu'ici a dicté tous mes efforts: mais je n'en repren- « drai la réalisation sur de nouvelles bases que lorsque l'organisa- « tion future de toute la Confédération germanique sera décidée.

« J'ai l'espoir que les négociations qui s'y rapportent amèneront « promptement un heureux résultat.

« La paix avec le Danemarck est conclue et ratifiée, mais elle « n'a pas encore pu être mise à exécution dans toutes ses clauses.

« Des complications de la nature la plus fâcheuse se sont produi- « tes dans un pays allemand, situé dans notre voisinage. Une ten- « tative d'intervention, faite isolément, menaçait de porter atteinte « aux droits de la Prusse et a donné lieu à des mésintelligences « dans lesquelles nous sommes directement mêlés. Nos objections « fondées sur notre position géographique et militaire n'ont point « obtenu, auprès du souverain de ce pays ni auprès de ses alliés, « l'attention qu'elles méritaient.

« En outre, il y a eu dans des contrées éloignées du théâtre de « ces dissensions et voisines de nos frontières, des concentrations de « troupes qui menaçaient la sûreté de la monarchie. C'est alors que

« moi aussi je n'ai pu différer davantage ce que j'avais si longtemps « hésité à faire. J'ai appelé toute la force guerrière du pays ; je vois « avec orgueil et avec joie que toute la partie de mon peuple apte « à porter les armes se lève comme un seul homme, et se joint à « mon armée dont la bravoure et la fidélité sont éprouvées.

« En très peu de temps, nous nous trouverons armés et plus forts « qu'à aucune autre époque des temps anciens ou récents. Nous ne « cherchons pas la guerre, nous ne voulons porter atteinte aux « droits de personne, nous ne voulons imposer nos propositions à « qui que ce soit ; mais nous exigeons une organisation de la patrie « commune qui soit conforme à notre position actuelle en Allemagne « et en Europe,et réponde à l'ensemble des droits que Dieu a remis « en nos mains. Nous avons pour nous le bondroit ; nous le défen- « drons,et resterons forts et préparés sous les armes jusqu'à ce que « nous soyons sûrs que ce droit a été reconnu.

« Nous le devons à la Prusse, nous le devons à l'Allemagne.

« J'ai la confiance que notre attitude suffira pour sauvegarder nos « droits ; elle est, si nous parvenons à ce but, sans danger pour le « repos de l'Europe, car mon peuple est sage autant que fort.

« C'est à vous, Messieurs, de m'accorder les moyens qui permet- « tent d'arriver à ce but. Je regrette les sacrifices qui, pour cet « objet, doivent être imposés à la nation ; maisje sais que votre zèle, « Messieurs les députés, ne restera pas en arrière de toutes les « classes de la population. Vous donnerez la preuve que notre « Constitution, à laquelle je suis inviolablement attaché, loin de « paralyser l'action énergique de la Prusse, sert à la faciliter.

« Et de même que dans l'entraînement du moment, tous les par- « tis se sont confondus dans le peuple, de même que le peuple et « l'armée sont unis avec moi et entre eux, de même vous aussi, les « représentants de cet admirable peuple, vous vous joindrez à moi, « unanimes et fermes dans les dangers du présent.

« Donc, que notre devise soit : « Union et fidélité, confiance en « Dieu, et dans un même esprit, l'antique et véritable esprit prus- « sien ! »

« C'est ainsi que Dieu nous a souvent et puissamment aidés et « qu'il nous aidera encore.

« Telle est ma ferme confiance ! »

Ce discours a été accueilli par de vifs applaudissements. La Chambre des députés paraît disposée à la guerre. Partout la landwer se lève avec enthousiasme à l'appel du gouvernement.

Dans cette circonstance, le gouvernement français croit devoir placer sur le Rhin une armée d'observation. *Le Moniteur* publie le rapport suivant du ministre de la guerre au Président.

« Monsieur le Président,

« En présence des événements politiques qui agitent l'Allemagne, « et quoique le gouvernement soit décidé, comme l'explique votre « Message, à rester dans la plus stricte neutralité tant que les intérêts « français et l'équilibre de l'Europe ne seront pas compromis, il est « d'une sage prévoyance de réunir, dans les divisions territoriales « du nord et de l'est, un nombre de troupes suffisant pour faire « face à toutes les éventualités.

« J'ai donc l'honneur de soumettre à votre approbation un projet « de décret qui appelle à l'activité 40,000 des 78,500 jeunes soldats « encore disponibles sur le contingent de la classe 1849.

« Ces jeunes soldats seraient affectés principalement aux régi« ments d'infanterie placés dans les divisions indiquées ci-dessus « pour élever leur effectif à 2,500 hommes, et subsidiairement, se« lonles besoins, aux autres corps de même arme.

« Quant à la cavalerie, son effectif étant en général suffisant, et « surtout dans les divisions du nord et de l'est, où le nombre des ré« giments est assez considérable, elle ne recevra, par exception, « qu'un très petit nombre des hommes appelés.

« Les dépenses résultant de cet accroissement d'effectif donneront « lieu à la présentation d'un projet de loi qui sera prochainement « soumis à votre approbation, et ensuite porté à l'Assemblée Na« tionale. »

Au moment où le roi de Prusse ouvrait son parlement par des déclarations belliqueuses contre l'Autriche, un autre souverain ouvrait son parlement par des déclarations pacifiques en faveur de la liberté.

Après avoir échoué dans sa tentative d'affranchir la nationalité italienne, le Piémont ne semble plus s'attacher qu'à fonder des institutions représentatives sur les ruines du despotisme.

Le roi de Piémont a prononcé devant les deux chambres le discours suivant, que la population tout entière a accueilli des plus vifs applaudissements.

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés.

« A l'ouverture de la dernière session, je vous ai fait entendre « des paroles de confiance et d'espoir.

« Vos actes les ont pleinement justifiées, et j'éprouve une satis« faction profonde à vous en rendre ici un solennel témoignage.

« Déjà, grâce à la sage prudence du parlement et à la confiance « paisible de notre peuple, l'édifice de nos institutions s'élève et « s'affermit sur les bases posées par mon auguste père.

« En tout temps, la plus belle entreprise de la vertu humaine « a été de faire jouir un État de cette liberté qui ne repose que sur « des lois justes, impartialement appliquées et universellement « obéies.

« Poursuivons cette grande œuvre, et que l'Italie donne le noble « exemple d'un peuple qui, au milieu de tant d'actes de destruction, « a su avoir le courage et le bon sens de construire !

« C'est dans ce but qu'il importe avant tout de régler les finances. « La prospérité toujours croissante du pays, la soumission éprouvée « des peuples du Piémont aux sacrifices nécessaires, en facilitent « également les moyens.

« J'appelle votre plus grande attention sur les lois que mes mi« nistres vous proposeront dans ce but, ainsi que sur celles intéres« sant le perfectionnement des diverses administrations civiles ou « militaires.

« J'ai l'espoir que les conventions commerciales récemment con« clues ou en voie de se conclure avec quelques gouvernements, et

« que les changements à introduire dans les lois économiques pro-
« cureront à notre commerce une extension utile.

« Les relations pacifiques entre mon gouvernement et les Etats « étrangers n'ont éprouvé aucune altération.

» Les efforts de mon gouvernement n'ont pu, jusqu'à présent, « surmonter les difficultés qui se sont élevées entre nous et la cour « de Rome à la suite de lois qu'il n'était pas permis au pouvoir de « refuser aux nouvelles conditions politiques et légales de l'Etat. « La règle de nos actes et de notre conduite a été constamment le « respect que nous professons tous pour le Saint-Siége, uni à une « ferme résolution de maintenir intacte l'indépendance de notre « législation.

« Fidèles à nos devoirs, persévérants dans l'exercice de nos droits, « nous espérons que le temps et l'heureuse influence de l'esprit « religieux et de la civilisation nous feront obtenir cette harmonie, « l'un des premiers besoins de l'état social.

« Les princes de ma famille ne se sont appliqués à recueillir « d'autre richesse que celle de l'estime et de l'amour des peuples. « Vous avez voulu prouver que leur conduite était moins une noble « abnégation qu'une confiance juste et bien placée.

« Cette nouvelle preuve de votre affection, jointe au dévouement « entier et unanime qui vous a fait supporter le poids d'une longue « session, est à mes yeux le gage certain d'un parfait accord entre « les pouvoirs de l'Etat. Forts, parceque nous sommes unis, nous « traverserons sans encombre les graves circonstances de notre « époque, et nous atteindrons à cette tutélaire et honorable stabilité « qui ne peut résulter que de la confiance des peuples, fondée sur « la bonne foi des princes et la probité du gouvernement. »

Nous ne pouvons que souhaiter au gouvernement piémontais de persévérer dans de pareilles idées de modération et de libéralisme.

E. Pelletan.

L'un des Propriétaires, J. Mirès.

LE

# CONSEILLER DU PEUPLE.

## Première Partie.

## ALLEMAGNE.

—

### QUESTION TERRITORIALE.

I.

La Prusse, de Memel à Luxembourg et à Sarrelouis, est un long promontoire mince, aventuré à travers l'Allemagne; au cœur c'est une espèce d'archipel dont les possessions séparées, enclavées de toutes parts dans de petits états indépendants, semblent chercher à se rejoindre pour former une puissance compacte à laquelle l'Angleterre par le Hanovre, le duché de Hesse par Cassel, le duché de Brunswick au centre, le Holstein à l'est, la Pologne au nord, l'empire d'Allemagne au sud résistent de toutes parts. Il n'y a qu'à ouvrir la carte pour se convaincre que la Prusse est une excroissance moderne sur l'antique fédération germanique, une espèce de polype étendant ses bras de tous côtés pour saisir une solidité qui lui a échappé jusqu'ici, malgré le génie à la fois hardi et obstiné du grand Frédéric. De quelque côté que vous considériez la Prusse territoriale, elle présente l'aspect d'une pierre d'attente tendue de tous les côtés pour recevoir des adjonctions

et des compléments de territoires, et de quelque côté que vous la considériez politiquement elle présente une expectative et une menace au reste des états allemands. Aussi est-ce une puissance admirablement inventée par l'Angleterre, par la Russie et par la France pour dissoudre et décomposer ce grand bloc d'unité germanique qui, par son poids seul, en s'inclinant au nord ou au midi, pouvait emporter un des bassins de la balance du monde, dominer le continent, peser sur la mer du Nord, sur la mer Baltique et sur l'Adriatique, enlever la Pologne à la Russie et la libre possession de trois mers à la Grande-Bretagne.

II.

L'Autriche, au contraire, présente dans la configuration de ses états héréditaires une masse compacte, épaisse, d'aplomb sur elle-même, n'ayant besoin de s'aventurer d'aucun côté pour être forte et pour attirer à elle des nationalités excentriques, excepté vers la Hongrie, que le poids de l'empire ottoman et la gravitation naturelle des temps lui assimilent, et excepté vers Venise, que l'impolitique traité de Campo-Formio ui a donnée en gage d'une prédominance fatale en Italie et d'une influence croissante en Orient.

---

## QUESTION POLITIQUE.

I;

La révolution de Février, quoi qu'on en dise, couvait en Allemagne et surtout en Prusse bien avant d'éclater à Paris. Sous des gouvernements en apparence despotiques et militaires, l'Allemagne avait toujours pensé librement ; elle avait même rêvé plus qu'aucune autre partie de l'Erope. Un des grands points de départ de la révolution de 89 fut évidemment la cour du grand Frédéric. C'est là que les idées et les livres philosophi-

ques, objet purement commercial en Hollande, venaient se traduire en théories religieuses et politiques dans les académies de Berlin, dans les soupers de Sans-Souci et dans les correspondances du grand Frédéric, de Voltaire, de d'Alembert, de Guibert, de Diderot, qui pendant quarante ans attisèrent le feu de la pensée à Paris. Dresde, Weymar, Stuttgard, Coblentz, Brunswick, Cassel et Kœnigsberg étaient autant de foyers de libre examen et d'audacieuse initiative en philosophie, en religion, en poésie ,en politique et en législation, d'où les libertés les plus téméraires rayonnaient sans obstacle sur l'Allemagne et jusque sur la Russie.

La petitesse de chacun de ces foyers, l'indépendance fédérale de chacun de ces états, de chacune de ces capitales empêchaient les souverains de pressentir et de redouter leur importance. Chacune de ces cours rappelait l'indépendance inoffensive des petits états d'Italie au quinzième siècle, alors que Rome, Florence, Lucques, Sienne n'étaient en quelque sorte que des académies où les libertés de l'art et de la pensée n'étaient elles-mêmes que des jeux de l'esprit humain sans relation et sans portée sur les mœurs du peuple et sur la nature des gouvernements.

La révolution française de 89, en allumant par contre-coup tous ces petits foyers à la fois, fit resplendir en un moment sur l'Allemagne entière l'aurore menaçante de cette philosophie et de cette politique que des regards peu clairvoyants n'y avaient pas encore entrevues. La révolution française fut, en un instant, plus populaire sur la rive droite du Rhin que sur les bords de la Seine. L'enthousiasme de la rénovation et de la démocratie s'alluma comme un incendie à Coblentz, à Liége, à Bruxelles, à Cologne, à Dresde, à Munich, à Francfort, à Weymar, à Kœnigsberg, à Varsovie, enfin jusqu'à Hambourg, où le grand génie épique de l'Allemagne, Klopstock, unit sa voix à celle de Gœthe, de Schiller, de Kant et de tous les philosophes, poètes ou écrivains de l'Allemague pour chanter l'hymne de la révolution de Paris, de la prise de la Bastille et

pour présager des destinées semblables aux peuples endormis du Rhin, du Danube et du Dniester.

Ce mouvement fut si fort que l'Autriche, intéressée par des liens de famille à combattre le principe révolutionnaire et à sauver une fille de Marie-Thérèse, hésita trois ans et n'osa se déclarer contre la France que sur une misérable question de territoires des princes médiatisés, non pas même en son nom à elle, Autriche, mais au nom de ses clients de la confédération. A Berlin, l'hésitation fut plus grande encore; elle alla jusqu'à faire sérieusement pencher la Prusse vers une alliance révolutionnaire avec le cabinet Girondin. Cette indécision se dénoua par une expédition molle, timide, sous le commandement du duc de Brunswick, que sa répugnance à combattre le principe français fit même accuser de trahison. Quant aux petits états limitrophes du Rhin, aux villes anséatiques et aux capitales sur la rive gauche du Rhin l'entraînement fut irrésistible, elles adoptèrent et elles dépassèrent, en un moment, les principes et les institutions les plus démagogiques de la France.

## II.

Mais l'Allemagne a deux natures; et c'est ce qui explique la lente élaboration et la longue stagnation des principes démocratiques et révolutionnaires dans son sein bien que ses idées en fussent pénétrées. L'Allemagne est à la fois philosophique et militaire. Sa nature militaire, son goût pour les armes, son esprit de discipline et d'honneur maintenu par la nécessité de ces guerres continuelles contre la France, les Turcs, la Hongrie, l'Italie du moyen âge, nécessitées aussi par cette rivalité armée de chacun des états toujours menacés de la confédération germanique, étaient une continuelle diversion de l'action à la philosophie et de la pensée aux armes.

L'Allemand citoyen était philosophe et révolutionnaire, l'Allemand enrégimenté n'était plus que soldat. Les armées du grand Frédéric ne se doutaient pas des doctrines qui fermen-

taient dans les livres, à la cour et dans les académies de Berlin. Les armées de Joseph II, luttant sur le Danube contre les Turcs, en Lombardie contre Milan, à Bruxelles contre l'insurrection des Pays-Bas, ne se doutaient pas de la philosophie libérale, irreligieuse et démocratique de leur empereur. Enfin les armées du duc de Brunswick, cet Agamemnon de l'Allemagne, ne se doutaient pas de la complicité de leur généralissime avec Condorcet, Clootz, Sièyes, Bailly, Marmontel et tous les philosophes et francs-maçons des loges maçonniques, des académies et des assemblées nationales de Paris. Les guerres de Bonaparte, diversion la plus funeste que l'ambition d'un homme ait jamais faite au cours naturel des idées et des choses, en concentrant toute la pensée allemande sur la défense de sa dignité, de son honneur, de son indépendance et de son sol, étouffèrent fatalement l'instinct progressif de l'Allemagne sous l'instinct plus sacré de l'indépendance. L'horreur de la conquête y tua la liberté.

Et ce ne fut qu'après son asservissement, après Austerlitz, après Iéna, après Wagram, que l'indignation contre la servilité et la lâcheté de ses princes réveilla en Allemagne le génie de la liberté, et fit renaître l'idée révolutionnaire comme une vengeance du joug de la conquête dont Napoléon l'avait flétrie.

Cette terreur du nom de Bonaparte, cette horreur du joug français, cette répulsion à l'esprit de conquête et ces menaces continuelles que les journaux et les tribunes survivant à l'empire portaient au-delà du Rhin, maintinrent pendant trente ans l'Allemagne sur le qui-vive, et lui firent craindre de favoriser de nouvelles invasions françaises en avouant la moindre faveur pour les idées et les systèmes qui soufflaient d'ici. La démocratie elle-même paraissait suspecte à une nation démocratique, du moment où cette démocratie portait le nom de la France et l'enseigne du drapeau tricolore.

Mais la rentrée de la France dans ses limites, les trois longs règnes de paix des Bourbons des deux branches, la pondéra-

tion parfaite de cet équilibre européen auquel nul désormais ne peut impunément porter atteinte, finirent cependant par calmer les ressentiments et les terreurs de l'Allemagne pour sa nationalité. Dès qu'elle ne vit plus dans la France une invasion de son territoire, elle y vit une alliée de sa philosophie et de ses progrès. Le libéralisme allemand se développa du même mouvement que la démocratie française; bientôt même le socialisme allemand dépassa la démocratie sensée et modérée de notre pays, car le génie allemand est *exagérateur* et *songeur* de sa nature, comme l'imagination et la paresse. Il déborde facilement du possible dans le chimérique, il s'égare dans les nuages de l'utopie, il rêve éveillé, il est en un mot plus théorique que pratique. De là le socialisme fanatique et ahuri de quelques écoles nébuleuses et démagogiques de la Basse-Allemagne. C'est le contraire du génie français, qui porte son bon sens pratique jusque dans les révolutions, et qui ne conçoit en général que ce qu'il peut exécuter, parcequ'il exécute vite et bien ce qu'il a conçu.

## III.

C'est dans cette situation d'esprit public que la révolution de Février, *accident* selon les uns, progrès selon les autres, grand événement pour tous, trouva l'Allemagne. Un faux mouvement, un faux geste, un faux manifeste de la France le lendemain de la révolution de Février pouvait détacher l'Allemagne de la cause libérale pour la rejeter dans la cause de l'absolutisme et dans la ligue des rois et des peuples contre nous. Pour cela la France n'avait qu'à faire ce que l'école démagogique lui demandait à grands cris de faire, et lui reproche de n'avoir pas fait. Elle n'avait qu'à mettre la main de la France dans les choses allemandes. Elle n'avait qu'à mettre un pied de la France sur un pouce de terre allemande. Elle n'avait qu'à permettre à ses impatiences militaires, ou à ses impatiences de propagande démocratique armée de passer le

Rhin. A l'instant, après quelques acclamations démagogiques dans les provinces rhénanes et dans l'Etat de Bade, comme en 1792 à Liége, l'Allemagne humiliée ou menacée aurait repris le drapeau anti-français et germanique avant tout; elle se serait rejetée de honte et de crainte dans les armées de ses princes coalisés contre la République.

La révolution de Février, tant accusée et tant calomniée aujourd'hui, fit le contraire de ce que lui soufflait la démagogie et l'esprit turbulent de conquête et d'empire, et il y eut plus de difficulté et plus de courage à le faire qu'on ne le pense en ce moment.

Que fit-elle ? Elle ne déclara la guerre à personne. Elle reconnut dans son manifeste que toutes les formes de gouvernement étaient compatibles sur le globe, que le meilleur des gouvernements pour un peuple, monarchie de toute espèce ou république, était celui que ce peuple se donnait à lui-même; que les peuples étaient de différents âges dans leurs développements, que ce qui convenait à la jeunesse de l'un ne convenait pas à l'âge viril de l'autre ; que c'était aux nations à juger de la forme d'institutions la mieux en rapport avec leurs lumières, leur nature, leur situation sur le continent ; que la République n'admettait aucune antipathie politique ou nationale pour cause de trône, de monarchie ou d'aristocratie ; qu'elle respectait non seulement les territoires, mais les mœurs et les volontés des peuples, et qu'elle ne permettait pas plus aux républicains français l'invasion pour propagande que l'invasion pour conquête en Allemagne. Voilà le langage qu'elle osa tenir sous le feu d'une révolution de la veille à une démocratie qui fut assez sage et assez politique en masse pour comprendre et pour applaudir un tel bon sens ! Respect et inviolabilité à l'Allemagne ! ce fut la note unique de sa diplomatie.

Les démagogues allemands et les rares démagogues français murmurèrent, lancèrent des imprécations et des menaces, des accusations de trahison aux hommes qui tenaient ce langage à Paris ; ils tentèrent de faire violence à notre sagesse, ils firent

quelques rassemblements à la frontière belge, à Strasbourg contre Bade, à Lyon contre la Savoie; la République, quoi qu'on en dise, ne trempa dans aucune de ces séditions de frontières contre sa politique. Ces tentatives furent des turbulences et des inspirations isolées de quelques esprits extrêmes. Le Gouvernement provisoire les contint, les désavoua, les démentit, les dispersa dès qu'elles lui furent révélées. La Belgique, l'Allemagne et la Sardaigne savent avec quelle loyauté véritablement républicaine la diplomatie de ce Gouvernement, quoique révolutionnaire, avertit les puissances menacées, rappela les Français et éloigna des frontières les étrangers qui prétendaient porter en son nom des conspirations par invasion dans des états indépendants et amis. L'histoire ne s'écrit ni par la main des révolutions, ni par la main des réactions, mais par la main de la justice et de la vérité. C'est là la vérité. Elle finira par ressortir.

## IV.

Qu'arriva-t-il de cette politique irréprochable, intelligente et modérée de la République de Février en Allemagne?

L'Allemagne revint de ses antipathies contre la France et de son horreur pour un drapeau qui n'avait promené pendant vingt ans chez elle que l'humiliation et la conquête. Elle se dit : Je n'ai plus besoin de penser à mon territoire, pensons à ma liberté. Elle s'ébranla successivement, à son heure, à son gré, selon ses forces et ses dispositions plus ou moins avancées. En quelques mois elle se couvrit de constitutions ; la Prusse et l'Autriche elles-mêmes, malgré leurs puissantes armées, ne purent échapper à l'explosion de deux crises révolutionnaires dans leurs capitales. Nous n'avons pas à juger ces révolutions, auxquelles nous restons complétement étrangers, même d'un souffle ! ce sont choses intérieures allemandes qui ne nous regardent pas. Les rois furent-ils sages ? les ministres habiles ? les peuples modérés et innocents ? A l'Allemagne de le dire ; à l'Italie de s'examiner. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à nos

portes, en Belgique, sur le sol le plus révolutionnaire des Pays-Bas, là où le vent de notre propre révolution portait le plus vite et le plus près ses étincelles, la sagesse et l'abnégation d'un prince entièrement constitutionnel prévint toute crise en lâchant les rênes à son pays.

En trois mois d'une politique pacifique, honnête, irréprochable de la République dix-sept constitutions nouvelles s'étaient établies sur la carte du continent. La malveillance des princes ennemis de la révolution ou de la France était au défi de former aucune entreprise, aucune ligue contre nous ; notre influence libre, inoffensive, intellectuelle dans le monde s'était relevée plus haut et devait se conserver plus durable sans l'avoir achetée par une goutte de sang qu'à aucune époque militaire ou révolutionnaire de notre histoire. Nous étions les arbitres de la paix et de la liberté modérée sur le continent. Non le bras, mais l'esprit des peuples s'appuyait pour longtemps sur la France républicaine et pacifique.

Ce n'est plus ainsi, dit-on. Nous verrons tout à l'heure qu'il y a du terrain de perdu. Mais ce terrain n'a été perdu qu'après le 28 juin 1848, ce n'est pas à nous d'en rendre compte. Notre politique extérieure, brisée par une fatale insurrection démagogique, était tombée dans les mains d'autres hommes d'état. En révolution à chacun son jour !

Mais jetons un voile sur l'Italie, et revenons à l'Allemagne.

## V.

Dans ce chaos des événements de 1848, qui permettait de rêver, de tout prétendre, de tout tenter en Allemagne, les princes rêvaient, prétendaient, tentaient comme le peuple. L'Allemagne était et est encore une grande puissance fédérale, composée de huit ou dix états, grands, moyens et petits, une république du moyen âge, constituée en royautés, en féodalités, en diètes, en présidences alternatives de telle ou telle puissance, une gothique construction de peuples enfin. Ne

regardons que ces traits saillants, les voici : L'Autriche au sud, la Prusse au nord et à l'est, deux grandes puissances rivales, l'une antique et conservatrice (l'Autriche), l'autre moderne et perturbatrice (la Prusse), se disputant la prépondérance dans la diète, grand tribunal constitutionnel et politique d'appel qui décide les questions en dernier ressort, détermine les résolutions collectives de l'Allemagne, préside au maintien de la constitution générale de toutes les nationalités morcelées et *garantit* à chacun des princes ou des états qui la composent justice, égalité et trône.

Les traités de 1815 avaient rétabli cette diète allemande un moment détruite et assuré à l'Autriche la prédominance et la prépondérance constitutionnelle dans ce tribunal de rois. L'empereur était ainsi le haut arbitre, sans rival, de la confédération germanique. La Prusse, à qui le grand Frédéric a soufflé en mourant son ambition jalouse et sa perpétuelle inquiétude d'agrandissement, souffrait d'un partage où elle avait une part d'états héréditaires immense, mais où elle ne sentait pas sa part d'autorité morale et de supériorité constatée dans le rang des puissances allemandes. Longtemps avant la révolution de Février, elle tranchait et minait en Allemagne pour arriver à cette prééminence ou du moins à cette égalité de considération germanique à la diète. Au premier ébranlement du monde, par une guerre ou par une révolution comme celle de Février, il n'y avait pas de doute que la Prusse allait vouloir saisir l'occasion et se jeter dans un système à part de négociation et d'agitation pour conquérir la place la plus large ou la place entière en Allemagne. L'Angleterre seule, par ses rapports d'alliance avec la vieille Autriche, pouvait retenir et contenir les ambitions prussiennes.

Ce que nous prévoyions est arrivé.

## VI.

Une autre idée travaillait l'Allemagne. C'est l'idée de l'unité

allemande. Il était indubitable aussi qu'au premier événement cette idée sourde, naturelle quoique impossible, idée métaphysique et non encore politique surgirait en un fait quelconque et jetterait une confusion de plus dans cet abîme de confusion qu'on appelle la Confédération germanique.

C'est ce qui est arrivé aussi.

Cette idée devait être caressée même en qualité de chimère par la Prusse. C'était un levier entre ses mains pour déplacer le centre de gravité de l'Allemagne qui était à Vienne, le porter à Francfort et l'attirer ensuite à Berlin. La Prusse donc, flottante et indécise, partagée comme le fut plus tard *Charles Albert* en Italie, entre la crainte des révolutions qui détrônent et le goût des révolutions qui agrandissent les états, la Prusse, ne sachant que vouloir, qu'oser et que faire, s'attacha quelques jours au rêve de l'*unité allemande*, espérant en faire une réalité à son profit; elle se dit : le joug de l'influence autrichienne pèse à l'Allemagne précisément parcequ'il est vieux. Il faut cependant un centre d'unité politique à l'Allemagne dans ses rapports avec la Russie ou avec la France, aidons-là à secouer la vieille diète qui est le levier de l'Autriche, il faudra bien que quelqu'un lui succède ; je suis la puissance la plus forte et la plus populaire. Ce successeur ce sera moi. Et elle adopta l'unité allemande et fomenta le parlement de Francfort, admirable invention pour centraliser l'anarchie des intérêts et des idées en Allemagne, pour désarmer l'Autriche et pour enlever toute appréhension sérieuse à la France, pendant que la France sortait de sa révolution par la République organisée.

Nous sentîmes les avantages que le rêve de l'unité allemande et le parlement de Francfort donnaient à la République en France. Nous qui tenions alors les affaires étrangères dans la main, nous y trouvions ce qu'il fallait à la France pour sauver la paix. Ces rêves nous donnaient du temps. Si l'unité allemande n'eût pas été à nos yeux un rêve et le parlement de Francfort une institution qui neutralisait la coalition de l'Alle-

magne contre nous, nous l'aurions redouté et nous nous serions efforcé de la dissoudre. Mais la métaphysique allemande faisait les affaires de la politique française républicaine et modérée. Nous acceptâmes ce secours de la Providence. C'était notre rôle et notre devoir; nous n'avions rien soufflé, rien insinué, rien fomenté dans ce mouvement des nationalités allemandes cherchant à s'unir sans le pouvoir et détruisant l'ancienne confédération sans trouver de longtemps la nouvelle. Ce mouvement nous servait, tant mieux; nous lui devons peut-être d'avoir évité à la France et à l'Allemagne une seconde guerre de 1792 et 1793.

Ce mouvement était si fort que l'Autriche elle-même y fut entraînée. Elle vint déposer la vieille constitution allemande qui lui donnait sa prépondérance aux pieds du parlement de Francfort.

Mais, nous l'avons dit, cette unité métaphysique de l'Allemagne n'était qu'une de ces idées vagues, sourdes, vraies dans le lointain, irréalisables dans le présent, avec lesquelles on soulève les révolutions fédérales ou nationales. Les nationalités distinctes et invétérées n'étaient ni assez effacées, ni assez fondues, ni assez désintéressées pour s'immoler sur l'autel de l'unité. Cela ressemblait à Naples, à Rome, à Turin, à Milan, à Venise, à Gênes proclamant le matin l'unité italienne et revendiquant le soir leur capitale, leur souveraineté, leur histoire, leur ambition personnelle d'états indépendants ou prépondérants dans l'état.

On sait comment les mouvements d'abord démagogiques, puis anarchiques, puis réactionnaires, puis militaires dans lesquels la Prusse elle-même entra pour réprimer sa propre pensée, soufflèrent plus tard sur l'unité allemande et sur la représentation du parlement de Francfort. L'Autriche, chez laquelle sa nature militaire venait de prévaloir sur sa nature révolutionnaire, retrouvait son salut et son énergie nationale sur les champs de bataille de la Lombardie. Notre impolitique inaction après la déroute de Charles-Albert (moment marqué pour une

médiation armée dans notre droit et dans notre politique) notre abandon de toute influence légitime de l'autre côté des Alpes, notre immobilité après avoir dissous notre armée des Alpes, et enfin notre concours à contre-sens donné à cette même Autriche en allant la seconder dans la haute Italie et à Rome laissèrent cette puissance sans préoccupation au-delà des Alpes et bientôt sans rivale en Allemagne. La Prusse alors recula du principe de l'unité entière de l'Allemagne au principe de l'unité pondérée, c'est à dire de deux confédérations germaniques en équilibre, l'une à l'Autriche, l'autre à elle-même.

Ces prétentions successives de la Prusse d'abord à effacer l'Autriche de la carte de l'Allemagne comme puissance principale de la confédération, ensuite de la chasser de la moitié de l'Allemagne par la création à son profit d'une confédération restreinte Prussienne, avaient le tort et le danger de précipiter l'Autriche dans le désespoir et du désespoir dans les bras de la Russie. Grand crime allemand contre l'Allemagne. Nous dirons plus grand crime européen contre le continent et contre la France. Il faut à la France une Allemagne réelle interposée entre nous et la Russie.

## VII.

Pendant ces mouvements et ces contre-mouvements de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Prusse, pendant que le parlement d'empire et le pouvoir exécutif d'empire se créaient et s'évanouissaient à Francfort, une querelle s'élevait depuis 1848 entre une province Danoise-Allemande, le *Schleswig-Holstein*, et le Danemark. La province voulait rentrer dans le centre allemand contre les traités garantis par l'Europe entière, le Danemark voulait la retenir au centre danois. L'Allemagne très injustement et la Prusse en tête prenaient fait et cause pour la province dissidente. Des flots de sang coulaient; la Prusse elle-même envoyait son contingent d'excitation morale, d'appui

armé à l'insurrection contre le Danemark. Puis les rôles changeaient, l'Allemagne redevenait conservatrice des traités à la voix de l'Angleterre, de la Russie, à la nôtre, et la Prusse était chargée en qualité de puissance limitrophe de pacifier le Holstein et de faire respecter dans leur juste mesure les droits du Danemark.

Enfin un conflit constitutionnel s'élevait entre l'électeur de la Hesse et son peuple : l'électeur réclamait pour son droit de souveraineté la garantie que lui doit la Confédération et son organe la Diète. L'Autriche et la Bavière au nom de la Diète veulent marcher à Cassel, la Prusse consent au principe, mais refuse la route. La négociation devient inextricable parceque d'un côté la Prusse a dans les états de Cassel et dans ceux de Brunswick des routes d'étapes pour rejoindre ses possessions d'outre-Rhin, routes qu'elle ne peut fortifier, mais qu'elle peut emprunter constitutionnellement, et parceque d'un autre côté, quoique concédant à la Diète le droit d'intervenir à Cassel, elle ne veut pas se replier devant l'armée d'exécution de la Diète.

Quatre cent mille hommes se lèvent de chaque côté et sont prêts à ébranler le continent de leur choc pour un *imbroglio* politique si compliqué, pour un différend litigieux entre un petit souverain et un peuple de sept cent mille âmes ; pour un drapeau qui n'a ni ampleur ni couleur caractérisée, sur un champ de bataille qui n'importe à personne ! pour une espèce de duel d'honneur ou d'ambition entre deux puissances qui se disputent une présidence honorifique dans une assemblée d'états.

Voilà la question ! Nous le demandons, en conscience où est la cause démocratique dans tout cela ? Où est l'intérêt moral, vital ou territorial de la République française pour recourir aux armes et pour se mêler à cet inintelligible chaos allemand ?

Nous savons bien où il était en Italie le 23 juin 1848 !. . . . . Nous l'avions prévu, marqué, armé dans l'armée des Alpes. L'Italie ne serait pas anéantie, la Toscane ne serait pas occupée, Rome ne serait pas sans pouvoir national, la Hongrie ne serait pas sans constitution personnelle, l'Autriche n'aurait pas appelé

une armée russe dans ses frontières ! Elle serait toujours une puissance allemande et militaire de premier ordre à la place *légitime* que nous n'avons voulu lui disputer nulle part ; mais elle ne serait pas sans rivalité d'influence en Italie, sans contre-poids en Hongrie, sans bornes dans ses exigences et dans ses armements en Allemagne, elle ne serait pas l'armée de conquête de la réaction germanique et l'armée d'observation de la Russie ! Mais aujourd'hui en Allemagne quel titre, quel droit, quel intérêt immédiat avons-nous, nous autres Français, républicains ou non ? — Aucun, ou plutôt un seul : la paix, si elle se peut ; la neutralité prévoyante jusqu'à ce qu'une cause française ou européenne s'y déclare.

## VIII.

Vous l'avez vu au commencement de cette discussion. En principe général de haute politique d'avenir la devise de la République française a été le 26 février, comme aujourd'hui : Respect à l'Allemagne ! La respecter c'est la conquérir à la cause des sympathies françaises contre le despotisme et contre les débordements du Nord. On ne s'allie qu'à ceux qu'on ne craint pas.

Enlevons les vieilles préventions à l'Allemagne contre nous en la respectant jusqu'au scrupule.

En principe libéral constitutionnel, démocratique, rien jusqu'ici d'important pour nous n'est engagé ou ne réclame notre concours au-delà du Rhin. Vous avez vu que les questions qui la divisent sont, d'une part, le rêve de l'unité allemande, qui serait menaçant pour nous s'il pouvait jamais se réaliser, d'un autre côté le conflit entre le Holstein et le Danemark, conflit dans lequel les traités comme la politique nous engagent à garantir au Danemark ce que la Diète, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre ont pour objet commun aujourd'hui de lui garantir même par les armes ; en troisième lieu, une intervention plus ou moins motivée, plus ou moins libérale ou illibérale de la Diète pour la souveraineté constitutionnelle de l'électeur sur

une province de sept cent mille âmes ! en quatrième lieu enfin, une question vague d'honneur ou de prédominance honorifique dans la Confédération entre l'Autriche et l'Allemagne. Partisans de la guerre pour de telles causes, champions du chaos germanique, dites-moi où est le drapeau du territoire ou de la liberté française dans tout cela? Je le cherche depuis trois ans, et je n'y vois que le drapeau changeant et bigarré de la confusion. Avant de toucher à une chose attendez qu'elle soit intelligible. L'Allemagne n'a qu'un tort aujourd'hui pour nous, et peut-être ce tort est-il un bonheur pour la paix. L'Allemagne n'est ni despotique ni constitutionnelle, ni monarchique ni républicaine, ni aristocratique ni démocratique dans ses mouvements discordants depuis trois ans ! Elle est inintelligible ! c'est le propre des fédérations d'états. La diversité des intérêts particuliers empêche d'y voir clairement une tendance constante, une volonté commune, un intérêt général ! Jetez-vous donc dans ces éléments en ébullition sans savoir si c'est de la lave ou du sol, de l'eau ou du feu ! Comment sortiriez-vous de là quelque chose de français?

## IX.

Armerez-vous pour l'Autriche? L'ombre de Richelieu se réveille et se soulève ; l'Italie pleure de pitié ; la République rougit et dit : Effacez donc mon nom, et écrivez monarchie de droit divin et sainte alliance !

Armerez-vous pour l'Allemagne centrale et morcelée? Pour une petite parodie de la confédération des états secondaires en reprenant à Napoléon le titre de Médiateur de cette confédération du Rhin soutenu par huit cent mille hommes? Mais d'abord c'est la guerre universelle à l'Autriche, à la Russie, à la Prusse, à l'Angleterre pour le Hanovre, à ces puissances allemandes elles-mêmes qui ne veulent passer à aucun prix sous un protectorat étranger à leur souche et à leur sol allemand ! L'esprit démocratique lui-même serait contre vous !

N'est-ce pas lui qui a dit récemment encore ce mot de guerre contre vous, *le Rhin est Allemand?* Et puis pour tout système d'opération politique armée il faut une base d'opération n'est-ce pas? où est votre base d'opération, dans la petite Allemagne? Est-ce Bade? La Prusse la soutient, la garantit, y envoie ses troupes pour la couvrir. Est-ce le Wurtemberg et la Bavière? Ces deux royaumes sont liés corps et biens à l'Autriche. Est-ce la Hesse, la Saxe, Brunswick? Ces puissances relèvent de la Prusse et y adhèrent de toute leur politique et de tout leur territoire. Est-ce le Hanovre? Il tient à l'Angleterre, et votre protectorat de ce royaume imperceptible vous coûterait l'Océan et la Méditerranée!

Armerez-vous pour la Prusse, enfin?

Mais si vous armez pour encourager la Prusse à tirer l'épée contre l'Autriche, vous refaites l'unité allemande, la plus funeste invention contre la France que le génie des chimères ait pu concevoir pour vous rapetisser, en grandissant une seule Allemagne. Car de deux choses l'une après ce conflit. Ou la Prusse sera victorieuse, et alors elle entraîne l'Allemagne dans sa sphère, et l'Allemagne n'est plus que la Prusse élevée à la puissance d'Agamemnon de la Germanie!

Ou l'Autriche vaincra la Prusse, et alors, effaçant pour longtemps l'antagonisme prussien et les puissances intermédiaires devant elle, elle range toute une Allemagne asservie sous son épée; elle s'entend avec la Russie, une nouvelle sainte alliance du nord et de l'Italie est refaite par vos propres mains!

Folie et suicide de tous les côtés dans les partisans de la guerre française en Allemagne.

Un seul rôle, la neutralité!

Une seule attitude, celle que prend la France; l'observation impartiale, prudente et forte jusqu'à ce que la lumière se fasse et que les intérêts français ou républicains se dessinent de l'autre côté du Rhin.

## X.

Je somme tout esprit de bonne foi de se demander que serait la guerre portée par la République en Allemagne dans de telles circonstances?

Serait-ce une guerre de principe? il n'y en a aucun d'engagé, excepté le principe de l'unité allemande, qui serait une catastrophe pour la France, et qui, en tout cas, est un principe purement allemand.

Serait-ce une guerre d'honneur? nous ne sommes insultés en rien par l'envie que certains Allemands ont de s'appeler *Teutonie,* et d'avoir un parlement allemand au lieu d'une diète, et par l'envie qu'ont d'autres Allemands de rester Bavarois, Wurtembergeois, Hessois, Saxons, Prussiens, Autrichiens, Brunswikois, que sais-je?

Serait-ce une guerre de territoire? Nous avons juré par le bon sens et par l'humanité, les premiers jours de la République, que nous ne ferions aucune guerre de conquête, et que nos frontières seraient les limites naturelles de nos idées *pacifiquement* développées dans le monde selon la volonté et la maturité des temps et des peuples. (*Manifeste à l'Europe, 29 février* 1848. )

Ce serait donc une guerre de fantaisie ou une guerre de propagande?

Une guerre de fantaisie? songeons au peuple qui a payé de son épargne et de son sang ces guerres suscitées par un caprice de cour! Les républiques auraient-elles aussi leur Louvois?

Une guerre de propagande aujourd'hui? et à froid?... Nous avons déclaré à la France et à l'Europe que nous ne ferions ni guerre ni diplomatie de propagande, et la France a applaudi. La propagande occulte est une intrigue indigne d'une république qui a foi dans son droit. La propagande par les armes est une violence, une pression, une insulte aux peu-

ples qu'on révolte en voulant les contraindre. Ce serait *l'inquisition* de la démocratie !

## XI.

Nous avons fait plus que de déclarer que nous ne ferions pas de guerre de propagande, nous avons pratiqué ce que nous avions dit, nous nous sommes refusé, en face des sympathies et des rassemblements les plus significatifs du peuple, à la guerre de propagande.

Les Italiens n'ont pas cessé de nous dire jusqu'au moment où ils furent vaincus en Lombardie et menacés en Piémont : « Ne vous mêlez pas de nos affaires, ne déshonorez pas notre « cause d'indépendance nationale, assez forte de soi-même, par « les armes étrangères que vous nous prêteriez ! » (Lettres et dépêches.)

Nous avons dit aux Irlandais qui nous demandaient le concours de la France à l'insurrection : « L'Angleterre s'est « abaissée en prêtant des armes et en soufflant la guerre civile « dans la Vendée. Nous n'abaisserons pas la République en « faisant espérer un honteux appui à la guerre civile dans le « sein de la Grande-Bretagne. » (Discours aux Irlandais à l'Hôtel-de-Ville.)

Nous avons dit aux Polonais qui nous sommaient de faire une expédition à travers l'Allemagne pour insurger la Pologne sous leurs pieds : « Non ; nous ne ferons pas la guerre d'in- « surrection hors de notre droit, et nous ne ferons de guerre « de sympathie qu'à notre heure. La République ne se laissera « pas changer sa politique dans la main même pour une cause » qu'elle aime et par un peuple ami. » (Discours aux Polonais à l'Hôtel-de-Ville.)

Voilà au moment où la République, dans sa première explosion de force et d'enthousiasme, révélait le mieux sa pensée extérieure, au milieu du peuple, quel fut le cri de la République en ce qui concerne la guerre de propagande. Il s'agissait des Polonais, qu'elle a adoptés, et elle était assez raison-

nable et assez ferme pour résister même aux plus naturels entraînements. Quel entraînement a-t-elle aujourd'hui à alléguer pour le parlement allemand ou pour la diète, ou pour tel ou tel article en litige de la constitution de la Hesse, entre un petit électeur allemand et son peuple?

En vérité, il serait plus difficile d'expliquer nettement la cause de la guerre au peuple que de la faire. Or toute guerre qui ne s'explique pas d'elle-même à tous par un grand grief national, par une grande cause, par un grand sentiment unanime, n'est plus seulement un crime, c'est une absurdité politique.

## XII.

Et voyons quelles en seraient les conséquences, aussi folles que le principe.

D'abord notre intervention armée en Allemagne et dans des querelles tout allemandes y appellerait à l'instant la Russie. Elle y serait alors dans son droit, et par conséquent dans sa force. Nous marcherions à des batailles d'*Iéna* avec l'Autriche de plus contre nous, ou à des batailles d'*Austerlitz* avec la Confédération germanique à dos. Nous serions noyés dans des flots d'ennemis et dans des flots de sang. Pourquoi? Pour donner l'Allemagne à une seule puissance et pour donner le protectorat de l'Allemagne aux Russes.

Ensuite l'Angleterre, qui tient au Hanovre et qui veut heureusement comme nous l'antagonisme et l'équilibre des forces en Allemagne, passerait à l'instant contre nous du côté de nos ennemis! Habile système qui referait ainsi forcément la coalition du continent et de l'Angleterre contre la République française par les mains des républicains français.

N'ont-ils pas assez d'ennemis au dedans, et au dehors assez d'ombrages? Que leur faut-il? Poser eux-mêmes une question qui réunisse le monde entier contre eux! Si sages et si modérés pendant leur triomphe de 1848, prendraient-ils le vertige de la guerre universelle en vieillissant?

Non, ce ne serait pas une guerre de républicains voulant et sachant faire accepter la démocratie régulière de l'Europe par la paix, comme ils ont voulu et su la faire accepter de la France par la modération et par l'ordre. Ce serait la guerre désespérée de la démocratie tombée en démence appelant toutes les ruines sur la patrie, et allant lui chercher, comme Annibal contre Rome, des ennemis par tout l'univers !

Vous parlez de coalition? et c'est vous qui lui donneriez son terrain, son armée, son drapeau, sa cause ! A aucune époque de son ébullition la plus terrible la Convention n'a eu de pareilles aberrations contre l'intérêt de la patrie. Le bon sens lui restait même dans la fureur. L'impatience de guerre de nos jours, ses journaux et sa tribune n'ont pas la fureur de la Convention, mais elles sont loin du bon sens politique de Carnot, de Danton lui-même. Ceux-là savaient au moins diviser leurs ennemis pour leur résister.

Le bon sens le voici pour les républicains de sang-froid.

## XIII.

La République française née d'un coup de foudre, comme tout naît dans ce monde, même les monarchies, la République inquiéta l'Europe par son nom et par la peur qu'a eue un moment l'Europe de voir cette seconde République ressembler à la première et volcaniser le monde au lieu de s'organiser et de se gouvernementaliser au dedans. De là bien des ombrages contre elle, et si elle eût fait en commençant quelques fausses manœuvres d'ambition, d'agitation, de propagande autour d'elle, le monde eût été en feu, et elle-même aurait été consumée avant peu de temps. Mais elle fut irréprochable, et ce fut son habileté. Elle ne donna prise et prétexte à rien ni à personne. Les cours n'osèrent se liguer contre une République qui ne professait que respect et fraternité pour leurs peuples. Les peuples auraient dit : C'est donc l'esprit populaire, c'est donc la démocratie honnête et inoffensive que vous voulez attaquer? Eh bien, non, nous ne vous suivrons pas.

## XIV.

De plus, la République en naissant eut un grand bonheur en affaires étrangères. Elle trouva le monde européen en équilibre entre deux systèmes d'influence disputés sur terre et sur mer en occident et en orient par deux grandes puissances, l'une libérale et progressive, presque républicaine, l'autre despotique et arriérée par la nécessité de sa nature vaste, guerrière et absolue : L'Angleterre et la Russie.

L'Angleterre et la Russie, destinées à se froisser un jour en Orient, se regardant l'une l'autre grandir et s'assimiler les populations avec une mutuelle inquiétude, avaient à se disputer les alliances et les influences dans ce centre allemand, Prusse, Autriche, Confédération, vaste champ de manœuvre pour leur diplomatie comme pour les guerres futures. La Russie sur le Rhin c'est l'Angleterre anéantie partout jusqu'aux Indes ! Qui ne le sait à Londres ? L'Angleterre dominant seule dans les cours de Berlin et de Vienne, c'est la Russie reléguée dans son nord, qui ne le sait à Pétersbourg ?

Or comment l'Angleterre et la Russie peuvent-elles neutraliser au moins l'Allemagne et la balancer entre leurs deux attractions, si ce n'est par d'extrêmes ménagements envers la République française ? La France, puissance d'un million de baïonnettes, sait les routes de l'Allemagne, comme l'Angleterre sait les routes de la Méditerranée. En se versant à un jour donné au-delà du Rhin, elle peut déjuger la question et dominer soit avec la Russie, soit avec l'Angleterre l'espace entre le Rhin et le Danube ottoman.

Le monde roule donc sur deux pivots d'alliances pour la France républicaine, le pivot russe, le pivot anglais.

Le pivot russe, difficile ou impossible pendant un temps à cause de la différence de principes de gouvernement entre les deux peuples. Le pivot anglais, centre naturel et pacifique de la France républicaine modérée alliée avec l'Angleterre libérale et maritime.

La République en ne déclarant la guerre à personne en Allemagne, mais en se préparant toujours à y contrepeser la Russie si elle s'avançait sur ce sol, était donc sûre du pivot anglais, sûre d'une alliance puissante et forcée, sûre de dissoudre et d'étouffer, par un intérêt continental commun, les germes de la coalition de la Russie, de l'Autriche et la Prusse contre nous. C'est ce que nous avons fait! Nous sommes le poids décisif du continent. Là où nous nous porterons se portera le destin. Or la Russie et l'Angleterre ne veulent pas qu'il se déplace à présent. De là l'heureuse impossibilité de la guerre! De là l'heureuse fatalité de la paix pour l'univers! Est-ce cela que nous voudrions déranger? Mais c'est la plus belle œuvre de la Providence? Mais c'est là le plus beau titre de la République de février! Mais c'est l'avenir et la sécurité de la démocratie dans le monde moderne! Quel insensé peut préférer pour la République le rôle d'incendiaire du continent au rôle d'arbitre et de conservateur perpétuel de la paix des peuples?

Voilà la politique! Voilà la diplomatie de la République, et j'ajoute : voilà le sens de Dieu dans les événements! Voilà la moralité de la révolution et de la démocratie de février!

L'avénement de la République doit être l'avénement de la paix!

## XV.

Il faut de la moralité à la politique. La guerre est un crime toutes les fois qu'elle n'est pas une nécessité ! C'est le meurtre en masse! la force brutale au lieu de la force intellectuelle, le matérialisme au lieu du spiritualisme! le sang au lieu de la vie ; le temps de la guerre passe à mesure que le temps de l'intelligence se lève, le sang baisse à mesure que la liberté monte! Les peuples en intervenant de plus en plus dans leur propre gouvernement, depuis les constitutions jusqu'aux Républiques, écartent les occasions de guerre en ne livrant plus leur sang et leur bras, sans raisonner, aux ambitions,

aux vanités, aux caprices, aux folies de leurs rois, de leurs empereurs, de leurs généraux ? Je vous demande si le peuple français décréterait aujourd'hui la campagne d'Espagne ? la campagne d'Egypte ? la campagne de Moscou ?

Il faut la paix à la fondation lente et patiente de la démocratie régulière en France. La guerre distrait de la liberté, elle fanatise les armées pour leurs généraux ; elle fait des Bonaparte ou des Cromwells, des Monks même, ces *tristes héros* de la trahison qu'on ne peut louer, comme le fait un homme d'état de nos jours dans son livre, qu'en les louant d'avoir bien menti !

Il la faut à l'humanité et à la société, car les convulsions que vous seriez obligés de donner à la France pour la jeter dans une guerre générale aux frontières surexciteraient tellement le peuple, par le patriotisme, que la démagogie pourrait s'emparer de son esprit aujourd'hui si sage, que la moindre défaite ferait pousser aux partis animés les uns contre les autres le cri fatal de trahison, et que le canon au dehors serait inévitablement appuyé par les mesures les plus extrêmes et peut-être par les *terreurs* au centre ! *Quod Deus avertat !*

Il faut la paix à vos finances, car au premier coup de canon l'argent rentrerait sous terre, le crédit s'évanouirait, l'assignat, les emprunts forcés, la banqueroute appelleraient la violence aux capitaux.

Il la faut au peuple, car ce peuple est devenu agricole, industriel et fabricant par trente-cinq ans de paix ; son pain est dans son salaire, son salaire est dans le travail, le travail est dans la sécurité et dans la paix. C'est avec le sang du peuple que les démagogies déclarent la guerre, et c'est avec le sang du peuple que les ambitieux la font !

Enfin il la faut pour la conservation et pour la gloire de la démocratie dans l'histoire ; il ne faut pas laisser dire à ses ennemis que les républiques sont incapables de sauver à la fois l'honneur et la paix, et que les monarchies seules ont des diplomaties capables de manier le monde sans briser ses ressorts. Les innombrables guerres intentées par l'ambition ou par la

vanité des monarchies depuis Charles-Quint jusqu'à Napoléon ne démentent que trop ce prétendu caractère des monarchies. Louis-Philippe lui-même, ce roi pacifique, n'est tombé que pour avoir posé contrairement au vœu et à l'intérêt de la France une fatale question de guerre de famille, de guerre dynastique, un jour à Madrid. Du reste il fut un prince pacifique; c'est cette vertu que j'ai toujours reconnue, louée et défendue moi-même en lui, qui l'a fait régner dix-huit ans sur le pays et estimer de l'Europe à ce titre. C'est pour cette vertu que l'histoire, malgré ses fautes et la chute de son trône sous ses pieds, l'honorera d'un impartial éloge. Voudriez-vous, démocrates à contre-sens, placer sous ce point de vue la République en infériorité avec la monarchie? Voudriez-vous laisser dire au travail, au commerce, à l'industrie, à la propriété, à l'impôt, à l'agriculture, au peuple, aux ouvriers, aux mères? La monarchie légitime, la monarchie même illégitime, nous a conservé au moins trente ans nos enfants, nos champs, nos épargnes, nos ateliers, nos salaires, notre consommation, notre travail, notre pain dans la main, notre sang dans les veines; et la République, notre gouvernement à nous, notre cri, notre droit, notre noblesse, notre représentation, la République n'a pas su ou n'a pas voulu nous conserver cette paix trois ans!

Ah! quel terrible jugement vous feriez porter ainsi au peuple contre vous, contre nous, contre lui-même! au peuple qui ne juge que par les sens; au peuple dont Mirabeau disait avec un douloureux découragement : *Voulez-vous donc le réduire à vendre sa liberté pour un morceau de pain?* Nous dirions, nous : à vendre sa république pour une année de paix!

## XVI.

Je m'arrête et je résume. Ne touchez pas à l'Allemagne si personne n'y touche que des mains allemandes. Mais si quelqu'un y touche malgré elle, si la Russie y marche et viole cette sage neutralité de l'espace entre elle et nous que la Providence

a établi, que la France et l'Angleterre gardent de l'œil avec l'Allemagne! alors attestons le Dieu qui punit l'agresseur; levons-nous, marchons, proférons la *Marseillaise des peuples,* et après avoir été prudents et irréprochables, soyons téméraires et terribles au combat!

Voilà la politique, parceque voilà le droit et l'honneur. Voilà la sagesse et la vertu!

**LAMARTINE,**

*Représentant du Peuple.*



# ALMANACH POLITIQUE.



L'histoire de ce mois est tout entière en Allemagne, où la crise suprême qui grondait sur l'Europe s'est résolue en paix, en conciliation, et, s'il faut en croire les dernières nouvelles, presque en alliance. Une entrevue diplomatique de quelques heures a arrêté et pacifié les deux grandes puissances dont les armées se froissaient déjà sur les routes militaires de l'Allemagne. Voici en quelques lignes le sommaire de ces grands événements.

Le discours du roi de Prusse, à l'ouverture du parlement, grossi et exagéré par l'enthousiasme populaire, avait retenti dans l'opinion comme un signal de guerre. La nation tout entière se rangeait en bataille; le prince de Prusse adressait à la landwer des proclamations belliqueuses et décisives comme l'ordre du jour d'une campagne ouverte : les chambres répondaient au discours du roi par une adresse qui accentuait en défi et en menaces l'indécision des paroles royales : des rixes sanglantes éclataient entre les troupes prussiennes et bavaroises sur le terrain neutre de la ville de Francfort; un ultimatum arrivé de Vienne à Berlin, le 25 novembre, qui imposait à la Prusse l'évacuation immédiate de la Hesse-Electorale, semblait avoir dit ce dernier mot de la diplomatie qui n'a que la guerre pour réponse. Le ministère, dirigé par M. de Manteuffel, se rattachait seul à la paix au milieu de cet entraînement d'un peuple en armes, et persistait à négocier jusque sous le feu de l'effervescence nationale. Une entrevue à Olmutz est proposée par M. de Manteuffel au prince de Schwartzemberg, président du cabinet de Vienne; l'Autriche accepte. La conférence a lieu le 28 novembre, le 30 M. de Manteuffel rentre à Berlin, et apporte à la signature du roi une convention qui dénoue par la paix et presque par l'alliance la triple question de guerre pendante entre les deux puissances.

D'après cette convention l'armée prussienne opérera dans la Hesse conjointement avec les troupes fédérales; la pacification du Holstein est confiée à un commissaire fédéral, et en cas de résistance aux armes de la Prusse unies à celles de la confédération. Enfin le principe des conférences libres ou ministérielles pour la reconstitution de l'Allemagne est admis par l'Autriche. La réunion aura lieu à Dresde le 15 décembre.

Mais le parti de la guerre, en majorité à la chambre des députés, refuse son vote au traité d'Olmutz. Il refait l'adresse au roi pour y i rer son blâme et sa colère contre les conseillers de la couronne. Cette attitude du parlement rendait ses armes à l'exaltation popu-

laire. Elle menaçait de troubler et d'irriter par les protestations incessantes de la tribune les négociations difficiles et susceptibles de la diplomatie. Le roi prend le parti de proroger la chambre des députés au 3 janvier. Elle se sépare à la lecture du décret royal sans désordre et sans résistance.

La nouvelle de la convention d'Olmutz arrive à Paris le jour même de la discussion de la loi de la levée des 40,000 hommes. Le ministre des affaires étrangères l'annonce à la tribune; mais il déclare que le gouvernement n'abandonne pas ce projet. L'imminence de la guerre est écartée, mais devant les hasards et les éventualités possibles des affaires allemandes, il ne croit pas que la France puisse sans imprudence amoindrir en la désarmant l'attitude de sa neutralité. M. de Rémusat, rapporteur de la commission, est plus explicite encore. La convention d'Olmutz n'est selon lui que le revirement d'une probabilité. Hier on craignait la guerre, aujourd'hui on espère la paix. Voilà tout le changement de la situation. L'armement qui la veille était une nécessité est encore une prévoyance et une sauvegarde. L'Assemblée consultée sanctionne la levée des 40,000 hommes.

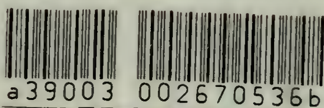
De tranquilles travaux d'administration et d'affaires ont rempli les autres séances de l'Assemblée. Un ordre du jour a ramené devant elle la proposition de M. Creton, qui demande l'abrogation du décret de bannissement porté contre les princes de la maison de Bourbon. L'Assemblée y a vu une inopportunité et une chance de division intestine; elle l'a écartée, sur la demande de M. Casimir Périer, par un ajournement à trois mois.

Aucun incident n'a troublé cette tranquillité profonde qui est aujourd'hui l'instinct, la volonté, la loi, nous dirions presque la passion unanime du pays. La question allemande a absorbé toute la préoccupation et tout l'intérêt des affaires extérieures

L'agitation religieuse continue en Angleterre, mais elle tend à passer des vociférations et des scandales de la rue dans l'examen et le sang-froid de la discussion. Cependant un meeting anglican a soulevé à Birkenead une manifestation catholique qui a amené un conflit entre la police et la population. L'émeute s'est dispersée à l'intervention d'un détachement de troupes arrivé de Liverpool.

Une insurrection sanglante, excitée par quelques fanatiques, a éclaté à Alep contre la population chrétienne. La répression a été prompte et terrible. Le ministre des affaires étrangères a rendu, dans une note officielle, un solennel hommage à ce grand acte de sévérité et de justice, qui consacre la politique de tolérance religieuse et d'égalité devant la loi si courageusement suivie par le sultan et par ses ministres. « Le gouvernement français, dit la note ministérielle, tout en déplorant les récents événements d'Alep, regarde comme un devoir de rendre témoignage à la tolérance éclairée et à la protection vigilante dont le gouvernement actuel de Constantinople a toujours fait preuve à l'égard des chrétiens établis en Orient. » F. de Saint-Victor.

L'un des Propriétaires, J. Mirès.


a39003 002670536b

